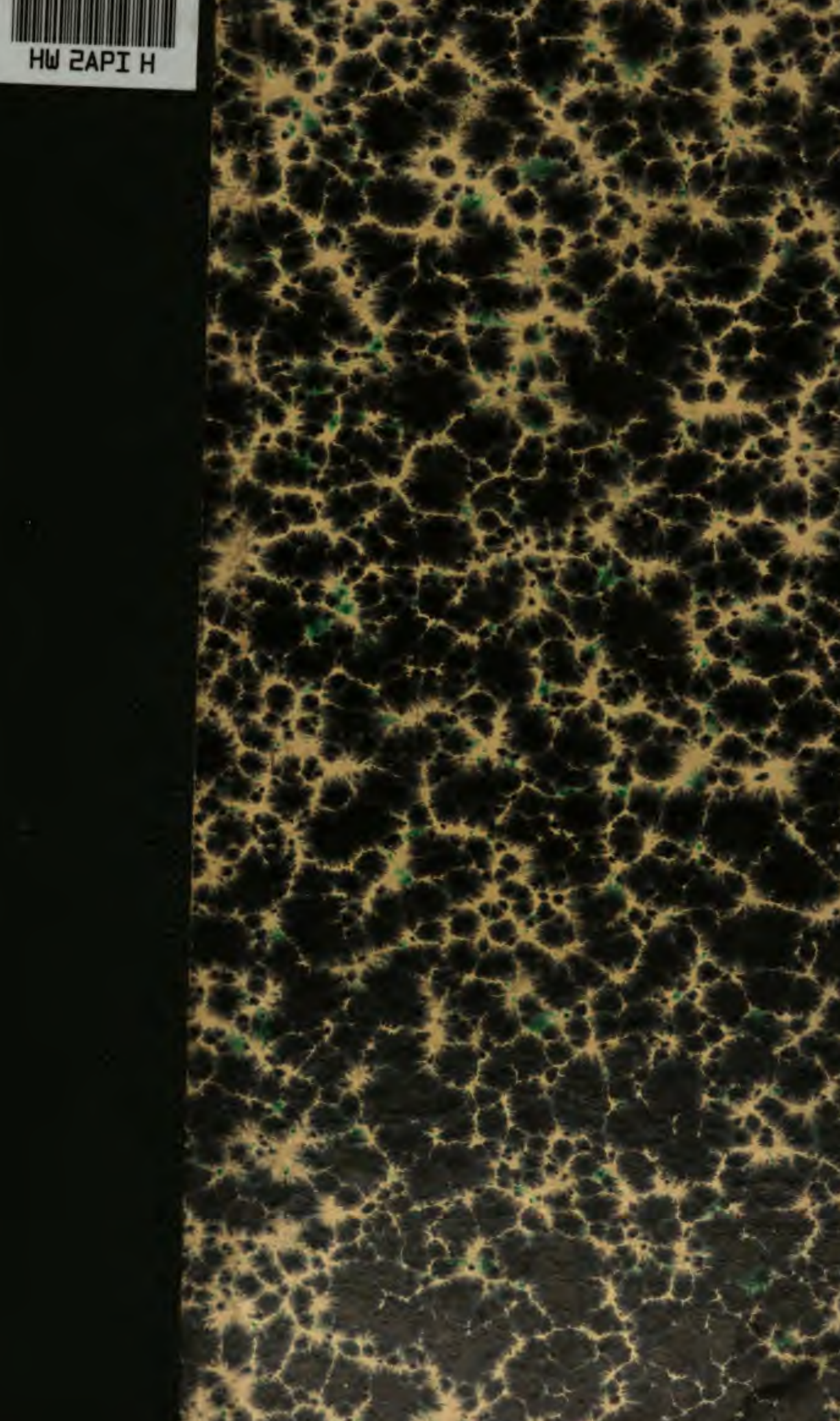
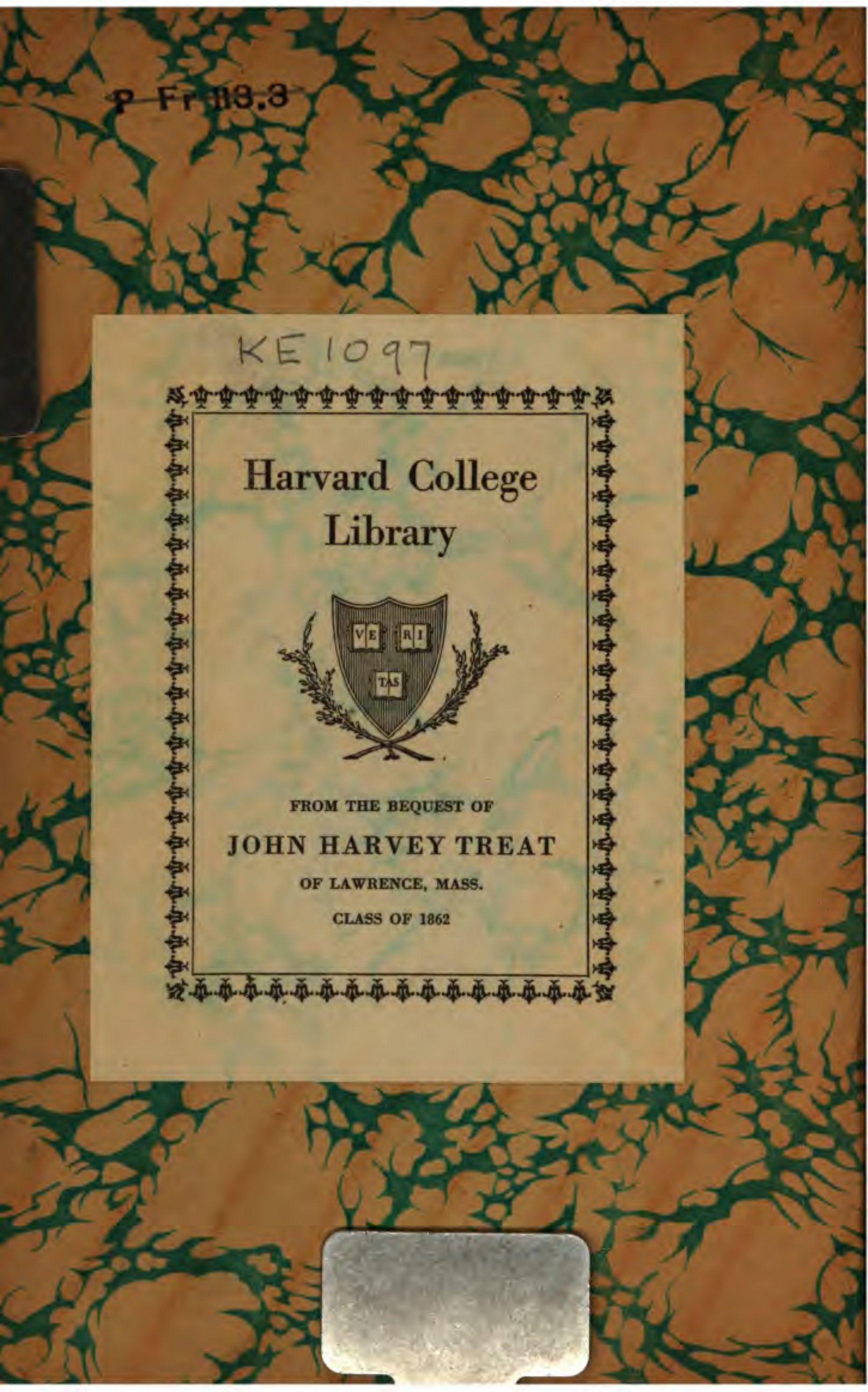
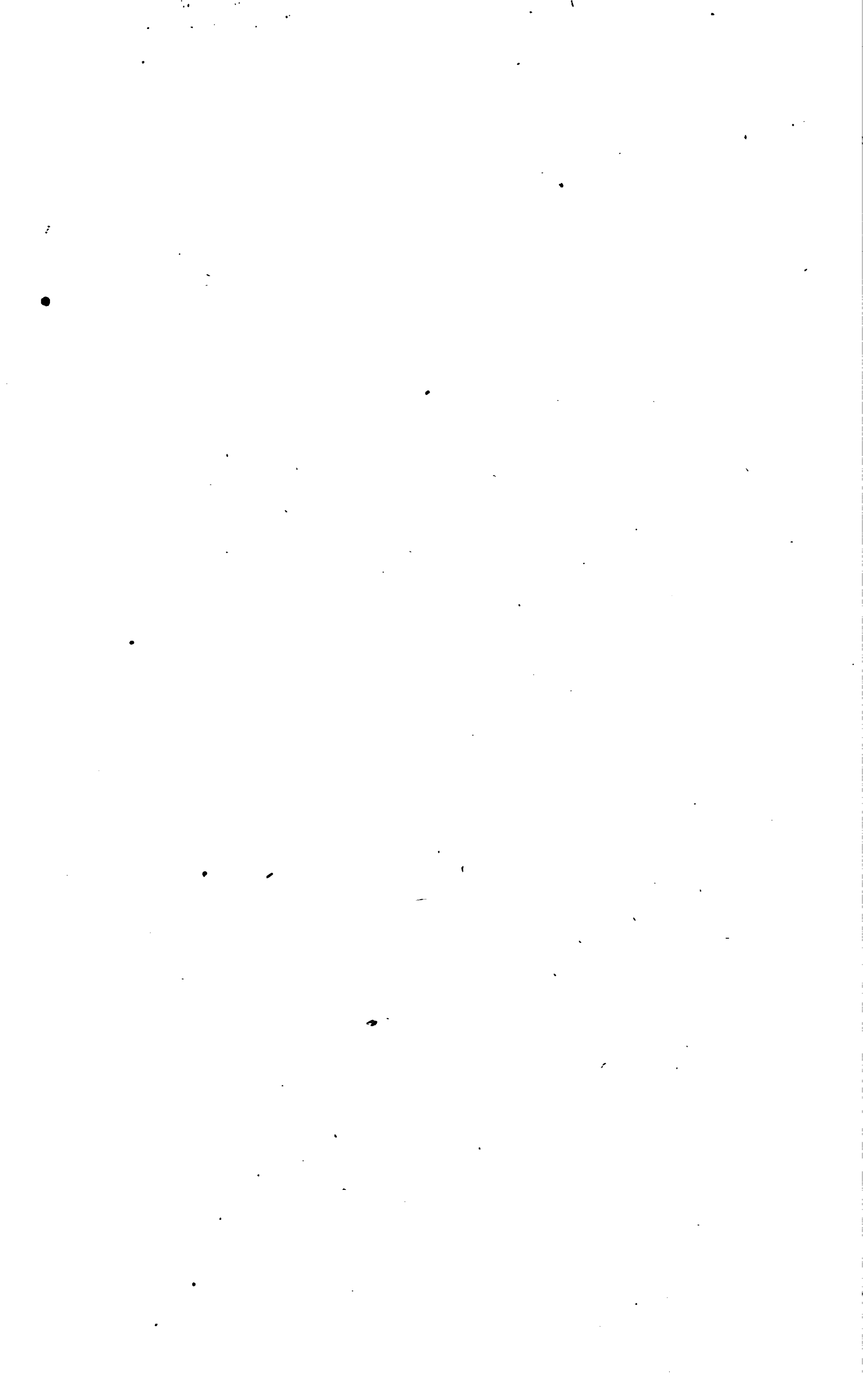



P Fr 113.3
KE 1097
Harvard College
Library
VE RI
TAS
FROM THE BEQUEST OF
JOHN HARVEY TREAT
OF LAWRENCE, MASS.
CLASS OF 1862





L'AMI DE LA RELIGION
ET DU ROI;
JOURNAL ECCLÉSIASTIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Videte ne quis vos decipiat per philosophiam et inanem fallaciam. COLOSS. II, 8.

Prenez garde qu'on ne vous séduise par les faux raisonnemens d'une vaine philosophie.

ANNALES CATHOLIQUES.

TOME TRENTE-QUATRIÈME.

Chaque vol. 7 francs et 8 francs franc de port.



A PARIS,

Chez Adrien LE CLERE, Imprimeur de N. S. P. le PAPE et de Mgr. l'Archevêque de Paris, quai des Augustins, n°. 35.

M. DCCC. XXIII.

TABLE

DU TRENTE-QUATRIÈME VOLUME.

Mémoires historiques sur M. Suard. Page 1
Notice sur M. l'abbé Davaux. 7
Visite pastorale à Paris. 10, 39, 59, 68, 104, 138, 151, 164, 199, 235 et 230
Guérisons miraculeuses. 12, 39, 121, 216 et 234
Notice sur Christophe Mercelat. 12
Retraite spirituelle pour un jour de chaque mois. 15
Controverse sur un Sermon censuré à Rome. 17
Constructions et bénédictions d'églises. 22, 118, 119, 120, 279 et 392
Installation des Frères des Ecoles à Strasbourg. 22
Sur M. Gay-Vernon. 23
Sur quelques Jésuites espagnols morts récemment. 27
Explication du Catéchisme. 32
OEuvres complètes de saint François de Sales. T. I et X. 33
Missions en province. 38, 61, 70, 91, 202, 216, 280, 313, 314, 350 et 361
Sur l'abjuration de M. Paul Latour. 40
Elections. 44, 64, 79 et 95
Sur Mme. la marquise de Villette. 45 et 111
Sur l'ouvrage de M. Simonde-Sismondi. 46
Etablissemens religieux de l'église des Etats-Unis. 49
Sermons de M. l'abbé Richard. 65 et 177
Retraites à Beauvais, à Bonne-Nouvelle et aux Magdelonnettes. 69, 265, 297, 324 et 325
Rétractations du serment. 71, 73, 267 et 392
Notice sur l'abbé Florens. 74
Les Catéchèses d'un Pasteur à ses Enfans. 80
Supplément aux articles sur les conversions de protestans. 81
Sur les Trappistes de Sainte-Susanne. 88 et 215
Ecrits de la petite église mis à l'*Index*. 92
Réception de M. d'Hermopolis à l'Académie. 95 et 158
Panégyrique de saint Vincent de Paul; par M. l'évêque de Troyes. 97

Sur l'ancien évêché de Toul. Page 104
Sur la société catholique des Pays-Bas. 106
Sur le Musée des protestans. 113
Notice sur M. Guillaume Gibson. 123
OEuvres choisies de M. de Belsunce. 129
Conversions de juifs, protestans, etc. 139, 201, 213, 278 et 314
Condamnation d'ouvrages à Rome. 140 et 219
Dictionnaire historique de Feller. Tome VI. 145
Notice sur Bertrand de Latour. 147
Notice sur M. de Varicourt, évêque d'Orléans. 161, 166 et 188
Sur le *Bref de Paris pour l'an 1823.* 153
Notice sur M. Dujardin. 154
Sur le Père Simon de Roxas. 155
Bible de Rondet. Tomes XX et XXI. 161
Sur l'association de Saint-Joseph. 165, 214 et 231
Sur M. Llorente. 167
Sur Alphonse Muzzarelli. 172
Sur la traduction de la Bible par Luther. 174
Mandemens. 184, 185, 347 et 374
Moyen d'abréger l'étude de la langue latine. 191
Eloge de M. de Beaumont; par l'abbé Pichot. 193
Rétablissement du séminaire du Saint-Esprit. 200
Notice sur *l'abbé Elicagaray.* 201 et 214
Le Mois de Jésus, ou *le Mois de Janvier.* 207
Patriotisme des Volontaires royaux; par Guillemin. *ibid.*
L'Eglise catholique justifiée. 209
Sur un ouvrage périodique intitulé : *Timothée.* 217
Poésies de Malherbe et Lettres inédites. 222
Sur la congrégation de Saint-Sulpice. 225, 257 et 289
Neuvaine de Sainte-Geneviève. 236, 229, 264 et 291
Notice sur Mme. de Croisy. 237, 231 et 288
Pensées ecclés.; l'Ecclés. accompli; par l'abbé Carron. (1) 225
Législation des Fabriques des églises. 226
Sur la révolution et le clergé d'Espagne. Souscription. 233, 267, 278, 312, 349 et 395
Sur l'Université de Bâle. 239
Almanach des Muses chrétiennes. *ibid.*
Missions et communions de militaires. 266 et 279

---

(1) On a répété par méprise à la feuille Q la pagination de la feuille P.

Traité de l'Obéissance; par M. Tronson. Page 271
Discours de M. l'évêque de Troyes à Sainte-Geneviève. 273
Sur la première communion. 282
Notice sur M. Bertaud du Coin. 297
Biens réclamés en France par le clergé catholique anglois. 299
Lettre sur les vols des églises. 303
Association de prières en l'honneur du saint Sacrement. 305
Nominations d'évêques. 310
Notice sur M. de Pommereul. 318
Explication du Catéchisme de Genève; par Duclot. 321
Sur les *Œuvres choisies* de M. Asseline. 326
Almanach du Clergé de France pour 1823. 331
Lettre de M. l'évêque de Clermont. 335
Etat de l'église catholique en Hollande. 337
Plan de constructions au Calvaire. 348
Nouvelles Lettres édifiantes des Missions. T. VII et VIII. 352
De l'Influence de la réformation; par M. Robelot. 353
Sur la Sainte-Baume. 361
Lettre de missionnaires sur l'ouvrage de M. Baronnat. 367
Beautés de l'Histoire ecclésiastique; par M. Nougaret. 369
Sur la *Promenade au monastère de la Trappe*. 375
Sur l'*Appel à la réunion*. 377
Sur l'*Origine des Sociétés*; par l'abbé Thorel. 384
Le prétendu mystère de l'Usure dévoilé; par Baronnat. 385
Manuel de piété à l'usage des noirs; par Grégoire. 393
Coup d'œil sur le passé, espérances pour l'avenir. 401
Mandement pour le Carême. 407
Mort de M. de Bernis, archevêque de Rouen. 410

Fin de la Table du trente-quatrième volume.

(*Mercredi 13 novembre 1822.*) (N°. 862.)

L'AMI DE LA RELIGION

ET DU ROI.

Mémoires historiques sur la vie de M. Suard, sur ses écrits et sur le 18e. siècle; par D. J. Garat. 1820; 2 vol. in-8°.

Il n'y a point de faits dans ces *Mémoires*, et ils n'apprennent presque rien de M. Suard, dont la vie d'ailleurs offroit peu d'intérêt, et dont les titres à la gloire littéraire ne sont pas universellement avoués. M. Suard étoit homme d'esprit et de société; il aimoit à causer, et brilloit dans les salons; mais il étoit apparemment assez paresseux, et il n'a attaché son nom à rien de durable. Aussi, malgré les efforts de M. Garat pour exalter son héros, il ne cite rien de lui qui justifie la haute idée qu'il veut qu'on en ait. *Il n'est pas facile*, dit-il, *de marquer des bornes à l'heureuse influence que M. Suard a exercée;* et tous les *Mémoires* tendent, au contraire, à montrer que cette *influence* a été presque nulle. Elle se borne peut-être à l'Académie françoise et à un petit cercle d'amis. M. Suard ne prit point une part active à la révolution, il n'occupa point de grandes places; sa vie offre peu de mouvement. Aussi il y avoit peu de faits à raconter, et M. Garat a même omis des circonstances

qui devoient sans doute être rappelées. Qui croiroit qu'il ne fait même pas mention de la mort de M. Suard, et qu'il a cru inutile d'en marquer la date et les circonstances? Mais en revanche nous apprenons que chez M. Suard *le café n'étoit fait que par lui-meme*, et qu'*il combinoit du coup-d'œil le plus juste tous les élémens du punch le plus exquis*. Quel heureux talent!

S'il n'y a point de faits dans les *Mémoires* de M. Garat, on y trouve du moins beaucoup de réflexions, de portraits, de digressions. Les principaux événemens du temps y sont rappelés, même ceux où M. Suard prit le moins de part. L'auteur donne longuement son jugement sur chacun des personnages et des littérateurs de cette époque, même sur ceux que M. Suard n'a point connus; mais il est important que nous sachions tout ce que M. Suard pensoit d'eux, et surtout tout ce qu'en pense M. Garat. Aussi on auroit pu intituler ces *Mémoires* l'exposé des sentimens et des jugemens de M. Suard, ou, mieux encore, de M. Garat.

Tous les philosophes ou littérateurs du 18e. siècle passent ici en revue, depuis les plus célèbres jusqu'aux plus obscurs. Aucun d'eux ne sera jaloux; ils ont tous leur portrait, et ils n'y sont pas rigoureusement traités. Ces longues digressions ne suffisent même pas au goût de l'auteur pour les excursions; et il s'amuse à nous parler de Bacon, des étrangers, de l'union de la France et de l'Angleterre, et de vingt autres sujets qui n'avoient aucun rapport avec le titre de ses *Mémoires*. Epris de la philosophie du 18e. siècle, M. Garat en raconte avec beaucoup d'intérêt l'origine et les progrès. Il applaudit au plan de l'*Encyclopédie*, et trouve cependant dans ses auteurs un *mélange de circonspection excessive et d'audace extrême*. Je crois que beaucoup de gens seront un peu étonnés de cette *circonspection excessive* de Diderot, qui ne passoit guère pour avoir péché par-là.

Les auteurs de l'*Encyclopédie*, dit M. Garat, annonçoient *qu'il falloit tout refaire, les sciences, la morale, les lois;* et M. Garat trouve tout naturel qu'on *refasse la morale. Ils stipuloient les articles d'un pacte plus légitime et plus prospère entre la puissance et l'obéissance, et prophétisoient une Jérusalem de la philosophie qui auroit plus de mille ans de durée;* cette Jérusalem s'est effectivement annoncée sous de favorables auspices, et ce que nous en avons vu pendant vingt-cinq ans donne une heureuse idée de ce fortuné millénaire. Mais M. Garat n'en est pas moins admirateur de la philosophie et charmé de ses promesses, et son enthousiasme éclate dans un long morceau où la profusion des fleurs de rhétorique ne compense pas le défaut de vérité, de jugement et de raison.

Cet auteur parle peu de la religion, et il en parle encore trop; trois ou quatre passages de ses *Mémoires* sur ce point annoncent combien il est étranger à un tel sujet. *Jusqu'au 17e. siècle*, dit-il, *le christianisme ne s'élevoit avec assurance que sur les témoignages et les miracles des Evangiles; la foi n'étoit pas ou ne se croyoit pas assez en sûreté auprès de la raison; après Pascal et Bossuet, la foi paroît elle-même armée par la raison d'une force toute divine.* Il suivroit de là qu'avant Pascal et Bossuet notre croyance n'avoit pas été établie sur des preuves bien concluantes, et que les apologies du christianisme étoient foibles, et ne soutenoient pas un examen attentif. Il faut penser charitablement que c'est plutôt ici une exagération d'un homme peu au courant de ces matières, qu'un trait de malice d'un ennemi caché.

Mais il est impossible d'excuser le moins du monde un autre jugement de M. Garat sur une liaison de M. Suard avec Mme. de Kr..., femme abandonnée par son mari. L'auteur trouve ces sortes de liaisons toutes simples; *si elles sont réprouvées par les lois, elles sont*

autorisées par la nature. Ce ne seroit pas une religion éclairée que celle qui repousseroit de tels sentimens. Quelle assertion! quelle morale! et c'est un philosophe sexagénaire qui affiche de tels principes, non pas dans un roman, mais dans un ouvrage du genre le plus sérieux, dans un livre rempli de sentences! On a parlé souvent de l'incertitude de la morale qui n'a pas la religion pour appui, et on en a cité de tristes exemples; on pourra sans doute y ajouter celui-ci: c'est la religion qui est coupable ici, et non pas Suard et Mme. de K.... En vérité, on ne sait comment caractériser cette étrange maxime dans un homme qui parle de morale et de vertu.

M. Garat ajoute de nouveaux détails à ceux que l'on avoit déjà sur la société du baron d'Holbach. Il dit que c'est Diderot qui avoit rendu d'Holbach athée, et il convient que cette maison étoit une école d'athéisme. On y combattoit ouvertement le dogme de l'existence de Dieu, et journellement la discussion s'ouvroit sur ce point entre les partisans et les adversaires de l'athéisme; Suard étoit du nombre de ces derniers, sans être pour cela fort religieux. Il est bon de remarquer combien ces aveux contredisent Marmontel, qui assure dans ses *Mémoires* qu'il n'a jamais entendu contester, chez le baron d'Holbach, l'existence de Dieu, ou les règles de la morale naturelle. Marmontel aura voulu sans doute ménager la réputation de ses confrères.

La révolution tient une grande place dans les *Mémoires* de M. Garat, non pas qu'il en raconte les principaux événemens, mais parce qu'il se livre à de fréquentes considérations sur des objets relatifs à la révolution. Il a, par exemple, une digression sur les gouvernemens représentatifs, qu'il admire comme le résultat du progrès des lumières; nous n'attaquons pas son sentiment à cet égard, nous ne voulons que remarquer un passage de ce morceau : *On a rendu*

sensible et visible, dit M. Garat, *l'immense supériorité en puissance, en sécurité, en bonheur et en gloire, des monarques constitutionnels sur les monarques despotes*. Il y a malheureusement des exemples bien affligeans à citer contre cette assertion ; on ne sait que trop quelle fut la *sécurité* et le *bonheur* de Louis XVI depuis qu'il fut devenu monarque constitutionnel, et je ne crois pas qu'il y ait beaucoup de personnes qui envient le *bonheur* et la *sécurité* du roi d'Espagne actuel, au milieu des orages qui agitent ce malheureux pays.

Mais M. Garat aime à voir les choses en beau, et il craint cette funeste prévoyance qui lit les désastres dans l'avenir. *Huit jours avant le 10 août*, dit-il, *personne ne soupçonnoit la république*. On sera sans doute un peu étonné de cette ignorance des projets qui se tramoient, de la part d'un homme qui avoit été membre de l'assemblée constituante, qui rédigeoit alors un journal dans les couleurs de la révolution, et qui, après le 10 août, se trouva tout à coup républicain très-prononcé ; il est difficile d'imaginer que cette métamorphose se fût opérée en une nuit, et plus difficile encore de se persuader que l'auteur, dans les réunions populaires, et dans ses relations avec ses amis, n'eût pas entendu émettre des vœux qui n'étoient pas un secret pour les hommes même étrangers à ces réunions et à ces relations. Il y a lieu de croire que M. Garat n'aura pas été fâché de disculper ses amis de toute idée de complot.

Il a pour les révolutionnaires une indulgence tout-à-fait touchante, et il parle d'eux avec d'admirables ménagemens. Il est forcé de convenir que la convention a été un peu loin ; mais avec quelle bienveillante attention il tempère le blâme qu'il se permet sur elle. *La convention*, dit-il, *a porté à des degrés jusqu'à elle inconnus sur la terre, les crimes et les ver-*

tus, les lumières de la civilisation et les férocités de la barbarie, et des mains toujours pures de rapines et des mains toujours couvertes de sang. Ces figures de rhétorique sont assurément très-belles; malheureusement l'histoire ne justifie pas ces antithèses, et n'a point conservé le souvenir de ces *vertus* de la convention, et de ces *vertus portées à des degrés jusqu'à elle inconnus sur la terre;* l'histoire se tait sur les lumières de la civilisation qu'on vit briller en 1793 et en 1794; elle contredit formellement ces images *de mains pures de rapines*, et elle parle, au contraire, et parle même beaucoup de pillages et de concussions de la part de ces dignes représentans du peuple qui parcouroient les provinces, dépouillant, confisquant et s'enrichissant rapidement aux dépens du trésor et des particuliers. Les noms des Carrier, des Lebon, des Chabot, ne sont guère moins fameux par leurs dilapidations que par leurs *férocités*.

Il y a toute apparence que M. Garat aura un peu de peine à rétablir quelques réputations compromises par les malheurs de la révolution. Il fait l'éloge de Barras au 18 fructidor; *tout*, dit-il, *tout dans ses regards et sur son front étoit serein et doux*. On est réellement touché de ce calme d'une ame pure dans une journée marquée par tant de proscriptions; une autre belle ame est encore un digne collègue de Barras, la Reveillère-Lépaux; M. Garat vante *l'intrépidité de sa vertu*. *La république et l'empire ont*, à ses yeux, *comme agrandi la nature humaine;* effectivement l'une l'avoit fait ministre, et l'autre sénateur. Enfin il a des choses aimables à dire de Robespierre lui-même, et dans ce portrait plein de bienveillance se trouve une comparaison monstrueuse et absurde entre un nom à jamais flétri, et (qui pourroit le croire ?) le modèle de toute sainteté. Cette idée sacrilége et ridicule nous fait tomber le livre des mains. M..... Garat est le même qui a eu

depuis peu en police correctionnelle un procès d'une nature peu agréable, et dont nous avons parlé. Il y a des gens qui réussissent mieux à se faire imprimer qu'à se faire estimer; de belles phrases coûtent moins que les vertus publiques et privées.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. Le sacre de M. de Pins, évêque de Limoges, s'est fait, le dimanche 10, dans l'église de l'Abbaye-aux-Bois. Outre le prélat consécrateur et les assistans, il s'y trouvoit M. l'évêque de Clermont, et MM. les évêques de Saint-Claude et de Nantes. Le soir, le nouvel évêque a donné le salut dans la même église. Dimanche prochain, M. de Guérines, évêque de Nantes, sera sacré dans la chapelle du séminaire, à Issy. M. l'évêque de Clermont, dont M. de Guérines étoit grand-vicaire, fera la cérémonie, assisté de MM. les évêques d'Hermopolis et de Limoges. C'est le même jour, 17 novembre, que M. de Chabons, évêque d'Amiens, sera sacré à Chartres. Nous avions, par erreur, annoncé ce sacre pour dimanche dernier. Nous profitons de cette occasion pour annoncer qu'on vient de réimprimer les prières pour le sacre des évêques. Cet ouvrage manquoit, et étoit demandé dans un moment où on a l'espérance de voir établir un plus grand nombre de prélats.

— Le mardi 12, toutes les messes célébrées dans le diocèse de Paris ont été dites pour les prêtres morts dans le diocèse, du 1er. novembre 1821 au 31 octobre 1822, avec mémoire pour ceux qui sont morts avant cette époque, conformément à l'ordonnance de feu M. le cardinal de Périgord, du 2 novembre 1820.

— Une mort presque subite vient d'enlever un ecclésiastique distingué par ses vertus et par la place qu'il avoit occupée. M. l'abbé Davaux, ancien instituteur des enfans de France, est mort à Paris, le 9 de ce mois. Guillaume Davaux étoit né, le 1er. mars 1740, à la côte Saint-André en Dauphiné; il fit ses études au séminaire Saint-Irénée, à Lyon, et montra beaucoup d'ardeur pour acquérir divers genres de connoissances. Son cours de théologie terminé, on lui confia une chaire dans le collége de Grenoble. Il s'occupoit alors de

littérature, composa plusieurs petites pièces de ce genre, et présida à l'arrangement de la bibliothèque de M. de Caulet, évêque de Grenoble, qui devint la bibliothèque de la ville à la mort de ce prélat. Des amis accrédités attirèrent M. l'abbé Davaux à Paris; il entra dans la maison de Rohan, et Mme. la princesse de Guéméné, gouvernante des enfans de France, le fit nommer, peu après, instituteur des enfans de France. En cette qualité, M. l'abbé Davaux donna ses soins aux deux Dauphins, fils de Louis XVI, et à MADAME, aujourd'hui duchesse d'Angoulême. Il se fit aimer de ses élèves par la douceur de son caractère, en même temps qu'il leur inculquoit avec beaucoup d'art les connoissances convenables à leur âge. On trouve des détails sur cette éducation dans les *Mémoires historiques sur Louis XVII*, par M. Eckard. Les fonctions de M. l'abbé Davaux lui donnèrent de fréquens rapports avec le Roi et la Reine, qui lui témoignèrent constamment beaucoup d'estime et de bienveillance. Il fut nommé, en 1785, à l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé; il jouissoit en outre depuis sa jeunesse d'un prieuré simple. La révolution lui enleva à la fois son élève, ses honneurs et ses revenus. Il eut la douleur de voir périr presque toute cette famille qu'il avoit vu de si près, et cet enfant qui sembloit destiné à occuper un trône. Nous n'avons pas besoin de dire combien il fut douloureusement affecté de cette catastrophe. Il trouva cependant le moyen d'échapper aux grands coups de la révolution; on le laissa tranquille à l'hôtel Soubise, ou dans la terre de Mme. la princesse de Guéméné. Il imagina, pour se distraire pendant l'époque la plus fâcheuse, de se livrer à une étude pour laquelle il avoit toujours eu un goût fort vif; il cultiva la botanique, et y devint même fort habile. Cependant il ne perdit jamais de vue, même alors l'esprit de son état, et il en exerçoit les fonctions. Quand les temps devinrent moins mauvais, il ne voulut plus se consacrer qu'aux soins du ministère; il dirigeoit plusieurs personnes du monde et des communautés, et il devint supérieur d'une association du tiers-ordre du Mont-Carmel. Il étoit aussi président de la société pour le soulagement et la délivrance des prisonniers, dont nous avons parlé plusieurs fois, et il a rendu, en cette qualité, des services à beaucoup de malheureux. On peut juger avec quelle joie l'abbé Davaux accueillit la restauration. Il n'avoit rien voulu accepter sous Buonaparte, et avoit conservé pour la famille royale les sen-

timens d'un sujet dévoué. Le Roi, Monsieur, Madame, le reçurent de la manière la plus flatteuse; cette Princesse surtout lui témoignoit une bonté toute particulière, et le consultoit sur différentes bonnes œuvres. Tous les ans, S. M. le chargeoit de distributions d'aumônes pour les prisonniers, et s'en rapportoit entièrement à lui pour l'emploi. C'étoit pour l'abbé Davaux un véritable bonheur d'aller rendre ses hommages à ces augustes personnes. La goutte l'avoit privé de cet honneur depuis plusieurs mois; il se trouvoit mieux le dimanche 3; il alla au château, et fut obligé de marcher dans les appartemens, et de se tenir quelque temps debout. Le soir même il racontoit avec complaisance les traits de bonté de la famille royale à son égard. En l'entendant rappeler avec émotion ces témoignages précieux d'intérêt, nous étions loin de penser que nous dussions perdre pour toujours ce vénérable vieillard. La nuit suivante il se trouva un peu incommodé. Il parut mieux les jours suivans; mais le jeudi, la goutte remonta dans la poitrine. Le vertueux abbé vit avec calme les approches de la mort; il y avoit long-temps qu'il s'y disposoit par la prière, et les bonnes œuvres. Il reçut tous les sacremens avec les plus grandes marques de piété. Le vendredi, M. l'archevêque de Paris lui fit l'honneur de le visiter, et le mourant recueillit ses forces pour remercier le prélat avec toute l'expression de la reconnoissance, et lui demander *sa bénédiction*. Il rendit le dernier soupir le samedi, à sept heures du matin, n'ayant été véritablement malade que trente-six heures. Cet excellent homme laissera bien des regrets. La bonté de son cœur, la droiture de son esprit, la franchise et la loyauté de son caractère, son attachement profond à la religion, son dévoûment pour ses Princes, tout lui donnoit des droits à l'estime et à l'attachement des gens de bien. Il y avoit dans ses manières je ne sais quoi d'affectueux, d'aisé, de simple, qui attiroit, et sa piété tendre achevoit de rendre son commerce aussi utile qu'il étoit agréable et sûr. M. l'abbé Davaux jouissoit depuis la restauration d'une pension de 6000 fr., et des honneurs de sa place; il avoit ses entrées chez le Roi, qui le nomma, il y a quelques années, chanoine honoraire de Saint-Denis. M. l'évêque actuel de Soissons l'avoit fait son grand-vicaire. Ses obsèques ont eu lieu le 11 à Saint-Sulpice. Il s'y trouvoit un grand nombre d'ecclésiastiques et de fidèles de toutes les classes;

on y voyoit surtout les jeunes élèves de la Maison du Regard. M. l'abbé Davaux prenoit un intérêt particulier à cet établissement; il étoit avec feu M. l'abbé Carron et M. l'abbé Teysseyrre, un des auteurs de l'association pour le petit séminaire, association qu'il dirigea et soutint pendant quelques années, jusqu'au moment où M. le cardinal de Périgord mit cette œuvre sous sa direction immédiate. Ce seul service doit rendre la mémoire de M. l'abbé Davaux chère au diocèse de Paris; il laisse des legs pieux qui ont aussi, dit-on, pour objet de favoriser les vocations ecclésiastiques.

— Le 1er. dimanche de ce mois, M. le curé de Saint-Nicolas-des-Champs a annoncé au prône de son église la visite pastorale qui va s'ouvrir dimanche prochain dans sa paroisse. Après avoir parlé des avantages de cette visite, il a fait l'éloge des missionnaires, et a exhorté ses paroissiens à venir entendre ces zélés prédicateurs de la parole sainte, et à leur donner une confiance entière. Loin d'être jaloux des sentimens que vous leur montrerez, a dit l'estimable pasteur, nous ne désirons rien tant que de vous inspirer le désir de les suivre et de profiter de leurs instructions. Tout ce discours a montré dans le respectable curé beaucoup d'abandon, de zèle et de franchise; il faut espérer que les libéraux ne diront pas que M. le curé de Saint-Nicolas-des-Champs est opposé aux missions.

— Parmi les églises dont le zèle des fidèles a empêché, cette année, la ruine totale, il faut compter celle de Charly-sur-Marne, au diocèse de Soissons. Ce monument, respectable par son antiquité et sa grandeur, menaçoit sur plusieurs points : on y a fait des réparations qui ont été suivies avec toute la diligence possible. On ne les avoit commencées qu'au mois d'avril; elles viennent d'être terminées au grand contentement des habitans. Le portail, reconstruit presqu'en entier, offre une façade plus solide et plus agréable à la vue que l'ancienne. Ces réparations se sont montées à 9000 fr., somme très-considérable pour une paroisse qui ne compte pas deux mille ames. Le Roi a bien voulu y contribuer pour 600 fr. M. Claudon, curé de Charly, a donné 1800 fr., en cédant une partie de son logement, évaluée à ce prix. De tels exemples sont bons à publier, pour la consolation des uns et l'encouragement des autres.

— La paroisse de Menou, dans la Nièvre, a été témoin,

le 23 octobre, d'une cérémonie qui a reçu un nouvel intérêt d'une circonstance particulière. M. J. C. Bougon, curé de Menou, a célébré, ce jour-là, une messe d'actions de grâces, après cinquante-trois ans de prêtrise, dont quarante-six comme curé de Menou. Il avoit prié plusieurs de ses confrères de se joindre à lui, et tous ceux qui l'ont pu se sont empressés de se rendre à ses désirs. La cérémonie a commencé par le *Veni, Creator*, qui a été suivi de la messe solennelle. Après l'Evangile, M. le curé de Menou a prononcé un discours rempli de sentiment et d'instruction. Il a été assisté à l'autel par M. l'abbé de Damas-Crux, ancien doyen du chapitre de Nevers et grand-vicaire du diocèse, et par M. Admiral, curé de Donzi. MM. Joye, curé de Saint-Amand, et Ravari, curé de la Chapelle-Saint-André, faisoient diacre et soudiacre. MM. Pautrat, Barillot et Guérin, curé de Treigni, de Châteauneuf et de Champlemi, faisoient l'office de chantres. Les curés de Varzi, d'Entrains, les autorités du lieu, et plusieurs personnes notables, parmi lesquelles étoit M. le maréchal-de-camp Paillard, maire d'Entrains, assistoient à la cérémonie. On a remarqué que le célébrant et les prêtres assistans réunissoient en eux trois environ deux siècles, et qu'ils paroissoient encore pleins de vigueur, quoiqu'ils eussent souffert l'exil et la prison dans les temps fâcheux. Le plus jeune des curés présens avoit plus de trente ans de prêtrise, et cependant chacun d'eux est obligé de donner ses soins à plusieurs paroisses. Cette réunion de dix ecclésiastiques est presque un phénomène dans une contrée où ils deviennent de plus en plus rares, et où ils se trouvent fort éloignés les uns des autres. Il y en avoit parmi eux qui ne s'étoient pas vus depuis quinze ou vingt ans, et en se quittant, ils se sont fait des adieux comme s'ils ne devoient jamais se revoir. La disette de prêtres en ce pays offre la plus désolante perspective, et on peut calculer mathématiquement l'époque où le diocèse manquera entièrement de prêtres.

—On forme, en plusieurs diocèses, des établissemens de missionnaires, indépendamment de ceux dont nous avons parlé. M. l'évêque de Metz s'occupe en ce moment de créer une association de ce genre pour son diocèse. Il est aussi question de rétablir la maison de Notre-Dame de Garaison, dans le diocèse de Tarbes, où un pieux ecclésiastique du dix-septième siècle, Hubert Charpentier, avoit réuni autrefois une

société de prêtres qui ont rendu de grands services dans ce pays.

— On a publié, à Toulouse, la relation de la guérison de la Sœur sainte Clotilde, religieuse Bénédictine (1). Cette guérison s'est opérée à la suite des prières de M. le prince de Hohenlohe. M. l'archevêque de Toulouse a ordonné une enquête à ce sujet; on a entendu des témoins, et on a reçu, entr'autres, les dépositions de plusieurs ecclésiastiques et des religieuses du couvent qu'habitoit la Sœur. Ces dépositions sont réunies dans la brochure avec l'histoire de la maladie de la religieuse. Plusieurs médecins et chirurgiens de Toulouse avoient été appelés auprès de la malade : ils ont eu une connoissance exacte de son état; ils l'avoient jugé incurable, et ils attestent aujourd'hui la guérison. Ces témoignages sont sans doute dignes de considération. Enfin, la relation est accompagnée de la lettre du prince de Hohenlohe à M. l'archevêque, et de l'ordonnance de ce prélat pour faire une enquête; le tout a été publié avec sa permission spéciale.

— Dans les différentes listes qu'on a publiées, des prêtres et des chrétiens généreux qui ont confessé la foi pendant le règne de l'impiété, on a omis un homme de la campagne, né dans le Haut-Rhin, et recommandable par ses principes et sa fermeté. Christophe Mercelat, né le 16 mai 1750, et demeurant à Cunelières, arrondissement de Belfort, avoit reçu une éducation chrétienne, et pratiquoit régulièrement tous ses devoirs de religion. Comme il étoit infirme et ne pouvoit marcher qu'avec des béquilles, il ne pouvoit guère s'occuper des travaux de la campagne, et employoit une partie du temps à des lectures pieuses. Dans le nombre des livres qui lui tombèrent entre les mains au commencement de la révolution, il s'en trouva qui traitoient de la constitution civile du clergé et du schisme qu'elle introduisoit. Mercelat, averti de la marche qu'il devoit suivre, évita donc les nouveaux pasteurs; et lorsqu'on lui en demanda les motifs, il les expliqua sans détour. Cette franchise le rendit odieux aux révolutionnaires : il fut dénoncé et conduit à Colmar, où on lui proposa le serment, qu'il ne prêta qu'avec la restriction formelle de fidélité à la religion et au Roi. Il n'en falloit pas davantage pour l'envoyer

(1) Brochure in-8°.; prix, 75 cent. franc de port. A Toulouse, chez Manavit; et à Paris, chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

au tribunal révolutionnaire, qui le condamna à mort le 28 février 1794, en se fondant principalement sur une lettre écrite et signée par lui, et où il disoit qu'il seroit toujours fidèle à Dieu et au Roi. Jamais il ne voulut désavouer cet *écrit*, et on ne put ébranler sa constance. Ramené de Colmar à Cunelières, il fut exécuté le 1er. mars, sans avoir voulu communiquer avec les prêtres constitutionnels, dont on lui offrit les services. Sur l'échafaud même il s'écria : *Vive le Roi! Je meurs content pour le Roi et pour la religion de mes pères.* Nous nous faisons un plaisir de venger d'un injuste oubli la mémoire de ce généreux chrétien.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Il y a eu un peu de mouvement dans les fonds publics depuis plusieurs jours; la rente a baissé de 7 à 8 fr. en quatre ou cinq jours. On attribue cette baisse à la nouvelle de la guerre avec l'Espagne. Les feuilles libérales sonnent le tocsin; il est clair que tout est perdu si la révolution d'Espagne est en danger. On jette des cris d'alarmes, on déplore les malheurs de la guerre, on parle de changemens dans le ministère. Tout cela est propre à faire tomber encore la rente, à embarrasser le gouvernement, et à influer sur les prochaines élections. Ces petites menées seront sans doute en pure perte. Les souverains sont bien unis, le ministère françois marche de concert avec les autres puissances; les révolutionnaires seuls ont peur, leur crédit seul souffrira de la chute d'un parti contre lequel l'Europe se ligue. Les rentes des cortès sont tombées à Londres de huit pour cent au premier bruit de guerre; c'est une raison de plus pour que nos fonds se relèvent.

— Une pauvre veuve septuagénaire de la paroisse d'Yerres, dont la chaumière avoit été détruite par un incendie, vient de recevoir de S. A. R. Monsieur une somme de 150 fr.

— S. A. R. Mme. la duchesse de Berri a fait distribuer une somme de 500 fr. aux incendiés du Calvados, qui avoient été déjà secourus par les autres membres de la famille royale.

— Les officiers de l'état-major-général de la garde nationale de Paris, qui avoient souscrit, en 1820, pour une somme de 1130 fr. pour le monument à ériger en l'honneur de l'infortuné duc de Berri, viennent de verser, pour le même objet, une somme de 570 fr.

— M. Bellart, procureur-général près la cour royale de Paris, est de retour du voyage qu'il vient de faire en Italie.

— La cause du sieur Gallois, auteur du *Parapluie patrimonial*, a été appelée, le 11, à l'audience solennelle de la cour royale. Ce libelle renfermoit les allusions les moins équivoques et les plus offensantes contre le Roi et son auguste frère. La cour a condamné l'auteur à trois mois de prison et 500 fr. d'amende.

— M. Benjamin Constant s'est pourvu en cassation contre l'arrêt de la chambre des mises en accusation qui a déclaré non-recevable

l'opposition formée par lui à l'ordonnance de la chambre d'instruction qui l'a renvoyé devant le tribunal de police correctionnelle.

— La chambre du conseil du tribunal de première instance a renvoyé les auteurs du *Miroir* en police correctionnelle, pour diffamation envers les membres de la commission de censure.

— On assure que deux régimens de la garnison de Paris vont se rendre dans le midi pour faire partie de l'armée d'observation.

— Il avoit été accordé cinq mois à l'entrepreneur de la ligne télégraphique à établir de Paris à Bayonne. Ce terme vient d'être réduit de deux mois.

— La rentrée de la cour royale de Bordeaux a eu lieu le 4. M. Bouquier fils, avocat-général, a prononcé le discours d'ouverture. Ce jeune magistrat avoit pris pour texte la nouvelle loi qui confie aux cours royales *la répression des délits de la presse.*

— Le prieur du couvent de Saint-Dominique, à Saint-Ander, est arrivé à Bordeaux pour soustraire sa vie aux poursuites que les révolutionnaires espagnols exerçoient contre lui.

— M. de Villèle, père de M. le comte de Villèle, ministre des finances, vient de mourir à Toulouse.

— M. Louis Reynant Reyand, marquis de Lastour, maréchal de camp, est mort, le 3 de ce mois. Il étoit né en 1727, et entra au service en 1740.

— Le conseil royal d'instruction publique a autorisé l'établissement d'une chaire de philosophie au collége de Château-Gonthier.

— Le 4, la cour royale de Poitiers a entériné les lettres de commutation de peine accordées à Fradin, médecin à Parthenay, condamné à la peine de mort dans l'affaire de Berton. Fradin a prononçé, avec la plus vive émotion, un discours dans lequel il a témoigné tout son dévoûment et toute sa reconnoissance pour le Roi et les augustes Princesses qui ont bien voulu solliciter sa grâce.

— On a saisi, à Nimes, chez un habitant faisant partie de la loge de *Misraïm*, des papiers relatifs au rit de cette loge.

— Le 15 de ce mois, à six heures un quart du soir, un poignard a été trouvé à la porte de M. Bernard, procureur du Roi à Nantes, connu par sa fermeté et son dévoûment à la famille royale. Des indices recueillis sur-le-champ ont fait connoître que ce symbole des vengeances secrètes venoit d'être déposé en ce lieu, quelques minutes auparavant, par un individu qu'on a vu entrer et sortir furtivement. L'arme est faite avec un soin et un fini remarquables. Le manche est en ébène, travaillé, garni en cuivre doré et ciselé.

— Le parc d'artillerie formé à une petite distance de Perpignan va recevoir une grande étendue. Les troupes sont journellement exercées aux grandes manœvres. Plusieurs brigades de gendarmerie, destinées à former la force publique du corps d'observation dans ce département, conformément aux ordres de S. Exc. le ministre de la guerre, sont sur le point d'arriver.

— M. le commandeur de Busca a fait répandre à Vérone un Mémoire plein d'intérêt sur les droits de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, à reconquérir le rang et la prépondérance dont il jouissoit parmi les puissances chrétiennes.

—Sir Henri Wellesley, frère du duc de Wellington, est nommé ambassadeur à Vienne, en remplacement du marquis de Londonderry.

— Les autorités de Dublin ont défendu de célébrer l'anniversaire de l'inauguration de la statue du roi Guillaume, dans les journées des 4 et 5 novembre. Les décorations et les signes qui parent cette statue ont causé depuis plusieurs années des troubles sérieux entre les catholiques et les protestans de cette ile.

— Le chef politique de la Biscaye a fait paroître une circulaire dans laquelle il ordonne qu'on séquestre promptement et énergiquement tous les biens de ceux qui porteroient les armes contre la constitution, ou qui se seroient réfugiés en France. Les biens des ecclésiastiques sont soumis à la même mesure.

— Les constitutionnels espagnols se livrent à toutes sortes d'horreurs. Les habitans de Castelfollit en état de porter les armes, le curé et son vicaire, ont été fusillés. A Guisona, dix-huit habitans, plusieurs prêtres et religieux, ont éprouvé le même sort. Le duc de l'Infantado s'est réfugié à Plymouth.

Retraite spirituelle pour un jour de chaque mois, **par le Père Croiset (1).**

Jean Croiset, un des auteurs qui ont le plus écrit sur des matières de piété, étoit né à Marseille, vers le milieu du dix-septième siècle, et entra chez les Jésuites, où il se fit estimer par son zèle pour le salut du prochain. Ses principaux ouvrages sont, une *Année chrétienne*, en 18 vol.; des *Vies des Saints*, des *Réflexions chrétiennes*, et d'autres livres du même genre. L'auteur mourut à Avignon, le 31 janvier 1738. Il avoit été provincial de son ordre, et auparavant recteur du noviciat d'Avignon. Plusieurs de ses ouvrages ont été traduits en italien, en espagnol, en anglois, en allemand, et même, dit-on, en arabe. Sa *Retraite spirituelle*, surtout, a été fort répandue. On dit, dans l'avertissement de cette édition, qu'elle est au moins la vingt-cinquième, sans compter une traduction angloise imprimée à Paris, et une traduction italienne imprimée à Boulogne et à Rome.

L'usage des retraites est, depuis long-temps, familier aux personnes qui font profession de piété; il fut surtout en vigueur dans le dix-septième siècle, à cette époque si féconde en grands exemples de tout genre. Ce fut alors que des pasteurs zélés et de saints prêtres firent adopter ce moyen de

---

(1) 2 vol. in-12; prix, 4 fr. et 6 fr. franc de port. A Paris, chez Méquignon junior; et chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

salut; les congrégations formées dans ce temps donnoient des retraites non-seulement pour les ecclésiastiques, mais encore pour les fidèles des deux sexes. Plusieurs établissemens de retraite s'élevèrent à Paris et dans les provinces, et c'étoit à qui viendroit se retremper dans ces pieux asiles, et y puiser une nouvelle ardeur pour travailler à l'œuvre du salut. Nous avons vu même dernièrement ce salutaire usage reprendre dans une province où la piété a fleuri long-temps, et des maisons de retraite s'y reformer en plusieurs lieux.

Le Père Croiset commence par montrer l'utilité des retraites, et par indiquer la manière de passer ce temps. Il donne des méditations pour un jour dans chaque mois. Si on ne peut, dit-il, consacrer huit ou dix jours de suite à la retraite, on peut au moins prendre un jour par mois pour se recueillir. Il y a trois méditations pour chaque mois; mais il seroit aisé de réunir celles de plusieurs mois, si l'on vouloit faire une retraite plus longue. On y joindroit des sujets de lecture pris dans les *Réflexions chrétiennes* du même auteur. A la fin est une préparation à la mort, et même la troisième méditation de chaque mois roule sur la mort. Enfin, on a joint, à chaque volume, des prières pour la messe, la confession et la communion. Puisse cet ouvrage continuer à produire d'heureux fruits dans l'Eglise, et maintenir une pratique salutaire, que le tumulte du monde et la contagion des mauvais exemples rendent encore plus nécessaire de nos jours!

Réglement de vie offert aux personnes qui désirent mener une vie chrétienne, suivi de quelques sentences sur les principales vérités de la religion, et d'un court Abrégé de la méthode d'oraison mentale (1).

Nous avons rapporté le titre en entier, parce qu'il fait connoître tout ce dont se compose cet écrit. Le réglement est divisé en deux parties, dont la première expose ce qu'il faut faire chaque jour, chaque semaine, chaque mois, chaque année. La seconde renferme ce qu'il faut observer toute sa vie. Après chaque article, on a placé des réflexions pour motiver telle pratique ou développer tel précepte. Les sentences sont destinées à rappeler des vérités que le tumulte du monde tend à effacer de notre souvenir. Un abrégé de la méthode d'oraison vient à l'appui de tout ce qui précède. Puisse ce petit recueil, inspiré par les vues les plus pieuses, produire dans les ames les effets qu'en attend l'auteur.

---

(1) Brochure in-12. A Paris, chez Beaucé-Rusand; et chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

Controverse sur un sermon censuré à Rome.

Le 4 mars 1821, qui étoit le dimanche de la Quinquagésime, M. Verheylewegen, grand-vicaire de Malines, prêcha dans l'église métropolitaine de cette ville, où on faisoit alors les prières des quarante-heures. Le saint Sacrement étoit exposé, et l'église étoit remplie de monde. L'orateur parla de la corruption des anciens peuples, et entra, dit-on, sur ce sujet dans quelques détails qui offensèrent les oreilles de plusieurs auditeurs, et qui parurent au moins déplacés dans une chaire chrétienne et en présence du saint Sacrement. Dans la suite de son discours, il avança des propositions assez hardies relativement au salut des hérétiques, et même des infidèles auxquels il parut ouvrir les portes du ciel avec une extrême complaisance. Non content de cela, il livra son discours à l'impression, sous le titre de *Triomphe de la Croix*. Sa prédication avoit excité quelques murmures; mais la publication du sermon produisit un effet plus fâcheux encore. L'ouvrage fut déféré à Rome, et remis à la congrégation du Saint-Office, qui, après un examen assez long, condamna le sermon, le 12 décembre 1821, *comme contenant des propositions respectivement fausses, scandaleuses, induisant à l'erreur, erronées, subversives de l'église catholique, déjà condamnées, et même hérétiques*. Ce décret fut approuvé par le saint Père, imprimé et affiché suivant l'usage.

On avoit lieu d'espérer que l'auteur du discours se soumettroit à ce jugement. M. Verheylewegen avoit lui-même envoyé son ouvrage au saint Siége, et avoit paru sensible à la rumeur publique qui s'étoit manifestée contre son écrit. Mais il trouva bientôt des amis qui relevèrent son courage. Les protestans, les indifférens, les incrédules même, se firent un point d'honneur de protéger celui qui leur avoit ouvert la voie large. On flatta son amour-propre, on l'aigrit contre la censure, et des gens peu sévères en fait d'orthodoxie lui persuadèrent qu'il avoit été injustement condamné. Quel auteur n'est pas accessible à ces suggestions, quand il écoute un penchant trop naturel? M. Verheylewegen espéra donc se re-

mettre du coup. M. l'archevêque de Malines, à qui le décret du 12 décembre fut adressé, crut pouvoir se dispenser de le publier, et se contenta d'interdire la prédication à son grand-vicaire. Le jugement n'auroit presque pas été connu, s'il n'eût été mentionné dans quelques journaux. Nous en donnâmes nous-mêmes connoissance dans notre n°. 706. On fit réimprimer aussi contre le discours un Opuscule, intitulé : *les Vrais Principes sur les moyens de salut*, dont nous avons parlé n°. 717. Enfin, M. Verheylewegen a été attaqué dans quelques autres brochures, et les catholiques, et surtout le clergé des Pays-Bas, se sont fortement prononcés contre son discours, et contre la publicité qu'on y avoit donnée.

Toutefois il a trouvé un défenseur, et on a vu paroître une brochure sous ce titre : *le Vicaire-général Verheylewegen considéré dans son vrai jour, par un jeune théologien catholique*, Bruxelles, 1822, in-12 de 36 pages. On peut croire ce théologien quand il annonce qu'il est *jeune;* sa brochure est en effet digne d'un novice qui n'est pas encore aux élémens de la science, ou plutôt cette brochure auroit l'air de partir des bureaux de quelque administrateur plus occupé de la politique que de l'orthodoxie. On y parle du règne paternel de S. M. le roi des Pays-Bas, de l'égale protection accordée à tous les cultes, et du serment exigé dans ce pays des fonctionnaires; on s'y moque des ultramontains et des arguties des théologiens, et du *jugement doctrinal* des évêques des Pays,-Bas; toutes choses asses étrangères au sermon condamné. Cette manière de traiter la question indique assez que c'étoit là une affaire de politique et de parti, et que l'apologiste ne s'inquiétoit pas beaucoup de l'exactitude de la doctrine. Il ne croit pas possible que le grand-vicaire ait soumis son discours au saint Siége; ce qui seroit contraire, dit-il, aux *libertés de l'église belgique*, et aux droits du gouvernement; comme si un gouvernement protestant avoit quelque droit d'intervenir en pareille matière, et comme si les libertés de l'église belgique n'étoient pas bien plus compromises par les ordonnances du prince et par les arrêtés de ses ministres, que par les décrets de Rome. L'apologiste ajoute que la congrégation de l'Inquisition est composée *pour la plupart de moines qui ne s'inquiètent point du Pape;* il est assez mal informé. La congrégation romaine de l'Inquisition a le Pape pour préfet, et le cardinal della Somaglia pour secrétaire:

douze cardinaux composent cette congrégation ; aucun n'est religieux. Parmi les consulteurs, il y a d'abord sept prélats distingués, puis dix religieux, dont plusieurs chefs d'ordres, et les autres choisis parmi les plus éclairés de leur corps ; mais ils n'ont que le titre de consulteurs, et ils ne sont pas en majorité, comme le dit la brochure.

L'apologiste cite un long passage de Van Espen pour prouver que les congrégations romaines peuvent se tromper, et que l'artifice et l'intrigue y ont aisément accès. L'autorité de Van Espen est un peu suspecte en pareille matière, et ce canoniste appelant a plus d'une fois consulté dans ses décisions les intérêts de son parti. L'apologiste n'a qu'à demander à M. Goubau si, lorsque ce directeur-général du culte catholique dans les Pays-Bas, envoie des circulaires ou des arrêtés aux évêques et aux curés, il trouveroit bon que les évêques et les curés ne voulussent pas y déférer, et qu'ils se plaignissent que tout se fait par intrigue dans les bureaux de M. Goubau ; que ses commis sont pleins de partialité ; qu'ils lui font signer tout ce qu'ils veulent, etc. Il est probable que M. Goubau trouveroit ces remarques fort audacieuses, et tanceroit rudement les récalcitrans. Doit-on moins de respect au Pape qu'à M. Goubau ?

On réchauffe dans la brochure de Bruxelles la vieille distinction entre le saint Siége et la cour de Rome ; éternel subterfuge de l'erreur et de la mauvaise foi ; car les partisans des nouveautés qui consentent à respecter le saint Siége, sous-entendent qu'il ne parlera jamais. Quand il y a quelque décret porté contre eux, c'est de la cour de Rome qu'il part ; le saint Siége n'y est pour rien. Cette défaite est devenue un peu bannale, et l'anonyme n'a pas su la rajeunir et la rendre plus séduisante.

Cet écrivain n'est pas plus heureux dans les faits qu'il allègue que dans les maximes qu'il débite. Il prétend que le sermon du grand-vicaire a été condamné sur une traduction latine falsifiée. Il se trompe ; on eut à Rome l'original flamand, avec une traduction françoise que l'auteur lui-même avoit envoyée à Rome. La dispute dont parle la brochure entre l'ancien évêque de Ruremonde et un religieux de son diocèse ne prouveroit rien ; car outre que l'apologiste présente les faits d'une manière fort inexacte, son récit, fût-il vrai, montreroit seulement qu'on peut faire au saint

Siége, comme à toute autre autorité, des rapports faux ou altérés sur des faits; mais dans l'affaire du grand-vicaire il ne peut y avoir à craindre de semblables inconvéniens. Il s'agissoit là, non de faits, mais de doctrine, et le livre étoit sous les yeux des juges.

Enfin l'apologiste arrive, sur la fin de sa brochure, à l'objet principal, c'est-à-dire, à la doctrine même du discours condamné. Ici il s'appuie d'un passage de l'abbé de Foere, dans le *Spectateur Belge*, et surtout d'un discours prononcé, l'année dernière, à Paris, par un illustre prélat. Nous avons donné une analyse de ce discours, dans notre n°. 705. L'auteur de la brochure a copié une autre analyse qui parut alors dans un journal différent du nôtre. Mais cette analyse et cet extrait ne sont point le discours même de l'orateur, qui ne sauroit répondre de ce que lui font dire des auditeurs plus ou moins exacts. En pareille matière on ne peut juger un discours que sur le manuscrit même, et un extrait ne peut jamais faire autorité, surtout quand il n'a pas été rédigé par un théologien de profession. L'illustre prélat cité par l'apologiste ne peut donc être compromis dans cette affaire, et n'a nulle raison pour y intervenir; sa doctrine comme sa sagesse le placent au-dessus de tout soupçon. Son discours, du 6 mai 1821, n'a point été attaqué, et n'a excité aucune plainte; et on ne sauroit justifier un discours publié, par un extrait dont rien ne garantit la fidélité.

Ainsi sont renversées toutes les raisons du jeune théologien, qui feroit bien à l'avenir de connoître les faits avant de les raconter, d'étudier la doctrine avant de hasarder des jugemens, et surtout d'être un peu plus réservé sur les papes, sur les théologiens, et sur tout ce qui tient à la religion.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. La petite vérole s'étant déclarée dans quelques quartiers de Paris, et y faisant en ce moment des ravages, l'autorité s'est adressée à M. l'archevêque, pour le prier d'user de toute son influence pour engager les parens à recourir au moyen qu'on leur présente pour conserver leurs enfans. Le prélat vient, en conséquence, d'adresser aux curés du diocèse une lettre datée du 10 novembre, et dans laquelle il

exhorte les pasteurs à user de leur crédit auprès des fidèles pour dissiper leurs préventions, réveiller leur négligence, et les engager à adopter un procédé dont l'expérience, dit-il, a démontré le succès. Les ecclésiastiques employés dans le ministère devront profiter de toutes les circonstances pour faire sentir aux chefs de famille combien il y auroit d'apathie, d'entêtement et de danger à rejeter une méthode que nous sommes autorisés à regarder comme un bienfait de la Providence.

— Des journaux avoient parlé, il y a quelque temps, de changemens dans l'administration de la grande-aumônerie : nous ne crûmes point devoir répéter cette nouvelle; nous n'aimons point à recueillir les bruits vagues qui circulent, et notre respect même pour l'autorité nous avertissoit de ne lui attribuer que ce qui étoit bien constant. Mgr. le grand-aumônier étoit absent, et il étoit convenable d'attendre que le prélat fît connoître ses intentions. Le choix de S. A. est aujourd'hui connu. M. l'abbé Feutrier se retire; on dit qu'il est destiné à occuper un poste important, où il pourra se livrer entièrement au goût qu'il a toujours montré pour l'exercice du ministère ecclésiastique. M. l'abbé Gallard, qui étoit, depuis plusieurs années, secrétaire des affaires ecclésiastiques placées dans les attributions de M. le grand-aumônier, est nommé grand-vicaire par M. l'archevêque de Paris, et doit aller habiter à l'Archevêché. M. l'abbé de la Mennais, l'aîné, ancien grand-vicaire de Saint-Brieux, devient vicaire-général de la grande-aumônerie. M. Jean-Robert de la Mennais est connu par ses talens dans l'administration, et a eu part à quelques-uns des écrits de son frère, M. l'abbé (Félicité) de la Mennais. C'est le même qui a créé, en Bretagne, l'institut des Frères pour les écoles, dont nous avons parlé; et le diocèse de Saint-Brieux, qu'il a gouverné avec sagesse pendant plusieurs années, lui doit des institutions et des œuvres non moins avantageuses à la société qu'à la religion.

— La piété nous apprend à ne point rester étranger aux intérêts de l'Etat, qui ont tant de rapports avec ceux de la religion. Dans toutes les grandes circonstances politiques, les bons fidèles redoublent leurs prières pour le Roi, pour la France, pour l'ordre et la paix. C'est pour cela qu'à l'occasion des élections des personnes zélées font une neuvaine de prières pour demander à Dieu qu'il bénisse les choix qui vont se faire.

Depuis le 13, il se dira chaque jour, à onze heures, des messes à cette intention dans les églises de Saint-Roch et des Missions, qui ont été choisies pour la commodité des fidèles qui habitent les deux rives de la Seine.

— La paroisse de Sept-Vents, diocèse de Bayeux, vient de donner aussi un exemple précieux à recueillir. Il n'y a pas encore deux ans que cette paroisse se trouvoit n'avoir qu'une église presque en ruines; aujourd'hui elle en possède une qui est une des plus belles de la contrée. A la voix d'un prêtre vertueux qui gouvernoit cette paroisse, les habitans formèrent à l'envi, vers le commencement de l'année dernière, le dessein généreux de contribuer tous à la reconstruction de l'église. Les uns fournirent des matériaux, d'autres les voiturèrent; ceux-ci les mirent en œuvre, ceux-là firent des dons en argent. La mort du curé, en juillet 1821, n'arrêta point les travaux. Les paroissiens redoublèrent d'ardeur après cette perte, et le nouveau pasteur joignit ses efforts à ceux des habitans. Il est à remarquer qu'il n'y a point dans ce lieu de grand propriétaires, ni d'individu riche. Le maire et l'adjoint ont donné l'exemple du zèle; une pieuse dame, qui ne jouit que d'un modique revenu, a contribué pour plus de 6000 fr. Il n'est point d'habitant qui ne se soit imposé quelque sacrifice. M. l'évêque de Bayeux, sensible à cet élan généreux des paroissiens de Sept-Vents, a voulu leur donner un témoignage d'intérêt, et est allé bénir lui-même la nouvelle église. Les habitans ont reçu le prélat avec les plus grands honneurs; quarante hommes à cheval, ayant à leur tête le maire et l'adjoint, allèrent à plus de deux lieues à sa rencontre. Mgr. bénit l'église, le lundi 28 octobre, en présence d'un nombreux clergé et d'un grand concours de fidèles. M. l'abbé Boscher, vicaire-général, prêcha sur le respect dû aux églises. Après son discours, le prélat en improvisa un parfaitement convenable à la circonstance, et qui fut écouté avec un vif intérêt. Le soir, le même cortége que le matin reconduisit M. l'évêque; les habitans firent éclater leur joie par des acclamations réitérées, et le prélat se retira touché des marques du respect et de la reconnoissance de ces bons fidèles.

— Le 29 octobre dernier, une messe solennelle a été célébrée, dans l'église paroissiale de Sainte-Madeleine à Strasbourg, pour l'installation des Frères de la Doctrine chrétienne; le 4 novembre, les classes de ces bons Frères se sont

ouvertes; l'une, gratuite, dans l'ancienne école de travail; l'autre, avec la rétribution ordinaire, dans la maison du noviciat des Frères. Ces deux écoles complètent ce qu'on pouvoit désirer pour l'instruction des garçons à Strasbourg; mais cette ville attend encore de semblables secours pour les filles, Ils seroient bien nécessaires pour une population qui renferme plus de huit mille ames vivant d'aumônes, et dans une ville de garnison, et encore à raison de la diversité des cultes. Il existe à Strasbourg une réunion d'anciennes religieuses de la congrégation de Notre-Dame, instituée autrefois par le bienheureux Pierre Fourrier; ces filles ne portent point leur habit de religieuses, sont logées à leurs frais, et ne reçoivent aucun secours. Cependant elles élèvent beaucoup de jeunes personnes pauvres. La ville de Strasbourg abondoit autrefois en ressources de ce genre, que la révolution a détruites. Les religieuses de la congrégation de Notre-Dame ont persisté dans leur vocation; elles continuent à remplir l'objet de leur vocation. Cette fidélité, et plus encore les besoins d'une partie intéressante de la population, leur mériteroient de la part de l'autorité une protection déclarée, et toutes les personnes sages et zélées sollicitent pour elles des faveurs qui tourneroient encore moins à leur avantage qu'à celui de la société.

— Nous avons reçu quelques détails sur la mort de M. Léonard Gayvernon, ancien évêque constitutionnel de la Haute-Vienne, mort à Vernon, près Limoges, le 20 octobre dernier. La conduite de cet homme est inexplicable. Il assistoit souvent à la messe; il alloit voir les malades dans sa campagne, et leur portoit des secours. On dit qu'il a écrit des lettres pleines de religion à une de ses nièces qui a dernièrement fait ses vœux dans une communauté de Clairettes à Limoges. Toutefois dans d'autres occasions il avançoit des principes destructeurs de la foi. Son curé, averti du danger où il se trouvoit, se transporta chez lui, et l'engagea à se confesser. *Dieu y pourvoira*, répondit le malade. Le pasteur chercha à le toucher par les considérations les plus pressantes; il lui parla tour à tour de la bonté de Dieu et de sa justice; il l'engagea, dans le cas où il ne voudroit pas s'ouvrir à lui-même, à faire choix d'un autre prêtre. *Ni vous, ni d'autres*, a répondu le malade. Le curé de Moissannez s'est alors retiré, en déplorant l'inutilité de son ministère. Un frère du mourant étoit présent; c'étoit M. Jacques Gayvernon, ancien curé de Linars, qui

s'est marié, et qui aujourd'hui est veuf; il pourroit rendre compte des faits. Aussi la chose étoit si notoire que le corps n'a point été présenté à l'église. La famille l'a fait enterrer sans aucune cérémonie. Il ne faut point confondre les Gay-Vernon, prêtres, dont nous avons parlé, avec un quatrième frère, M. Gay, baron de Vernon, homme estimable et plein de talens, qui étoit officier de génie, et n'a été d'aucune assemblée; celui-ci, qui est mort il y a quelques années, a été regretté de tous les gens de bien. Il est juste de dire que Léonard a, par son testament, fait plusieurs legs pieux. Nous profiterons de cette occasion pour faire remarquer une faute typographique qui s'est glissée à son sujet dans notre n°. 859. On dit qu'il étoit né à Saint-Lainard; il faut lire *Saint-Léonard*.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. A. R. MONSIEUR a chargé M. le duc de Fitz-James de remettre à M. le préfet de la Vendée 300 fr. pour la reconstruction de la chaumière récemment incendiée d'un bon et pauvre Vendéen, nommé Cyprien Lesage.

— Treize habitations de la commune de Patornay, département du Jura, ont été incendiées, le 13 septembre dernier. LL. AA. RR. MONSIEUR et Mgr. le duc d'Angoulême ont fait remettre, chacun séparément, une somme de 500 fr. pour être distribuée aux familles privées d'asile et de moyens d'existence.

— S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême, ayant été informé par M. le curé d'Auvers, des dégâts causés par la grêle, le 4 du mois dernier, a accordé une somme de 500 fr. pour servir aux réparations les plus urgentes.

— S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême, informé que le village de Saint-Sauves (Puy-de-Dôme) avoit été entièrement détruit par les flammes, vient d'accorder une somme de 1000 fr. pour le soulagement des victimes de l'incendie.

— D'après une ordonnance royale, du 6 de ce mois, la portion de la haute-paye, acquittable à l'avance, pour les caporaux d'infanterie de la ligne, sera allouée aux soldats de toutes armes qui contracteront des réengagemens. Le ministre de la guerre a aussi arrêté le projet de donner un lit à chaque soldat, et de le lui donner en fer. C'est ainsi que le gouvernement du Roi répond à ceux qui le calomnient pour séduire les soldats.

— Le tribunal de police correctionnelle a appelé, le 12, la cause de M. Benjamin Constant relativement à sa lettre à M. de Carrère, sous-préfet de Saumur, et témoin aux assises de Poitiers. M. Benjamin Constant a fait défaut. Les éditeurs responsables du *Constitu-*

tionnel, du *Courrier françois*, du *Pilote* et du *Journal du Commerce*, ont seuls comparu. L'avocat de M. Benjamin Constant a demandé un délai. Le tribunal, après une courte délibération, a remis la cause au 14, pour être statué en présence de M. Benjamin Constant, qui devra comparoître en personne.

— Le nommé Sarragosse, condamné deux fois pour propos séditieux, a été condamné, le 12, par le tribunal correctionnel, et pour le même délit, à sept mois d'emprisonnement et à 500 francs d'amende.

— Le meûnier de Thouars, le jeune Fradin, et quatre autres des condamnés dans l'affaire de Berton, sont conduits à Riom et à Nimes, où ils vont subir leur détention. Le colonel Allix, Sénéchaux, Fradin et les autres, ont été dirigés vers la Charente.

— Quoique les conférences soient très-actives à Vérone, on ne croit pas que les plénipotentiaires se séparent avant la fin de décembre. Le départ de M. le vicomte de Montmorency est fixé au 10 ou au 12 de ce mois. La réception du roi de Naples a été très-brillante, et jouit d'une bonne santé, quoique les libéraux l'aient fait mourir en route.

— On a commencé à Naples, le 25 octobre, des prières d'actions de grâces pour remercier le ciel d'avoir préservé cette capitale du danger que pouvoit lui faire courir une des plus terribles éruptions du Vésuve dont on ait gardé la mémoire, et qui a duré plusieurs jours.

— Le tribunal suprême de justice à Madrid a remis en liberté les personnes de distinction qui avoient été arrêtées pour des faits relatifs à la journée du 7 juillet. On n'a retenu que les officiers des gardes qui ont été pris les armes à la main. Cette sage mesure est due à des considérations d'une haute importance présentées par les ministres étrangers. Les cortès ont porté contre la liberté individuelle des lois qui feroient horreur aux libéraux en France, mais qu'ils décrètent eux-mêmes à Madrid.

— Le docteur de Valenti avoit formé à Sulze, ville du grand-duché de Weymar, une société où on lisoit la Bible, et où l'on faisoit d'autres exercices religieux. Traduit plusieurs fois devant le grand consistoire de Weymar, il avoit été renvoyé des plaintes formées contre lui; mais le grand-duc vient de rendre un rescrit qui défend désormais au docteur toute réunion religieuse. En même temps un sous-officier a été chargé de le conduire en prison, en cas de contravention. Le docteur a annoncé qu'il alloit quitter le pays.

— Les consuls d'Angleterre, des Etats-Unis et des villes anséatiques, ont donné à Bahia, le 31 août, une fort belle fête au baron Roussin, qui commande la division françoise envoyée au Brésil. Ils ont voulu lui témoigner leur reconnoissance de la protection qu'il leur a plusieurs fois offerte, au nom de son souverain, pendant l'absence de leurs stationnaires. La santé du Roi de France, proposée par le consul d'Angleterre, a été portée avec acclamation. Plus de soixante négocians anglois se trouvoient à cette fête.

Elections.

Département de Seine et Marne. — *Collége de Melun.* Le bureau provisoire a été maintenu, à l'exception d'un scrutateur, qui a été remplacé par M. le duc de Praslin. M. Rolland d'Erceville, président du collége et député sortant, a été réélu à une majorité de 190 voix, contre 162, données à M. Baillot, candidat de l'opposition. *Collége de Meaux.* Un seul scrutateur a été maintenu. M. La Fayette a obtenu 169 suffrages, et son concurrent, M. le baron Ménager, 136; 8 voix ont été perdues. *Collége de Coulommiers.* Le bureau provisoire a été maintenu.

Département du Nord. — Les bureaux provisoires des colléges d'arrondissement ont été confirmés à une forte majorité.

Affaire de M. Benjamin Constant.

Nous avons déjà annoncé que M. Benjamin Constant avoit comparu, le 6 de ce mois, au tribunal correctionnel, où le ministère public avoit pris des conclusions contre lui, en raison de sa lettre à M. Mangin, procureur-général de Poitiers. La cause du prévenu a été appelée de nouveau, le 13. Il a présenté deux moyens préjudiciels. Le premier, tiré de l'appel qu'il a interjeté à la cour royale contre le jugement du tribunal, du 6 de ce mois; le second, de sa qualité de député. M. Benjamin Constant a lui-même défendu ce dernier moyen dans un long discours. Il a prétendu que ce n'étoit pas dans son intérêt, mais uniquement pour l'honneur et le droit de la chambre des députés, et pour la défense de la Charte, qu'il présentoit cette exception. Il a ensuite posé en principe qu'un député étoit inviolable, et pouvoit tout écrire impunément pour défendre les opinions manifestées à la tribune, et attaquées hors de l'enceinte de la chambre. Du reste, M. Benjamin Constant avoue naïvement qu'il est très-content de lui-même, et qu'il n'a que des éloges à se donner. Il termine en disant que le tribunal correctionnel rendra un grand service à la France s'il se déclare incompétent. M. l'avocat du Roi écarte les moyens préjudiciels et d'incompétence proposés par le prévenu; les députés, dit-il, ne peuvent être poursuivis pour les discours prononcés à la tribune; mais dans cette occasion c'est l'écrivain que l'on attaque, et non pas le député. Le tribunal adopte les conclusions du ministère public. L'avocat de M. Benjamin Constant présente un autre moyen préjudiciel. Il demande qu'il soit sursis au jugement du tribunal correctionnel jusqu'à ce qu'il ait été statué sur la plainte formée par son client contre M. Mangin. Le défenseur arrive enfin au fond. Les accusations versées par le procureur-général sur M. Benjamin Constant sont si graves et si injustes, qu'il n'est pas étonnant que son client, que ces accusations avoient mis hors de lui-même, ait laissé échapper quelques expressions qui n'étoient pas bien pesées.

Le 14, le prévenu a prononcé un discours écrit de près de quatre-vingt feuillets. Il a insisté principalement et presqu'uniquement sur

ce point, que M. le procureur-général n'auroit pas dû, dans sa plaidoirie, parler contre quelques députés, parce qu'il n'étoit pas compétent pour les poursuivre. Si le prévenu a publié un écrit avant de porter plainte en justice contre M. Mangin, c'est uniquement parce que cette voie étoit plus rapide pour rectifier l'opinion publique. Il annonce qu'il montreroit beaucoup de courage et de générosité si jamais des conspirateurs à ses ordres tomboient sous la main de la justice. Les épithètes que l'on prodigue à une partie de la chambre qu'il affectionne lui navrent le cœur.

M. Billot, avocat du Roi, réplique sur-le-champ. Le prévenu a, dit-il, étendu la discussion pour détourner l'attention des magistrats des points qui doivent surtout les fixer; savoir, le libelle incriminé : cet écrit de vingt-quatre pages n'est qu'un tissu d'injures : le procureur-général de Poitiers y est assimilé *aux juges assassins de* 1793. Les fonctionnaires publics ne pourroient condamner hautement certaines doctrines, parce qu'elles auroient été proférées à la tribune ? On ne pourroit donc pas dénoncer à l'indignation de la France cet audacieux discours où l'on a parlé des *répugnances*, qui n'étoient que dans l'ame flétrie de celui qui se permettoit une pareille assertion ? (Mouvement très-vif dans l'auditoire). M. le procureur-général de Poitiers n'a point attaqué M. B. Constant en sa qualité de député. Le procès ne demandoit-il pas par lui-même que l'on parlât de ce comité directeur, établi à Paris, et des personnes que les condamnés ont désignées comme composant le gouvernement provisoire! Si j'étois député, ajoute M. le procureur du Roi, et que des conspirateurs me désignassent comme leur complice ou leur chef, je désavouerois, du haut de la tribune, cette odieuse imputation. Mais si je voulois renverser le gouvernement établi, alors, par un hasard, fâcheux sans doute, mais qu'il ne faut attribuer qu'à de malheureuses circonstances, je ferois précisément ce qui a été fait. (Nouveau mouvement dans l'auditoire).

L'avocat de M. B. Constant soutient que M. Mangin auroit dû imiter la cour des pairs, qui, en 1821, ordonna que les noms de plusieurs personnages éminens, que la rumeur publique désignoit comme les chefs de la conspiration, ne fussent point compris dans l'acte d'accusation. Le prévenu obtient de nouveau la parole pour la réplique. Les libellistes, dit-il, sont ceux qui attaquent le côté de la chambre où je siége. Le ministère public m'a dit que je ne devois pas répondre par des injures; mais quand je me suis vu attaqué, je n'étois pas maître de moi. Il finit en disant qu'il a obéi, par sa conduite, aux lois de la morale et de l'honneur. M. le président annonce que le jugement sera prononcé à l'audience du 19.

Sur quelques Jésuites espagnols morts récemment, et qui se sont rendus célèbres par leurs connoissances, leurs travaux et leurs écrits.

D'Alembert a osé imprimer parmi nous, et d'autres ont répété après lui, que les Jésuites, à l'époque de leur destruc-

tion, n'avoient point d'hommes d'un mérite distingué. Cette assertion, fausse et injuste, est démentie par de nombreux exemples. Il y avoit, à l'époque de la destruction de la société, des hommes très-recommandables dans son sein : parmi nous, nous pourrions citer Berthier, Griffet, La Neuville, etc. Les Jésuites espagnols comptoient aussi des savans et des littérateurs d'un grand mérite. Nous voulons en citer quelques-uns qui ont joui d'une réputation plus distinguée : nous nous bornons à sept, qui ont vécu jusqu'à ces derniers temps, et qui, à ce titre, méritent d'être connus d'une manière particulière.

Jean Andres, né dans le royaume de Valence, le 15 février 1740, entra dans la société en 1754, et professa avec succès. Aucun genre de littérature ne lui étoit étranger. On a de lui des ouvrages de mathématiques, de philosophie, de critique et d'érudition, des lettres, des voyages, etc. ; mais il s'est illustré surtout par son grand ouvrage, *De l'origine, des progrès et de l'état actuel de toute littérature,* imprimé à Parme de 1782 à 1799, en 7 vol. in-4°., et réimprimé depuis à Venise et à Naples. On admire l'érudition, la sagacité et le goût de l'auteur, qui s'est montré le rival de Tiraboschi. En 1799, la cour de Vienne voulant reformer l'enseignement de l'Université de Pavie, y appela Andres, et le mit, quoique étranger, à la tête de toutes les écoles. Depuis, il fut fait préfet de la Bibliothèque royale à Naples, et sa haute réputation le protégea parmi toutes les vicissitudes de ce pays. Il y est mort le 13 janvier 1817.

Faustin Arevalo, né dans l'Estramadure, le 29 juillet 1747, entra dans la société en 1761, et profita du loisir qu'il avoit en Italie pour cultiver les lettres avec ardeur. Le fruit de ses études fut *Hymnodia hispanica*, Rome, 1786; une édition du poète Dracontius, 1791; une de l'*Histoire évangélique* d'Aquilinus Juvencus, prêtre espagnol, 1792; une de Prudence, 2 vol. in-4°.; une de Celius Sedulius, 1794, in-4°.; une de saint Isidore de Séville, 1797-1803, 7 vol. in-4°.; une du *Missel gothique*, 1804, in-fol. Arevalo jouissoit de toute la confiance du cardinal Lorenzana, qui paroît avoir fait les frais de ses éditions, et qui, en mourant, le nomma son exécuteur testamentaire. En 1800, il fut décoré du titre d'*hymnographe pontifical.* Lorsque le cardinal di Pietro fut obligé de quitter Rome, en 1809, il nomma Arevalo théologien

de la pénitencerie, en remplacement de Muzzarelli, aussi déporté. Arevalo occupa cette place jusqu'au 25 septembre 1815, qu'il voulut retourner en Espagne, quelques efforts qu'on fit pour le retenir dans un pays où ses lumières et sa sagesse étoient justement appréciées. Il vivoit, en 1816, dans le collége de Loyola, où il s'étoit retiré.

François Gusta, né à Barcelonne, le 9 janvier 1744, entré dans la société en 1759, est auteur d'un très-grand nombre d'écrits en italien sur diverses matières. Nous citerons, entre autres, la *Vie de Pombal*, 1782, 4 vol., traduite en françois sous le titre de *Mémoires*; *Courte instruction à un théologien, si le probabilisme est condamné ou non*, Florence, in-8°.; *Vie de Constantin*, Foligno, 1786, 2 vol.; *Essai critique sur les croisades*, in-4°., sans nom d'auteur, de lieu ou d'année; *Essai critique et théologique sur les Catéchismes modernes*, Ferrare, 1788, in-8°., réimprimé avec des augmentations, à Foligno, en 1793 (cet Essai est dirigé contre les Catéchismes jansénistes, et valut à l'auteur un Bref de Pie VI); *Courte réfutation du livre* (françois) *de J. C. sous* l'anathême, Ferrare, 1787; *Défense du Catéchisme de Bellarmin*; ibid.; *les Erreurs de Tamburini dans ses leçons de morale chrétienne*, Foligno, 1791, 2 vol. in-8°.; *Mémoires sur la révolution françoise*, in-8°., réimprimés depuis sous le titre *De l'influence des jansénistes sur la révolution de France*; *l'Esprit du dix-huitième siècle*, 1792; *Réponse à la question : Quel jugement on doit porter des personnes qui, dans les pays catholiques, veulent soutenir le serment de France?* Ferrare, 1793 (cet écrit est dirigé aussi contre le serment de liberté); *Mémoires d'un père à son fils, à la fin du dix-huitième siècle*; *Réponse d'un curé catholique aux Réflexions démocratiques du docteur Jean Tumiati*, Venise, 1799. Gusta passa à Naples lorsqu'on y rétablit la société, et mourut à Palerme en 1816. Il a laissé beaucoup de manuscrits. On trouve des lettres de lui dans le *Journal ecclésiastique* de Rome, en 1790.

Laurent Hervas, né dans la Manche, le 1er. mai 1735, entra dans la société en 1749, et fit ses derniers vœux à Forli, en 1769. Il avoit professé la philosophie dans le collége des Nobles, à Madrid. En Italie, il cultiva surtout les mathématiques et les matières d'érudition. Retourné en Espagne en

1799, il s'y livroit à de grandes recherches historiques, lorsqu'il fut obligé de retourner en Italie. Pie VI le nomma bibliothécaire de son palais Quirinal, et plusieurs académies le reçurent dans leur sein. Hervas mourut à Rome, le 24 août 1809. Son plus grand ouvrage est l'*Idée de l'univers, qui contient l'histoire de la vie de l'homme, le voyage dans le monde planétaire et l'histoire de la terre et des langues*, Césène, 1778 et années suivantes, 21 vol. in-4°. La partie des langues, surtout, annonce une érudition immense. L'auteur publia séparément ensuite, à Madrid, les deux premières parties, avec de nombreuses additions, et on imprima dans cette capitale, à l'imprimerie royale, le *Catalogue de toutes les langues connues*, par le même, 1800-1805, 6 vol. in-4°. On a encore d'Hervas une *Analyse philosophique et théologique de la nature de la charité*, Foligno, 1792, en faveur de Bolgeni; *Ecole espagnole des sourds-muets*, Madrid, 1795; *Catéchisme pour les sourds-muets*, même année; la *Révolution sur la religion en France*, Madrid, 2 vol. Il a laissé un grand nombre de manuscrits, dont plusieurs très-importans.

Jean-François Masdeu, né à Palerme, le 14 octobre 1744, d'une famille noble espagnole, renonça aux espérances de fortune pour entrer chez les Jésuites, province d'Arragon, en 1759. Il les suivit dans leur exil, et se fixa d'abord à Ferrare, puis à Ascoli. Distingué par son goût et son érudition, poëte et littérateur, il écrivit en italien avec une pureté et une élégance rares. Il traduisit dans cette langue le poëme des Echecs de Vida, et publia différentes pièces de vers pour des fêtes ou sur des sujets de piété : il a, dans ce genre, des stations de la passion. Son grand ouvrage est son *Histoire critique d'Espagne*, Madrid, 1784-1805, 20 vol. in-4°. Parmi ses autres écrits, nous citerons encore : *Abrégé de la vie de la bienheureuse Catherine Tomasi*, Rome, 1792, in-4°.; *Mémoire de Mme. Sadumé, au nom de toutes les mégères du monde, au sage directeur de Paris*, Valence, 1800 (c'est une plaisanterie contre le système révolutionnaire); *Lettre à M. G., évêque de C.* (Gamboni, évêque de Capri), *pour la défense du concile de Trente, sur l'âge suffisant pour embrasser l'état religieux*, Rome, 1805; *Collection de pierres et médailles pour éclaircir l'Espagne romaine*, Madrid, 1789, 2 vol. in-4°.; *sainte Vie du nouveau Bienheureux Joseph Oriol*, Rome, 1806, en ita-

lien et en espagnol; des Dissertations sur des objets d'antiquité, contre Fea; *Histoire de la glorieuse défense des Espagnols contre Napoléon*, 1814; *Constitution des Cortès*, etc. Masdeu étoit retourné en Espagne en 1799, et se livroit à de grandes recherches historiques, quand il fut obligé de regagner son exil. Il demeura alors à Rome, et voulut encore, malgré son âge, revoir sa patrie, en 1815. Il mourut à Valence, le 11 avril 1817. Il a laissé en manuscrits un grand nombre d'opuscules, dont plusieurs sont relatifs à l'histoire d'Espagne.

Jean de Ossuna, né au royaume de Cordoue, le 19 janvier 1745, et entré dans la société en 1759, avoit un génie vif et une heureuse facilité pour les langues. Il écrivoit en italien avec beaucoup de goût, et il rédigea pendant huit ans, à Césène, des *Ephémérides politiques*, qui forment XVI vol. in-4°. de 1788 à 1795, 2 vol. par an. Il prononça, dans la même ville, en 1794, un discours contre les révolutionnaires françois, discours qui fut imprimé alors, et qui l'a été depuis en Espagne, pour y échauffer les esprits lors de l'invasion. D'Ossuna est auteur de divers opuscules, et a fourni plusieurs morceaux aux *Ephémérides encyclopédiques* de Vienne et à celles de Zatta, à Venise. Il prêcha avec succès en Espagne, pendant le peu de temps que les Jésuites eurent la permission d'y rester en 1799, et y retourna encore en septembre 1815. On cite, parmi ses manuscrits, neuf Dissertations lues à l'Académie de la religion catholique, à Rome, et des Notices sur les Jésuites espagnols déportés en Italie, avec une histoire de leur exil. Il seroit à désirer qu'on publiât ces écrits.

Charles de La Serna Santander, né le 1er. février 1751, entra dans la société en juin 1766, et étoit par conséquent novice au moment de l'expulsion. D'Espagne, il passa à Bruxelles, où il fut mis à la tête de la Bibliothèque publique. Il se forma lui-même une bibliothèque très-précieuse en livres rares et en manuscrits. On a de lui un *Dictionnaire bibliographique choisi du quinzième siècle*, Bruxelles, 1805, 3 vol. in-8°., et des Mémoires sur la même matière. Il se proposoit de donner un Recueil des anciens canons de l'église d'Espagne; mais il n'en a publié que la *Préface historique et critique*, Bruxelles, 1800, qui est du savant Jésuite André-Marc Burriel, mort le 19 juin 1762. De La Serna mourut lui-même en 1814.

Explication du Catéchisme, ou Instruction sur les vérités et les devoirs de la religion (1).

Vers le commencement de cette année nous annonçâmes un ouvrage du même genre, mais cependant différent ; c'est celui qui a pour titre : *Catéchisme dogmatique et moral*, par M. Couturier, 3 vol. in-12. L'ouvrage étoit imprimé à Dijon, et approuvé par feu M. Dubois, évêque de cette ville. Le nouvel ouvrage est aussi imprimé à Dijon, et porte également des approbations du même prélat, en date du 15 novembre 1820, et d'un théologien, M. l'abbé Deschamps, chargé par lui d'examiner le livre. L'auteur de l'*Explication* n'est pas nommé ; il s'est proposé d'éviter à la fois la sécheresse de quelques ouvrages du même genre, et la prolixité de quelques autres. Les explications sont placées après les chapitres auxquels elles se rapportent ; on a insisté sur ce qui regardoit les sentimens de pénitence, d'eucharistie et de confirmation. A l'exposé de la doctrine, on a joint des histoires et des paraboles propres à graver les vérités chrétiennes. Ces histoires ont été puisées pour la plupart dans des recueils déjà connus ; quelques-unes peut-être ne sont pas d'une authenticité incontestable, ni d'un choix assez sévère ; mais on a pensé sans doute qu'il y avoit toujours à s'édifier dans ces sortes de récits, lors même que la critique pourroit y reprendre quelque chose.

Il semble qu'on n'a pas observé dans la distribution de l'ouvrage tout l'ordre que l'on pourroit désirer. Non-seulement il y a des chapitres hors de leur place, parce qu'ils n'ont été, dit-on, remis à l'éditeur qu'après coup ; mais il y en a d'autres qui sont singulièrement rangés. Ainsi un long article sur le prêt se trouve entre une exposition des principaux mystères et l'histoire de la création ; cet article paroît un abrégé de la Dissertation de M. l'abbé Pagès sur la même matière. Dans le second volume, il y a de même quelques additions, sur les devoirs des disciples envers leurs maîtres, sur la vocation à l'état ecclésiastique, sur les motifs de notre soumission à l'Eglise, etc. Il y a des *pensées courtes et précises sur le salut*, qu'on vend aussi à part, et qui renferment en une vingtaine de pages des vérités qu'on perd trop souvent de vue

(1) 2 vol. in-12. A Dijon, chez Douillier ; et à Paris, chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.



Œuvres complètes de saint François de Sales, publiées d'après les éditions les plus correctes. Tomes Ier., 2e. partie, et X (1).

Ces deux nouveaux volumes, qui forment la 5e. livraison de l'édition, comprennent une partie de la Vie du saint, et la suite des Lettres. Pour la Vie, l'éditeur a adopté celle de l'abbé Marsollier, qui est la plus estimée, et qui est assez exacte et détaillée. Il n'en paroît dans ce moment que la dernière partie; mais le commencement est imprimé, et doit être aussi incessamment livré au public. Quant aux Lettres, le tome X contient depuis la Lettre 376 jusqu'à la 621e. La dernière des Lettres du saint est du 19 décembre 1622, neuf jours avant sa mort. Les Lettres de ce volume vont donc depuis 1617 jusqu'à la mort de l'illustre évêque.

Dans notre dernier article nous marquâmes les rapports que le saint avoit eus avec la France, avant 1617. Nous trouvons encore depuis cette époque de nombreux indices des relations que le saint évêque entretenoit avec notre patrie. Nous avons même omis dans notre précédent article, de faire mention d'un voyage qu'il fit, en 1608, en Bourgogne et en Franche-Comté. Le 21 janvier 1618, il répond à Louis XIII, qui lui avoit demandé son avis sur un établissement relatif au pays de Gex; il souhaiteroit qu'on pût établir dans ce canton quelques communautés religieuses, et il indique surtout celle des prêtres de l'Oratoire. En

(1) Prix, pour les souscripteurs, 7 fr. le vol. A Paris, chez Blaise aîné, rue Férou; et chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

1617 et 1618, il prêcha le Carême à Grenoble, et y fut reçu avec de grands honneurs; plusieurs protestans vinrent l'entendre, et se convertirent; il y eut, entr'autres, un ministre qui fit abjuration. Le duc de Lesdignières eut des conférences avec le saint évêque, et assista à plusieurs de ses sermons; on croit même que la conversion de ce seigneur étoit le principal objet des voyages du saint; mais Lesdignières n'embrassa la religion catholique qu'en 1622.

En 1618, François fut chargé par le duc de Savoie d'accompagner à Paris le cardinal de Savoie, son fils, qui alloit demander Christine de France en mariage pour le prince de Piémont. Il arriva dans la capitale sur la fin de 1618, et prêcha, la veille de Noël, dans l'église des Capucins, devant la Reine. Le Carême suivant, il prêcha à Saint-André des Arts, et passa une partie de l'année à Paris, occupé à la conclusion de l'affaire qui l'y avoit amené. Il revit en cette circonstance plusieurs de ses anciens amis, et en fit de nouveaux. Il dirigeoit beaucoup de personnes, et entroit dans beaucoup de bonnes œuvres. Il parle dans ses Lettres de M. de Marillac, depuis garde des sceaux; de la présidente de Herse, de Mlle. de Lamoignon; il étoit en relation étroite avec la famille Arnauld, chez laquelle il alla passer quelques jours à Andilly : on sait que la dispute du jansénisme ne commença que plus de vingt ans après. Le saint fit aussi un voyage à Mantes, et y fut même malade. Il suivit la cour à Fontainebleau. Il ne quitta Paris que le 13 septembre 1619, et prit son chemin par Tours, Bourges, Moulins, Roanne et Lyon. Il se trouvoit à Annecy le 2 décembre. Nous remarquons cette date, parce que nous croyons qu'il y a erreur dans la Vie de Marsollier, qui dit que François prêcha, la veille de Noël 1619, à Paris; il semble que c'est en 1618 que cette prédication eut lieu. Il n'est pas probable que le saint soit retourné

à Paris après être allé à Tours et à Bourges. A la vérité la Lettre 492, où il est question de cette prédication, est datée de 1619; mais il est probable que c'est une date mise par les éditeurs, et non par le saint lui-même.

Quelques Lettres citées dans ce X^e. volume nous apprennent sur le saint évêque des particularités qui doivent nous être précieuses. Dans la Lettre 553, à M. de Marillac, il parle avec beaucoup d'estime et d'affection de Marie de l'Incarnation (Mme. Acarie); il avoit été, dit-il, *presque son confesseur ordinaire pendant six mois, et l'entretenoit presque tous les jours*. Dans la Lettre 601, la mère de Chantal lui parle d'un projet de l'attirer en France; « tous les plus pieux et les plus solides esprits d'ici, écrivoit-elle de Paris, le 16 mai 1622, sont en grand suspens pour savoir ce qui sera le plus à la gloire de Dieu. M. Vincent me le disoit hier, ajoutant qu'il sembloit que Dieu vous eût mis comme un boulevard contre Genève ». Ce projet n'eut pas de suite. Au mois de novembre de cette année, François rentra en France, alla joindre la cour à Avignon, et revint ensuite à Lyon, où il mourut, le 28 décembre.

Parmi les personnes de notre nation auxquelles le saint évêque de Genève étoit le plus attaché, nous aurions pu citer Jean-Pierre Camus, évêque de Belley, si connu par la fécondité de sa plume. Ce fut François qui le sacra, le 31 août 1609, dans la cathédrale de Belley; il le visitoit souvent, et avoit en lui une grande confiance. On sait que M. Camus a fait l'Esprit de saint François de Sales. Nous trouvons une assez forte méprise, à l'occasion de ce prélat, dans un recueil qui s'imprime à Paris. Dans un cahier de ce recueil, qui a paru il y a un mois, en rendant compte de cette même édition des *Œuvres de saint François de Sales*, on dit que le cardinal Le Camus étoit son ami. Il faut

croire que c'est une distraction; Jean-Pierre Camus, évêque de Belley et ami du saint, n'a jamais été cardinal, et mourut à Paris, le 26 avril 1652. On l'a confondu ici mal à propos avec Etienne Le Camus, évêque de Grenoble et cardinal; celui-ci n'a jamais pu connoître saint François de Sales, puisqu'il n'est venu au monde que le 24 novembre 1632, dix ans après la mort du saint.

Nous avons déjà parlé de l'édition nouvelle, et nous en avons montré les avantages. L'éditeur commence à recueillir le prix de ses soins. Le souverain Pontife a agréé qu'il lui dédiât les *Œuvres complètes* du saint évêque de Genève, et le lui a fait connoître par la lettre suivante, qui est sans doute pour lui une récompense très-flatteuse, et un puissant encouragement :

« Monsieur, Sa Sainteté a reçu votre lettre, du 1er. juillet dernier, dans laquelle vous avez témoigné le désir de lui dédier la nouvelle édition, entreprise par vous, des *Œuvres complètes de saint François de Sales*.

» Sa Sainteté n'a pas manqué d'être très-sensible à une telle idée, ainsi qu'au dévoûment dont vous vous montrez animé envers sa personne sacrée. Elle accepte volontiers la Dédicace que vous vous proposez de lui faire des ouvrages du saint évêque de Genève, qui ont répandu sur l'Eglise de Dieu une si grande lumière de vérité.

» En vous faisant connoître l'agrément du saint Père, je suis avec des sentimens d'estime, Monsieur, votre, etc.

» E. Card. CONSALVI ».

Rome, 28 septembre 1822.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Les dernières nouvelles de Rome portent que le souverain Pontife avoit éprouvé une légère indisposition; mais que S. S. est parfaitement rétablie, et a repris ses promenades accoutumées.

— Le mercredi 14, Mme. la duchesse de Berri a fait célébrer, à Rosny, une messe du Saint-Esprit, pour l'installation des Frères des écoles chrétiennes et des Filles de la charité,

que S. A. R. a établis sur cette paroisse. On sait que la princesse leur a fait construire des habitations. La population de Rosny a pris part à cette cérémonie, et ressent vivement le bienfait de deux institutions également précieuses. L'hospice que Mme. la duchesse de Berri a fait établir en ce lieu sert à recueillir les malades, les blessés et les passans infirmes. Ce monument de la charité de l'auguste veuve fera bénir son nom, non-seulement à Rosny, mais dans tous les environs.

— La visite pastorale s'est ouverte dimanche dernier dans l'église Saint-Nicolas-des-Champs. M. l'archevêque de Paris s'étant rendu au presbytère, vers quatre heures, a été conduit sous le dais par l'extérieur au grand portail de l'église. M. le curé de la paroisse a complimenté le prélat, et l'a remercié de l'honneur et du bienfait de la visite pastorale. Après les vêpres, Mgr. est monté en chaire, et a fait l'ouverture des exercices. Son texte étoit pris de ces paroles de l'Evangile : *Sicut misit me Pater, et ego mitto vos.* Le prélat a commenté ces paroles de Notre Seigneur, et, les appliquant à la circonstance, il a exhorté les fidèles à profiter des grâces qui leur étoient offertes, et a développé, avec autant de force que d'onction, les considérations et les motifs les plus propres à les toucher. Le discours de M. l'archevêque a été suivi du chant des cantiques. A six heures, M. l'abbé de Rauzan a prononcé un discours sur l'importance des missions et sur les dispositions qu'on doit y apporter. M. l'archevêque a terminé les exercices par la bénédiction du saint Sacrement. La cérémonie n'a fini qu'à huit heures. Le grand nombre de fidèles qui affluoit jusque dans les chapelles, n'a pas empêché qu'il ne régnât dans l'église le plus grand ordre et le plus parfait recueillement; et l'attention comme l'empressement du peuple pour ce premier exercice paroissoient d'un heureux augure pour les succès de la visite.

— Le sacre de M. l'évêque de Nantes s'est fait dimanche dernier dans la chapelle du séminaire à Issy. M. l'évêque de Clermont étoit le prélat consécrateur, comme nous l'avons dit, et étoit assisté de MM. les évêques de Soissons et de Limoges.

— Jeudi prochain, jour de la Présentation de la sainte Vierge, on fera au séminaire Saint-Sulpice le renouvellement des promesses cléricales. C'est Mgr. le nonce qui présidera cette année à la cérémonie. Les évêques qui se trouvent

à Paris se proposent, dit-on, d'y assister. M. l'évêque d'Hermopolis doit ce jour-là célébrer la messe au séminaire d'Issy, et y recevoir le renouvellement des promesses cléricales des ecclésiastiques de la maison.

— L'ancien séminaire du Saint-Esprit, rue des Postes, qui étoit occupé en dernier lieu par l'Ecole normale, va être rendu à sa destination. Cette Ecole normale est supprimée, comme on sait, et les maîtres qui occupoient encore le local, ont reçu ordre de l'évacuer pour le 15 de ce mois. M. le supérieur du séminaire du Saint-Esprit, qui habitoit provisoirement une maison, rue Notre-Dame des Champs, doit se transporter vers la fin du mois ou au commencement de l'autre, dans l'ancien chef-lieu de sa congrégation, qui avoit été bâti par elle quelques années avant la révolution, et qui convient parfaitement à un établissement de cette nature. On ne doute pas que lorsque ce séminaire sera rendu à sa destination primitive, il ne se présente un plus grand nombre de sujets pour s'y préparer au ministère dans les colonies.

— Les missionnaires du diocèse de Nanci viennent de terminer leur première mission de l'année, à Chambrey, paroisse assez considérable. Ils l'avoient commencée le 13 octobre; et l'ont finie le 10 novembre. Le succès a passé toutes leurs espérances. Non-seulement toute la paroisse a été ébranlée dès les premiers exercices; mais on accouroit de tous les environs. De plusieurs lieues à la ronde, les hommes, les femmes, les vieillards et les enfans, venoient en foule prendre part aux exercices. On y arrivoit même de Vic et de Château-Salin. Peut-être ces étrangers n'étoient-ils d'abord attirés que par la curiosité; on croit même que quelques-uns pouvoient avoir eu le projet de tourner en ridicule les missionnaires, et de paralyser l'effet de la mission. Mais ils ont été obligés de céder à l'enthousiasme général. Chambrey a été témoin, pendant ce temps, des scènes les plus touchantes de réconciliation, de repentir et de ferveur. Dix-neuf mariages ont été bénis; l'église étoit pleine depuis cinq heures du matin jusqu'à dix heures du soir, et beaucoup de personnes étoient obligées de rester dehors. Il a fallu partager la communion générale en deux fois, à cause du grand nombre; les hommes l'ont faite un jour et les femmes l'autre. Ces deux cérémonies se sont passées dans le plus grand recueillement. On peut assurer que tous les habitans de Chambrey ont fait leur mission. La plan-

tation de la croix a fait éclater encore leurs sentimens; c'étoit à qui porteroit la croix. L'affluence étoit prodigieuse. Le lendemain, samedi 9, on a célébré un service pour les morts, et le dimanche, les missionnaires ont fait l'exhortation sur la persévérance. Ils doivent ouvrir une mission, le 23 de ce mois, à Rosières aux Salines.

— Quoique la ville de Tours ne possède plus la noble Basilique érigée par nos pères en l'honneur de saint Martin, l'apôtre, le thaumaturge et le patron des François, son nom continue à y être invoqué, et sa fête s'y célèbre avec une dévotion particulière. Les pieux fidèles demandent au ciel qu'il inspire à quelque ame généreuse le dessein de relever l'antique édifice que l'irréligion a détruit. A côté des ruines de ce temple si célèbre, on voit encore une étroite chapelle qui en faisoit partie; c'est-là que les religieuses de l'Adoration perpétuelle invoquent le saint évêque. Le 11 de ce mois, jour de la fête de saint Martin, l'office y fut célébré solennellement. Un chanoine de l'ancien chapitre de Saint-Martin officioit; c'étoit M. l'abbé Dumont, vieillard plus qu'octogénaire. Il conserve encore le surplis qui servit au roi régnant, lorsque ce prince visita l'église de Saint-Martin, et y fut reçu chanoine. M. l'archevêque de Tours assista au panégyrique du saint, et donna ensuite le salut et la bénédiction. Tout le diocèse fait des vœux pour la conservation des jours de ce prélat, qui, à l'âge de 88 ans, conserve encore une activité étonnante, et commande le respect par son zèle comme par ses vertus.

— Nous trouvons, dans un recueil périodique, plusieurs pièces relatives à une guérison qui paroît s'être opérée dans la personne de Joséphine Magnier, sœur de la congrégation de la Providence, à Louviers, diocèse d'Evreux. Cette sœur étoit attaquée d'un anévrisme; son état avoit été reconnu par plusieurs médecins de Louviers, de Rouen et d'Amiens. On avoit essayé divers remèdes, qui n'avoient servi qu'à pallier un mal jugé incurable. Dans les derniers temps, le danger étant devenu plus pressant, on écrivit au prince de Hohenlohe, qui assigna le 25 juillet dernier pour prier en sa faveur. Quatre messes furent dites à Louviers, ce jour, à son intention. Dès la première, Joséphine Magnier se trouva mieux; à la dernière, elle étoit guérie. Depuis elle a continué d'aller de mieux en mieux. Il faut remarquer que sa lettre est du

17 septembre suivant, et par conséquent près de deux mois après la guérison. Trois curés de Louviers ou des environs, trois vicaires et six sœurs de la Providence, ont confirmé la relation de leur témoignage. La sœur Magnier a fait une déclaration authentique devant le maire de la ville. Cette déclaration est suivie de certificats de médecins, qui ne sont pas cependant tous également concluans : l'un n'a connu la maladie que par ouï dire ; deux autres parlent de la maladie, sans parler de la guérison : un seul, M. Le Maître, médecin à Louviers, atteste à la fois la maladie et la guérison, et paroît attribuer celle-ci à la puissance divine. Il dit bien que la sœur a éprouvé de temps en temps quelque amélioration dans son état, mais pas d'aussi prolongée.

— L'abjuration de M. Paul Latour, ancien ministre protestant dans le département de l'Arriège, a causé quelque chagrin à ses confrères ; ils ont craint que cette démarche n'eût pour eux un effet fâcheux dans le public, et ils ont essayé d'amortir le coup par quelques écrits et réponses qu'ils ont fait imprimer. M. Rosselloty, ancien administrateur de l'Arriège, a mis au jour une lettre où il trouve mauvais qu'on ait publié avec *emphase* l'abjuration de M. Latour ; il n'y a eu aucune *emphase* dans la publication de ce fait. On a annoncé ce qui étoit ; il n'y a là rien que de fort simple. Ce qui fâche surtout M. Rosselloty, c'est ce que M. Latour a dit dans son acte d'abjuration, que les doctrines du protestantisme avoient semé sur la terre *l'esprit de vertige, de révolte et d'anarchie*. Le consistoire du Mas d'Azil a réclamé aussi, le 11 octobre, contre cette assertion, et a fait insérer, dans le *Constitutionnel* du 7 novembre, sa déclaration à ce sujet. Il prétend que c'est outrager le Roi, que de dire que le protestantisme a semé l'esprit de révolte. Il semble que ce n'est pas à M. Latour que MM. du consistoire devroient en vouloir pour la proposition qui les offusque. L'histoire est là pour dire ce qui en est. Qui est-ce qui au 16e. siècle a attiré sur la France quarante ans de guerre, de troubles et de discordes? On n'a qu'à lire l'histoire de Bèze, dit Bossuet, pour y voir les réformés toujours prêts au moindre bruit à prendre les armes, à rompre les prisons, à occuper les églises. Le même prélat remarque que la conjuration d'Amboise, et les menées qui suivirent, avoient été conseillées par Bèze et les autres ministres ; c'étoit, dit-il, un nouvel article qu'ils avoient ajouté

à l'Evangile. Il montre quelles furent la mollesse et la connivence de Calvin dans les premiers mouvemens, et il rappelle les décisions des synodes nationaux, qui prononçoient formellement qu'il étoit permis de prendre les armes. L'amiral de Coligni, qui passoit pour le plus sage et le plus modéré de tout le parti, connut et approuva le dessein de Poltrot de tuer le duc de Guise; ce chef fut un des premiers à prendre les armes, et les autres l'imitèrent. On les voit s'allier avec des étrangers, les attirer en France, et affecter l'indépendance dans leurs places de sûreté. Voilà comment le protestantisme s'annonça et s'établit parmi nous. Dès son origine, il souffla le feu de la guerre en France, pour ne parler que de ce royaume. Ce sont là probablement des faits que M. Latour pourroit citer pour appuyer ce qu'il a dit dans son acte d'abjuration. Son intention d'ailleurs n'a point été d'accuser les protestans actuels; il ne dit point qu'ils soient mauvais citoyens. Il se peut qu'ils valent mieux que leurs doctrines, et il est même à présumer que les enfans rougiroient d'avouer tout ce qu'ont enseigné et pratiqué leurs pères. M. Latour n'a parlé que du passé, et ce qu'il a dit est confirmé par des faits trop nombreux pour le contester.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. A. R. MONSIEUR a fait remettre une somme de 500 fr. à M. le sous-préfet de Nérac, pour être distribuée aux pauvres ouvriers incendiés dans la nuit du 17 au 18 octobre.

— S. A. R. MONSIEUR a fait adresser 1000 fr. à M. le préfet du Puy-de-Dôme, pour les incendiés de Saint-Sauve.

— Mgr. l'évêque de Clermont-Ferrand, qui avoit donné une somme de 200 fr. pour les incendiés de Saint-Sauve, vient de recevoir une somme semblable de S. A. R. Mme. la duchesse de Berri pour contribuer au soulagement de ces malheureux.

— M. le chevalier Maguin, colonel au 13e. régiment de ligne, vient d'obtenir sa retraite, qu'il sollicitoit depuis long-temps, et a été promu au grade de maréchal de camp honoraire. Cet officier, connu par son dévoûment à la famille royale, a été remplacé par M. le vicomte Foullon de Doué.

— M. Fourier a été nommé, le 18 de ce mois par l'Académie des sciences, secrétaire perpétuel pour les sciences mathématiques; il a obtenu 38 voix sur 48 votans.

— On a appelé, le 16, à l'audience solennelle de la cour royale

la cause du sieur Lepage, l'un des propriétaires et rédacteurs du *Courrier des Spectacles*. Il étoit prévenu d'avoir, dans un article de sa composition, porté atteinte à l'honneur et à la considération de l'Académie françoise, qui, d'après lui, avoit signalé son ineptie dans un choix auquel la France entière a applaudi. Le sieur Lepage avoit déjà été condamné par le tribunal correctionnel à dix-huit jours de prison et 200 fr. d'amende. M. de Broé, avocat-général, après avoir réfuté le plaidoyer du défenseur, a terminé ainsi son discours : « Certains hommes s'efforcent de déverser le mépris sur tous les actes publics qui ont pour objet les défenseurs de la religion et de la légitimité. C'est ainsi que nous attaquons ici cet injuste jugement que l'on porte sur cet éloquent orateur de la chaire chrétienne dont on cherche à repousser aussi le talent. Ah! Messieurs, si les efforts de ce pieux athlète eussent eu jamais pour but les renommées et les vaines gloires de ce monde, de quelles attaques ne seroit-il pas vengé par l'admiration et le respect dont il est depuis si long-temps l'objet? Mais, ne nous y méprenons pas, son incontestable et sublime talent qu'on attaque en lui, c'est la religion elle-même dont il est le ministre fidèle, et le défenseur toujours vigoureux. De telles attaques, au surplus, ne peuvent qu'honorer ceux contre lesquels elles sont dirigées, puisqu'elles attestent à la fois leurs services et leur gloire ». La cour a confirmé le premier jugement, et condamné le sieur Lepage en l'amende de son appel et aux frais de la procédure. La cour s'est ensuite occupée de l'appel interjeté par M. Rousseau, libraire, chez qui on a saisi divers ouvrages licencieux. La procédure a été annullée pour défaut de formes; mais, conformément au réquisitoire de M. l'avocat-général, et du consentement de M. Rousseau, la cour a ordonné la destruction des ouvrages licencieux.

— Le sieur François Pillet avoit été condamné par le tribunal de police correctionnelle à six mois d'emprisonnement et 500 fr. d'amende, pour raison de la publication d'un écrit relatif au service anniversaire du jeune Lallemant. Sur l'appel interjeté, la cour royale a réduit la peine à trois mois de prison et 100 fr. d'amende.

— La cour d'assises mettra en jugement, le 29, MM. Robinet de la Serve, avocat; Maurice, peintre-décorateur, et Marchand, clerc de notaire, accusés d'avoir écrit des lettres portant menaces de la mort aux jurés qui avoient à prononcer dans l'affaire de la conspiration de La Rochelle.

— Les colonels Fabvier et Dentzel seront traduits, le 19 de ce mois, devant le tribunal correctionnel, comme prévenus d'avoir tenté de faire évader de Bicêtre les quatre individus condamnés à mort dans l'affaire de La Rochelle.

— Le sieur Faucillon, ancien éditeur responsable, et M. Huet, l'un des rédacteurs du *Journal du Commerce*, ont comparu, le 15, à la police correctionnelle, pour l'insertion d'un article dans lequel a été analysée la brochure de M. Kœcklin, concernant les événemens de Colmar, et la criminelle tentative du colonel Caron. M. l'avocat du Roi a démontré que l'article inculpé avoit pour but, non-

seulement de critiquer la conduite des autorités locales, mais d'exciter les citoyens à la haine et au mépris du gouvernement du Roi, et de diffamer les autorités civiles et militaires. Il a conclu à ce que les sieurs Huet et Faucillon fussent condamnés; le premier, à six mois de prison; le second, à trois mois, et tous deux solidairement à 5000 fr. d'amende.

— Le conseil municipal de Lyon a décidé qu'une somme de 25,000 fr., prise sur les revenus de la ville, sera affectée à l'achèvement du monument des Brotteaux, et a ajouté 2000 fr. aux 15,000 déjà offerts pour l'acquisition de Chambord.

— M. de Castries, colonel du 4e. de chasseurs, en garnison à Saint-Martory (Arriège), a remis la décoration de la Légion-d'Honneur au maréchal-des-logis Duras, qui a coopéré à la découverte de la conspiration de Saumur.

— Il vient de s'opérer quelques changemens dans la cour royale de Poitiers. M. Foucher, un des avocats-généraux, est remplacé par M. Guerry de Champneuf, procureur du Roi près le tribunal de première instance de cette ville. Ce dernier est remplacé à son tour dans ses fonctions par M. de Bernard, fils de M. le premier président de la cour, substitut au même tribunal.

— On dit que M. d'Oliveyra, ancien ambassadeur de Portugal en France, au moment de s'embarquer pour Lisbonne, où il se rend pour assister aux séances des cortès, a reçu des autorités du Hâvre l'injonction de laisser visiter ses malles, quoiqu'elles eussent été douanées à Paris. On assure qu'il lui a été saisi un grand nombre de papiers et de manuscrits dont il avoit fait l'acquisition.

— Baudrillet et Delalande, enfermés dans les prisons de Saumur, n'ayant pu s'évader au moyen d'effractions faites à une pierre d'une petite croisée, ont tenté de corrompre le concierge en lui proposant une somme de 10,000 fr. mais ce dernier est resté inébranlable. Le 14, les prévenus ont été transférés au château.

— Vingt-trois bâtimens de transport sont arrivés, le 6, à Bayonne, chargés d'effets de guerre. On attend encore quinze ou vingt autres bâtimens avec un pareil chargement. Les glacis de cette ville sont garnis d'artillerie de campagne, de siège, de charrois, bombes, boulets, etc. Cette ville est encombrée d'émigrés espagnols parmi lesquels se trouve un grand nombre de prêtres et de religieux.

— Le 26 octobre dernier, le roi des Pays-Bas a rendu un arrêté qui ordonne que les actes publics seront rédigés en langue hollandoise dans les arrondissemens de Bruxelles et de Louvain, provinces du Brabant méridional. Les fonctionnaires qui ne connoissent pas la langue nationale seront remplacés. L'athénée d'Anvers et celui de Bruges ont reçu des ordres pour, qu'à compter de 1823, l'instruction soit donnée en langue du pays. Ces provinces, habituées à parler la langue françoise, ont reçu avec peine cet arrêté, et un journal de Bruxelles dit que cette ville et son barreau sont dans la stupeur.

— On a célébré, le 10 de ce mois, à Munich, le mariage de la princesse Amélie de Bavière, avec le prince Jean de Saxe.

— La dernière éruption du Vésuve, qui a jeté l'épouvante dans les villes voisines de ce terrible cratère, a commencé vers le 15 octobre, et a duré près de huit jours. Le beau ciel de Naples étoit obscurci par un nuage épais de fumée, et la terre couverte de cendres. Des torrens de lave se sont répandus dans les campagnes, et de grosses pierres ont été lancées à une énorme distance. Le gouvernement a fait faire des distributions de pains aux malheureux habitans des campagnes qui s'étoient réfugiés à Naples pour éviter la mort qui les menaçoit.

— Balaguer, ville sans fortification, est tombée au pouvoir de Mina. La régence d'Espagne a transporté le siége du gouvernement à Puycerda. Le général espagnol Charles O'Donnel est parti de Bayonne, et a pris, en Navarre, le commandement des troupes de la régence. Il a publié une proclamation en entrant dans cette province. Tous les religieux Cordeliers de Barcelonne ont été arrêtés, le 5 de ce mois, et sont déportés.

Elections.

Ain. — *Bourg.* M. Varenne de Fenille, candidat royaliste. *Trévoux.* M. de Montbriant, candidat royaliste. *Belley.* M. de La Servette, candidat royaliste, et président du collége.

Corrèze. — *Brives.* M. de Parel, candidat royaliste, a obtenu 194 voix sur 260. *Ussel.* M. le général d'Ambrugeac, candidat royaliste, et président du collége, a été réélu à une majorité de 148 voix sur 157 votans.

Finistère. — *Quimper.* M. le général Cheffontaines, candidat royaliste. *Morlaix.* M. le Dissez-Pennaurun, candidat royaliste. *Châteaulin.* Le même. *Brest.* M. Kératry, candidat libéral.

Gard. — *Nîme.* M. de Ricard, président du collége. *Usèz.* M. de Vogué, candidat royaliste, et président du collége.

Indre. — *Châteauroux.* M. Taillandier, candidat royaliste, a été élu à une majorité de 116 voix, sur 224 votans. *Argenton.* Au scrutin de ballotage, M. de Bondy ayant réuni 124 voix sur 232 votans, a été proclamé député.

Loire. — *Roanne.* M. Méandre, candidat royaliste.

Manche. — *Saint-Lô.* M. Yver, candidat royaliste. *Avranches.* M. Lemoine Desmares, candidat royaliste. *Coutances.* M. Monceau, candidat royaliste. *Valogne.* M. de Chantereyne, candidat royaliste, et président du collége, a été élu à une majorité de 236 voix sur 392 votans.

Moselle. — *Metz.* M. Tourmel, député sortant, et président du collége, a obtenu 269 voix sur 447 : M. Chedeaux, son concurrent, en a réuni 176. *Thionville.* M. Ducherray, candidat royaliste, et président du collége, a été élu à une majorité de 75 voix sur 100 vo-

tans : M. Millerot a réuni 25 suffrages. *Briey*. M. de Wendel, candidat royaliste, a obtenu 109 voix sur 146 votans : M. Ladoucette en a obtenu 33. *Sarreguemines*. M. Durand, candidat royaliste, a réuni 73 voix sur 119 votans : M. le général Sémélé a obtenu 43 suffrages.

Nièvre. — *Cosne*. M. Hyde de Neuville, candidat royaliste, a obtenu 161 voix sur 229 votans : M. Bogne de Faye en a réuni 67. *Nevers*. M. Chabrol de Chaméane, candidat royaliste, et président du collége, a été élu à une majorité de 208 voix sur 289 votans.

Nord. — *Lille (ouest)*. M. de Bully, président du collége, et candidat royaliste, a obtenu 332 voix : M. Barrois, candidat libéral, 99. *Lille (est)*. M. Potteau d'Hancardrie, président du collége, et candidat royaliste, a obtenu 344 voix : M. de Brigode, candidat libéral, 128. *Douai*. M. Durand Delecourt, candidat royaliste, et président du collége, a obtenu 169 voix : M. de Forest de Quart de Ville, candidat libéral, 63. *Hazebrouck*. M. le comte de Béthisy, candidat royaliste, et président du collége, a obtenu 257 voix : M. Lequeux de Saint-Hilaire, candidat libéral, 17. *Cambrai*. M. Cotteau, candidat royaliste, et président du collége, a obtenu 218 voix : M. Frémicourt, candidat libéral, 129. *Valenciennes*. M. Beaugrenier, candidat royaliste, et président du collége, 172 voix : M. Dubois, ancien préfet de police, candidat libéral, 80. *Avesnes*. M. de Préseau, candidat royaliste, et président du collége, 158 voix : M. d'Estourmel, candidat libéral, 59. *Dunkerque*. M. Coffyn, candidat royaliste, et président du collége, a obtenu une majorité de 228 voix contre 51.

Haute-Saône. — *Gray*. M. Nourrisson, candidat libéral. *Vesoul*. M. Galmiche, candidat royaliste, a obtenu 134 voix sur 263 votans : M. de Grammont, député sortant, a réuni 127 suffrages.

Sarthe. — *Mamers*. M. Duchesnay, député en 1815, candidat royaliste, a été élu à une majorité de 192 voix contre 83. *Mans*. M. de Boisclaireau, président du collége, et député sortant, a été réélu à une majorité de 283 voix contre 133. *La Flèche*. M. de la Bouillerie, candidat royaliste, a été élu à une forte majorité. *Saint-Calais*. M. Rousseau, conseiller à la cour de cassation.

Seine et Marne. — *Coulommiers*. M. Huerne de Pommeuse, président du collége, a obtenu 182 suffrages, et M. de La Fayette, 124.

Tarn et Garonne. — Les bureaux provisoires des colléges d'arrondissement ont été confirmé à une très-grande majorité. A Montauban, au départ du courrier, M. de Preissac, président du collége, avoit déjà 60 voix de plus qu'il ne lui en falloit pour être élu.

Vendée. — *Bourbon-Vendée*. M. de Laroche-Saint-André, candidat royaliste, a obtenu 174 voix sur 204. *Sables d'Olonne*. M. Manuel.

Mme. Reine Rouph de Varicourt, marquise de Villette, est morte le jeudi 14 à huit heures du soir, après une courte maladie. Issue d'une famille honorable du pays de Gex, elle

avoit été adoptée par Voltaire, qui demeuroit dans le voisinage, et qui lui fit épouser Charles, marquis de Villette. Dans sa correspondance, elle est le plus souvent désignée sous le nom de *Belle et Bonne*. On sait qu'elle perdit son mari pendant la révolution. Elle eut des relations avec les philosophes de son temps; mais il est vrai de dire que depuis long-temps, Mme. de Villette ne paroissoit point adopter tous les préjugés qu'elle avoit pu recevoir à l'école de Ferney. Elle s'occupoit de bonnes œuvres, et elle se concertoit souvent, à ce sujet, avec une des plus estimables Filles de saint Vincent de Paul qu'elle voyoit habituellement. Les assemblées de l'association pour les petits séminaires se tinrent à différentes reprises chez elle, et feu M. l'abbé Legris Duval prêcha dans une de ces réunions. Mme. de Villette étoit cousine de feu M. Emery et de M. l'évêque de Montpellier; elle étoit sœur de M. l'évêque d'Orléans. Elle voyoit souvent plusieurs ecclésiastiques, et, loin de les attrister en affichant des opinions contraires à leurs principes, elle aimoit à s'entretenir avec eux de choses relatives à la religion et à la charité. Dans sa dernière maladie, un ecclésiastique qu'elle estimoit singulièrement l'avertit du danger de son état; la Sœur de la Charité dont nous avons parlé l'engagea aussi à recourir aux sacremens de l'Eglise. La malade avoit indiqué le vendredi 15 pour remplir ce devoir religieux; mais la veille au soir, son état étant devenu plus fâcheux, on fut obligé de lui donner l'extrême-onction. Mme. de Villette avoit 64 ans, et laisse un fils unique. *Le Pilote*, en annonçant sa mort, fait des vœux pour que le fils soit *fidèle à l'illustration d'un nom qui se lie avec celui de Voltaire*. Nous sommes porté à croire que M. le marquis de Villette ne sera pas très-sensible aux vœux du *Pilote*; il paroît se soucier peu de mériter les éloges de ceux qui voudroient perpétuer l'incrédulité parmi nous.

Des observations que nous trouvons dans un recueil périodique peu connu, nous paroissent mériter d'être présentées, du moins en substance, à nos lecteurs. Elles sont relatives à un écrivain moderne qui jouit de quelque réputation, et dont, en conséquence, les erreurs peuvent être plus dangereuses. Nous voulons parler de M. Simonde-Sismondi, génevois et protestant, auteur de différens ouvrages, entr'autres, d'une *Histoire des*

républiques italiennes du moyen âge. Cet ouvrage, qui est très-volumineux, puisqu'il se compose de 16 volumes in-8°, suppose beaucoup de recherches et d'érudition. Malheureusement, l'auteur y montre des opinions très-téméraires : républicain déclaré, il ne dissimule pas son aversion pour le gouvernement monarchique. Jusqu'en 1814, il avoit paru ennemi de Buonaparte ; mais, en 1815, il fit un éloge très-chaud de l'acte additionnel : il n'y avoit, selon lui, d'autre salut que de se rallier à un prince aussi modéré et aussi sage que Napoléon. Si M. Sismondi s'étoit borné à prêcher le libéralisme, nous n'eussions pas songé à lui donner place dans ce journal ; mais ses écrits ont encore une tendance plus répréhensible, et qu'il nous paroît utile de signaler. Ici, nous aimons à citer une autorité imposante aux yeux du public, savoir, celle d'un académicien fort savant, qui caractérise ainsi les ouvrages de M. Sismondi, dans son rapport sur les prix décennaux.

« On découvre partout dans M. Sismondi, dit M. de Sacy, un ennemi déclaré du catholicisme, un partisan des doctrines réformées, et peut-être quelque chose de plus. On pourroit encore le considérer comme un historien instruit et exact, si ses opinions ne l'empêchoient pas de voir et de dire la vérité. Mais comment défendre, comment excuser un jugement aussi faux que celui qu'il porte de la religion chrétienne, vers la fin de son second volume ? Ce qu'il y a de plus étrange, c'est qu'il la calomnie, pour adoucir ou excuser en quelque sorte les cruautés commises quelquefois en son nom, à la vérité, mais contre ses préceptes et son esprit. Il établit que des hommes qui professent une religion mystique, laquelle est un culte rendu à la douleur ; des hommes qui se sont fait un Dieu condamné à souffrir, et dont le sacrifice se renouvelle sans cesse sur les autels, que de tels hommes sont prêts à devenir les bourreaux de leurs frères, et à déchirer leur propre corps par les rigueurs de la pénitence. N'est-ce pas là mentir à l'histoire, et choquer toute vraisemblance ? Les Turcs, qui ne connoissent point de sacrifice dans leur religion, sont donc moins persécuteurs, moins féroces que les chrétiens ! Voilà où conduit l'esprit de système, et l'exagération qui en est la suite ».

Un autre membre de la classe d'histoire déclare, dans son rapport, que trop de choses manquent à M. Sismondi, quand il veut rendre raison des faits, et que, lorsqu'il n'a pas de

preuves, il en imagine : c'est là, dit le rapporteur, le vice capital de cette histoire. M. Sismondi semble avoir voulu justifier ce reproche par ses romans historiques; et, par une singularité fort curieuse, celui qui étoit romanesque dans l'histoire ne sait pas l'être dans les romans, et il a tout à la fois ruiné l'histoire et gâté le roman. C'est la remarque d'un savant critique italien.

Le Nestor de la littérature italienne, le docte et judicieux bibliothécaire de Venise, M. Morelli, s'exprime plus sévèrement encore sur l'auteur génevois. Sismondi est, dit-il, un écrivain fanatique et un juge pervers des faits historiques. Dans un de ses derniers volumes, il a écrit de Léon X, que ce pontife, parvenu à la plus grande dignité du monde, regarda sa carrière *comme un continuel carnaval;* expression que M. Daunou lui-même n'a pu s'empêcher de blâmer dans le *Journal des savans,* et qui est à la fois une fausseté et un oubli de toutes les convenances. Les vrais fondateurs de l'histoire, en Italie, sont Muratori, Maffei, Tiraboschi, et non point Sade, Ginguené ou Sismondi : ceux-ci ne savent que ce que les premiers leur ont appris, et ils ne sont que leurs copistes. M. Morelli n'épargne même pas à M. Sismondi les reproches d'ignorance, de partialité et de témérité.

Dernièrement, un jeune auteur italien, M. Alexandre Manzoni, a publié, à Milan, des *Observations sur la morale catholique.* La première partie a paru en 1819, et est destinée à réfuter le chapitre 127 de l'*Histoire des républiques italiennes du moyen âge.* Ces Observations sont rédigées dans un excellent esprit; on pourroit seulement regretter qu'elles fussent en si petit nombre. M. Manzoni n'a point donné la suite qu'il avoit annoncée. (Extrait des *Mémoires de religion, de morale et de littérature,* publiés à Modène, tom. Ier., second cahier).

Les Chrétiens instruits à l'école de la sagesse (1).

Cet ouvrage est de M. l'abbé Lasausse, auteur du *Solitaire Chrétien,* et de beaucoup d'autres livres de piété. C'est un Recueil d'entretiens, d'exercices, d'actes et de prières où l'auteur n'a eu en vue que de porter les ames à la piété. Il rend compte de son plan dans sa préface, à laquelle le défaut d'espace nous force de renvoyer le lecteur.

---

(1) 1 vol. in-12; prix, 3 fr. et 4 fr. franc de port. A Paris, chez Rusand; et chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

Etablissemens religieux de l'église des Etats-Unis.

L'église catholique des Etats-Unis a vu, depuis trente ans, se former dans son sein des établissemens précieux, et cette création rapide est un juste sujet de joie et d'espérance pour l'avenir. Le tableau abrégé de ces établissemens nous a été fourni par une voie sûre. Il y a aujourd'hui dans les Etats-Unis un archevêché, Baltimore, et sept évêchés, Boston, New-Yorck, Philadelphie, Charles-Town, Bardstown, la Louisiane et l'Ohio.

L'archevêché de Baltimore comprend les Etats du Maryland et de Virginie, et le district de Colombia, où est située la ville fédérale de Washington. Le souverain Pontife avoit, le 11 juillet 1820, érigé l'évêché de Richmond en Virginie, et y avoit nommé le docteur Patrice Kelly, professeur dans le collége de Kilkenny en Irlande; ce prélat fut sacré, le 24 août 1820, dans l'église paroissiale de Sainte-Marie de Kilkenny, par M. le docteur Troy, archevêque de Dublin, assisté de M. Murray, son coadjuteur, et de M. Marum, évêque d'Ossory. Il arriva, le 19 janvier 1821, à Norfolk en Virginie, et se fit reconnoître comme évêque de Virginie; mais de nouveaux renseignemens nous ont appris que ce prélat étoit transféré à un évêché en Irlande, et que la Virginie rentreroit sous la juridiction de M. l'archevêque de Baltimore.

Il y a aujourd'hui à Baltimore quatre belles églises, la cathédrale, Saint-Patrice, Saint-Jean et Sainte-Marie. La cathédrale, qui est la plus grande église des Etats-Unis, a été consacrée le jour de l'Ascension de l'année dernière; elle est dans un beau style, et dans la forme d'une croix. Il est question de bâtir deux nouvelles églises dans la ville. A Washington, il y a deux églises, deux à Georges-Town qui est contigu, une à Alexandrie, une à Frederick-Town, une à Emmitsburg, et vingt-huit dans le reste du Maryland. Plusieurs de ces édifices font honneur au zèle des catholiques, qui sont assez nombreux dans cet Etat. Il y a sept églises en Virginie. Baltimore a deux écoles de charité bien établies, l'une auprès de la cathédrale, l'autre auprès de Saint-Patrice, dans le quartier

appelé *Fell's-Point*. Les enfans y sont soigneusement instruits dans les premiers élémens, et à un âge convenable on les place en différens états. Ces établissemens sont soutenus par des collectes qu'on fait dans les différentes églises. A Georges-Town il y a aussi deux écoles de charité, l'une près l'église de la Trinité, pour les enfans des deux sexes, l'autre pour des orphelines; celle-ci est confiée aux dames de la Visitation, qui soutiennent à la fois et instruisent ces enfans.

L'archevêché de Baltimore a en établissemens tout formés, deux grands séminaires, un petit séminaire, deux colléges, un noviciat de Jésuites, et trois maisons de religieuses. Le séminaire Sainte-Marie, à Baltimore, est le séminaire diocésain; il a été établi, en 1793, par M. Nagot, et est aujourd'hui dirigé par M. Tessier. On y a joint, depuis 1799, un collége qui est dû aux soins de M. Dubourg, aujourd'hui évêque de la Louisiane : le nombre des élèves y augmentant de jour en jour, il fallut augmenter les bâtimens, et, en 1804, on pouvoit y recevoir cent cinquante élèves. Cette année le collége fut approuvé par la législature du Maryland, et mis sur le pied d'une université où l'on pourroit prendre les degrés comme en Europe. On y a établi une bibliothèque choisie de huit mille volumes. Il y a des maîtres de langues, de mathématiques, de philosophie. Les présidens du collége ont été successivement MM. Dubourg, Paquet, Maréchal, Bruté, et aujourd'hui M. Damphoux.

L'autre séminaire est à Washington, sous la direction des Jésuites, qui tiennent aussi un collége à Georges-Town. Cet établissement est le plus ancien des Etats-Unis; il fut commencé par le clergé du Maryland, aussitôt après la guerre de la révolution. En 1815, le congrès l'a érigé en université. Les bâtimens sont grands, et peuvent contenir deux cents élèves; on y trouve une belle bibliothèque. Les présidens du collége ont été successivement MM. Plunkett, Molineux, Dubourg, Neale, Matthews, Grassi, Kolhman, et aujourd'hui M. Enoch Fenwick. Le noviciat des Jésuites est actuellement à Whitemarsh, dans le Maryland, à vingt milles de Washington. En 1806, le saint Siége autorisa la réunion des Jésuites des Etats-Unis, et M. Robert Molineux fut nommé leur supérieur, sous la dépendance du général qui étoit en Russie. Dans ces dernières années il est arrivé plusieurs Jésuites de la Russie-Blanche. Actuellement la société compte

en ce pays vingt-six Pères, dix étudians en théologie, dix-sept en philosophie et belles-lettres, quatorze novices et vingt-six Frères. Treize Pères sont employés au collége de Georges-Town, trois au nouveau séminaire de Washington, deux au noviciat de Whitemarsh, et le reste est employé comme missionnaires dans les diocèses de Baltimore et de Philadelphie. Le supérieur actuel des Jésuites est M. Charles Neale.

Le séminaire ou collége du Mont de Sainte-Marie est situé près d'Emmitsburg, à cinquante milles de Baltimore, dans une situation très-agréable. Ce sont MM. de Saint-Sulpice qui ont formé cet établissement, en 1809. Quelques Américains, la plupart protestans, habitoient seuls alors ce lieu écarté; on bâtit sur le sommet de la montagne une chapelle, qui est aujourd'hui trop petite pour le nombre des catholiques résidans dans ce lieu. Un séminaire et un collége ont été construits à mi-côte; il y a aujourd'hui quatre-vingts enfans dirigés par M. Dubois, qui a avec lui deux autres prêtres, et une vingtaine de jeunes ecclésiastiques pour les classes. Les prêtres desservent la paroisse en même temps qu'ils gouvernent la maison. Il est question d'agrandir à la fois l'église et le collége. La dignité et la piété avec lesquelles on officie dans cette chapelle y attirent les protestans, et donnent lieu à des conversions. On n'admet dans le collége que des enfans catholiques, ou qui suivent les exercices de cette religion. Cet établissement rend déjà les plus grands services dans le pays, et pourra devenir encore plus utile par la suite; il y règne un excellent esprit, et la sagesse et la charité des maîtres sont propres à favoriser les plus heureuses dispositions parmi les élèves.

A deux milles de ce séminaire est le couvent des Sœurs de Saint-Joseph, destiné d'abord à l'éducation des pauvres orphelines. Un catholique respectable donna pour cet effet une somme considérable, qui fut employée, en 1809, à acheter un terrain. Mme. Elisabeth Seton, protestante convertie, dont nous avons parlé ailleurs, offrit ses services pour diriger l'établissement. Sa prudence, ses talens, son éducation soignée, la mettoient plus que personne en état de remplir cette tâche. De pieuses filles se joignirent à elle. On forma, sous le nom de *Sœurs de la Charité de Saint-Joseph*, une association sur le modèle des Sœurs de la Charité de Saint-Vincent de Paul, mais avec des modifications qui parurent dictées par

la diversité des temps et des lieux. On crut, par exemple, devoir embrasser l'éducation comme objet principal. L'association fut reconnue, en 1815, par la législature du Maryland. Elle se voue à toute sorte de bonnes œuvres. Il y a dans ce moment cinquante-neuf Sœurs, y compris les novices, et cinquante-deux élèves, outre six orphelines et environ quarante pauvres enfans, qui occupent un local séparé, et sont nourries et habillées par les Sœurs. Elles dirigent de plus une maison d'orphelines et une école à Philadelphie, un hôpital et une école à New-Yorck, une école de pauvres à Baltimore, et on en demande dans d'autres villes. La supérieure actuelle est Mme. Rose White, une des premières compagnes de Mme. Seton.

Le couvent de la Visitation de Sainte-Marie de George-Town est dû aux soins de M. l'archevêque Neale, qui l'établit sur la fin du dernier siècle. En 1816, il fut autorisé par un bref du Pape, qui l'unit à l'ordre de la Visitation de Saint-François de Sales. La maison est composée de cinquante religieuses, qui, outre l'office de chaque jour, s'appliquent à l'éducation des jeunes personnes. Elles élèvent aussi des orphelines, et elles font aussi l'école pour les pauvres, donnant leurs soins à tous les enfans sans distinction. Des dames qui veulent se retirer du monde y sont reçues en pension. Les bâtimens sont fort simples; mais la chapelle est élégante, et peut être regardée comme un ornement pour la ville. M. l'abbé Clorivière est directeur de la maison, et la mère Marie Neale en est supérieure.

Le troisième couvent du Maryland est à Portobacco; il est occupé par des Carmélites. C'est le plus ancien établissement de ce genre dans les Etats-Unis; il commença peu après la révolution de ce pays. La maison est toujours complète; la piété dont on y fait profession, et le bonheur dont on y jouit, y attirent des personnes qui souhaitent se retirer du monde. Les protestans et les incrédules même sont touchés de la régularité, de la paix et de l'union qui règnent dans cet heureux asile, et ils apprennent à juger par-là ces déclamations bannales contre les cloîtres et ces doléances sur les victimes qu'on y fait. Assurément l'esprit seul de religion a pu propager en Amérique des institutions qui n'y sont soutenues, ni par l'autorité, ni par d'anciennes habitudes, ni par des biens temporels.

Les autres diocèses ne sont pas aussi bien pourvus que l'archevêché de Baltimore, où les catholiques sont en plus grand nombre, et plus anciennement établis; cependant il y a déjà d'heureux commencemens. Le diocèse de Boston comprend tous les États de la Nouvelle-Angleterre, y compris le Maine. Il y a dans Boston deux belles églises, la cathédrale, dite de *Sainte-Croix*, construite il y a environ vingt ans, et qui est un monument du zèle et de l'activité des missionnaires, et l'église de Saint-Augustin, bâtie depuis peu dans le midi de la ville. On sait tout le bien qu'ont fait à Boston feu M. Matignon et l'évêque actuel, M. Jean Cheverus. Avant eux il y avoit à peine quelques catholiques; mais ces hommes respectables ont dissipé bien des préjugés, ont mis la religion en honneur, et ont formé un troupeau édifiant. M. Cheverus a été sacré évêque, le 1er. novembre 1810, M. Matignon ayant refusé cette dignité. Il y a dans le diocèse quatre autres églises, à Salem, à New-Bedford, à Passamaquodi et à Whitefield; la première est fort bien. On trouve aussi dans le diocèse une tribu de catholiques indiens. L'évêque a établi dernièrement une communauté d'Ursulines pour l'éducation; cette maison ne fait que commencer, et n'a encore qu'une prieure, six Sœurs et deux novices; on en espère beaucoup pour le bien de la religion, et pour l'avantage de la ville.

L'évêché de New-Yorck comprend tout l'Etat de ce nom, et la partie nord de l'Etat de New-Jersey. La ville a deux églises, la cathédrale et Saint-Pierre. La cathédrale, qui est sous l'invocation de saint Patrice, est un bel édifice de cent vingt pieds de long sur quatre-vingts de large; elle peut contenir six mille ames. L'architecture est gothique, et les ornemens extérieurs ne sont pas encore terminés. C'est le plus beau vaisseau des Etats-Unis, après la cathédrale de Baltimore. L'église Saint-Pierre est la première qui ait été érigée à New-Yorck, il y a environ vingt ans; on ne comptoit pas alors plus de trois cents catholiques dans la ville; aujourd'hui on n'en trouveroit pas moins de vingt mille, la plupart Irlandois ou François. Deux grandes écoles de charité pour les catholiques sont soutenues en partie sur les fonds de l'État, et en partie par les quêtes faites dans les deux congrégations. En outre les Sœurs de la Charité d'Emmitsburg ont ici une maison d'orphelines qu'elles élèvent et qu'elles soutiennent. Leur maison est tout à côté de la cathédrale. L'évê-

que de New-Yorck est M. Jean Connolly, Dominicain. Il y a quelques congrégations dans le reste du diocèse. Une église catholique a été bâtie à Albany, il y a environ quatorze ans ; c'est un édifice très-convenable, et la congrégation ou paroisse augmente de jour en jour. L'ecclésiastique qui la dessert visite Troy, Lausingbugh, Johnstown et Schenectady. A Utique, on a élevé récemment une grande et belle église ; cette construction fait honneur au zèle des catholiques, qui ne sont ni riches ni nombreux ; ce lieu ne peut que gagner beaucoup en population. A Rome, à quinze milles d'Utique, il n'y a pas encore d'église ; mais un terrain a été donné à cet effet par M. Dominique Lynch. A Auburn, petite ville plus éloignée, on a récemment érigé une église. A Patterson, dans le New-Jersey, il y a une église et un prêtre. A Carthage, sur la rivière Noire, on a construit dernièrement une petite église. Les prêtres de ce diocèse sont, à New-Yorck, MM. Michel O'Gorman, Charles French et Jean Power ; à Patterson, M. Bulger ; à Albany, M. Michel Carroll ; à Utique, M. Jean Farnau ; à Auburn, M. Patrice Kelly, qui visite Rochester et les parties occidentales de l'Etat ; et M. Philippe Larissy, qui réside à State-Irland, et dessert d'autres congrégations le long de la rivière d'Hudson.

L'évêché de Philadelphie comprend les Etats de Pensylvanie et de Delaware, et le midi de celui de New-Jersey. La ville a quatre églises : la cathédrale ou Sainte-Marie, la Trinité, Saint-Augustin et Saint-Joseph. Les trois premières sont vastes et terminées ; la dernière a été récemment réparée et agrandie : c'est là que l'évêque officie en ce moment, depuis les contestations qui le privent de sa cathédrale. Ce prélat est M. Henri Conwell. L'église Saint-Joseph appartient aux Jésuites ; celle de Saint-Augustin est un bel édifice bâti par le docteur Carr, religieux Augustin, et qui appartient à cet ordre ; une congrégation nombreuse y est attachée. L'église de la Trinité est aussi grande et propre ; la congrégation est composée principalement d'Allemands, qui la firent construire afin que la parole de Dieu y fût annoncée dans leur langue ; mais l'anglois domine actuellement, et bientôt ce sera la seule langue entendue. On trouve onze autres églises dans le diocèse ; quelques-unes sont solides et bien bâties ; savoir, celle de Lancastre, où réside M. Holland ; de Conwago, desservie par MM. de Barth, Lafhue, Divin, Byrne et Brett ; de

Reading, par M. Skenfelter ; de Carlisle, par M. Hogan ; de Chambersburgh, par M. Kearns ; de Lorette, par M. Galitsin ; de Greenburgh, par M. M'Guire ; de Cochinhopen, par M. Paul Kohlmann ; dans la Delaware, l'église de Wilmington, desservie par M. Kenny ; et dans le New-Jersey, l'église de Trenton, desservie par M. Doyle. Il y a, à Philadelphie, une colonie des Sœurs d'Emmitsburg, pour l'éducation des orphelines. La ville se loue beaucoup de leur charité. Les Sœurs ont aussi une école pour les pauvres.

Dans ces derniers temps, des dissentions très-fâcheuses ont éclaté dans l'église de Philadelphie, et le temple même du Seigneur a été le théâtre des rixes les plus affligeantes. M. l'évêque a été expulsé de sa cathédrale ; les journaux américains ont retenti du récit de ces scènes, et des écrits publics ont révélé aux étrangers et la scission et ses suites. On dit que le souverain Pontife a pris quelques mesures pour faire cesser ce scandale, et a adressé aux évêques des Etats-Unis un Bref digne de sa sollicitude. Ce Bref doit être parvenu en ce moment à sa destination, et nous en apprendrons sans doute les résultats. En attendant, la congrégation de l'*Index* a condamné, le 22 août dernier, plusieurs pamphlets et brochures publiées sur ces disputes : ce sont, 1°. une *Adresse de M. Guillaume Hogan à la congrégation de l'église Sainte-Marie, à Philadelphie* ; 2°. deux *Continuations de cette Adresse* ; 3°. l'*Opinion du docteur Jean Rico . . . . ., sur les différends entre M. l'évêque Conwell et M. Hogan* ; 4°. l'*Opinion de M. Servand Mier sur quelques questions que lui a faites M. Hogan* ; 5°. une *Adresse du comité de l'église de Sainte-Marie de Philadelphie, à ses frères catholiques dans les États-Unis, sur la réforme de certains abus dans l'administration de la discipline ecclésiastique* ; 6°. une *Adresse à l'évêque de Pensylvanie, par un laïc catholique*. Tous ces écrits sont en anglois, et paroissent les uns pleins de partialité, et les autres propres à susciter un schisme dans une église naguère si édifiante et si tranquille. Nous espérons que les amis du trouble seront trompés dans leurs desseins, et que les catholiques de Philadelphie sauront donner l'exemple de la concorde et de la soumission à l'autorité.

L'évêché de Charleston comprend les deux Carolines et la Georgie. La ville n'a encore qu'une église catholique, qui est propre, mais trop petite pour le nombre des fidèles et pour

les protestans que le voisinage y attire. On a le projet de bâtir incessamment une cathédrale au centre de la ville, dans un terrain déjà acquis pour cet effet. Dans la Caroline du nord, il n'y a pas d'église catholique, mais on doit en ériger quelques-unes pour les besoins des catholiques qui sont disséminés dans l'Etat; savoir, une à Newburn, une à Wilmington et une à Washington. Dans la Caroline du sud, on doit élever aussi une église à Columbie, siége de la législature, où le nombre des catholiques s'accroît de jour en jour. Il est question également d'en construire une dans le comté de Chester, où il s'est formé un nouvel établissement de catholiques. En Georgie, il y a trois églises catholiques, à Savannah, à Augusta et à Locust-Grove. Cette dernière a été construite par une colonie du Maryland, qui a été quelque temps établie dans ce voisinage. L'évêché de Charleston a été érigé par S. S. le 12 juillet 1820, et le docteur Jean England a été nommé évêque; il a été sacré le 21 septembre suivant, dans l'église de Finbar, à Cork, par le docteur Murphy, évêque de cette ville, assisté des évêques d'Ossory et de Richmond. M. England étoit précédemment curé à Bandon, près Cork. Il n'y a point encore d'école catholique dans le diocèse; mais on a formé une société pour répandre les livres catholiques.

Nous avons donné à plusieurs reprises des renseignemens sur le diocèse de Bards-Town, et sur les établissemens qui y ont été formés. Les principaux sont, le séminaire et quatre couvens de religieuses. M. Flaget, évêque, songe à multiplier des écoles : on lui en demande de tous côtés; mais il manque de sujets. Au mois de juin dernier, une école, dirigée par M. Byrne, a brûlé par l'imprudence d'un enfant : en une demi-heure, un bâtiment de quatre-vingt-dix pieds de long sur vingt-cinq de large fut consumé. Ce malheur n'a fait qu'exciter le zèle des habitans; on a pressé M. l'évêque de reconstruire l'école sur un plan plus vaste. Les protestans n'ont pas montré moins de bonne volonté que les catholiques, tant ils étoient satisfaits des progrès des enfans et de la sage direction de l'éducation. On a souscrit de toutes parts pour la dépense, et le bâtiment est probablement achevé en ce moment. Un missionnaire du Kentuckey, M. Chabrat, vient de former une nouvelle communauté de religieuses qui font l'école, reçoivent des orphelines, etc. M. Nerinckx construit une église à Holy-Cross ou Sainte-Croix. Ce diocèse a fait

récemment une grande partie, par le départ des Dominicains, qui se sont rendus dans le nouveau diocèse de l'Ohio, comme nous l'avons déjà dit ailleurs. M. Flaget demande instamment des missionnaires.

L'évêché de la Louisiane a été érigé en 1796, lorsque ce pays appartenoit encore à l'Espagne. Il comprend aujourd'hui l'État de la Louisiane, celui du Missouri et le territoire d'Arkansas. L'évêque actuel, M. Guillaume Dubourg, a été sacré à Rome le 24 septembre, par le cardinal Joseph Doria, assisté des évêques de Saint-Malo et de Terracine. Il réside alternativement à la Nouvelle-Orléans et à Saint-Louis. Le séminaire fondé, il y a deux ans, aux Barrens, dans le Missouri, est tenu par des prêtres de la mission, dont le supérieur est M. Joseph Rosati. Ils ont six ou sept novices. Quelques-uns de leurs prêtres sont employés pour le ministère dans le diocèse. Saint-Louis a un collége catholique, dirigé par de jeunes ecclésiastiques, qui font en même temps les fonctions de curés dans la ville et les environs. Six autres prêtres sont distribués à Sainte-Geneviève, à Kaskaskias, à la Prairie du Rocher, à Kahokias, à Saint-Ferdinand, à Saint-Charles. On bâtit, en ce moment, la cathédrale de Saint-Louis, ainsi que les églises de Saint-Ferdinand et de Sainte-Geneviève. A Saint-Ferdinand, qui est à quinze milles de Saint-Louis, est un établissement de dames du Sacré-Cœur; elles y ont un noviciat, un pensionnat de demoiselles et une école pour les pauvres. L'Etat de la Louisiane a dix-huit paroisses : la Nouvelle-Orléans, Saint-Bernard, Saint-Charles, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Jacques, Saint-Michel, l'Ascension, l'Assomption, Saint-Joseph, Saint-Gabriel-à-Yberville, le Bâton-Rouge, Pointe-Coupée, Saint-Martin et Sainte-Marie, Saint-Landry-des-Attacappas, Saint-Charles-Borromée, les Opelousas, Natchitochés, auquel on peut joindre Natchés, dans l'État du Mississipi. A la Nouvelle-Orléans est un ancien couvent d'Ursulines, où il y a seize religieuses, et de plus des novices et des postulantes; elles ont un nombreux pensionnat et une chapelle, où le grand-vicaire du diocèse fait l'office. La cathédrale est une belle église, desservie par le Père Antoine de Sedella et des prêtres italiens. M. Martial, grand-vicaire, a établi récemment, dans le voisinage, un collége. Les dames du Sacré-Cœur forment, en ce moment, un nouvel établissement pour l'éducation aux Opelousas : c'est

Mme. Smith qui en fait les frais, suivant en cela les intentions de feu M. Smith, qui a fondé et enrichi la paroisse de Saint-Charles, contigue au couvent. Il y a un prêtre aux Arkansas; mais le ministère ecclésiastique a éprouvé dans cette partie et ailleurs de fâcheuses contradictions, et les ennemis de la religion paroissent réunir leurs efforts pour empêcher qu'elle ne s'étende et ne se consolide dans ces vastes contrées. Un missionnaire, M. Vallesano, a été obligé dernièrement de quitter sa paroisse et de revenir en Europe. Les deux provinces des Florides, est et ouest, sont considérées comme faisant partie de l'évêché de la Louisiane; mais on croit qu'on y érigera un diocèse. Il y a deux églises, l'une à Saint-Augustin, l'autre à Pensacola. Celle de Saint-Augustin est un bel édifice de cent quarante pieds de long. La population de la ville est d'environ trente-cinq mille ames, dont trois mille sont catholiques. Les catholiques forment aussi presque toute la population de Pensacola, où le docteur Coleman est pasteur.

L'évêché de l'Ohio est de création toute récente. Nous avons vu que l'évêque, M. Fenwich, avoit été sacré, le 13 janvier dernier, par M. l'évêque de Kentuckey. (*Voyez* notre n°. 854). Plusieurs religieux de son ordre l'avoient suivi dans son diocèse, et leur zèle promettoit de grands accroissemens à cette église naissante.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Le dimanche 17, Mgr. le prince grand-aumônier a visité l'association de Saint-Joseph, dans le local des Bernardins, a parcouru les salles, a assisté aux différens jeux, et a bien voulu adresser la parole aux maîtres et aux ouvriers. Le prince a paru satisfait de l'ordre et de l'union qui règnent parmi eux, et a exprimé plus d'une fois l'intérêt que lui inspire cette œuvre, en faveur de laquelle on sait que S. A. a écrit aux évêques.

— Jeudi dernier, on a célébré au séminaire Saint-Sulpice, la fête de la Présentation de la sainte Vierge. Après la grand'-messe du matin, Mgr. l'archevêque de Nisibe, nonce de Sa Sainteté, a dit une messe basse, à laquelle les élèves du séminaire ont communié. On a ensuite chanté le *Veni, Creator*, pendant lequel M. le prélat officiant a fait une consécration,

entouré de MM. les évêques de Soissons, de Nantes et d'Amiens, qui ont prononcé cet acte avec lui. S. Exc. a reçu ensuite la consécration de M. de La Lande, évêque élu de Rodez, et qui gouverne encore la paroisse de Saint-Thomas d'Aquin; de M. le supérieur du séminaire Saint-Sulpice, de M. le curé de la paroisse, de MM. les grands-vicaires, de plusieurs curés et ecclésiastiques de la capitale, et enfin, celle des jeunes théologiens du séminaire. La cérémonie a été terminée par le *Te Deum* et la bénédiction pontificale. On remarque tous les ans avec quel religieux empressement les anciens élèves du séminaire Saint-Sulpice viennent renouveler leurs promesses cléricales dans cette maison, et lui donner cette preuve d'attachement et de persévérance dans l'esprit de leur vocation.

— Nous avions trop présumé de la modération des libéraux et de la tolérance des incrédules. Ces amis de la liberté, de la charte et de la paix ont montré quel est au fond leur respect pour ces trois objets de leur culte. Lundi, second jour de la visite pastorale, ils ont essayé de jeter le trouble dans l'église de Saint-Nicolas. L'exercice du soir alloit finir lorsqu'un gros pétard a fait une forte détonnation sous le portail. On a arrêté un jeune homme qu'on soupçonne avoir été l'émissaire de quelque gens de parti. Cet événement ayant produit un moment de trouble dans l'église, M. le curé de Saint-Nicolas-des-Champs, qui étoit dans le banc-d'œuvre, a pris la parole, et a engagé ses paroissiens à ne pas s'effrayer de ce vain bruit, et à mépriser les efforts d'une fureur impuissante. Les fidèles ont répondu aux exhortations de leur digne pasteur, en promettant de venir avec plus d'assiduité que jamais. Le mardi soir, M. l'archevêque de Paris s'est rendu aux exercices, et y a assisté jusqu'à la fin; après le discours du missionnaire, le prélat a pris la parole, et a récapitulé d'une manière plus pressante ce qui venoit d'être dit. Monseigneur a parlé de la scène de la veille en déplorant l'opiniâtre aveuglement des ennemis de la religion, et en engageant les fidèles à n'opposer que le calme et la persévérance à ces tentatives désespérées. Les exercices ont fini sans aucun trouble, et le prélat s'est retiré. Mais quelque temps après son départ, des missionnaires étant sortis du presbytère Saint-Nicolas, pour retourner dans leur maison près l'Observatoire, ont été accueillis par les clameurs et les insultes d'un nombreux rassemblement qui les a suivis tout le

long de la rue Saint-Martin. La gendarmerie n'a été avertie que fort tard, et ne les a délivrés que sur le pont. Ces outrages grossiers font gémir tous ceux qui ne sont pas dominés par l'esprit de parti. Le mercredi il n'y a eu aucun trouble, excepté au dehors quelques cris d'enfans poussés, à ce qu'on croit, par des gens qui ne veulent pas paroître. Le jeudi, M. l'archevêque de Paris, qui donne aux missionnaires l'exemple d'une honorable fermeté, et qui vient se montrer à leur tête dans tous les momens de crise, est arrivé à Saint-Nicolas à six heures du matin, a assisté à l'instruction, et a aussi adressé à l'auditoire quelques paroles d'encouragement et d'édification. Il y a déjà beaucoup de monde aux exercices du matin, et tout annonce que malgré les sinistres efforts des amis du trouble, la visite obtiendra sur cette paroisse les résultats les plus consolans.

— Le 14 de ce mois, M. l'archevêque de Rouen, se trouvant dans la ville du Hâvre, y a béni trois belles cloches, et a bien voulu même être le parrain de la plus forte des trois. M. l'abbé Malleux, vicaire-général, a prononcé en cette occasion un fort bon discours sur l'esprit et le but de cette cérémonie. Le lendemain, le prélat a donné, dans la même ville, la confirmation à un grand nombre de fidèles, parmi lesquels se trouvoient dix-huit soldats. Il s'est rendu ensuite processionnellement, et accompagné de tout le clergé, sur un terrain où il a posé la première pierre de la chapelle et du couvent des religieuses Ursulines du Hâvre. On a présenté le même jour, à M. l'archevêque, une personne malade depuis plus de dix ans, et qui a été guérie après avoir recouru aux prières du prince de Hohenlohe.

— M. l'évêque d'Autun, justement alarmé des pertes qu'avoit faites le sacerdoce dans son diocèse, sollicitoit depuis long-temps l'érection d'une seconde école ecclésiastique à Semur en Brionnais. Son prédécesseur avoit fait précédemment des démarches à ce sujet; M. de Vichy les a renouvelées, et grâces à l'intervention de M. le grand-maître de l'Université, une ordonnance du Roi vient d'autoriser le nouvel établissement. M. l'évêque d'Autun l'annonce aux fidèles dans un Mandement du 24 octobre dernier. Il ne doute point que ses diocésains n'apprennent cette nouvelle avec intérêt. Ceux qui se trouvent éloignés d'Autun, et qui répugnoient à envoyer leurs enfans loin d'eux au petit séminaire de cette ville, n'auront

plus les mêmes motifs pour ne pas accueillir le nouvel établissement. Les habitans du Charolois surtout et des cantons voisins, y trouveront de grands avantages. M. l'évêque les exhorte à favoriser le nouveau séminaire; il ne doute pas non plus que les curés ne fassent tout ce qui est en eux pour encourager les vocations ecclésiastiques. C'est à un d'eux, M. Bonardel, curé de Semur, qu'est dû le local du séminaire; mais on a besoin d'un mobilier, et les frais de premier établissement sont considérables. Tous les habitans du département sont donc invités à contribuer à cette dépense, chacun suivant ses moyens et son zèle. Il y a eu à cet effet une quête extraordinaire dans toutes les paroisses. Ceux qui voudroient présenter des sujets, peuvent s'adresser à M. Bonardel, curé de Semur.

— Les missionnaires de France, dont nous avons annoncé le départ pour Cahors, y sont arrivés le 26 octobre. M. l'évêque de Cahors avoit annoncé la mission par un Mandement qu'il publia, le 18 du même mois, à Montauban, étant en cours de visite. Le prélat rappelle d'abord les soins qu'il s'étoit donnés, il y a quelques années, pour procurer une mission à sa ville épiscopale, soins dont l'effet fut arrêté par de fâcheuses circonstances. M. l'évêque fait ensuite un juste éloge du courage, du zèle et de la charité des missionnaires, et le bien qu'ils ont produit ailleurs ne lui laisse pas lieu de douter qu'ils n'aient le même succès à Cahors. Le prélat exhorte donc les fidèles à profiter des jours précieux qui s'ouvrent pour eux. Il y a lieu de croire que les conseils du religieux pontife auront tout l'effet qu'il en attendoit. Dès les premiers jours, les missionnaires ont remué la ville; les deux églises de Saint-Etienne et de Saint-Barthélemi étoient déjà trop petites pour l'affluence qui s'y portoit. Le jour des Morts, M. l'abbé de Janson parla sur le purgatoire de la manière la plus touchante, et, aussitôt après la messe, on se rendit au cimetière, où le même missionnaire maîtrisa son auditoire par la vivacité et l'à-propos de ses mouvemens. Un sermon, prononcé le lendemain sur la religion considérée comme base de la société, avoit attiré un grand nombre d'hommes, qui sont sortis frappés de considérations nouvelles pour eux. L'affluence n'est pas moindre le matin que le soir, et toutes les classes s'empressent aux exercices. Les dames s'y montrent assidues, et les personnes les plus élevées en dignité donnent à cet égard l'exemple. Dans l'église de Saint-Barthélemi l'empressement

n'est pas moindre. Les préjugés qu'on avoit pu avoir contre les missionnaires se sont évanouis; la tranquillité la plus parfaite règne dans la ville. M. l'évêque, qui étoit en tournée, est arrivé le 6, pour être témoin de ces heureux commencemens. Les missionnaires ne pouvant suffire aux confessions, il a fallu appeler à leur aide plusieurs ecclésiastiques de la ville et des environs. Au milieu de tant de travaux, M. l'abbé de Janson a voulu cependant entreprendre encore une autre œuvre : il a dû commencer, le lundi 18, une retraite ecclésiastique au séminaire. D'abord, elle ne devoit être que pour les jeunes gens de la maison; mais on dit qu'un grand nombre de prêtres doivent s'y rendre.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. LL. AA. RR. les Princes et Princesses de la famille royale, touchés de la situation malheureuse du sieur Regnault (Seine et Oise), dont la ruine a été occasionnée par un incendie, lui ont accordé un secours de 1450 fr.

— D'après une ordonnance royale, du 20 de ce mois, précédée d'un rapport du ministre de la justice, le corps des avocats vient de recevoir une nouvelle organisation; le bâtonnier sera nommé directement par le conseil de discipline.

— Une ordonnance royale, du 17 de ce mois, porte qu'il sera formé deux équipages de ligne pour le service des vaisseaux et frégates. Le premier sera organisé à Brest, et le second à Toulon. Ces équipages seront composés d'enrôlés volontaires. Les engagemens seront de huit ans.

— Par une autre ordonnance, du 19, M. Bailly des Ardennes, doyen des conseilers de la cour de cassation, est nommé commandeur de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur.

— La cour de cassation a rejeté le pourvoi du sieur Féret, libraire à Bordeaux, qui a été condamné à un an de prison et 500 francs d'amende, comme coupable d'avoir vendu l'*Histoire de Napoléon Buonaparte*, dont le dernier volume étoit offensant pour la personne sacrée du Roi.

— M. le procureur-général près la cour royale de Colmar s'est pourvu en réglement de juges pour cause de sûreté publique et de suspicion légitime contre l'arrêt de la chambre d'accusation qui renvoyoit devant la cour d'assises de la même ville, les sieurs Roger, Jaussand et Forel, accusés de complicité dans le complot du colonel Caron. La cour de cassation, faisant droit sur ce recours, a renvoyé la connoissance de l'affaire à la cour d'assises de Metz.

— Le tribunal de police correctionnelle a prononcé, le 19, sur le procès de M. Benjamin Constant, à raison de sa lettre à M. le procureur-général près la cour royale de Poitiers. Il a été déclaré coupable du délit d'outrage envers ce fonctionnaire, et en consé-

quence il a été condamné à un mois d'emprisonnement et 500 fr. d'amende. On a déclaré la saisie bonne et valable, ordonné que les exemplaires saisis seront lacérés, et condamné le prévenu aux dépens.

— Le même jour, les sieurs Fabvier, Dentzel et Marque, prévenus d'avoir tenté de corrompre le concierge de Bicêtre pour faire évader les quatre condamnés dans l'affaire de La Rochelle, ont été traduits sur les bancs de la police correctionnelle. Un autre accusé, nommé Latouche, étudiant en médecine, est contumace. M. le président procède à l'interrogatoire des prévenus. Fabvier et Dentzel se renferment dans un système absolu de dénégation. Marque prétend que les premières propositions de l'enlèvement lui ont été faites par Dentzel, et qu'il y a eu à ce sujet un rendez-vous de neuf personnes à la Rapée. M. Simon Chauvignot, concierge de Bicêtre, dépose que Marque et Latouche lui proposèrent, à un second dîner qu'ils lui donnèrent, de laisser évader les quatre condamnés. Au sortir du repas, il instruisit l'autorité de cette proposition. Le lendemain, Marque et un autre monsieur firent au concierge l'offre d'une somme considérable; savoir, 50,000 fr. au moment de la sortie des prisonniers, et 10,000 fr. comptant. Marque fut arrêté au moment où il comptoit cette dernière somme, moitié en or et moitié en billets de banque. Marque lui avoit dit que ces messieurs avoient une police plus active que celle du gouvernement. Il soutient que le concierge reçut la proposition avec enthousiasme. Il a déposé dans son interrogatoire qu'on s'étoit adressé à M. Lafitte et à M. La Fayette pour avoir de l'argent. M. l'avocat du Roi a pris la parole, le 20. Il a démontré que l'argent corrupteur avoit été livré par la haute *vente* au moyen des impôts qu'elle lève sur ses adeptes. Il a ensuite discuté les charges qui pèsent sur chacun des accusés. Il s'en est rapporté, sur le colonel Fabvier, à la prudence du tribunal. Marque, le colonel Dentzel et les défenseurs ont été entendus. Le tribunal a ensuite rendu son jugement. Fabvier a été renvoyé de la plainte. Marque, et Guillet Latouche, contumace, ont été condamnés chacun en trois mois d'emprisonnement et 100 francs d'amende; Dentzel a été condamné à quatre mois d'emprisonnement et 300 fr. d'amende; et la somme de 10,000 fr. saisie au moment de l'arrestation sera confisquée au profit des hospices de la ville de Paris.

— La Faculté de Médecine a tenu, le 18, sa séance publique de rentrée, présidée par M. le recteur de l'Académie. Pendant la séance des malveillans ont donné des marques d'improbation, et M. le recteur n'a pu se faire entendre. Le scandale a surtout été porté au comble lorsque M. l'abbé Nicole est sorti pour aller monter en voiture. Les deux caractères de prêtre et de fonctionnaire public ont été également méconnus et insultés par une jeunesse exaltée, ou plutôt, il faut le croire, par un petit nombre de meneurs possédés d'une impiété grossière et effrénée. On dit que cette affaire est devenue l'objet d'une enquête publique; en conséquence la Faculté de Médecine vient d'être dissoute.

— Le général Quesada est arrivé à Paris, le 21 de ce mois.

— M. Ouvrard, qui a contracté l'emprunt pour la régence d'Espagne, est parti, le 17, pour Vérone.

— Le conseil général du Rhône, et le conseil municipal de Lyon, ont voté chacun une somme de 1000 francs pour l'auteur qui fera la meilleure relation du siège de cette ville.

— M. Chappe, et divers employés supérieurs de l'administration des télégraphes, viennent de déterminer, à Tours et dans les environs, les points sur lesquels il va en être établi incessamment. On assure qu'il y aura à Tours un directeur qui connoîtra la clef des signaux, ce qui facilitera beaucoup la correspondance du gouvernement avec les administrations.

— M. Bowring, détenu dans les prisons de Boulogne, a été mis en liberté.

— Le général Nagle, inspecteur d'infanterie, est mort, à La Rochelle, le 9 du courant, d'une apoplexie foudroyante.

Elections des colléges d'arrondissement.

Basses-Alpes. — Collége unique. M. de Villeneuve, candidat royaliste, et député sortant; et M. Mieulle, président du collége, ont été élus députés.

Gard. — *Alais.* M. de Saint-Aulaire a été élu député.

Landes. — *Mont de Marsan.* M. de Lyon, candidat royaliste, et président du collége, a été élu à une majorité de 137 voix sur 218 votans. *Dax.* M. Desperies, candidat royaliste, et député sortant, a été réélu à une grande majorité.

Loire. — *Saint-Etienne.* M. Fournas, député sortant, a été réélu à une forte majorité. *Montbrison.* M. de Pommerol, candidat royaliste, et président du collége, a réuni 89 voix sur 142 votans.

Tarn et Garonne. — *Montauban.* M. de Preissac, candidat royaliste, et président du collége, a été élu à une majorité de 328 voix sur 443 votans. *Moissac.* M. de Gourgues, candidat royaliste, et président du collége, a réuni 269 suffrages sur 353.

Vendée. — *Fontenay.* M. Manuel a été élu.

Maintenant toutes les élections des colléges d'arrondissement sont connues : sur 53 députés, on en compte 46 royalistes, et l'opposition n'en a obtenu que 7, en comptant M. Manuel pour deux. De tels choix ont un peu rabattu la jactance de certains journaux qui avoient fait tant de tapage lors des dernières élections de Paris.

Elections des colléges de département.

Nord. — MM. de Marchangy; le comte de Muyssart, maire de Lille, et député sortant; Bricout, député sortant; et Wan-Merris-Henderick, maire de Bailleul, tous candidats royalistes, ont été nommés députés.

Moselle, et Seine et Marne. — Les bureaux provisoires ont été confirmés à une très-grande majorité.

Sermons de M. l'abbé Richard (1).

Jean-Pierre Richard, né le 7 février 1743, à Belfort en Alsace, étudia d'abord dans le collége de cette ville, puis fut envoyé au collége des Jésuites à Colmar; il entra dans leur société, en 1760, c'est-à-dire, à la veille de l'orage qui alloit fondre sur ce corps antique. Les coups dont on frappa, et la compagnie, et ses membres, n'épouvantèrent point le jeune Richard, et ne le détournèrent point de la carrière où il étoit entré; et l'on vit alors parmi les plus jeunes Jésuites beaucoup d'exemples d'un pareil dévoûment, qui les honoroit à la fois eux et leurs supérieurs. Richard fut envoyé en Lorraine, où les Jésuites trouvoient momentanément un asile sous la protection de Stanislas; il demeura successivement à Nanci, à Pont-à-Mousson et à Liége, où le prince-évêque l'appela pour diriger l'éducation de ses neveux. De retour en France, il se livra au ministère de la prédication. On ne voit pas qu'il ait exercé cette fonction avant 1786, et il avoit alors 43 ans. Il prêcha cette année le Panégyrique de saint Louis de Gonzague, chez les Carmélites de Saint-Denis; et, en 1789, ce fut lui qui donna le sermon de la Pentecôte à la cour.

Les troubles qui suivirent, arrêtèrent l'abbé Richard dans la carrière honorable où il venoit d'entrer. Il ne quitta point la France, et resta constamment à Paris, sans cependant prêter aucun serment. Il s'occupa de revoir ses Sermons, et, en 1800, il recommença ses prédications; depuis il remplit les stations dans plusieurs égli-

(1) 4 vol. in-12; prix, 14 fr. et 18 fr. franc de port. A Paris, chez Adrien Le Clere, au bureau de ce journal.

ses. En 1805, M. le cardinal de Belloy le nomma chanoine de sa métropole, ce qui n'empêcha point l'abbé Richard de continuer à prêcher, tant à Paris que dans les provinces. L'âge ne lui ôta rien à cet égard de son zèle, et, en 1818, il fut chargé de la Station du Carême aux Tuileries; il devoit même reparoître dans la chapelle du château, pour la Station de l'Avent de 1820, lorsqu'il fut enlevé par une maladie prompte, le 29 septembre 1820. Le clergé perdit en lui un de ses membres les plus estimables, et le chapitre de Paris un chanoine assidu à remplir tous les devoirs de sa place. Sans avoir rien de brillant, l'abbé Richard s'étoit fait aimer par un naturel heureux, en même temps qu'il se rendoit utile par son zèle à annoncer la parole de Dieu.

Nous tirons ces détails de la Préface, qui est à la tête des *Sermons* de l'abbé Richard. Cette Préface ne fait pas seulement connoître l'homme, elle contient aussi un jugement sur le prédicateur. Nous mettrons ce jugement sous les yeux du lecteur :

« Les *Sermons* de M. l'abbé Richard supposent une assez grande étendue de connoissances en théologie et en morale, une étude approfondie du cœur humain, la science pratique des règles de l'art oratoire, une imagination riche et brillante, de la noblesse et de l'élévation dans les sentimens. Avec toutes ces qualités, personne ne paroissoit dans la société avec moins d'avantages que ce digne ecclésiastique. Il avoit toute la simplicité d'un enfant. Un grand fond d'humilité le plaçoit partout, et, sans le moindre effort de sa part, au dernier rang. Dans les occasions où il auroit pu enseigner en maître, il écoutoit le plus souvent avec la modestie d'un disciple. Les sujets de conversation les plus insignifians fixoient son attention. Un lecteur instruit aura peine à comprendre que l'auteur de ces *Sermons* pût se dissimuler leur mérite réel, au point de souscrire, non-seulement avec patience, mais encore avec joie, aux critiques les moins fondées qu'on se permettoit d'en faire devant lui.....

» Nous n'avons pu lire ses beaux sermons sur la foi, le sa-

lut, la grâce, la prière, l'humilité, la communion, l'eucharistie, la messe, l'amour de Dieu, l'amour du prochain, etc., sans lui rendre ce témoignage qu'il avoit une foi très-vive, un tendre et généreux amour pour Dieu, une ardente charité pour ses frères, un profond mépris pour les biens périssables de ce monde. Son zèle pour étendre le royaume de Jésus-Christ, pour faire entrer les ames dans les voies de la perfection, leur rendre faciles et aimables les sacrifices qu'elle exige de la nature, n'y paroît pas avec moins d'éclat. On sent que ses instructions toujours animées, ses exhortations toujours entraînantes, partent d'une ame profondément pénétrée de son objet, et que l'orateur est cet « *homme véritablement bon, qui tire des bonnes choses du trésor de son cœur.* Il revêt souvent les mystères augustes de la religion et le portrait des vertus, qui font la gloire du christianisme, de couleurs si brillantes qu'on seroit d'abord tenté de croire qu'il a voulu en représenter à ses auditeurs le beau idéal. Ce défaut seroit inexcusable, s'il étoit possible; mais tous les efforts, tous les charmes de l'éloquence humaine, seront toujours au-dessous de la sublimité des uns et de la beauté des autres. Du reste, il est impossible de ne pas voir dans les tableaux de l'abbé Richard cette touche de vérité et de force qu'il emprunte le plus souvent aux livres sacrés et aux écrits des Pères; et c'est parce que les devoirs qui découlent nécessairement de ces grandes vérités, sont tracés et développés par l'orateur avec autant de précision que d'énergie et d'onction, qu'il oblige en quelque sorte ses auditeurs à rentrer en eux-mêmes, à reconnoître les illusions qui les avoient jusqu'alors abusés, à se proposer enfin de marcher désormais avec plus de vigilance et de droiture dans les voies du Seigneur. Tel est le principal but de l'éloquence de la chaire; aussi nous paroît-il que l'abbé Richard occupera un rang distingué parmi les prédicateurs du second ordre ».....

Dans le reste de la Préface l'éditeur caractérise le genre de talent de M. Richard, et fait quelques remarques, soit sur sa composition, soit sur son action oratoire. Puis, s'élevant à des considérations générales, il recherche quelles sont les qualités qui sont surtout nécessaires aux prédicateurs de la parole sainte. Il

faut, dit-il, que l'orateur sacré soit profondément pénétré lui-même de ce qu'il annonce; il faut que l'étude assidue de l'Ecriture, la méditation des choses saintes, l'habitude de la prière et de l'oraison, le préparent à ce ministère. Sans cela il sera froid et languissant; sans cela il touchera peu. L'éditeur a développé cette idée en homme plein lui-même de l'esprit du sacerdoce, et ce morceau est très-convenablement placé à la tête des *Sermons* de l'abbé Richard. C'est une sorte d'introduction qui peut être fort utile aux jeunes ecclésiastiques; ils y trouveront des règles fort sages, et des conseils dictés par l'expérience, et énoncés avec autant d'onction que de facilité.

Dans un autre article nous citerons quelque chose des *Sermons* de M. l'abbé Richard, et nous montrerons que ces discours méritent l'accueil du public par la solidité des principes et par la pureté du style.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. Les exercices de la visite pastorale s'ouvrent tous les matins à Saint-Nicolas-des-Champs, à cinq heures et demie, par la prière du matin, une instruction et la messe; le soir, les fidèles se réunissent à la même heure, et le chant des cantiques est suivi de la glose, puis du discours. M. l'abbé Rauzan, supérieur des missionnaires, dirige les exercices, et a sous lui MM. Ferrail, Levasseur et Polge, qui se partagent les différentes instructions. Le plus grand recueillement règne dans l'église, et les tentatives faites pour y exciter du trouble ont complétement échoué. Les rassemblemens du dehors n'ont rien d'alarmant; des enfans du quartier, un très-petit nombre de jeunes gens, quelques oisifs, tout cela ne présente rien d'imposant, et l'insulte grossière de mardi dernier a elle-même décrédité l'opposition. La présence de Mgr. l'archevêque, le calme des missionnaires, l'union parfaite qui existe entre eux et M. le curé de la paroisse, ont achevé de paralyser les sinistres desseins de l'incrédulité. Nous avons déjà parlé du prône de M. l'abbé Valayer, en annonçant la visite, et des sen-

timens qu'il avoit manifestés pour les missionnaires. Le respectable pasteur continue à leur montrer autant de cordialité que d'égards. En toute occasion, il témoigne hautement l'estime qu'il en fait, et le désir qu'il a de voir les succès de leurs travaux. Il a revendiqué le plaisir de leur donner l'hospitalité, et il veut, dit-il, qu'ils soient aussi maîtres que lui dans son église. Cette union franche, ce parfait dévoûment, ce zèle pur et désintéressé, ont été remarqués dans toute la paroisse, et en augmentant encore l'attachement et l'estime des fidèles pour leur pasteur, contribueront aussi aux heureux résultats de la visite. Dimanche prochain, les exercices commenceront dans l'église Saint-Leu, qui est aussi une paroisse du sixième arrondissement. On dit que M. le curé de Saint-Leu a témoigné aussi publiquement le plus vif désir d'avoir les missionnaires dans son église et de faciliter leurs succès.

— La mort du Frère Gerbaud, supérieur général des Frères des Ecoles chrétiennes, ayant nécessité une élection pour le remplacer, le chapitre général des Frères s'est assemblé à la mi-novembre, dans leur maison, faubourg Saint-Martin. Les députés des différentes maisons de provinces se sont réunis; à six heures ils ont entendu une messe du Saint-Esprit à laquelle ils ont fait leurs dévotions. Le chapitre a commencé immédiatement après, et au bout de quelques heures, le Frère Guillaume, qui étoit second assistant, a été élu supérieur général; ce Frère est un ancien profès. Le Frère Anaclet, directeur de la maison de l'Isle Saint-Louis, est nommé assistant.

— Il vient d'y avoir à Beauvais une retraite générale qui a été fort suivie. Chaque jour la cathédrale étoit remplie de monde, et ce beau vaisseau présentoit le spectacle d'une réunion imposante par sa masse et par le recueillement qu'on y remarquoit. L'exercice du matin commençoit à cinq heures et demie, et cependant il s'y trouvoit déjà un grand nombre de fidèles. L'exercice du soir étoit aussi très-fréquenté. M. l'abbé Hilaire Aubert a suffi seul à ces instructions réitérées, et même les trois derniers jours il a donné un exercice de plus à onze heures. La retraite a duré depuis le dimanche 3 jusqu'au dimanche 10; ce dernier jour il y a eu une communion générale de huit à neuf cents personnes. Beauvais est une des villes qui offrent les plus grands exemples de piété; on y voit parmi les hommes des chrétiens fervens qui se dévouent au service de Dieu et à

l'édification du prochain. Des associations pour les bonnes œuvres se maintiennent et offrent un excellent esprit. Des prêtres dignes de leur vocation dirigent le troupeau avec autant de zèle que de sagesse. Le bien qu'a fait la retraite peut être regardé comme le résultat de leurs soins dans une terre bien préparée. Le lundi on a fait la consécration des enfans, et cette cérémonie a été fort touchante. Après la retraite générale, le missionnaire en a donné une aux dames du Sacré-Cœur, un des établissemens les plus précieux de la ville.

— La ville de Craon, dans le département de la Mayenne, a été dernièrement l'objet des soins des missionnaires de Laval. M. Gloriot et ses confrères y ont donné des exercices qui ont attiré, non-seulement les habitans de la ville, mais tous ceux des environs. Les onze paroisses qui forment le canton ont pris part au bienfait de la mission. La communion générale a offert la réunion de plusieurs milliers de fidèles, parmi lesquels il y avoit autant d'hommes que de femmes, et tout s'est passé avec ordre et recueillement. La plantation de la croix, le 9 novembre, a été relevée par une circonstance particulière; c'est le monument élevé à la mémoire d'un prêtre vénérable, Charles-Marie-Joseph Huault de La Bernarderie, curé de Craon, condamné à mort à Angers, le 26 janvier 1794. On a retrouvé aussi les ossemens de M. Alexandre-Denis Girardot, chanoine-régulier de Sainte-Geneviève, prieur de la Romagnère, près Craon, fusillé à Craon même, le 17 mars 1796. On a transféré ces restes avec honneur, et on les a déposés dans le monument ci-dessus. M. Gloriot a prononcé un discours en cette occasion, et en parlant de ces honorables victimes, il a prié pour leurs persécuteurs. On a d'autant plus remarqué l'esprit de charité et de pardon des injures qui animoient son discours, qu'on dit qu'il existe encore quelques-uns des auteurs de la mort de M. Girardot, et que peut-être même étoient-ils présens à ce discours. Le surlendemain, 10 novembre, on a fait une procession en actions de grâces à l'ancienne église des Dominicains de Craon, qui a servi long-temps de magasin, et qui vient d'être rendue à l'exercice de la religion, et doit servir d'annexe; c'est là que les missionnaires ont érigé l'association du Sacré-Cœur et les congrégations de la sainte Vierge. M. l'évêque du Mans, qui n'avoit pu se trouver à la plantation de la croix, est arrivé pour être témoin de la cérémonie de la consécration à la sainte Vierge,

et a été touché de l'affluence et de la piété des fidèles. Les missionnaires sont aujourd'hui occupés à rendre le même service à Chinon.

— Le diocèse de Reims a été témoin, depuis peu, d'actes édifians et de démarches honorables dont nous désirions consigner la mémoire dans ce journal. Nous avions, dans le numéro 815, cité quelques-uns de ces exemples; d'autres sont parvenus depuis à notre connoissance. Plusieurs prêtres, qui avoient fait le serment de la constitution civile du clergé, se sont successivement rétractés : dans ce nombre, sont MM. Menouville, vicaire de Saint-Jacques, ancien secrétaire du métropolitain de la Marne (Diot); Cosson, prêtre du diocèse de Dijon, aujourd'hui curé dans ce qui va former le diocèse de Châlons; Le Moine, Canart, Hourlier, Delvincourt et Thomassin, prêtres du diocèse de Reims, et tous en fonctions dans le ministère; Cornet, ancien prébendier de Lombez, et Borderon, prêtre du diocèse de Meaux, tous deux employés aujourd'hui dans le diocèse de Reims. Récemment, un nouvel exemple de rétractation a réjoui tous les amis de l'ordre et de l'unité : M. Antoine Bertin, curé titulaire de Saint-Remi, de Reims, a fait, le 8 novembre, la rétractation la plus ample, la plus précise et la plus forte. Ne pouvant citer *in extenso* cette pièce, à cause de son étendue, nous en donnerons du moins la substance. M. Bertin rappelle donc, qu'ayant prêté le serment en 1791, il fut fait professeur de théologie dans le nouveau séminaire, puis supérieur de cette maison, puis vicaire épiscopal de feu l'évêque Diot, qui prenoit le titre de métropolitain de la Marne. Il exerça les fonctions du ministère dans la paroisse de la cathédrale jusqu'au Concordat de 1801. A cette époque, il reconnut M. de Barral, évêque de Meaux, mais sans faire aucune rétractation. Cependant vers 1817, ayant sollicité de Rome la permission d'établir dans l'église de Saint-Remi la confrérie du Chemin de la Croix, il déclara dans sa supplique au souverain Pontife, et dans plusieurs lettres à M. de Coucy, archevêque élu de Reims, qu'il étoit soumis aux rescrits du saint Siége concernant la constitution civile du clergé. Il annonça même ces dispositions en chaire à ses paroissiens; mais il a senti que ces déclarations générales ne remplissoient pas tout ce que demandoient ses erreurs passées.

« Aujourd'hui donc, réfléchissant sur l'incertitude du jour de la

mort ; et voulant donner au souverain Pontife, Pie VII, à Mgr. l'archevêque de Reims, à toute l'Eglise de Dieu, et spécialement à celle de Reims, une satisfaction pleine et entière, je déclare, d'abord, que j'adhère de cœur et d'affection à tous les rescrits du saint Siége, contre les propositions de Baïus, de Jansénius et de Quesnel, et que je les condamne dans le même nombre et dans le même sens, de la même manière et avec les mêmes qualifications qu'il les a condamnées, sans distinction aucune de droit et de fait relativement aux cinq qui ont été extraites, au moins en substance, du gros livre de Jansénius.

J'adhère également de nouveau et du fond de mon cœur, à tous les brefs du Pape Pie VI de glorieuse mémoire, contre la constitution prétendue civile du clergé, et au jugement de tous les évêques légitimes de France qui les ont reçus avec respect. Je reconnois par écrit et en détail, comme le saint Siége l'exige, qu'elle est hérétique en plusieurs de ses décrets et opposée au dogme catholique; que dans d'autres elle est sacrilége et schismatique, et qu'elle abolit les droits de la primauté et de l'Eglise.

J'abjure le serment de la maintenir, et professe qu'il contient la quintessence de diverses hérésies. Je confesse spécialement que toutes les ordinations faites ou reçues de la part des évêques intrus ont été sacriléges. Je déclare nulle et injuste l'intrusion des évêques constitutionnels avec tous les actes qui en ont été la suite.....

Je rétracte aussi la part que j'ai prise comme vicaire épiscopal aux prétendus Mandemens, Ordonnances et autres actes de M. Diot, spécialement à sa lettre dite Pastorale pour l'indiction de son synode, aux statuts prétendus synodaux, qu'il a publiés en 1801, et à l'Ordonnance qui y est annexée. Je regarde, d'après le jugement du saint Siége, qui les a déclarés tels, comme de purs conciliabules, et le prétendu concile national de 1797 et celui de 1801.

Je souscris avec joie la présente rétractation, et foulant aux pieds tout respect humain, je m'en fais même honneur à la face de tout le diocèse.....

Tels sont les passages les plus importans de cet acte, qu'on voit avoir été rédigé par un théologien instruit. Il est daté du 8 octobre dernier, et signé, outre M. Bertin, de MM. Chamelot, vicaire de Saint-Remi, et Bernard, prêtre, Bénédictin, attaché à cette même paroisse. Nous remplissons les intentions du respectable curé, en publiant sa déclaration, qu'il a rédigée triple à cet effet. Nous ne doutons point que les amis de l'unité ne voient avec plaisir les circonstances édifiantes de sa démarche. Le schisme constitutionnel est anéanti; mais ne convient-il pas que ceux qui y ont adhéré publiquement le rétractent publiquement? Après avoir affligé l'Eglise par des actes notoires, ne doivent-ils pas s'empresser de la consoler par des actes contraires et qui aient la même notoriété? Suf-

fit-il, quand on a professé des erreurs, d'adhérer extérieurement à la communion de l'évêque légitime, et n'est-il pas juste de donner des témoignages formels de sa foi? Est-ce une chose indifférente d'ailleurs d'être relevé des censures qu'on avoit encourues? Tous ceux qui sont attachés aux règles et à l'honneur de l'Eglise, applaudiront donc à la publicité de ces actes, et au zèle avec lequel M. l'archevêque de Reims les a encouragés. On dit que ce prélat a donné, en plus d'une rencontre, des marques d'affection particulière aux prêtres rétractés, et nous n'en sommes pas surpris ; le père de famille, dans la parabole de l'Evangile, accueille avec un redoublement de tendresse, l'enfant prodigue revenu de ses égaremens; et il ne se trouvera point ici de frère jaloux qui soit blessé de cet accueil, et qui trouve à redire à ces témoignages de joie et de bienveillance de la part du premier pasteur.

— On s'occupe en ce moment de l'établissement d'une maison d'éducation à Besançon, qui seroit dirigée par les dames du Sacré-Cœur. Ces dames ont déjà, comme on sait, des pensionnats à Paris, à Amiens, à Beauvais, à Poitiers, à Lyon, à Grenoble, à Autun, à Chambéri, etc. Leur zèle et leur douceur leur ont procuré en ce genre des succès non-équivoques, qui ont fait naître dans le diocèse de Besançon le désir de former un établissement de la même nature. S. A. R. *Monsieur* a bien voulu contribuer pour 500 fr. au succès de cette bonne œuvre. M. l'archevêque de Besançon et son coadjuteur y prennent un vif intérêt. Le conseil général du département du Doubs a voté 4000 fr. pour les années 1822 et 1823. De pieux fidèles ont aussi souscrit pour le même but; on espère que tant à Besançon, que dans le département, les personnes aisées sentiront l'avantage d'un pareil établissement et d'une éducation dirigée par des personnes pieuses et désintéressées. Il est nécessaire de trouver un local et de le disposer, et cette dépense ne peut se faire sans de grandes avances pour lesquelles on a besoin du concours des fidèles.

— Ce qui s'est passé à la retraite ecclésiastique d'Albi est trop édifiant pour qu'il ne soit pas utile de le publier. C'est M. l'abbé de Chièze qui a présidé à cette retraite, où se trouvoient deux cents prêtres du département du Tarn. M. l'abbé de Chièze a parlé avec toute l'autorité que lui donnent son talent et son zèle. Un de ses discours traitoit du schisme et du

fatal serment qui l'avoit introduit. A la suite de ce discours, qui avoit fait une grande impression, un des ecclésiastiques de la retraite, M. B. curé de V. a témoigné hautement le désir de rétracter publiquement son serment. Il a fait sa profession de foi à haute voix, et a déclaré qu'il adhéroit sans aucune restriction aux brefs et bulles de Pie VI et de Pie VII, et qu'il rétractoit toute adhésion à la constitution civile du clergé. Cette démarche éclatante a été suivie du retour des autres prêtres constitutionnels; tous ceux qui étoient présens, ont adhéré chacun séparément à la déclaration de M. B. M. l'abbé de Chièse a rendu publiquement grâces à Dieu d'une circonstance si heureuse, qui fait tomber toute division, et qui ne laisse plus dans le clergé de Tarn qu'une parfaite unité de vœux et de principes. Cet évènement a causé une grande joie parmi les fidèles, et est un juste sujet de consolation pour M. l'évêque de Montpellier, qui gouverne encore le diocèse d'Albi, et pour l'ecclésiastique respectable qu'il a chargé particulièrement du soin de cette partie.

—Le 15 novembre, vingt-six militaires du premier bataillon du quatrième de ligne ont fait leur première communion dans l'église paroissiale de Foix (Arriége). Ils avoient été instruits et disposés par M. l'abbé Cadalen, aumônier du corps. M. le curé leur a adressé une exhortation, et un grand nombre de fidèles se sont empressés d'assister à la cérémonie, et ont été édifiés de la tenue de ces militaires.

—Le diocèse d'Aix a perdu, le mois dernier, un ecclésiastique fort instruit dans la personne de M. l'abbé Florens, chanoine de cette église, et doyen de la faculté de théologie dans la même ville. Issu d'une famille sans fortune, il s'étoit élevé par son propre mérite, et fut successivement professeur de philosophie, de physique et de théologie au grand séminaire d'Aix, et en même temps professeur royal à l'Université. Il forma aux connoissances et aux vertus de leur état beaucoup de jeunes ecclésiastiques, dont trois sont en ce moment évêques. Pendant les orages de la révolution, il administra le diocèse d'Aix en l'absence de M. de Boisgelin, qui l'avoit revêtu de pouvoirs très-étendus; et bien que sa tête eût été mise à prix dans les temps les plus fâcheux, il ne cessa de rendre des services aux prêtres et aux fidèles. Aussi M. de Cicé ayant été transféré de Bordeaux à Aix en 1802, lui continua le titre et les pouvoirs de grand-vicaire. M. l'abbé Florens quitta ce

poste, en 1809, pour occuper celui de doyen de la faculté de théologie d'Aix; il étoit en même temps professeur de dogme. M. l'archevêque actuel d'Aix le fit chanoine, en 1819, pour récompenser ses longs services. M. Florens avoit aussi le titre de vicaire-général et de chanoine honoraire de Metz. Il est mort le 24 octobre, à l'âge de 70 ans, laissant d'honorables souvenirs, et une juste réputation de loyauté et de doctrine.

— Les religieuses de la congrégation de Notre-Dame, chanoinesses régulières de Saint-Augustin, ont été autorisées, par ordonnance royale du 5 décembre 1821, à rétablir leur couvent de Vezelise, diocèse de Nanci, et le préfet de la Meurthe leur a permis de tenir un pensionnat. Elles viennent de faire réparer leur maison, qui est commode et en bon air. Les classes ont dû commencer le 15 de ce mois. Nous n'avons pas besoin de dire que la religion sera la première base de l'éducation. Les jeunes personnes y seront, en outre, instruites dans tout ce qu'il est nécessaire aujourd'hui de leur apprendre, et on leur donnera en santé, et surtout en maladie, tous les soins que les parens peuvent désirer. Le prix de la pension est de 300 fr.

— M. l'abbé Desmasure est de retour du voyage qu'il a fait dans le nord de la France et dans le royaume des Pays-Bas. Il a prêché dans plusieurs diocèses de France, et a trouvé parmi les fidèles des personnes sensibles aux besoins des chrétiens de la terre sainte, et empressées de les secourir. Il a eu, à Bruxelles, une audience du roi des Pays-Bas, qui l'a entendu avec intérêt, et qui lui a fait remettre, par M. le baron de Mareuil, ministre de France, une somme digne de sa munificence, et destinée au soulagement des gardiens du saint Sépulcre.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Le Roi vient d'ajouter une somme de 300 fr. à la souscription ouverte en faveur de Cyprien Lesage, dont la chaumière a été incendiée, il y a quelques mois.

— Treize malheureuses familles de Paternay (Jura) dont les habitations avoient été la proie des flammes, le 13 septembre dernier, viennent de recevoir de LL. AA. RR. Monsieur et Mgr. le duc d'Angoulême une somme de 1000 fr.

— Les Princes et Princesses de la famille royale ont accordé des secours à une ancienne famille du Bourbonnois qui a perdu sa fortune par des malheurs qu'elle a éprouvés.

— M. l'abbé de Canone, aumônier de quartier, a béni, le 24, dans la chapelle du château, l'étendard que le Roi vient d'accorder aux gendarmes d'élite de la garde royale. Cet étendard, brodé par S. A. R. MADAME, a été reçu aux cris répétés de *Vive le Roi!*

— Une ordonnance du Roi, du 21 de ce mois, porte ce qui suit : « considérant que des désordres scandaleux ont éclaté dans la séance solennelle de la Faculté de Médecine de Paris, du 18 de ce mois, et que ce n'est pas la première fois que les étudians de cette Ecole ont été entraînés à des mouvemens qui peuvent devenir dangereux pour l'ordre public; considérant que le devoir le plus impérieux des professeurs est de maintenir la discipline, sans laquelle l'enseignement ne peut produire aucun fruit, et que ces récidives annoncent dans l'organisation un vice intérieur auquel il est pressant de porter remède; la Faculté de Médecine de Paris est supprimée. Le ministre de l'intérieur présentera un plan de réorganisation de cette Faculté.

— MM. Outrequin, banquier, et Amédée Pastoret, maître des requêtes, viennent d'être nommés membres du conseil-général du département de la Seine, en remplacement de MM. Delessert et Ternaux, démissionnaires.

— La cour royale a confirmé, le 23, le jugement de police correctionnelle qui condamne à quarante jours de prison et 300 fr. d'amende le sieur Victor Ducange, éditeur du *Diable-Rose*, journal littéraire, qui s'étoit mêlé de politique. Le sieur Bonnement, éditeur de *la Foudre*, a été ensuite renvoyé de la plainte dirigée contre lui.

— Le sieur Faucillon, éditeur responsable du *Journal du Commerce*, a été condamné, le 22, par le tribunal de police correctionnelle, à un mois d'emprisonnement et 300 fr. d'amende, pour l'insertion d'un article sur les événemens de Colmar.

— Le même jour, ce tribunal s'est occupé de l'affaire du sieur Niogret. Ce libraire a réimprimé le *Système social*, du baron d'Holbach, ouvrage qui, malgré la licence de la presse dans le siècle dernier, ne parut que clandestinement jusqu'en 1795. L'auteur y professe l'athéisme, et déclame sans cesse contre les rois et les prêtres. Niogret a reproduit cet ouvrage sous un format portatif, et à un prix qui le mettroit à la portée des classes les plus faciles à séduire. M. l'avocat du Roi a prouvé combien ce livre étoit dangereux et séditieux, et il a conclu à la destruction des exemplaires saisis, et à la condamnation du sieur Niogret en six mois d'emprisonnement et 3000 fr. d'amende. Le prononcé du jugement a été renvoyé à la huitaine.

— MM. Schubart et Ponthieu, libraires, ont fait défaut, le 23, au tribunal de police correctionnelle, où ils étoient cités pour la publication d'un ouvrage intitulé : *Mémoires de la cour de Louis XIV et de la Régence*, extraits de la correspondance allemande de la princesse palatine Charlotte, duchesse d'Orléans. M. l'avocat du Roi n'a pas cru devoir faire entendre dans l'enceinte de la justice les turpitudes de cet ouvrage. Il a conclu contre M. Schubart, à une

année de prison et 1000 francs d'amende, et contre M. Ponthieu à six mois de prison et 500 francs d'amende. L'affaire a été remise à quinzaine pour le prononcé du jugement.

— Un jeune homme, âgé de 17 ans, qui avoit escroqué de l'argent à plusieurs ecclésiastiques de Paris au moyen de fausses lettres qu'il attribuoit à d'autres ecclésiastiques, vient d'être condamné, par la cour d'assises, à un an d'emprisonnement et 50 fr. d'amende.

— Les sieurs Bertrand du Lys, Espagnol, fils du banquier de ce nom, qui est alcade constitutionnel de Madrid, et Coradi, secrétaire de la rédaction des procès-verbaux des séances aux cortès, ont reçu l'ordre du ministre de l'intérieur de quitter Paris et la France dans un très-court délai.

— M. le docteur Pariset vient d'être nommé secrétaire perpétuel de l'Académie de médecine.

— La société établie, en 1819, par le Roi pour l'amélioration des prisons, vient de faire son rapport sur les prisons de la Seine-Inférieure. Le sort des prisonniers a éprouvé d'heureux changemens sous les rapports des traitemens et de la nourriture, et les exercices de la religion sont moins négligés.

— M. l'abbé Jamet, non moins connu par ses honorables services que par ses connoissances, et fondateur de l'établissement du Bon-Pasteur, vient d'être nommé recteur de l'Académie de Caen.

— Le Roi vient d'envoyer le cordon rouge à M. de Serminelle, ancien officier au régiment d'Artois, chevalier de Saint-Louis depuis 1765, et électeur de l'arrondissement de Cosne. Ce zélé serviteur s'étoit rendu, malgré son grand âge, au collége électoral de son arrondissement pour porter son vote royaliste.

— Un obélisque va être élevé incessamment à Denain en l'honneur de la célèbre victoire remportée par le maréchal de Villars. La pierre principale, ayant vingt-sept pieds de longueur, provient de l'ancienne abbaye des chanoinesses de Denain.

— On va élever deux monumens, l'un à Savenay, et l'autre à Léger : le premier sera consacré aux Vendéens morts à la bataille de Savenay; l'autre à la glorieuse mémoire du général Charette.

— Le total de la souscription pour l'érection d'un monument à la mémoire du général Pichegru, dans Arbois, sa ville natale, s'élève déjà à la somme de 4779 fr.

— Le ministre de l'intérieur vient d'accorder une somme de 1200 fr. à quelques personnes victimes d'incendies qui ont éclaté dans le département de la Gironde.

— M. le ministre de l'intérieur vient d'accorder un secours de 18,000 fr. au département de l'Ain, qui, pendant le cours de cette année, a éprouvé des pertes considérables occasionnées par la grêle, les orages ou les incendies.

— Un *Te Deum* a été chanté à Lille, le 22 de ce mois, en actions de grâces de l'heureux résultat des élections du département du Nord. Une souscription a été ouverte parmi les électeurs pour offrir un banquet aux honorables mandataires.

— M. de Rostaing, chevalier de Saint-Louis, maréchal de camp,

et ancien commandant en chef de la cavalerie dans la Vendée, est mort à Tours, le 22 novembre.

— Une caisse de cartouches a été saisie, le 9 de ce mois, dans un des bureaux de l'octroi de Perpignan. Les cartouches, après des vérifications nécessaires, ont été versées dans les magasins de l'arsenal.

— On avoit fait parvenir à la dernière session de la chambre des députés, une pétition sous le nom de M. de Septeuil, dans laquelle on demandoit l'autorisation de forcer les *vassaux* à faire les *corvées* d'usage pendant la *féodalité*. La justice n'a pas été dupe de ce stratagême libéral, et l'auteur, qui étoit un clerc de notaire, vient d'être condamné, par la cour d'assises de Versailles, à trois mois de prison et 100 fr. d'amende.

— Le roi de Sardaigne vient de rendre un décret qui apporte de grandes améliorations au sort des enfans trouvés, dont S. M. se déclare le protecteur spécial. La dépense annuelle de cet établissement, qui s'élevoit à 425,000 fr., sera supportée par le trésor royal.

— Le nommé Denier, gendarme à pied de la brigade de Bergzabern (Bavière), a subi une punition exemplaire, et a été révoqué de ses fonctions, pour avoir tenu des propos irrespectueux contre le Roi de France.

— Un officier d'Edimbourg, accompagné du surintendant de la police, et d'un nombre considérable d'agens, s'est rendu dernièrement dans un lieu où environ cent cinquante personnes étoient assemblées pour discuter des doctrines subversives du christianisme. On a pris les noms par écrit de toutes ces personnes, qui d'abord ont cherché à se sauver. Deux ou trois individus, qui paroissent être les chefs, ont été arrêtés, et la police a saisi plusieurs livres impies dont ils venoient de se servir.

— M. Gosner, ecclésiastique catholique, qui tient à Pétersbourg des conférences sur l'Ecriture sainte, a obtenu du gouvernement la jouissance d'un vaste et magnifique local.

— Un religieux Capucin, arrêté, le printemps dernier, à Alcala, accusé d'avoir favorisé les royalistes, vient d'être condamné à la peine de mort. Le général Romanillo, qui a trahi la régence d'Espagne, est enfermé à la citadelle d'Urgel, et va être jugé par une commission militaire. Le prince Santo-Mauro, le comte de Torneo et l'ex-ministre San-Martin, sont au secret dans les cachots de Madrid. Le général constitutionnel Milans a fait conduire, sous bonne escorte, à Barcelonne, l'évêque de Vich, et d'autres ecclésiastiques de cette ville. Le gouvernement avoit ordonné qu'on inventoriât tous les vases sacrés des églises, et que les listes en fussent remises le 15 de ce mois. Le chef royaliste Rambla a battu Zarco del Valle, et lui a fait trois cents prisonniers. Merino est entré à Burgos, et a retiré des prisons les royalistes qui y avoient été enfermés pour la bonne cause. Les autorités constitutionnelles de cette ville se sont réfugiées à Madrid. Le Trappiste, qui a découvert le complot tramé à Urgel contre la régence, est arrivé à Toulouse chez les religieux de son ordre. Les religieux des couvens de Figueras ont été embarqués. Le lieu de leur déportation n'est pas encore connu.

— Un François, nommé Louis-Villaume Ducoudray, vient de s'emparer de l'île de Porto-Rico, et de constituer cette île en république, sous le nom de *Bariqua*, qu'elle portoit anciennement. Il a publié une proclamation dans laquelle il fait un appel à toutes les nations, les Espagnols européens exceptés.

— Le 12 octobre, jour anniversaire de la naissance du prince royal du Brésil, ce prince a dû être proclamé empereur dans toutes les villes de cet Etat.

Elections des colléges de département.

Ain. MM. Dumarché, candidat royaliste, et Dudon, président du collége, ont été nommés députés : le premier réuni 101 voix sur 127, et le second, 90.

Corrèze. M. Froment, président du collége, a été nommé député à une majorité de 56 voix sur 102 votans : les autres voix se sont divisées entre deux candidats également royalistes.

Finistère. M. de La Fruglaye, président du collége et M. de La Villemarqué, candidat royaliste, et député sortant, ont été élus. Le premier a obtenu 132 voix, et le second 130, sur 187 votans.

Indre. M. de Montbel, candidat royaliste, a obtenu 74 voix. M. Robin Scevole, son concurrent, n'a réuni que 52 suffrages.

Manche. M. Louis de Kergorlay, président du collége, a été élu à une majorité de 257 voix sur 303 votans. M. Regnouf, député sortant, et Dupare de Barreville, candidats royalistes, ont été nommés députés : le premier a obtenu 193 voix, et le second 189, sur 285 votans.

Moselle. Au premier tour de scrutin, sur 198 votans, M. Simon, député sortant, a réuni 123 suffrages ; M. d'Hoffelize, 121 ; et M. Lardemelle, 106 : tous trois candidats royalistes, ont été proclamés députés.

Nièvre. M. de Marchangy (nommé dans le département du Nord) a obtenu 100 suffrages sur 134 votans. Le second député est M. de Sainte-Marie, candidat royaliste, qui a obtenu 95 voix sur 124 votans.

Nord. Voici les noms des députés nommés, et le nombre de voix qu'ils ont obtenus. Nombre des votans, 500 : M. de Marchangy a obtenu 458 voix ; M. de Muyssart, 468 ; M. Bricout, 439 ; M. Van-Merris, 459 : tous ces députés sont royalistes. Les candidats libéraux étoient M. de Brigode, qui a eu 31 voix ; M. de Frémicourt, 28 ; M. de Rémuzat, 27 ; M. Destourmel, 17.

Sarthe. MM. de Louvigny, Dandigné de Resteau et Piet, candidats royalistes, ont été nommés députés.

Haute-Saône. M. Bressand de Raze, député sortant, et président du collége, a été réélu à une majorité de 75 voix sur 135 votans. M. de Grammont, député sortant, et candidat de l'opposition, n'a réuni que 58 suffrages.

Seine et Marne. MM. Emmanuel d'Harcourt et Pinteville-Cernon, candidats royalistes, ont obtenu, le premier 156 voix, et le second 167, sur 234 votans : ils avoient pour concurrens, MM. Bejot fils, qui a réuni 65 suffrages ; et Benjamin Constant, 35.

Tarne et Garonne. MM. de Bellissen et Delbreil Descorbiac, candidats royalistes, et députés sortans, ont été réélus.

Vendée. MM. de Sapinaud et Jeoffrion, candidats royalistes, ont obtenu, le premier, 118 voix, et le second, 116, sur 179 votans.

Les Catéchèses d'un Pasteur à ses Enfans; par M. Girault (1).

La première communion est une époque si importante; elle peut avoir tant d'influence sur le reste de la vie, qu'on ne doit rien négliger pour préparer les enfans à cette grande action. Aussi c'est là l'objet des soins de tous les pasteurs zélés pour leur ministère. Ils disposent long-temps d'avance les enfans; ils les instruisent à fond de leur religion, et à mesure que le moment approche ils redoublent d'efforts pour toucher ces jeunes cœurs, et pour les rendre dignes de recevoir le Dieu trois fois saint. M. Girault paroît du nombre de ces pasteurs appliqués à leurs fonctions. Il déplore dans sa *Préface* l'indifférence et l'apathie de tant d'hommes qu'on ne peut réveiller sur leurs intérêts les plus chers, et il croit qu'on peut s'adresser avec plus de fruit aux enfans qui offrent moins de préjugés à vaincre, et moins de passions à dompter. C'est donc pour eux qu'il a travaillé, ou plutôt il ne fait ici que mettre au jour les instructions dont il se sert depuis quinze ans. Cet ouvrage même n'est qu'une portion d'un plus grand travail que l'auteur se propose de donner au public, si le premier réussit.

M. Girault a divisé son volume en quatre parties, la doctrine pour la première communion, la préparation à cette action, l'action même, et les avis pour se soutenir ensuite. Il joint les sentimens aux préceptes, et des exhortations touchantes à des instructions solides. Son langage est tout à la portée des enfans, et nous a paru simple, clair, naturel, propre enfin à inculquer la vertu et la religion. Nous croyons donc l'ouvrage de M. le curé de Bar-sur-Aube aussi utile que son zèle est respectable, et nous ne doutons pas que les catéchistes et les pasteurs n'accueillent avec intérêt un livre où ils trouveront des secours pour une de leurs fonctions les plus importantes; savoir, pour l'instruction chrétienne de la jeunesse.

---

(1) In-12; prix, 3 fr. et 4 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, chez Rusand, rue de l'Abbaye, n°. 3; et chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

Supplément aux articles sur les conversions récentes de protestans.

Les renseignemens que nous avons donnés sur les conversions récentes de protestans dans deux articles successifs (n°s. 845 et 847), ont offert, ce semble, des faits édifians et honorables pour la religion. Plusieurs personnes nous ont engagé à revenir sur ce sujet, et on nous a communiqué de nouveaux documens et de nouveaux exemples que nous nous faisons un devoir de recueillir.

En France, nous pourrions ajouter plusieurs conversions de protestans à celles que nous avons citées. Celle de M. Paul Latour, ministre dans l'Arriège, a été fort éclatante : on auroit désiré que nous eussions rapporté en entier l'acte de son abjuration, qui est rédigé d'une manière propre à faire impression; mais nous avons été obligé de nous borner à raconter la chose, et, au fond, le fait suffisoit peut-être pour montrer le zèle, le dévoûment et la fermeté de M. Latour, qui, à son âge et dans sa position, n'a pu obéir qu'à une conviction profonde. Il y a quelques années, il y eut plusieurs abjurations à Tréguier. Mme. Marie-Thérèse Warol, dame Leflem, fit abjuration, le 8 avril 1817, avec sa fille, Marie-Céleste Leflem, après qu'elles eurent été instruites par M. l'abbé Rouxel; elles furent baptisées sous condition par M. Riou, curé de Tréguier, et grand-vicaire du diocèse. Le 9 juin 1818, une semblable cérémonie eut lieu dans la même ville. M. et Mme. Snowden, et six de leurs enfans, furent instruits et préparés par MM. Rouxel et Moy, et firent leur abjuration entre les mains de M. l'abbé de La Mennais, grand-vicaire du diocèse. L'aînée des filles a fait profession, cette année, chez les Ursulines, et un fils, âgé de 12 ans, est placé dans l'école ecclésiastique de Tréguier. Cette famille se trouve aujourd'hui, par un concours de circonstances fâcheuses, dans une situation propre à intéresser les ames sensibles, et on espère que les pieux fidèles s'empresseront de lui offrir les consolations dont elle a besoin. On nous a fait passer de Toulon la note de l'abjuration de Jean La Fosse, de Tonneins; cette abjuration a eu lieu le 10 décembre 1821. Mme. de Foulongue de

Précorbin, née Angloise, femme d'un chevalier de Saint-Louis, a fait abjuration à Paris, le 2 novembre 1818, et persévère dans la pratique de la religion catholique. Mme. Schedet, née à Berne, et mariée en France, se convertit, lors de la mission de Louhans, en 1819, après un examen attentif des preuves de la religion. Nous avons reçu aussi la liste de quelques conversions opérées dans la partie françoise du diocèse de Bâle; en 1794, c'est-à-dire, à une des époques les plus fâcheuses pour la religion, un gendarme protestant, employé dans la brigade d'Ensisheim, se fit catholique. Une foi vive pouvoit seule inspirer une pareille démarche dans un temps où la religion étoit proscrite, et paroissoit même abattue aux yeux des hommes. Le même ecclésiastique qui opéra cette conversion, en a procuré d'autres, deux à Colmar, en 1795; une à Turckheim, en 1796; trois à Guemar, en 1801; une à Ensisheim, en 1818, etc.

Aux conversions de protestans que nous avions rapportées de l'Angleterre, on pourroit aussi, nous écrit un correspondant, en ajouter un grand nombre; nous nous bornerons à quelques-unes. Miss Campbell, Ecossoise, la même qui épousa depuis M. le prince de Polignac, se convertit, en 1818, avant qu'il fût question de son mariage; cette dame est morte depuis. Nous avons parlé de la conversion de M. Hill, lieutenant dans le 1er. régiment des gardes à cheval du roi d'Angleterre, aujourd'hui missionnaire; deux personnes de sa famille ont suivi son exemple, entr'autres, sa sœur, Mme. Myott, femme d'un ministre anglican, laquelle se fit catholique après la mort de son mari, et est aujourd'hui supérieure du couvent des Dames Angloises, à Bruges, communauté florissante, et maison renommée pour l'éducation. Dans le collége de Saint-Edmond, à Old-Hall-Green, qui forme le séminaire du district de Londres, parmi les jeunes gens qui se destinent à l'état ecclésiastique, il s'en trouve six qui sont des protestans convertis. On nous a cité aussi une conversion très-remarquable; c'est celle d'un commerçant de Londres, M. Beauchamp, et de sa femme. Tous deux protestans déclarés, ils avoient pour la religion catholique des préventions et une antipathie trop communes en Angleterre. Le hasard voulut qu'on leur prêtât séparément à l'un et à l'autre un livre qui dissipa peu à peu leurs préjugés. Mais, comme ils connoissoient leurs dispositions réciproques antérieures, ils n'osèrent se faire confidence de leur

changement. Chacun d'eux craignoit l'opposition de l'autre: chacun d'eux se fit donc instruire très-secrètement, et chacun d'eux s'étant convaincu de la vérité de la religion catholique, leur abjuration eut lieu à peu près vers le même temps, mais à l'insu l'un de l'autre. Il est probable qu'ils attendoient tous deux une occasion favorable pour se déclarer, quand un jour ils se trouvèrent à côté l'un de l'autre à la sainte table, dans une chapelle catholique; c'étoit celle de Lincoln's Inn Fields, à Londres. On peut juger quelle fut mutuellement leur surprise. De ces deux époux, le mari est mort, mais Mme. Beauchamp vit toujours; leurs enfans ont persévéré dans la religion catholique.

Une amie de Mlle. Campbell, Mlle. Muir, d'une riche famille d'Ecosse, se convertit dans un voyage qu'elle fit en Italie, en 1815; elle eut occasion à Rome de voir un prélat dont les entretiens lui donnèrent des doutes sur le protestantisme, et finirent par l'éclairer tout-à-fait. Elle embrassa la vérité avec ardeur, et, de retour dans sa patrie, elle fut l'exemple de toutes les vertus, jusqu'à ce qu'une maladie incurable l'enleva, en 1817, à Londres: elle étoit dans ses souffrances un modèle de patience et de ferveur. Une autre dame, distinguée par son esprit et ses connoissances, rentra, vers le même temps, dans le sein de l'Eglise; c'est Mme. Ashton. Elle cherchoit depuis long-temps la vérité, et l'avoit demandée vainement à différentes sectes. Elle vint en France pour se livrer avec plus de facilité à l'étude de la religion, et eut de fréquens entretiens avec M. l'évêque de Londres, qui se trouvoit alors à Paris. Il lui fit goûter la foi, en lui montrant surtout cette autorité et cette fixité qui nous préservent des fluctuations de l'esprit humain; mais Mme. Ashton ne se rendit qu'à des preuves solides, et qu'à une instruction suivie. Elle prononça son abjuration, en 1818, et habite aujourd'hui en Pologne.

M. Georges Chamberlayne, prêtre, qui n'est mort qu'il y a peu d'années, avoit été élevé dans la religion protestante, et occupoit une place dans l'Université de Cambridge. Ayant eu occasion de voyager en France peu de temps avant la révolution, il rencontra un Père de l'Oratoire, qui lui fit naître quelques doutes sur les fondemens du protestantisme. Par son conseil, M. Chamberlayne lut l'*Exposition de la Doctrine de l'église catholique* de Bossuet, le *Discours sur l'Histoire universelle*,

la *Perpétuité de la Foi*, etc. Ces livres firent impression sur un esprit droit, et sur un cœur bien disposé. M. Chamberlayne devint zélé catholique, renonça généreusement à sa place à Cambridge, et, quoiqu'il ne fût pas jeune, alla faire ses études à Douai, et fut ordonné prêtre. Il fut pendant plusieurs années chargé d'une congrégation dans sa patrie, et mourut à Londres, en 1815, également aimé pour ses heureuses qualités, et estimé pour sa piété et son zèle. Il y a eu en Irlande, il y a peu d'années, d'autres conversions très-remarquables, entr'autres, celle d'un gentilhomme, M. Charles-Robert Frizell, qui demeure maintenant en France, et qui y est un modèle de régularité.

On a remarqué, il y a long-temps, que les moyens même que prend l'erreur pour se répandre tournent souvent contre elle. On l'a vu dernièrement dans le Kentuckey, à l'occasion des prédications du docteur Hall, ministre presbytérien. Nous avons déjà parlé de la conférence qu'il eut à Bardstown, le dimanche de la Septuagésime, avec M. David, coadjuteur de M. l'évêque du Kentuckey. Cette conférence dura cinq heures, et les argumens faits de part et d'autres ont été imprimés. Le résultat a été peu favorable aux protestans. Plusieurs d'entr'eux, qui tombèrent malades dans ce temps-là, appelèrent des prêtres catholiques; dans le nombre étoit le docteur Brown, de Lebanon, et trois ou quatre autres sur la paroisse Sainte-Rose. La femme de M. Raphaël Lancaster se fit catholique, et fut admise à la première communion; son mari est aujourd'hui un catholique très-édifiant. M. Shadburn voulut aussi rentrer dans le sein de l'Eglise avant sa mort. Le samedi-saint, M. Flaget baptisa quatre nouveaux convertis, et M. Elder trois. Le docteur Harney, autrefois rédacteur d'un journal littéraire dans le Kentuckey, n'est pas seulement revenu de ses préjugés contre la religion catholique; il se propose de quitter le monde, et d'entrer dans l'ordre de saint Dominique. Comme tous les protestans, il se figuroit que tous nos prêtres étoient des ignorans ou des fanatiques; mais, ayant eu occasion de voir de près quelques missionnaires, il fut touché de leur simplicité, de leur conduite franche, de leur piété soutenue; il doit se rendre à Cincinnati, aussitôt que la communauté y sera suffisamment établie. Le 14 avril de cette année, M. Abell a baptisé un père de famille, M. Dunton-Geoghegan, âgé de 45 ans. C'est un

citoyen estimable, que son excellent jugement et sa fortune ont élevé aux premiers postes dans la magistrature. Depuis plus de deux ans, ses entretiens avec M. Abell, et la lecture des livres catholiques avoient dissipé ses préjugés; il avoit permis à ses deux filles aînées de se faire catholiques, mais lui-même n'avoit pas osé se déclarer. C'est un protestant de ses amis qui est cause de sa conversion; il l'invita à venir entendre un prédicant de la secte des baptistes, qui s'éleva contre le baptême des enfans, et contre les pratiques catholiques, entr'autres, contre les honneurs rendus à la croix. La violence des déclamations de ce prédicant, ses momeries pour tourner en ridicule les cérémonies de l'Eglise, ses blasphêmes en parlant de la croix, qu'il appela *la marque de la bête, le signe de l'apostasie, le sceau de la réprobation*, firent sur M. Geoghegan un effet tout contraire à celui qu'on s'étoit proposé. Il sortit de la salle irrité de ce qu'il avoit entendu, et résolut de recevoir le baptême le plus tôt possible. Il voulut que cette cérémonie eût lieu un dimanche, à la messe de paroisse, et en présence de toute la congrégation. M. Robey, autre converti, et magistrat, fut son parrain. M. Geoghegan répondit d'une voix ferme à toutes les questions, récita le *Credo* et le *Pater*, et parut rempli de vifs sentimens de piété. Ces exemples, écrit-on du même pays, y auront des imitateurs.

— On nous a communiqué quelques renseignemens sur le prince Adolphe de Mecklembourg-Schwerin, qui s'étoit fait catholique, et qui est mort, cette année, dans la force de l'âge. Adolphe-Frédéric de Mecklembourg-Schwerin, né le 18 décembre 1785, étoit le quatrième fils de Frédéric-François, grand-duc de Mecklembourg, et de Louise de Saxe-Gotha. Dès sa jeunesse, il montra beaucoup de penchant pour la religion catholique, et ce penchant se fortifia par le soin qu'il avoit de lire de bons ouvrages. Le jeune prince en vint au point de demander à son père la permission de changer de religion : elle lui fut refusée; et, pour lui faire perdre son envie, on lui ordonna de voyager, et on le mit sous la conduite d'un gouverneur qui devoit le conduire dans les diverses universités protestantes d'Allemagne, et à qui il étoit recommandé, surtout, d'empêcher que son élève ne fréquentât les catholiques ou ne lût leurs ouvrages. Mais cette défense ne changea point les dispositions du jeune prince, qui

trouvoit, dans les livres protestans même, des motifs d'éloignement pour leur doctrine. Il exposoit ses doutes à son gouverneur, qui tâchoit de les résoudre de son mieux, mais qui, d'ailleurs, en homme sage et modéré, s'abstenoit de ces imputations de fanatisme et d'imposture que tant de protestans se permettent encore contre les catholiques. Charmé lui-même de la solidité d'esprit du prince, et voyant l'inutilité des précautions prises pour le détourner de son projet, il finit par lui permettre de lire les livres catholiques, et se contenta de rendre compte au père de son élève des sentimens de cet intéressant jeune homme. C'est alors que le prince Adolphe lut l'*Exposition de la doctrine de l'Eglise catholique*, de Bossuet, lecture qui fit sur lui une profonde impression et le décida tout-à-fait. On a vu un exemplaire de l'ouvrage sur lequel il avoit exposé, en abrégé, les principaux motifs de sa conversion. Enfin, après bien des instances, il obtint du prince son père la liberté de suivre les mouvemens de sa conscience ; mais à condition qu'il feroit son abjuration loin de sa famille, et qu'il resteroit en pays étranger. On lui assignoit seulement une certaine somme par an. Le prince Adolphe fit son abjuration à Genève, il y a déjà quelques années. Il alla ensuite passer quelque temps à Fribourg, en Suisse, où il menoit la vie la plus édifiante. Sa piété, son assiduité aux pratiques de la religion, ses entretiens, qui annonçoient assez la vivacité de sa foi, tout, chez lui, étoit d'un grand exemple. On étoit touché, en outre, de la simplicité de ses manières, de la franchise de son caractère et de la solidité de son esprit. Le prince se rendit ensuite à Rome, où il ne se fit pas moins estimer. Ce fut pendant son séjour dans cette capitale qu'il perdit successivement son père et son frère aîné. Celui-ci s'étoit toujours montré très-opposé à la conversion du prince. Ces événemens rappellèrent le prince Adolphe dans sa famille; mais il ne devoit pas jouir long-temps du plaisir de la revoir : une maladie l'a emporté à l'âge de trente-sept ans. Nous n'avons point eu de détails sur ses derniers momens ; mais toute sa conduite antérieure indique assez que sa fin n'a pu être que fort édifiante.

Depuis très-peu d'années, il y a eu cinq conversions de protestans à Bouillon, qui est aujourd'hui dans le royaume des Pays-Bas. Quatre militaires ont fait successivement abjuration dans cette ville. Il est probable qu'ils ont plus consulté,

dans cette démarche, la voix de leur conscience que les intérêts de leur avancement : comme les chefs sont presque tous protestans, ils ne prodiguent pas leurs faveurs à ceux qui ne sont pas de cette communion, encore moins à ceux qui l'abandonnent. La conversion qui a fait le plus de bruit à Bouillon, est celle de Mme. veuve Eskelbrok. Son mari étoit capitaine et catholique ; il édifia tellement cette dame dans la maladie dont il est mort, qu'elle voulut se faire instruire d'une religion pour laquelle elle avoit toujours eu de l'estime. Elle ne fut retenue ni par la crainte de mécontenter sa famille, ni par les ressorts que firent jouer les ministres : une fois convaincue, elle se rendit, et, depuis trois ans, elle mène une vie exemplaire.

On nous prie de profiter de la même occasion pour rectifier quelques détails de nos premiers articles sur les conversions. M. Le Sage Ten Broeck, Hollandois, se convertit il y a déjà plus de seize ans. Son retour à la religion ne fit d'abord aucun bruit; mais depuis qu'il a pris la plume pour essayer de détromper ses parens et ses amis sur la véritable croyance de l'Eglise catholique, les écrivains et les journaux protestans l'attaquent avec une extrême chaleur. Le journal qu'il rédige, et auquel le nôtre paroît avoir donné occasion, porte seulement le titre d'*Ami de la Religion*. On y parle très-rarement d'ouvrages nouveaux; mais M. Ten Broeck publie encore un autre journal dans la forme du *Catholique* de Mayence, et sous le titre de *Bibliothèque catholique pour le royaume des Pays-Bas*. Cette Bibliothèque est destinée à rendre compte des ouvrages nouveaux, et principalement à réfuter les assertions des protestans contre l'Eglise catholique. La Vie de saint Vincent de Paul, que le même écrivain a traduite en françois, n'est point une traduction de Collet, mais d'une Vie du saint composée en allemand par le feu comte de Stolberg.

Dans notre article sur le Père Diesbach, nous avons confondu deux Jésuites de ce nom. Le Père Nicolas-Joseph-Albert de Diesbach, né à Berne en 1732, et dont nous avons raconté la conversion, n'est pas le même que Jean Diesbach, né à Prague, en 1729 : c'est celui-ci qui est mort à Vienne le 3 décembre 1792. Le Père Nicolas-Joseph-Albert est mort dans la même ville, mais quelques années plus tard ; et, à ce qu'il paroît, vers 1798. Il est auteur de plusieurs livres de piété, tels que *la Voix du zèle*, *la Piété forte*, *les Abus en*

morale, etc. Nous espérons pouvoir, un jour, donner quelque chose de plus précis sur ce zélé missionnaire. Il s'est glissé une autre erreur dans notre article. Le prince de Diesbach, dont nous avons parlé, n'étoit point frère de ce dernier; il étoit de la branche catholique : mais Nicolas-Joseph Albert avoit un frère, mort catholique, qui étoit maréchal-de-camp au service de France, et qui commandoit un régiment suisse au commencement de la révolution.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. Le mardi 26, MM. les évêques d'Amiens, de Nantes et de Limoges ont été admis à prêter leur serment de fidélité entre les mains de S. M.

— On vient de mettre en vente le *Panégyrique de saint Vincent de Paul* (1), par M. de Boulogne, évêque de Troyes. Le prélat a eu l'honneur d'en présenter un exemplaire à S. M., qui lui a dit qu'elle désiroit beaucoup le lire. Nous rendrons compte, dans le n°. prochain, de ce beau discours, qui paroît accompagné de notes sur des personnages et des faits qui ont rapport à la vie du saint prêtre.

— Mardi dernier, M. l'archevêque de Paris a présidé une réunion des dames qui composent l'association des petits séminaires. La réunion a eu lieu dans la chapelle du Calvaire, à Saint-Roch. Après un discours prononcé par un ecclésiastique, le prélat a fait lui-même quelques réflexions sur l'œuvre, et sur l'état où elle se trouvoit. Il a payé un tribut de regrets à la mémoire de l'excellent abbé Davaux, un des premiers promoteurs de l'association, et qui, jusqu'à la fin, s'en est occupé avec tant d'intérêt. M. l'archevêque étoit assisté des membres du conseil de l'association, M. l'abbé Desjardins, M. l'abbé Feutrier, M. l'abbé Gallard, et de plusieurs autres ecclésiastiques.

— La dernière révolution d'Espagne a dispersé une communauté édifiante qui s'étoit formée dans ce pays. En 1796, une colonie de Trapistes, venus du monastère de la Val-Sainte, en Suisse, fonda, le 13 janvier, le couvent de Sainte-Susanne, dans le royaume d'Arragon. Dom Gerasime d'Al-

(1) In-8°. ; prix, 2 fr. et 2 fr. 50 c. franc de port. A Paris, chez Rusand, rue de l'Abbaye; et chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

cantara en fut le premier abbé. Le roi Charles IV accueillit ces bons religieux, voulut être le patron de leur maison, et leur accorda les grâces dont ils avoient besoin pour leur établissement. A l'imitation du souverain, le peuple espagnol témoigna aux pères Trapistes beaucoup d'intérêt et d'égards, et la fondation fut favorisée par les dons de plusieurs personnes généreuses et de la première distinction. Le monastère fut placé sous la juridiction de l'ordinaire, qui étoit M. l'archevêque de Sarragosse, et l'abbé de la Val-Sainte fut obligé de renoncer à tous ses droits sur la nouvelle colonie. Cette maison a prospéré; on y a compté jusqu'à près de quatre-vingts religieux, qui vivoient dans les pratiques de la régularité primitive, et étoient un sujet d'édification pour toute la contrée. Lors de l'invasion de Buonaparte en 1808, les Trapistes de Sainte-Susanne furent forcés d'abandonner leur monastère; les uns se retirèrent en Andalousie, où ils furent bien reçus par le clergé et la noblesse, et où on leur procura un asile pour suivre leur règle; les autres restèrent dans une ville de Catalogne, à douze lieues de Sainte-Susanne, puis passèrent dans l'île de Majorque, où ils ont demeuré jusqu'à la suppression. Lorsque l'Espagne eut été évacuée par les troupes de Buonaparte, la plupart des religieux retournèrent à Sainte-Susanne, et rétablirent le monastère dans son premier état. Ils se livroient à la culture des terres, labourant, semant et moissonnant eux-mêmes, recueillant les olives, en extrayant l'huile, etc. Ils s'exerçoient aussi à tous les métiers, et avoient chez eux des maçons, des menuisiers et des hommes de tous les états; de sorte que tout, dans le monastère, se faisoit par eux-mêmes et sans le secours des gens du dehors. Telles étoient leurs occupations, lorsqu'arriva le décret des cortès du 21 septembre 1820. On n'a voulu entendre à aucune exception pour des religieux si pénitens, si charitables, si exemplaires. Six semaines après, on vint mettre les scellés sur les meubles de la maison, et on ne laissa aux religieux que leurs provisions pour un mois. Au bout de ce temps, des commissaires vinrent faire l'inventaire des effets, prirent toutes les clefs, et signifièrent aux religieux de se retirer. Ces bons Trapistes se trouvèrent dans le plus grand embarras : étrangers au monde, qu'alloient-ils devenir, surtout dans les circonstances où se trouvoit l'Espagne? Les uns se retirèrent dans le sein de leurs familles; les autres chez quelques amis, en attendant que la

saison permît de traverser les Pyrénées. Plusieurs sont, en effet, venus en France, dans l'espérance d'y pouvoir suivre leur vocation : parmi eux est le Père Jean-Baptiste de Martres, né François, qui a été un des fondateurs du monastère de Sainte-Susanne, et qui y a occupé successivement les charges de procureur, de maître des novices et de prieur. Ce Père s'étant dirigé vers Bordeaux, y a été accueilli de la manière la plus touchante par le vénérable archevêque de cette ville, qui a témoigné le désir de former un établissement de Trapistes dans son diocèse, pour ouvrir ainsi une maison de retraite et de pénitence aux hommes las du monde, et attirer les bénédictions de Dieu sur toute la contrée. Des ames pieuses s'intéressent à cette même œuvre. On a trouvé une ancienne abbaye, qui est à vendre ; elle est située dans un lieu solitaire, entouré de bois, et présenteroit tous les moyens pour une exploitation rurale. Les bâtimens sont en état, et l'église seule auroit besoin de quelques réparations : mais, pour faire cette acquisition, on a besoin de quelques fonds. M. l'archevêque de Bordeaux veut bien recevoir les dons des fidèles. Nous avons vu une lettre écrite de la main de ce prélat, et qui montre tout l'intérêt qu'il prend à cet établissement. Le Père de Martres est venu à Paris, pour chercher les moyens de faire réussir cette œuvre ; et M. l'archevêque de Paris a bien voulu l'accueillir, et lui donner l'hospitalité dans son propre palais. Le Père de Martres y réside en ce moment, et reçoit du prélat les témoignages les plus marqués de bienveillance. Nous espérons que le zélé religieux n'aura pas compté en vain sur la charité de notre nation : outre le plaisir d'accueillir des fugitifs et de soulager des proscrits, se joint le motif de rétablir un monastère, d'ouvrir un asile à ceux qui voudroient se donner à Dieu, d'opposer des exemples de ferveur à de grands scandales, de se procurer enfin, pour soi-même, pour l'Eglise, pour le royaume, le secours de prières d'autant plus efficaces qu'elles sont continuelles et accompagnées de tant de sacrifices et de la pratique des plus hautes vertus. On peut déposer les dons, ou chez M. l'archevêque de Bordeaux, ou à Paris, chez M. Clausel de Coussergues, député, et conseiller de la cour de cassation, rue du Cherche-Midi.

— M. l'abbé de La Mennais, l'aîné, dont nous avons annoncé la nomination aux fonctions de vicaire-général de la

grande-aumônerie, vient d'arriver à Paris, et est entré en exercice des devoirs de sa place.

— Plusieurs journaux ont parlé de la maladie de M. l'évêque d'Orléans. Il est vrai que ce prélat a été grièvement malade. Il a demandé et reçu les sacremens avec les marques d'une piété touchante. Le clergé et les fidèles d'Orléans faisoient également des vœux pour la conservation des jours d'un évêque qui s'est concilié l'estime et l'attachement de ses diocésains par la réunion des plus heureuses qualités. Nous apprenons avec plaisir que le prélat est mieux; et nous avons lieu d'espérer que la Providence aura écouté les prières qui se sont faites de toutes parts pour une santé si précieuse à un grand diocèse et à de nombreux amis.

— Des ordonnances royales ont autorisé l'établissement de quatre nouvelles écoles ecclésiastiques dans les diocèses de Toulouse, d'Autun, de Meaux et de Grenoble. Nous avons déjà parlé de la plupart de ces établissemens : nous avons cité le Mandement de M. l'archevêque de Toulouse pour l'établissement d'un petit séminaire à Polignan; nous ajouterons seulement ici que le prélat est autorisé à accepter, au profit de cette école, la donation de bâtimens et immeubles situés dans la paroisse de Gourdan, où est Polignan; donation faite par M. Delatour-Landorthe, par acte du 9 novembre 1821, à la charge de l'usufruit. Nous avons annoncé récemment l'érection du petit séminaire de Semur. Nous avions aussi parlé de la création d'un petit séminaire dans le diocèse de Meaux; mais au lieu d'être placé à Provins, comme nous l'avions cru, l'ordonnance royale le place à Fontainebleau. Enfin, la quatrième école ecclésiastique nouvelle doit être établie à Bourg-d'Oysans, diocèse de Grenoble. On ne peut qu'applaudir à la formation de ces établissemens que les pertes journalières du sacerdoce rendent plus nécessaires que jamais. Le conseil-général de Lot et Garonne a montré dans sa dernière session l'intérêt qu'il prend aux petits séminaires; il a voté 46,000 fr. pour l'achat d'une maison contiguë au petit séminaire d'Agen. Il a voté aussi 24,000 fr. pour établir les Frères des Ecoles chrétiennes à Villeneuve, à Marmande et à Nérac.

— La ville de Martigues, qui avoit été visitée par les missionnaires de France, vient de revoir ces hommes estimables, qui y sont venus donner une retraite pour consolider le bien

de la mission. Ils ont été reçus avec les plus grands témoignages d'estime. Le maire, les adjoints et les personnes les plus notables ont assisté, ainsi que le clergé, à la procession, qui a eu lieu au pied de la croix de la mission. On y a renouvelé les promesses faites alors. M. l'abbé Guerin a prêché sur la croix; la place étoit couverte de monde. M. Bach, chef de la mission, a prononcé ensuite un discours. Les habitans se sont retirés chacun dans leurs paroisses (l'Isle, Jonquières et Ferrières), et là chaque missionnaire a fait ses adieux. A Martigues, on a formé une congrégation, où les principaux habitans se sont fait un honneur d'entrer, et qui perpétuera parmi eux les sentimens dont ils ont déjà donné tant de preuves.

— Les écrits de la petite église, dont nous avons fait mention, n°. 835, ont attiré l'attention du saint Siége. Un décret de la congrégation de l'*Index*, du 22 août dernier, proscrit et condamne l'Adresse latine *à tous les évêques de l'Eglise catholique*, et qui finit par ces mots : *écoutant la voix de l'Eglise catholique mourante*, ainsi que les notes ajoutées par les mêmes éditeurs aux *Réclamations canoniques et respectueuses* des évêques. Le décret renvoie, pour ces *Réclamations*, à l'Allocution du 28 juillet 1817, et aux Lettres écrites à S. S. par les anciens évêques de France. Le même décret condamne une collection latine des Bulles et Brefs de Pie VI, des Concordats de Pie VII, et des Réclamations, auxquels on a joint une Lettre commençant par ces mots : *Benevolæ amplitudini tuæ*, et finissant ainsi : *in hacce collectione nostrâ insertorum;* Lettre signée par l'abbé de La Roche-Aymon, et datée de Londres, le 29 septembre 1821. C'est celle dont il est question dans notre n°. 854, et qui a été envoyée aux évêques d'Italie. La congrégation de l'*Index* note, par le même décret du 22 août, les ouvrages suivans du même genre : la *Rétractation publique du Concordat*, par M. de Geilh; la *Réponse à une brochure intitulée : La Secte connue sous le nom de petite église*, etc.; la *Convention du 11 juin 1817 développée*, et *de la Communion in divinis avec Pie VII*. Nous avons parlé successivement de tous ces écrits. Les deux derniers sont de l'abbé Blanchard, et ont été analysés dans nos n°s. 351 et 757; les autres sont moins importans. Un autre écrit, censuré dans le décret du 22 août dernier, est celui qui a pour titre : *La France en 1814 et 1815, ou Lettre de M. D. M. à M. W. Bew.*

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. A. R. MONSIEUR a fait remettre une somme de 900 fr. au préfet des Basses-Alpes, pour venir au secours des victimes des désastres occasionnés dans ce département par d'affreux orages, et un incendie considérable. S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême a donné une somme de 500 fr. pour le même objet.

— S. A. R. MADAME, duchesse d'Angoulême, a fait remettre 300 fr. au curé de Saint-Jean de Rives (Tarn), pour être distribués aux habitans de ce village qui ont eu leurs habitations détruites par un incendie, le 3 octobre dernier.

— Mme. la duchesse de Berri a fait passer à M. l'abbé Vallet, curé de Gien, une somme pour une famille pauvre qui travailloit dans une manufacture de cette ville, et qui aujourd'hui réside à Montereau; M. le curé de Gien s'est empressé de faire annoncer à ces pauvres gens la générosité de S. A. R.

— M. l'abbé Nicolle, conseiller au conseil royal d'instruction publique, vient de donner sa démission.

— M. Victor de Bonald, fils du député de ce nom, vient d'être réintégré dans la place de recteur de l'Académie de Montpellier, dont il avoit été privé sous l'ancienne direction de l'enseignement.

— M. l'abbé Blanchard, proviseur du collége royal de Rennes, est chargé, par *interim*, des fonctions de recteur de cette Académie; M. de Chavanet, inspecteur de l'Académie de Bordeaux, est nommé recteur de l'Académie de Cahors; M. Faucon, inspecteur de l'Académie de Rouen, est nommé recteur de cette Académie; M. Blanquet-Duchayla, recteur de l'Académie de Montpellier, est nommé recteur de l'Académie d'Aix.

— M. Pelletan fils, médecin ordinaire du Roi, est nommé administrateur du matériel de la ci-devant Faculté de Médecine de Paris.

— M. le duc de Fernand-Nunez, ancien ambassadeur du roi d'Espagne à Londres et à Paris, et ministre plénipotentiaire de la duchesse de Lucques, est mort, le 26, à Paris.

— Mme. la vicomtesse Alban de Villeneuve-Bargemont, épouse du préfet de la Meurthe, et petite-nièce de S. Em. le cardinal de Bausset, est morte, le 25, à Paris, à l'âge de 25 ans. Elle avoit passé sa vie dans la pratique des vertus chrétiennes. Mgr. l'archevêque de Paris, directeur ordinaire de sa conscience, l'a assistée dans ses derniers momens.

— M. l'abbé de Pradt, et l'éditeur responsable du *Constitutionnel*, ont été renvoyés de la plainte formée contre eux, à l'occasion de l'article intitulé : *Mon Congrès*. Le passage dénoncé par le ministère public étoit relatif aux *sociétés* secrètes, que l'auteur représente comme une défense contre la pression des pouvoirs publics égarés dans leur marche.

— Le sieur Barginet, ayant été arrêté après un jugement par défaut du tribunal de police correctionnelle, a été traduit, le 26, devant ce tribunal. Le ministère public a prouvé que la brochure in-

titulée : *Histoire véritable de Tchen-Tcheou-Li*, etc., étoit séditieuse et offensante envers les Princes et une Princesse de la famille royale. Le jeune Barginet, déclaré coupable des délits qui lui étoient imputés, a été condamné à quinze mois de prison et 2000 francs d'amende.

— Le même tribunal s'est ensuite occupé de la cause du sieur Courrier, auteur de la *Pétition pour des villageois qu'on empêche de danser*. Le curé d'Azaïs avoit défendu à ses paroissiens de danser devant son église, et voilà le canevas sur lequel M. Courrier a travaillé pour faire des excursions contre l'observation des dimanches et fêtes, et contre les ecclésiastiques ; le tout est saupoudré de farine libérale. Le tribunal a renvoyé le prévenu de la plainte, attendu que la brochure renferme des passages très-répréhensibles, mais ne constitue pas les délits prévus par les lois des 17 mai 1819, et 25 mars 1822.

— Le sieur Benjamin Constant, et les éditeurs responsables du *Constitutionnel*, du *Courrier*, du *Journal du Commerce* et du *Pilote*, ont comparu, le 28, devant le tribunal de police correctionnelle, pour la lettre écrite par l'ex-honorable à M. de Carrère, sous-préfet de Saumur. M. l'avocat du Roi a démontré que les deux qualités de témoin et de fonctionnaire public étoient outragées dans le libelle du sieur Benjamin Constant. Ce dernier a eu la parole pour la justification de sa lettre, et a avoué que, s'il avoit trouvé des expressions plus fortes, il les auroit mises. Le tribunal, après avoir entendu les avocats des prévenus, a rendu son jugement. Le sieur Benjamin Constant a été condamné à six semaines de prison et 1000 fr. d'amende, et les quatre éditeurs responsables à quinze jours de prison et 500 fr. d'amende. Les exemplaires saisis seront détruits et lacérés.

— Un jeune homme de 19 ans, convaincu d'avoir proféré, le 27 octobre dernier, des cris séditieux, a été condamné à un mois de prison et 16 fr. d'amende.

— La plainte de M. Benjamin Constant contre M. le procureur-général Mangin, est arrivée, le 24, au parquet de la cour royale de Poitiers. Il sera statué prochainement sur cette plainte, et sur celle de M. Lafitte, par une seule et même décision.

— Le duc de l'Infantado est arrivé, le 22, au lazaret de Marseille. L'archevêque de Tarragosse, président de la régence d'Urgel, s'y trouve aussi depuis quelques jours.

— M. le vicomte de Montmorency est parti, le 22, de Vérone pour revenir en France. Le comte Pozzo di Borgo, ambassadeur de Russie près la cour de France, et ministre plénipotentiaire au congrès de Vérone, est attendu à Paris.

— Le roi de Prusse est arrivé à Rome le 11 de ce mois, et le 12, il a fait une visite au saint Père, qui l'a accueilli avec la plus vive joie, et avec toutes les distinctions dues à ce grand monarque. S. M. étoit accompagnée de son frère, le prince Henri, et de ses deux fils, les princes Louis et Charles.

— Le général Laguna, qui étoit dans les prisons de la Biscaye, depuis long temps, est parvenu, avec quatre-vingt-dix-neuf prêtres,

à s'échapper. Il s'est réfugié en France. Mina a fait déporter à Majorque environ quatre-vingts ecclésiastiques; presque tout le chapitre de Mahon, et plusieurs personnages distingués de cette île, ont été conduits en prison à Barcelonne. Mina est entré à Talarn, et la maison d'habitation du général en chef, baron d'Eroles, a été réduite en cendres. La régence a quitté Puycerda, le 18, et s'est dirigée sur Llivia. Mina s'est emparé de la ville d'Urgel, où il a mis tout à feu et à sang : la garnison, forte de mille hommes environ, s'est retirée dans la citadelle. Le Trapiste vit à Toulouse dans la plus profonde retraite, dans le couvent des religieux de son ordre. La foule se montre très-empressée de le voir, toutes les fois qu'il se rend au chœur pour prier avec ses Frères. Le supérieur a célébré, le 20, une messe de *Requiem* pour les soldats de la foi morts sur le champ de bataille.

— Les grands du royaume de Portugal, et les magistrats de la haute hiérarchie, ont prêté serment à la constitution, le 3 de ce mois, dans l'église de Saint-Dominique, à Lisbonne. Le lendemain, le roi a assisté à la clôture des cortès extraordinaires.

Elections des colléges de département.

Gard. M. Jules de Calvières, président du collége, et député sortant, et M. le marquis de Calvières-Vésenobre, candidat royaliste, ont été nommés députés.

Landes. M. de Lacaze, président du collége.

Loire. M. Dasier, président du collége, et député sortant, et M. Dugas de Varenne, député sortant, et candidat royaliste.

Voici le résumé des élections de la seconde série : députés à nommer, 86; députés du côté droit, 78; députés du côté gauche, 8.

Le 28 novembre, l'Académie a tenu une séance publique pour la réception de M. l'évêque d'Hermopolis et de M. Dacier. La salle étoit remplie d'un auditoire nombreux et choisi. Mme. la duchesse de Berry est arrivée à deux heures, et a été saluée par des cris de *Vive le Roi!* Peu après, l'Académie est entrée en séance. M. l'évêque d'Hermopolis a parlé le premier, et a fait l'éloge de l'abbé Sicard, son prédécesseur. Cet éloge a amené celui de l'abbé de l'Epée, dont l'abbé Sicard n'a fait que suivre et perfectionner la méthode. C'est l'abbé de l'Epée, a-t-il dit, qui l'avoit créée, ou plutôt, MM., il n'est point donné à l'homme d'être créateur; il polit, il façonne, il modifie ce qui est; mais il ne crée pas plus les arts que Christophe Colomb ne créa l'Amérique. Nos créations ne sont que des découvertes.

M. l'évêque d'Hermopolis a remarqué ici que les deux hommes auxquels on doit l'éducation des sourds-muets, étoient

membres de ce clergé, si mal apprécié par les uns, si durement calomnié par les autres, et cependant si digne d'estime par les services qu'il a rendus aux sciences et aux lettres, comme à la religion et à l'Etat. Ici l'orateur a rappelé les noms de quelques prélats et de quelques ecclésiastiques, dont les uns ont même appartenu à l'Académie, et dont les autres ont brillé hors de son corps. Il s'est borné à citer Bossuet, Fénélon, Mabillon, Malebranche et quelques autres, et chacun a senti combien il eut pu étendre cette liste s'il n'eut craint de passer les bornes dans cette digression d'ailleurs si naturelle et si convenable.

Ce morceau a été suivi d'un autre non moins heureux sur Louis XIV, et sur l'esprit et la gloire de ce règne où la religion obtenoit la place qu'elle doit avoir, soit dans le gouvernement des Etats, soit dans la croyance des particuliers. L'orateur a rappelé les plus heureux souvenirs de ce règne, si fécond en grands hommes et en grandes choses, et il a salué avec un mouvement plein d'expression et de feu, la statue de ce monarque rendue enfin à nos regards, et nous offrant le présage d'un meilleur avenir. Ce morceau a terminé, de la manière la plus heureuse, un discours applaudi à plusieurs reprises, et qui dans son ensemble comme dans ses détails, a paru digne de la sagesse et de la mesure, comme du talent et du caractère d'un prélat si cher à la religion et à la saine littérature.

Nous parcourrons rapidement le reste de la séance, qui, il faut l'avouer, ne pouvoit offrir le même degré d'intérêt. M. Bigot de Préameneu, directeur, a répondu à M. l'évêque d'Hermopolis. La foiblesse de sa voix a fait perdre une grande partie de son discours; il a rappelé les principaux titres du récipiendaire, et a fait aussi l'éloge de M. l'abbé Sicard. M. Dacier, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, qui remplaçoit dans l'Académie françoise, M. le duc de Richelieu, n'ayant pu à cause de la foiblesse de son organe lire son discours, a été remplacé par M. Roger; il a fait l'éloge de M. le duc de Richelieu. M. Villemain, faisant fonction de chancelier, a répondu à M. Dacier; son discours, plein d'esprit, d'images et de pensées, a paru tendre *à l'effet*, et a été souvent et vivement applaudi. La séance a fini à quatre heures, et Mme. la duchesse de Berri a encore été saluée à son départ par les acclamations du public.

Panégyrique de saint Vincent de Paul, fondateur des Prêtres de la Mission et des Filles de la Charité; par M. de Boulogne, archevêque-évêque de Troyes (1).

Parmi les grands hommes formés par la religion pour le bien des peuples, et pour l'honneur de l'humanité, il faut mettre au premier rang saint Vincent de Paul. Le nom et les services de ce saint prêtre doivent être immortels. Il créa des institutions précieuses; il encouragea tous les genres de bonnes œuvres; il excita l'esprit de zèle et de charité; il donna le mouvement à son siècle. Son heureuse influence opéra un renouvellement de mœurs dans le clergé, et s'étendit sur le monde même. Il rendit la vertu aimable; il conquit à Dieu de grands noms; il intéressa plus fortement les riches et les grands de la terre aux larmes du pauvre et aux cris de l'orphelin; il fit voir tout ce dont étoient capables la religion et la charité. A une époque fertile en beaux exemples, il s'élève comme un admirable modèle de toutes les vertus, et il semble les inspirer à tout ce qui l'entoure, et y ajouter, par son ascendant, un nouveau degré de dévoûment, de chaleur et de courage.

C'est un beau sujet pour l'éloquence que le *Panégyrique* d'un homme qui a fait tant de choses. Aussi plusieurs orateurs ont essayé de peindre les vertus et les services de Vincent de Paul, et nos chaires, depuis cinquante ans, ont souvent retenti de son nom. M. l'évêque de Troyes, à qui il appartenoit plus qu'à

(1) In-8°.; prix, 2 fr. et 2 fr. 50 c. franc de port. A Paris, chez Rusand, rue de l'Abbaye; et chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

tout autre de célébrer un saint dont la mémoire est si précieuse à la religion et à la France, M. l'évêque de Troyes vient de faire imprimer le discours qu'il avoit composé, il y a déjà plus de trente ans, et qu'il avoit prononcé dans plusieurs de nos grandes églises. Ce discours, toujours plus admiré, ne sera pas de ceux qui n'ont pu résister à l'épreuve de l'impression; s'il ne sera plus soutenu par l'action noble et animée de l'orateur, il le sera toujours par l'éclat de la composition, par l'élévation des pensées, par le pathétique des mouvemens, par le charme du style le plus flatteur pour les oreilles. On en jugera par quelques morceaux que nous allons mettre sous les yeux du lecteur.

Le texte qu'a pris M. de Boulogne convient admirablement au sujet; il est tiré d'Isaïe : *Spiritus Domini super me, ut mederer contritis corde, ut prædicarem captivis indulgentiam, ut consolarer omnes lugentes.* L'orateur montre la charité de Vincent de Paul embrassant à la fois le présent, le passé et l'avenir; ce que saint Vincent de Paul a fait pour son siècle, ce qu'il a fait pour la postérité, telle est la division du Discours. Dans le premier point, l'orateur considère tour à tour Vincent de Paul comme prédicateur, comme missionnaire, comme fondateur de confréries de charité, comme bienfaiteur de provinces ravagées par la guerre, et, après avoir peint sa bonté, sa patience, sa douceur, il termine la première partie par ce beau morceau :

« Ne croyons pas cependant, Chrétiens, qu'il n'y ait eu dans Vincent de Paul qu'un zèle sans talent, et une bonté sans élévation. Bien loin d'ici ce misérable préjugé, non moins injurieux au génie qu'à la vertu, qui se plairoit tristement à confondre avec les vulgaires esprits les cœurs miséricordieux et simples. Combien connoîtroit peu le saint prêtre que nous louons celui qui pourroit ignorer que ses lumières égaloient

aux bienfaits, et que son génie n'est guère moins surprenant que sa vertu! Eh! comment nommerons-nous donc cette admirable facilité à saisir les objets les plus disparates, à se livrer aux occupations les plus opposées, et à passer des unes aux autres sans confusion dans leur multitude, comme sans embarras dans leurs difficultés? Comment nommerons-nous cette aptitude merveilleuse à s'élever et à descendre tour à tour, suivant les places qu'il occupe et les personnes qu'il entretient, depuis l'homme du peuple qu'il dirige jusqu'au monarque qu'il assiste dans ses derniers momens; depuis l'enfant de la campagne, avec lequel il bégaie, jusqu'au maître en Israël, avec lequel il parle le langage des parfaits; depuis l'ame céleste qu'il conduit dans les régions les plus élevées de la vertu jusqu'au pécheur invétéré qu'il retire en vainqueur du gouffre infect de ses désordres? Quelles lumières ne lui falloit-il pas pour se montrer constamment supérieur à lui-même, soit qu'il inspire à ses élèves des sentimens dignes de leur naissance, soit qu'il dirige la vierge chrétienne dans les humbles sentiers de la vie intérieure, soit qu'il gouverne une paroisse obscure, soit qu'il ait place dans le conseil des Rois, soit qu'il décide dans ses conférences les plus hautes questions du dogme et de la morale, soit que, chargé, auprès de Henri le Grand, d'une négociation épineuse, il s'en acquitte avec autant d'habileté que de succès; soit enfin qu'il dévoile avec sagacité les erreurs de son temps, et qu'il en démasque avec courage les perfides auteurs? De quel rare talent n'avoit-il pas besoin pour attirer à ses discours les premiers hommes de son temps, et faire dire au prince des orateurs françois que, *quand le saint prêtre parloit, on croyoit entendre Dieu s'exprimer par sa bouche?* Non, celui qui savoit aussi bien traiter les affaires que les consciences, qui méloit aussi bien la force à la douceur, l'ardeur à la prudence, la connoissance de la religion à la connoissance du cœur humain; celui qu'admiroit Richelieu, qu'estimoit Mazarin, que Conti honoroit, que le grand Condé consultoit; celui qui n'a jamais manqué une seule de ses entreprises, qui sut toujours ramener à sa volonté tant de volontés différentes, et ne s'est pas plus trompé sur les conseils qu'il a donnés que sur les moyens qu'il a pris; cet homme, dis-je, n'a pas pu être un homme ordinaire. Mais que parlons-nous et de talent et de génie? Mes frères, il eut le talent du zèle, et le génie de la

miséricorde, il eut le talent de donner sans cesse, et de n'avoir rien, de s'épuiser pour donner encore; il eut le don, non de faire descendre du ciel la rosée et la pluie, mais de suppléer à la pluie et à la rosée, quand le ciel les refuse. Ne lui cherchons plus d'autre gloire, et qu'en ce jour tout éclat disparoisse devant celui de sa charité. Ne voyons plus que l'homme unique dans les annales de la vertu, dont l'amour pour la pauvreté égala constamment son amour pour les pauvres; qui, humble à proportion qu'il est utile, ne se doute pas même de ses propres bienfaits; qui, nourricier de sa nation, se dispute jusqu'à sa propre subsistance, et qui, dans le temps même qu'il fait couler, aux quatre coins de l'univers, le fleuve de ses aumônes, demande encore à ses enfans s'il est bien vrai qu'il ait le droit de vivre et de manger le pain des pauvres, lui qui ne fait rien pour gagner le sien. L'entendez-vous, mes très-chers frères? Il ne fait rien pour gagner son pain! paroles simples, mais admirables! C'est bien ici le lieu de s'écrier, avec le grand évêque de Meaux, qu'*elles effacent les discours les plus magnifiques*, et qu'*il faudroit ne parler plus que ce langage*. Non, grand saint, non, grand homme; vous n'avez rien fait pour gagner votre pain, si nous songeons à tout ce qui vous reste encore à faire. C'est votre gloire suprême, c'est votre triomphe immortel, que des travaux qui rempliroient plusieurs vies illustres ne soient encore que l'essai et le prélude de la vôtre.... »

Dans le second point, l'illustre orateur représente saint Vincent de Paul perpétuant l'apostolat de sa charité, le ministère de sa charité, les monumens de sa charité, l'influence de sa charité. Ici vient l'établissement de deux congrégations célèbres :

« Vincent léguera donc à la postérité une congrégation nouvelle, immortel ornement de l'église catholique; une association d'héroïnes chrétiennes, dont il ne sera pas moins l'inventeur que le fondateur, laquelle donnera aux pauvres des servantes, des amies, des mères tendres, qui ne leur manqueront jamais. On verra donc les Filles de la Charité remplissant à la fois les fonctions de Marie comme celles de Marthe, mêlant heureusement l'activité du zèle au saint recueillement de la vie contemplative, portant au milieu même

de la société les vertus paisibles du cloître, et réunissent à la plus grande sévérité pour elles-mêmes la plus tendre sensibilité pour tous les malheureux. O rares et touchantes merveilles de la piété chrétienne! Pourrons-nous assez admirer cette patience inaltérable et ce courage magnanime pour surmonter tous les dégoûts qui semblent invincibles, et cette héroïque abnégation parmi tous les objets qui révoltent les sens, et la mâle énergie qui les fait triompher de la compassion même qui les anime! Quelle force inconnue soutient ce sexe délicat? quelle main les défend et repousse loin d'elles les maux qu'elles soulagent? par quel miracle sauvent-elles leur vie ainsi que leur vertu? Est-ce une colonne protectrice qui marche devant elles? est-ce un rayon de la gloire divine qui brille sur leur front? Les écrits publics ne disent rien de leur courage habituel; ils n'exaltent point ce sacrifice continu du jour et de la nuit; et que le ciel en soit béni! il existe donc des ames sublimes pour lesquelles faire de si grands biens n'est qu'un devoir commun et ordinaire, dont personne ne parle? Tout pour Dieu, tout pour la vertu, rien pour l'amour-propre, pour l'intérêt, pour la fortune, peut-être même pour la considération. Filles respectables, ô mes sœurs, mes vénérables sœurs! car le sacerdoce vous adopte, vous êtes nos coopérateurs et nos collègues, prêtres augustes de la charité, recevez en ce jour le tribut de reconnoissance que vous doit l'humanité. Il vous est bien permis d'être humbles et modestes, autant qu'utiles et généreuses; nous l'est-il à nous d'être ingrats? nous l'est-il d'oublier l'immolation perpétuelle de votre liberté, de votre repos, de votre vie même, et de ravir ainsi à la piété sa plus touchante instruction, comme à Vincent de Paul sa plus belle couronne »?.....

Nous regrettons de ne pouvoir citer le morceau sur les Enfans-Trouvés, et celui sur l'Hôpital-général, et nous nous contenterons de rapporter celui où sont cités plusieurs des plus illustres noms de cette glorieuse époque :

« Il faut ici le reconnoître : Vincent de Paul trouva dans son siècle des ressources qui lui eussent manqué dans le nôtre. Parmi tous les scandales et malgré les malheurs dont il fut si long-temps témoin, s'offroient à lui mille moyens heureux

pour seconder son zèle. C'est alors qu'on voyoit à la cour de grandes foiblesses, mais de grandes conversions; à l'armée, les plus fameux héros qui s'honoroient d'être chrétiens; dans la capitale, des orages et des factions, mais des principes et des mœurs encore fortes; sur le trône, Louis XIII, pour qui la justice fut toujours sacrée; Anne d'Autriche, dont le nom fut celui de la miséricorde; à la tête de l'Etat, Richelieu et Mazarin, dont le génie travailloit pour les siècles; dans la magistrature, Molé, l'appui du foible et l'effroi du méchant; Le Tellier et Lamoignon, dont les lumières égaloient les vertus; Séguier, aimant les lettres et les pauvres; dans le sanctuaire, François de Sales, Bérulle, Sourdis, La Rochefoucault, Abelli et Godeau, et Vialart et Solminiac, noms illustres et saints! et dans un ordre moins éminent, Eudes et Bourdoise, et Condren, et ce pauvre prêtre Bernard, si riche en foi et en bonnes œuvres, et ce François Régis, émule de Xavier, et ce vertueux Olier, si digne d'être son ami, et toute cette foule de prêtres renommés, ames grandes et simples, qui n'écrivoient rien pour le bonheur de l'humanité, et qui faisoient tout pour elle. Mais remarquons, à la gloire de Vincent, comment il sut se servir à propos de tous ces grands et vénérables personnages, et comment ceux-ci, à leur tour, l'associèrent à leurs pieux desseins; comment il sut mériter leur estime et gagner leur confiance, encourager leur zèle ou mettre à profit leur crédit; et, fort de tous ces illustres appuis et de tous ces imposans suffrages, commencer, avancer et porter jusqu'au faîte l'édifice immortel de sa miséricorde.

» Mais pourquoi ne seriez-vous donc pas aussi nommées dans son éloge, femmes incomparables qui eûtes tant de part à ses bienfaits, comme à sa gloire? d'Aligre, de Herse, Traversai, Lamoignon, Fouquet, et vous, illustre Gondi, le premier instrument de ses vastes desseins; et vous, vertueuse Pollalion, toujours avare pour vous-même, toujours prodigue pour le pauvre; et vous, pieuse Miramion, qui, après avoir tout donné, trouviez encore le moyen de donner davantage; et vous, d'Aiguillon immortelle, qui à des maux immenses apportâtes toujours des ressources immenses; et vous, duchesse de Mantoue, plus grande encore lorsque vos mains servoient les pauvres que quand vos mains portoient le sceptre; et vous, magnanime Marillac, ame céleste, qui toujours vous montrâtes au niveau de la sienne; et vous toutes

ses saintes et infatigables coadjutrices, qui, chacune selon vos forces, ou plutôt au-dessus de vos forces, sans cesse fournissiez à l'inépuisable trésor de ses magnifiques aumônes, recevez en ce jour l'effusion de mon cœur et le tribut de nos hommages; partagez tout l'encens que nous brûlons sur son autel, et que désormais votre mémoire vénérée ne soit plus séparée de la sienne, ainsi que vos grands cœurs furent toujours unis dans un même concert de zèle et de vertu »......

A la suite du Discours, M. l'évêque de Troyes a joint des notes qui font connoître l'esprit de ce siècle si fertile en grands exemples et en beaux établissemens, et qui forment un heureux accompagnement d'un Discours qu'on peut regarder comme un monument de l'éloquence de la chaire. Quelques fautes se sont glissées dans l'impression; ainsi, dans le morceau que nous venons de citer, on lit : *Mme. de Pollétion*, au lieu de *Mme. de Pollalion*. Une note feroit supposer que M. Verbert, vicaire-général de la congrégation de Saint-Lazare, est vivant; cet estimable ecclésiastique est mort le 4 mars 1819, et nous avons donné dans le temps une courte notice sur lui.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. La santé du saint Père se soutient. S. S. sort très-souvent en voiture, ou se promène dans les jardins de son palais de Monte-Cavallo.

— Le 5 et le 6 novembre, on a célébré, dans la chapelle du palais Quirinal, les services annuels pour le repos de l'ame des souverains pontifes et des cardinaux.

— Le roi de Prusse, pendant le court séjour qu'il a fait à Rome avec les princes ses fils, a visité les monumens les plus remarquables de cette capitale. Le 14 novembre, on lui a donné le spectacle de l'illumination de la coupole de Saint-Pierre et de la girandole au château Saint-Ange.

— Le 6 novembre, mourut, à l'âge de soixante-un ans, le père Antoine-Marie Grandi, de Vicence, vicaire-général des Barnabites. Sa science, ses talens et ses vertus lui avoient

procuré l'estime de ses confrères et des personnes du dehors. Il étoit consulteur du saint Office et des Rits, et secrétaire de la congrégation extraordinaire des affaires ecclésiastiques.

PARIS. La visite pastorale s'est ouverte, le premier dimanche de l'Avent, dans l'église de Saint-Leu, comme on l'avoit annoncé. M. l'archevêque de Paris, qui avoit été indisposé la semaine précédente, n'a point voulu cependant se dispenser de venir en personne installer les missionnaires. Le prélat est arrivé dans l'église vers cinq heures, a été harangué par M. le curé, et est monté peu après en chaire. Son discours, qui a duré environ une demi-heure, a roulé sur les avantages de cette retraite, et sur l'empressement que devoient avoir les fidèles à répondre aux grâces qui leur sont préparées. Le prélat a mêlé les raisons les plus solides aux exhortations les plus touchantes, et a été entendu avec le plus profond silence. Après que M. l'archevêque a eu donné la mission aux ouvriers évangéliques, M. Hilaire Aubert a prêché sur l'autorité et la fin du ministère ecclésiastique. A six heures et demie, Mgr. a donné la bénédiction pontificale, et s'est retiré. MM. Jalabert et Desjardins l'accompagnoient. Après le départ du prélat, on a chanté des cantiques qui étoient entremêlés de la glose. Les exercices auront lieu à cinq heures et demie, le soir et le matin; il y aura, chaque fois, une exhortation familière et une instruction. M. l'abbé Aubert est assisté d'un autre missionnaire, M. Cadiergues. L'église étoit remplie le premier jour; les femmes occupoient toute la nef, et les hommes étoient dans le chœur. Tout s'est passé dans le plus grand ordre, et il n'y avoit même aucun rassemblement au dehors. La tranquillité a été la même les jours suivans.

— Nous avons annoncé, dans notre n°. 867, que M. l'abbé de La Mennais l'aîné étoit appelé aux fonctions de vicaire-général de la grande-aumônerie. Cette dernière qualification est inexacte; nous nous empressons de la rectifier en insérant ici le texte même de l'ordonnance royale du 9 novembre dernier : « Louis, etc. La nomination faite par notre grand-aumônier de l'abbé de La Mennais (Jean-Marie-Robert), ancien vicaire-général de Saint-Brieux, aux fonctions de vicaire-général de notredit grand-aumônier, en remplacement de l'abbé Feutrier, est agréée ».

— Parmi les anciens siéges dont on voit avec peine le non-rétablissement, il faut compter Toul, qui remontoit au troi-

nième siècle, qui avoit un territoire si étendu, et qui a été occupé successivement par quatre-vingt-douze évêques, dont quatorze sont au nombre des saints vénérés dans l'Eglise, et dont un a été pape, sous le nom de Léon IX. Ce diocèse avoit d'abord été démembré il y a quarante ans, et on forma à ses dépens les diocèses de Nanci et de Saint-Diez. Il y a vingt ans, Toul fut entièrement éteint, et, comme le dit alors, la fille tua sa mère, et un évêché nouveau fit sacrifier un siége antique. Nous ne prétendons pas blâmer ici ce qui a été fait, et nous ne sollicitons pas de nouveaux changemens dans une opération qui doit être stable; mais il est étonnant qu'on n'ait pas conservé du moins le titre de Toul. Pourquoi n'auroit-on pas fait pour ce siége ce qu'on a fait pour Narbonne, pour Vienne, pour Arles? Pourquoi ne pas unir le titre de Toul à celui de Nanci? C'est le vœu de l'Eglise de conserver les anneaux de la tradition, et de laisser au moins subsister la trace des institutions dont le temps amène la chute. Toute la liturgie du diocèse de Nanci rappelle celle de Toul, et dernièrement encore, en réimprimant le Bréviaire de Toul, pour l'usage du clergé de Nanci, on y a mis le titre suivant : *Breviarium Nanceiense, olim Tullense.* C'est ainsi qu'on rattache le présent au passé, et que l'on perpétue les traditions antiques. Nous sommes persuadé que, si on demandoit à Rome l'union du titre de Toul à celui de Nanci, le saint Siége accueilleroit favorablement une proposition qui ne blesse aucun droit, et qui paroît remplir toutes les convenances. C'est bien la moindre chose de donner quelques souvenirs à celui qui a tout perdu. Toul avoit des établissemens nombreux que la révolution a engloutis. Sa belle cathédrale, bâtie par saint Gérard au dixième siècle, est un monument vaste et précieux, mais que le temps mine chaque jour, et qui auroit besoin de grandes réparations. L'ancien clergé de Toul disparoît successivement; ne seroit-il pas juste de consoler cette antique église de ses ruines, et de laisser subsister au moins un titre qui rappelleroit à nos neveux les plus respectables souvenirs?

— On a, cette année, rendu à la vénération des fidèles, dans l'église de Sanblancay (diocèse de Tours), le chef de saint Athanase, patriarche d'Alexandrie et docteur de l'Eglise. Peu de personnes savent que cette relique étoit, depuis long-temps, conservée dans l'église du Serrin, en Touraine. Elle avoit été apportée, à ce que l'on croit, de Constanti-

taple dans le onzième siècle, par un seigneur croisé, comte d'Anjou, qui bâtit, sur ses terres, une église remarquable par son élégance et sa solidité. Ce lieu s'appeloit le Serrin, ou anciennement *Pagus Serranus*, comme il est nommé dans les Commentaires de César. La relique du saint docteur fut déposée dans cette église, où elle resta jusqu'à la révolution. En 1793, elle fut tirée de la châsse, et remise à un habitant, nommé Aubry, qui eut le courage de la réclamer. On lui remit en même temps quelques lambeaux des anciens authentiques, et le maire attesta même, par un écrit attaché à la relique, qu'elle avoit été extraite du reliquaire. Aubry conserva précieusement le chef jusqu'à sa mort, arrivée en 1819. Quelque temps avant, le curé de Sanblancay, où on a réuni le Serrin, dont l'église a été détruite, présenta à M. l'archevêque de Tours une supplique, pour qu'il ordonnât des procédures afin de reconnoître cette relique et de la rendre à la vénération des fidèles. Ces procédures se firent en effet suivant les formes prescrites. M. l'archevêque de Tours ordonna que, le 6 mai dernier, le chef de saint Athanase fût transféré dans l'église de Sanblancay, et exposé à la vénération publique. La cérémonie se fit avec un grand concours : douze curés voisins y assistèrent; une messe solennelle fut chantée, et, après l'Evangile, un ecclésiastique fit le panégyrique du saint. La relique fut exposée et vénérée par le clergé et les fidèles, et un acte fut dressé de tout ce qui s'étoit passé en cette occasion. On verra sans doute avec plaisir ces honneurs rendus à un saint dont le nom est si révéré dans l'Eglise. La note que nous avons reçue renvoie à la Vie de saint Athanase par Baillet. Butler, dans les *Vies des Pères*, ne parle point de la relique conservée au Serrin.

— L'article sur la *Société catholique des Pays-Bas*, que nous avons inséré dans notre n°. 859, a donné lieu à une réclamation venue de Hollande. On nous reproche d'avoir paru approuver la scission qui s'est faite de la première société en deux branches. Cette scission, nous dit-on, a été hautement désapprouvée par la direction supérieure, et par tous ceux qui sentent les avantages d'une liaison plus intime entre les catholiques des deux parties du royaume. Il ne nous appartient point, sans doute, de prononcer un jugement sur ce qui se passe si loin de nous : nous seroit-il permis, cependant, d'émettre un avis? Cette scission est-elle aussi fâcheuse qu'on

le croit? Les deux sociétés ne peuvent-elles pas, chacune de leur côté, tendre au même but? Qu'elles aient une direction unique, ou qu'elles aient chacune une direction particulière, ne peuvent-elles pas répandre également de bons ouvrages, prêcher la concorde, défendre les bons principes? On ne peut contester qu'il n'y ait une grande différence dans les mœurs et les habitudes des deux parties du royaume; la différence seule de langues fait que ce qui convient aux uns ne convient pas toujours aux autres; nous avouons donc que la division en deux sociétés ne nous semble pas un si grand malheur. Les deux branches, au lieu d'être rivales, peuvent être amies, et le bien se fera de diverses manières. On ne peut douter de la pureté des intentions de part et d'autre. La société née en Hollande professe les principes les plus purs; le nombre de ses membres s'accroît; elle ne publie aucun ouvrage sans l'approbation de l'autorité; elle s'est mise sous la protection des saints apôtres Pierre et Paul; elle fait signer la profession de foi de Pie IV, le formulaire d'Alexandre VII, et la Bulle *Unigenitus*. Le souverain Pontife régnant a, par un rescrit du 9 décembre 1821, accordé des indulgences aux membres de la société. Les ouvrages qu'elle a publiés en françois, pendant le cours de cette année, sont: *La religion des philosophes*, par Muzzarelli; les *Maximes et devoirs des pères et mères*, par M. Arvisenet; l'*Examen de l'évidence intrinsèque du christianisme*, par Soame Jenyns, etc. Le président de la société est M. G. van Nooy, archiprêtre d'Utrecht; le vice-président, M. Dadelbeck, curé de cette ville; le trésorier, M. Mosch; et le secrétaire, M. J. G. Le Sage ten Broeck. On a nommé, pour le midi du royaume, des administrateurs autres que ceux qui ont été désignés dans notre n°. 859. Nous parlerons plus tard du programme d'un ouvrage que la société propose, et qui nous paroît fort intéressant. Nous espérons qu'on voudra bien prendre en bonne part nos réflexions, et croire que nous sommes pénétrés d'estime pour les personnes respectables qui dirigent la société.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. M. le vicomte de Montmorency, ministre des affaires étrangères, est arrivé de Vérone, le 30 novembre, à huit heures et demie du soir. A neuf heures vingt minutes, S. Exc. s'est rendue chez

le Roi. A son départ, tous les souverains étoient encore à Vérone; le roi de Prusse, qui étoit de retour de son voyage dans l'Italie méridionale, est parti le même jour, 22 novembre, pour Berlin. M. le baron de Rayneval, ministre de France près S. M. prussienne, est retourné dans la capitale de ce royaume. M. le duc de Wellington devoit partir, le 24, pour Londres.

— Le Roi vient de créer M. le vicomte de Montmorency duc Mathieu de Montmorency.

— M. le duc Mathieu de Montmorency a envoyé à M. de Marchangy une lettre autographe de l'empereur de Russie, qui contient les expressions les plus flatteuses pour cet éloquent magistrat.

— Une ordonnance du Roi, du 20 novembre, ordonne un appel de quarante mille hommes sur la classe de 1822.

— Le journal officiel, après avoir annoncé l'arrivée de M. de Montmorency, publie, sur le congrès de Vérone et sur les affaires d'Espagne, un article dans lequel on remarque le passage suivant : « Après l'indécision que tant d'opinions opposées ont pu jeter dans les esprits, on trouveroit peut-être une base assez solide pour de nouvelles conjectures dans la certitude que la France a occupé au congrès de Vérone la place qui lui appartenoit parmi les monarchies de l'Europe, et que les puissances du continent s'en seroient remises à elle pour la suite et la conclusion des affaires d'Espagne, avec l'intention de concourir de toutes leurs forces aux voies d'exécution qu'elle pourroit être dans le cas d'adopter ». On lit également ce qui suit, dans un article du *Courrier anglois*, journal ministériel : « Quelques diplomates assurent que, s'il y a une guerre contre l'Espagne, la France y sera engagée toute seule; mais qu'elle sera soutenue par une armée de réserve d'Autrichiens, de Prussiens et de Russes. Si la proclamation publiée par le général constitutionnel Mina étoit mise à exécution, ajoute le même journal, quiconque auroit le pouvoir d'arrêter ce système de massacre et de spoliation, soit la France seule, soit la France avec ses alliés, auroit un motif irrésistible pour y mettre un terme.

— M. le baron de la Bonardière, maître des requêtes, M. le vicomte Lepelletier de Rosambo, pair de France, et M. Berton, notaire, membre du conseil municipal de Paris, ont été nommés membres du conseil-général d'administration des hospices civils de Paris.

— C'est par erreur que tous les journaux ont annoncé que M. l'abbé Nicolle avoit donné sa démission.

— L'affaire des sieurs Roger, Forel et Jossand, poursuivis comme complices de Caron, est renvoyée aux assises du département de la Moselle, et les accusés seront transférés à Metz. Ils viennent de former opposition à l'arrêt de la cour de cassation.

— Le tribunal de police correctionnelle a condamné, le 29, à trois mois d'emprisonnement et à 300 fr. d'amende le libraire Niogret, qui avoit réimprimé le *Système social* du baron d'Holbach. La saisie a été déclarée bonne et valable.

— Le nommé Louis Forget, instituteur des enfans du duc de Bas-

sano, coupable du délit prévu par l'article 2 de la loi du 25 mars dernier relatif aux attaques dirigées contre la dignité royale, etc., a été condamné, le 30 novembre, à trois mois de prison et 300 fr. d'amende.

— On pourroit juger de l'opinion publique dans les départemens par le seul résumé des votes qu'ont obtenus dans les colléges les députés royalistes, et ceux de l'opposition. Le nombre des votans, dans les colléges d'arrondissement, étoit de 13,956; les voix royalistes ont été de 9165; les voix libérales, de 4603. Dans les colléges de département, le nombre des votans a été de 3158; les royalistes ont obtenu 2408 voix; les candidats libéraux ont réuni 718 voix: total des votes royalistes dans les deux colléges, 11,573; total des votes libéraux, 5321.

— Le général don P. Grimarest, accompagné de sa femme et de deux enfans, est arrivé à Marseille, le 19 novembre, avec seize officiers des gardes espagnoles, venant de Gibraltar.

— Le concours des curieux qui se portoient à l'église de Saint-Sauveur, à Toulouse, pour voir le Trappiste, a déterminé Mgr. l'archevêque de cette ville à interdire aux fidèles l'entrée de cette église aux heures où les religieux de l'ordre de la Trappe font leurs exercices.

— Le 27 novembre, on a dû faire à La Haye l'inauguration d'une église catholique romaine, nouvellement bâtie.

— L'archiduchesse Marie-Thérèse, princesse de Carignan, est accouchée d'un prince, le 17 novembre. Le 19, l'archiduchesse Marianne a mis heureusement au monde une archiduchesse.

— Les eaux accumulées dans les vallées du Vésuve, parmi les matières volcaniques, produit des dernières éruptions, ont rompu la digue qui les retenoit, et inondé les environs de Torre di Greco, où elles ont causé d'immenses dommages.

— Le comte Scipion Duroure, né à Marseille, en 1763, membre de la commune de Paris, vient de mourir à Londres, où il s'étoit rendu pour recueillir une succession de sa grand'mère, alliée de lord Bolingbroke. La révolution françoise, dont il avoit été un des plus chauds partisans, avoit dévoré une fortune considérable qu'il possédoit en Provence.

— M. Zéa, ministre de la république de Colombie, vient de mourir en Angleterre. Sa santé déclinoit depuis un an.

— Trente à quarante maisons de commerce de Londres, parmi lesquelles cinq ou six considérables, viennent de suspendre leurs paiemens. Les liquidations des fonds espagnols des cortès, et des fonds de Colombia, ont particulièrement contribué à ces faillites.

— Mina a fait une proclamation où il invite la troupe françoise à prendre parti en faveur de la liberté. Le gouvernement espagnol à donné des ordres pour ne laisser passer aucun courrier de Vérone adressé à des maisons particulières.

Cour d'assises de Paris.

La cour d'assises s'est occupée, le 29 novembre, de l'affaire relative aux lettres menaçantes qui furent envoyées à M. de Marchangy et aux jurés, lors du jugement des conspirateurs de La Rochelle. Les accusés présens sont : Meurice, peintre doreur en bâtimens; Robinet de La Serve, avocat stagiaire, et Antoine Marchand, principal clerc de notaire. Les accusés contumaces, qui deviendront l'objet d'une procédure particulière, sont : les sieurs Brunet fils, commis négocians; Chaulin et Deschiens, tous deux clercs de notaire. Dans des dépositions faites devant le conseiller rapporteur, Meurice déclara qu'il étoit *carbonaro*, et que la *vente* dont il faisoit partie se composoit de dix-huit membres environ, outre de La Serve et Marchand. Les réunions avoient lieu dans l'atelier de Meurice. Il fit tirer jusqu'au nombre de dix mille les listes des jurés. Aujourd'hui l'accusé rétracte les dépositions qu'il a faites, et dans lesquelles il a compromis ses co-accusés, afin qu'on ne découvrit pas, dit-il, un ami qui est le véritable auteur. M. le président fait remarquer l'absurdité de ce système tardif de dénégation. La police a saisi trois cent seize pièces contenant des menaces écrites à la main. Des experts écrivains déposent que cinquante-une mains ont coopéré aux écritures des pièces en question. Quelques témoins rendent un bon témoignage de la moralité des accusés.

Le 30, M. l'avocat-général de Broé a la parole. Les prévenus, dit-il, ont allié le crime à la lâcheté, en se cachant dans l'ombre, et en voulant jeter l'effroi dans l'ame des épouses des jurés. La secte des *carbonari*, voyant quelques-uns de ses adeptes sous le glaive de la justice, a cru les arracher à la mort en poussant d'autres adeptes à un crime nouveau. Des injures à la famille royale se sont mêlées à ces idées sanguinaires. M. de Broé montre ensuite combien est mal choisi le système de défense adopté par Meurice. Il a contribué à l'impression et à la distribution. La Serve n'a pu prouver l'*alibi* qu'il cherchoit à établir, et par conséquent l'accusation retombe de tout son poids sur la tête de celui qui s'en étoit fait un moyen. Marchand a distribué les listes. M. l'avocat-général termine en rappelant aux jurés les devoirs que la justice et la société leur imposent. Il appelle leur sévérité sur ces hommes qui cherchent sans cesse à égarer l'opinion publique, qui, en se proclamant les amis exclusifs des institutions constitutionnelles, ont cherché à terrifier les membres de la chambre des députés dans une importante discussion, et ont voulu obtenir des lois par des séditions. Nous les avons vus, plus récemment encore, ces hommes qui se disent les défenseurs de la liberté des cultes, attaquant, par de menaçans outrages, les ministres de notre sainte religion, poursuivre la parole de Dieu jusqu'aux pieds des autels profanés, et commander ainsi l'impiété par des émeutes. Après la plaidoierie des avocats, et la réplique de M. l'avocat-général, les jurés sont entrés à dix heures et demie en délibération. A minuit l'arrêt a été prononcé. De La Serve a été acquitté; Meurice a été

condamné à six mois de prison et 100 fr. d'amende, et Marchand à six mois de prison et 300 fr. d'amende.

AU RÉDACTEUR.

Monsieur, vous avez, dans un de vos derniers numéros, consacré un article nécrologique à Mme. la marquise de Vilette, et vous y reproduisez l'opinion qu'elle étoit fille adoptive de Voltaire. Quoique ce soit un bruit généralement répandu, il ne repose sur aucun fondement solide. Dévoué à une famille que je connois depuis long-temps, je puis assurer que M. de Varicourt, officier dans les gardes du Roi, quoiqu'ayant dix enfans, n'étoit pas disposé à en laisser adopter un seul par qui que ce fût, ni à permettre qu'on les établît sans sa participation. Toutes les alliances faites par cette famille prouvent qu'elle n'avoit besoin d'aucun secours étranger pour en faire d'honorables. Il n'y a eu entre M. de Voltaire et Mlle. de Varicourt aucune adoption légale, ni rien qui y ressemble, et les rapports entre les deux familles n'ont été que ceux d'un bon voisinage, tels qu'il s'en établit naturellement à la campagne entre des personnes d'une condition à peu près semblable. S'il s'y joignoit quelque chose de plus de la part de Voltaire, pour Mlle. de Varicourt, c'étoit au plus un intérêt particulier pour une jeune personne distinguée par d'heureuses qualités. Il est vrai que la correspondance de Voltaire paroît autoriser l'idée d'une adoption; mais on sent aisément quel motif pouvoit engager le philosophe à répandre ce bruit; il n'étoit pas fâché de se donner un air de patronage, et il exagéroit quelquefois les services qu'il rendoit. Quant au mariage de Mme. de Vilette, Voltaire put y contribuer, il est vrai, mais ce fut au même titre de simple amitié, et M. de Vilette n'obtint et reçut sa nouvelle épouse que des mains de son père, et en présence de tous ses parens. Mme. de Vilette est toujours restée totalement étrangère à la succession de M. de Voltaire. Je vous prie, M. d'insérer cette lettre dans un de vos prochains numéros, et de me croire.....

L'abbé DEPÉRY, *secrétaire de M. l'évêque d'Orléans.*

Orléans, 21 novembre 1822.

Nous avions annoncé, il y a peu de temps, un *Réglement de Vie offert aux personnes qui désirent mener une vie chrétienne*, in-12 de

47 pages; nous avons reçu, depuis peu, un petit écrit sous un titre assez semblable, c'est un *Réglement de Vie, et Examen de conscience pour toutes les personnes qui désirent sincèrement se sauver dans le monde, à l'usage des missions*, Coutances, 1821, in-12 de 126 pages en tout. On dit que le *Réglement* et l'*Examen* sont dus à un ecclésiastique d'une grande piété et d'une grande expérience. Ces deux écrits se vendent ensemble ou séparément. Le premier offre des résolutions générales et particulières, pour tous les jours, les semaines, les mois, les années, et pour tous les temps, et de plus, quelques actes et prières. On peut s'adresser, à Coutances, chez Voisin.

On a publié récemment, sous le titre de *Martyre de la Reine de France, ou le 16 octobre 1793* (1), une relation du procès et de la mort de la Reine, avec une défense de cette Princesse contre les accusations de ses ennemis. Ce morceau n'est qu'un extrait du *Journal de l'Anarchie, de la Terreur et du Despotisme*; recueil que nous avons annoncé dans le temps. L'éditeur dit dans son Avis qu'il espère que M. le chevalier de L., qui passe pour l'auteur du *Journal*, lui pardonnera cette légère infraction aux droits de sa propriété. Le *Martyre de la Reine* forme une brochure de 67 pages in-8°. Ce récit a dans sa simplicité quelque chose de sinistre et de douloureux, et ce spectacle de la grandeur luttant contre la bassesse, et de la vertu aux prises avec le crime, attriste, humilie et confond. C'est la meilleure réfutation à faire des insensés qui exaltent encore les révolutions, qui déclament contre les rois, et qui semblent prendre à tâche d'irriter les passions populaires.

Plusieurs critiques ont publié des remarques sur la *Henriade*, et ont relevé les défauts de ce poème, soit relativement à l'esprit philosophique qui y domine, soit pour les défauts de l'ordonnance et les négligences du style. Clément, de Dijon, entr'autres, a, dans ses *Lettres à Voltaire*, indiqué tout ce que le goût peut trouver à reprendre dans un poème, plus brillant par quelques détails que satisfaisant dans son ensemble. Mais sa critique est un peu longue: M. Lepan, déjà connu par une *Vie de Voltaire*, dont nous avons parlé, a entrepris d'analyser le travail de l'Aristarque dijonnois. Il va publier une édition de la *Henriade* avec des extraits de Clément; il y joindra des morceaux de comparaison tirés de nos poètes les plus célèbres pour montrer les emprunts que leur a fait Voltaire, et il indiquera aussi les beautés propres du genre épique, qui cependant manquent à ce poème. Nous espérons que l'éditeur aura soin de noter les maximes philosophiques du poète. L'édition paroîtra en un volume, dans les deux formats in-8°. et in-12; elle sera imprimée avec soin. On souscrit chez l'éditeur, île Saint-Louis, quai Bourbon, n°. 19.

---

(1) In-8°.; prix, 1 fr. 25 c. et 1 fr. 50 c. franc de port. A Paris, chez Boucher et Dentu; et chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

Sur le Musée des Protestans.

L'inconséquence qui éclate dans plusieurs ouvrages de protestans, et que nous remarquions dernièrement en rendant compte de quelques brochures et apologies sorties de leur école (n°. 843); cette inconséquence, dis-je, est surtout sensible dans un recueil intitulé : *Musée des Protestans*, que l'on publie en ce moment à Paris avec beaucoup de luxe et d'appareil, et dont il a déjà paru plusieurs livraisons. On y a réuni les portraits et notices biographiques et littéraires des personnages les plus fameux dans l'histoire de la réforme. Ces notices sont toutes, et d'un bout à l'autre, *à laudativo*; elles supposent constamment, dans ceux qu'elles célèbrent, les vues les plus pures, la conduite la plus noble, autant de sagesse que d'ardeur, autant de modération que d'habileté. L'ambition, l'amour-propre, des ressentimens personnels n'ont jamais influé sur leurs démarches; ils étoient supérieurs à toutes les passions et à toutes les foiblesses, et on chercheroit vainement l'homme en eux. Voilà le système que se sont fait les auteurs du *Musée*, et ils ne s'en écartent point. Avec cela on ne donne pas une histoire, on n'enfante que des romans. Que sera-ce, si, à cette admiration affectée se joignent des déclamations usées contre les adversaires de la réforme, contre les papes, contre l'Eglise? Ce sera montrer de plus en plus que l'amour de la tolérance n'a pas plus présidé que l'amour de la vérité à une entreprise rédigée dans un tel esprit.

Le premier volume du *Musée*, le seul dont nous nous occupons ici, contient un grand nombre de notices. Les premières sont sur les personnages que plusieurs protestans ont vantés comme les précurseurs de la réforme; Arnauld de Bresçe, Pierre Valdo, Wiclef, Jean Huss, Jérôme de Prague, etc. On pourroit élever des difficultés sur quelques-uns de ces novateurs, et douter s'ils adoptoient réellement les principes que les premiers réformateurs ont proclamés. Bossuet, dans le onzième livre de l'*Histoire des Variations*, a tracé l'histoire des vaudois, des wiclefistes et des hussites, et ce qu'il en rapporte mérite d'autant plus de créance qu'il

s'appuie souvent sur des écrivains protestans. Il n'admet point la filiation des vaudois et des protestans, et le sentiment d'un évêque si éclairé méritoit au moins d'être examiné. N'est-il pas étrange aussi de voir mettre au nombre des précurseurs de la réforme Le Dante et Pétrarque, le tout pour des épigrammes ou des satires contre le clergé de leur temps? et ne voit-on pas manifestement ici l'intention de grossir à tout prix la liste des protestans célèbres, en y joignant des hommes qui ne peuvent à aucun titre être rangés dans cette classe? Comment a-t-on pu encore mettre dans cette liste Jean Zisca, général des troupes des hussites, qui n'est connu que par ses succès à la guerre, par ses dévastations et ses cruautés? Est-ce un modèle qu'on nous propose dans la personne de celui qui souilla ses victoires par le sang des catholiques et des prêtres égorgés de sang-froid?

Le reste du volume est rempli par des notices sur Luther, Ulric de Hutten, Bucer, Zuingle, et les princes protecteurs de la réforme. Celle sur Luther a paru un peu maigre; celle sur Hutten est d'un ton d'enthousiasme qui s'accorde mal avec les faits; les emportemens, les désordres et les libelles de cet homme extraordinaire ont eu un si grand éclat, qu'on ne sauroit assez s'étonner de le voir loué à l'égal des génies qui ont honoré l'humanité. M. Coquerel est ici démenti par Luther, par Camerarius, par Bayle, et il n'a montré qu'une partialité qui fera tort à sa réputation sans rétablir celle de Luther. Dans la notice sur Bucer, M. le pasteur Boissard n'a pas mis plus de franchise; il a dissimulé l'affaire de la consultation sur le mariage du landgrave de Hesse, monument peu honorable en effet, pour des réformateurs qui se piquoient de tant de zèle pour la doctrine et la morale. La notice sur Melanchton n'est guère plus fidèle, et ne fait point connoître cet homme, qu'on est tenté de plaindre au milieu de ses égaremens, et que Bossuet a peint avec des traits si intéressans.

Telle est l'idée abrégée de ce recueil, auquel coopèrent plusieurs écrivains, qui paroissent avoir plus d'esprit et de zèle que de critique et d'érudition. Les principaux collaborateurs sont MM. Wilm, Coquerel, Boissard, Monod. Un des rédacteurs les plus distingués du *Journal des savans*, M. Raoul-Rochette, a rendu compte de ce premier volume dans le cahier de juillet dernier. La sagacité et l'impartialité qu'il a mises dans son examen nous ont paru telles, que nous avons

cru pouvoir profiter de son travail en l'abrégeant. On aime à voir, dans un jeune professeur, une instruction si variée, une critique si judicieuse et un si excellent esprit.

Nous pouvons rattacher au même but que le *Musée* une *Notice sur Zuingle* ou Zuingli, que nous trouvons dans l'*Annuaire protestant de 1821*. Nous nous proposions, il y a déjà quelque temps, d'examiner cette Notice, qui est pleine d'exagération, de contradictions et de charlatanisme : nous profiterons de l'occasion pour en dire quelque chose. Ulric Zuingle, né en Suisse le 14 janvier 1484, commença, dit-on, l'œuvre de la réformation en 1516, tant par le moyen de la confession que par ses sermons. *Un avantage réel qu'il eut sur Luther,* dit l'auteur de la Notice, *c'est d'avoir découvert la vérité dans son ensemble, et de n'avoir jamais varié dans son enseignement.* Ce qu'il y a de bizarre, c'est que la *Notice* elle-même est la meilleure réfutation de cet éloge, puisqu'elle raconte les progrès de la doctrine de Zuingle, attaquant tantôt un dogme, tantôt une pratique, et ne développant que successivement ses vues. Cet homme, qui *n'a jamais varié*, continua, depuis 1516, à dire la messe, et à observer les autres pratiques de la religion ; ce ne fut qu'en 1522 qu'il prêcha contre l'abstinence, et qu'il demanda le mariage des prêtres. Il se maria le 2 avril 1524, et abolit la messe le 12 avril 1525 : ainsi il l'avoit célébrée pendant neuf ans, à dater de son premier sermon. S'il n'y croyoit plus, c'étoit donc un hypocrite ; et s'il y avoit encore cru depuis 1516, il avoit donc varié. De plus, comment pratiquoit-il la confession, lui qui la regardoit comme un abus sacrilége, et étoit-il d'un homme d'honneur de continuer à exercer un ministère qu'il méprisoit, et de contribuer ainsi à entretenir ce qui, dans son système, étoit une erreur et une illusion grossière ?

Ainsi, la *Notice* dément elle-même l'éloge qu'elle avoit fait de Zuingle ; elle fait plus, elle entreprend de justifier les variations des protestans dans la doctrine, et, à l'occasion de la conférence de Marbourg, en 1529, entre Luther, Zuingle, et quelques-uns de leurs principaux adhérens, conférence où on ne put s'accorder sur l'Eucharistie, l'auteur ajoute naïvement : *Ces variations, dont on a prétendu faire un puissant argument contre les réformateurs, ne prouvent rien contre eux ; elles se trouvent partout et dans tous les temps ; elles sont une suite naturelle de la diversité des esprits, et insépa-*

rables de l'imperfection de la nature humaine. Après avoir nié leurs éternelles variations, voilà donc que les protestans les avouent, et qu'ils veulent se faire presque un mérite de ce caractère d'inconstance et de mobilité : tant ils se sentent pressés par un argument irrésistible, et tant ils désespèrent d'y échapper! Nous ne suivrons point la *Notice* dans ses autres récits et dans ses raisonnemens; il nous suffira de dire qu'elle loue sans cesse Zuingle. Il a toujours raison, soit qu'il combatte les catholiques, soit qu'il refuse de céder à Luther, soit qu'il mette la discorde dans la Suisse et meure sur le champ de bataille; et l'on nous vante son génie, son héroïsme et même sa piété! On en fait un martyr; mais ce martyr, qui paroissoit au combat, la lance à la main, exhortant ses partisans à se bien battre contre leurs frères, ne ressembloit guère aux martyrs du christianisme, qui se laissoient désarmer par leurs bourreaux.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. On a terminé, mardi dernier, dans l'église Sainte-Geneviève, l'octave pour la fête de sainte Geneviève *du Miracle des Ardens*. On sait que cette fête fut instituée dans le douzième siècle, après une épidémie appelée *mal des ardens*, et qui s'appaisa après qu'on eut recours à l'intercession de la sainte. On construisit dans la Cité, et sous le même titre de *Miracle des Ardens*, une église dédiée à sainte Geneviève, et qui a subsisté jusqu'en 1746, qu'on l'abattit, ainsi que l'église Saint-Christophe, pour élever un nouvel hospice pour les enfans trouvés, et une chapelle dont la première pierre fut posée au nom de la reine. La fête a été célébrée avec beaucoup de pompe, le 26 novembre de cette année, dans la nouvelle église de Sainte-Geneviève. M. l'archevêque est allé y célébrer la messe, et invoquer la sainte patronne de la capitale. M. l'archevêque d'Arles, qui appartenoit à la congrégation des chanoines réguliers de Sainte-Geneviève, a célébré ce même jour la messe solennelle. A l'office du soir, il y a eu une plus grande affluence encore, et M. l'abbé Duthozet a prêché le Panégyrique de la sainte. Dans son discours, partagé en trois points, il a montré que les vertus de

sainte Geneviève étoient pour nous un exemple et un encouragement. Nous citerons de la troisième partie le morceau où M. l'abbé Duthozet fait allusion au *Miracle des Ardens* :

« Ce qui doit être le sujet d'une sainte tristesse pour toutes les âmes attachées à la dévotion pour sainte Geneviève, c'est, mes frères, la stupide indifférence de tant de chrétiens de nos jours, et le profond oubli de son culte au milieu des maux de tous les genres qui nous accablent. La France, il est vrai, n'est point frappée de cette maladie secrète qui consumoit et détruisoit les corps; mais n'est-elle pas en proie à une peste morale et politique mille fois plus funeste, puisqu'elle corrompt et fait périr les âmes? Quoi de plus funeste que cet esprit d'irréligion répandu dans toutes les classes de la société; et qui en mine sourdement les plus solides fondemens? Quoi de plus destructeur de l'ordre et de la vie du corps social que cet esprit d'indépendance et de révolte qui, sous les noms spécieux de liberté, d'égalité, de libéralité, ne tend qu'à la licence, au bouleversement, et au plus affreux despotisme? Quoi de plus dangereux et de plus ennemi de la paix et du bonheur des peuples que ces sociétés secrètes qui, avec leurs poignards et leurs sermens horribles, conspirent lâchement dans l'ombre, je ne dis pas seulement contre les autels et les trônes, mais encore contre la vraie bravoure, contre le vrai honneur et la vertu? Non, nous ne sommes point atteints de ce feu dévorant qui consumoit tant de victimes; mais le feu de nos passions n'est-il donc pas plus redoutable et plus difficile à éteindre? Mais, pour les calmer ces passions brûlantes, n'aurions-nous donc pas besoin de la médiation de cette vierge puissante qui fit cesser tout à coup les ravages de ce feu secret qui dévoroit nos ancêtres; mais enfin, pour les guérir les ardens politiques de nos jours, ne faudroit-il donc pas encore des miracles? Ah! grande sainte, nous vous en conjurons au nom de ces âmes pieuses qui vous invoquent en ce moment par ma bouche, daignez encore faire éclater aujourd'hui votre pouvoir, en nous obtenant du souverain dispensateur de tout don cet esprit de piété qui animoit nos aïeux, cet esprit de subordination et de soumission aux lois, cet esprit de respect et d'amour pour le meilleur des rois et son auguste famille, cet esprit de paix et d'union parmi tous les François; accordez-nous enfin la victoire sur nous-mêmes, et le triomphe de nos passions ».

Ce discours est en ce moment imprimé (1), et nous y renvoyons le lecteur. Après que M. l'abbé Duthozet a eu terminé son panégyrique, on a chanté des cantiques, puis fait la procession, et donné le salut. La multitude des fidèles, la

---

(1) In 8°.; prix, 75 cent. et 85 cent. franc de port. A Paris, chez Egron, rue des Noyers, n°. 37; et chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

beauté de l'illumination, la pompe des cérémonies, tout étoit en harmonie avec la grandeur de l'édifice. Chaque jour de l'octave, il y a eu grand'messe et vêpres, et chaque jour l'église a offert un nombreux concours. Le dernier jour, M. l'abbé Desjardins, archidiacre de Sainte-Geneviève, a célébré la messe. On ne peut que se féliciter de ce renouvellement de piété qui se manifeste pour la sainte patronne de la capitale. Nous touchons à l'époque de sa fête principale, et tout annonce qu'elle sera célébrée avec encore plus d'empressement et d'éclat. M. l'évêque de Troyes doit prêcher ce jour-là dans l'église Sainte-Geneviève.

— Le lundi 25 novembre, M. de Boisville, évêque de Dijon, a donné le sacrement de confirmation dans l'hospice Sainte-Anne, à Dijon. Quatre-vingts jeunes filles, élevées dans cette maison, y avoient été préparées par l'aumônier. Soixante cuirassiers de Condé, qui sont en garnison dans la même ville, avoient aussi été instruits et disposés par M. l'abbé Sainemont, leur aumônier, dont nous avons déjà eu occasion de remarquer le zèle. Ils ont communié et reçu la confirmation des mains du prélat.

— Par une ordonnance du Roi, en date du 30 octobre, la ville de Béthune a été autorisée à accepter la donation faite par M. Wourm, vicaire de la paroisse de cette ville, d'une maison acquise à l'effet d'y établir une école d'instruction gratuite pour les jeunes filles pauvres, dirigée par des Sœurs de la Providence, de la Charité ou de la Foi. Cette acquisition s'est faite au moyen des sommes que LL. AA. RR. MONSIEUR, Mgr. le duc d'Angoulême et Mme. la duchesse de Berri ont daigné accorder. Un grand nombre d'autres personnes charitables ont aussi concouru à cette bonne œuvre.

— Le 10 novembre dernier, jour de la fête de la Dédicace des églises, M. l'abbé Mélissent, vicaire-général d'Evreux, a béni le nouveau chœur de l'église de Bezu-le-Long, près Gisors. Avant la cérémonie, M. Douin, curé de la paroisse, est allé au presbytère chercher M. le grand-vicaire; il étoit accompagné des maire et adjoints en écharpe, et deux cents hommes de la garde nationale. Après la bénédiction de la partie neuve de l'église, M. Mélissent est monté en chaire, et a improvisé un discours relatif à la circonstance. Il a ensuite célébré la messe avec beaucoup de pompe. Il y avoit précisément un an que le curé étoit arrivé sur la paroisse, où

Il avoit trouvé une église délabrée, et totalement insuffisante pour recevoir la population de quatre communes réunies. Une souscription fut ouverte; le curé mit son nom en tête, et alla solliciter la générosité de tous les habitans; le maire, de son côté, obtint une assez forte somme de divers propriétaires. Les travaux furent commencés, et ont été conduits à une heureuse fin. Le nouveau chœur avec ses arcades et ses autels offre un aspect très-satisfaisant. Des habitans ont de plus contribué avec beaucoup de bonne volonté à la pompe du culte divin; l'un a donné trois chapes et une chasuble, l'autre une belle lampe, un autre une bannière, etc. De si favorables dispositions de la part des fidèles sont sans doute d'un heureux augure pour le succès des soins du pasteur, et il a sans doute à se féliciter d'avoir contribué à ce mouvement favorable des esprits. C'est pour la seconde fois que M. Mélissent vient faire la même cérémonie dans sa paroisse. Il y étoit venu, l'année dernière, au mois de juillet, bénir une chapelle à Saint-Païn; c'est l'ancienne église du lieu que M. le vicomte d'Arlincourt a acquise et réparée.

— Une bénédiction de cloches s'est faite dernièrement, avec beaucoup de pompe, dans l'église de Talence, près Bordeaux, la même dont nous annonçâmes, il y a quelque temps, la construction opérée par le zèle et les soins d'un digne pasteur et de bons paroissiens. La cérémonie eut lieu le 24 novembre. M. l'archevêque de Bordeaux y présidoit, assisté de ses grands-vicaires et de plusieurs chanoines. M. le comte de Breteuil, préfet du département, M. le sous-préfet, M. le maire de Talence, le conseil municipal, assistoient à la cérémonie. Le prélat, après avoir félicité le curé, les magistrats et les fidèles de leur zèle, a béni les cloches, qui étoient richement ornées, et qui ont reçu les noms de Marie-Thérèse, Marie-Basile et Marie-Caroline. Le parrain étoit M. Manuel Ripolles, curé de Talence, et la marraine étoit la fabrique de la paroisse. Les cris de *Vive le Roi!* ont retenti à la fin de la cérémonie, lorsque M. l'archevêque a été reconduit au presbytère, et lorsqu'il a donné au peuple sa bénédiction. Nous avons déjà eu occasion de remarquer que c'est au zèle de M. le curé de Talence, et au concours de ses paroissiens, que ce lieu est redevable de son église, de son presbytère et du cimetière. Ces dépenses ont été couvertes par 10,000 fr. de dons volontaires, par une pareille somme fournie par la fabrique, et par

15,000 fr. d'impositions extraordinaires votés par les habitans. Un si généreux concours d'efforts fait à la fois l'éloge du pasteur et du troupeau, et annonce qu'il règne entre eux une heureuse émulation pour le bien de la religion. Le jour même de la cérémonie, M. le curé a fait don à son église de deux beaux calices d'argent, avec des coupes en vermeil, et de plus, d'une somme de 1000 fr., destinée à la décoration de la nouvelle église. Les paroissiens, les administrateurs de la fabrique, les magistrats, tous ont témoigné à l'envi leur vénération pour M. l'archevêque, qui avoit bien voulu relever l'éclat de cette cérémonie par sa présence, qui a dit à tous les choses les plus flatteuses, et qui, en imposant les noms aux différentes cloches, a saisi les allusions que ces noms présentoient, et en a pris occasion de rappeler des souvenirs toujours chers à des cœurs françois.

— L'église de Villemer, dans le diocèse de Meaux, avoit été profanée et dégradée pendant la révolution. Cette paroisse étoit depuis ce temps privée de tout exercice de religion, et exposée à toutes les suites d'un tel état de choses; mais l'église vient de se relever par les soins de plusieurs personnes zélées. Le dimanche 24 novembre, elle a été bénite par M. Lestaudun, curé de Villecerf, assisté de deux de ses confrères, et en présence de M. l'abbé Philippeau, délégué de M. l'évêque de Meaux. Quarante-trois habitans de la commune et leurs femmes ont reçu, dans ce même jour, la bénédiction nuptiale, et quatorze d'entr'eux ont fait leur première communion. Ce jour a paru un retour déclaré de toute une paroisse à la religion, et a été véritablement un jour de fête. Nous ne devons pas taire que Mgr. le duc d'Angoulême et Madame ont bien voulu contribuer aux frais de la reconstruction de l'église, sur l'exposé que leur a fait M. le vicomte de Soussay, chef de bataillon dans la garde royale et maire de Villemer. Les chefs de famille se sont cotisés volontairement pour faire face à la dépense, et les travaux ne sont même pas encore entièrement terminés. M. et Mme. de Soussay ont réunis les quatre-vingt-six époux dans un repas, qui a été terminé par les cris de *Vive le Roi!*

— Parmi les prêtres du diocèse de Reims qui ont rétracté dernièrement le serment à la constitution civile du clergé, nous avons, dans le n°. 866, nommé M. Delvincourt, sans indiquer son titre et sa qualité. Cette désignation générale pourroit induire en erreur quelques lecteurs, qui suppose-

voient qu'il est ici question de M. l'abbé Delvincourt, grand-vicaire de Reims et de Metz, pro-vicaire pour le département des Ardennes, et curé-doyen de Charleville. Mais cet ecclésiastique n'a jamais fait de serment; il fut même obligé de se soustraire, par la fuite, aux persécutions suscitées alors contre ce qu'on appeloit les prêtres réfractaires, et il paya de dix ans d'exil sa fidélité à ses principes. Nous nous plaisons donc à publier qu'il ne s'agit point ici de M. le curé de Charleville. Celui qui a fait la démarche honorable mentionnée dans le n°. cité, est M. Delvincourt, qui est, depuis assez long-temps, curé de La Neuville-en-Tourne-à-Fuy, entre Rhetel et Reims.

— On a jugé que nous avions parlé trop brièvement de la guérison d'une religieuse de Toulouse, la Sœur Sainte-Clotilde, qui avoit eu recours, cet été, aux prières du prince de Hohenlohe. La rélation de cette guérison a été publiée à Toulouse, et elle se trouve même revêtue des témoignages les plus imposans. Elle mérite par cela seul d'être distinguée des récits du même genre qui ont circulé, imprimés ou manuscrits, et nous en extrairons ce qu'elle offre de plus intéressant et de plus authentique. Le 2 septembre 1821, Adélaïde Vaysse, religieuse de l'ordre de saint Benoît, à Toulouse, sous le nom de *Sœur Sainte-Clotilde*, âgée de 23 ans, se donna un coup si violent à la jambe qu'elle en perdit l'usage. Le pied se tourna, la jambe se roidit, et n'eut plus ni chaleur ni mouvement. Les chirurgiens et médecins de la ville, appelés tour à tour, essayèrent différens remèdes, et finirent par déclarer que tous leurs soins étoient inutiles. M. l'archevêque de Toulouse alloit de temps en temps voir la Sœur et la consoler; elle lui témoigna le désir d'écrire au prince de Hohenlohe, et le prélat finit par y consentir, et voulut bien se charger même de rédiger la lettre. Il écrivit le 22 mai dernier. Le prince, dans sa réponse, fixa le 25 juillet pour faire des prières en faveur de la Sœur. Ce jour étoit précisément le jour de la fête de saint Jacques, patron de la religieuse. M. l'archevêque vint célébrer la messe dans la chambre même de la religieuse. A l'Évangile, cette fille commença à se trouver mieux; à l'élévation, son pied se redressa de lui-même, et elle s'avança vers la communion, et se mit à genoux sans éprouver de douleur. Depuis elle est parfaitement bien, se lève, marche et s'agenouille toute seule. Le 19

septembre suivant, M. l'archevêque ordonna une enquête pour constater les faits, et nomma commissaires MM. Larroque et Campardon, ses vicaires-généraux. Ces deux ecclésiastiques se transportèrent, le 25 septembre, au couvent des Bénédictines, assistés de M. Lanneluc, secrétaire de l'archevêché. Ils interrogèrent la Sœur Sainte-Clotilde, après qu'elle eut fait le serment ordinaire, et elle raconta les principales circonstances de sa maladie et de sa guérison. Mme. Sainte-Sophie, supérieure du couvent; Mme. Saint-Benoît, supérieure, et Mme. Saint-Martin, maîtresse des pensionnaires, certifièrent également les faits. Deux Sœurs de la Charité et deux autres religieuses joignirent leurs témoignages aux précédens. M. l'abbé Cornac, chanoine, official et aumônier du monastère, fit une déposition entièrement conforme. Cinq médecins ou chirurgiens, MM. Soulage, Lafont-Gouzi, Amiel, Viguerie et Teillier, attestèrent l'inutilité de leurs soins antérieurs, et l'état satisfaisant de la malade à l'époque de leurs déclarations, en août et septembre. Sur le vu de toutes ces pièces, M. l'archevêque de Toulouse, *considérant que l'ensemble des faits autorise à regarder la guérison comme miraculeuse; considérant, en outre, que la publication de cette Relation ne peut qu'édifier et fortifier la foi des fidèles*, a ordonné, le 15 octobre, que la relation, l'enquête et les certificats fussent publiés. Toutes ces pièces se trouvent en effet réunies dans la *Relation* dont nous donnons un extrait, et qui porte ainsi un caractère remarquable d'authenticité.

— La situation des choses entre le saint Siége et le gouvernement espagnol devient de plus en plus fâcheuse. Un décret, qui a été rendu par les cortès le 25 novembre dernier, amenera peut-être une rupture déclarée. Nous sommes forcés de renvoyer au prochain n°. les détails sur ce décret et sur ce qui l'a provoqué. Aujourd'hui, nous nous bornerons à parler d'un autre incident annoncé dans un journal. Le gouvernement espagnol avoit nommé, dit-on, pour son ministre à Rome, M. le docteur Villanueva, député aux cortès. M. Joachim-Laurent Villanueva est un ecclésiastique qui passe pour être attaché au parti janséniste, et qui en est même regardé comme le coryphée. Il avoit écrit autrefois en faveur de l'inquisition; mais il a depuis expié ce péché par des ouvrages en sens contraire; et il s'est montré en toute occasion opposé au saint Siége, et favorable au parti qui veut tout changer dans

l'Eglise et dans l'Etat. Nommer un tel homme ministre à Rome, c'est à peu près comme si, parmi nous, on donnoit le même titre à M. G. Aussi on dit que le souverain Pontife a décidé qu'il ne recevroit point M. Villanueva. Celui-ci en a été prévenu à Turin, et a écrit à Madrid pour savoir ce qu'il devoit faire. Tel est du moins le récit d'un journal ordinairement assez bien informé. Nous ferons remarquer, cependant, que ce voyage de M. Villanueva semble bien prompt. Ce député étoit encore à Madrid le 14 novembre; il auroit usé d'une grande diligence, si, depuis cette époque, il étoit venu à Paris, et avoit eu le temps d'aller à Turin et même à Gênes, et de faire connoître à Paris le décret du souverain Pontife à son égard.

— Nous avons annoncé la mort de M. Guillaume Gibson, évêque et vicaire apostolique en Angleterre; mais nous avons dit peu de chose du prélat, qui méritoit cependant une notice. Nous trouvons quelques renseignemens sur lui dans un journal anglois. M. Guillaume Gibson étoit né à Stonecroft, le 2 février 1738; il étoit frère puîné de M. Matthieu Gibson, évêque de Comane, et vicaire apostolique du Nord. Il fut nommé, en 1780, président du collége anglois à Douai, qui étoit comme le séminaire principal du clergé catholique d'Angleterre. M. Guillaume Gibson occupa cette place pendant dix ans, et succéda, comme vicaire apostolique à son frère aîné, mort, le 19 mai 1790, à 57 ans. Il fut sacré dans la chapelle de Lullworth, le 5 décembre 1790, par le pieux et savant M. Walmesley, vicaire apostolique de l'Ouest; M. Milner prêcha dans cette occasion. Le nouveau prélat, qui eut le titre d'évêque d'Acanthos, fit cause commune avec ses collègues dans les disputes sur le serment et sur le livre de Trockmorton. Son district lui fut redevable de la formation du collége d'Ushaw, près Durham, qui sert de séminaire pour le clergé. Il mit ses soins à faire prospérer cette maison, et à maintenir parmi ses missionnaires l'union et la bonne discipline. Pendant trente ans il fut un exemple pour son troupeau, et ne cessa de remplir ses fonctions que quand les infirmités lui en ôtèrent les moyens. On lui donna pour coadjuteur, en 1810, M. Thomas Smith, qui fut sacré le 11 mars de cette année, sous le titre d'évêque de Bolina en Achaie; ce fut M. Poynter, évêque d'Halie, et vicaire apostolique de Londres, qui fit la cérémonie. M. Gibson mourut, le 2 juin

1821, étant dans sa 84e. année. Il étoit le dixième vicaire apostolique du district du Nord depuis que ces prélats furent établis, sous Jacques II. Ceux qui ont été nommés successivement à cette place sont : MM. Jacques Smith, évêque de Callipolis, mort le 13 mai 1711; Sylvestre Jenks, nommé, en 1713, évêque de Casiopolis, mais qui ne put se résoudre à accepter l'épiscopat, et mourut à Londres, en 1715, après avoir publié de bons écrits; Jean Talbot Stonor, évêque de Thespie, d'abord destiné pour ce district, mais qui le céda au suivant, et gouverna le district du Milieu; Georges Witham, évêque de Marcopolis, d'abord vicaire apostolique du district du Milieu, qui changea de résidence avec M. Talbot en 1716, et mourut le 16 avril 1725; Thomas Williams, Dominicain, évêque de Tiberiopolis, mort le 3 avril 1740; Edouard Dicconson, évêque de Malla, mort le 24 avril 1752; François Petre, évêque d'Amorie, mort le 24 décembre 1775; Guillaume Walton, né à Manchester, le 9 décembre 1716, coadjuteur du précédent, en 1770, sous le titre d'évêque de Traconite, mort le 26 février 1780, et auteur d'un excellent ouvrage, publié, en 1756, sur le *Pouvoir des Miracles dans l'Eglise*, contre Middleton et Douglass; enfin Matthieu Gibson, frère et prédécesseur de M. Guillaume Gibson. Nous n'avons point nommé M. Guillaume Maire, évêque de Cinna, et coadjuteur de M. Petre, en 1767, mais qui mourut le 25 juillet 1769, et avant le vicaire apostolique. Un journal anglois, qui a donné dernièrement une liste de ces vicaires apostoliques, a omis MM. Jenks et Talbot.

— Il paroît, à Turin, un journal fort estimable par ses principes et par le but où il tend; il porte le titre d'*Amico d'Italia*. Nous avons déjà parlé de ce recueil, et nous nous ferions un plaisir d'en donner quelques extraits, si nous n'étions pas aussi resserrés par l'abondance des matières, et si les éditeurs de ce journal ne nous donnoient pas des éloges excessifs, et dont nous sommes confus. A part ce reproche, on voit que ces écrivains suivent avec intérêt l'histoire de ce qui se passe en France relativement à la religion. Ils applaudissent au zèle de nos missionnaires, aux efforts de la charité, à la formation des établissemens de piété, à l'ardeur généreuse qui se manifeste parmi nous pour les bonnes œuvres, et ils proposent cet exemple à leurs compatriotes. Ils les excitent, surtout, à former une union de prières pour demander à Dieu

qu'il protége et soutienne son Eglise, et qu'il dissipe les funestes desseins des ennemis de l'ordre et de l'autorité. Nous nous joindrons bien volontiers à ce concert de vœux et d'efforts. Puissent la France et l'Italie rivaliser d'ardeur pour tout ce qui peut honorer et servir la religion! Nous savons qu'il existe, à Turin, des personnes fort zélées pour les bonnes œuvres. Il y a, dans cette ville, une société qui s'occupe de la distribution des bons livres; elle étend assez loin ses bienfaits et son influence, et elle a obtenu du souverain Pontife des indulgences pour tous ceux qui concourent à cette bonne œuvre. Cette société compte aussi des membres à Rome, et elle est de la même nature que celle qui s'est formée récemment dans le royaume des Pays-Bas. Ce concours d'efforts est une des choses les plus consolantes pour le chrétien dans l'état actuel de l'Eglise.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Il a paru une ordonnance royale, du 4 décembre, qui simplifie l'administration des contributions indirectes, et donne lieu à une économie de plus de 400,000 fr. Les treize inspections-générales sont réduites à cinq. Une autre ordonnance, du même jour, est relative aux contrôleurs créés près des percepteurs des villes de Marseille, Rouen, Bordeaux et Lyon.

— M. Chapellier, trésorier du comité des souscripteurs pour le monument de Mgr. le duc de Berri, s'est rendu adjudicataire des matériaux de la salle où ce malheureux Prince trouva la mort. L'adjudication lui a été passée moyennant la somme de 126,500 francs. Cette circonstance fait naître l'espoir de voir bientôt s'élever sur cette place le monument que la France réclame. On assure que les plans et les propositions du comité ont été agréés par le gouvernement.

— Le sieur Guy avoit perdu à la cour royale de Toulouse son procès contre la ville d'Agde, à laquelle il demandoit 500,000 fr. d'indemnités pour des pertes essuyées après les cent jours. Il n'a pas été plus heureux à la cour de cassation, qui vient de rejeter son pourvoi.

— M. le procureur du Roi a interjeté appel *à minimâ* du jugement rendu par le tribunal de police correctionnelle contre le sieur Benjamin Constant, à l'occasion de son libelle à M. le procureur-général de la cour royale de Poitiers.

— Le tribunal de police correctionnelle a condamné à un mois d'emprisonnement et 16 fr. d'amende, le nommé Hyacinthe Robin, convaincu d'avoir proféré des cris séditieux.

— M. Pozzo di Borgo, ambassadeur de Russie, est arrivé à Paris le 4 de ce mois.

— Le tribunal de la Réole a célébré, le 21 novembre, l'inaugu-

gation du buste du Roi, qui lui a été accordé par S. M., à la prière de M. le comte de Marcellus. Cette cérémonie, que le digne député a honorée de sa présence, a eu lieu avec toute la pompe et l'éclat qu'on pouvoit lui donner.

— Un sergent-major du 12e. régiment d'infanterie-légère, nommé Lempire, vient de contracter un nouvel engagement, et a fait abandon de la gratification de 284 fr., accordée pour les réengagemens, à l'acquisition du domaine de Chambord.

— Deux incendies, qui ont éclaté dans les départemens du Jura et de la Haute-Saône, ont fourni à un ecclésiastique et à de jeunes séminaristes l'occasion de montrer leur courageuse charité. Dans le premier, qui a détruit trois maisons à Beaufort, le desservant de cette paroisse s'est précipité au milieu des flammes, et en a arraché un enfant qui alloit périr. Il est ensuite monté sur un toit couvert de chaume que le feu avoit déja gagné, et est parvenu à l'éteindre. Ce digne prêtre a eu une main brûlée. Dans le second incendie, qui a réduit en cendres dix habitations de Noroy-les-Jussey, les élèves de l'école ecclésiastique de Luxeuil, qui se trouvoient alors en vacance dans leurs familles, n'ont pas montré moins d'intelligence que d'intrépidité et de dévoûment pour arrêter les progrès du feu.

— Le procureur du Roi à Toulon vient de découvrir, chez un prêteur sur gages de cette ville, des papiers très-volumineux relatifs à la conspiration de Vallée, des notes sur la procédure instruite contre lui, sur les jurés et les juges qui l'ont condamné; enfin, une souscription ouverte en faveur de la mère de ce martyr. Par suite de ces découvertes, on a arrêté les nommés Jean, ex-prêtre de la Fardèle, et Démosthène de Marseille, correspondant du *Courrier françois*. Cette affaire doit être jugée aux prochaines assises du département. L'un des accusés, nommé Spinola, est contumace.

— Les sieurs Mangin, Chevalereau, Le Ray, Fouquet, Guesdon, Lelorrain et Guillemet, rédacteurs de l'*Ami de la Charte*, avoient interjeté appel du jugement rendu contre eux, le 10 août dernier, par le tribunal correctionnel de Nantes, au sujet d'articles injurieux envers M. le lieutenant-général Despinois, insérés dans ce journal. Le 30 novembre, la cour royale de Rennes a condamné Mangin à deux mois de prison et 1000 fr. d'amende, Chevalereau à un mois de prison et 150 fr. d'amende, Le Ray à six jours de prison, et les quatre autres chacun à un mois de prison et 100 fr. d'amende.

— Le tribunal de police correctionnelle de Bordeaux a condamné le sieur Pierre Pagès, étudiant en droit, à quinze jours de prison et 30 fr. d'amende, pour avoir fait entendre au théâtre un sifflet injurieux au moment où on chantoit un couplet à la louange du Roi.

— Le sieur Laurent Méjean, banquier, est nommé consul-général de Suède et de Norwège, à Paris.

— M. Zea, que la mort vient d'enlever, et que tous les journaux libéraux avoient pris sous leur protection, laisse dans un grand embarras tous ceux qui avoient eu la bonhomie de souscrire à son emprunt pour la république de Colombie. Il est bien prouvé aujour-

d'hui que ce ministre plénipotentiaire a outrepassé ses pouvoirs, et que la république de Colombie n'est nullement engagée envers les prêteurs.

— Le chancelier, prince de Hardenberg, est mort pendant un voyage fait à Gênes. Né dans le pays d'Hanovre, en 1750, il entra de bonne heure dans l'administration, et joua un grand rôle sous Buonaparte, dont il fut un des plus ardens adversaires. Il signa la paix, en 1814, comme plénipotentiaire de Prusse à Paris, et depuis il assista au congrès de Vienne. Il possédoit l'estime et l'affection du roi de Prusse.

— Le prince Léopold de Naples est arrivé, le 22, à Vienne, revenant de Vérone. On annonce que le roi son auguste père se rendra aussi dans cette capitale dès qu'il sera rétabli d'une légère indisposition.

— A la suite de deux affaires qui ont eu lieu entre les troupes de Mina et celles du baron d'Eroles, les soldats de l'armée de la foi se sont réfugiés sur notre territoire. Les troupes constitutionnelles ont aussitôt cessé le feu, et ont déclaré qu'elles respectoient la frontière de France. Les troupes françoises étoient sous les armes et en position sur tous les points où ces combats ont eu lieu.

— M. le baron d'Ottenfels, internonce d'Autriche à Constantinople, a présenté, le 25 octobre, ses lettres de créance au sultan, qui l'a reçu avec une magnificence et des égards extraordinaires.

Thesaurus spiritualis Soliloquiorum sanctorum (1).

Ce petit livre a deux parties, l'une de préparation pour la messe et pour l'Eucharistie, l'autre de prières en l'honneur de la sainte Vierge. L'auteur s'est proposé d'offrir aux ecclésiastiques un remède contre l'uniformité des mêmes prières, et il leur expose sa méthode dans une Epître qu'il adresse *candido lectori*. Il considère, pour chaque jour de la semaine, le sacrement de l'Eucharistie sous un aspect différent, et s'excite aux sentimens d'adoration, de joie, de reconnoissance, de désir du paradis. La deuxième partie n'est presque qu'un commentaire du *Salve, Regina,* mais commentaire tourné en affections et en prières.

Beaucoup d'ecclésiastiques affectionnent, et avec raison, ce semble, les livres de piété écrits en latin : outre que cette langue a plus de précision, elle est devenue comme la langue naturelle de l'Eglise. Ceux à qui leurs occupations ne permet-

(1) In-12; prix, 1 fr. et 1 fr. 25 cent. franc de port. A Paris, chez Brunot-Labbe, quai des Augustins; et chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

tent pas de revoir les auteurs classiques profanes auroient à s'en dédommager, en se servant de livres de piété dans la même langue, tels que *De Imitatione*, *Thesaurus Sacerdotum*, *Memoriale Sacerdotum*, etc. Le *Thesaurus spiritualis* pourra être joint à ces bons ouvrages : le style en est clair, il est nourri de passages de l'Écriture, il est dans un genre affectueux et en forme de prières; enfin, ce petit livre paroît devoir plaire aux ecclésiastiques, et à ceux des fidèles à qui la lecture du latin est familière.

L'auteur de cet ouvrage n'y a pas mis son nom. Nous avons lieu de croire que c'est un ecclésiastique du diocèse de Strasbourg.

Nous insérâmes, il y a trois ans, dans ce journal, un *Essai historique sur la controverse touchant le prêt à intérêt*, et nous y citâmes tous les ouvrages venus à notre connoissance sur cette matière, en nous bornant à ceux qui avoient été publiés depuis 150 ans, particulièrement en France. Nous n'avions aucune intention, comme on peut se le rappeler, d'entrer dans le fond de la controverse; notre seul but étoit de présenter une espèce de bibliographie du prêt à intéret, et de donner une idée sommaire du but et de l'esprit des principaux livres. Nous avons aujourd'hui à joindre à notre liste un ouvrage qui vient de paroître sous ce titre : *Le prétendu mystère de l'usure dévoilé*, par M. l'abbé Baronnat, 2 vol. in-8°. Nous n'avons pu prendre encore connoissance de ce livre; nous ne savons qu'en général quel est le sentiment que l'auteur soutient, et nous ne nous permettrons en conséquence ni éloge ni blâme.

L'ouvrage est dédié au clergé de France, et au commencement du premier volume se trouve une épître dédicatoire aux archevêques et évêques qui paroît même assez étendue. On dit que M. l'abbé Baronnat y sollicite les évêques de donner une décision sur la question du prêt à intérêt; c'est en effet à eux qu'il appartient de porter un jugement sur cette matière. Peut-être eut-il mieux valu ne pas ajouter qu'on prendroit leur silence pour une approbation, ce qui a paru peu respectueux. Telle n'a pas été sans doute l'intention de M. Baronnat. Quel que soit son système, nous aimons à penser qu'il ne l'a soutenu qu'avec les égards dus à des hommes recommandables par leur piété et leurs lumières, et qu'il ne se sera jamais écarté de cette modération et de cette mesure dont les convenances, la charité et l'intérêt même de sa cause lui faisoient une loi.

Nous pourrons revenir sur ce livre, quand nous aurons eu le temps de le parcourir; mais nous suivrons rigoureusement notre premier plan, et nous nous bornerons, comme sur les autres productions de ce genre, à en examiner la forme, les accessoires, et si on peut ainsi parler, l'extérieur. Déjà on dit que l'ouvrage est susceptible de remarques sur divers points.

Œuvres choisies de M. de Belsunce, évêque de Marseille, recueillies par M. l'abbé Jauffret, chanoine de Metz (1).

Nous avons, il y a quelque temps, donné une Notice sur M. de Belsunce ; nous ne reviendrons point aujourd'hui sur ce vertueux prélat, et nous nous contenterons de faire connoître la présente édition. M. l'abbé Jauffret s'est proposé d'élever un monument à la mémoire d'un évêque dont le nom nous doit être aussi cher qu'il est illustre. Il a pensé avec raison qu'un choix des Œuvres de M. de Belsunce seroit en même temps honorable pour le clergé françois. Ce prélat a beaucoup écrit ; il s'est trouvé mêlé à toutes les controverses de son temps, et, s'il étoit peu utile de reproduire absolument tous ses ouvrages, c'étoit du moins une heureuse pensée que de sauver de l'oubli ceux qui pouvoient offrir plus d'attrait pour nous. Nous ne reprocherons donc point à M. l'abbé Jauffret de n'avoir pas fait entrer dans son édition les Mandemens, Instructions et Lettres de l'évêque sur les matières du jansénisme. Ces questions et ces disputes, qui ont occupé le prélat presque toute sa vie, ont aujourd'hui perdu de leur intérêt. Il nous semble seulement qu'il eût été à propos de donner une liste des écrits publiés par le prélat, et de faire connoître au moins rapidement la part qu'il avoit prise aux controverses dont l'Eglise fut agitée de son temps. Peut-être en cela consultons-nous plus notre goût que celui

(1) 2 vol. in-8°. prix, 10 fr. et 13 fr. franc de port. A Metz, chez Collignon, et à Paris, chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

de nos lecteurs, et nous ne doutons point que M. l'abbé Jauffret n'ait eu de fort bonnes raisons pour supprimer des détails qu'il ne peut avoir ignorés.

La présente édition se compose de plusieurs pièces qui sont au fond ce que le recueil des Œuvres de M. de Belsunce offroit de plus intéressant. D'abord l'éditeur donne une *Notice* sur la vie du prélat. Cette *Notice*, écrite dans un excellent esprit, ne laisseroit peut-être à désirer qu'un peu plus de faits; mais l'éditeur y a suppléé en partie par un *Précis historique sur la peste de Marseille*, en 1720. Il y insiste principalement sur le zèle que montra M. de Belsunce pendant cette effroyable contagion. Ces deux pièces préliminaires sont suivies des Mandemens que M. de Belsunce publia dans le temps de la peste. Il y en a neuf ou dix, soit pour ordonner des prières, soit pour rassurer les esprits. On y a joint deux brefs honorables du pape Clément XI, et le Discours que M. de Belsunce prononça dans l'assemblée du clergé de 1725. Deux autres écrits complètent ce volume; l'un est la traduction du traité de l'*Art de bien mourir*, du cardinal Bellarmin, que M. de Belsunce publia en 1751; et l'autre est l'*Abrégé de la Vie de Susanne-Henriette de Foix de Candale*, sa tante; celui-ci fut, à ce qu'il paroît, le premier de ses ouvrages.

Le second volume offre d'abord une *Instruction pastorale sur l'incrédulité*; elle est datée du 14 septembre 1753, et forme 102 pages. Le prélat y examine la doctrine de l'incrédulité, telle qu'elle étoit énoncée dans les livres publiés avant cette époque. Il la jugeoit déjà aussi dangereuse que fausse. Qu'eût-il dit, s'il eût été témoin de l'effroyable débordement de livres corrupteurs et de maximes perverses qui depuis a renversé toutes les digues, et inondé toutes les classes? M. de Belsunce réfute les principales objections du déisme, trace les grandes preuves de la religion chrétienne,

et finit par des exhortations salutaires à ses ouailles. On saura sans doute gré à l'éditeur d'avoir reproduit cette *Instruction* vraiment *pastorale*, et qui montre la sollicitude du pieux évêque dans un temps où l'incrédulité ne faisoit encore que naître.

Cette *Instruction* est suivie de la traduction du *Combat du Chrétien*, de saint Augustin; l'évêque de Marseille l'adressa, en 1738, à son troupeau, et y joignit un grand nombre de notes pour expliquer le texte du saint docteur. L'éditeur s'est sagement borné à citer quelques fragmens du grand ouvrage de M. de Belsunce sur *l'Antiquité de l'église de Marseille, et la succession de ses évêques;* cet ouvrage, trop volumineux, ne pouvoit se trouver ici que par extrait.

Le second volume est terminé par une Oraison funèbre du prélat, dont l'auteur est le Père Lanfant, célèbre prédicateur, Jésuite; par des fragmens d'autres discours en l'honneur du prélat, et par les détails de la fête célébrée le 29 juin de l'année dernière, à l'occasion de la révolution d'un siècle depuis la peste. Cette fête, à la fois religieuse et nationale, eut un grand éclat. Un autel avoit été dressé sur le lieu même du Cours où M. de Belsunce avoit, cent ans auparavant, consacré la ville au Sacré-Cœur de Jésus. M. de Bausset, archevêque d'Aix, y célébra la messe au milieu d'une foule immense de spectateurs. A midi, le prélat, le clergé et les autorités de la ville se rendirent sur la place Saint-Ferréol, où devoit être posée la première pierre d'une église qui va s'élever sur les débris de celle que la révolution a renversée. M. le comte de Villeneuve, préfet du département, et M. le marquis de Montgrand, maire de la ville, prononcèrent chacun un discours. M. l'abbé Rauzan, qui se trouvoit à Marseille, prêcha. A trois heures, une procession solennelle du saint Sacrement eut lieu; elle parcourut plusieurs rues de la ville, et s'arrêta sur le Cours, où M. l'archevê-

que prononça l'amende honorable. La journée fut terminée par la bénédiction du saint Sacrement.

Le second volume des *Œuvres choisies de M. de Belsunce* est terminé par les discours prononcés dans l'occasion ci-dessus par MM. de Villeneuve et de Montgrand, et par l'inscription qui a été posée sur la première pierre de l'église du Sacré-Cœur que la ville de Marseille fait élever en mémoire de la délivrance de la peste. Le mérite de cette édition est relevé par un beau portrait de Belsunce, par un *fac simile* de son écriture, et par la gravure de la médaille que la ville a fait frapper, l'année dernière, en l'honneur du prélat. Cette médaille porte, d'un côté, la tête de M. de Belsunce, et de l'autre : *A Belsunce Marseille toujours reconnoissante*. La médaille, la fête, les discours, l'ouvrage de M. l'abbé Jauffret, tout atteste la reconnoissance d'une grande ville pour un prélat digne en effet d'un éternel honneur.

Nous joindrons ici la liste des écrits publiés par M. de Belsunce; cette liste nous paroît être le complément nécessaire de notre précédente Notice sur ce prélat.

Abrégé de la Vie de Susanne-Henriette de Foix de Candale, Agen, 1707, in-12.

Ordonnance du 30 mars 1714 pour publier la constitution *Unigenitus*, et l'Instruction pastorale de l'assemblée du clergé, et pour condamner les Réflexions morales.

Lettre pastorale du 10 août 1714 pour condamner le *Nouveau Testament*, de Huré; les *Epîtres et Evangiles*, imprimés chez Pralart; les *Instructions chrétiennes tirées des Réflexions morales*, et le *Jour évangélique, ou trois cent soixante-six vérités.....*, 10 pages in-4°.

Mandement du 11 mars 1716 pour publier la censure des *Hexaples* par l'assemblée du clergé.

Mandement du 9 octobre 1718 contre les appels.

Ordonnance du 8 décembre contre un professeur de l'Ora-

toire qui avoit enseigné le sentiment de Durand sur la transsubstantiation.

Circulaire du 27 décembre 1718 pour défendre aux religieuses toute communication avec les appelans.

Mandement du 3 janvier 1719 contre une Lettre du Père Gautier, et contre la Réponse aux calomnies.

Requête en cassation contre les arrêts du parlement d'Aix (non datée), 17 pages in-4°.

Ordonnance du 15 juillet 1720, lors des premiers bruits de la peste.

Mandement du 30 juillet suivant pour ordonner des prières.

Ordonnance du 2 septembre suivant pour prescrire aux prêtres de rentrer dans la ville.

Mandement du 22 octobre suivant pour la fête du Sacré-Cœur, 10 pages in-8°. Circulaire du 9 octobre.

Lettre du 18 octobre, à l'abbé Plomet.

Réponse à une Lettre de Mme. de....., 20 décembre 1720, avec des certificats, 15 pages in-4°.

Mandement du 16 juin 1721 pour la fête du Sacré-Cœur.

Mandement du 22 juillet sur le bruit du renouvellement de la peste.

Mandement du 22 août pour l'ouverture des églises, 10 p. in-8°.

Mandement du 26 septembre suivant en actions de grâces.

Mandement du 15 octobre pour le même objet.

Discours à l'assemblée du clergé, le 6 août 1725, sur la peste.

Mandement du 14 janvier 1726 pour condamner l'écrit intitulé : *Explications de Benoît XIII.*

Réponse à une critique de ce Mandement.

Lettre au Pape sur ce même écrit.

Avertissement du 7 mars 1725 contre l'*Exposition de la Doctrine de saint Augustin et de saint Thomas*, par l'abbé de Barcos.

Mandement du jeudi-saint 1727 contre les livres de Le Courayer.

Rapport contre le même au concile d'Embrun.

Mandement du 12 janvier 1728 pour la publication de ce concile.

Mandement du 28 avril suivant pour condamner la *Consultation* des avocats, et différens autres écrits.

Instruction pastorale du 23 février pour condamner l'ouvrage de Floriot, connu sous le nom de *Morale sur le Pater*, 50 pages in-4°.

Lettre pastorale du 1er. mai suivant pour répondre à une critique qui avoit circulé à Marseille contre cette Instruction pastorale.

Lettre du 15 janvier 1730 en réponse à la Lettre pastorale de M. Colbert, évêque de Montpellier, contre la censure de la *Morale sur le Pater*, 30 pages.

Seconde Lettre, au même, du 1er. février 1730, 35 p. in-4°. Troisième Lettre du 7 mars, 50 p. M. de Belsunce donna successivement dix Lettres adressées à l'évêque de Montpellier; la neuvième est du 29 juin 1731, 24 p. in-4°., et la dixième du 4 septembre suivant. M. Colbert donna quatre Lettres, des 24 mars, 26 mai, 3 juillet et 11 décembre 1730.

Lettre pastorale du 23 mars 1731 sur une Lettre du Roi, et un arrêt du conseil, du 10 du même mois.

Avertissement du 19 août 1731 sur une Circulaire du Roi.

Lettre pastorale du 23 septembre 1731 sur un Arrêt du conseil.

Lettre du 16 octobre 1731, au cardinal Fleury, sur l'affaire du Père Girard.

Lettre pastorale du 18 octobre suivant, à l'occasion du *pallium*.

Deux Mandemens de la même année, l'un pour annoncer que le Pape avoit condamné la *Vie du diacre Pâris*, l'autre au sujet de l'Arrêt du parlement qui supprimoit un bref contre M. Colbert, et un décret de l'inquisition.

Avertissement du 9 février 1732 sur les miracles.

Lettre du 10 mai 1732 sur la Sœur Remusat, et contre les factums de Chaudon dans l'affaire du Père Girard.

Avertissement du 6 juin 1732 contre les *Nouvelles ecclésiastiques* au sujet de la mission du Père Brydayne.

Avertissement du 1er. décembre 1732 sur une Lettre relative à l'auteur des *Nouvelles*.

Mandement du 1er. mai 1733 pour annoncer des indulgences.

Lettre au mois d'août sur l'Instruction pastorale de M. Colbert pour les miracles de Saint-Médard.

Instruction pastorale sur les libertés de l'église gallicane. Cette Instruction ayant été supprimée le 26 janvier 1734,

l'évêque s'en plaignit par une Lettre qui fut signée en outre de huit de ses collègues.

Pratiques pour se préparer à la mort, 1733, in-12. Il paroît qu'il y en avoit une première édition en 1726.

Avertissement du 25 avril 1736 sur le Mandement de l'évêque de Saint-Papoul.

Mandement du 5 août 1736 pour annoncer des indulgences.

Mandement et Instruction pastorale du 15 juin 1737 condamnant les *Traités de piété* de Hamon, 53 pag. in-4°.

Recueil de prières, 1738, in-12.

Le Combat du Chrétien, de saint Augustin, traduit avec des notes, 1738, in-12. En tête est un Mandement du 2 octobre 1738.

De l'Unité de l'Eglise, par saint Cyprien, traduit en françois.

Le livre de saint Augustin, *de la Grâce et du libre Arbitre*, et deux Lettres de ce Père, traduits avec des notes; Marseille, 1740, 359 pages in-4°. En tête est une Lettre pastorale du 8 décembre.

Mandement du 11 novembre 1740 pour condamner les cahiers de théologie du Père Crozet, et Mandement du 26 mars 1741 contre l'apologie de ces cahiers par le Père Robert.

Avertissement du 12 août 1740 pour des associations de prières.

Réponse à une Lettre du supérieur de son séminaire.

Avertissement du 20 avril 1743 sur les refus de sacremens.

Lettres des 22 et 29 janvier 1745 sur les *Mémoires* du Père Norbert.

Méditations et considérations affectueuses pour tous les jours, traduites de l'espagnol du Jésuite Roxas, 1745, in-8°.

L'Antiquité de l'église de Marseille, et succession de ses évêques, 1747-1751, 3 vol. in-4°. En tête est un Mandement du 15 octobre 1746; l'évêque dit qu'il doit la découverte et l'arrangement des pièces au Père Maire.

Le 6 novembre 1746, l'évêque avoit approuvé le livre du Père Pichon; il écrivit à M. Languet au sujet de ses *Remarques* sur ce livre, et, le 28 février 1748, il donna un Avertissement pour interdire la lecture de ce livre, comme contenant des choses répréhensibles.

L'Art de bien mourir, de Bellarmin, traduit en françois, 1752, in-8°. de 258 p. En tête est une Lettre de l'évêque, du 24 octobre 1751.

Abrégé du livre de la Manière de bien vivre, traduit de saint Bernard, 1752, in-4°.

Lettre à M. le chancelier, du 25........ 1752, sur les arrêts du parlement.

Avertissement sur l'incrédulité, du 17 septembre 1752.

Instruction pastorale sur l'incrédulité, du 14 septembre 1753, 100 p. in-8°.

Lettre du 2 février 1755 sur un article des *Nouvelles*, et Déclaration sur cette Lettre (1).

Nous profitons de cette occasion pour insérer des observations qu'un membre respectable d'une congrégation célèbre nous envoie sur ce qui est dit des prêtres de l'Oratoire de Marseille dans le n°. 858, à l'occasion de M. de Belsunce. Il n'est point étonnant, dit-il, qu'on n'ait pas vu ces Pères dans les rues de la ville pendant la peste, puisqu'on leur refusa constamment les pouvoirs dont ils avoient besoin pour administrer les malades; il est évident, par le témoignage même du prélat, qu'ils ne se seroient pas tenus renfermés, et qu'ils ne se seroient pas retirés à leur campagne, s'ils eussent pu être utiles. On trouva, en 1772, dans les registres de la ville de Marseille, une lettre du corps de la ville à M. l'évêque, pour l'engager, vu les circonstances, à donner des pouvoirs aux Pères de l'Oratoire; les mêmes registres contenoient le refus du prélat. Quant à ce qui est dit dans la note, que les Oratoriens ne demandèrent point des pouvoirs à genoux, il est possible en effet qu'ils ne se soient pas mis dans cette posture; mais c'est une manière de parler dont on se sert figurément pour dire qu'on a demandé une chose avec les plus vives instances. Je sais, ajoute la personne qui nous écrit, qu'un des trois Frères de l'Oratoire qui périrent, mourut en portant des secours aux pestiférés. Enfin, continue-t-elle, M. de Belsunce se réconcilia, quelques années avant sa mort,

---

(1) Il est trois Instructions pastorales dont nous n'avons pu savoir la date; 1°. une *Instruction pastorale sur la grâce*, qui doit être antérieure à 1725; 2°. une *Instruction pastorale sur la prédestination*, qui doit être antérieure à 1730, et 3°. une *Instruction pastorale*, en deux parties, sur deux sermons prononcés par des ministres génevois, pour célébrer la réformation, l'un par le ministre Turretin, l'autre par le professeur Maurice; cette Instruction doit être de 1737 environ, et est citée dans Chauffepié et dans Moréri.

avec les Pères de l'Oratoire. On avoit envoyé dans cette ville pour supérieur le Père Dardenne, homme de mérite, et opposé au jansénisme, qui eut quelques entretiens avec le prélat, lui fit sa profession de foi, et l'assura des sentimens de tous ses confrères. Un seul ne voulut pas se soumettre, et resta interdit. Les autres eurent des pouvoirs. M. de Belsunce alla même dans l'église de l'Oratoire, et voulut que les Jésuites et les Oratoriens vécussent en bonne intelligence, et se rendissent, par députation, aux exercices et aux thèses les uns des autres. Comme nous ne cherchons que la vérité, nous nous faisons un devoir d'insérer la réclamation de notre abonné, M. M., qui nous paroît impartial et bien instruit des faits.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. On a célébré avec beaucoup de pompe, dimanche dernier, dans l'église de Sainte-Geneviève, la fête de la Conception de la sainte Vierge, patronne de la société des missionnaires comme des associations qu'ils ont établies dans cette église. Le matin, M. l'abbé Rauzan, supérieur des missions, a célébré la messe, à laquelle un grand nombre de fidèles ont communié : environ sept à huit cents fidèles ont approché de la sainte table. L'ordre et le recueillement ont présidé à la cérémonie. Le soir, l'affluence a été plus grande encore. M. l'abbé Rauzan a fait la glose, dans laquelle il a parlé sur la fête du jour, et a exposé la doctrine et l'esprit de l'Eglise sur la conception de la sainte Vierge. Le discours a été suivi d'une procession générale. Les membres des diverses associations portoient chacun un cierge; les demoiselles, les dames, les hommes étoient chacun à leur rang, et étoient suivis du clergé. La procession s'est rendue dans l'église basse, qui étoit très-bien illuminée. La statue de la sainte Vierge étoit décorée avec beaucoup de goût. La procession étant remontée dans l'église haute, M. l'archevêque de Paris, qui étoit arrivé sur ces entrefaites, a donné le salut. On dit que le prélat a été frappé du coup-d'œil que présentoit l'église : et en effet, cette affluence, cette procession, cette illumination brillante et ce concert de voix qui chantoient avec tant d'ardeur, de piété et d'ensemble, formoient un spectacle à la fois imposant et touchant.

— Les exercices de la visite pastorale continuent à Saint-Nicolas des Champs, et sont constamment suivis. La semaine dernière, les missionnaires ont donné une retraite; les hommes seuls étoient admis à l'exercice du soir, et il y avoit un exercice particulier pour les dames à midi. M. l'archevêque est venu un soir encourager les fidèles par sa présence. Le prélat est même encore revenu depuis, et a dû être satisfait de l'ordre et du recueillement qui règnent dans l'église. Il n'y a pas au dehors l'ombre du moindre rassemblement, et tout se passe de la manière la plus calme. Samedi dernier, les missionnaires ont commencé à former l'association d'hommes pour perpétuer les fruits de la mission; il s'est présenté, dès le premier jour, environ 200 hommes, et ce nombre s'est accru encore depuis. M. le curé a présidé la première réunion; cet excellent pasteur continue à favoriser le succès de la visite par ses discours et ses exemples. On le voit assidu à tous les exercices, tant à ceux du matin qu'à ceux du soir. Il témoigne en toute rencontre aux missionnaires des prévenances et des égards dont ils ne peuvent être que fort touchés, et, loin de les asservir à ses vues particulières, il se fait un plaisir de déférer à leurs avis, et de s'en rapporter à leur expérience pour tout ce qui a rapport à la mission. Dans un discours qu'il a prononcé à l'occasion de la nouvelle association, il a paru vouloir laisser à M. le supérieur des missions les honneurs comme la direction de ce projet, et n'a révendiqué pour lui que le soin de le seconder. Le clergé, les habitans les plus notables de la paroisse, les simples fidèles, tous suivent l'exemple du pasteur, et cette visite aura surtout offert l'exemple du zèle le plus pur, de l'harmonie la plus parfaite, et du concours le plus franc, le plus entier et le plus constant.

— On se rappelle que, le 5 mai dernier, l'église, le presbytère, les deux maisons d'école, et trente-deux autres habitations de la paroisse de Walscheid, arrondissement de Sarrebourg, diocèse de Nanci, furent la proie d'un violent incendie. S. M. a bien voulu envoyer aux habitans des secours pour réparer leurs maisons. Le 25 novembre, on a célébré, à Walscheid, une messe d'actions de grâces pour ce bienfait, et en même temps pour demander la bénédiction du ciel sur le Roi et sur son auguste famille. Le maire, le corps municipal et tous les habitans y ont assisté avec un religieux empressement, et tous ont uni leurs vœux pour leurs bienfaiteurs.

— Les journaux annoncèrent, il y a quelque temps, la conversion du rabbin en chef à Maestricht. Les circonstances de cet évènement font admirer le pouvoir de la grâce. Nous puiserons notre récit abrégé dans un écrit qui a paru cette année à Dusseldorf. M. Emmanuel-Paul-Nicolas-Servais Weil, c'est le nom qu'il porte actuellement, exerçoit les fonctions d'instituteur pour la communauté juive à Ratingen, petite ville à deux lieues de Dusseldorf. Ses talens et ses connoissances lui avoient concilié l'estime du rabbin de Dusseldorf, Scheur, homme très-instruit et considéré lui-même. Ce fut celui-ci qui l'engagea à se présenter au concours qui alloit s'ouvrir à La Haye pour la nouvelle place de rabbin en chef à Maestricht. Weil, qui n'avoit pas encore alors 30 ans, hésitoit à s'offrir pour une place dont sa jeunesse sembloit l'exclure. Cependant, cédant aux instances de son ami, il se rendit à La Haye, où il trouva 120 rabbins qui venoient aussi concourir. A leur grand étonnement, après deux jours d'un examen soutenu de la manière la plus satisfaisante, M. Weil fut jugé le plus digne, et nommé à la place. Il s'en retourna aussitôt à Ratingen pour régler ses affaires. En se rendant ensuite à Maestricht par Aix-la-Chapelle, où le congrès se tenoit alors, il se trouva dans une voiture publique avec un prêtre catholique, dont les entretiens et les prévenances le touchèrent. Cet ecclésiastique lui parla de religion, et eut occasion de lui rendre quelque service. Ils se séparèrent. M. Weil fut bien reçu à Maestricht, et y remplit ses fonctions de rabbin pendant les années 1818 et 1819, lorsque Dieu l'appela d'une manière inattendue. Le jour où l'on faisoit à Maestricht la procession solennelle pour la fête de saint Servais, évêque de Tongres (1), M. Weil se trouva dans une des rues de la ville, et vit la procession venir à lui. Son premier dessein fut d'éviter cette rencontre; mais un mouvement involontaire le força d'avancer. Il vit la procession passer sous ses yeux, et, lorsque le saint Sacrement fut près de lui, il essaya vainement de se retirer, et se trouva comme contraint de tomber à genoux. Il se sentit, en ce moment, éclairé d'une lumière soudaine, et disposé à reconnoître Jésus-Christ pour le Messie; et il l'adora en cette qualité. S'étant rendu à la syna-

(1) Saint Servais (en latin *Servatius*) mourut en 384; la plus grande partie de ses reliques se gardoit dans la collégiale de Maestricht.

gogne, et ayant fait assembler la communauté, il raconta franchement ce qui lui étoit arrivé. *J'étois appelé,* dit-il, *à vous montrer le chemin du salut, mais moi-même je ne le connoissois pas. Dieu vient de me le montrer. Jésus, que nos pères ont rejeté, est le vrai Messie, en lui seul est le salut; je m'attache à lui; si vous voulez me suivre, vous trouverez aussi le salut.* Aussitôt après, il alla chez un curé catholique, lui raconta ce qui venoit de se passer, et le pria de l'instruire. Le nouveau Saul a été fidèle à la grâce, a reçu le baptême, et s'est vu avec joie agrégé à la grande société des fidèles. Nous avons vu une lettre datée de Maestricht, le 16 janvier dernier, où il témoigne toute sa reconnoissance à Dieu. Il se félicite d'être dans une situation où il pourra faire son salut, et remplir les vues de la Providence. On a l'espérance que cet homme si manifestement touché par la grâce, honorera et servira l'Eglise d'une manière éclatante. Il s'est appliqué à l'étude du latin, et y a fait de grands progrès. Au mois de janvier dernier, il étoit en rhétorique, et se disposoit à entrer, vers le printemps, au séminaire de Liége, où il doit être par conséquent en ce moment. Le 4 novembre dernier, une autre conversion a eu lieu à Chemery, près Sedan. Un juif nommé Lazare, âgé de 27 ans, a fait abjuration entre les mains de M. Fay, doyen de Mouzon et curé de Raucourt; il a reçu le baptême des mains de M. le curé de Chemery. On lui a donné les noms de Charles-Louis-Théodore; le maire de Chemery et sa femme ont été parrain et marraine.

— La condamnation faite à Rome de quelques ouvrages espagnols favorables au nouveau système, vient de donner lieu à une sortie très-vive qui a eu lieu dans les cortès. Le 22 août dernier, un décret de la congrégation de l'*Index* a condamné, entr'autres, l'*Histoire critique de l'Inquisition espagnole*, par D. Jean-Antoine Llorente; *Discours sur une constitution religieuse*, *Défense de ce Discours*, et *Apologie catholique du projet de constitution religieuse*, tous ouvrages du même Llorente; l'*Histoire politique du pontificat romain*, par Don T. I. Dev.; le *Système de la morale*, ou *Théorie des devoirs*, par Prudence-Marie Pascual; l'*Histoire des revenus ecclésiastiques d'Espagne*, par D. Jean Sempere; la *Collection diplomatique sur les dispenses matrimoniales, et autres points de discipline ecclésiastique*; le *Traité historique et canonique des curés*, par D. Antoine Mendizabal;

l'*Abrégé de l'Histoire de l'Inquisition; Cornélie, ou la Victime de l'inquisition;* les *Dialogues sarrasins* (*argelinos*), *ou Conversation entre un ecclésiastique et un Arabe sur la loi et le vœu du célibat;* la *Dissertation légale, historique et politique sur le célibat ecclésiastique;* la *Société des francs-maçons défendue contre les faux préjugés,* par F. R.; et enfin la *Question importante: les députés de nos cortès sont-ils inviolables par rapport à la cour de Rome?* L'esprit de tous ces ouvrages paroît tendre d'une manière plus ou moins directe à renverser la religion; on peut en juger par ce que nous avons dit, n°. 623, du projet de *constitution religieuse* de D. Llorente, ouvrage qu'il a publié à Paris en 1820, et que la *Chronique* elle-même ne put s'empêcher de critiquer, comme hardi, dangereux, et renversant entièrement l'autorité de l'Eglise: mais c'est par là même que de semblables écrits plaisent aux révolutionnaires. Dans la séance des cortès du 14 novembre, M. Canga, député patriote, dont nous avons déjà remarqué l'énergie, dénonça le décret ci-dessus, qui paroît avoir été envoyé en Espagne avec un Bref du 26 septembre. L'ardent député parla de cette condamnation comme d'un attentat à la souveraineté nationale: ce qui l'indigne surtout, c'est qu'on ait condamné la *Question sur l'inviolabilité des députés des cortès.* Se pourroit-il, s'est-il écrié, qu'on osât contester l'inviolabilité des députés des cortès? M. Canga demanda donc que des mesures fussent prises pour empêcher la circulation du Bref, et pour que l'on fit *les sommations les plus énergiques à la cour de Rome, afin qu'elle comprît bien, une fois pour toutes, qu'elle ne doit point sortir de ses attributions avec une nation qui connoît ses droits et qui saura les soutenir.* Plusieurs membres ont appuyé cette proposition, entr'autres, le docteur Villanueva, et on l'a renvoyée aux commissions de diplomatie et des affaires ecclésiastiques. Le 25 novembre, ces commissions ont fait leur rapport, et on a voté, à une grande majorité, pour les deux propositions de M. Canga. Ainsi, le gouvernement est invité à prendre des mesures pour empêcher la circulation du Bref, et on notifiera au nonce, à Madrid, et même au souverain Pontife, que ce seroit en vain que Rome tenteroit quelque entreprise contre l'honneur de la nation espagnole. Il est permis de craindre les suites de ces dispositions hostiles. Il y a aussi, en Espagne,

des gens qui ne seroient pas fâchés de se ménager les douceurs d'un schisme, qui ajouteroit pourtant aux malheurs de ce pays.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Le village de Rosny n'est jamais honoré de la présence de la duchesse de Berri, sans être redevable d'un nouveau bienfait à cette auguste Princesse. Cent enfans des Ecoles chrétiennes, dont elle est la fondatrice, viennent d'être habillés à neuf. Monsieur, qui avoit été passer deux jours avec son auguste fille, a visité les écoles, et a témoigné aux respectables Frères toute sa satisfaction pour la bonne tenue, et l'instruction chrétienne et monarchique qu'on donne aux élèves. Mme. la duchesse de Berri occupe environ deux cents ouvriers dans son parc, et prodigue toutes sortes de secours dans cet heureux village qui lui porte un dévoûment sans bornes.

— M. le duc de Wellington est arrivé à Paris, le 9 au soir. S. G. est descendue à l'ambassade angloise. Lord Clan-William, son aide-de-camp, étoit arrivé la veille.

— M. Fauchet, chef de la division des arts, des manufactures, du commerce et des subsistances, a été mis à la retraite, et sa division a été réunie à celle de M. de Castelbajac.

— M. de Bois-Bertrand vient d'être nommé chef de division du secrétariat général au ministère de l'intérieur.

— Par ordonnance du 27 novembre dernier, le Roi vient de récompenser le dévoûment et les services du sieur Arvengas, sergent-major au quarante-troisième régiment d'infanterie de ligne, en l'admettant dans les gardes de S. A. R. Monsieur, avec le titre de sous-lieutenant.

— M. Sylvestre de Sacy, conseiller au conseil royal d'instruction publique, vient de donner sa démission.

— La baisse des fonds n'a pas eu à Paris les suites fâcheuses qu'elle a entraînées à Londres. Notre place n'a éprouvé aucune faillite. La compagnie des agens de change est venue au secours d'un de ses confrères malheureux, et a versé pour lui une somme de 250,000 fr. Par ce moyen les créanciers n'éprouveront aucune perte.

— La cour de cassation s'est occupée, le 6, de l'opposition formée par les sieurs Roger, Jaussan et Forel, à son arrêt qui renvoie les prévenus devant la cour d'assises de Metz, pour cause de suspicion légitime et de sûreté publique. La cour a accordé le sursis demandé par le défenseur, et continué la cause au 13 de ce mois. La cour a ensuite entendu un long rapport fait par M. le conseiller Aumont dans le pourvoi interjeté par le *Constitutionnel*, le *Courrier*, le *Journal du Commerce* et le *Pilote*, contre le jugement rendu par la cour d'assises de Paris, qui avoit prononcé que ces journaux avoient rapporté, avec infidélité et mauvaise foi, les débats de l'affaire de La Rochelle. Après la plaidoierie de Me. Isambert, la cause est continuée au lendemain.

— Le 7, MM. Roger et Nicod, avocats des journalistes, ayant été entendu, M. l'avocat-général, Freteau de Peny, a la parole; il se livre d'abord à des considérations générales sur les motifs qui ont engagé le législateur à établir des formes particulières de répression, pour remédier aux maux que peut entraîner la rapide circulation des journaux. Il discute ensuite, l'un après l'autre, tous les griefs de cassation. Il termine en rappelant l'esprit qui a dicté au législateur la loi du 25 mars. La cour, entrée à une heure et demie dans la chambre du conseil, n'en est sortie qu'à quatre heures un quart. Les arrêts rendus par la cour d'assises de Paris, les 12, 13 et 26 septembre dernier, ont été cassés, attendu que le ministère public n'avoit pas dans sa citation, articulé les faits sur lesquels il basoit son accusation, et que la loi du 25 mars n'avoit pas privé les prévenus du droit de faire défaut et de former opposition. En conséquence de cet arrêt, les éditeurs responsables du *Constitutionnel*, du *Courrier* et du *Pilote*, ont été remis en liberté, et la cause a été renvoyée devant la cour d'assises d'Amiens. On n'a pas statué sur le pourvoi de l'éditeur du *Journal du Commerce*, parce qu'il ne s'étoit pas constitué prisonnier.

— Le sieur Dardouville, auteur d'une brochure intitulée : *quelques Réflexions sur la trahison*, avoit été acquitté par le tribunal de police correctionnelle. Sur l'appel du ministère public, la cour royale, en audience solennelle, a condamné Dardouville à un mois d'emprisonnement et à 500 fr. d'amende.

— La cour royale a prononcé, le 7, sur l'appel du ministère public, contre le jugement de la police correctionnelle qui avoit renvoyé le *Miroir* des poursuites dirigées contre lui à raison des deux articles intitulés : *Paris en 5839 (songe)*; *Spectacles ambulans*. La cour, reconnoissant que ces articles contenoient des offenses envers la personne du Roi, et des outrages envers la dignité royale et la religion, a condamné le sieur Michelot, éditeur, à trois mois de prison et 1000 fr. d'amende.

— Le tribunal de police correctionnelle a appelé, le 6, la cause de M. Kœcklin, député du Haut-Rhin, et auteur de la brochure sur les évènemens de Colmar. L'honorable membre a fait connoître que des affaires l'avoient appelé à Mulhausen. L'avocat, de son côté, a annoncé qu'il avoit des engagemens qui l'empêchoient de plaider, quoiqu'il eût donné sa parole d'honneur qu'il plaideroit en ce jour. En conséquence, le tribunal, sans donner défaut, a remis la cause au premier jour. Ce jugement entrainera de longs délais, nécessités par l'envoi d'une assignation nouvelle à Mulhausen.

— Le tribunal de police correctionnelle a condamné, le 7, à cinq jours de prison et 1000 fr. d'amende le sieur Michelot, éditeur du *Miroir*, au sujet d'un article renfermant des expressions injurieuses contre les censeurs dramatiques.

— On a arrêté, le 6, dans le jardin des Tuileries, un individu ivre qui proféroit des cris séditieux. Il a été conduit à la Préfecture.

— M. Benjamin Constant a reçu le certificat de M. l'avocat-général de la cour royale de Poitiers, que sa plainte en diffamation contre M. Mangin est parvenue au parquet de cette cour le 17 novembre.

— M. Delahaye-Jousselin, député de l'arrondissement de Redon (Ille et Vilaine), est mort dans sa terre de Foi-des-Bois, le 29 novembre, d'une attaque d'apoplexie.

— Le colonel Allix, condamné à cinq années d'emprisonnement par la cour d'assises de Poitiers, est arrivé le 3 à Bordeaux, où il doit subir sa détention à l'hospice des aliénés.

— La régence d'Espagne a quitté Llivia, et s'est retirée sur le territoire françois. Les troupes de Mina, que le succès a rendus plus féroce encore, exercent surtout leur rage sur le clergé. Les prêtres et les religieux de la Catalogne sont tous les jours victimes des révolutionnaires espagnols.

— Le consul d'Amérique à Alger a été gravement insulté, et sur le refus qu'on a fait de lui donner satisfaction, il s'est embarqué pour Mahon, après avoir fait signer par plusieurs consuls d'Europe le procès-verbal de cette affaire.

— Il y a eu une insurrection à la Martinique, dans le quartier du Mont-Carbet. Plusieurs familles en ont été victimes. Cinquante noirs, pris les armes à la main, ont été fusillés. Tout étoit rentré dans l'ordre le 19 octobre. Un autre complot, ourdi à Porto-Rico, a été découvert. Une trentaine d'individus, étrangers à la colonie, ont été pris et pendus.

Précis de la vie de Jésus-Christ, extrait de l'Evangile et des meilleurs auteurs, par M. Peigné. 1 vol. in-12; prix, 3 fr. et 4 fr. franc de port.

C'est là seconde édition d'un ouvrage que nous avons annoncé, numéro 690. Elle a été augmentée de l'Abrégé de la doctrine chrétienne, par M. l'abbé de la Hogue. M. l'archevêque de Paris ayant fait examiner l'ouvrage, l'a autorisé le 9 juillet dernier. Nous renvoyons à ce que nous en avons dit dans le numéro ci-dessus. On dit que l'auteur, M. Peigné, vient de mourir.

Explication historique, dogmatique et morale de toute la doctrine chrétienne et catholique, contenue dans l'ancien Catéchisme du diocèse de Genève, par M. l'abbé Duclot (1).

Nous rendrons compte prochainement de cette nouvelle édition d'un ouvrage qui, par son étendue, offre un développement précieux de tout ce qui a rapport à la doctrine de l'Eglise.

---

(1) 7 volumes in-8°. prix, 35 fr. A Paris, chez Rusand, et chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

Dictionnaire historique de Feller. Nouvelle édition (1).

Le volume que nous annonçons est le VI°. de l'édition qui se fait à Lyon, et qui doit être en dix volumes in-8°. Nous avons parlé successivement des cinq premiers volumes; le VI°. contient les lettres I, J, K et L; l'éditeur ayant soin de ne point couper les lettres, soin qui rendra son ouvrage plus commode et plus agréable pour les recherches. Il y a dans ce volume un assez grand nombre d'articles nouveaux; nous avons remarqué, entr'autres, les articles *Jabineau*, *Jarry*, *Camille Jordan*, *La Harpe*, *Lalande*, *Lambert*, *Lamoignon de Malesherbes*, *Latasse*, *Le Coz*, *Loménie de Brienne*, *Louis XVI*, etc. Ce dernier a l'air soigné, et est fort étendu. Quelquefois l'éditeur veut bien profiter des articles que nous avons donnés nous-mêmes sur plusieurs de ces personnages, et alors il les abrège pour les adapter à son plan. Cette nécessité d'abréger lui a fait omettre des particularités qu'il regrettera probablement. Ainsi, à l'article *Larcher*, il n'a point assez fait sentir peut-être le retour si édifiant et si constant de ce savant à la religion; on eût aimé à trouver dans le *Dictionnaire* la déclaration franche et précise que M. Larcher avoit rédigée en 1795, dix-sept ans avant sa mort, et que nous avons eu occasion d'insérer ailleurs; c'est une profession de foi aussi honorable pour lui que glorieuse pour la religion.

Dans l'article *Luce de Lancival*, il y a une omission

(1) 1 vol. in-8°.; prix, pour les souscripteurs, 5 fr. et 7 fr. franc de port. A Lyon, chez Rolland et Rusand; et à Paris, chez Adrien Le Clere, au bureau de ce journal.

en sens contraire, omission que l'on trouve de même dans d'autres recueils. Il semble que l'on craigne de nous dire que Luce de Lancival étoit prêtre; il est vrai qu'il l'avoit un peu oublié lui-même. Mais la sévérité de l'histoire exige, ce semble, qu'on ne dissimule pas dans une notice une circonstance aussi importante dans la vie. Luce de Lancival avoit été fait prêtre au moment de la révolution; c'est en cette qualité qu'il fut attaché à M. de Noë, évêque de Lescar, qui l'emmena dans son diocèse, dans l'intention de se servir de ses talens. Mais la révolution sépara le prélat et le jeune ecclésiastique. Luce ne suivit point M. de Noë en Espagne; il se trouva lancé dans des situations périlleuses à une époque terrible; il perdit les goûts et les habitudes de son état, contracta des liaisons fâcheuses, et se mit à travailler pour le théâtre. On dit dans un ouvrage récent qu'un penchant extrême pour les plaisirs a hâté la fin de Lancival; il n'avoit que 44 ans lorsqu'il mourut, en 1810. Nous souhaiterions pouvoir assurer que les infirmités l'ont ramené aux principes de religion dont le malheur des temps l'avoit si fort éloigné; mais nous n'avons pu nous procurer aucun renseignement à cet égard.

Le nouvel éditeur du *Dictionnaire* donne un article sur un ecclésiastique estimable du diocèse de Nanci, que nous n'avions point vu mentionné ailleurs. C'est Claude Latasse, né à Nanci en 1745, docteur en théologie à Pont-à-Mousson, membre d'une société de missionnaires, curé, et ensuite prébendier dans la cathédrale de Nanci. Dans cette dernière place, Latasse remplissoit encore les fonctions du ministère; il donnoit des retraites et des missions dans les campagnes; il publia de petits écrits, *la Bonne Journée*, *la Famille sainte* ou *Tobie*, pour inculquer les sentimens de religion et de vertu. Le refus du serment força l'abbé Latasse de se réfugier en Allemagne, où il se mit

en état d'enseigner la théologie; c'est de lui qu'est un petit ouvrage intitulé : *le Catholique instruit*. De retour dans son diocèse, il fut nommé supérieur du séminaire; mais il occupa peu de temps cette place, et continua cependant à donner aux jeunes élèves des conférences sur le ministère pastoral. C'est au milieu de ces soins que ce vertueux prêtre mourut, le 6 janvier 1806. Nous savons gré à l'éditeur d'avoir tiré de l'oubli la mémoire de cet homme respectable.

Nous avons cherché vainement dans ce volume un article sur l'abbé Bertrand de Latour, doyen de Montauban, omis dans tous les dictionnaires, et qui cependant avoit assez écrit pour ne pas mériter ce silence. Nous avions déjà donné une très-courte notice sur cet ecclésiastique; mais de nouveaux renseignemens que nous devons à l'obligeance de M. l'abbé Capmas, curé de Montauban, nous mettent en état de présenter sur l'abbé de Latour un article plus complet, et nous saisissons l'occasion de payer un tribut d'éloges à un prêtre distingué par son zèle et ses travaux.

Bertrand de Latour, né à Toulouse vers 1700, étoit fils d'un avocat de cette ville. Il fut élevé au séminaire Saint-Sulpice à Paris, et y montra autant de talens que de piété. Il fit sa licence avec distinction, et fut reçu docteur de Sorbonne. Peut-être eut-il le dessein de s'attacher à la congrégation de Saint-Sulpice; du moins on le voit désigné comme supérieur de la communauté dite des Philosophes. Il paroît ensuite s'être attaché au séminaire des Missions-Etrangères, qui dirigeoit le séminaire de Québec. Etant passé dans le Canada, il devint, jeune encore, doyen du chapitre de Québec, et conseiller-clerc au conseil supérieur de cette ville, comme on l'apprend par ses *Mémoires sur la vie de M. de Laval*. Il occupoit ces deux places en 1730; mais, quelques années après, l'amour de la patrie le ramena en France. M. de Rastignac, archevêque de Tours, l'attira dans son diocèse, le fit chanoine et official, lui confia la direction de plusieurs communautés religieuses, et le chargea en outre de donner des conférences et des retraites ecclésiastiques. L'abbé de Latour

s'acquittoit de ces fonctions avec zèle; doué d'une très-grande facilité pour la parole, il remplit les stations à Toulouse, et dans plusieurs villes du Midi. On le voit prêcher ou donner des retraites à Amboise, à Loches, à Angers, à Bayonne, à Dax, à Oléron, à Couserans, etc. Comme dans ses discours il combattoit les opinions alors propagées par un parti puissant, il se trouva exposé aux traits de ce parti, et n'y répondit qu'en continuant à se rendre utile.

En 1740, M. de Verthamon de Chavagnac, évêque de Montauban, nomma l'abbé de Latour à la cure de Saint-Jacques de cette ville. Cette place donnoit à l'abbé de Latour le moyen de satisfaire son goût pour l'exercice du ministère. Il l'occupa pendant plusieurs années, et devint ensuite chanoine, puis doyen du chapitre. On le nomma un des grands-vicaires pendant la vacance du siége. L'Académie des Belles-Lettres, fondée à Montauban par les soins du marquis Le Franc de Pompignan, le choisit pour un de ses membres, et il en devint secrétaire perpétuel. Il y prononçoit volontiers des discours, et il y fonda des prix qu'il distribuoit annuellement; l'un étoit pour le meilleur ouvrage en prose ou en vers; l'autre étoit un prix d'agriculture, et l'auteur y avoit joint la dot de deux filles de la campagne qui se seroient distinguées par leur conduite et leur religion. Ce fut aussi à lui qu'on dut l'établissement des Frères des Ecoles chrétiennes à Montauban. Simple dans ses mœurs, frugal, austère même, il trouvoit dans ce genre de vie le moyen de faire plus de largesses. Aux qualités privées les plus attachantes, il joignoit des connoissances très-étendues, et parloit très-pertinemment sur des matières très-variées. Sa bibliothèque étoit nombreuse et choisie, et sa mémoire étoit si sûre qu'il auroit pu, ce semble, se passer de livres. Elle lui fournissoit, au besoin, des traits et des anecdotes en abondance. Sa facilité à composer étoit extrême, et il faut avouer qu'il en abusoit, et que son style est généralement assez négligé. Il fut reçu associé de l'Académie de Pau en 1758; il avoit, la même année, prêché le Carême dans cette ville.

L'abbé de Latour mourut à Montauban, le 19 janvier 1780; par son testament il laissa sa bibliothèque aux Frères des Écoles chrétiennes, avec l'intention qu'elle fût rendue publique. La Table générale de ses ouvrages, qui est imprimée, donne une idée effrayante de sa fécondité. Elle renferme trois

cent quatre-vingts articles différens. Dans le nombre il y a vingt-cinq volumes de discours pour la chaire; ces volumes, qui sont in-12 et peu considérables, renferment cependant chacun sept à huit discours. Il y a en tout cent soixante-dix-huit sermons ou panégyriques, discours pour des retraites, des missions, etc. A ces vingt-cinq volumes, il faut en joindre quatre de réflexions et entretiens sur les devoirs de l'état religieux; on trouve dans ces quatre volumes quatre-vingt-douze écrits différens, relatifs à la direction des religieuses, des prières, des fragmens de discours, des avis sur les scrupules, etc. Le dernier des volumes renferme un *Abrégé de la Vie de César de Bus*, et un *Portrait de M. Gèze, curé de Saint-Romain*. Les cinq volumes qui ont pour titre : *Discours académiques*, offrent un mélange de discours littéraires, moraux, philosophiques et religieux; quelques panégyriques, entr'autres, de saint Louis; un discours prononcé à l'Académie de Pau, dont l'auteur paroît avoir été membre; un *Eloge de l'abbé Bellet*, plusieurs discours prononcés pour des distributions de prix à l'Académie de Montauban; un *Discours sur l'alliance de la religion avec la politique*, prêché à l'ouverture des Etats de Languedoc, le 3 février 1754, et de petites pièces composées pendant le temps des vacances au séminaire. Mais rien ne montre mieux la fécondité de l'abbé du Latour que sa collection de *Réflexions morales, politiques, historiques et littéraires, sur le théâtre*; collection qui étoit d'abord de sept volumes, et que l'auteur étendit ensuite jusqu'à vingt; il y ramène tout ce qui, de près ou de loin, se rapporte à cette matière; il s'élève contre les théâtres dit de société, et contre ce goût de spectacles qui commençoit de son temps à se répandre, et dont il prévoyoit les funestes effets.

Cet auteur a laissé encore beaucoup d'ouvrages détachés qui forment autant de petits volumes in-12; une *Vie de l'abbé Caulet*, 1744, réimprimée en 1762; des *Mémoires sur la Vie de M. de Laval*, évêque de Québec (il n'en a paru que le Ier. vol.), 1762; des *Mémoires du Père Timothée*, Capucin, évêque de Béryte (mort chez les Capucins de Nantes, en juin 1744), 1774; une *Vie du Frère Irénée*, qui est suivie d'un *Eloge historique de M. de Champflour*, évêque de Mirepoix, et d'un *Abrégé de la Vie de Bourdoise*, Avignon, 1774; *Vie et Lettres de Mme. d'Etcheverry*; *Apologie de Clément XIV*,

(c'est une réfutation des Lettres fabriquées pour Caraccioli); *Lettres d'un évêque à un évêque; Commentaire sur la Déclaration du mois d'août 1750*, etc. Enfin, on a encore de l'abbé de Latour des *Mémoires*, in-4°. La plupart ont été faits à l'occasion du nouveau Bréviaire de Montauban, sous M. de Breteuil. Le doyen blâme ce Bréviaire, et critique les changemens qu'on y a faits; il parle à cette occasion des nouveaux Bréviaires, et des différentes parties de la liturgie. Il faut avouer que sa critique est sévère et minutieuse. Il y a dix-huit Mémoires en tout sur le Bréviaire; ils paroissent avoir été composés vers 1772; car ils ne portent point de date. De plus, l'abbé de Latour fit seize Mémoires sur la réduction du chapitre de Montauban, combattit les Mémoires de l'évêque dans cette affaire, et plaida avec beaucoup de vivacité la cause des bénéficiers. La liste cite aussi dix Mémoires sur divers sujets, relatifs la plupart aux matières canoniques; un, entr'autres, sur une ordonnance de M. l'évêque, du 10 avril 1748, et un sur les Frères des Ecoles chrétiennes.

Tels sont les renseignemens que nous avons pu réunir sur l'abbé de Latour. Son zèle, son attachement inaltérable pour le saint siége, sa vie active, et la fécondité de sa plume motivent suffisamment, à notre gré, les détails où nous sommes entrés sur cet homme estimable.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. On a appris, par une voie extraordinaire, que M. l'archevêque de Toulouse avoit été promu, dans un consistoire du 2 décembre dernier, à une des places vacantes dans le sacré Collége. Il paroît que des raisons, qu'il est aisé de soupçonner, ayant porté le souverain Pontife à différer la promotion générale des chapeaux demandés par les couronnes, le saint Père a voulu du moins faire une promotion extraordinaire pour M. de Clermont-Tonnerre, dont la famille tient par des nœuds étroits à celle de S. S. Les noms de Chiaramonte et de Clermont-Tonnerre indiquent assez une origine commune; et, pendant l'émigration, M. l'archevêque actuel de Toulouse fut reconnu comme parent par la famille du Pape régnant. Ainsi, la nomination à un chapeau est une faveur extraordinaire, qui n'empêchera pas les autres promotions que la

France sollicite, quand le souverain Pontife jugera convenable de faire la promotion dite des couronnes.

— Mgr. l'archevêque de Paris s'est rendu, le mercredi 11, à l'Ecole Polytechnique, et a été reçu par M. le gouverneur et les principaux fonctionnaires de l'Ecole. Le prélat a célébré la messe, avant laquelle M. l'abbé de Scorbiac a prononcé un discours, dont l'objet étoit de montrer que l'étude de la religion peut très-bien se concilier avec celles des sciences humaines. L'orateur avoit pris pour texte ces paroles du livre de la Sagesse : *Vani sunt omnes homines in quibus non subest scientia Dei*. L'orateur a été entendu avec autant de recueillement que d'intérêt.

— Mardi dernier, l'examen pour les ordinands s'est fait à l'Archevêché. L'ordination des Quatre-Temps de Noël se fera également à l'Archevêché; il doit y avoir 180 ordinands; mais dans ce nombre il n'y en aura que 10 pour la prêtrise.

— Les missionnaires donnent en ce moment à Saint-Leu, une retraite qui clora la visite dans cette paroisse. Il y a trois exercices par jour, le matin, à midi et le soir. M. l'archevêque doit se rendre dimanche dans l'église, et y terminer les exercices. Le prélat célébrera la messe, et il y aura une communion générale. Les missionnaires appelés ailleurs n'ont pu prolonger leurs travaux sur cette paroisse, où ils ont eu néanmoins également à se louer de l'accueil du pasteur et des fidèles. Ils doivent aller ensuite dans l'église de Sainte-Elisabeth, près le Temple.

— Le 13, on a rouvert, en Sorbonne, les cours de la Faculté de théologie. M. l'abbé Guillon, professeur d'éloquence, a prononcé un discours sur les études académiques. MM. Burnier-Fontanel et de Lanzac, professeurs de dogme et d'hébreu, donneront leurs leçons les lundi et jeudi. MM. Mercier et Cottret, professeurs d'Ecriture sainte et d'histoire ecclésiastique, tiendront leurs cours les mardi et samedi, et MM. Griboult-d'Arcy et Guillon, professeurs de morale et d'éloquence sacrée, feront leurs leçons les mercredi et vendredi. On dit que deux jeunes ecclésiastiques, MM. Dumarsais et Gerbet, ont été nommés récemment suppléans de deux chaires de la Faculté. On travaille toujours à réparer l'église de Sorbonne, et on espère qu'elle pourra être ouverte le printemps prochain.

— M. l'évêque d'Orléans, dont nous avions annoncé la ma-

ladie, y a succombé le 9 décembre, trois ans moins trois jours après qu'il avoit été sacré pour ce siége. M. Pierre-Marin Rouph de Varicourt étoit né à Gex le 9 mai 1755, d'une famille honorable, et qui s'étoit convertie à la religion catholique sous Louis XIV. M. de Varicourt, le père, étoit officier dans les gardes du corps, et plusieurs de ses fils entrèrent aussi dans la maison du Roi. L'un d'eux fut tué, comme on sait, le 5 octobre 1789, en voulant défendre l'entrée de l'appartement de la Reine contre une troupe de factieux. Celui qui fait le sujet de cet article embrassa l'état ecclésiastique, et fit ses études au séminaire Saint-Sulpice. Etant retourné dans sa province, qui faisoit partie du diocèse de Genève, il fut nommé chanoine d'Anneci et curé de Gex. Le clergé de son bailliage le députa aux Etats-généraux, où il tint constamment la conduite la plus honorable, et signa toutes les déclarations et protestations pour la défense de la religion et de la monarchie. Le refus du serment le força de sortir de France; mais il rentra de bonne heure dans un canton qui, par sa proximité de la frontière, offroit plus de moyens d'échapper à la persécution. D'ailleurs, le caractère aimable et les qualités attachantes de M. de Varicourt contribuèrent à le protéger contre les lois rigoureuses de cette époque, et contre les mauvaises dispositions de quelques administrateurs. Après le Concordat, on le rétablit dans sa cure, et il y faisoit le bien, sans aspirer à des places plus élevées, lorsqu'il fut nommé par le Roi, en 1817, à l'évêché d'Orléans. Son premier mouvement fut de refuser cet honneur; mais il ne put résister aux instances de ses amis : toutefois il ne vint en quelque sorte que le plus tard possible à Paris, et fut sacré le 12 décembre 1819. Nous avons parlé plusieurs fois de ses courses et de son zèle. Son esprit conciliant, sa modération, sa bonté pour tous ses coopérateurs, sa piété vraie, lui avoient procuré le respect et l'estime générale dans un diocèse qui a bien peu joui de ses touchans exemples. M. de Varicourt fut attaqué cet automne, d'une maladie qui, dès l'origine, laissa peu d'espoir. Nous avons vu, il y a quelques jours, que le prélat avoit reçu les sacremens avec les marques de la plus touchante piété. Ce fut le 21 novembre que le malade fut administré. Le jour même, le vénérable évêque dicta, de son lit, la lettre suivante, qui fut envoyée à tous les curés, et qui respire les sentimens les plus religieux. « M. le curé, ayant plu à Dieu de me visiter par

une maladie grave, et qui se prolonge, je compte assez sur l'attachement de vos bons paroissiens pour espérer qu'ils m'accorderont avec empressement quelque part dans leurs prières. Vous voudrez donc bien, dimanche prochain, dans votre prône, les engager à solliciter pour moi de la miséricorde divine la patience, la résignation, et les autres grâces dont j'ai besoin pour que cette maladie soit utile au salut de mon ame; et dites-leur qu'en priant pour moi ils prient pour un père qui les porte bien tous dans son cœur ». Cette lettre étoit signée de M. l'évêque lui-même. MM. les grands-vicaires y avoient seulement ajouté l'indication des oraisons à réciter à la messe pour le prélat malade. Les fidèles étoient invités à réciter le *Pater* et l'*Ave* à la même intention. L'état de M. l'évêque avoit excité le plus vif intérêt dans tout le diocèse.

— On publie, en ce moment, le *Bref de Paris pour l'an 1823* (1), où Pâque sera, comme on sait, le 30 mars. Au commencement est un extrait des rubriques, et à la fin la liste des prêtres morts dans le diocèse depuis le 2 octobre 1821 jusqu'au 9 novembre dernier. Cette liste contient trois évêques et trente-trois prêtres. Les trois évêques sont MM. de Bombelles, évêque d'Amiens; de Vintimille, ancien évêque de Carcassonne, et de Lubersac, ancien évêque de Chartres. Nous avons payé notre tribut à la mémoire de ces prélats. Nous avons aussi parlé plus ou moins brièvement de la mort de MM. Michel-Nicolas Blanche, Pierre Seguier, Ponce-Patrice Champsaur, Roch-Ambroise Sicard de Cucuron, Jean-Baptiste Charlot, René-Just Haüy, Charles-François-Louis de Baudre, François Leveau, Jean-François Séguret, Antoine-Jérôme Bourgeois, Martin Dessaubaz, Eloi Lelegard et Guillaume Davaux. Les autres sont MM. Pierre-Augustin Desroches, Edme Ferlet, ancien chanoine de Saint-Louis-du-Louvre et secrétaire de l'archevêché de Paris, mort le 24 novembre 1821 (il étoit auteur d'une Oraison funèbre de M. de Beaumont, archevêque de Paris); Charles-Marie Vincent; Jean-Jacques Maury, frère aîné du cardinal, ancien curé de Saint-Brice, mort le 8 décembre 1821, à l'âge de quatre-vingt-trois ans; Jean-Louis Borde, premier vicaire de Saint-Séverin; Joseph-Marie Labanti; Jean-Baptiste Pisson, des-

(1) Prix, 75 cent. et 1 fr. franc de port. A Paris, chez Adrien Le Clere, au bureau de ce journal.

servant de Vitry; François Bigot, Théodore Marguerite, François Laisney, curé de Choisy-le-Roi; Claude-Joseph Piquard, Bon-René-Siméon Fleury, Jean-Baptiste Thiebault, ancien chanoine de Sarlat; Saturnin Landrieux, Gui-Charles Anneix, Claude-François Trouillet, ancien curé dans le diocèse de Chambéri; Jean-Joseph Coquelle, Antoine Puel, directeur au séminaire de Saint-Sulpice, décédé le 25 octobre dernier, à l'âge de vingt-quatre ans et demi; Alexandre-Benoît-Joseph Lejeune, desservant d'Asnières, et Philippe Godelar, ancien religieux Feuillant, âgé de quatre-vingt-six ans. Ces ecclésiastiques exerçoient le ministère dans les paroisses, ou bien étoient chapelains dans des hospices et des communautés. Plusieurs n'ont pas été remplacés, car la disette de prêtres se fait sentir à Paris plus qu'on ne le croit communément dans les provinces. La plupart des paroisses de la capitale n'ont pas le nombre de prêtres qui leur seroit nécessaire pour les besoins des fidèles. Plus de vingt paroisses, hors des murs, sont sans pasteurs. Les hospices, les communautés et les autres établissemens de cette nature, ont beaucoup de peine à trouver des ecclésiastiques, et il est affligeant de penser que ce déficit sera plus sensible encore dans quelques années, quand le temps aura enlevé la plupart des anciens du sanctuaire, qui travaillent encore avec tant de zèle à soutenir un édifice en butte à tant d'attaques.

— La métropole d'Auch vient de faire une perte sensible dans la personne de M. l'abbé Dujardin, né à Nogaro, et fixé depuis quelque temps à Auch, par l'ordre de ses supérieurs. Il a terminé une carrière pleine de travaux et de mérites. Il a voulu finir ses jours dans le petit séminaire d'Aire, où il avoit passé sa jeunesse, et où il avoit reçu les premiers élémens de l'esprit sacerdotal. Depuis long-temps cet homme respectable étoit l'ame des missions comme des retraites qui se faisoient dans le Midi. Partout on vouloit l'entendre, et partout il produisoit des effets étonnans. On a su, dans le temps, avec quel succès il avoit prêché à Salies : s'il eût pu rester plus long-temps dans cette ville, il n'y seroit peut-être pas resté un seul protestant. M. Dujardin avoit une élocution simple et facile; il parloit avec onction, et s'attachoit aux jeunes gens, qu'il savoit toucher et gagner à Dieu. Son talent pour la parole étoit relevé par toutes les vertus sacerdotales, et surtout par une charité sans bornes. Il plaçoit des

jeunes gens dans les séminaires, et consumoit tout son revenu en bonnes œuvres. Plusieurs prêtres employés dans le ministère reconnoissent qu'ils lui doivent leur vocation, et il entretenoit encore de jeunes ecclésiastiques dans le séminaire. Cet homme de bien laisse de profonds regrets dans le cœur de ses amis, et dans une contrée où ses travaux et ses services avoient eu un grand éclat (1).

— Parmi les personnages béatifiés ou canonisés à une époque assez récente, dont nous avons donné une liste, n°s. 718 et 751, nous aurions pu citer Simon de Roxas, béatifié par Clément XIII, le 16 mai 1768. Ce bienheureux, dont la vie est peu connue en France, étoit né à Valladolid, en 1552. Son père s'appeloit Grégoire Ruiz, et sa mère Constance de Roxas. Elevé dans la piété, Simon entra de bonne heure dans l'ordre de la Trinité pour la rédemption des captifs. Bientôt sa réputation de piété fut telle, qu'Elisabeth de France, fille de Henri IV, et femme de Philippe IV, le choisit pour son confesseur. Il se livroit au ministère, et spécialement à la prédication. Ce fût lui qui fonda la congrégation du Nom de Marie, pour augmenter la dévotion envers la Mère de Dieu. Cette congrégation n'étoit, à ce qu'il paroît, qu'une confrérie de personnes engagées dans le monde, et qui faisoient profession d'un culte spécial pour Marie. Philippe III, partant pour le Portugal, chargea le Père Simon de veiller sur ses fils, les infans Carlos et Ferdinand. Il vivoit à la cour comme le dernier des religieux, avec une humilité, un désintéressement, une pauvreté et une austérité rares, ne se mêlant d'aucune affaire, et fuyant les regards des hommes autant qu'il le pouvoit. Dans une épidémie, il se dévoua avec tant de zèle à la visite et au service des pauvres malades, que le roi, craignant qu'il n'apportât la contagion dans le palais, lui ordonna de cesser d'aller dans les hôpitaux et les prisons; mais il répondit qu'il aimeroit mieux abandonner le service de la reine que celui des pauvres, et il continua ses œuvres de miséricorde. Il établit un

(1) Nous remercions beaucoup ceux qui nous ont fait passer cette petite Notice sur un homme dont nous avons entendu raconter les choses les plus honorables; nous regrettons seulement qu'on ait omis de nous marquer le nom de baptême de M. Dujardin, son âge et la date précise de sa mort.

couvent de son ordre à Madrid. On rapporte qu'il prévit et annonça l'époque de sa mort, qui arriva le 28 septembre 1624. La voix publique proclama sa sainteté. Tous les ordres religieux de Madrid assistèrent à ses obsèques, et lui firent en outre célébrer des services. On se disputoit tout ce qui lui avoit servi, et on recouroit à son intercession. L'auteur de sa Vie rapporte plusieurs guérisons et miracles attribués à ses prières. Son corps fut trouvé sain et entier en 1629, et on fit des informations qui furent suivies avec la maturité en usage à Rome dans ces occasions. Le résultat fut le décret de béatification rendu par Clément XIII, le 16 mai 1766. *Voyez* sur ce saint religieux la *Courte Notice de ses vertus et de ses miracles*, en italien, Rome, 1720, in-8°. de 214 pages; cet ouvrage est rédigé sur les Mémoires faits pour la congrégation des Rits.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Un journal très-accrédité vient de publier, au sujet de la guerre entre la France et l'Espagne, un article qu'on a lieu de regarder comme officiel. Il annonce que la paix sera conservée entre ces deux royaumes, et que des propositions amicales seront faites aux cortès pour les engager à donner à la constitution des modifications que réclame l'état déplorable de ce pays, et pour rendre au clergé les honneurs et les biens dont il a été cruellement dépouillé. Dans le cas où ces conseils ne seroient pas écoutés, on laissera la révolution espagnole se déchirer de ses propres mains, et l'Europe interrompra avec ce royaume toute relation politique.

— Au commencement du mois dernier, une compagnie de voltigeurs du 34e. de ligne manifesta son mécontentement au sujet de la répartition des logemens dans la ville de Beaune, et refusa d'obéir. Le chef de bataillon, instruit de cette insubordination, se rend au milieu des soldats, les forme en carré, et, au nom du Roi, casse cette compagnie, et en organise de suite une nouvelle. Le sang-froid et la fermeté de cet officier firent sur les soldats une impression vive et profonde, qui amena un repentir trop tardif. Le ministre de la guerre, qui fut aussitôt instruit de cette mesure, envoya, pour réponse à ce brave officier, un brevet de lieutenant-colonel.

— On dit que la section des requêtes de la cour de cassation a délibéré, le 10, à huis-clos, dans la chambre du conseil, sur la demande en prise à partie formée par quelques députés contre M. Mangin. On ignore si la cour a pris une décision dans cette séance, qui a été fort longue.

— Le sieur Lelièvre, qui avoit été renvoyé par la cour de cassation devant la cour royale d'Orléans, vient d'être condamné à 500 fr. d'amende, pour avoir exercé sans brevet la profession de libraire.

— MM. Pascalis, cousin-germain de l'honorable M. Manuel, et André, avocats près la cour royale d'Aix, ont été suspendus de leurs fonctions par un arrêté de M. le garde des sceaux, le premier pour six mois, le second pour un mois.

— Le conseil-général de la Mayenne a voté l'allocation des fonds nécessaires pour faire enclore de murs le terrain où repose le prince de Talmont, et ses compagnons d'infortune, morts dans la guerre de la Vendée. On a ouvert une souscription pour élever un monument dans ce lieu de sépulture. Mgr. l'évêque du Mans, M. le préfet de la Mayenne, et tous les membres du conseil-général, se sont fait inscrire sur la liste des souscripteurs.

— MM. Olivier, négociant à Marseille; Pourrias fils, ami de M. Olivier, et Mathias, ancien magistrat, qui avoit été précepteur de M. Pourrias, ont été arrêtés, et leur correspondance saisie. On instruit une procédure contre ces trois détenus, et on croit que cette affaire se rattache à la conspiration de Vallé, condamné à Toulon au mois de mai dernier. Un médecin des Etats romains, qui venoit de Mahon, a été également arrêté à Marseille, par ordre, dit-on, de M. le préfet.

— L'empereur Alexandre, voulant reconnoître les services importans que la maison Rotschild a rendus à l'empire russe dans plusieurs affaires de finances et de crédit, a conféré l'ordre de Saint-Wladimir aux frères Salomon et James, barons de Rotschild.

— Le congrès de Vérone a reçu des renseignemens favorables sur l'état actuel du Piémont et de Naples. Grâces aux monarques de ces deux contrées, la révolution paroît enchaînée pour toujours. En conséquence les troupes autrichiennes évacueront le Piémont par tiers. Le premier tiers se mettra en marche le 1er. janvier prochain; le second tiers, le 1er. avril, et le troisième tiers, le 1er. juillet. Ainsi dans six mois l'évacuation du Piémont sera complète. Dans le royaume de Naples, où la révolte avoit duré plus long-temps, le nombre des troupes autrichiennes sera considérablement diminué, et les prestations en argent et les subsides de tout genre seront immédiatement et considérablement diminués.

— Le vice-roi d'Irlande vient de prendre une mesure très-énergique, et qui appaisera peut-être les troubles de ce pays. Près de deux cents magistrats, presque tous hommes de rang ou de distinction, ont été destitués dans les neuf comtés les plus agités. La négligence des uns, l'esprit de parti des autres, ont forcé à frapper ce coup, réclamé par tous les amis de l'ordre. On a l'espoir de voir un nombre convenable de catholiques appelés à la fonction de magistrats.

— Deux colonnes de l'armée de la foi, fortes, l'une de quatorze cents hommes, et l'autre de huit cents, se sont réfugiées dans le dé-

partement des Pyrénées-Orientales, et le gouvernement leur a fait distribuer des secours en vivres et en argent. Les membres de la régence sont arrivés à Perpignan, le 4, et ont fait une visite au préfet du département. La société patriotique de Madrid, connue sous le nom de *réunion landaburienne*, se compose des révolutionnaires les plus exaltés, et ses membres prononcent des discours dont l'énergique fureur surpasse ceux que l'on entendoit dans nos clubs en 1793. Les cortès ont donné au gouvernement toute la latitude qui pourroit ne pas lui être accordée par la constitution ou par les lois, pour punir les auteurs des troubles du 7 juillet. L'Aragon a été mis en état de guerre, et on a publié à Sarragosse la loi martiale. Le Trappiste est parti de Toulouse pour se rendre à l'armée de Navarre, commandée par le général O'Donnel.

— Le comité nommé pour l'affranchissement des serfs de Livonie (Russie) a donné la liberté, le 10 octobre dernier, au quart des serfs de ce gouvernement. Les trois autres quarts seront mis en possession des mêmes droits dans le cours des deux années prochaines; de sorte qu'en 1825 la servitude personnelle sera entièrement abolie dans cette province.

— Le 12 octobre dernier, le prince royal du Brésil a été proclamé solennellement empereur constitutionnel, sous le nom de *don Pierre Ier*.

On ne s'étoit pas attendu que le *Constitutionnel* pût louer le discours de M. l'évêque d'Hermopolis pour sa réception à l'Académie françoise; mais le sentiment seul des convenances interdisoit au journaliste la critique amère qu'il s'est permise deux fois. Déjà, en rendant compte de la séance de l'Académie, il avoit donné une analyse du discours, mais de la manière la plus fausse et la plus maligne. Toutefois, cette première attaque n'a point suffi encore à l'esprit de parti, et mercredi dernier l'Aristarque libéral a essayé encore une nouvelle critique. Tout lui paroît à reprendre dans le discours; le début, l'éloge de l'abbé Sicard, l'éloge du Roi, ce que l'orateur dit de lui, ce qu'il dit des autres, tout déplaît au censeur. Il chicane sur les moindres expressions, il blâme les pensées les plus justes, il dénature les plus nobles sentimens. Si le début est simple, on l'accuse d'être trivial; si l'orateur s'élève, on prétend qu'il est arrogant : c'est ainsi que l'esprit de parti souille tout ce qu'il touche. On n'espéroit pas que les libéraux donnassent des éloges à un homme qui n'est point assis dans leurs rangs, à un prélat, à un défenseur de la religion,

à celui dont le dévoûment à la monarchie n'est pas équivoque, et qui travaille dans un poste élevé comme il a autrefois travaillé par ses discours à former des chrétiens et des sujets fidèles. Nous reconnoissons que M. l'évêque d'Hermopolis, à tous ces titres, ne sauroit plaire aux ennemis de la légitimité; mais c'étoit pour cela même qu'ils devoient s'abstenir d'une censure où on voit trop la malignité et la partialité.

Le meilleur moyen de montrer l'injustice de la critique du *Constitutionnel*, c'est sans doute de citer le discours qu'il a cherché à dénaturer. Ne pouvant rapporter en entier cette pièce, non moins remarquable par la sagesse et la mesure, que par le style et le talent, nous nous bornerons à en présenter le début et la fin, qui nous ont paru devoir intéresser davantage nos lecteurs. Le reste est rempli par l'éloge de l'abbé Sicard, et par quelques considérations sur sa méthode.

« Messieurs, le jour le plus embarrassant pour un membre de cette illustre compagnie, c'est bien incontestablement le jour même qu'il vient prendre place au milieu d'elle pour la première fois. Dans l'honneur qu'il reçoit, rien n'est de rigoureuse justice; mais aussi tout n'est pas censé pure faveur, et le bienfait doit être la mesure de la reconnoissance. Si je parlois de mes titres au fauteuil académique, cette témérité pourroit ne pas tourner à mon avantage; si je parlois uniquement de votre indulgence, je semblerois peut-être me couvrir du voile transparent d'une fausse modestie; je ne ferai donc ni l'un ni l'autre, mais je me féliciterai de me voir, par votre choix et l'auguste approbation du Monarque, associé à une compagnie qui, depuis son origine jusqu'à nous, a compté dans son sein l'élite des écrivains de notre nation; je m'applaudirai d'avoir fixé sur moi les regards d'un Prince d'autant plus cher aux lettres, qu'il les chérit lui-même davantage, et qui, par la variété de ses connoissances, la noblesse, la pureté, les grâces de son langage, auroit pu être encore le Roi des beaux esprits de France, quand il ne seroit pas, par sa naissance, comme par notre amour, le Roi du premier peuple de la terre.

» Je me hâte, Messieurs, de vous entretenir de celui que j'ai l'honneur de remplacer aujourd'hui. La religion a perdu dans M. l'abbé Sicard un défenseur éclairé, l'humanité un ami tendre et généreux, l'Académie un membre d'autant plus digne de ses regrets, qu'il s'étoit montré plus digne de son estime; le Roi et la patrie un François fidèle et dévoué.....

» Si tout ce qui honore le sacerdoce doit m'être particulièrement cher, je ne puis que me plaire, Messieurs, à remarquer ici que ces

établissemens, si précieux pour l'humanité, ont été formés, perfectionnés, et sont encore dirigés par des membres de ce clergé de France, à qui notre patrie a dû tant de personnages illustres; des savans comme Mabillon, des philosophes comme Mallebranche, des hommes de lettres comme Fénélon, des orateurs comme Bossuet; de ce clergé que l'équitable histoire vengera toujours des vaines attaques, en racontant les services immenses qu'il a rendus aux sciences, aux lettres, aux arts, à l'agriculture, au commerce, à l'éducation publique, à la civilisation.

» Il fut un temps, Messieurs, où l'on comprenoit mieux qu'aujourd'hui tout ce qu'il y a de force et de vie dans les sentimens religieux, tout ce qu'ils peuvent donner à l'ame d'énergie et d'élévation, et répandre d'intérêt et de charmes dans les productions de l'esprit. On l'a dit avec raison, les grandes pensées viennent du cœur; or, comment germeroient-elles dans un cœur desséché par l'athéisme? Avec de l'esprit et des efforts, l'homme peut bien tailler, polir, façonner la statue sur la terre; mais c'est du ciel que doit descendre le feu divin qui seul peut lui donner la vie. On sait bien que cette alliance du génie et de la religion fut le caractère du plus bel âge de la littérature françoise, des écrivains classiques qui ont illustré le règne de Louis XIV, ce Prince dont la gloire brille davantage par les efforts même que l'on a faits pour l'obscurcir.

» Grand Roi, qui as mérité de donner ton nom à ton siècle, je me sens pressé de t'offrir un hommage solennel dans ce sanctuaire des lettres dont tu fus le protecteur non moins éclairé que généreux. Pourquoi faut-il que ton nom ait encore des ennemis? Quelques erreurs de politique, quelques écarts d'ambition, des fautes que tu as eu le noble courage de te reprocher toi-même, tout cela ne doit-il pas s'effacer devant cinquante ans de gloire et de prospérité? N'est-ce pas toi qui as su perfectionner nos lois par des ordonnances dont on admire encore la sagesse; ajouter pour toujours six provinces à ton royaume; préparer à la valeur indigente ou mutilée dans les combats un asile qui n'avoit pas eu de modèle dans l'antiquité, monument le plus national dont il soit parlé dans l'histoire d'aucun peuple; honorer ta vieillesse par la magnanimité dans la disgrâce; donner à tous les talens le plus brillant essor; élever enfin la France à une espèce de suprématie morale et littéraire qui se fait sentir encore? Voilà tes titres à l'admiration des siècles. Ah! dans nos jours de délire, on a bien pu les méconnoitre, profaner ta cendre, insulter à ta mémoire; mais tu es resté vainqueur de ces outrages impies. Par les soins d'un monarque, issu de ton sang, et digne de toi, ton image auguste reparoit dans les mêmes lieux où elle avoit été si indignement abattue. Salut, ô grand Roi! J'aime à te voir maîtrisant d'une main un coursier fougueux et rebelle, tenant dans l'autre ce sceptre qu'elle est si digne de porter, et te présentant au peuple françois avec ce front majestueux qui semble commander encore le respect, l'amour et la fidélité ».

Sainte Bible, en latin et en français, avec des notes littérales, critiques et historiques, des Préfaces et des Dissertations. **Tomes XX et XXI (1).**

Cette 11°. livraison commence le nouveau Testament, dont le tome XIX n'offroit encore que les prolégomènes. Le tome XX se compose des Evangiles de saint Matthieu et de saint Marc, avec leurs Préfaces, et de plus d'une concordance latine des évangélistes. Cette concordance est sur un autre plan que l'harmonie françoise des Evangiles, composée par dom Calmet, et insérée dans le tome XIX. Celle-ci est une histoire abrégée de Notre-Seigneur, disposée suivant l'ordre des temps, et où les récits des évangélistes sont fondus ensemble, mais sans les citer. Rondet, dans la concordance latine, a pris une autre méthode; il a suivi dans son travail l'idée de la concorde grecque du savant Thoynard, plutôt que la marche d'Arnauld, qui, dans sa concorde latine, combine les textes parallèles en les fondant ensemble pour en composer un discours suivi.

La concordance de Rondet est distribuée aussi suivant l'ordre des temps; mais elle se compose des propres paroles des écrivains sacrés, et elle est accompagnée de notes où Rondet examine quelques difficultés, et rend raison du sentiment qu'il a suivi. Quelquefois les quatre évangélistes se trouvent en regard, quand il

(1) On souscrit à Paris, chez Méquignon fils aîné, chez Méquignon junior, et chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal; prix, pour les souscripteurs, 6 fr. chaque volume, et 8 fr. franc de port.

est question de faits qu'ils ont tous rapportés ; le plus souvent il y a deux ou trois colonnes, suivant qu'il se trouve deux ou trois récits parallèles. A la fin de cette concordance se trouvent six Tables, destinées à rendre l'usage de cette concordance plus commode pour les recherches, et à bien classer et les faits et les récits.

Le tome XXI contient les Evangiles de saint Luc et de saint Jean, et les Actes des Apôtres, avec les Préfaces sur chacun de ces livres, et de plus six Dissertations relatives aux Actes des Apôtres. Elles traitent des élections par le sort, du baptême au nom de Jésus-Christ, de Simon le magicien, du Dieu inconnu auquel les Athéniens avoient dressé un autel, de la mort de la sainte Vierge, et du Juif errant. Il y a dans ces Dissertations des recherches assez curieuses, et tout-à-fait dans le genre d'érudition de Rondet, qui rassemble plus de témoignages qu'il ne porte de jugemens. La Dissertation sur la mort de la sainte Vierge laisse, par exemple, quelque chose à désirer.

Nous profitons de cette occasion pour répondre à une observation qu'on nous a faite sur le n°. 846, où nous rendions compte de la livraison précédente de la même Bible de Vence. Nous y parlions du sentiment de dom Calmet sur la dernière Pâque, sentiment réfuté par l'abbé Plumyoen, flamand. Nous disions que Rondet avoit inséré cette réfutation de Plumyoen, qui est, ajoutions-nous, *forte et pressante*. Un de nos lecteurs a cru que nous voulions dire que Rondet avoit réfuté Plumyoen d'une manière *forte et pressante*. Mais Rondet n'a point réfuté Plumyoen ; il paroît, au contraire, adopter la réfutation que celui-ci a faite de dom Calmet. Ainsi, nous ne prétendons point contredire l'homme estimable qui nous écrit, et qui pense que c'est une opinion très-hardie de soutenir que Notre-Seigneur n'a point célébré la der-

mière Pâque; nous n'avons point prétendu adopter cette opinion; puisque bien loin de là, nous avons voulu dire que l'abbé Plumyoen avoit combattu avec beaucoup de force le sentiment de dom Calmet. Nous croyons qu'en relisant notre article, M. M. jugera notre intention. Nous louons d'ailleurs son zèle, et nous le remercions de ce qu'il veut bien penser de favorable de notre travail.

Il ne reste plus que quatre volumes de cette Bible à publier; on annonce que cette entreprise doit s'achever dans l'année. Il étoit difficile de la terminer en moins de temps, surtout si on considère le nombre et la grosseur des volumes.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. S. S. a nommé Mgr. Pierre Caprano, archevêque d'Iconium, à la place de secrétaire de la congrégation des affaires ecclésiastiques, vacante par la mort du Père Grandi.

— Le 25 novembre, M. della Porta, archevêque de Damas, a béni la nouvelle église de Notre-Dame-du-Secours et Saint-Julien, église occupée par la confrérie qui a pour objet les missions à Rome et dans le district. La reconstruction de cette église est particulièrement due au zèle et aux soins de M. Giardoni, camérier secret de S. S. et directeur de ces missions. La solidité, l'élégance et la décoration de cette nouvelle église ont excité l'admiration des amateurs des arts comme des pieux fidèles.

— On a tenu, le mardi 26, en présence de S. S., une séance de la congrégation des Rits, sur les miracles opérés par l'intercession du vénérable Julien de Saint-Augustin, espagnol, frère mineur de l'Observance. On y a ensuite discuté les vertus du vénérable Pierre-Dominique d'Orviète, frère mineur réformé.

PARIS. M. l'archevêque de Paris a, le 12 de ce mois, adressé la lettre suivante à MM. les curés à l'occasion de la quête qui se fait le quatrième dimanche de l'Avent, dans toutes les égli-

tes, pour la caisse diocésaine. Le prélat s'y exprime en ces termes :

« Monsieur le Curé, le vide que nos malheurs ont laissé, et que laissent encore chaque année, dans le sanctuaire, la mort et les infirmités, ne peut être comblé qu'avec le temps, et qu'au moyen de la constance dans les sacrifices. Quelque réelles que soient actuellement les espérances que nous ont données la charité courageuse des fidèles, nous ne pourrions, non plus qu'eux-mêmes, en recueillir un jour les fruits, si leur zèle se ralentissoit, et si en s'attiédissant il nous mettoit dans l'impossibilité de continuer les secours que nous avons jusqu'ici offerts aux prêtres âgés et infirmes, et de remplir les engagemens que nous avons contractés pour l'éducation des jeunes clercs du diocèse.

» Vous avez toujours si bien soutenu et secondé cette charité et ce zèle, Monsieur le Curé, que je crois n'avoir besoin que de vous rappeler l'époque de la quête ordonnée par mes prédécesseurs en faveur de la caisse diocésaine, persuadé comme je le suis que vous continuerez de la recommander à la piété de vos paroissiens, de solliciter et de recueillir leurs offrandes, afin de les transmettre, selon l'usage, au secrétariat de l'Archevêché, où sont également reçus tous les dons particuliers que l'on voudroit y adresser directement.

» Recevez, Monsieur le Curé, l'assurance du sincère attachement avec lequel je suis votre très-humble et très-affectionné serviteur,

» † HYACINTHE, *archevêque de Paris.* »

— Le vendredi 13, les missionnaires ont célébré, à Saint-Nicolas-des-Champs, une fête particulière pour le renouvellement des vœux du baptême. Les fidèles se sont empressés d'y prendre part, et l'affluence n'a point nui à la piété. M. l'archevêque est venu le soir, et a assisté aux exercices, qui ont été terminés par le salut. Le même prélat s'est rendu, le dimanche matin, à Saint-Leu, comme nous l'avions annoncé, et a célébré la messe, à laquelle il y a eu la communion générale. Le même jour, Mgr. s'est rendu, le soir, à l'église Sainte-Elisabeth, où les missionnaires vont également donner une retraite. M. l'archevêque a exhorté les fidèles à venir écouter les instructions, et a installé les deux missionnaires, qui sont les mêmes que ceux de Saint-Leu. Le prélat a ensuite officié au salut et donné la bénédiction.

— Vendredi prochain, 20 décembre, M. l'abbé Roy prêchera, à deux heures précises, dans l'église de Saint-Vincent-de-Paul, rue Montholon, faubourg Poissonnière, en faveur des écoles chrétiennes établies sur cette paroisse, et qui sont sous la protection de MADAME, duchesse d'Angoulême.

— L'Association de Saint-Joseph prend de plus en plus de la consistance. Elle choisit en ce moment les présidens des diverses sections établies pour chaque quartier. Ces présidens sont élus parmi les maîtres les plus connus pour leurs principes, leur conduite chrétienne et leur désir du bien. Un excellent esprit continue à régner dans l'Association; la pureté des vues qui animent les membres maintient entr'eux un parfait accord. Ils ne se proposent que la gloire de Dieu et le salut du prochain, et ils y tendent franchement et constamment. Un tel but, et la profession ouverte de piété que l'on fait dans l'Association, ne permettent pas de la confondre avec des sociétés philantropiques et libérales, quels que soient leur nom et leur couleur. Il existe par exemple un établissement pour le placement des ouvriers, qui paroît avoir quelques rapports avec l'association de Saint-Joseph; mais cet établissement formé, dit-on, sous le patronage de quelques capitalistes, ne s'annonce pas sous un aspect religieux, et il se pourroit même qu'il eût été formé dans des vues toutes contraires. Il est peut-être d'autant plus utile d'en prévenir, qu'on fait de temps en temps dans quelques quartiers de la capitale des quêtes pour cet établissement, en laissant croire que ces quêtes sont destinées pour l'Association de Saint-Joseph. Comme cette Association n'a jamais fait encore des quêtes, celles pour lesquelles on auroit emprunté son nom n'ont pas été pour elle, et ceux qui se seroient servis d'un moyen si peu délicat pour soutenir leurs propres spéculations, montreroient par là même qu'ils ont des principes peu sévères et une morale fort relâchée; ce qui n'offriroit pas une garantie fort rassurante pour la probité des ouvriers que cet établissement protége.

— M. Jean-Pierre Gallien de Chabons, évêque d'Amiens, premier aumônier de Mme. la duchesse de Berri, a pris, le 11 de ce mois, possession de son siége avec les formalités accoutumées. M. l'abbé Clausel de Coussergues, grand-vicaire d'Amiens, archidiacre de Beauvais, a dans cette circonstance adressé au prélat un discours, où il a rappelé sommairement ses vertus, et où il lui a fait le tableau rapide des plus utiles établissemens de ce diocèse; il a peint cette école florissante où une nombreuse jeunesse vient se former par les soins de maîtres éprouvés, ce séminaire dirigé par les pieux disciples de Vincent de Paul, ces institutions pour faciliter les vocations au sacerdoce, ces modestes Frères, ces charitables

Sœurs, qui tous concourent à servir la religion, à entretenir la piété et les bonnes mœurs. M. l'évêque dans son Mandement, daté du même jour, se félicite aussi d'arriver dans un diocèse et dans une ville si renommés pour leur bon esprit. Après avoir donné de justes éloges à la mémoire de son prédécesseur, le prélat prie modestement les fidèles de suppléer par leurs prières aux dispositions qui lui manquent. *Si les bons évêques font les bons diocèses*, dit-il, *les bons diocèses à leur tour font les bons évêques*. Le prélat parcourt avec plaisir les institutions que lui offre sa ville épiscopale, et forme des vœux pour le rétablissement prochain de l'église de Beauvais. Ce Mandement, conçu dans les termes les plus affectueux et les plus paternels, annonce au diocèse d'Amiens un digne héritier de la charité de ses anciens pontifes.

— Les obsèques de M. l'évêque d'Orléans ont été célébrées, le samedi 14, avec une grande pompe. Aux justes honneurs rendus à son caractère se joignoient les regrets unanimes de toutes les classes pour un prélat qui s'étoit rendu aussi cher qu'il étoit respecté. Le corps a été exposé, pendant plusieurs jours, dans une des salles de l'évêché, tout revêtu de ses habits pontificaux; des ecclésiastiques se relevoient pour réciter l'office des morts, et les fidèles ont été admis à venir joindre leurs prières à celles du clergé. Toutes les autorités de la ville et les corps militaires ont assisté à ses obsèques. Le cortége a traversé une partie de la ville, et on a suivi le même cérémonial que lors de la mort de M. de Jarente, évêque d'Orléans, et ancien ministre de la feuille en 1788. Le service n'a fini qu'à deux heures. Le corps de M. de Varicourt a été déposé dans la chapelle de Saint-François-de-Sales, qu'il avoit fait orner et réparer lui-même dans l'église cathédrale pour témoigner sa dévotion pour un saint si cher à son pays, et qui doit l'être à toute la France. Les legs du prélat sont dignes de sa piété et de sa charité: il partage ce qu'il laisse entre l'Hôtel-Dieu et son séminaire. Sa perte est universellement sentie dans le diocèse, mais plus encore dans la ville épiscopale, où l'on avoit été à portée d'admirer de plus près les qualités attachantes, la bonté et la sensibilité du prélat. Il est remarquable que, depuis vingt ans, ce diocèse a perdu trois évêques, qui, en tout, ne l'ont pas gouverné plus de dix ans, de sorte que les vacances du siége ont été d'environ dix années. Le chapitre a nommé grands-vicaires ceux qui l'étoient du prélat.

— Les Trappistes du Port du Salut, près de Laval, dans le diocèse du Mans, ont commencé une quête pour la reconstruction de leur église. Le Père Marie-Joseph en a été chargé dans l'arrondissement de Mayenne; ce religieux est le baron de Géramb, qui naguère brilloit dans le monde et dans une cour sous le titre de général et de chambellan. Il va aujourd'hui solliciter humblement la charité pour son monastère. Il a recueilli 1500 fr. dans la ville de Mayenne, et a témoigné sa reconnoissance aux habitans par une lettre où il promet de ne point les oublier dans ses prières. Cette lettre, courte et expressive, nous a paru digne d'être mise sous les yeux du lecteur :

« Habitans de Mayenne, j'étois venu au milieu de vous pour en appeler à votre générosité, dans la quête générale que nous sommes autorisés à faire dans toute l'étendue du diocèse, pour l'agrandissement et les réparations du temple du Dieu trois fois saint, où de pauvres solitaires chantent jour et nuit les louanges du Seigneur.

» Riches et pauvres, tous vous m'avez comblé de bienfaits. De simples domestiques, des enfans même, venoient me présenter leur offrande; et, en l'acceptant, mes yeux se sont remplis de larmes.

» Habitans de Mayenne, mes Frères et moi nous ne vous oublierons jamais. Il ne se passera pas de jour que, le front dans la poussière, je ne prie pour vous; et dans le moment même où, étendu sur la paille et sur la cendre, j'attendrai, entouré de mes Frères, l'instant de ma dissolution, mes lèvres pâles et livides prononceront encore ces paroles si chères à mon cœur : *Seigneur, bénissez les habitans de Mayenne* ».

Le Père Marie-Joseph ayant été obligé de retourner dans son monastère, n'a pu quêter lui-même à Ernée. Une dame d'une haute piété, la sœur de M. Cheverus, évêque de Boston, a bien voulu se charger de recueillir les dons. Les vertus des Trappistes du Port du Salut, les services qu'ils rendent, et l'exemple si frappant du dévoûment du baron de Géramb, excitent l'admiration et la reconnoissance dans le diocèse du Mans, et disposent les fidèles à concourir aux réparations d'une église d'où partent vers le ciel des prières si ferventes et si assidues.

— M. le docteur Llorente, canoniste et publiciste espagnol, dont nous avons parlé plusieurs fois, et qui, depuis sept ans, résidoit à Paris, a reçu, le 11 de ce mois, l'ordre de quitter cette capitale dans les vingt-quatre heures, et de se retirer en Espagne. Cette mesure fait jeter les hauts cris aux journa-

listes libéraux; on ne voit point cependant ce qu'elle a de si dur : M. Llorente approuve la révolution d'Espagne; il ne doit pas trouver si fâcheux de la voir de plus près. Il applaudit aux opérations des cortès; pourquoi n'iroit-il pas les éclairer de ses lumières? On ne sauroit l'assimiler à un proscrit qui a besoin d'asile, et M. Llorente, avec les sentimens qu'on lui connoît et la conduite qu'il a tenue, ne peut que recevoir un accueil favorable de ceux qui dominent aujourd'hui en Espagne, dans le moment surtout où plusieurs de ses ouvrages viennent d'être condamnés à Rome. Il a été autrefois secrétaire de l'inquisition; mais il a, depuis, écrit contre elle. Conseiller d'Etat sous Joseph Buonaparte, il n'est pas un partisan outré de la légitimité. Il avoit cru prudent de se retirer en France il y a quelques années; mais il n'avoit plus aucune raison aujourd'hui pour rester en exil. On annonce qu'il s'est mis, le 14, en route pour Madrid. Cet ecclésiastique publia en France, il y a quelques années, une *Histoire critique de l'Inquisition*, puis un *Projet de constitution religieuse*, dont nous avons rendu compte numéros 563 et 623. Dans ce dernier ouvrage, il s'élève contre le célibat des prêtres et contre la primauté du Pape. Il publioit de temps en temps, à Paris, des écrits dans le même goût. Un tel homme sera mieux chez lui que chez nous : nous n'avons pas besoin de ses leçons, et nous sommes un peu dégoûtés de ses principes. Le Constitutionnel s'afflige du départ de ce *vénérable vieillard*. M. Llorente, qui n'a que soixante-six ans, n'aspire point, sans doute, au titre de *vénérable*, si ce n'est qu'il soit franc-maçon, comme on le croit. Le même journal, dans le même numéro, où il déplore la perte que nous faisons de M. Llorente, s'amuse à nous représenter de pauvres royalistes espagnols dénués de tout, et tués en se réfugiant sur notre territoire. C'est assurément une sensibilité bien bizarre que celle qui se moque de la misère et des souffrances de pauvres gens dépouillés de tout et chassés de leur pays, tandis qu'elle s'apitoie sur le sort d'un homme qui rentre commodément dans sa patrie, et qui est sûr d'y trouver une existence douce et un accueil favorable.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. M. et les Princes de la famille royale ont envoyé dernièrement des secours aux pauvres du 12e. arrondissement.

— S. A. R. Madame, duchesse d'Angoulême, a fait parvenir à M. le curé de Cassel une somme de 300 fr. pour être distribuée à quelques-uns de ses paroissiens qui avoient perdu maisons et récoltes dans un incendie qui eut lieu le 19 novembre.

— Une ordonnance du Roi, du 27 novembre dernier, appelle à l'activité tous les jeunes soldats de la classe de 1821, qui sont en ce moment disponibles. Leurs départs doivent être terminés le 20 de ce mois. Une seconde ordonnance, du 4 de ce mois, prescrit la réorganisation des huit escadrons du train d'artillerie de la ligne.

— Le Roi vient d'autoriser la transmission de la pairie de M. le duc de Brancas à M. le marquis de Brancas, neveu du noble duc.

— On assure que les chambres doivent être convoquées pour le 28 janvier prochain.

— Il a paru une ordonnance royale, du 11 de ce mois, qui fixe les droits à percevoir sur les bateaux à vapeur.

— La cour de cassation a statué, le 13, sur l'opposition formée par les sieurs Roger, Jaussand et Forel, accusés de complicité dans la conspiration du colonel Caron, et renvoyés, par défaut, devant la cour d'assises de Metz, pour cause de suspicion légitime et de sûreté publique. M. le procureur-général de la cour royale de Colmar a appuyé sa demande sur la différence de religion et d'opinions qui partage l'Alsace, les duels qui ont eu lieu, quatre-vingts incendies qui se sont manifestés à l'époque du procès criminel de Caron, l'explosion de la poudrière de Colmar arrivée pendant les débats de la même affaire, la strangulation du jeune Stretz, qui eut lieu la veille du jour où il devoit faire sa déposition, des écrits anonymes et menaçans adressés aux juges et aux jurés, les applaudissemens donnés aux défenseurs des coupables, deux misérables libelles sur les événemens de Colmar, et dans lesquels on a cherché à flétrir l'autorité militaire et le gouvernement du Roi; de nouveaux affiliés à l'affiliation des *carbonari*, la position même géographique de l'Alsace, et enfin la terreur qu'on a inspirée à tous les citoyens, tous ces motifs ont engagé M. le procureur-général à demander le renvoi des prévenus devant une autre cour d'assises. La cour, après avoir entendu l'avocat et le ministère public, et après une délibération de vingt minutes, a rejeté l'opposition, et renvoyé les prévenus devant la cour d'assises de Metz, pour cause de suspicion légitime et de sûreté publique.

— Le tribunal de police correctionnelle s'est occupé, le 14, de plusieurs délits politiques. Un traducteur assermenté a été chargé de vérifier si les passages incriminés des *Mémoires de la princesse palatine Charlotte, duchesse d'Orléans*, étoient en effet traduits textuellement de l'édition allemande, ainsi que M. Schoubart le prétend. Le sieur Roch, étudiant en droit, auteur des *Stances sur la mort du jeune Lallemant*, a été condamné à un mois de prison et 150 fr. d'amende, attendu que ces Stances ont pour objet d'exciter à la haine et au mépris du gouvernement du Roi.

— Le sieur Barrault Roullon, ancien professeur de l'Université, et éditeur des *Maximes de gouvernement et de Pensées textuellement extraites de l'Histoire philosophique de Raynal*, et le sieur Pollautru, libraire, chez qui a été saisi un exemplaire du même ouvrage, ont ensuite comparu. M. l'avocat du Roi s'est borné à citer plusieurs passages de ce dangereux écrit contre lequel les parlemens ont prononcé autrefois des condamnations justement sévères, et à facilement prouvé que ces passages tendent à ébranler l'édifice social, en sapant les principes religieux et monarchiques. L'extrait fait par le sieur Barrault, et dans lequel il a rassemblé avec un soin tout particulier tout ce qu'il y a de séditieux et d'immoral dans l'histoire des deux Indes, doit surtout provoquer la sévérité des magistrats, puisque la modicité du prix le mettroit à la portée des classes de lecteurs les plus faciles d'égarer. Le ministère public a conclu en conséquence à ce que la saisie de cet abrégé fût maintenue, et à ce que les sieurs Barrault-Roullon et Pollautru fussent condamnés, le premier en six mois d'emprisonnement et 500 fr. d'amende; le second en un emprisonnement d'un mois et une amende de 800 fr. Le tribunal a remis la cause à huitaine pour le prononcé du jugement.

— Les libraires ont reçu l'ordre de ne plus exposer en vente l'ouvrage intitulé : *Recueil de pièces authentiques sur le captif de Sainte-Hélène*.

— M. le lieutenant-général Tirlet vient d'être nommé commandant de l'artillerie du corps d'armée des Pyrénées-Occidentales, et M. le maréchal de camp Berge, commandant de l'artillerie du corps d'armée des Pyrénées-Orientales.

— MM. Durand d'Elecourt, avocat à Douai, et Guerin de Valjeton, vice-président du tribunal de première instance de Bourbon-Vendée, ont été nommés conseillers à la cour royale de Douai.

— Plusieurs révocations ont eu lieu à la cour royale de Poitiers, et dans son ressort. M. Bourgnon de Layre, premier substitut du parquet de la cour royale; M. Martinet, substitut à Châtellerault; M. Bodin, substitut à Niort, fils d'un des présidens de la cour royale de Poitiers; et M. Souronille-Gailletière, procureur du Roi aux Sables-d'Olonne, ont été révoqués.

— On construit à Bordeaux un hôpital militaire. Une grande quantité d'ouvriers sont employés à ce travail, et on espère que dans un court délai une partie de cet hôpital pourra recevoir des militaires malades.

— Le parlement anglois est convoqué pour le 4 février prochain.

— La cour de cassation a adopté comme jurisprudence que le Code pénal n'a pas prononcé de peine contre les duels. Les cours d'assises des Pays-Bas interprètent différemment le même Code qui les régit, et celle de Maestricht vient de corroborer encore tout récemment cette sage jurisprudence, en écartant même les exceptions de légitime défense et de provocation.

— Le baron de Fagel, chargé d'affaires du roi des Pays-Bas, est mort en arrivant à Lisbonne. Le corps diplomatique lui a rendu les derniers devoirs.

— Les royaumes de Croatie et de Slavonie, qui ont été réunis à la couronne de Hongrie, ont envoyé à Vérone une députation qui a mis, le 18 novembre, au pied du trône de l'empereur d'Autriche, l'acte de prestation de foi et hommage des deux pays.

— Le congrès de Vérone touche à sa fin. L'empereur Alexandre a dû partir le 13 pour Venise, d'où il se rendra directement à Varsovie. M. le vicomte de Châteaubriand est attendu incessamment à Paris.

— Le roi de Prusse, sous le nom de comte de Ruppin, est arrivé à Naples le 21 novembre. Les deux princes ses fils sont arrivés le lendemain.

— Dix-sept mille Autrichiens doivent évacuer le royaume de Naples. Il ne restera dans la Sicile qu'une garnison pour occuper le château de Palerme.

— Le *Zurriago* (*le Fouet*), journal le plus exalté de Madrid, vient d'être condamné comme contenant des principes subversifs. Plusieurs ordres religieux ont réclamé aux cortès, le 2 de ce mois, contre la loi qui supprime les couvens qui se trouvent hors l'enceinte des villes ou dans des villages de moins de quatre cents cinquante habitans. Le 3, les cortès ont adopté la loi qui confirme la capitulation faite par les généraux Palarea et Plasencia, avec les bataillons rebelles de l'ex-garde. On dit qu'un ou deux des ministres font quelques efforts pour comprimer l'esprit républicain.

— Depuis qu'une lutte sanglante s'est engagée entre les Grecs et les Turcs, le pavillon françois a toujours paru dans les mers du Levant pour protéger la foiblesse et le malheur. Au commencement d'octobre, M. de Reverseau, commandant la gabarre l'*Active*, a arraché à la mort, par son courage et sa fermeté, trente-cinq individus Turcs de tout âge et de tout sexe qui étoient retenus prisonniers par les Grecs, quoiqu'une partie eût été rachetée par l'agent consulaire françois à Athènes, et que les autres se fussent réfugiés au consulat sous la protection du pavillon de S. M.

— A la suite d'une sédition de Janissaires qui a eu lieu à Constantinople, Halet-Effendi, favori du grand-seigneur, le grand-visir, le mufti et plusieurs autres créatures d'Halet, ont été déposés et envoyés en exil.

— Le nouveau pacha de Smyrne déploie beaucoup d'énergie contre ceux qui voudroient troubler la tranquillité de cette ville. A la fin d'octobre, quelques-uns des principaux séditieux ont été étranglés, et un grand nombre a été banni de la ville.

— La ville d'Alep a été ébranlée dans le mois d'août par d'affreux tremblemens de terre, et environ douze mille de ses habitans ont

été écrasés sous les ruines de leurs maisons. Le 30 septembre, on a encore éprouvé de fortes secousses, dont plusieurs personnes qui étoient rentrées dans la ville ont été victimes.

Il a paru, dans un recueil italien, une Notice sur un pieux et savant théologien, Alphonse Muzzarelli; Notice beaucoup plus étendue que celle que nous avons donnée dans notre n°. 760. Nous nous étions plus attachés à faire connoître l'auteur; la Notice italienne, au contraire, semble s'être proposée spécialement de montrer le zèle et la piété du respectable chanoine. Nous n'extrairons de cette Notice, qui est fort bien faite, que quelques détails qui nous paroissent de nature à intéresser davantage nos lecteurs. Muzzarelli prit l'habit de Jésuite à Bologne, à l'âge de dix-neuf ans, et professa dans cette ville et à Imola. Il fit sa théologie à Reggio et à Monza, célébra sa première messe à Modène, et établit à Ferrare une congrégation de jeunes gens, auxquels il inspiroit une tendre dévotion pour le sacré Cœur de Jésus et pour la sainte Vierge. Pendant qu'il fut chanoine à Ferrare, il employoit tout son temps en prières et en bonnes œuvres, donnant beaucoup aux pauvres, et rendant la religion aimable par sa douceur et sa charité. Ses ouvrages l'avoient exposé au ressentiment des révolutionnaires : il céda donc, en 1801, aux instances de son confrère et son ami, le marquis Onuphre Bevilacqua, recteur du collége de Parme, et il partit secrètement pour aller exercer les fonctions de directeur spirituel de cet établissement, où l'infant Ferdinand avoit réuni les membres dispersés d'un ordre célèbre. Muzzarelli y passa deux ans, jusqu'à ce qu'il fut appelé à Rome par le cardinal Antonelli pour être théologien de la pénitencerie, sur le refus du chanoine Médici, Jésuite ferrarois, auquel on avoit d'abord offert cette place. Les fonctions de Muzzarelli ne l'empêchèrent pas de se livrer à son goût pour l'exercice du ministère. Il dirigea quelque temps l'oratoire de Caravita, institua, avec un de ses confrères, dans l'église de Saint-Stanislas des Polonois, une congrégation pour l'instruction de la jeunesse, et donnoit les exercices spirituels tantôt à la jeune noblesse, tantôt aux étudians du collége Romain, tantôt à des dames pieuses.

Les traverses qu'il essuya n'altérèrent jamais sa tranquil-

lité, et sa soumission à la Providence fut toujours parfaite et entière, même au milieu des plus grands malheurs de l'Église. Il eut sa part des combats livrés au saint Siége. Dans la nuit du 31 août 1809, on vint l'arrêter tout à coup dans la chambre qu'il occupoit au collége de Jésus; on mit les scellés sur ses papiers, et un gendarme fut chargé de rester auprès de lui. Il paroît que son crime étoit d'avoir, avec les prélats Bussi et della Valle, émis un avis contraire au serment que Buonaparte vouloit exiger des fonctionnaires publics dans l'État romain. Au bout de quelques jours, on lui signifia inopinément, la nuit, un ordre de départ; et, sans lui laisser le temps de faire aucune disposition ni de rien emporter, on le fit monter dans une voiture fermée et escortée de gendarmes. Les prélats della Valle et Bussi furent pris d'une manière aussi inopinée : on les réunit dans la même voiture, et on les conduisit à Civita-Vecchia, où on les déposa dans un cachot étroit, nu et humide. Le manque de tout, la privation du sommeil dans un lieu plein de vermine, les mauvais traitemens des gardiens et des soldats, rien ne lassa la patience de Muzzarelli. Il s'attendoit à être fusillé. Du reste, nulle interrogation, nulle procédure; ce n'étoit que par conjecture qu'il avoit quelque idée de la cause de son emprisonnement. Ses lettres à un de ses amis, le chevalier Ingoli, montrent combien dans une telle situation il étoit calme et résigné. Son emprisonnement absolu dura six semaines, et pendant six autres semaines, de la mi-novembre au commencemnet de janvier, on lui permettoit de faire quelquefois une promenade dans la ville, mais avec un garde.

En janvier 1810, Muzzarelli et ses deux collègues reçurent ordre de partir pour Reims, où ils arrivèrent le 13 février. Muzzarelli y mena une vie très-retirée, et y souffrit du froid et de la privation de livres. Le 17 mai, sur un nouvel ordre, il partit pour Paris, où il se logea chez les dames de Saint-Michel. On vouloit alors réunir à Paris les membres des tribunaux ecclésiastiques de Rome. On leur accorda des traitemens ou indemnités de traitemens. Celui de Muzzarelli fut fixé d'abord à 600 fr. par mois, qui, au mois d'août, furent réduits à 330 fr., et, à la fin de l'année, à 200, et on lui déduisit même, sur ce compte, ce qu'il avoit reçu de plus. Cependant toutes les lettres qu'il écrivoit à cette époque, en Ita-

lie, étoient remplies de dispositions qu'il faisoit pour de bonnes œuvres. Simple, frugal, austère, il avoit toujours assez pour lui-même. Il mourut, comme on sait, le 25 mai 1813, et dans des sentimens de piété dignes de sa vie. La Notice que nous suivons donne des extraits de ses lettres, qui sont précieuses par l'esprit de ferveur, de pénitence et de courage qui les a dictées. (*Mémoires de religion, de morale et de littérature*, Modène, 1822, tome 1er., 3e. cahier; la Notice est du savant et pieux bibliothécaire M. l'abbé Joseph Baraldi).

AU RÉDACTEUR.

Monsieur, vous avez donné, dans votre numéro 849, un extrait des prolégomènes des *Institutions hermeneutiques de l'ancien Testament*, par le Père Alber, des écoles Pies, Pest, 1817, 1er. vol. in-8°., et vous y dites, d'après cet auteur, que Luther est le premier qui ait donné une traduction allemande de la Bible. Permettez-moi de réclamer contre cette assertion, qui favorise trop les prétentions des protestans, et qui est loin d'être exacte, comme je vais le montrer. Il est vrai que Luther s'est vanté qu'il avoit tiré l'Ecriture sainte de l'obscurité. *Je suis le premier,* écrivoit-il à Georges de Saxe, *à qui Dieu a révélé de vous prêcher sa parole : moi, Martin Luther, j'ai mis au jour l'Ecriture sainte, ce qu'on n'avoit pas vu depuis mille et même depuis six mille ans; j'ai tiré la Bible, qu'on avoit cachée* (*sub scamno latitaverat*). Les protestans n'ont pas manqué de répéter cette assertion, et de faire un mérite à Luther d'avoir remis en honneur la Bible, comme si on ne la connoissoit pas avant lui; et beaucoup de catholiques, n'examinant pas assez la chose, ont ajouté foi aux *vanteries* de Luther, et ont cru qu'effectivement il avoit pu contribuer à faire étudier l'Ecriture sainte avec plus d'ardeur, et qu'il étoit le premier qui eût publié une version allemande de la Bible.

Un examen attentif dissipera une prétention trop facilement adoptée par des écrivains catholiques. Il est certain qu'avant la traduction de Luther il existoit plusieurs versions allemandes de la Bible. Nous trouvons que, depuis l'origine de l'imprimerie jusqu'en 1525, que Luther publia l'édition complète de sa version, il y a eu dix-huit traductions de la Bible

en haut-allemand, et huit en bas-saxon et patois. En voici l'indication exacte : la première traduction ne porte point de lieu d'impression, et parut avec les armes de l'empereur Frédéric III ; la seconde est de l'année 1467, et fut publiée à Mayence ; la troisième et la quatrième, de 1477, le furent à Nuremberg et à Augsbourg ; la cinquième et la sixième, également dans ces deux villes, en 1480 ; la septième et la huitième, à Augsbourg, en 1483 ; la neuvième, à Nuremberg, la même année ; la dixième, de 1485, à Strasbourg. Toutes ces éditions sont in-folio. Les suivantes sont in-4°. : la onzième, de 1487, à Augsbourg ; la douzième, de 1490, dans la même ville ; la treizième, de la même année, à Nuremberg ; la quatorzième, de 1494, à Augsbourg ; les quinzième, seizième et dix-septième, également à Augsbourg, en 1507, 1518 et 1524 ; la dix-huitième est de Worms, et existoit déjà en manuscrit. Les versions en bas-saxon parurent à Lubeck en 1493, et à Halberstadt en 1522. Celles en patois sont, la première, de 1475, à Cologne ; la seconde, dans la même ville, sans indication d'année ; la troisième, de 1477, à Delft, in-fol. ; la quatrième, de 1479, à Delft, in-4°. ; la cinquième, de 1479, à Goude ; et la sixième, de 1518, à Louvain. On ne peut donc pas dire que l'Ecriture fût *cachée* quand Luther arriva. Il paroît même qu'il a connu plusieurs de ces versions, et qu'il en a profité pour la sienne, comme il a fait un grand usage des Commentaires latins de Nicolas de Lyra ; ce qui a donné lieu au proverbe des calvinistes : *Nisi lyranus non lyrasset, Lutherus non saltasset.* Ce mot est rapporté même par des auteurs protestans, tels que les éditeurs des *Nouvelles Innocentes*, Leipsick, tom. III, p. 319, recueil qui a paru en forme de journal au commencement du dix-huitième siècle.

On peut consulter encore un petit écrit allemand, publié à Strasbourg sous le titre de *Remarques sur le chant lyrique composé pour l'anniversaire de la réformation en 1817, par* G. J. Schaller, in-8°. de 88 pages. L'auteur, M. Poinsignon, curé de Haguenau, y répond aux éloges exagérés que donnoit à Luther M. Schaller, pasteur et président du consistoire ; mais ce que son écrit offre surtout de remarquable pour l'objet qui nous occupe, c'est une énumération très-détaillée d'éditions de Bibles ou de parties de la Bible, imprimées depuis 1457 jusqu'en 1522. Cette énumération, qui occupe depuis la

page 71 jusqu'à la fin de la brochure, comprend trois cent quarante-quatre articles différens d'éditions latines, italiennes, allemandes, françoises, hollandoises, etc., de la Bible ou des différentes parties des livres saints. Cette liste, fort curieuse, distingue l'auteur, la date et le format de chaque édition, et offre la meilleure et la plus irrécusable réfutation des prétentions des protestans. L'Église et la bonne littérature ont beaucoup d'obligations à M. le curé de Haguenau d'avoir dissipé un préjugé trop commun.

J'ai l'honneur d'être.....

RAESS, Rédacteur du *Catholique*.

Mayence, 19 novembre 1822.

Nous avons offert nos services à nos abonnés qui souhaiteroient faire passer des lettres au prince de Hohenlohe, et nous avons envoyé successivement et sans aucun frais toutes celles que nous avons reçues. Nous sommes bien aise d'avoir pu rendre ce léger service à nos lecteurs ou aux personnes qui les intéressoient; mais en nous chargeant de faire parvenir les lettres au prince, nous n'avons pu prendre les soins de les écrire nous-mêmes. Cette correspondance ne pourroit se concilier avec nos occupations; d'ailleurs, c'est à ceux qui connoissent mieux l'état et les besoins des malades, qu'il appartient de les exposer. Ils s'en acquitteront mieux que nous, et nous nous ferons seulement un plaisir de faire passer leurs lettres. Nous recevons en ce moment une lettre d'un abonné qui nous prie d'écrire au prince; il semble qu'il ne lui en eût pas coûté davantage de faire lui-même la lettre pour demander les prières de l'illustre étranger.

Nous n'avons pas cru non plus qu'on attendît de nous une réponse à toutes les lettres qu'on nous a écrites pour recommander des lettres au prince. Depuis deux mois seulement nous avons reçu environ soixante lettres pour ce seul objet; nous les avons fait partir toutes avec exactitude. Nous en prévenons entr'autres M. F., qui paroît avoir quelques inquiétudes à cet égard.

Nous ajouterons ici que nous ne nous chargeons pas de recevoir les réponses du prince. Il est plus simple qu'elles soient adressées à ceux qu'elles concernent; ils les recevront plus promptement. Nous n'avons donc jamais donné notre adresse au prince, et nous pensons que les personnes qui lui ont écrit ne la lui ont pas donnée non plus. Une fois seulement nous avons consenti, pour des raisons particulières, que la réponse du prince nous fût adressée. Quoi qu'il en soit, nous n'avons reçu de sa part aucune lettre pour personne, et nous en prévenons ici en général. Les lettres qui nous parviendroient par hasard seront sur-le-champ transmises à leur adresse.

Sermons de M. l'abbé Richard (1).

SECOND ARTICLE.

Le recueil de ces Sermons se compose de vingt-neuf discours, que l'éditeur a distribués pour les dimanches de l'Avent et du Carême, et pour les principales fêtes de l'année. Ces discours ne roulent point, comme il arrive quelquefois aujourd'hui, sur des sujets vagues et généraux; mais sur le fond des dogmes et des préceptes de la religion, et sur les devoirs de la vie chrétienne. M. l'abbé Richard n'étoit point de ces orateurs délicats qui craignent d'effaroucher leur siècle en prêchant sur la mort, sur le jugement dernier, sur l'enfer, et il se faisoit un devoir d'exposer les vérités de la foi dans toute leur sévérité, comme de prêcher la morale de l'Evangile dans toute son étendue. Nous ne pouvons sans doute donner une idée plus juste du genre de ses Sermons et du style qui y règne qu'en citant quelques passages que nous prendrons presque au hasard.

Dans le Sermon pour le quatrième dimanche de l'Avent, sur la foi, l'orateur établit le double empire que la foi a droit d'exercer sur nos esprits et sur nos cœurs; dans le premier point nous remarquons ce morceau :

« Il est venu, chrétiens, il luit à nos yeux, ce flambeau allumé aux rayons de la Divinité même; il a chassé devant lui toutes les ombres, il a dissipé tous les prestiges de l'erreur et du mensonge. Par ses divines lumières, la foi nous établit

(1) 4 vol. in-12; prix, 14 fr. et 18 fr. franc de port. A Paris, chez Adrien Le Clere, au bureau de ce journal.

dans la possession tranquille des vérités le plus étroitement liées avec nos devoirs, et les plus nécessaires à notre bonheur.

» Lumières de la foi, lumières à la portée de tous les esprits; elles se communiquent à tous les âges et à tous les états. Elles viennent s'offrir à nous dès notre enfance, et nous accompagnent jusqu'au tombeau. Il ne faut point les acheter par de pénibles discussions, des recherches laborieuses. Elles ne demandent que des ames attentives et dociles à la voix du ciel, qui les instruit; de sorte que les connoissances les plus précieuses à l'homme sont encore les plus faciles à acquérir : avantage de la foi chrétienne qui est une des preuves les plus sensibles qu'elle vient de Dieu, puisque si, d'une part, Dieu veut, selon le grand Apôtre, que tous les hommes parviennent à la connoissance de la vérité et au terme du salut, et si, de l'autre, la plupart des hommes n'ont ni la capacité ni le loisir de se livrer à de longues études pour découvrir les vérités qu'il leur importe le plus de connoître, il étoit de la sagesse de Dieu de leur donner un moyen de s'instruire proportionné et convenable à tous, aux petits comme aux grands, aux pauvres comme aux riches, aux esprits bornés comme aux génies sublimes; et ce moyen ne peut être que la foi fondée sur la révélation. La voie de la discussion et du raisonnement n'est point faite pour la multitude; elle ne feroit que s'y égarer et se perdre. La voie de l'autorité et du précepte est plus abrégée, et la seule qui réponde à sa situation et à ses besoins. L'incrédule en convient, et avoue que notre religion est bonne pour le peuple; donc elle est la véritable religion, celle que Dieu a donnée aux hommes, puisque le peuple est la totalité morale du genre humain, et que d'ailleurs tout homme est peuple dans la science de la religion.

» Lumières de la foi, lumières uniformes et invariables. Allez, parcourez toutes les contrées qu'elles éclairent, écoutez la voix de toutes les églises du monde chrétien, elles vous diront qu'elles ont le même Evangile, qu'elles chantent le même Symbole, qu'elles font profession de la même foi que nous. Remontez de siècle en siècle jusqu'aux apôtres; nous croyons ce qu'ils ont cru et enseigné, ce qu'ont cru et enseigné après eux les Irénée, les Cyrille, les Ambroise, les Augustin, les Chrysostôme, les Jérôme, les plus beaux génies de l'univers; ce qu'ont cru tant d'autres personnages révérés, princes,

pontifes, savans, martyrs, solitaires, justes de tous les états, modèles de piété et de sagesse, héros en tout genre de vertu. Leur foi nous a été transmise sans aucune altération. Comme elle n'est pas l'ouvrage des hommes, elle ne se ressent pas de la mutabilité des choses humaines. Elle est la lumière véritable et indéfectible qui nous éclaire dans les voies ténébreuses de cette vie. Elle réprime la légèreté et l'inconstance de notre esprit, qui, sans ce frein salutaire, flotteroit d'opinions en opinions sans pouvoir se fixer, se reposer sur aucune, et nous laisseroit dans des perplexités cruelles sur nos plus chers intérêts. Voyez les hérétiques qui ont osé se soustraire à l'autorité de la foi, égarés dans des routes diverses, ils ne s'accordent pas entre eux. Quel trouble, quelle confusion, quelle opposition de sentimens! Combien de fois n'en ont-ils pas changé sur les points les plus essentiels de la religion? des volumes entiers ont à peine suffi à recueillir les variations d'une seule de leurs sectes. L'erreur se reproduit sous mille formes, c'est une hydre à cent têtes; mais la vérité du Seigneur demeure éternellement la même : *Veritas Domini manet in æternum*..... ».

Le Sermon sur la divinité de la religion pour la fête de l'Epiphanie, nous offrira le passage suivant, qui auroit même gagné à être présenté ici avec tous les développemens qu'y joint l'orateur :

« L'incrédule se prosterne devant quelques sages de la philosophie païenne, et les oppose d'un air triomphant à ceux qu'a formé la morale de l'Evangile. Est-ce ignorance ou mauvaise foi? Voyez, M. F., la supériorité infinie des uns sur les autres, et tirez-en une nouvelle preuve de la divinité de notre religion : outre que ceux-là furent en très-petit nombre, méritoient-ils le nom de sages, ces hommes qui n'avoient que de fausses idées de la vertu; qui n'en connoissoient ni le principe; c'est Dieu lui-même, et ils l'attribuoient aux seuls efforts de la nature, qui n'est qu'erreur et corruption; ni la fin; c'est encore Dieu, et ils ne cherchoient qu'à plaire aux hommes ou à se complaire en eux-mêmes; qui ne corrigeoient une passion que par une autre passion, un vice que par un autre vice, la réalité du mal que par le masque du bien, et dont les vertus les plus vantées n'étoient que des crimes, ou qu'hypocri-

sion, ou orgueil, ou foiblesse, ou férocité? Un Caton qui se déchire et déchire ses entrailles, parce que le ciel a permis le triomphe de César : une Lucrèce qui se plonge un poignard dans le sein, parce qu'elle ne peut survivre à sa renommée; un Diogène qui foule aux pieds le faste de Platon, par un faste encore plus vain que celui qu'il condamne; un Socrate, cet oracle de l'antiquité profane, qui trahit lâchement la vérité, la sacrifie aux erreurs populaires, et quitte la vie en trompant ses concitoyens : voilà les héros et les saints du paganisme.

» Jetez les yeux sur ceux de l'Evangile, vous y verrez des hommes de toutes les vertus, des vrais sages, des justes chéris de Dieu, entreprenant tout, souffrant tout pour lui obéir et lui plaire; dégagés de toute vue d'intérêts et d'amour propre, au-dessus d'eux-mêmes et de leurs penchans, au-dessus des faveurs et des disgrâces du siècle, et étonnant l'univers par le spectacle d'une vie angélique. Les idolâtres eux-mêmes, frappés des mœurs des chrétiens, furent forcés d'avouer qu'il n'y avoit de véritable sainteté que parmi eux. Quel glorieux témoignage rendent à la religion cette foule innombrable de saints qu'elle a produits dans toutes les conditions et dans tous les siècles! Deux choses leur étoient nécessaires pour s'élever à une sainteté si éminente. Il falloit la connoître, il falloit pouvoir y atteindre : or, jusqu'à la publication de l'Evangile, elle avoit été inconnue à tous les sages du monde, et elle est évidemment supérieure à toutes les forces de l'humanité abandonnée à elle-même. Il faut donc qu'ils y aient été conduits par un principe surnaturel et divin. Ah! une religion dont la morale est si pure, si supérieure à toutes les lumières de la raison, si contraire à toutes les inclinations de l'homme, si capable de le perfectionner et de le sanctifier par l'exercice constant des plus sublimes vertus, est visiblement l'ouvrage du Dieu de toute vertu et de toute sainteté..... ».

Enfin nous offrirons dans un autre genre un fragment du Sermon sur la messe :

« Grand et magnifique spectacle que nous offre le sacrifice de nos autels, qui épuiseroit seul l'admiration de toutes les intelligences créées, et qui lance de toute part ses traits de feu qui pénètrent, qui enflamment, qui trans-

portent la piété la plus froide et la plus languissante. Qui peut le voir d'un œil indifférent ou lui refuser toute l'attention dont il est capable, si ce n'est le chrétien enseveli dans les ombres de la mort? Quelle foule de sentimens religieux il doit faire naître dans nos cœurs! et si l'esprit du sacrifice est de nous humilier devant le souverain Maître, à qui nous sacrifions, autant que cet humble respect est d'une obligation étroite et indispensable, autant, ce semble, il doit nous être naturel et facile; car alors, M. F., où êtes-vous? où pensez-vous être?

» Un Dieu qui s'immole à Dieu! Ah! vous êtes tout environnés de la gloire du Très-Haut qui se manifeste dans l'enceinte de nos temples, avec plus de pompe et de magnificence que dans la voûte éclatante des cieux. Ce vaste univers n'est, aux yeux de cette majesté suprême, qu'un atôme presque imperceptible, qu'un foible essai de sa puissance, et l'honneur qu'il reçoit de toutes ses créatures participe à la bassesse de leur être. Mais le Verbe, par qui tout a été fait, et que le ciel, la terre et les enfers, révèrent à genoux, prosterné devant son trône, offert en sacrifice sur son autel, immolé solennellement à la souveraineté de son empire, voilà le triomphe de sa grandeur. Et lorsque son bras, perçant le nuage qui le couvre, sème la terreur et l'épouvante dans la nature, bouleverse les royaumes et les nations, éteint la clarté des astres, et précipite les dieux de la terre dans la nuit du tombeau, il me paroît moins grand qu'au sacrifice de la messe qui nous dévoile toute l'étendue de ses perfections infinies. Faut-il vous dire d'humilier vos fronts, et de mettre votre ame toute entière à ses pieds? Craignez d'allumer son courroux en lui payant le tribut de votre dépendance. L'abaissement prodigieux du Fils unique, égal à son Père, confond et foudroie l'orgueil des serviteurs inutiles, leur apprend à descendre par devoir plus bas qu'il ne descend lui même par amour, et à ne pas se lasser de redire : Que le Dieu des armées est grand! que le Dieu des vertus est saint! lui seul est digne de notre encens et de nos hommages.

» Un Dieu qui s'immole à un Dieu! que les anges assistent au sacrifice du Dieu qu'ils adorent, qu'ils y forment sa cour, et relèvent ses humiliations par leurs respects, je le crois avec les plus grands docteurs de l'Eglise; plus d'une fois, dans la célébration des divins mystères, ces esprits bienheureux se

sont laissés voir à des ames pures. Et certes, des emplois moins glorieux les occupent ici-bas, que celui d'accompagner le Saint des saints, et de lui rendre dans son sacrifice ce que sa miséricorde ôte pour nous à sa majesté. Paroissez donc, sublimes intelligences, et apprenés à de foibles humains à partager vos profondes adorations, vos brûlans transports. Mais que dis-je? le chrétien attentif les voit, à la faveur des lumières de sa foi, se couvrir de leurs ailes autour de l'Agneau sans tache; il voit les cieux ouverts sur l'autel, et la Divinité qui y réside corporellement. Ebloui de l'éclat de sa présence et de sa gloire, sous les yeux de cette ineffable sainteté qui lit jusqu'au fond de son ame, et en réprouve les plus légères souillures, il se cache et s'abîme dans son néant; il s'écrie : Seigneur, détournez vos regards de mes iniquités. Une douce confiance renaît dans son cœur : cet excès de charité, dont les feux environnent le législateur de l'amour, et qui en fait la victime de son talent, le rassure et l'attendrit; et par quels sentimens d'une piété vive et enflammée ne s'efforce-t-il pas d'y répondre! Est-ce ainsi que vous honorez ce mystère auguste qui nous trouvera toujours au-dessous de ce que nous lui devons, et que ne pouvoient honorer assez, au gré de leur ferveur, les fidèles de la primitive Eglise? Hélas! dans ces siecles tant vantés et si dignes de l'être, quelle étoit la gloire du Dieu qui s'immole au milieu de nous, lorsqu'il voyoit des mortels, dignes de se mêler parmi ses anges, retracer dans son temple le recueillement, la dignité, les vertus et les saintes ardeurs de l'Eglise du ciel..... ».

Le judicieux éditeur, dans la Préface où il examine et apprécie les Sermons de l'abbé Richard, en loue avec raison l'ordonnance, la diction, l'esprit et la couleur générale; il présente cependant quelques observations qui annoncent chez lui autant de bonne foi que de goût, et en proposant ces discours à l'attention des prédicateurs et à celle des fidèles, il y joint des remarques fort solides sur l'art en lui-même, et sur les moyens de le rendre plus efficace et plus utile. Cette Préface nous paroît faite pour ajouter au prix de cette édition.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Le 2 décembre, Sa Sainteté a tenu, dans son palais du Quirinal, un consistoire secret où elle a déclaré cardinal M. Anne-Antoine-Jules de Clermont-Tonnerre, archevêque de Toulouse. Le saint Père a ensuite promu à l'évêché de Terni, M. Dominique Armellini, curé de Saint-Eustache à Rome, consulteur de la Propagande et de l'*Index*, et à l'évêché de Trévise, M. Joseph Grasser, ancien curé. Le soir, M. le duc de Laval-Montmorenci, ambassadeur extraordinaire de S. M. T. C. près le saint Siége, a reçu les félicitations pour la promotion du nouveau cardinal françois.

— Le premier dimanche de l'Avent, il y a eu chapelle papale au Vatican. M. Laurent Mattei, patriarche d'Antioche, a officié, et le Père Velzi, procureur général de l'ordre des Frères Prêcheurs, a prononcé le discours latin. Le patriarche porta ensuite le saint Sacrement en procession de la chapelle Sistine à la chapelle Pauline, où il restera exposé pour les prières des quarante-heures.

— Le comte Marsciano, garde-noble de S. S. est parti le 2 au soir en courrier pour Toulouse, pour porter au nouveau cardinal la nouvelle de sa promotion. M. l'abbé Falconieri est nommé ablégat, et chargé de porter la barrette.

— M. Joseph Prin, évêque de Suze, est mort à Suze le 18 novembre, après une longue maladie; il avoit 59 ans, et avoit été fait évêque en 1817.

PARIS. L'état des églises et les vœux des fidèles appellent de plus en plus l'établissement prochain des évêchés promis, et nous savons qu'on s'en occupe avec zèle. Mais un obstacle s'est présenté : le budget est arrêté pour 1823, et il n'y a point, dit-on, de fonds pour les évêques que l'on établiroit cette année. Cette difficulté n'est peut-être pas aussi grave qu'elle le paroît d'abord. Plusieurs personnes s'accordent à penser qu'il ne seroit pas impossible de trouver, dans les nombreux articles d'un immense budget, quelques moyens de faire face à une dépense imprévue, mais nécessaire. Ne pourroit-on pas prendre provisoirement, sur des objets moins pressés, la somme dont on auroit besoin? Ne vaudroit-il pas mieux qu'il y eût un peu de provisoire dans les finances, et qu'il y en eût un peu moins dans l'Eglise? L'avantage de terminer tout à coup une

grande opération, et de faire cesser l'état précaire et incertain de tant de diocèses, ne doit-il pas être compté pour quelque chose? Nous avons toute raison d'espérer que ces considérations seront pesées par les hommes sages et bien intentionnés qui sont à la tête des affaires. L'établissement définitif des vingt-quatre siéges seroit une mesure qui honoreroit infiniment le ministère actuel, qui feroit époque dans l'histoire de son administration, et qui, en servant la religion, serviroit aussi l'Etat, dont elle est l'appui.

— M. l'archevêque de Paris vient d'ordonner, par un Mandement du 15 de ce mois (1), que la Bulle *Paternæ charitatis*, donnée à Rome le 6 octobre dernier, soit publiée dans le diocèse, et notifiée au chapitre de la métropole, à la faculté de théologie, aux curés et aux supérieurs des séminaires et communautés. Le jour de Noël, il sera chanté un *Te Deum* à Notre-Dame, pour rendre grâces à Dieu de l'heureuse issue des négociations entre le Roi et le saint Siége. Le *Te Deum* sera suivi des prières pour le Pape et pour le Roi. La même chose aura lieu, le dimanche suivant, dans les autres églises du diocèse. Ne pouvant donner en entier le Mandement de M. l'archevêque, nous en citerons du moins quelques passages :

« ..... Après avoir surmonté de grands obstacles, après avoir observé les ménagemens que des temps difficiles demandoient à la prudence, le souverain Pontife et le Roi très chrétien, par un heureux concert, arrivent sans secousse et sans contradiction à l'accomplissement de leurs religieux desseins, et fondent une amélioration tant désirée sur des bases justes et convenables. S'il est vrai que de nouveaux sacrifices aient été commandés encore par l'empire des circonstances, du moins ils font cesser cet état provisoire qu'avoit exigé la nécessité du temps, mais dont la prolongation désoloit les pasteurs et décourageoit les fidèles. La diminution, quoique pénible, de douze siéges, sera en quelque sorte compensée par la stabilité qui fait agir avec plus d'assurance, par le zèle des nouveaux évêques qui, avec le secours de la grâce, sauront *racheter les jours mauvais*, et par la faveur des peuples, qui se hâteront de se réunir autour de leurs pasteurs avec d'autant plus d'empressement et d'amour qu'ils auront langui dans une plus longue attente.....

» En venant aux pieds des saints autels remercier le Seigneur de ce nouveau bienfait et de ces nouvelles espérances, nous devons en même temps lui offrir des vœux ardens pour *les hommes de sa droite dont il*

(1) Se trouve au bureau de ce journal; prix, 50 c. franc de port.

a consolidé la puissance, dont il a réuni les volontés, afin qu'ils en fissent un si saint usage. Nous prierons donc le Dieu tout-puissant d'ajouter de longues et paisibles années à celles qu'ils ont déjà si glorieusement parcourues; nous lui demanderons pour notre saint Père le Pape, la consolation de voir rentrer dans le bercail, dont le prince des pasteurs lui a confié la suprême conduite, les trop nombreuses brebis qui s'en sont éloignées; pour notre Roi bien-aimé, le bonheur, le seul qu'il ambitionne, le bonheur de voir tous les François réunis comme des frères autour de son trône paternel, ne rivalisant plus que de dévoûment et d'amour; pour tous les deux enfin, nous demanderons au Seigneur qu'il leur fasse goûter, même ici-bas, les fruits de la sagesse, de la constance et des vertus dont ils ont donné au monde entier un si beau et si touchant spectacle »!...

— M. l'abbé Guyon, qui avoit, l'année dernière, donné une mission à Versailles pour les militaires avec un succès si éclatant, et qui, depuis cette époque, avoit passé près d'un an dans la retraite, a repris la carrière de la prédication. Cet ecclésiastique donne, depuis les premiers jours de ce mois, une mission à Vincennes, pour l'artillerie de la garde. Les militaires s'empressent aux exercices, qui ont lieu matin et soir. M. Chasel, collègue de M. Guyon, le seconde dans ses instructions. On dit que M. le grand-aumônier doit aller à Vincennes, le samedi 28, présider à une cérémonie intéressante.

— Aux suppléans de la Faculté de théologie que nous avons indiqués dans un précédent numéro, il faut ajouter M. Weber, qui est nommé suppléant pour la chaire d'hébreu. MM. Dumarsais et Gerbet sont nommés de plus; le premier, aumônier du collége Saint-Louis, et le second, aumônier en second du collége de Henri IV. Les professeurs de théologie doivent loger tous dans les bâtimens de la Sorbonne.

— Le garde-noble de S. S., dont nous avons annoncé plus haut le départ pour Toulouse, est arrivé le 13 dans cette dernière ville, et a annoncé à M. l'archevêque sa promotion au cardinalat. Cette nouvelle a excité une vive joie parmi le clergé et les fidèles. On s'attend à voir M. le cardinal de Clermont-Tonnerre à Paris, pour recevoir du Roi la barrette, suivant l'usage.

— L'Eglise achève sa course à travers les persécutions qui se succèdent; ses enfans et ses ministres sont chassés d'un pays dans un autre, et lorsque la tempête a cessé, ils rentrent dans leurs foyers et y reçoivent bientôt ceux même qui

leur avoient donné asile, et qui, à leur tour, étoient expulsés de leur patrie. C'est ce qu'on a vu déjà plusieurs fois depuis quarante ans. La France recueillit les religieuses expulsées des Pays-Bas par Joseph II, et, peu après, les Pays-Bas reçurent nos prêtres et nos religieuses, bannis par milliers sous un régime impie et barbare. L'Espagne, aux premiers jours de notre révolution, donna aussi une hospitalité généreuse à un grand nombre de nos proscrits; et voilà que deux fois ses prêtres sont forcés de se réfugier chez nous. Buonaparte, pendant son invasion, fit déporter en France les prêtres et les religieux espagnols qui lui paroissoient trop attachés à leur religion et à leur souverain, et plusieurs de nos grandes villes furent remplies alors de ces honorables bannis. Il n'y a que huit ans qu'ils retournèrent dans leur patrie, où ils espéroient, sans doute, être plus tranquilles, et voilà qu'une nouvelle révolution vient les atteindre, et que de nouveaux orages les rejettent au milieu des flots. Les décrets des cortès avoient, il y a deux ans, supprimé les religieux; aujourd'hui la discorde, la guerre et de nouveaux décrets frappent non-seulement les religieux, mais les prêtres et les évêques. Les prélats, les pasteurs sont poursuivis, exilés et proscrits; plusieurs ont succombé victimes des fureurs populaires. On a vu dernièrement, dans les journaux, que des prêtres et des religieux avoient été enlevés de Manrèze, pour être conduits à Barcelone. Dans cette dernière ville, ainsi qu'à la Corogne, d'autres prêtres ont été condamnés en masse à la déportation. Il en arrive un grand nombre sur notre territoire qui ont échappé au fer des assassins ou aux recherches des persécuteurs. Ils sont dénués de tout; ils ont à peine pu emporter le vêtement qui les couvre.

« Pleins de confiance, dit M. l'évêque de Carcassonne, en cette noble générosité qui a toujours caractérisé tout bon François, pleins de confiance en cette charité sublime qui a toujours distingué le clergé de France, ils sont venus se réfugier au milieu de nous, comme leurs plus proches voisins; ils sont venus nous demander une hospitalité qu'ils avoient si généreusement accordée à plusieurs d'entre vous dans le temps de nos malheurs. O nos chers coopérateurs, nous ne tromperons pas leurs espérances! S'il étoit besoin de ranimer votre charité, nous ne vous citerions pas, avec l'Apôtre, l'exemple des églises de Macédoine, mais nous vous rappellerions le bel exemple que vous ont donné toutes les églises de la catholicité. Nous avons tous recueilli les fruits précieux de leur charité; ils seront venus pour recueillir ceux de notre reconnoissance : nous vous ferions

injures si nous pensions autrement de vous, nous vous ferions injure si nous venions vous exhorter à assister vos frères..... ».

C'est ainsi que M. l'évêque de Carcassonne parle aux ecclésiastiques de son diocèse, dans une Lettre circulaire qu'il leur adressa le 1er. décembre dernier. Ne pouvant insérer en entier cette Lettre véritablement pastorale, nous en extrairons du moins encore le passage suivant, qui annonce son objet :

« Nous avons perdu nous-mêmes nos richesses; nous n'avons pas, pour soulager nos frères, les ressources qu'ont eues les autres églises pour nous soulager; mais dans notre pauvreté nous devons être et nous serons charitables autant que nous le pourrons. *Si enim voluntas prompta est; secundùm id quod habet accepta est, non secundùm id quod non habet.*

» Nous exhortons donc ceux d'entre vous qui pourroient recevoir, ou dans leur maison, ou dans leur paroisse, un de ces généreux confesseurs de Jésus-Christ, un de ces respectables prêtres ou religieux, à nous faire connoître au plus tôt leur volonté.

» Nous vous exhortons tous, nous vous prions, nous vous conjurons de faire quelque sacrifice en leur faveur. Si nous vous demandions dans le moment même une somme considérable, ce seroit non-seulement une surcharge pour vous, ce seroit un sacrifice au-dessus de vos forces....... Que chacun de vous voie ce qu'il pourra soustraire chaque mois, même, s'il le faut, au nécessaire de la vie, et que nous ayons tous, selon nos facultés, le bonheur d'assister nos frères.....

» Nous l'espérons, nos chers coopérateurs, vous ne voudrez pas refuser de participer à la bonne œuvre que nous vous proposons; vous ne souffrirez pas que vos paroissiens demeurent privés des bénédictions qu'elle peut attirer sur nous tous; en conséquence, vous les engagerez, vous les exhorterez à y coopérer chacun selon ses moyens; et nous nous réjouirons, et nous rendrons nos plus humbles actions de grâces à Dieu, en apprenant que la charité de vous tous, de nos dignes coopérateurs et de nos fidèles diocésains abonde de jour en jour..... ».

On ne peut qu'applaudir à l'exemple que donne ici M. l'évêque de Carcassonne, et nous ne doutons pas qu'il ne soit suivi dans les diocèses surtout plus voisins de l'Espagne. Le clergé de ce pays accueillit nos prêtres il y a trente ans; les évêques, les communautés, les pasteurs reçurent un grand nombre de fugitifs : c'est là le moment d'acquitter notre dette, et de montrer que nous sommes reconnoissans des services qui nous ont été rendus. Nous indiquerons donc avec plaisir les mesures que M. de Carcassonne a cru devoir prendre. Le prélat annonce qu'un registre sera ouvert pour recevoir les

souscriptions des ecclésiastiques et des fidèles. A Carcassonne, le registre sera ouvert au secrétariat de l'évêché; à Narbonne, chez M. l'abbé Martin, vicaire-général; à Castelnaudary et à Limoux, chez MM. Faure et Bernède, curés. Chaque curé, dans les succursales, enverra au curé de canton sa souscription et celle de ses paroissiens. On recevra aussi les effets, linge, etc., suivant qu'il conviendroit à chacun. M. l'évêque de Carcassonne se propose de nommer une commission de quelques ecclésiastiques de la ville pour l'aider dans la distribution des secours.

— M. l'évêque d'Orléans, qui vient d'être enlevé à son diocèse, dont il emporte les regrets, prenoit un intérêt très-vif au sort des établissemens de la Terre-Sainte. Il avoit bien voulu être le dépositaire des fonds pour cette œuvre, et il avoit plus d'une fois secondé M. l'abbé Desmazure dans ses efforts en faveur de chrétiens opprimés. Le prélat a même donné, dans sa dernière maladie, une nouvelle et touchante preuve de son zèle pour venir au secours des Pères latins de Jérusalem; et le 2 décembre, sept jours avant sa mort, il a adressé aux fidèles un Mandement sur cet objet. Après avoir parlé de la souscription ouverte par M. l'abbé Desmazure, il continue ainsi :

« Nous ne craignons pas de vous avouer, N. T. C. F., que nous ne pouvons reporter nos pensées vers ces objets sans être attendri. La détresse des Pères latins du Saint-Sépulcre nous affecte douloureusement, et nous avons consenti sans balancer à nous rendre dépositaire des dons que la charité leur destine. Renouvelant en cela l'exemple donné par le neveu d'un de nos plus illustres prédécesseurs (1), chargé, deux siècles avant le nôtre, de cette pieuse commission, nous verrons avec joie leur trésor grossir entre nos mains, et refluer sur eux avec abondance. Les besoins sans nombre que nous font éprouver, et nos églises ruinées, et nos séminaires anéantis, et

(1) Dans l'inventaire fait après la mort de Charles de La Saussaye, le 21 octobre 1621, on trouve mention d'une somme de 248 liv. qui avoit été mise en ses mains pour être envoyée à Jérusalem, et employée à réparer le Saint-Sépulcre. Charles de La Saussaye, neveu de l'évêque d'Orléans (de Morvilliers), qui étoit allé au concile de Trente, fut d'abord conseiller au grand conseil, puis ecclésiastique. Il prêcha avec succès, et remplit successivement les places de curé de Saint-Pierre *Ensentelée* (*in Semita Lata*), à Orléans; de Saint-Jacques de la Boucherie, à Paris, et de chanoine de l'église Notre-Dame. Il mourut le 11 septembre 1621; c'étoit un des plus saints prêtres de son temps.

nos établissemens religieux à relever, et une multitude d'indigens à nourrir, ne refroidiront point notre intérêt pour cette œuvre nouvelle, bien convaincu que la portion de vos largesses destinée à la Terre-Sainte, bien loin d'appauvrir les autres aumônes, ne fera que les accroître, parce que, selon le langage de l'Apôtre, ce sera une bénédiction de plus, non point *arrachée à l'avarice*, mais offerte par la reconnoissance toujours généreuse et toujours récompensée : *Sic quasi benedictionem, non tanquàm avaritiam*.

» Ne refusez pas, N. T. C. F., d'unir vos prières à celles des catholiques que la piété attire dans la Terre-Sainte, et de visiter par la pensée les précieux monumens qu'ils ont le bonheur de parcourir. Nous vous exhortons à mériter par le secours qu'à l'exemple de vos ancêtres (que déjà vous avez imités), vous ferez toujours parvenir aux fidèles gardiens du tombeau de Jésus-Christ, de participer à l'abondance des grâces qu'ils puisent sur ce Calvaire où semblent s'ouvrir encore sous leurs yeux attendris les plaies adorables qui ont sauvé le genre humain.

» Nous recommandons cette œuvre vraiment évangélique au zèle de nos fidèles coopérateurs. C'est du lit où la volonté de Dieu que nous béni sons nous retient par une maladie grave, que nous vous adressons cette exhortation. Si, dans les desseins de la Providence, elle devoit être le dernier acte de notre ministère, nous la remercierons de ce qu'il a pour but d'appeler votre charité sur les lieux où s'est opéré le mystère de la Rédemption du genre humain. Nous profitons de cette circonstance pour nous recommander de nouveau à vos prières, et vous réitérer l'expression de notre affection, qui sera éternelle, et dont vous ressentirez les effets, si nous avons le bonheur de trouver miséricorde devant le Seigneur ».

Ces touchantes exhortations du prélat mourant seront sans doute entendues dans son diocèse. Il annonçoit, par son Mandement, qu'une souscription seroit ouverte chez tous les curés pour les Pères latins de la Terre-Sainte. Les souscriptions sont de 10 fr. A la suite du Mandement se trouve le *Prospectus* de la souscription générale proposée par M. l'abbé Desmazure, et autorisée par le Roi en faveur des établissemens religieux de la Terre-Sainte. Le Roi, MONSIEUR, Mme. la duchesse de Berri et Mgr. le duc de Bordeaux, sont à la tête des souscripteurs. Nous renvoyons à ce que nous avons dit précédemment de cette œuvre et du *Prospectus*.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le 19, jour anniversaire de la naissance de MADAME, duchesse d'Angoulême, S. A. R. a reçu les félicitations des ministres, des grands-officiers de la maison du Roi, et des maisons des Princes et Princesses, et des différens corps militaires.

— La veuve et les sept filles du général vendéen Cathelineau viennent de recevoir une pension du Roi.

— Un incendie, arrivé dans la nuit du 20 au 21 octobre dernier, à Avignon, avoit réduit à la mendicité plusieurs familles d'ouvriers. Les Princes de la famille royale ont fait distribuer des secours à ces malheureux.

— Le duc de Wellington a dû partir pour Londres dans la nuit du 20 au 21 de ce mois.

— M. le comte d'Esterno, membre de la chambre des députés, où il siégeoit au côté gauche, est mort, le 18, à Paris; M. d'Esterno étoit député de l'Aisne.

— M. Loiseau, avocat à la cour de cassation et aux conseils du Roi, et auteur de quelques ouvrages de jurisprudence, est mort, le 10 de ce mois, à la force de l'âge.

— Une ordonnance du Roi, en date du 18 de ce mois, autorise le préfet de police de Paris à élever le conflit dans les affaires qui, étant par leur nature de la compétence de l'administration, sont placées dans ses attributions.

— M. le ministre de la marine vient de donner des ordres dans les cinq ports militaires du royaume pour l'introduction d'un système de signaux en usage en Angleterre, et qui est désigné sous le nom de *langue télégraphique universelle*.

— La requête en réglement de juges, et la demande en prise à partie faites par MM. Lafitte, Foy, Kératry et Benjamin Constant, contre M. Mangin, a été renvoyée, le 18, par la section des requêtes de la cour de cassation, à l'une de ses prochaines audiences publiques, dont l'époque n'a pas été fixée. M. le conseiller [illegible] Dunoyer a été nommé rapporteur.

— M. Victor Ducange, condamné pour écrits politiques insérés dans le *Diable-Rose*, s'est constitué à Sainte-Pélagie, le 2 de ce mois, pour y subir quarante jours de prison, et a fait déposer, le 17, l'amende et les frais du jugement.

— M. de Pradt est arrivé à Paris.

— La cour royale de Rouen a solennellement inauguré, le 17 de ce mois, dans le lieu ordinaire de ses séances, un portrait du Roi, exécuté par M. Bosio, et qu'elle doit à la munificence de S. M.

— Un cultivateur du village de Villers en Cauchie, situé sur une ancienne chaussée romaine, dans l'arrondissement de Cambrai, vient de trouver un vase antique contenant environ deux cents médailles romaines en argent; un grand nombre d'entr'elles sont à l'effigie de l'empereur Dioclétien.

— Le théâtre de Mulhausen, où se sont passées des scènes scandaleuses, vient d'être fermé par ordre de l'autorité.

— M. Moulin, procureur du Roi près le tribunal de Clermont-Ferrand, vient d'être révoqué.

— Les membres de la régence d'Espagne, partis le 7 de Perpignan, sont arrivés à Toulouse le 11. L'archevêque de Tarragone est resté dans le Roussillon. L'émigration devient de jour en jour plus nombreuse.

— Le roi d'Espagne a signé, le 29 novembre, la loi sur les sociétés patriotiques. C'est un grand triomphe obtenu par les hommes les plus exaltés de la révolution, et qui promet à l'Espagne une contrefaçon de nos clubs.

— Le roi des Pays-Bas a approuvé, le 18 novembre, les statuts des congrégations religieuses des Marolles à Malines, des chanoinesses du Saint-Sépulcre à Turnhout, et des Sœurs de saint François à Bethy.

— Le roi de Suède, de retour de son voyage en Norwège, est rentré, le 29 novembre, à Stockholm. La régence s'est aussitôt dissoute.

— L'empereur Alexandre doit être de retour dans sa capitale le 12 janvier prochain.

AU RÉDACTEUR.

Monsieur, dans plusieurs de vos numéros, vous gémissez de la rareté des prêtres, et les détails où vous entrez souvent font sentir de plus en plus la nécessité de prendre des mesures pour encourager les vocations et les études ecclésiastiques. Dans votre numéro du 7 septembre dernier, vous avez parlé d'une circulaire de M. l'archevêque de Besançon, et de l'établissement d'un nouveau séminaire à Vesoul, où on est parvenu, par des procédés extraordinaires, à faire parcourir, en un an ou dix-huit mois, la longue carrière des études classiques. Vous formiez le vœu que l'on tentât de pareils moyens dans d'autres diocèses pour prévenir la ruine du sacerdoce. C'est dans le même désir et dans le même but que je proposerois un moyen qui abrégeroit beaucoup l'étude du latin : ce moyen seroit l'usage habituel et presque exclusif de cette langue ; on feroit plus de progrès par cette voie que l'on n'en sauroit faire en plusieurs années par la marche ordinaire. C'est la réflexion que faisoit, il y a cent cinquante ans, le P. Pomay, Jésuite, dans son *Indiculus universalis*. Cet habile professeur expose, dans la préface de son livre, les moyens de réaliser son plan, et il donne les mots latins de toutes les choses usuelles. Ce petit écrit est fort curieux : c'est un petit in-12, imprimé à Toulouse en 1685.

Si cette méthode de parler latin pour le mieux apprendre étoit déjà jugée si utile dans un temps où on n'étoit pas obligé de recourir à des moyens extraordinaires pour abréger le cours des études, pourquoi négligeroit-on cette méthode aujourd'hui, que l'on sent de toutes parts la nécessité d'encourager les vocations ecclésiastiques? Qui empêcheroit d'essayer d'introduire l'usage habituel du latin dans une école ecclé-

siastique? Mais, dira-t-on, les élèves se trouveroient souvent fort embarrassés pour désigner des objets dont le nom en latin est peu connu ou même n'existe pas. A cela, je répondrai qu'il est beaucoup de termes d'arts, de sciences et de choses étrangères à nos besoins habituels, que les jeunes gens peuvent ignorer sans inconvénient, puisque les personnes plus âgées et même instruites les ignorent elles-mêmes. Pour les objets les plus ordinaires, les Dialogues d'Erasme fourniroient tout ce que l'on peut désirer. Quelques séances suffiroient à des esprits doués d'une intelligence médiocre pour leur apprendre les mots les plus usuels. Les jeunes gens apprendroient le latin comme nous apprenons notre langue maternelle dans l'enfance, par l'habitude, par la curiosité, la vivacité et le désir d'apprendre naturels à cet âge.

Sans doute, il est possible de trouver des difficultés dans ce système; mais quelle difficulté n'est pas préférable aux peines, aux lenteurs et à l'ennui de la méthode ordinaire? Est-ce un médiocre avantage que d'abréger de cinq ou six ans le temps des études? Je suppose, cependant, qu'on ne recevroit, dans le collége latin, que ceux qui sauroient par cœur les déclinaisons, les conjugaisons et quelques dialogues plus familiers. Je voudrois que les relations avec le dehors et avec les domestiques fussent courtes et rares, et que les conversations, les jeux, les repas, les instructions, tout enfin offrît l'usage du latin. Par là, les jeunes gens acquerreroient, en peu de mois, une facilité que l'on ne peut souvent obtenir, dans la méthode ordinaire, par dix ans de travaux assidus.

Voilà ce que je propose. C'est aux premiers pasteurs à juger si ce plan convient aux circonstances. J'ose croire qu'un évêque qui tenteroit l'établissement d'un petit séminaire où on ne parleroit que latin, rendroit un très-grand service, d'abord à son diocèse, puis à l'Eglise même, en fournissant une méthode accélérée d'apprendre le latin, et en facilitant par là même les vocations ecclésiastiques. C'est là mon unique but; je suis satisfait, s'il est atteint.

J'ai l'honneur d'être.....

M....., *Prêtre*.

Paris, 27 novembre 1822.

Nous apprenons en même temps par plusieurs voies que le prince de Hohenlohe devant demeurer en Autriche, on ne doit plus lui adresser de lettres à Bamberg avant le 1er. mars prochain.

Eloge de Christophe de Beaumont, archevêque de Paris; par M. l'abbé Pichot, chanoine du chapitre royal de Saint-Denis (1).

M. de Beaumont, archevêque de Paris, fut un des prélats les plus recommandables du dernier siècle. Ses vertus, sa charité, son attachement aux règles, la fermeté de son caractère, tout doit rendre sa mémoire précieuse aux amis de la religion. La vie de ce prélat offriroit une foule de faits honorables, et son éloge est digne d'exercer le talent des orateurs. Le présent discours paroît avoir été composé il y a long-temps, et lorsque le souvenir des vertus de M. de Beaumont étoit encore tout récent. Nous n'avons pas eu, comme M. l'abbé Pichot, l'honneur de connoître le prélat qu'il célèbre; mais notre estime pour ses qualités et notre admiration pour son courage nous engagent à rappeler ici sommairement les principaux traits de la vie d'un évêque dont l'histoire est liée avec toute celle de son temps.

Christophe de Beaumont du Repaire naquit le 26 juillet 1703, au château de La Roque en Périgord. Son père étoit François de Beaumont, et sa mère Marie-Anne de Lostanges de Sainte-Alvère. Destiné à l'état ecclésiastique, il fit sa licence en 1732, devint, la même année, chanoine-comte de Lyon, puis grand-vicaire de Blois sous l'épiscopat de M. de Crussol, et, en 1738, abbé de Notre-Dame des Vertus, diocèse de Châlons-sur-Marne. Le 24 août 1741, le Roi le nomma à l'évêché de Bayonne, et M. de Beaumont fut sacré en cette qualité le 24 décembre suivant. Il occupa peu ce siége, ayant été nommé à l'archevêché de Vienne le 24 avril 1745, puis à celui de Paris le 5 août de l'année suivante. Cette dernière translation, si rapprochée de la première, n'éblouit point M. de Beaumont. Il représenta au Roi quels étoient à cet égard l'usage et les règles de l'Eglise; mais de nouveaux ordres lui ôtèrent la faculté de refuser, et la cour pressant même

(1) In-8°, prix, 1 fr. et 1 fr. 25 cent. franc de port. A Paris, chez Bérand; et chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

l'émission de ses bulles, le prélat fut préconisé pour Paris dès le 19 septembre 1746.

M. de Beaumont succédoit ainsi, dans la force de l'âge, à des prélats affoiblis par les infirmités et la vieillesse. M. le cardinal de Noailles avoit, dans ses dernières années, été souvent en butte aux intrigues de ceux qui abusoient de sa facilité. M. de Vintimille, qui venoit de mourir dans sa 91e. année, n'avoit pu, dans un âge si avancé, apporter la même vigilance et la même activité au gouvernement de son diocèse. L'esprit de trouble et d'erreur s'étoit fortifié dans la capitale, et plusieurs paroisses, comme plusieurs communautés, offroient le spectacle de divisions affligeantes. M. de Beaumont, en saisissant d'une main plus ferme les rênes du gouvernement ecclésiastique, se proposa de ramener à l'unité ceux que la foiblesse ou les préventions avoient jetés dans les rangs d'un parti. Il crut qu'un usage plus sévère de l'autorité étoit nécessaire pour remédier aux abus, mais en même temps il donna lui-même l'exemple de l'attachement aux règles et du courage; et dans les momens de danger son clergé le vit toujours à sa tête, et s'exposant lui-même aux coups pour protéger ses coopérateurs.

Des refus de sacremens faits à quelques appelans, en 1749 et 1750, furent le premier signal de la guerre entre l'archevêque et les magistrats. En décembre 1750, le parlement sollicite le prélat de faire administrer un janséniste malade. M. de Beaumont répond qu'il a trouvé l'usage des billets de confession établi dans son diocèse, et qu'il ne peut s'en départir. Il déclare que le refus a été fait par ses ordres: on le dénonce au Roi. D'autres faits de la même nature attirent successivement à l'archevêque des arrêts menaçans. On lui ordonne de faire administrer différens malades, on saisit son temporel en 1752, on convoque les pairs à son sujet. Ces arrêts furent cassés par le Roi. Le prélat s'abstint, en 1752, pour se conformer aux désirs du Roi, de publier un Mandement qu'il avoit composé pour la défense de l'autorité spirituelle. Mais une nouvelle lutte l'attendoit. La cour ayant changé de système en 1754, abandonne les évêque, et appuie le parlement. M. de Beaumont est exilé, le 2 décembre 1754, à sa maison de Conflans, et, deux mois après, à Lagni, sur de nouvelles dénonciations du parlement. Il avoit mandé ses curés pour leur tracer les règles qu'ils devoient suivre dans

l'administration des sacremens. Le parlement fait comparoître les curés pour connoître le sujet de ces entretiens, et il en prend occasion de provoquer de nouvelles rigueurs contre l'archevêque; mais cette fois le monarque fut sourd aux plaintes des magistrats, et leur fit même sentir combien il blâmoit la chaleur et l'emportement de leurs procédures.

Le 19 septembre 1756, le prélat publia lui-même en chaire à Conflans son *Mandement et Instruction pastorale sur l'autorité de l'Eglise;* il y défendoit de lire plusieurs écrits, et notamment les arrêts et remontrances du parlement. Ce Mandement fut condamné au feu par le Châtelet; l'archevêque s'éleva, dans un court Mandement du 7 novembre, contre ce traitement fait à une Instruction du premier pasteur, et plusieurs évêques de France réclamèrent en sa faveur. Au mois d'octobre 1757, on leva son exil, et il eut permission de revenir à Paris. Toutefois ce calme ne fut pas de longue durée. La cour ayant voulu qu'il levât la privation de secours spirituels qu'il avoit portée contre des religieuses, et le prélat s'étant refusé à cette démarche, à moins que ces filles ne lui fissent quelque satisfaction, il fut exilé, le 4 janvier 1758, au château de La Roque dans le Périgord, d'où il adressa, le 18 du même mois, une *Lettre pastorale* aux fidèles de son diocèse. Elle étoit pleine de dignité et de mesure. Son exil dura jusqu'en septembre 1759, qu'il revint dans la capitale.

L'affaire des Jésuites attira de nouvelles disgrâces à M. de Beaumont. Il crut devoir réclamer contre les atteintes portées en cette occasion à l'autorité de l'Eglise, et publia, le 28 octobre 1763, une *Instruction pastorale* que le parlement de Paris condamna au feu. Un tel traitement ne satisfit même pas l'ardeur des magistrats; ils rendirent plainte contre l'auteur même, et ordonnèrent, en janvier 1764, que les princes et les pairs seroient convoqués pour le juger. Ce fut pour arrêter ces poursuites que le Roi exila M. de Beaumont à la Trape. Il l'en rappela en décembre suivant. Nous ne parlerons point des remontrances que le parlement avoit présentées le 29 février de la même année. Il vaut mieux oublier cet écrit, dicté par l'aigreur et le ressentiment, et triste monument de l'exagération où peut conduire l'esprit de parti.

La vie de M. de Beaumont depuis cette époque fut moins agitée, et il put se livrer avec moins de distraction à l'administration de son diocèse. Les progrès de l'incrédulité provo-

suîrent plus d'une fois son zèle. Il condamna la thèse de l'abbé de Prades, en 1752; le 22 novembre 1758, il donna un Mandement contre le livre *de l'Esprit*, et, le 20 août 1762, un autre contre l'*Emile*; c'est au sujet de ce dernier Mandement que Rousseau lui adressa une lettre fameuse, en 1763. Le 24 janvier 1768, l'archevêque condamna le *Bélisaire* de Marmontel. Il porta plus d'une fois ses plaintes auprès du trône contre les sinistres desseins de l'incrédulité, et réclama, entr'autres, contre le projet de la nouvelle édition de Voltaire.

Nous avons parlé ailleurs de ses démêlés avec M. de Montazet, archevêque de Lyon; de sa conduite dans l'affaire du docteur Hooke, et des additions et corrections qu'il fit dans les livres liturgiques de son diocèse (*V.* les n°s. 559. 672 et 820). Il écrivit aux évêques, en 1748, à l'occasion du livre du Père Pichon, et donna, le 13 décembre 1753, un Mandement contre l'*Histoire du Peuple de Dieu* de Berruyer. Il parut, comme évêque diocésain, à presque toutes les assemblées du clergé, sans en être membre. Les assemblées de 1755 et de 1758, qui se tinrent pendant qu'il étoit en exil, demandèrent fortement son rappel. Il assista aux assemblées des évêques convoqués par le Roi, en 1761, pour avoir leur avis sur les Jésuites, et, s'il ne signa pas la délibération commune, il écrivit dans le même sens au Roi, et sa lettre du 1er. janvier 1762 est un ample témoignage en faveur de la société. M. de Beaumont se trouvoit à Paris lors de la tenue de l'assemblée de 1765, mais il ne parut qu'à la dernière séance. On voit par le procès-verbal quels obstacles l'empêchèrent de s'y montrer plus souvent. Le parlement étoit toujours fort irrité contre lui, et le Roi avoit désiré qu'il s'abstînt de paroître dans des discussions qui pouvoient entraîner de nouveaux orages. Le prélat pria lui-même l'assemblée de ne point faire de démarches en sa faveur. Toutefois, les évêques ayant écrit au Roi à son sujet, le prince répondit qu'il verroit sans peine M. de Beaumont user de son droit. Le prélat vint donc dans l'assemblée, et adhéra à ses actes et à ses remontrances. Il fut élu un des présidens des assemblées de 1772, de 1775 et de 1780.

M. de Beaumont avoit été reçu commandeur de l'ordre du Saint-Esprit le 1er. janvier 1748, et duc et pair le 22 décembre 1750. La maison de Sorbonne l'élut proviseur le 8 novembre 1759. On prétend que, lors de ses démêlés avec les

parlemens, le ministère lui fit proposer de donner sa démission, à condition de recevoir en échange un chapeau de cardinal, la place de grand-aumônier et l'abbaye de Saint-Germain des Prés; on devoit aussi, dit-on, donner une pairie à son neveu; mais le prélat refusa de souscrire à cet arrangement. Le 21 septembre 1760, il consacra l'église de Choisi-le-Roi, que S. M. venoit de faire bâtir. Louis XV y étoit présent avec les évêques de l'assemblée du clergé. Le Prince voulut que tous les prélats dînassent à sa table, et M. de Beaumont fut assis à côté du Monarque.

On sait que le prélat jouissoit de l'estime et de la confiance toute particulière de la famille royale. Le vertueux Dauphin mort en 1765, témoignoit beaucoup de considération pour l'archevêque, et les enfans de ce prince hérijèrent de ces sentiment. Mme. Louise confia son projet de se faire religieuse à M. de Beaumont, qui l'engagea à différer, et à éprouver sa vocation. Il y eut entre l'une et l'autre une longue correspondance, et on dit que la famille Beaumont conserve encore les lettres de la princesse, qui sont pleines de marques d'égards et même de respect. Le prélat fut aussi honoré des lettres de plusieurs souverains, entr'autres, à ce qu'on assure, du roi de Prusse, Frédéric, et de l'impératrice de Russie, Catherine.

Le feu ayant pris à l'Hôtel-Dieu, le 29 décembre 1772, le prélat s'y transporta aussitôt avec les magistrats. Il reçut dans son palais autant de religieuses qu'il le put, et leur donna pendant plusieurs jours la plus généreuse hospitalité. Il visita les malades qu'on avoit recueillis dans la nef de l'église Notre-Dame. Il contribua aux réparations de l'établissement, et ayant cédé, en 1780, les droits résultant du gain de son procès relativement à l'hôtel de Soissons, ces droits, évalués à plus de 500,000 fr., furent appliqués au soulagement des hôpitaux, et principalement à l'amélioration de l'état des malades à l'Hôtel-Dieu. Il avoit toujours été fort charitable, et tous les ans il distribuoit de grandes aumônes. Le parlement même, dans ses remontrances de 1764, disoit que le prélat étoit *recommandable et révéré par ses qualités et ses vertus personnelles,* et Rousseau déclare, dans sa Correspondance, qu'il a *toujours aimé et respecté* ce prélat.

On doit à M. de Beaumont une nouvelle édition des statuts synodaux du diocèse, et on a fait un recueil de ses Mande-

mens, en 2 volumes in-4°. Il publia, en 1772, la bulle de canonisation de Jeanne-Françoise Frémiot de Chantal. Il approuva, en 1751, la communauté de l'Enfant-Jésus, rue de Sèvres. Le 1er. octobre 1772, il érigea en monastère la maison que la reine Marie Leckzinska avoit fait bâtir à Versailles, et y transféra de Compiègne les Filles de la congrégation de Notre-Dame, établie par le Père Fourrier. Il érigea en paroisse, le 17 août 1776, l'église du Gros-Caillou, qui depuis 1737 étoit succursale de Saint-Sulpice. Le 25 octobre 1781, il reçut le Roi Louis XVI, qui vint à Notre-Dame rendre grâces à Dieu de la naissance du dauphin. Il mourut le 12 décembre suivant, et fut enterré dans la chapelle qu'il avoit fait orner dans son église. On mit sur son tombeau une épitaphe honorable, qui a été rétablie depuis la révolution.

L'abbé Ferlet et l'abbé Thuet prononcèrent l'oraison funèbre du prélat. Celle de M. l'abbé Pichot, qui ne paroît pas avoir été prononcée, peint bien le caractère noble, ferme et loyal de M. de Beaumont. Elle est partagée en trois points, où l'orateur rappelle ce que l'archevêque a fait pour le maintien de la foi, pour le bien des mœurs, et pour le soulagement de l'humanité. M. l'abbé Pichot a su rattacher à ces trois points les principales circonstances de la vie d'un prélat dont il lui a été donné d'apprécier les heureuses qualités. Son écrit ne fait pas moins d'honneur à ses sentimens qu'à ses principes.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. Le samedi des Quatre-Temps, M. l'archevêque de Paris a fait l'ordination dans la grande salle de l'Archevêché, la chapelle étant trop petite pour le nombre des ordinands. La cérémonie a commencé à huit heures du matin, et n'a fini qu'à midi. Il y a eu neuf prêtres, dont deux seulement de Paris; trente-huit diacres, dont huit de Paris; dix-huit sous-diacres, dont quatre de Paris; cinquante-deux minorés et quarante tonsurés. Plusieurs ont reçu à la fois soit les ordres mineurs et le sous-diaconat, soit la tonsure et les ordres mineurs; de sorte qu'il n'y avoit que cent cinquante-deux ordinands en tout. Dans ce nombre étoient plusieurs Irlandois qui sont à Paris pour leurs études, des Suisses, un Arménien né à Cons-

tantinople, et un jeune homme né dans l'île de Naxé. Ces deux derniers sont dans le séminaire de MM. de Saint-Lazare. M. Du Trousset d'Héricourt a reçu la tonsure. Il y aura, le mois prochain, une ordination *extrà tempora*, pour des prêtres qui n'avoient pas l'âge.

— Vendredi prochain, fête de saint Jean l'évangéliste, Mgr. l'archevêque officiera pontificalement en l'église de Saint-Jean-Saint-François, au Marais.

— Il y a eu ces derniers jours, à Saint-Nicolas-des-Champs, plusieurs cérémonies successives, qui ont puissamment excité l'intérêt des fidèles. Le vendredi 13, M. l'archevêque de Paris s'étoit rendu dans cette église, et y avoit présidé au renouvellement des vœux du baptême. Il y eut une nombreuse procession, où chacun avoit un cierge à la main; le saint Sacrement fut porté à un magnifique reposoir, que l'on avoit élevé au-dessous de l'orgue, et qui étoit illuminé de la manière la plus brillante. M. l'abbé Rauzan expliqua les vœux et les cérémonies du baptême, et les assistans répétèrent ces vœux tout d'une voix et avec l'accent le plus vif. M. l'archevêque donna le salut. Le mercredi 18, le prélat retourna dans la même église, pour présider à la consécration à la sainte Vierge, qui se fit avec la même pompe. Une statue de la sainte Vierge avoit été placée dans le reposoir, et M. l'abbé Rauzan prêcha sur la confiance que nous devons avoir pour la sainte Vierge : les motifs de cette confiance, ce sont, d'un côté, le pouvoir de Marie, et de l'autre le désir qu'elle a de nous favoriser. Ce discours fut suivi des Litanies de la sainte Vierge, puis de l'acte de consécration; après quoi on fit la procession, et M. l'archevêque donna le salut. Le vendredi 20, les missionnaires ont célébré, dans la même église, la fête de l'Enfance, qu'ils ont consacrée à la sainte Vierge. A midi, l'église étoit remplie de mères et d'enfans de tout âge. M. le curé et un des missionnaires ont prononcé chacun un discours à la portée des enfans. Le missionnaire, prenant un des enfans, l'a consacré à la mère de Dieu, et avec lui tous les autres. Cette cérémonie a fort touché les mères, et a été fort silencieuse, malgré le grand nombre d'enfans, dont beaucoup étoient en bas âge. Le dimanche 22, M. l'archevêque a fait le prône, et a assisté à la grand'messe, qui a été célébrée par M. le curé de la paroisse. Le prélat a donné la communion et a fait deux baptêmes. Vendredi prochain, on fera la plantation de

la croix dans une chapelle de l'église ; et dimanche, M. l'archevêque se propose d'aller célébrer la messe à Saint-Nicolas-des-Champs : ce sera le jour de la communion générale et la clôture des exercices. Le même jour, se terminera aussi la retraite de Sainte-Elisabeth.

— Le 5 décembre dernier, le séminaire du Saint-Esprit a été rétabli dans son ancien local, rue des Postes. On sait qu'il étoit placé provisoirement dans la rue Notre-Dame-des-Champs, et nous avions annoncé, le mois dernier, sa prochaine réintégration dans la maison rue des Postes. Nous avons raconté successivement que cette maison, occupée alors par l'Ecole normale, avoit été achetée par le gouvernement pour être rendue à sa destination ; que l'Ecole normale avoit été supprimée cet automne, et que les chefs avoient eu ordre d'évacuer les bâtimens. Le séminaire y a été transporté la première semaine de décembre. Le dimanche suivant, le supérieur du séminaire célébra une messe d'actions de grâces dans la chapelle de la maison. On chanta un *Te Deum*, et M. l'abbé Augé prononça un discours, où il célébra le bienfait de la Providence dans le rétablissement d'une institution précieuse pour les services qu'elle a rendus. On ne peut, en effet, s'empêcher de reconnoître une protection particulière dans la restauration du séminaire du Saint-Esprit. M. l'abbé Bertout, resté presque seul de sa congrégation, s'est voué, depuis plusieurs années, à la rétablir, et Dieu a béni son zèle et ses efforts. Le gouvernement a senti la nécessité de favoriser une institution qui devenoit plus que jamais nécessaire pour perpétuer la religion dans nos colonies. Les ministres de l'intérieur et de la marine ont donné des fonds, des personnes pieuses y ont joint leurs offrandes. Enfin, après bien des démarches, M. Bertout rentre aujourd'hui dans l'ancienne propriété de sa congrégation. Cette faveur, qui sembloit inespérée, donne le droit de croire que la Providence protége d'une manière spéciale cet établissement, et qu'elle permettra que le nombre des élèves réponde à la grandeur de la maison. Le bâtiment du séminaire du Saint-Esprit est en effet vaste et commode ; une grande chapelle y est jointe, et à côté se trouve une maison pour recevoir les missionnaires à leur retour des colonies. Le supérieur a de plus racheté l'ancienne maison de campagne à Gentilly. Le séminaire du Saint-Esprit se retrouve donc à peu près comme avant la révolu-

tion, et offre aux jeunes gens et aux missionnaires les mêmes avantages. On ne doute point que de nouveaux sujets ne mettent le supérieur en état d'achever ce qu'il a si heureusement commencé. M. Bertout se propose, dit-on, de former un petit séminaire, où on recevroit de bonne heure les jeunes gens, et où ils feroient leurs cours d'humanités : ce seroit peut-être le meilleur moyen d'assurer le service de nos colonies, et de consolider un établissement que la religion et l'Etat ont un égal intérêt à maintenir.

— Deux missionnaires donnent, en ce moment, dans l'église des Invalides, une suite de conférences sur la religion; ils attirent la foule, et les invalides suivent leurs discours avec intérêt. De vieux militaires s'honorent par les respects qu'ils rendent à la religion, et ils ne peuvent mieux terminer leur carrière qu'en servant Dieu comme ils ont servi l'Etat.

— Le mercredi 18, trois juifs, qui appartiennent à une famille riche et accréditée de leur nation, ont reçu le baptême, dans l'église métropolitaine, des mains de M. l'abbé Girod, vicaire de Notre-Dame, qui les avoit instruits et préparés avec le soin convenable. Cet ecclésiastique leur a, dans cette circonstance, adressé un discours, où il s'est attaché à leur montrer que toutes les prophéties se sont accomplies en la personne de J. C., et que ce divin Sauveur présente parfaitement tous les traits qui devoient caractériser le Messie. Si J. C. n'est pas le Messie, leur a-t-il dit, tout n'est que ténèbres dans la Loi, dans les Psaumes, dans les Prophètes, et les livres sacrés n'ont plus de sens; mais si J. C. est le Messie, la lumière la plus éclatante se répand sur tout l'ancien Testament : le Sauveur est véritablement le soleil qui dissipe le voile dont la nature étoit couverte. Le discours de M. Girod a été écouté avec une religieuse attention. Deux autres juifs, de la même famille, doivent recevoir le baptême cette semaine.

— M. l'abbé Eliçagaray, membre du conseil royal de l'Instruction publique, est mort dans la nuit de samedi à dimanche. Il étoit entré de bonne heure dans la carrière de l'enseignement, et profe, a la philosophie à Toulouse. Il passa en Espagne au commencement de la révolution, et ne revint en France que lorsque les grands orages furent appaisés. On le nomma recteur de l'Académie de Pau, et il succéda ensuite à M. Frayssinous, lorsque celui-ci se démit de sa place de con-

seiller dans l'Instruction publique. M. Eliçagaray plaida souvent dans cette place les intérêts de la religion et de l'Eglise. Il étoit l'ami particulier de M. l'archevêque de Reims, et il demeura long-temps à Paris avec le prélat. Il étoit lié avec les hommes de lettres les plus distingués de la capitale. On sait quels désagrémens on lui suscita il y a deux ans, dans une tournée qu'il faisoit dans le Midi. Ces désagrémens furent d'autant plus sensibles à M. l'abbé Eliçagaray, que l'autorité, au lieu de l'appuyer, sembla donner alors raison à ses ennemis. Plusieurs attaques successives altérèrent sa santé; une dernière le frappa le samedi 21 : il y a succombé le même jour, emportant l'estime et les regrets pour ses qualités, son heureux caractère, son esprit liant et facile, et son zèle pour le bien.

— La mission de Cahors s'est terminée, le 16 décembre, par la plantation de la croix, qui s'est faite par le temps le plus favorable. Cette mission a eu tout le succès qu'on en pouvoit attendre; les exercices ont été constamment suivis; beaucoup de personnes sont revenues à Dieu. La communion générale surtout a été un grand sujet d'édification. On a mis un grand zèle pour la construction du Calvaire, et c'étoit à qui y contribueroit, soit par ses dons, soit par ses soins et son travail. M. l'abbé de Janson et les missionnaires ont montré jusqu'à la fin un dévoûment et une charité infinie. On dit qu'ils doivent donner des exercices dans d'autres villes du diocèse.

—M. l'évêque de Saint-Flour a publié un Mandement pour l'établissement de missionnaires, dont nous avons parlé numéro 857. Cet établissement sera pour tout le diocèse du Puy, qui est formé du département de la Haute-Loire. Il est fixé à Monistrol-l'Evêque, où l'on a acheté une maison pour recevoir les missionnaires. Le prélat dit, dans son Mandement, que le bien qu'ont fait les missionnaires de Salers, et les vœux des habitans de la Haute-Loire, l'ont décidé à procurer ce nouveau secours au diocèse. M. de Salamon rappelle ici les fruits les plus ordinaires des missions, la réforme des mœurs, la paix dans les familles, la réparation des injustices, la cessation des scandales, le retour de la foi, etc. Les fidèles sont invités à concourir de tous leurs moyens à soutenir cette œuvre naissante, et les pasteurs sont chargés de recueillir les offrandes dans leurs paroisses respectives. M. Coindre, supérieur de la mission de Monistrol-l'Evêque, recevra tous les dons.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. A. R. MADAME, duchesse d'Angoulême, vient d'accorder un secours de 500 fr. à la maison des orphelines de Grenoble.

— S. A. R. Mme. la duchesse de Berri a daigné faire remettre une somme de 100 fr. pour un pauvre soldat vendéen, couvert de blessures, et en faveur de qui on a ouvert une souscription.

— M. le vicomte de Châteaubriand est arrivé de Véronne le 20 au matin, et a été appelé au conseil des ministres qui a eu lieu à trois heures.

— Une ordonnance du Roi, du 18 décembre, met à la disposition des préfets un tiers du centime du fonds de non valeur; les deux autres tiers resteront à la disposition du ministre des finances.

— S. Exc. le ministre de la guerre a pris les mesures les plus sages pour prévenir tout désordre auquel les militaires libérés du service le 31 de ce mois auroient pu se porter en se rendant dans leurs foyers.

— M. le procureur-général a fait appel *à minimâ* du jugement du tribunal de police correctionnelle qui a condamné les éditeurs des quatre journaux de l'opposition à quinze jours de prison et 500 fr. d'amende, pour l'insertion de la lettre de M. Benjamin Constant à M. de Carrère.

— Le sieur Lagier, libraire, avoit été condamné par le tribunal de police correctionnelle pour avoir vendu *Felicia*, et d'autres mauvais livres qui ne portoient point de nom d'auteur ni d'imprimeur. La cour royale a infirmé le 21 ce jugement, et a cependant ordonné d'office que lesdits ouvrages seroient mis au pilon, comme étant généralement contraires aux bonnes mœurs. La cause de M. Benjamin Constant, pour le délit de diffamation, qui devoit être appelée le 26 de ce mois, a été remise au mois prochain, attendu que le prévenu a justifié de son état de maladie.

— Il s'étoit formé à Belleville une espèce de club sous la dénomination de *Nourrissons de Bacchus*. Cette société avoit nommé un président, des censeurs, des chanteurs et un caissier. Le cabaretier et les dignitaires ont comparu, le 21, au tribunal de police correctionnelle, au nombre de sept, et ont été condamnés chacun à 16 fr. d'amende, comme prévenus d'avoir formé une réunion illicite composée d'environ trente membres.

— Les sieurs Brun, Chaulne et Deschiens, compromis dans l'affaire des menaces faites aux jurés de la cour d'assises de Paris, seront jugés le 27 de ce mois.

— Les fonctionnaires et les élèves du collége royal de Bourbon ont versé pour les pauvres une somme de 450 fr. entre les mains de M. le maire du 12e. arrondissement.

— Les Frères des Ecoles chrétiennes ont été installés à Brest, le 17, avec beaucoup de solennités. Leur établissement est dû surtout à la charité du curé de Saint-Louis, et de quelques ames pieuses. Une

souscription avoit été ouverte pour se procurer les fonds nécessaires à cet établissement.

— Un officier supérieur de marine vient de partir pour aller inspecter l'école de marine d'Angoulême, qui, dit-on, doit être transférée à Brest.

— M. le vicomte de Charrier-Moissard, capitaine de vaisseau en retraite, vient d'être nommé maire de Toulon.

— M. le marquis de Rosières, ancien secrétaire général au ministère de la marine, nommé en 1815 maire de la ville d'Alby, et destitué en 1819, vient d'être réintégré dans ses fonctions.

— M. Lesire, juge d'instruction au tribunal de première instance de Rennes, et M. Arnault, substitut du procureur général, ont été nommés conseillers à la cour royale.

— M. Rosset, premier avocat général à la cour royale de Colmar, vient d'être nommé procureur général à Cayenne.

— M. Desetangs, procureur du Roi, a été nommé, le 11, président du tribunal de première instance de Chaumont, en remplacement de M. Dimey, décédé.

— M. le général Berge, commandant en chef l'école d'application de l'artillerie et du génie, a quitté Metz, le 17 de ce mois, pour aller prendre le commandement de l'artillerie à l'armée d'observation. On dit qu'il doit être remplacé par M. le général du génie baron Sabatier, qui commande actuellement l'arsenal du génie à Metz.

— L'*Echo du Nord*, journal libéral, a été cité devant le tribunal de police correctionnelle de Lille; il est accusé d'avoir cherché à exciter à la haine et au mépris du gouvernement du Roi, et à troubler la paix publique.

— Conformément à l'arrêt de la cour de cassation qui casse les arrêts de la cour d'assises de Paris, le procureur-général de la cour royale d'Amiens a fait assigner les journaux de l'opposition à comparoître, le 30 décembre, à l'audience de la cour d'assises de la Somme, séant à Amiens. « Mais attendu, est-il dit dans la citation, qu'il résulte des dispositions de la loi du 25 mars dernier, que la cour d'assises de la Somme n'est pas compétente, voir dire que ladite cour est incompétente, et qu'il n'y a lieu à statuer au fond sur le renvoi à elle fait par la cour de cassation ».

— La cour d'assises de Poitiers a rejeté, le 12 de ce mois, l'opposition formée par Me. Drault, avocat près cette cour, à l'arrêt par défaut, du 14 septembre, qui l'avoit rayé du tableau pour avoir refusé de défendre l'accusé Berton, de qui il avoit été nommé d'office le conseil.

— M. Catineau, libraire à Poitiers, a été également déclaré non-recevable dans son opposition à l'arrêt qui lui a infligé la peine d'un mois de prison et 1000 fr. d'amende, pour avoir rendu un compte infidèle des débats de la conspiration de Thouars. On annonce que Me. Drault et le sieur Catineau se sont pourvus contre ces deux décisions postérieures à la cassation prononcée, le 5 de ce mois, des arrêts

de la cour d'assises de Paris dans l'affaire des journaux de l'opposition.

— Une énorme digue élevée pour protéger la ville de Saint-Jean-de-Luz contre les eaux de la mer, vient de disparoître en partie sous les efforts des vagues. De nouveaux travaux vont être commencés et seront poursuivis avec activité.

— Un paysan, qui travailloit dans un champ près d'Avallon, a découvert tout récemment des statues mutilées qui ont donné lieu à des fouilles. On a trouvé l'enceinte d'un temple antique parfaitement dessiné par des murs qui ont deux ou trois pieds de haut, une grande quantité de statues mutilées de marbre blanc de la plus rare beauté, et dont plusieurs sont presqu'entières, et beaucoup de pièces de cuivre et d'argent, toutes marquées au coin des empereurs romains. L'architecte du gouvernement doit faire bientôt un rapport à l'Institut sur toutes ces précieuses découvertes.

— Le baron d'Eroles est arrivé à Toulouse, le 13 de ce mois. Le lendemain il s'est promené dans la ville, revêtu de ses insignes et décorations. Avant de quitter l'Espagne, ce général a dispersé en Guérillas les troupes qu'il avoit sous son commandement. Le général constitutionnel Torrijos a fait publier, le 29 novembre dernier, une proclamation non moins barbare que celle de Mina.

— On assure qu'un traité d'alliance vient d'être conclu entre l'Espagne et le Portugal, et que huit mille hommes vont être mis à la disposition du gouvernement espagnol.

— Le roi d'Espagne a signé, le 1er. de ce mois, le décret des cortès qui supprime tous les couvens placés dans les lieux dont la population ne s'élève pas au-delà de quatre cent cinquante habitans. MM. Pizarro et Sonama, rédacteurs du fougueux journal le *Zurriago*, viennent d'être exilés, le premier à l'île d'Ivica, le second aux Canaries, en vertu du pouvoir dictatorial des ministres.

— La première séance des cortès ordinaires de Lisbonne a eu lieu le 1er. décembre. Le roi, étant indisposé, n'a pu se trouver à l'ouverture. Dans son discours, qui a été lu par un de ses ministres, on voit les objets qui doivent occuper la session actuelle des cortès. Le président de l'assemblée a répondu par un long discours, dans lequel il fait un éloge pompeux du roi.

— La reine de Portugal a refusé le serment à la constitution. Ce refus, qui lui étoit dicté par sa conscience, a vivement irrité les cortès de Lisbonne. Elle vient d'être séparée de tous ses enfans, et envoyée dans un château à cinq lieues de Lisbonne, où on ne lui a laissé que les personnes qui lui étoient absolument nécessaires pour son service. Elle sera expulsée du royaume aussitôt que la saison et l'état de sa santé permettront cette cruelle mesure.

— Le vice-roi d'Irlande, marquis de Wellesley, avoit pris des mesures énergiques pour comprimer les excès des *orangistes*, et avoit destitué deux cents juges de paix connus pour leur partialité ou leur négligence. Il avoit en outre empêché, le 4 novembre dernier, tout attroupement autour de la statue du roi Guillaume. Le parti protestant

furieux de ces mesures énergiques, vient de manifester toute son irritation. A l'occasion de l'ouverture théâtrale où, selon l'usage, le vice-roi paroît dans la loge royale en grande cérémonie, les orangistes ont chanté des chansons insultantes pour les catholiques, et une énorme bouteille a été lancée dans la loge royale par un individu qui a été arrêté et reconnu par deux témoins; c'est un charpentier. Le marquis de Wellesley n'a pas été blessé. Le cri des perturbateurs étoit : *Point de vice-roi papiste!* L'ordre a été rétabli dans Dublin. On espère que ces excès ne serviront qu'à hâter l'émancipation des catholiques. On parle à Londres, outre la punition des perturbateurs arrêtés, de la dissolution des associations d'orangistes, comme d'un foyer d'intolérance et de fanatisme.

— Les Grecs ont remporté de nouveaux avantages sur leurs ennemis. Des brûlots lancés contre la flotte turque ont mis le feu à plusieurs vaisseaux. On dit que le vaisseau amiral du capitan pacha a sauté. Les débris de la flotte se sont réfugiés dans les Dardanelles.

On réclame une place dans ce journal pour un artiste plus recommandable encore par ses principes que par ses talens. M. Bertrand Andrieu, graveur en médailles, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, est mort le 10 décembre dernier. Né à Bordeaux le 4 novembre 1761, un vif attrait l'entraîna vers la gravure : cet art avoit alors perdu de son éclat. Andrieu forma son goût sur les meilleurs modèles, et chercha à redonner à la gravure en médailles la correction et la grâce de l'antique. Toujours choisi par le gouvernement pour exécuter les médailles des événemens les plus mémorables, il en forma une suite aussi intéressante par le travail que par le sujet lui-même. Depuis la restauration, de nouveaux chef-d'œuvres sortirent de ses mains : nous citerons la médaille de la statue équestre de Henri IV, celle de la France en deuil au 20 mars, etc. En dernier lieu, il avoit fini la médaille pour la naissance du duc de Bordeaux : mais déjà atteint de la maladie qui vient de l'enlever, il voyoit sa santé dépérir de jour en jour. Il est mort après de longues souffrances, ayant demandé lui-même les secours de la religion, et s'étant préparé au dernier passage par l'exercice de toutes les vertus chrétiennes. Doué du plus heureux caractère et de l'humeur la plus égale, il étoit aimé et estimé de tous, et sa perte excite les regrets les plus vifs dans sa famille et parmi ses amis, comme parmi tous ceux qui cultivent les arts.

Le mois de Jésus ou le mois de Janvier consacré à Jésus-Christ, et sanctifié par des méditations (1).

On sait qu'une pieuse pratique a consacré particulièrement le mois de mai à honorer les vertus de la sainte Vierge, et le mois de mars à honorer celles de saint Joseph. On a cru qu'on pouvoit aussi déterminer un des mois de l'année pour exciter à une dévotion plus vive envers le Sauveur. Le mois de janvier a paru le plus propre pour cela; c'est le premier mois de l'année; c'est dans ce mois que l'Eglise célèbre plusieurs mystères de la vie mortelle du Sauveur, sa circoncision, son adoration par les mages, son baptême. Ce temps peut en outre servir de préparation au Carême. On a donc rédigé une suite de méditations sur la vie et la mort de Jésus-Christ. Ces méditations sont pour tous les jours du mois, et rappellent les principales circonstances de la vie de notre Seigneur. Elles sont accompagnés de prières, de résolutions et d'exemples. Il nous a semblé que le tout étoit instructif et édifiant; seulement nous ne savons si dans le nombre des exemples il n'y a pas quelques histoires qui ne sont pas très-authentiques. Mais comme ces anecdotes tiennent peu de place, elles ne nuiront guère à l'intérêt et à l'utilité de l'ouvrage.

Le Patriotisme des Volontaires royaux de l'Ecole de droit de Paris, par M. Guilleinin (2).

On se rappelle avec quelle ardeur les jeunes gens de l'Ecole de droit de Paris se présentèrent, en 1815, pour servir sous les drapeaux de la monarchie. A la nouvelle du retour de Buonaparte, douze cents jeunes gens s'enrôlèrent pour défendre le Roi contre une seconde usurpation. La défection de presque toute l'armée n'abattit point leur courage, et un grand nombre d'entr'eux suivirent le Roi dans son exil, et ne revinrent qu'avec lui. C'est l'histoire de leur dévoûment que M. Alexandre Guillemin vient retracer. Lui-même un de ces volontaires et porte-drapeau, il a fait la campagne de Gand, et a vu tous les évènemens qu'il raconte. Son récit montre quels étoient les honorables sentimens de cette brillante jeunesse et le courage de ses chefs. On trouve ici des noms chers

---

(1) 1 vol. in-18; prix, 1 fr. et 1 fr. 50 c. franc de port. A Paris, chez Egron; et chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

(2) 1 vol, in-8°. prix, 4 fr. et 5 fr. franc de port. A Paris, chez Egron, et chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

à la fidélité : MM. Druault, Pallu du Parc, Bertrandet, Bertaud du Coin, etc. M. Guillemin cite plusieurs traits de bonté de la part du Roi et de nos Princes ; il a, entr'autres, souvent occasion de parler d'un Prince qui a péri depuis, victime du plus noir attentat, et il paie avec effusion son tribut à la mémoire de cette ame généreuse.

Cette relation doit donc être jointe à l'histoire générale de l'époque fatale des cent jours. Outre les faits généraux qu'elle rapporte, elle contient beaucoup d'anecdotes particulières, et elle est un témoignage de l'esprit qui régnoit alors, de l'attachement à la monarchie, et de l'horreur qu'inspiroit le retour de l'homme ennemi. M. Guillemin, qui n'est pas moins estimable par ses principes religieux que par ses sentimens de courage et de fidélité, en a mis l'empreinte dans sa relation, et il y règne même un ton animé, qui la fera lire avec plus d'intérêt. On n'aura cependant point à lui reprocher de s'être écarté des règles de la modération, car il s'est abstenu de nommer plusieurs personnages qui, à l'époque des cent jours, se sont montrés d'une manière peu honorable.

Le dernier numéro étoit imprimé lorsque nous avons appris que le prince de Hohenlohe devant demeurer en Autriche, il ne falloit plus lui écrire à Bamberg. On nous prioit de donner le plus de publicité possible à cette nouvelle, afin de prévenir des démarches ou des frais inutiles. Les lettres qu'on écriroit d'ici au 1er. mars prochain, disoit M. Forster, resteroient sans réponse. Nous tâcherons de savoir s'il est possible d'écrire au prince dans sa nouvelle résidence. Mais comme M. Forster évite de donner son adresse, nous soupçonnons que le prince a voulu interrompre une correspondance, qui, à en juger seulement par les lettres que nous avons été chargés de lui transmettre, devoit être immense. S'il en a reçu autant des autres pays à proportion, ce pieux prince devoit être accablé de demandes.

M. Forster, qui est le chapelain du prince, et qui lui-même quitte Bamberg et va occuper une cure en Franconie, écrit qu'on s'occupe de répondre aux lettres reçues jusqu'à ce moment ; mais que, comme il y en a beaucoup, cela demandera du temps. Nous en prévenons les personnes intéressées, qui sans doute comptoient les jours, et attendoient impatiemment une réponse ; elles verront par-là qu'elles peuvent encore avoir à attendre un peu.

Quand nous saurons quelque chose de certain sur la résidence du prince et sur la possibilité de lui écrire, nous en avertirons dans notre Journal. Jusque-là, nous engageons les abonnés à suspendre tout envoi de lettres pour le prince. D'après l'avis de M. Forster, ce seroient des lettres perdues. D'après le même avis, nous n'avons point expédié des lettres que nous venions de recevoir de Beaupréau et de Dracé. Toutes les autres sont parties.

L'Eglise catholique justifiée contre les attaques d'un écrivain qui se dit orthodoxe, ou *Réfutation des* Considérations sur la doctrine et l'esprit de l'Eglise orthodoxe, de M. de Stourdza ; par M. *** (1).

M. Alexandre de Stourdza publia, en 1816, à Weymar, un volume in-8°., sous le titre de *Considérations sur la doctrine et l'esprit de l'Eglise orthodoxe*. Cet ouvrage nous fut envoyé dans le temps pour en rendre compte ; il faut le confesser, nous n'avons point rempli cette tâche. Plusieurs fois nous voulûmes examiner le volume de M. de Stourdza ; mais les bizarreries du style, l'incohérence des idées, une certaine affectation de profondeur que nous ne pouvions comprendre, une métaphysique obscure appelée au secours d'une doctrine confuse, tout cela rebuta notre courage et lassa notre patience. Nous avions déjà noté quelques endroits qui nous paroissoient les plus singuliers, quelques pensées plus fausses, quelques assertions plus étonnantes ; mais, quand il fallut porter un jugement général sur le livre, nous nous trouvions tout à coup arrêtés par la difficulté d'asseoir quelque chose de fixe sur un ouvrage mal tissu et rempli de contradictions. Insensiblement le temps s'est écoulé. Nous avons pris et repris le livre sans avancer notre travail, et nous avons fini par croire que peut-être nous ferions bien de garder le silence sur une production qui devoit être oubliée, et qui n'étoit pas assez attrayante pour être dangereuse.

(1) 1 vol. in-8°. ; prix, 5 fr. 50 c. et 7 fr. 50 c. franc de port. A Lyon, chez Rusand ; et à Paris, chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

Une occasion se présente pour réparer nos torts. Un ecclésiastique, probablement plus courageux que nous, et certainement plus instruit, a entrepris de réfuter les *Considérations* de M. de Stourdza. C'est cette réfutation que nous annonçons. D'abord nous étions tenté de penser que le critique avoit pris une peine inutile, et qu'il avoit fait trop d'honneur à son adversaire en le combattant avec tant de zèle; mais la lecture de son ouvrage nous a détrompé. Si les *Considérations* de M. de Stourdza sont peu connues en France, quoiqu'écrites en françois, elles sont probablement plus répandues en Allemagne, et surtout en Russie, où notre langue est usitée dans les hautes classes de la société. Les attaques que M. de Stourdza s'est permises contre notre doctrine et notre église pourroient donc avoir fait impression sur quelques esprits, et il importoit de rectifier les fausses idées qu'il donne sur notre croyance et sur nos pratiques. Ne pas lui répondre, c'étoit laisser croire à des gens prévenus qu'on ne pouvoit pas lui répondre. D'ailleurs nous connoissons trop peu l'église russe, et c'étoit une occasion de montrer quel est son esprit, et d'éclaircir des questions qui ne peuvent être sans intérêt pour quiconque aime la vérité.

M. Alexandre de Stourdza, jeune Russe à ce qu'on dit, adopte la doctrine de l'église russe, ou du moins paroît l'adopter en général; car il s'en écarte sur des points fort essentiels. Il donne à son église le titre d'*orthodoxe*, sans penser que cette qualité n'est point un signe qui puisse servir à faire distinguer une église. Ce qui l'a décidé à écrire, c'est, dit-il, les tentatives de quelques *hétérodoxes domiciliés* en Russie contre l'église d'Orient. Il paroît que M. de Stourdza veut parler de quelques conversions qui eurent lieu à Pé-[illegible]bourg il y a peu d'années. Mais en quoi ces conver-[illegible] sont-elles une attaque contre l'église dominante? [illegible] un temps où chacun veut faire des prosélytes à l'o-

pinion qu'il adopte, à une époque où les incrédules, les protestans, les libéraux, publient des livres pour insinuer leurs sentimens, et cherchent par tous les moyens à gagner des partisans, surtout parmi la jeunesse, les catholiques seront-ils seuls exclus du droit de persuader les autres? Les changemens dont on se plaint ne sont-ils pas une suite nécessaire de la liberté de conscience que l'on a proclamée comme une loi fondamentale? Est-ce la peine de faire tant de bruit pour quelques conversions de femmes et d'enfans, quand tous les ans les gazettes de Pétersbourg impriment la liste de ceux qui ont embrassé la communion russe, quand il y a une loi en Russie qui porte que tout enfant qui a son père ou sa mère russe doit être élevé dans la religion russe, quoique l'un des deux époux soit d'une autre religion? Cette loi, pour le dire en passant, est-elle bien conforme à la tolérance, et les catholiques sont-ils donc bien criminels quand ils cherchent à convertir les membres des autres églises, tandis que ceux-ci sont dignes d'éloges quand ils s'efforcent aussi d'amener à leur croyance les enfans de l'église romaine?

Telle est la manière de raisonner de l'auteur de la *Réfutation*; mais il ne se borne pas à ces argumens. Il suit M. de Stourdza dans tous ses développemens sur les dogmes, sur les sacremens, la liturgie, le clergé, les ordres religieux, etc. L'auteur traite tous ces points avec autant de solidité que de précision, et se montre, à ce qui nous semble, théologien exercé, et de plus logicien exact. Il connoît l'histoire ecclésiastique, et relève les nombreuses assertions de M. de Stourdza sur cette matière. Celui-ci avoit dit, par exemple, que le premier concile écuménique avoit décerné une préséance d'ancienneté et d'honneur à l'évêque de Rome et à celui de Constantinople; mais il a oublié que, lorsque le premier concile de Nicée faisoit ses canons,

en 325, Constantinople n'existoit pas, on n'étoit encore que l'humble Bysance, dont l'évêque reconnoissoit celui d'Héraclée pour son métropolitain. Sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, M. de Stourdza s'étoit énoncé avec la légèreté présomptueuse d'un jeune homme qui croit qu'on écrit l'histoire avec le seul secours de l'imagination. Le *réfutateur*, au contraire, ne marche qu'entouré de monumens, de preuves et de raisonnemens, et il renverse complètement l'érudition leste de l'*orthodoxie* mal assurée de son adversaire. Sa *Justification de l'Eglise catholique* nous paroît un bon livre de controverse, qui tend, non pas seulement à justifier quelques particuliers respectables ou même un corps utile, mais encore à repousser de funestes préventions contre l'église romaine en général, et à prouver l'injustice d'une séparation due bien plutôt à de misérables rivalités et à des passions ardentes qu'à la connoissance et à l'amour de la saine doctrine.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Le dimanche 8 décembre, jour de la fête de la Conception de la sainte Vierge, le saint Père, après avoir célébré la messe dans sa chapelle privée, prononça un décret portant qu'on pouvoit avec sûreté procéder à la béatification du vénérable serviteur de Dieu le Frère Julien de saint Augustin, espagnol et profès laïc chez les Mineurs de l'Observance. Ensuite S. S. déclara qu'il étoit constant que le vénérable serviteur de Dieu Pierre-Dominique d'Orviète, prêtre, profès et missionnaire des Mineurs de l'Observance réformés, avoit pratiqué les vertus dans un degré héroïque. Ces décrets ont depuis été rendus publics.

— Le même jour, il a été tenu chapelle papale pour la fête de l'immaculée Conception. Bien que cette fête tombât le second dimanche de l'Avent, cependant, d'après une disposition particulière de Benoît XIV de glorieuse mémoire,

on a chanté, ce jour, la messe solennelle propre de la Conception.

— Le roi de Prusse est arrivé le 8 décembre, de retour de Naples. S. M. a voulu faire une seconde visite au saint Père, et s'est rendue, le mardi 10, au matin, au palais Quirinal, ainsi que le prince son frère. L'un et l'autre ont pris congé de S. S., qui les a accueillis de la manière la plus distinguée. Le roi est parti, le 11, par la route de Florence.

Paris. Le 24 décembre, un Anglois, d'une famille riche et honorable, M. Wright, a fait abjuration du protestantisme, entre les mains de M. Guillaume Poynter, évêque d'Halie et vicaire apostolique de Londres. Cette cérémonie a eu lieu dans la chapelle des religieuses Récolettes établies rue d'Anjou, près l'ancien cimetière de la Madelaine. M. Wright, qui a vingt-six ans, étoit dernièrement à l'abbaye du Gard, et a été fort touché de ce qu'il y a vu. Il a eu pour parrain un pieux jeune homme, qui a contribué à l'éclairer; et pour marraine, Mme. la comtesse de Genlis. Plusieurs personnes de distinction étoient présentes, entr'autres, Mgr. le nonce et M. de Haller, revenu lui-même d'une manière si éclatante à la religion catholique, et qui justifie cette démarche par son zèle et sa piété. Plusieurs autres exemples de conversion ont eu lieu très-récemment dans la capitale, entr'autres, deux dames d'un rang distingué dans la société, l'une femme d'un officier général, et l'autre d'un seigneur irlandois. Nous pourrons donner quelque jour des détails plus positifs sur ces deux derniers faits. L'abjuration de ces dames a été publique; mais des raisons particulières ont fait souhaiter qu'il n'en fût pas encore rendu compte dans les journaux.

— M. Pierre Delarue, curé de Saint-Denis du Saint-Sacrement au Marais, est mort, le 26 décembre, à la suite de longues infirmités. Il étoit du diocèse de Bayeux, et exerçoit les fonctions de second vicaire à Saint-Louis en l'Ile à l'époque de la révolution. Il refusa le serment, malgré l'exemple que lui avoit donné son curé. Il revint ensuite dans cette paroisse lorsque le curé eut rétracté son serment. Il fut fait curé de Saint-Gervais il y a quelques années, puis transféré à la cure de Saint-Denis du Marais. C'étoit un ecclésiastique édifiant et régulier, qui s'étoit fait aimer et estimer dans les différentes places qu'il a occupées.

— Le séminaire des Missions-Etrangères célébrera, le

6 janvier, la fête de l'Epiphanie, qui est la fête patronale de cet établissement. M. l'évêque de Troyes officiera pontificalement le matin à dix heures précises. A deux heures précises, M. l'abbé Ronsin prononcera le discours, qui sera suivi de la quête pour les missions étrangères. La quête sera faite par mesdames la marquise de Rougé et la comtesse de Corbières. Les vêpres seront à trois heures et demie. Ceux qui ne pourront se trouver au discours sont priés d'envoyer leurs offrandes aux quêteuses.

— Des personnes qui s'intéressent au succès de l'association de Saint-Joseph, tiendront une assemblée de charité pour cet objet, le samedi 28; M. l'abbé Letourneur, prédicateur ordinaire du Roi, parlera sur cette œuvre, et rendra compte de son but, de son origine et de ses progrès. La réunion aura lieu rue de Bourbon n°. 51, à deux heures précises.

— Les obsèques de M. Dominique Eliçagaray ont été célébrées le jeudi 26 décembre à midi, dans l'église Saint-Sulpice, en présence d'une réunion nombreuse d'amis et de confrères de cet estimable ecclésiastique. M. l'évêque d'Hermopolis, qui étoit fort attaché à M. l'abbé Eliçagaray, et qui l'avoit indiqué pour son successeur lorsqu'il quitta, il y a quelques années, le conseil de l'instruction publique, assistoit au service dans le sanctuaire, en rochet et en camail. Les membres du conseil d'instruction publique et d'autres fonctionnaires de l'Université remplissoient la nef. M. l'abbé Eliçagaray étoit né vers 1760, dans le diocèse de Bayonne. Il étoit, en 1790, official de la Basse-Navarre. Un écrit qu'il publia en faveur des droits de l'Eglise, au commencement de la révolution, lui concilia l'estime du cardinal Maury, qui lui envoya de Montefiascone des lettres de grand-vicaire pour ce diocèse. Lorsque le cardinal eut été nommé archevêque de Paris, il sollicita l'abbé Eliçagaray de venir le seconder dans l'administration; mais celui-ci déclina cette invitation, et fit entendre au cardinal, quoique de la manière la plus polie, que ses principes ne lui permettoient pas de prendre part sous lui à l'administration du diocèse de Paris. Toutefois le cardinal ne lui en garda point rancune. Dans ces derniers temps, la piété de M. l'abbé Eliçagaray avoit semblé redoubler; nous savons qu'il avoit fait, il y a peu de temps, une confession générale, et il donnoit plus de temps aux exercices de religion. Tous les matins il consacroit une heure à la méditation; c'est au

milieu de ces pratiques chrétiennes et sacerdotales que la mort l'a surpris; mais on peut croire qu'elle n'a pas été imprévue pour lui.

— On a su qu'il s'étoit formé, à Paris, une société des *bonnes études*, qui a pour objet d'offrir aux jeunes gens qui se trouvent dans la capitale pour leurs études, une réunion où ils trouvent des secours, des conseils et des exemples propres à les diriger et à les soutenir dans la carrière. Des jurisconsultes et des médecins distingués dirigent cette société, qui compte déjà un grand nombre de jeunes gens, et qui a tenu, l'année dernière, plusieurs réunions. On a acheté un local, où on a disposé une salle vaste et commode pour les séances. Comme cet établissement a surtout un but religieux, une messe du Saint-Esprit a été célébrée le vendredi 20, pour attirer les bénédictions divines sur cette réunion. M. l'abbé Rauzan a prononcé un discours plein d'ame et d'expression, qui a encore animé une jeunesse remplie du meilleur esprit. Le soir, on a pris possession du nouveau local, et on a inauguré le buste du Roi.

— On a ouvert le jour de Noël à Saint-Sulpice, la nouvelle chapelle de Saint-Maurice, peinte à fresque par M. Vinchon; nous en donnerons une description.

— On a imprimé à part un extrait de notre n°. 867, sur les religieux Trapistes d'Espagne réfugiés en France. On a l'intention de répandre cet extrait pour faire connoître le zèle de ces bons religieux et favoriser le désir qu'ils ont de s'établir en France. Les ames pieuses ne peuvent voir qu'avec plaisir se former quelques-uns de ses saints asiles, que rend encore plus nécessaires notre corruption présente. Ceux qui voudront coopérer à cette bonne œuvre pourront envoyer leurs dons à M. l'archevêque de Bordeaux, qui, comme nous l'avons vu, s'intéresse d'une manière toute spéciale à cet établissement, ou au secrétariat de l'Archevêché à Paris. M. le baron Giresse de la Beyrie, secrétaire des commandemens de M[gr]. le duc d'Angoulême, et M. Clausel de Coussergues, député, veulent bien aussi recevoir les offrandes. Celui-ci avoit un frère qui a demeuré au monastère de Sainte-Susanne. M. Charles Clausel, officier dans l'armée de Condé, se fit Trapiste après la dissolution de ce corps, et eut pour maître des novices le même Père de Martres qui est aujourd'hui à Paris. Ce même Père assista M. Charles Clausel à la mort, et rendit compte de sa

fin édifiante à sa famille par une lettre qui est citée dans un ouvrage célèbre.

— Les travaux des missions ont aussi recommencé dans le diocèse de Troyes. Les missionnaires attachés à ce diocèse, et qui font partie de la congrégation de M. l'abbé Coudrin, ont ouvert leurs exercices à Gyé-sur-Seine, et y ont ranimé la foi. L'affluence fut si grande dès les premiers jours, que trois des missionnaires se rendirent à Neuville, paroisse importante à une demi-lieue de Gyé, pour répondre aux vœux des habitans de ce lieu et des environs. Cinq autres restèrent à Gyé. Une foible opposition fit entendre quelques murmures, bientôt étouffés par une impulsion générale. Les solides instructions des missionnaires, et surtout leur douceur et leur charité, ont triomphé de toutes les préventions : les hommes, les vieillards sont accourus aux exercices et au tribunal de la pénitence. M. l'abbé Coudrin est venu se joindre, pour quelque temps, à ses confrères, et a encore contribué à entraîner les esprits. Chaque jour étoit marqué par de nouvelles conquêtes ; des mariages ont été bénis. Le 23 novembre, M. Coudrin a fait la cérémonie du renouvellement des vœux du baptême, et le lendemain dix-huit cents personnes ont communié, tant de Gyé que de Neuville et de Courteron. A Gyé, les deux tiers de la paroisse, hommes et femmes, ont suivi la mission. Le soir du dimanche 24, on a fait la plantation de la croix : parmi les porteurs, on distinguoit M. le chevalier de Bellaing, qui habite Gyé et qui y donne le meilleur exemple ; M. Augustin Coudrin, juge à Bar-sur-Seine. On estime que les assistans étoient au nombre de cinq mille. Les curés de huit paroisses voisines étoient venus, avec un grand nombre de fidèles, prendre part à la cérémonie. La paroisse de Comméville, située sur les limites de l'Aube et de la Côte-d'Or, a montré surtout un zèle très-louable ; les habitans, quoique éloignés de Gyé de deux lieues, venoient en foule tous les soirs aux exercices. On a eu aussi beaucoup à se louer des autorités locales. Les missionnaires sont partis, le 28, pour les Riceys, et ont été conduits processionnellement par ceux qu'ils avoient instruits et touchés, et qui ne savoient comment leur exprimer leur reconnoissance.

— On a publié, à Nanci, la relation d'une guérison opérée, le 4 novembre dernier, sur la Sœur Constance Barbiche, religieuse de la congrégation de Saint-Charles. La Sœur

Constance, actuellement âgée de vingt-huit ans, étoit sujette à des vomissemens, et étoit tombée dans un état de maigreur et de dépérissement qui sembloient annoncer une fin prochaine. On écrivit en sa faveur au prince de Hohenlohe : une réponse, datée de Bamberg, le 9 octobre, et signée Forster, chapelain, en l'absence du prince, avertissoit que celui-ci prieroit le 4 et le 25 novembre, et qu'il aimoit à prescrire une neuvaine en l'honneur du Sacré-Cœur. La neuvaine fut faite dans la maison chef-lieu de la congrégation de Saint-Charles, et dans le noviciat qu'habite la Sœur Constance. Celle-ci commença à éprouver quelque soulagement pendant le cours de cette neuvaine, qui avoit été ouverte le 26 octobre. Le jour de la Toussaint, elle communia au lit, n'ayant pas la force de marcher. Le lendemain, après avoir beaucoup vomi dans la matinée, ayant lu dans l'Evangile la guérison de l'hémorrhoïsse, elle fit sa prière à Dieu, bien persuadée qu'il pouvoit la guérir ainsi que cette femme. Dès ce moment, elle se leva, et put marcher sans le secours de personne. Le 3 novembre, elle vomit encore. Le 4, jour de saint Charles, elle éprouva une grande secousse pendant la messe : depuis, elle n'a plus eu de vomissemens ; et sa santé se fortifie de jour en jour. Telle est la substance du récit de la Sœur. M. l'abbé Brion, vicaire-général et supérieur de la congrégation de Saint-Charles, certifie la vérité des faits contenus dans l'exposé de la Sœur, et déclare qu'ils sont tous à sa connoissance personnelle. Son certificat est du 8 décembre dernier. M. Serrières, docteur en médecine, atteste, le 2 décembre, que la Sœur étoit attaquée, depuis sept ans, d'une névrose de l'estomac, et que les accidens étoient augmentés au point que la vie de la Sœur étoit en péril certain, *lorsque, par suite d'une ferme confiance en Dieu et aux miracles du prince de Hohenlohe, il s'est opéré en elle un changement total*; que, depuis un mois, les vomissemens ont disparu. M. le docteur Serrières croit qu'il y a, dans ce changement, quelque chose de miraculeux. Nous laisserons chacun peser les faits et tirer les conséquences.

— Il paroît à Strasbourg, depuis l'année dernière, un ouvrage périodique, qui, sous le nom de *Timothée*, s'annonce pour propager les *sentimens religieux et libéraux*. Ce mélange paroîtra peut-être singulier; la religion s'allie mal avec ce qu'on décore aujourd'hui du nom de sentimens libéraux.

Aussi l'ouvrage offre un amalgame assez bisarre, et en même temps que les auteurs paroissent attachés aux grands principes de la révélation, ils se laissent entraîner sur bien des points à l'esprit de leur siècle, et leur prétendue impartialité est tout-à-fait partiale. Ils attaquent l'Eglise catholique avec une aigreur qui certainement n'est pas *libérale*, au moins dans l'acception véritable de ce mot. Leur article sur l'Histoire de l'origine des Vaudois renferme des sorties fort déplacées contre les papes; celui sur l'établissement de la religion chrétienne a des réflexions non moins répréhensibles et non moins hors de propos sur les prêtres du moyen âge. Dans un morceau sur la *perfectibilité des connoissances religieuses*, on avance comme une chose incontestable cette fausseté manifeste, qu'il n'y a nulle part plus d'incrédules que dans les pays où l'on exige une foi plus absolue. L'histoire de la séparation de l'église grecque et de la latine met tous les torts du côté des pontifes romains. Un article sur la lettre de M. de Haller reproduit des reproches usés. Pour servir de contrepoids aux espérances données par M. de Haller sur le retour d'un grand nombre de protestans à l'unité, le *Timothée* cite des faits contraires. A Dublin, dit-il, la *Société des Ecoles du Dimanche* fait élever dans la religion protestante de pauvres enfans catholiques dont le nombre s'est élevé à près de 60,000 en 1818, et à Londres une société irlandoise travaille à établir des écoles protestantes partout où la religion catholique domine; de sorte, ajoute-t-on, que les catholiques commencent à lire la Bible et ont moins de confiance pour leurs curés. Voilà véritablement un beau sujet de triomphe pour les protestans, et il leur sied bien après cela de crier contre le prosélytisme des prêtres catholiques. Séduire de pauvres enfans, profiter de leur misère pour les arracher à leur croyance, leur inspirer des préventions contre la foi de leurs parens, leur vendre quelques secours au prix de leur défection, cela assurément n'est pas généreux ; et ce sont des protestans qui nous révèlent ce manége et ces menées. Au surplus, nous sommes persuadé qu'il y a un peu d'exagération et de *vanterie* dans le nombre de ces conquêtes et dans l'appréciation des résultats que l'on se flatte d'obtenir. Un sermon sur la liberté évangélique, qui se trouve ensuite dans le même recueil, est une déclamation tout-à-fait dans le goût moderne sur les chaînes où les catholiques retiennent l'esprit humain, sur les restrictions qu'ils mettent à la lec-

tiré de la Bible, sur la pompe de leurs cérémonies. Nous n'avons encore parlé que du premier volume du *Timothée*; le second volume offriroit aussi quelque prise à la critique. Un article sur les superstitions épargne précisément les plus grossières et les plus dangereuses. Dans un sermon qui a pour texte : *la Vérité vous délivrera*, et qui a été prêché à Strasbourg, le 17 février dernier, l'orateur commence ainsi son premier point : *Par un fidèle attachement à l'Evangile nous n'entendons pas que l'on s'en tienne opiniâtrément à la lettre de ces saints livres, ni que l'on répète aveuglément des propositions dans lesquelles nos réformateurs avoient déposé les vues qui leur étoient personnelles; mais que l'on s'attache constamment à cet esprit vraiment libéral, dont Jésus-Christ lui-même étoit animé lorsqu'il se servoit de l'Ecriture sainte à l'appui de sa doctrine, mais n'en expliquoit le sens que d'après les lois de la raison, du sentiment et de la liaison que les passages ont entre eux.* Cette phrase est fort remarquable; ainsi voilà les protestans qui déclarent franchement ne pas s'en tenir à la lettre de l'Ecriture ni à la doctrine des réformateurs, et qui abandonnent la religion à la raison et aux sentimens de chacun, et aux interprétations nécessairement variables et arbitraires de tous les individus. Ils ont bonne grâce après cela à se plaindre des interprétations données par l'église catholique. Il y a d'ailleurs dans le *Timothée* d'assez bons articles; il est dommage qu'ils soient gâtés par des traits d'exagération, de partialité et de mauvais goût.

— Outre les écrits que nous avons cités dans nos numéros 866, 867 et 870, la congrégation de l'*Index*, à Rome, a encore condamné, le 22 août dernier, d'autres ouvrages publiés en différens pays. Nous en donnerons la liste, qui complétera ce que nous avons déjà dit à cet égard. Les autres livres condamnés par ce décret sont donc le *Traité du mariage et de sa législation*, traduit de l'allemand; *Exercices de religion; sur le Tombeau de la princesse de Galles; l'An 2440* (c'est une traduction italienne; l'ouvrage avoit déjà été condamné par décret du 15 novembre 1773); *de l'Economie de l'espèce humaine*, par Adéodat Ressi; *contre Exposition de quelques principes sur la science du droit commercial*, par Adéodat Ressi; *Propositions historico-canoniques*, que D. Jean Rico soutiendra le 15 novembre 1821, sous la présidence de Philippe Taboada; *Allocution du citoyen*

docteur *Charles Reisi*, prononcée à l'occasion de l'érection de l'arbre de la liberté; *Miroir du gouvernement et du peuple de Rome, ou Examen de la conduite tenue par cette cour; Analyse et réfutation succincte de la Bulle de Pie VI*, adressée en France, aux évêques et au clergé de cette nation (tous les écrits ci-dessus sont en italien); *l'ancien Clergé constitutionnel jugé par un évêque d'Italie*, Lausanne, 1804, in-8°. (cet ouvrage paroît être de l'abbé Degola, ecclésiastique génois, qui assista au concile des constitutionnels, à Paris); *l'Italie*, par lady Morgan; *Doctrine de l'Ecriture sainte sur l'adoration de Marie*, Genève, 1822, in-8°. (c'est la brochure que nous avons fait connoître dans notre numéro 823); *Introductio in libros veteris Testamenti; Enchiridion hermeneuticæ generalis tabularum veteris et novi fœderis; Appendix hermeneuticæ, seu exercitationes exegeticæ; Archælogia biblica in Epitomem redacta* (ces quatre ouvrages sont du docteur Jean Jahn, et portent son nom. *Voyez* ce que nous avons dit de ce savant, n°. 849); et enfin *Hermeneutica Biblica generalis usibus academicis accommodata*, par Altmann Aricler. Ce professeur est aussi cité dans le même numéro, pour la hardiesse avec laquelle il interprète l'Ecriture d'après le système de l'exégèse moderne. Tels sont, avec les ouvrages cités précédemment, tous les livres proscrits par le décret du 22 août dernier. On a cru qu'il étoit utile d'en donner la note pour l'instruction du lecteur.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le conseil des ministres, présidé par le Roi, a eu lieu le 25 de ce mois, et a duré près de trois heures. On dit que la délibération a porté sur les résultats du congrès de Vérone, et sur le parti à prendre à l'égard de l'Espagne. On assure que cinq ministres ont opiné pour la guerre, et que le Roi a incliné pour l'opinion émise par MM. de Villèle et de Lauriston en faveur de la paix. Par suite de cette résolution le ministre des affaires étrangères auroit donné sa démission, et M. de Villèle prendroit *par intérim* le porte-feuille de ce ministère. Du reste, comme l'on est dans une grande incertitude sur les affaires d'Espagne, il est possible que ce qui semble arrêté aujourd'hui ne le soit plus demain.

— Les ambassadeurs de Russie, d'Autriche et de Prusse ont envoyé, le 24, à Madrid, des courriers extraordinaires porteurs des résolutions du congrès par rapport à l'Espagne. Le courrier de la France est parti dans la nuit du 25 au 26. Si les déclarations de la Sainte Alliance ne sont pas acceptées par l'Espagne, les ambassadeurs de Russie, d'Au-

triche et de Prusse ont l'ordre de quitter Madrid. Le 25, l'ambassadeur a expédié un nouveau courrier extraordinaire pour Madrid.

— Mme. la duchesse de Berri est allée, le 26, chez Mme. la marquise de Lacoste pour faire des emplètes de différens ouvrages de broderies et de tapisseries exécutés par les Princesses elles-mêmes et par les dames de la cour, et dont le produit est destiné aux pauvres.

— La section des requêtes de la cour de cassation s'est réunie, le 24, dans la chambre du conseil, pour statuer sur la plainte en forfaiture, et la demande en prise à partie dirigée par quatre députés contre M. Mangin. La cour, après avoir entendu M. le baron Dunoyer, rapporteur, et M. Mourre, procureur-général, a délibéré pendant deux heures et demie, et rejeté la plainte de MM. Foy, Lafitte, Benjamin Constant et Kératry. Cet arrêt, qui a été prononcé à huis-clos, renferme des motifs très-développés.

— On dit qu'une députation de négocians de Bordeaux a été admise, le 24, à l'audience du ministre de l'intérieur. On ajoute que S. Exc. a assuré la députation que le commerce seroit informé à temps des résolutions que le gouvernement croiroit devoir prendre en ce qui concerne l'Espagne.

— On exécute à la chambre des députés des travaux indispensables pour la solidité du bâtiment. Deux tribunes particulières seront élevées aux deux angles de la salle. Un superbe buste de S. M., en marbre, exécuté par M. Bosio, remplacera les bustes en plâtre.

— On dit que MM. Ouvrard et Rougemont, banquiers, qui avoient contracté un emprunt avec la régence d'Espagne, sont cités au tribunal de police correctionnelle par l'ambassadeur d'Espagne, comme ayant consenti un emprunt avec un *chef de révoltés contre le roi d'Espagne*.

— Adrien Besson, marchand d'estampes, convaincu d'avoir vendu des gravures prohibées, a été condamné par le tribunal de police correctionnelle à quinze jours d'emprisonnement et 16 fr. d'amende.

— Jean Corcelle, garçon boulanger, convaincu d'avoir proféré des cris séditieux, a été condamné par le tribunal correctionnel à dix jours de prison.

— Jean-Charles Lamome, vérificateur en bâtimens, déjà condamné, par défaut, pour propos séditieux et offensans envers la personne du Roi, a comparu, le 24, au tribunal de police correctionnelle, qui l'a condamné à quinze jours d'emprisonnement et à 300 fr. d'amende.

— Un huissier s'est présenté, le 26, chez le libraire Chasseriau, pour y saisir les exemplaires de l'*Abrégé de l'Origine de tous les cultes*, par Dupuis.

— M. de La Fosse, élève de M. l'abbé Haüy, vient d'être nommé conservateur des collections d'histoire naturelle de la Faculté des Sciences de l'Académie de Paris.

— Certains journaux, qui sont toujours à la recherche des nouvelles capables de porter l'alarme par la mauvaise foi avec laquelle ils travestissent ces nouvelles, avoient annoncé que Mme. de Montmorency-Béthune étoit en procès avec soixante-douze acquéreurs

de biens nationaux. Il résulte de la réponse donnée par Mme. de Montmorency, et des arrêtés de la convention, que les biens furent illégalement vendus, puisque Mme. de Montmorency, enfermée dans les prisons d'Arras, n'avoit pas quitté le sol françois; que cette vente fut cependant maintenue par la convention; mais qu'on força les acquéreurs de verser le prix des biens dans les mains de Mme. de Montmorency, et non dans les caisses de la république. Mme. de Montmorency, n'ayant pas encore reçu de paiement d'un des acquéreurs, demande qu'en exécution des arrêtés il soit condamné à lui payer le prix de la vente.

— Le marquis de Wellesley a révoqué plusieurs officiers de police de Dublin qui, par leur négligence, avoient favorisé les désordres qui ont eu lieu au théâtre. Cette première tentative avoit été concertée, dit-on, entre quelques orangistes et plusieurs ennemis des catholiques d'Irlande.

— Le baron d'Eroles est parti de Toulouse, le 20 de ce mois, avec ses aides-de-camps et plusieurs officiers supérieurs espagnols. Il se dirige du côté de For. Romanillo est parti pour Perpignan. Romagosa, qui défend les forts de la Séo d'Urgel avec une nombreuse garnison, a remporté un avantage considérable sur les troupes de Mina. Des dragons constitutionnels étant à la poursuite des soldats de l'armée de la Foi, ont osé violer le territoire françois. L'un d'entr'eux a été atteint d'une balle par nos troupes et frappé de mort.

— On annonce que de grands mouvemens vont avoir lieu dans les armées russes du midi et de l'ouest, et qu'elles seront renforcées par d'autres troupes.

Poésies de Malherbe, et *Lettres inédites* du même. 2 vol. in-8°.; dédiés l'un et l'autre à la ville de Caën.

François de Malherbe, né à Caën vers 1555, étoit d'une famille ancienne de la province. Son père, qui n'étoit pas riche, s'étant fait calviniste avant de mourir, on dit que le fils en fut si affecté qu'il s'en alla en Provence, où il passa quelque temps. Il étoit lié avec le célèbre Duperron, depuis cardinal, et ce fut ce prélat qui le fit connoître au Roi. Henri IV ayant un jour demandé à l'évêque s'il faisoit encore des vers, Duperron répondit qu'il avoit renoncé depuis long-temps à cet amusement, et qu'il ne connoissoit qu'un gentilhomme de Normandie, nommé de Malherbe, qui cultivât la poésie avec un véritable talent. Ce fut d'après ce témoignage que le Roi attira Malherbe à la cour, et les lettres sont redevables au cardinal Duperron de la protection et des encouragemens accordés au talent de Malherbe. Ce poète avoit de la religion, et Racan, son ami, le disculpe du

reproche d'indifférence sur ce point important. De Malherbe mourut à Paris, en 1628, ayant rempli les devoirs d'un bon chrétien.

Le volume est orné d'un très-beau portrait de Malherbe, du *fac simile* de son écriture, et de la gravure d'une médaille exécutée, il y a quelques années, en l'honneur du poète. Sur un des côtés de la médaille est un hémistiche de Boileau: *Enfin, Malherbe vint;* et c'est en effet ce qu'on pouvoit dire de plus glorieux pour ce poète, qui tient le premier rang en ce genre parmi nous, et devina tout à la fois la langue et l'harmonie. Nous citerons ici sa paraphrase d'une partie du pseaume CXLV:

N'espérons plus, mon ame, aux promesses du monde;
Sa lumière est un verre, et sa faveur une onde
Que toujours quelque vent empêche de calmer.
Quittons ces vanités, lassons-nous de les suivre;
C'est Dieu qui nous fait vivre;
C'est Dieu qu'il faut aimer.

En vain, pour satisfaire à nos lâches envies,
Nous passons près des rois tout le temps de nos vies
A souffrir des mépris, et ployer les genoux.
Ce qu'ils peuvent n'est rien; ils sont comme nous sommes,
Véritablement hommes,
Et meurent comme nous.

Ont-ils rendu l'esprit, ce n'est plus que poussière
Que cette majesté si pompeuse et si fière
Dont l'éclat orgueilleux étonnoit l'univers;
Et dans ces grands tombeaux, où leurs ames hautaines
Font encore les vaines,
Ils sont mangés des vers.

Là se perdent ces noms de maitres de la terre,
D'arbitres de la paix, de foudres de la guerre.
Comme ils n'ont plus de sceptre, ils n'ont plus de flatteurs;
Et tombent avec eux, d'une chute commune,
Tous ceux que leur fortune
Faisoit leurs serviteurs.

Quand on pense que ces vers ont deux cents ans, on est porté à croire que l'auteur eut vraiment le génie de la poésie. Le volume renferme en outre une Notice sur Malherbe, tirée des Mémoires de Racan, quelques lettres et des notes. Le tout est imprimé avec beaucoup de soin et d'élégance. On a reproché à l'éditeur d'avoir, dans son *Avertissement*, parlé

assez légèrement du savant Peiresc, conseiller au parlement de Provence, et ami de Malherbe. Il a réparé ce tort dans le second volume, qui est rempli par les Lettres de Malherbe à Peiresc. Nicolas-Claude de Fabri de Peiresc, mort à Aix, en 1637, avoit une érudition très-variée; il étoit ecclésiastique, et abbé de Sainte-Marie de Cuistres, au diocèse de Bordeaux, où il travailla à mettre la réforme. Il étoit intime ami des Malherbe, et ils entretenoient ensemble une correspondance assidue. C'est cette correspondance qui forme le second volume que nous annonçons; elle va de 1606 à 1628. La dernière lettre est du 3 avril 1628, et a mis l'éditeur en état de rectifier une erreur qu'il avoit commise dans le volume de *Poésies*. Il y avoit dit que de Malherbe étoit mort en 1627, tandis que les meilleures autorités placent sa mort en 1628.

Malherbe donne à Peiresc des nouvelles de la cour où il demeuroit. La lettre où il raconte la mort de Henri IV est fort intéressante. Cette correspondance fait assez bien connoître les mouvemens de la cour, et les divers incidens qui arrivoient sur ce théâtre. L'auteur avoit le titre de *gentilhomme ordinaire du Roi*, et Henri IV le chargeoit de faire des vers sur différens sujets. On lui avoit promis pour cela une pension, qu'il paroît avoir poursuivie long-temps. Malherbe est fort réservé dans cette correspondance, et on y voit fort bien la discrétion d'un courtisan qui ne veut point se compromettre en rapportant les nouvelles publiques. Ces nouvelles ont, pour la plupart, moins d'intérêt aujourd'hui; il y en a peu qui aient trait à la religion. Il y est cependant quelquefois question de sermons, entr'autres, de ceux d'un Père Portugais (*c'étoit son nom*), qui étoit alors fort suivi à Paris, et qui prononça une Oraison funèbre de Henri IV. On y parle de quelques conversions de protestans, par exemple, de celle de M. de Châteauneuf de Chalosse, et de Jérémie Ferrier, ministre de Nîmes, qui abjura le 7 septembre 1613, entre les mains du Père Cotton. Enfin on apprendroit dans ces lettres beaucoup de particularités sur la régence de Marie de Médicis, sur l'enfance de Louis XIII, etc.

Le volume de *Lettres inédites* est orné d'une vue de la ville de Caën, et d'une vignette qui représente la maison de Malherbe dans cette ville. Les habitans de Caën n'ont pu être que très-flattés de cette édition des œuvres d'un poëte qu'ils citent parmi ceux qui ont fait le plus d'honneur à leur patrie.

Sur la Congrégation de Saint-Sulpice.

Il n'est rien de si apostolique et si vénérable que Saint-Sulpice, disoit Fénélon; l'assemblée du clergé de 1730 fit aussi un bel éloge de cette association, dans la lettre qu'elle écrivit au Pape, le 12 septembre, pour demander la béatification d'Agnès de Langeac. Plus récemment, un prélat, l'ornement de l'église de France par ses talens, a célébré dans un de ses ouvrages les vertus modestes d'une congrégation qui met sa gloire à faire le bien dans le secret des pieux asiles où elle se renferme. Enfin, on a entendu naguère avec plaisir, dans une occasion solennelle, un ministre du Roi parler avec estime de ce corps respectable et d'un de ses plus dignes chefs. Il a paru qu'une Notice abrégée sur cette congrégation et sur les établissemens qu'elle a formés ne seroit pas sans intérêt. Nous allons donc présenter quelques détails sur Saint-Sulpice, et sur tout ce qui se rattache à ce nom, en distinguant, ce qu'on ne fait pas toujours, la congrégation ou compagnie, le séminaire et la communauté des prêtres. Nous parlerons aussi de l'église, de la paroisse, et de divers établissemens qui furent la suite du premier. Nous ferons surtout usage dans ces recherches d'un livre peu connu, intitulé: *Remarques historiques sur l'église et la paroisse de Saint-Sulpice*, par l'abbé Simon, prêtre de la communauté; Paris, 1773, in-12.

On ne sait pas précisément à quelle époque l'église de Saint-Sulpice a été bâtie pour la première fois, et il y a lieu de croire qu'elle étoit d'abord l'église baptismale du bourg de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Au commencement du 17e. siècle, ce quartier ayant commencé à se peupler rapidement, on ajouta de nouvelles chapelles à l'église qui étoit vieille et petite. Il y eut même plusieurs projets pour la rebâtir; mais ces projets n'eurent aucune suite jusqu'au temps où M. Olier devint curé de cette paroisse. Jean-Jacques Olier, dont le nom se lie à tant d'œuvres importantes, peut être regardé comme un des prêtres de son temps qui ont contribué le plus efficacement à la restauration de la discipline dans le

clergé, et au renouvellement de la piété parmi les fidèles. Il étoit né à Paris, en 1608, d'une famille de magistrature, et se distingua dès sa jeunesse par le goût de la piété. Il fut un des premiers admis dans les conférences ecclésiastiques que saint Vincent de Paul faisoit tous les mardis à Saint-Lazare, et il donna des missions en Auvergne et dans le Velay. Sa famille lui avoit procuré de bonne heure des bénéfices, et le portoit à l'épiscopat; mais il refusa constamment cette haute dignité, et entreprit, par les conseils du Père de Coudren de l'Oratoire, de former une compagnie pour élever les aspirans au sacerdoce; établissement que l'état où étoit le clergé lui faisoit regarder comme d'une grande importance. Il commença son association à Vaugirard, le 29 novembre 1641. Ses premiers associés furent cinq prêtres, François de Caulet, abbé de Saint-Volusien de Foix, et depuis évêque de Pamiers; Jean du Ferrier, Charles Picoté, Balthazar Brandon de Bassancourt et François Houmain; ils furent bientôt suivis de plusieurs jeunes ecclésiastiques qui vinrent puiser l'esprit sacerdotal dans cette pieuse réunion. . . . .

En 1642, M. de Fiesque, curé de Saint-Sulpice, s'étant démis de sa cure en faveur de M. Olier, celui-ci vint habiter le presbytère avec ses associés, et y commença, le 15 août de cette année, à vivre avec eux en communauté, et à travailler à la réforme de la paroisse. Sa réputation de piété lui attira des coopérateurs et des disciples. Dans le commencement tous les exercices étoient communs; mais peu après M. Olier sépara ses prêtres en deux corps. Les uns furent destinés au service de la paroisse, et logeoient avec lui au presbytère; c'est ce qu'on appela la communauté des prêtres. Les autres dirigeoient le séminaire, alors établi rue Guisarde, dans une maison qui communiquoit avec le presbytère par le jardin. En séparant le séminaire de la communauté, M. Olier voulut que le premier continuât d'être utile à la paroisse. Il envoyoit les jeunes séminaristes faire le catéchisme en différens quartiers, et il les chargeoit de faire le prône, le dimanche, aux enfans des écoles; de donner des conférences pendant le carême aux ouvriers et aux domestiques, et une retraite aux écoliers pendant la semaine sainte. L'union la plus intime existoit entre les deux communautés; le même esprit y présidoit, et les membres passoient souvent de l'une à l'autre, suivant qu'ils se sentoient plus d'attrait pour le ministère extérieur

ou pour la conduite des jeunes ecclésiastiques. Bientôt même M. Olier donna plus de consistance à l'établissement du séminaire. En 1645, aidé de quelques-uns de ses associés, il acheta, rue du Vieux-Colombier, une maison avec un jardin et un emplacement assez considérable. L'abbé de Saint-Germain-des-Prés, qui, en cette qualité, avoit juridiction dans le faubourg, autorisa l'établissement; et Louis XIV accorda, la même année, des lettres-patentes, et permit au séminaire de recevoir des fondations et de faire des acquisitions. On bâtit sur le terrain qui venoit d'être acheté une maison plus vaste, et distribuée pour sa destination; M. de Bretonvilliers en fit presque tous les frais; c'étoit un jeune ecclésiastique d'une famille riche et recommandable de la capitale. La libéralité avec laquelle il pourvut à la construction du séminaire fut doublement une bonne œuvre; car il pourvut à la subsistance de beaucoup d'ouvriers qui manquoient de travail, et il se fit bénir du peuple dans un temps où les classes pauvres souffroient beaucoup. Le bâtiment du séminaire fut fini en 1650; le prieur de Saint-Germain-des-Prés, qui étoit grand-vicaire de l'abbé, bénit la chapelle, et le nonce y dit la première messe. Ce séminaire occupoit tout l'espace qui forme aujourd'hui la place Saint-Sulpice; il a été abattu, il y a plusieurs années, pour découvrir le portail de l'église.

Cette église elle-même est due dans l'origine au zèle de M. Olier. Ce fut lui qui fit décider la construction d'un nouvel édifice. Le 20 février 1646, la Reine mère, Anne d'Autriche, vint à l'ancienne église, avec la princesse de Condé, la duchesse d'Aiguillon, la comtesse de Brienne, et plusieurs autres personnes de la cour, et posa la première pierre de l'église dans le cimetière, qui étoit derrière l'ancienne. On commença par bâtir la chapelle de la sainte Vierge, qui fut entièrement élevée en 1657, couverte en 1664, et bénite le 19 avril 1667; la chapelle basse l'avoit été en 1660. On continuoit cependant à travailler au chœur, et en 1673 on commença à démolir l'ancien, et à faire des voûtes pour joindre la nouvelle église avec l'ancienne. Le 20 décembre 1673, M. de Harlay, archevêque de Paris, assisté de trois évêques, bénit le nouveau chœur et les dix chapelles qui étoient autour. L'année suivante, on fit les fondations des quatre piliers de la croisée; mais en 1678, on fut obligé d'interrompre les travaux, à cause des dettes de la fabrique. Ils ne furent repris qu'en

1718, par les soins de M. Languet de Gergy, alors curé de Saint-Sulpice. Ce zélé pasteur, les prêtres de sa communauté, ceux du séminaire, furent les premiers à contribuer aux dépenses; de riches particuliers, des dames pieuses suivirent cet exemple. Le 4 décembre 1719, le duc d'Orléans, régent, posa la première pierre du portail de l'église du côté du midi; les autres constructions se suivirent avec activité. En 1724, on démolit tout ce qui restoit de l'ancienne église. Les premières pierres des piliers furent posées successivement par les cardinaux de Bissi, de Polignac, et par d'autres personnages distingués. Le 21 août 1732, la première pierre du maître-autel fut posée, au nom du pape Clément XII, par son nonce en France, Raiuier Delci, archevêque de Rhodes, depuis cardinal. Cet autel fut consacré, en 1734, par M. Languet, archevêque de Sens, frère du curé, et le 30 juin 1745, l'église se trouvant en état, fut consacrée avec beaucoup de solennité par M. de Rastignac, archevêque de Tours, et président de l'assemblée du clergé qui se tenoit alors; vingt-un archevêques et évêques s'y trouvèrent avec lui. On avoit commencé, en 1733, à travailler au grand portail. Le séminaire céda pour cela une cour à son usage, et deux maisons avec leurs dépendances qui lui appartenoient.

Nous avons réuni sous un seul point de vue tout ce qui regarde la construction d'une église qui est un des plus beaux monumens dont puisse se glorifier la capitale. Il n'est pas inutile de rappeler qu'il fut commencé par les soins de M. Olier, et continué par le zèle de ses successeurs; que ses deux communautés y contribuèrent puissamment, et que M. de Bretonvilliers, entr'autres, donna une forte somme pour cet objet. Ainsi ces hommes généreux prenoient plaisir à élever un édifice qui depuis a servi de prétexte pour abattre leur séminaire.

Cependant M. Olier étoit encore plus occupé du soin de réformer sa paroisse que de bâtir son église. Il avoit réuni dans son presbytère un clergé choisi qui secondoit son zèle. Il animoit ses prêtres par ses exhortations et par ses exemples. Il leur traçoit des règles, il leur apprenoit à s'honorer des fonctions les plus communes à l'Eglise. En 1651, il fit donner une mission sur sa paroisse; ce fut le père Eudes qui en fut chargé, et M. Olier le logea dans sa communauté. Il avoit établi des conférences de controverse, et se servit pour cela du savant Veron,

et d'un prêtre de sa communauté, l'abbé Beaumays. Il profita de son influence pour déterminer plusieurs gentilshommes à promettre de ne donner comme de n'accepter aucun défi. Ils en prirent l'engagement solennel dans la chapelle du séminaire, le jour de la Pentecôte 1651. C'étoient sans doute les mêmes qui formèrent, par les conseils de M. Olier, une association pour s'exciter à la piété. Le duc de Liancourt, le baron de Renty, le marquis Antoine de Fénélon, le vicomte de Montbar, MM. de Bourdonnet, de Souville, Dufour, des Graves, d'Alzan, du Clusel, étoient de cette association, où l'on faisoit une profession ouverte et déclarée de la religion, et où on se livroit en même temps à la pratique des bonnes œuvres. M. Olier établit sur sa paroisse les confréries générales du saint Sacrement et de la sainte Vierge, sans parler de confréries particulières pour différens états. Par tous ces moyens il ranima la piété parmi les fidèles. Il fit expulser plus d'une fois de sa paroisse des femmes déréglées.

Le soin des pauvres étoit surtout l'occupation favorite de M. Olier. Il établit des assemblées de charité, composées de personnes recommandables par leurs sentimens et leur rang. Ces assemblées, qui ont servi de modèles pour les autres paroisses, se tenoient régulièrement. On nous a conservé les réglemens que M. Olier leur avoit donnés, ainsi que l'état des secours, et l'on voit quel ordre y présidoit. Il y avoit des assemblées d'hommes et d'autres de dames. Un des membres de la première étoit Antoine Jacmé de Gaches, ancien président au présidial d'Aurillac, qui se fit prêtre, s'associa à M. Olier en 1645, et fut choisi par lui pour président de son conseil charitable; il mourut le 19 mai 1647. M. Olier fut le premier curé de Paris qui demanda à saint Vincent de Paul des Sœurs de la charité : il les chargea des écoles et du soin de visiter les pauvres malades, et de leur porter des bouillons et des médicamens, et elles s'établirent successivement rue Pot-de-Fer et rue Férou. En 1648, il commença un établissement pour des enfans orphelins, qu'il faisoit élever par des maîtresses vertueuses. Cet établissement, qui obtint dans la suite des lettres-patentes, étoit destiné pour quarante ou cinquante enfans, que l'on instruisoit et que l'on mettoit ensuite en apprentissage; il a subsisté jusqu'à la révolution. Les maîtresses portoient le nom de Sœurs, et ne faisoient point de vœux. Le curé de Saint-Sulpice commettoit un des prêtres de

sa communauté pour diriger la maison. M. Olier eut une grande part à l'institution des Sœurs dites de l'Instruction chrétienne, fondée par Marie de Gournay, veuve Rousseau : c'étoit une dame riche et pieuse de sa paroisse, qui avoit un zèle très-vif pour les bonnes œuvres. Elle ouvrit une école, où l'on recevoit toutes les filles pauvres, et où l'on apprenoit à lire et à travailler, mais surtout à connoître et à pratiquer la religion. Le nombre des enfans augmentant, Mme. Rousseau eut jusqu'à trois écoles; d'abord rue du Gindre, ensuite rue Pot-de-Fer, dans le local occupé aujourd'hui par le séminaire. Les Sœurs chargées de ces écoles ne faisoient point non plus de vœux, et la supérieure n'avoit d'autre titre que celui de Sœur aînée. M. Olier contribua encore à fixer sur sa paroisse plusieurs communautés utiles, entr'autres les religieuses de Notre-Dame de la Miséricorde, et il leur procura, rue du Vieux-Colombier, une maison que cette congrégation occupoit encore il y a trente ans.

Pour toutes ces bonnes œuvres, M. Olier sacrifia son patrimoine. Il faisoit chaque jour des distributions aux pauvres : il avoit chargé spécialement du détail de ses aumônes un vertueux prêtre de sa communauté, Jean Gibily, du diocèse d'Albi, qui joignoit une ardente charité à une piété tendre. On l'appeloit le confesseur des pauvres, et il mourut en avril 1651. Il partageoit la confiance de M. Olier avec Jean Blondeau, dit Frère Jean de la Croix, ancien domestique, homme d'un zèle et d'une fidélité à toute épreuve. Ils étoient chargés aussi de veiller sur les écoles, et nous avons les instructions que M. Olier rédigea pour eux. Blondeau étant devenu vieux, fut recueilli dans le séminaire, et y mourut en réputation de piété, le 20 mars 1674. Un sieur d'Humery étoit aussi employé par M. Olier pour différentes bonnes œuvres.

Ce zélé pasteur essaya deux fois d'établir une succursale pour les quartiers éloignés de sa paroisse, d'abord à la Grenouillière, puis près la rue de Varenne; mais on ne put trouver de fonds pour faire subsister ces églises dans des quartiers alors pauvres, et M. Olier crut à la fin que le zèle des prêtres de sa communauté, secondé par le nombre des églises et des couvens établis dans les divers quartiers, obvioit à l'inconvénient de l'éloignement de la paroisse. En 1649, il se démit de tous ses bénéfices, qu'il n'avoit gardés jusque là qu'afin d'être en état de soutenir ses bonnes œuvres, et, en 1652, il remit

sa cure entre les mains de l'abbé de Saint-Germain-des-Prés. Il se retira au séminaire, où, malgré ses infirmités, il continuoit à servir l'Eglise par sa piété et son zèle. En 1654, il réunit en une espèce de communauté les jeunes clercs de sa paroisse, et leur fit donner des conférences de philosophie et de théologie et des instructions. Il envoyoit quelques-uns de ses prêtres du séminaire donner des missions en diverses provinces, et particulièrement dans le Vivarais. Il forma un séminaire au Puy, un autre à Clermont, et un petit séminaire à Saint-Andéol. Il envoya trois prêtres jeter les fondemens d'un séminaire à Montréal, dans le Canada, et entra dans une association de personnes pieuses de la capitale pour établir solidement la religion dans cette île. Il mourut le 2 avril 1657, dans de vifs sentimens de piété, laissant plusieurs ouvrages pour l'instruction des ecclésiastiques, et pour exciter à la pratique des vertus chrétiennes. Sa vie a été publiée, et offre de grands exemples de ferveur, d'amour de Dieu, de zèle pour le prochain et pour sa propre perfection.

Lorsque M. Olier eut donné la démission de sa cure, l'abbé de Saint-Germain-des-Prés lui donna pour successeur M. de Bretonvilliers, dont on a déjà parlé. Alexandre Le Ragois de Bretonvilliers, fils d'un secrétaire du conseil, étoit né à Paris en 1620. Il entra clerc au séminaire en 1643, et devint l'un des plus fidèles disciples et des plus tendres amis de M. Olier. Il prit possession de la cure en 1652; mais il s'en démit en 1658, lorsqu'il eut été choisi pour supérieur du séminaire après la mort du respectable fondateur. Depuis ce temps, les places de supérieur du séminaire et de curé de Saint-Sulpice n'ont plus été réunies. M. de Bretonvilliers se distingua, comme son prédécesseur, par une tendre dévotion à la sainte Vierge: il fit, en 1671, le voyage d'Italie pour visiter Notre-Dame de Lorette, et d'autres pélerinages célèbres de cette contrée. Pendant qu'il fut curé de Saint-Sulpice, il eut un soin particulier des pauvres. Zélé pour les fonctions du ministère, il travailloit à ramener les pécheurs, à réprimer les désordres, à convertir les protestans. Une fortune considérable le mettoit en état de prendre part à une foule de bonnes œuvres. Pendant que lui-même vivoit pauvrement, et que tout son extérieur annonçoit la simplicité, il répandoit d'abondantes aumônes. L'Eglise, les hôpitaux, les pauvres étoient tour à tour l'objet de ses libéralités. Il donna de fortes sommes à

l'Hôtel-Dieu : il avoit fort à cœur que l'on agrandît cette maison, et que les malades fussent tous dans des lits séparés. Il contribua aux embellissemens de l'église de Notre-Dame, et donna plus de 40,000 liv. pour la construction de l'église Saint-Sulpice, sans parler d'une somme qu'il accorda pour acheter une des chapelles de l'église. Il la paya exprès fort cher, espérant que ce prix serviroit de règle pour les familles riches qui voudroient avoir des chapelles pour leur usage. M. de Bretonvilliers légua encore, en mourant, 12,000 liv. pour l'église. Il faisoit passer, tous les ans, 9 à 10,000 liv. en Canada, pour soutenir l'établissement de Montréal. Ce fut lui qui acquit, en 1663, les droits des associés qui avoient acheté ce territoire, et le séminaire devint propriétaire et seigneur de l'île. La colonie prospéra sous son administration paternelle, et des établissemens de piété et de charité y furent créés en peu d'années.

Les missions lointaines, les séminaires eurent part aux largesses de M. de Bretonvilliers. Tous les jours il distribuoit de l'argent aux pauvres, et tous les samedis il donnoit cent pains à cent pauvres familles; usage qui se perpétua dans le séminaire après lui. Les troubles de la fronde et les ravages de la guerre avoient beaucoup augmenté le nombre des pauvres. On trouve dans un état imprimé la note des secours donnés aux familles de pauvres honteux en 1752, 1753 et 1754; cet état montre combien ces secours étoient distribués avec discernement. L'assemblée qui y présidoit se tenoit chez M. de Bretonvilliers, alors curé, et il suppléoit souvent au manque de fonds. L'établissement d'une communauté tout près de l'église lui coûta beaucoup d'argent; trois dames pieuses, Mmes. Tronson et de Saujon et Mlle. d'Aubray étoient à la tête de cette entreprise. On acheta le terrain où est maintenant la rue Palatine, et on y éleva une maison pour laquelle M. de Bretonvilliers donna 90,000 liv. Cette maison prit le nom de communauté des Filles de l'intérieur de la sainte Vierge; on y faisoit des retraites, et les dames s'y rendoient en grand nombre pour s'y animer ensemble à la piété. Mme. Tronson dirigea cette maison avec beaucoup de sagesse jusqu'à sa mort arrivée le 29 mai 1663; mais Mme. de Saujon, qui fut supérieure après elle, n'usa pas de la même prudence, et la communauté fut depuis dissoute. Cette entreprise exerça souvent la patience de M. de Bretonvilliers. Ce pieux supé-

rieur acheva l'établissement du séminaire de Clermont, commencé par son prédécesseur, et forma de plus deux autres séminaires de sa congrégation à Limoges en 1662, et à Lyon l'année suivante. Il mourut au séminaire Saint-Sulpice le 13 juin 1676; l'archevêque de Paris, M. de Harlay, le visita dans sa dernière maladie.

M. de Bretonvilliers s'étant démis de sa cure en 1658, l'abbé de Saint-Germain nomma pour lui succéder Antoine Raguier de Poussé, un des premiers associés de M. Olier, et qui étoit déjà vicaire de la paroisse; c'est lui qui a le plus avancé la construction de l'Eglise; il a fait élever la chapelle de la sainte Vierge, le chœur et les bas côtés, et il a commencé un des portails latéraux. En 1660, il procura une mission à son troupeau. Le Père Eudes, qui en avoit déjà donné une sous M. Olier, vint au mois de juillet s'établir sur la paroisse avec plusieurs ecclésiastiques, et y passa trois mois. Les exercices de la mission se faisoient dans l'église de l'abbaye Saint-Germain, comme offrant un vaisseau plus vaste et plus propre à recevoir la foule qui s'y portoit. La reine mère, Anne d'Autriche, vint entendre le Père Eudes. En 1666, M. de Poussé ressuscita le conseil charitable établi précédemment par M. Olier pour donner aux pauvres des conseils sur leurs affaires; il adjoignit de nouveaux membres aux anciens. Des seigneurs, des magistrats, des gens de loi se réunissoient pour cette bonne œuvre. On voit parmi eux le duc de Luynes, les marquis de Crenay, de Laval et de Fénélon; le président de Garibal; de Beaumont Menardeau, maître des requêtes; du Plessis Montbar, un des membres les plus actifs, etc. L'abbé de Fénélon y siégeoit en 1673. Cette bonne œuvre se continuoit encore en 1698; on croit qu'elle cessa en 1709, année fatale à beaucoup d'œuvres de charité, à cause de la misère générale, et où d'ailleurs les procès furent rares. Sous M. de Poussé, les prêtres de Saint-Sulpice furent établis au Mont-Valérien par l'archevêque de Paris; Pierre Couderc, vicaire de Saint-Sulpice, en fut fait supérieur en 1667. L'abbé de Caylus et l'abbé Hardy, prêtres du séminaire, furent également supérieurs après lui. Sous le même curé, Magdeleine Cossart avoit établi une communauté de filles, rue du Bacq, aujourd'hui appelée rue Notre-Dame des Champs. M. de Poussé étoit un pasteur humble, vigilant et zélé; il étoit également aimé de son clergé et de son troupeau. Il donna sa démission en 1678, et mourut au presbytère le 8 juillet 1680.

La communauté des prêtres de la paroisse ne fleurit pas moins sous lui que sous ses deux prédécesseurs. Des ecclésiastiques distingués par leur naissance, leur zèle et leurs talens, vinrent successivement se former au ministère dans une si excellente école. M. Olier avoit voulu dès le commencement qu'il y eût un de ses prêtres à la tête des autres; et, quoiqu'il fût, comme fondateur et comme curé, le supérieur naturel de la communauté, il établit pour supérieur l'abbé du Ferrier, un de ses cinq premiers associés, et après lui l'abbé Desgardies de Parlage. Le troisième supérieur, Charles Picoté, aussi un des cinq premiers compagnons de M. Olier, mérite une mention particulière. C'étoit un prêtre pieux, intérieur et livré aux bonnes œuvres. Il étoit confesseur de M. Olier, de la duchesse d'Aiguillon et de beaucoup de personnes pieuses. Ce fut lui qui en 1655 fit au duc de Liancourt ce refus d'absolution qui donna lieu aux deux lettres d'Arnauld. L'abbé Picoté étoit bien éloigné d'avoir cherché l'éclat que l'on donna à cette affaire; il avoit suivi avec simplicité les lumières de sa conscience, et il gémit de l'indiscrétion de ceux qui publièrent ce qui eût dû rester dans le secret du tribunal sacré. Lors des troubles de la fronde en 1652, Anne d'Autriche, qui connoissoit la vertu du pieux ecclésiastique, le chargea, par l'intermédiaire de la comtesse de Brienne, de proposer tel vœu qu'il jugeroit convenable pour obtenir la paix du royaume, et promit qu'elle l'accompliroit. M. Picoté proposa l'établissement d'un monastère consacré à l'adoration perpétuelle du saint Sacrement. La reine approuva ce projet, et telle est l'origine du couvent des religieuses de l'Adoration perpétuelle, établi d'abord rue Férou, puis rue Cassette; et qui existoit encore au moment de la révolution. L'abbé Picoté mourut au séminaire le 1er. décembre 1679, à 82 ans.

M. Tronson succéda en 1676 à M. de Bretonvilliers, comme supérieur du séminaire et de la congrégation. Louis Tronson, né à Paris en 1622, étoit fils d'un intendant des finances et secrétaire du cabinet de Louis XIII; sa mère, Claude de Sève, étoit cette dame Tronson dont nous parlions il y a un instant. Le jeune Tronson embrassa l'état ecclésiastique, et fut nommé prieur de Champ-Dieu et aumônier du Roi; mais le désir de travailler à sa perfection le porta en 1655 à quitter cette place. Il entra l'année suivante au séminaire, et s'y distingua par sa piété, son zèle et sa prudence. Il exerça à plusieurs reprises

les fonctions de vicaire de la paroisse, et on lui offrit même la cure; mais il répondit que la direction d'un séminaire et le gouvernement d'une paroisse étoient d'une assez grande importance l'une et l'autre pour occuper deux personnes. Il donna un grand exemple de désintéressement à l'occasion du testament de M. de Bretonvilliers. Ce supérieur avoit légué au séminaire une somme de 34,000 liv., sa maison d'Issy, sa maison et terre d'Avron, et ce qui lui étoit dû de ses revenus; somme qui pouvoit aller à 50,000 écus. M. Tronson rendit en quelque sorte la famille Bretonvilliers arbitre dans cette affaire. Il renonça à la terre d'Avron, et se contenta de la moitié des 50,000 écus. La famille Bretonvilliers fut touchée de ce procédé, et lui en témoigna sa reconnoissance.

M. Tronson jouissoit d'une grande considération dans le clergé. Il étoit consulté de toutes parts par les évêques comme par les gens du monde. Sa modération, sa sagesse, son habileté dans les affaires n'étoient pas moins connues que sa piété et son zèle. Il fut nommé en 1694 un des commissaires chargés d'examiner les écrits de Mme. Guyon. L'honneur d'être associé dans les conférences d'Issy, à Bossuet, et à M. de Noailles, évêque de Châlons, prouve assez l'estime que l'on faisoit de lui. M. Tronson, pendant plus de quarante ans qu'il passa au séminaire, avoit vu se former les sujets les plus distingués du clergé. Fénélon avoit été un de ses élèves, et conserva toujours un respectueux attachement pour un homme si vertueux; quelques-unes de leurs lettres sont citées dans l'*Histoire de Fénélon*, par M. le cardinal de Beausset, et ne démentent point l'idée qu'on nous a laissée du mérite de M. Tronson. Celui-ci établit sa congrégation dans les séminaires de Bourges et d'Autun en 1680, de Tulles en 1684, et d'Angers en 1695. Il envoya plusieurs de ses prêtres dans les missions du Languedoc après la révocation de l'édit de Nantes. Il mourut le 26 février 1700, avec la réputation d'un homme aussi modeste que capable, et après avoir affermi dans son corps l'esprit de sagesse, d'humilité et de zèle sacerdotal qu'y avoient établi ses prédécesseurs. (*La suite à un ordinaire prochain*).

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. La visite pastorale est terminée dans le sixième arrondissement. M. l'archevêque de Paris s'est rendu, di-

manche au matin, à Saint-Nicolas-des-Champs. Le froid n'avoit pas empêché la réunion des fidèles d'être très-nombreuse. Le prélat a célébré la messe et a donné la communion; M. le curé de Saint-Nicolas-des-Champs a soulagé le prélat dans cette fonction, qui a duré près d'une heure. Le soir, M. l'archevêque a donné le salut et la bénédiction. Nous pourrons revenir sur cette cérémonie, qui n'a pas été moins remarquable par la ferveur que par le nombre des assistans. La retraite de Sainte-Elisabeth a été close le même jour.

— Le samedi 28, Mgr. le grand-aumônier est allé à Vincennes, comme nous l'avons annoncé. Il y a eu communion des militaires qui avoient suivi les exercices de la mission; deux d'entr'eux ont reçu le baptême. M. le prince de Croï a également administré aux militaires le sacrement de confirmation, et leur a adressé une exhortation digne de son zèle. Les missionnaires ont distribué le *Manuel du Militaire chrétien* (1) aux soldats qui se sont distingués par leur assiduité, qui leur a été donné au nom de Mgr. le duc de Bordeaux.

— La fête de Sainte-Geneviève, patronne de la capitale, sera célébrée avec une pompe extraordinaire dans l'église de ce nom. Le jeudi 2 janvier, veille de la fête, les premières vêpres seront chantées à quatre heures; M. l'abbé Desjardins, archidiacre de Sainte-Geneviève, officiera. Après complies, on descendra la châsse, et les reliques de la sainte seront exposées à la vénération des fidèles, sur l'autel préparé à cet effet sous le dôme. Le 3 janvier, la grand'messe à dix heures. Mgr. l'archevêque de Paris officiera, et Mgr. l'évêque de Troyes prononcera le discours. Les jours suivans, un évêque officiera pontificalement. Le samedi 4, ce sera Mgr. l'archevêque d'Arles; le dimanche, Mgr. l'évêque du Mans; le lundi, Mgr. l'évêque d'Hermopolis; le mardi, Mgr. l'évêque d'Halie, vicaire apostolique de Londres; le mercredi, Mgr l'évêque de Cybistra, coadjuteur du vicaire apostolique d'Edimbourg. Le jeudi 9, la messe sera célébrée par M. l'abbé Desjardins; et le vendredi, par M. l'abbé Rauzan. Le samedi 11, dernier jour de la neuvaine, M. l'évêque de Troyes officiera pontificalement. Chaque jour, la messe commencera à dix heures, et vêpres, à quatre heures. Après vêpres, la glose et le sermon

---

(1) 1 vol. in-24, broché; prix, 75 c. et 1 fr. franc de port. A Paris, chez Adrien Le Clere, au bureau de ce journal.

par les missionnaires, puis le salut, le tout entremêlé de cantiques. Le samedi, il y aura la procession solennelle des reliques, qui seront replacées ensuite au lieu ordinaire. Pendant toute la neuvaine, il y aura à toute heure des messes basses dans l'église. Une indulgence plénière est accordée à toutes les personnes qui, s'étant confessées, communieront un des jours de la neuvaine.

— M. l'abbé Fayet, inspecteur général de l'Université, qui a prêché l'Avent à la cour, a été présenté à S. M., qui lui a exprimé le regret de ne l'avoir point entendu, et lui a adressé des choses flatteuses sur son talent.

— Le vendredi 27, M. l'abbé de La Bourdonnaye a prononcé un discours dans une réunion des dames qui visitent l'Hôtel-Dieu. Il a parlé du mérite des œuvres de charité et de l'esprit dont on devoit y être animé, et il en a trouvé un modèle dans le saint apôtre dont on célébroit ce jour la fête, et qui ne recommandoit rien tant que la charité à ses disciples. Ce discours, plein de pensées ingénieuses et ce qui vaut mieux encore de sentimens pieux, a touché tout l'auditoire, surtout quand l'orateur a payé un tribut de regrets à la mémoire d'une dame morte le matin même, et qui avoit été aussi un modèle de charité. Mme. la marquise de Croisy dirigeoit, à Paris, beaucoup de bonnes œuvres, et y apportoit autant d'intelligence que d'activité. Malade depuis plus d'une année, elle avoit été forcée de cesser l'exercice de son zèle. Elle est remplacée pour chaque œuvre par différentes dames; par Mme. la baronne de La Bouillerie pour la visite des malades de l'Hôtel-Dieu; par Mme. la duchesse de Duras pour les Sœurs de Saint-André; par Mme. la présidente Hocquart pour les Filles repenties; par Mme. la comtesse Thibault de Montmorenci pour les missions. M. l'abbé de La Bourdonnaye a rappelé très-heureusement les vertus et les services de Mme. la marquise de Croisy, que le vertueux abbé Duval regardoit comme sa coopératrice la plus zélée dans les différentes œuvres entreprises par cet homme généreux.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. S. A. R. Madame, duchesse d'Angoulême, vient d'accorder des secours à un jeune orphelin appartenant à une famille honorable du département de la Meuse qui, par son dévoûment à la cause royale, avoit tout perdu dans la révolution. Le bienfait de cette généreuse Princesse permettra à ce jeune homme de continuer ses études au col-

lége de Saint-Acheul-lès-Anciens, qu'il étoit sur le point de quitter faute de ressources pour son entretien.

— S. A. R. Mgr, le duc d'Angoulême a fait remettre un secours de 200 fr. à un marin de Pleneuf, qui, après avoir échappé à un naufrage terrible, étoit plongé dans la plus grande détresse.

— Une ordonnance du Roi, du 26 décembre, accepte la démission donnée par M. le duc de Montmorency, et charge, *par interim*, du porte-feuille des affaires étrangères M. le président du conseil des ministres.

— Il a paru, le 26 décembre, dans la partie officielle du *Moniteur*, une pièce authentique envoyée le 25, par M. le président du conseil des ministres, à l'ambassadeur françois à Madrid. Après avoir parlé de l'insurrection militaire de Cadix, de la constitution imposée au roi par la force, des factions qui déchirent la péninsule, et du manifeste menaçant envoyé au gouvernement espagnol par l'Autriche, la Prusse et la Russie, M. le président du conseil des ministres ajoute : « Vous direz au cabinet de Madrid que le gouvernement du Roi est intimément uni avec ses alliés dans la ferme volonté de repousser par tous les moyens les principes et les mouvemens révolutionnaires; qu'il se joint également à ses alliés dans les vœux que ceux-ci forment pour que la noble nation espagnole trouve elle-même un remède à ses maux....... Vous déclarerez que la France ne se relâchera en rien des mesures préservatrices qu'elle a prises, tant que l'Espagne continuera d'être déchirée par les factions. Le gouvernement de S. M. ne balancera même pas à vous rappeler de Madrid, et à chercher ses garanties dans des dispositions plus efficaces, si ses intérêts essentiels continuent à être compromis, et s'il perd l'espoir d'une amélioration qu'il se plaît à attendre des sentimens qui ont si long temps uni les Espagnols et les François dans l'amour de leurs rois et d'une sage liberté ».

— Par une seconde ordonnance, du 28 décembre, M. le vicomte de Châteaubriand est nommé ministre des affaires étrangères, et M. le duc Matthieu de Montmorency est nommé ministre d'Etat et membre du conseil privé.

— M. le baron Sylvestre de Sacy vient d'être nommé commandeur de la Légion-d'Honneur.

— M. Herman, directeur des travaux politiques aux affaires étrangères, a donné sa démission. Il est nommé commandeur de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur. On dit que M. le duc de Rauzan est nommé directeur des travaux politiques aux affaires étrangères.

— Les chambres sont définitivement convoquées pour le 28 janvier.

— Le prince de Saxe-Cobourg, gendre du roi d'Angleterre, est arrivé, le 27 décembre, à Paris. Ce prince restera dix jours dans cette capitale, et partira ensuite pour Londres.

— M. d'Hardivilliers, député de la Somme, est mort, le 25 décembre, à sa campagne de Fressenneville, près Abbeville.

— M. le comte d'Escars, capitaine des gardes du corps de S. A. R. Monsieur, est mort, le 30 décembre, au pavillon Marsan.

— La cour d'assises de Paris a condamné, par défaut, le 26 décembre, à six mois de prison et à 300 fr. d'amende, les sieurs Chaulin,

Deschiens et Brunet, accusés d'avoir coopéré à la confection et à la distribution des lettres menaçantes envoyées aux jurés chargés de prononcer dans la conspiration de La Rochelle.

— Le sieur Barrot-Roullon, ancien professeur, et éditeur de l'*Abrégé de l'Histoire de Raynal*, a été condamné, le 28 décembre, par le tribunal de police correctionnelle, à six mois de prison et 500 fr. d'amende. La suppression de l'ouvrage a en outre été ordonnée. Les motifs du jugement sont que cet *Abrégé* contient des outrages contre la religion de l'Etat et la dignité royale, et que l'auteur, qui a affecté de rassembler les maximes les plus dangereuses et les plus subversives de l'ordre social, a mis cet ouvrage, par la vilité du prix, à la portée des classes les moins éclairées.

— Par arrêt du 24 décembre, la cour royale d'Orléans a envoyé devant la cour d'assises de cette ville, 1°. Grandménil, Baudrillet, Rousseau de Bessé, Fournier et Poulain jeune, prévenus de complot tendant à changer ou à détruire le gouvernement du Roi; 2°. Delalande, prévenu de complicité de ce complot; 3°. le nommé Por, prévenu d'avoir fait des propositions non agréées se rattachant à ce même complot; 4°. André Duret, prévenu de tentatives d'enrôlement pour assurer, à main armée, la réussite du complot.

— La cour d'assises du Var, séant à Draguignan, a condamné, par contumace, le 20 décembre, à la peine de mort, les nommés Caron et Spinola, comme agens de la conspiration organisée à Marseille, il y a un an.

— M. Leleux, éditeur responsable du journal libéral de Lille (*l'Echo du Nord*) a été condamné, par défaut, le 23 décembre, par la cour royale de Douai, qui a prononcé la suspension du journal pendant un mois.

— M. le préfet de la Côte-d'Or vient de dissoudre une société dite de jurisprudence établie à Dijon entre de jeunes avocats, et où l'on s'occupoit de toute autre chose que de questions de droit.

— Les sieurs Roger, Jaussand et Forel ont été transférés dans les prisons de Metz, en attendant que la cour d'assises prononce sur leur sort.

— L'autorité a fait défendre au maître d'un café, à Lyon, de permettre à l'avenir qu'on y lise à haute voix les journaux ou autres ouvrages politiques.

— M. Mourgeon, conseiller de préfecture à Besançon, vient d'être destitué.

— Henri Handwich et Georges Graham ont été renvoyés devant le tribunal criminel de Dublin, pour avoir, d'accord avec d'autres personnes, félonieusement conspiré, et formé le projet d'assassiner le vice-roi d'Irlande. Plusieurs autres individus sont accusés de délits moins graves commis à la même occasion.

— M. Digeon, vice-consul de France à Scio, où son dévoûment a arraché à la mort un grand nombre de victimes, vient d'arriver à Marseille.

— MM. les officiers, sous-officiers et soldats du 3e. régiment de ligne viennent d'abandonner un jour de leur solde, moitié pour la souscri-

Il y règne l'abondance et le style facile que l'abbé Carron avoit coutume de mettre dans ses ouvrages, et en même temps le ton de modestie, de piété et de charité qui étoit si familier à ce vertueux prêtre. Les préceptes n'y sont point énoncés d'une manière sèche et froide, mais avec le langage affectueux de l'ami le plus tendre; et ils sont entremêlés de récits, d'anecdotes et de portraits qui forment peut-être même la partie la plus intéressante de l'ouvrage.

L'*Ecclésiastique accompli* fut aussi publié par l'auteur pendant son séjour en Angleterre; il porte une approbation de M. l'évêque Milner. Cet ouvrage offre un plan de Vie pour un prêtre; des prières, des maximes, des passages de l'Ecriture, des sujets de méditations, remplissent ce volume. On a joint à cette cinquième édition des maximes ecclésiastiques. En tête est le portrait de l'auteur, et la Notice sur cet homme vertueux que nous avions donnée dans ce journal, et que nous avions consenti bien volontiers à laisser joindre à cette édition.

Législation complète des Fabriques des Eglises; par M. Le Besnier (1).

Les formes du gouvernement ecclésiastique sont aujourd'hui tellement mêlées avec celles de l'administration civile, que les pasteurs ont souvent besoin de connoître les lois et les réglemens rendus à différentes époques sur les matières qui se rattachent aux fonctions de leur ministère. On a donc songé dans ces derniers temps à rédiger des recueils où les ecclésiastiques pussent trouver des documens propres à les guider

(1) 1 vol. in-8°. prix, 4 fr. et 5 fr. 25 cent. franc de port. A Rouen, chez Emile Periaux, et à Paris, chez Adrien Le Clere, au bureau de ce journal.

dans ces sortes d'affaires. Il a paru à Rennes un *Traité du gouvernement des Paroisses*, par M. Carré, professeur en droit; mais cet ouvrage n'a point rempli l'attente du clergé, et a paru trop conforme aux idées de ceux qui veulent asservir le ministère ecclésiastique à l'autorité temporelle. Ce système n'est pas nouveau; il y a long-temps que Fleury se plaignoit des servitudes de l'Eglise et des empiétemens des magistrats. Avant comme depuis la révolution, des jurisconsultes tranchans posoient dans leurs écrits des principes subversifs de la hiérarchie, et croyoient répondre aux canons des conciles par des arrêts des parlemens, et à l'autorité des Pères par des consultations d'avocats et de canonistes de la nouvelle école. M. Carré paroît avoir été nourri dans les mêmes idées; il asservit perpétuellement le ministère pastoral à l'administration civile. En cas de refus de sépulture ecclésiastique de la part du curé, il suppose que le magistrat pourroit nommer d'office un autre prêtre pour faire la cérémonie. Il parle sur la liturgie et sur le mariage en homme étranger à la véritable doctrine de l'Eglise. Il renverse tous les degrés de la hiérarchie, et relève les droits du second ordre, de manière à faire croire qu'il a pris son érudition dans Maultrot; on diroit qu'il tend à perpétuer l'esprit qui avoit enfanté la constitution civile du clergé. Son *Traité* n'est donc ni exact ni sûr, et on ne peut qu'engager les ecclésiastiques à se défier d'un guide aussi suspect, et d'un avocat qui ne paroît pas se soucier beaucoup de défendre ses cliens contre les envahissemens de l'autorité temporelle.

M. Le Besnier a une place dans l'administration civile, et pourroit être enclin par là à favoriser les prétentions exagérées d'une puissance sur l'autre. Mais il a évité de traiter les questions qui pourroient donner lieu à des difficultés. Il s'est borné à ce qui regarde l'administration des fabriques, et s'est proposé,

de prévenir les erreurs, les méprises et les abus qui peuvent se commettre en cette partie. Il commence par donner le tableau des lois et ordonnances rendues sur la matière. Ensuite il présente, par ordre alphabétique, les principales questions qui peuvent se présenter sur les divers sujets, telles que *abus, acquisitions, actes*, etc. Il y a un grand nombre de titres différens; les principaux sont : *Aumôniers, Bancs et Chaises, Bureaux, Chapelles, Curés, Dons et Legs*. L'ouvrage est méthodique et abonde en renvois. L'auteur cite toujours le texte de la loi ou du réglement, et fait ensuite sur ce texte les observations dont il le croit susceptible. Il donne son avis sur les difficultés qui se peuvent présenter.

Nous avons cru remarquer que son livre annonçoit plus la connoissance des actes de l'administration civile que celle des réglemens ecclésiastiques. L'autorité temporelle et ses actes y sont cités à chaque instant, et peut-être l'auteur leur accorde-t-il quelquefois plus qu'il ne devroit. Il rapporte, par exemple, un article organique qui dit que les curés ne feront au prône aucune publication étrangère à l'exercice du culte, *si ce n'est celles qui seront ordonnées par le gouvernement;* et il décide en conséquence que, *toutes les fois* qu'un préfet ordonne qu'un acte d'administration soit publié au prône, le curé *doit s'empresser d'obtempérer à cette injonction*. Cette décision n'est-elle pas un peu absolue, et, si une autorité civile ordonnoit la publication d'actes contraires aux intérêts de la religion et aux droits de l'Eglise, le curé devroit-il *s'empresser d'obtempérer?* C'est une supposition que M. Le Besnier ne veut pas croire possible, et qui cependant n'a pu se réaliser que trop souvent sous le dernier gouvernement. C'est sans doute une autorité bien grave et bien respectable que celle d'un article organique du Concordat de Buonaparte; mais

peut-être les canons des conciles et les règles de l'Eglise méritent-ils autant de respects et d'égards.

Nous inclinons à croire que M. Le Besnier n'a pas l'intention d'autoriser de son suffrage les entraves qu'un gouvernement jaloux avoit mises sur le clergé. Il semble animé de vues très-favorables. Il a dédié son livre à M. l'archevêque de Rouen. Il forme le vœu que le ROI puisse s'occuper d'assurer un sort certain aux ecclésiastiques que l'âge ou les infirmités empêchent de continuer leurs fonctions. Il ne parle des pasteurs qu'avec respect et intérêt, et il paroît avoir cherché surtout à prévenir les fâcheux résultats de l'ignorance ou de la négligence des marguilliers, qui laissent dépérir les biens des fabriques, et font par là un tort considérable aux églises.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. La neuvaine de sainte Geneviève a commencé le 2 au soir, dans l'église de ce nom. Les vêpres ont été chantées très-solennellement, et il y a eu une procession des reliques dans l'église. La cérémonie a été remarquable par l'affluence des fidèles. On s'y est servi, pour la première fois, d'un bel ornement complet, qui vient d'être donné à l'église Sainte-Geneviève. Cet ornement est dû au zèle de plusieurs personnes pieuses qui se sont réunies pour le faire exécuter, et les Princesses mêmes ont bien voulu y travailler. MADAME, Mme. la duchesse de Berri et Mme. la duchesse d'Orléans, ont contribué de leurs propres mains à broder quelques-unes des chapes. La cérémonie du jour de la fête a été fort imposante. Avant la messe, le corps des charbonniers est venu dans l'église avec un drapeau et une croix, dont il fait hommage à la sainte, et qui ont été bénis par Mgr. l'archevêque. Le prélat a célébré la messe, assisté de MM. les archidiacres. Après l'Evangile, Mgr. l'évêque de Troyes est monté en chaire, et a célébré, dans un exorde éloquent, la restauration de ce temple usurpé par l'impiété, et le triomphe d'une humble vierge sur ceux qui vouloient abolir son culte. Le

prélat a prononcé ensuite son beau sermon sur la vérité, qu'il a terminé par une invocation à sainte Geneviève pour la prier de protéger l'Eglise, la France et cette capitale. Nous reviendrons sur ce discours, après lequel M. l'archevêque a continué la messe. L'église étoit remplie de monde, et l'on voyoit, entr'autres, dans le chœur plusieurs personnes de distinction. La cérémonie n'a fini qu'à deux heures.

— La fête et la neuvaine de sainte Geneviève sont aussi célébrées avec une grande solennité à Saint-Etienne-du-Mont, où la chapelle de la sainte patronne de la capitale a été récemment réparée et décorée. Le jour même de la fête, l'office a été fait avec pompe par le clergé de Saint-Etienne. Le même clergé fera aussi l'office le dimanche. Les autres jours, des paroisses de Paris iront à leur tour célébrer l'office. Le samedi, ce sera le clergé de Saint-Laurent; le lundi, Saint-Roch; le mardi, Saint-Germain-l'Auxerrois; le mercredi, Bonne-Nouvelle; le jeudi, Saint-Nicolas-du-Chardonnet; le vendredi, Saint-Germain-des-Prés. En outre, chaque jour de la neuvaine, il y aura des vêpres moins solennelles à une heure, pour la commodité des habitans de la campagne.

— La longueur de l'article principal dans notre dernier numéro nous avoit forcé d'abréger la partie des nouvelles ecclésiastiques, et notamment le récit des derniers exercices de la visite pastorale à Saint-Nicolas des Champs. Ces exercices n'ont pas été moins remarquables que les précédens par l'affluence et le recueillement des fidèles. Le vendredi 27, on a érigé une croix en mémoire de la mission; M. l'archevêque s'est rendu le soir à l'église. M. l'abbé Rauzan a prononcé un discours sur la croix, et Monseigneur est monté lui-même en chaire et a joint ses exhortations à celles du supérieur des missionnaires. On a fait la procession, et le prélat a béni la croix, qui a été élevée dans une chapelle de l'église, au milieu des pieux accens des fidèles. La cérémonie a été terminée par le salut. Le samedi a été employé à se préparer à la communion du lendemain. Le dimanche, M. l'archevêque est arrivé à l'église à huit heures, et a célébré la messe, comme nous l'avons dit. Le soir, le prélat est retourné à Saint-Nicolas pour la clôture de la visite. M. le supérieur des missions a prêché sur la persévérance, et en a indiqué les moyens. M. l'archevêque dans un petit discours a félicité les fidèles de leur assiduité, et les a aussi exhortés à persévérer dans les bons sentimens qu'ils

avoient manifestés; il a fait l'éloge des missionnaires et du pasteur qui les a secondés d'une manière si franche, si cordiale et si empressée. Il est difficile en effet, comme nous l'avons remarqué, de voir une mission où il ait régné un plus heureux accord de vues et de sentimens. L'association des hommes formée par les missionnaires est animée du meilleur esprit; l'acte de consécration a eu lieu le lundi 30. Cette association ne sera pas un des moindres bienfaits de la mission, et elle en perpétuera les fruits. Le dimanche 29, M. l'archevêque est allé aussi à Sainte-Elisabeth; ce prélat, qui semble se multiplier pour le bien de ses ouailles, a fait dans cette église la clôture de la retraite. On annonce qu'après la neuvaine de Sainte-Geneviève, il y aura une retraite dans l'église de Bonne-Nouvelle.

— La réunion qui a eu lieu, samedi dernier, chez Mme. la baronne de Crussol, en faveur de l'association de Saint-Joseph, avoit surtout pour but d'en faire bien connoître l'esprit, le plan et les avantages. M. l'abbé Letourneur a rempli cet objet avec autant d'intérêt que d'exactitude : il a présenté des calculs précis sur le nombre des ouvriers qui affluent chaque année dans la capitale. Autrefois cette masse d'hommes étoit bien moins considérable, et pouvoit être retenue d'ailleurs par des freins que la révolution a brisés : une éducation plus chrétienne, les maîtrises, moins d'occasions de séduction, l'esprit général du siècle plus religieux et plus moral, retenoient les passions; aujourd'hui, au contraire, l'impiété et la licence cherchent à l'envi à corrompre cette classe, et nulle digue ne s'oppose à ce torrent. L'orateur, joignant ainsi des considérations morales à des calculs positifs, a montré combien le but de l'association de Saint-Joseph étoit propre à exciter la sollicitude des riches : il s'agit du bonheur de milliers d'individus et du repos général de la société. M. l'abbé Letourneur a développé ces idées avec autant de talent que de zèle, et a excité l'intérêt de son auditoire en faveur d'une œuvre qui s'est déjà annoncée par les plus heureux résultats. Il s'est formé un conseil de dames pour la favoriser et la répandre. Mme. la duchesse de Duras en est la présidente.

— Une femme, dont le nom depuis quelques années étoit mêlé à toutes les bonnes œuvres, vient de succomber à une longue maladie. Mme. Marie-Bonne-Elisabeth Billard, marquise de Croisy, est morte le vendredi 27 décembre, à l'âge

de cinquante-six ans environ. Veuve depuis assez long-temps, elle eut encore la douleur de perdre une fille de dix-sept ans, et ce malheur lui avoit fait naître le dessein de se retirer entièrement du monde. Elle songeoit à entrer à la Visitation; le sage et vertueux Duval, qui la dirigeoit, lui conseilla de rester dans le monde, où son zèle, son activité et son courage trouveroient à s'exercer dans la pratique des bonnes œuvres. Mme. de Croisy justifia les vues d'un guide si judicieux, et se livra toute entière aux soins de la charité; il n'étoit point d'entreprises ou d'établissement de ce genre auxquels elle ne prît part. Falloit-il fonder des missions, établir des écoles, assurer à l'Eglise de dignes ministres, ouvrir des asiles au repentir, à l'indigence, au malheur; Mme. de Croisy savoit embrasser toutes ces œuvres dans sa sollicitude. L'abbé Le Gris Duval n'avoit pas de coopératrice qui joignît plus d'intelligence à plus d'ardeur et de dévoûment. Les obstacles s'applanissoient devant la persévérance d'une femme animée d'un zèle à toute épreuve. On ne pouvoit résister à ses instances pour les pauvres, et la générosité dont elle-même donnoit l'exemple au besoin excitoit celle des autres. Presque toutes les œuvres qui ont été établies à Paris, depuis plusieurs années, lui doivent leur origine ou des encouragemens. Elle a rendu surtout des services signalés aux missions, aux Sœurs Saint-André, à l'établissement des Filles repenties; elle alloit faire le catéchisme à la Force. Enfin, sa vie étoit consacrée au service du prochain. Il ne manquoit à cette ame vertueuse que l'épreuve des souffrances; elle l'a soutenue pendant une maladie d'une année entière, qui a été une occasion d'exercer sa patience. Sa mort laisse un grand vide dans la direction des bonnes œuvres, et nous avons vu que plusieurs dames avoient été obligées de se partager des soins auxquels Mme. de Croisy suffisoit seule, grâces à l'activité de son esprit et aux avantages de sa position. Ses obsèques ont eu lieu dans l'église de l'Abbaye aux Bois, sa paroisse. On croit qu'il y aura un service pour elle au nom des différentes œuvres qu'elle avoit formées ou soutenues.

— Le chapitre d'Orléans a nommé pour grands-vicaires, le siége vacant, les grands-vicaires mêmes de M. de Varicourt; ce sont MM. Mérault, Demadières, Corbin, Blandin et Egras. Personne, sans doute, n'a été surpris de voir le chapitre nommer cinq grands-vicaires. Il est vrai que les articles

organiques de 1802 ne reconnoissent que deux grands-vicaires ayant droit à un traitement; mais de ce que les autres ne sont pas payés, ils n'en ont pas pour cela moins de pouvoirs. Les uns et les autres sont, sans doute, égaux quant aux prérogatives spirituelles, et nul d'entre eux n'affecte une prééminence qui ne seroit ni dans l'esprit de l'Eglise ni obligeante pour les autres. Le 18 décembre, MM. les grands-vicaires d'Orléans ont donné un Mandement pour ordonner des prières tant pour le prélat défunt que pour l'élection du futur évêque. Ils y font un juste éloge de M. de Varicourt, de sa piété, de son zèle, de sa bonté, de sa franchise, de sa droiture. A cette occasion, MM. les grands-vicaires paient un tribut d'hommages à la mémoire de M. Emery, qui étoit parent de M. de Varicourt, et qui eût d'ailleurs des rapports directs avec le diocèse d'Orléans. M. Emery professa autrefois la théologie au séminaire d'Orléans, et il devint supérieur général de la congrégation qui dirigeoit ce séminaire, et qui a procuré à ce diocèse tant de saints prêtres. M. de Varicourt avoit souhaité rendre son séminaire à cette congrégation respectable; et sans doute il eût exécuté son dessein, si une mort trop prompte n'étoit venue l'arrêter au milieu de sa carrière. On peut regarder l'éloge que MM. les vicaires-généraux font de Saint-Sulpice comme une nouvelle preuve de l'estime du clergé d'Orléans pour un corps qui lui a rendu tant de services, et qui y est rappelé par tous les vœux.

— La révolution d'Espagne suit la même marche que la nôtre, et tend rapidement à la proscription du clergé. Déjà neuf évêques sont atteints par la persécution. Nous avons parlé précédemment du bannissement de M. l'archevêque de Valence et de M. l'évêque de Tarascone; le premier de ces prélats demeure à Toulouse, et le second à Bayonne, et tous les deux édifient par leur piété et leur résignation. L'évêque d'Orihuela a été obligé de se retirer à Rome; celui d'Oviedo, D. Grégoire Cernedo de la Fuente, a été banni comme ennemi du régime constitutionnel, et depuis on a saisi ses biens. Ce prélat est du nombre des 69 députés nommés *Perses* et signataires des représentations au Roi en 1814. L'évêque de Ceuta, D. Raphaël Velez, de l'ordre des Capucins, a été particulièrement en butte à l'animadversion du parti dominant; il avoit été transféré à l'évêché de Malaga, mais on a mis des obstacles à cette translation. Un livre qu'il a composé en 1818, sous le

titre de l'*Apologie de l'Autel et du Trône*, et où il prêchoit la soumission à l'autorité, a été proscrit, et l'évêque a été l'objet de décrets rigoureux. Plus récemment encore trois évêques ont été obligés de quitter l'Espagne; D. Jacques Creuz, évêque de Mahon, transféré à l'archevêché de Taragone, qui n'avoit pu entrer en possession de ce dernier siége, et qui étoit un des chefs de la régence établie à Urgel, s'est retiré en France, et est actuellement à Perpignan. L'évêque d'Urgel est à Ax (Arriège); l'évêque de Solsone, D. Manuel Benito et Tabernero, a couru les plus grands dangers et a été forcé de se réfugier dans la Cerdagne françoise; il est actuellement à Saillagoux (Arriège). L'évêque de Vich, D. Raymond Strauch, de l'ordre des Cordeliers, un des prélats les plus distingués de l'Espagne, a été conduit dans les prisons de Barcelone, puis dans celles de Madrid. La terreur est générale parmi le clergé; les prêtres, les religieux arrivent en grand nombre sur notre territoire. Il y en a déjà beaucoup à Toulouse; vingt-cinq Capucins ont été recueillis dans une maison, où ils suivent les pratiques de leur règle. D'autres religieux ont été reçus dans des maisons particulières. Le Roussillon, le pays de Foix, le Haut-Languedoc, sont pleins de ces honorables proscrits, et la rigueur de la saison, la précipitation de leur fuite ajoutent encore aux embarras de leur situation; ils sont dans le plus pressant besoin. La mesure que M. l'évêque de Carcassonne a prise en leur faveur n'est sans doute que le prélude d'une souscription générale que réclament la religion et l'humanité en faveur de ces victimes de l'esprit d'anarchie et d'impiété. Le nombre des fugitifs ne peut qu'augmenter par l'exécution d'un dernier décret des cortès, sanctionné par le Roi le 1er. décembre, et qui porte que tous les couvens placés dans les lieux où il n'y a pas plus de quarante-cinq habitans, sont supprimés.

—Deux journaux de médecine ont publié, presque en même temps, des articles sur les guérisons opérées par le prince de Hohenlohe : l'un est le *Journal complémentaire au Dictionnaire des sciences médicales*, du mois de novembre dernier; et l'autre est la *Gazette de médecine*, du même mois. Ces deux journaux, qui paroissent à Paris, contiennent des articles d'un docteur allemand, M. Pfeufer, médecin de l'hôpital de Bamberg, contre les opérations du prince. M. Pfeufer veut faire regarder le prince comme un charla-

tan, ou du moins comme un homme qui ne sait que donner des palliatifs, et qui, au fond, n'a guéri personne. Nous ne prétendons pas forcer nos médecins à proclamer comme miraculeuses les guérisons opérées à la prière du prince de Hohenlohe. Nous savons que beaucoup d'entr'eux ne reconnoissent même pas les miracles de l'Evangile, et le *Dictionnaire des sciences médicales* est assez dans cet esprit, et renferme des attaques directes contre la religion, comme nous avons déjà eu occasion de le remarquer. Il n'est donc pas étonnant que des médecins qui écrivent dans ce sens jettent du ridicule sur les guérisons du prince. Nous ne les renvoyons pas aux écrits de MM. Scharold et Onymus, quoique peut-être ils y trouvassent des faits capables de les ébranler. Nous avons parlé précédemment de l'écrit de M. Scharold. Celui de M. Onymus, professeur d'Ecriture sainte à Wurtzbourg, a été traduit en françois, et imprimé à Anvers par les soins de la Société catholique des Pays-Bas. Il porte pour titre : *Réflexions sur les guérisons miraculeuses opérées à Wurtzbourg*, 1822, in-8°. de 46 pages, et on a bien voulu nous l'envoyer. L'auteur est un témoin oculaire; il cite beaucoup de faits, il répond aux objections. Toutefois nous n'alléguerons point son autorité : nous n'avons pas besoin aujourd'hui de recourir à des témoignages étrangers sur le prince de Hohenhole; nous avons, en France, des faits assez nombreux, et nous en avons rapporté quelques-uns. Pour nous borner ici à ceux qui paroissent entourés de plus de motifs de confiance, nous rappellerons la guérison opérée le 31 mars dernier, à Gremonville, diocèse de Rouen (n°. 812); celle opérée à Saint-Brieux, le 19 juillet (n°. 832); celles opérées plus récemment encore à Toulouse (n°. 869) et à Nanci, et dont les relations ont été imprimées; celle de Louviers (n°. 864), sur laquelle il y a aussi des déclarations imprimées; celle de Tournay (n°. 861); celle de Lille (n°. 847) : nous ajouterons même, sur celle-ci, que la guérison se soutient, et que Mme. de Cugnac n'a jamais été si bien portante. Une lettre du 7 décembre dernier confirme ce que nous avions dit de son rétablissement. Mmes. Mercier et Mlle. Deletre, de Tournay, qui ont été aussi guéries, continuent également à se bien porter. Une religieuse a été récemment guérie, à Lille, d'un mal à la jambe. Ainsi voilà, nous écrit-on de cette ville, quatre guérisons en peu de temps, et quatre guérisons su-

bites et radicales de personnes connues; chacun a pu s'assurer par lui-même de ces guérisons, et j'ai voulu les constater par mon propre examen, nous ajoute la personne qui nous écrit. Que M. Pfeufer et nos médecins expliquent les faits, s'ils le peuvent, qu'ils aient recours à des hypothèses; mais, sans aller en Allemagne, qu'ils examinent ce qui se passe chez nous et sous leurs yeux, et qu'ils commencent par donner le démenti à leurs propres confrères, qui ont muni les guérisons précédentes de certificats plus ou moins précis.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le 31 décembre, le Roi et les Princes et Princesses de la famille royale, ont reçu, à l'occasion de la nouvelle année, les félicitations des états-majors, des officiers de la garde nationale, de la garde royale, de la gendarmerie et de la garnison. Le corps municipal de la ville de Paris, une députation de l'Université, les états-majors des gardes du Roi et des gardes de MONSIEUR, les grands-officiers de la couronne ont été admis au même honneur le 1er. de ce mois.

Le lendemain, les différentes cours et tribunaux, l'Université, l'Institut, le clergé de Paris, le chapitre royal de Saint-Denis, les ministres des autres cultes, et une députation de l'Ecole royale polytechnique, ont présenté leurs hommages au Roi et à son auguste famille.

— Le grand-maître de l'Université a présenté au Roi le conseil royal de l'instruction publique, à l'occasion du renouvellement de l'année. S. Ex. a adressé à S. M. le discours suivant : « Sire, organe de l'Université royale, je viens offrir à Votre Majesté le tribut de sa vénération et de son amour. Heureuse par vous, Sire, la France écoute son intérêt autant que sa reconnoissance, lorsqu'elle adresse au ciel des vœux ardens pour la conservation d'une vie qui fait son bonheur. Oui, Sire, sous votre sceptre paternel tout a pris une face nouvelle; les vents des passions orageuses se sont appaisés, et plus calmes, les François ont compris que les deux ancres de salut pour leur patrie étoient la religion et la légitimité. Pour nous tous, Sire, à qui l'éducation de la jeunesse est confiée, nous lui apprendrons, par nos leçons et plus encore par nos exemples, à révérer, à chérir dans votre personne sacrée le père du peuple comme le père des lettres, et à répéter ces paroles sorties d'un cœur françois : *Vive le Roi long-temps et les Bourbons toujours* »! S. M. a répondu : « Je » suis sensible aux sentimens que m'exprime l'Université. Je vous » exhorte surtout à former de bons chrétiens; car c'est là la base de » tout le bonheur de ce monde ».

— Le Roi a répondu à M. le recteur de l'Académie de Paris : « Je reçois avec plaisir l'assurance des sentimens de l'Académie de Paris; les miens pour elle lui sont connus. Je vous recommande de former de bons chrétiens, et vous formerez de bons François. Appre-

nez-leur à aimer le Père commun des hommes, et en particulier leur père ».

— S. A. R. MADAME, duchesse d'Angoulême, a fait parvenir un secours de 300 francs à un malheureux cultivateur de Rieux (Pas-de-Calais), qu'un incendie avoit réduit à la plus affreuse misère.

— Le 25 décembre, il a été rendu quatre ordonnances royales. La première détermine la forme des réclamations ou actes conservatoires propres à soustraire les parties intéressées aux effets de la déchéance prononcée par la loi du 17 août dernier. La seconde prescrit une réduction des droits d'octroi perçus au profit de la ville de Paris sur les boissons et les autres liquides. Une troisième est relative au costume dont les magistrats doivent être revêtus dans l'exercice de leurs fonctions. Par la quatrième ordonnance, il est accordé une réduction de droit pour l'admission en France des produits du Sénégal.

— M. le comte de Wal a été nommé commandant de la place de Paris en remplacement de M. le comte de Rochechouart, et M. le chevalier Garan, lieutenant-colonel, a été nommé major de la même place, en remplacement de M. le lieutenant-colonel Fournier, nommé lieutenant du Roi à Belle-Ile-en-Mer.

— Le prince d'Esterhazy, ambassadeur d'Autriche en Angleterre, est arrivé à Paris.

— Le journal ministériel de Madrid, l'*Indicateur*, avoit publié, le 17 novembre dernier, un article plein d'outrages contre le Roi et la famille royale, et contre le gouvernement et la nation françoise. Deux journaux, rédigés dans des principes bien différens, l'*Etoile* et le *Journal du Commerce*, insérèrent, le mois dernier, cet article violent. Le tribunal de police correctionnelle a condamné les deux éditeurs responsables de ces feuilles chacun à six mois d'emprisonnement, et à 500 francs d'amende.

— MM. Arnault, Jay, Jouy et Norvins ont comparu le 1er. janvier devant le juge d'instruction, comme prévenus d'outrages et d'offenses envers le gouvernement du Roi, dans divers articles du huitième volume de leur *Biographie des contemporains*. M. Barthélemy a également été mandé devant le même magistrat, comme prévenu d'outrages et d'offenses envers la personne du Roi et les membres de la famille royale, dans le dixième volume du *Recueil des pièces authentiques sur le captif de Sainte-Hélène*, formant le premier de l'ouvrage du docteur O-Méara.

— La statue pédestre en bronze du chevalier Bayard a été placée sur un piédestal dans la cour du Louvre, en face de la statue de Henri IV.

— L'ambassadeur de Madrid, non content des plaintes portées contre M. Ouvrard, pour l'emprunt de la régence d'Espagne, vient encore de chercher chicane au sujet de l'emprunt contracté par le vénérable M. Zéa, et en conséquence il a présenté requête au procureur du Roi contre la maison Perrier frères, qu'il accuse d'avoir négocié des effets de l'emprunt de Colombie au profit des révoltés du Chili.

— Le sieur Gallois, condamné pour des écrits politiques, s'est constitué prisonnier à Sainte-Pélagie, le 2 de ce mois.

— L'autorité a fait saisir, le 31 décembre, six livraisons de l'*Album*, journal sémi-périodique.

— La cour d'assises d'Amiens s'est occupée, le 30 de ce mois, du renvoi fait par la cour de cassation des trois journaux de l'opposition, condamnés par la cour d'assises de Paris, pour infidélité et mauvaise foi dans le rapport des débats de la conspiration de La Rochelle. M. le procureur général a établi que les arrêts rendus en cette matière étoient irrévocables, et ne pouvoient être cassés, et qu'il y avoit impossibilité légale et morale, pour une autre cour, de prononcer sur la fidélité du compte rendu d'un débat auquel elle n'a point assisté : il a conclu à ce que la cour se déclare incompétente, et que les prévenus soient renvoyés. La cour, après une délibération d'une heure et demie environ, a rendu son arrêt, dans lequel elle a adopté les conclusions du ministère public.

— Les sieurs Goudouin, propriétaires, Guilmain, Martin, et Gaté, portefaix, prévenus d'insultes et de voies de fait envers des militaires suisses, avoient été condamnés, le 28 août dernier, par le tribunal correctionnel de Nantes, le premier à vingt jours d'emprisonnement, à 100 francs d'amende et à tous les frais; le second à trois jours de prison et à 50 francs d'amende; le troisième à six jours de prison. La cour royale de Rennes, où ils avoient fait appel, a aggravé de dix jours la peine du sieur Goudouin.

— Plusieurs militaires du département de la Loire-Inférieure, qui avoient été grièvement blessés en servant dans les armées royales en 1815, viennent d'être compris dans l'ordonnance du 22 mai 1816, et seront assimilés aux donataires du domaine extraordinaire, et admis ainsi à participer aux secours pris sur la réversion à ce domaine, des biens ci-devant concédés à titre gratuit à la famille de Buonaparte.

— Un chef de bataillon, un capitaine et six autres officiers du 18e. régiment de ligne, cantonné dans la Cardagne françoise, viennent d'être destitués.

— Nicolas Ulric, protestant, condamné à la peine de mort, le 14 novembre dernier, par la cour d'assises de Châlons, pour crime d'assassinat, est rentré, avant de mourir, dans le sein de l'Eglise, et a reçu, jusqu'au lieu du supplice, les consolations de la religion que lui a offertes un digne ecclésiastique.

— La Société littéraire d'Arras donnera, pour 1823, une médaille d'or de 200 fr. à la meilleure pièce de vers contre le duel.

— Un convoi de malheureux blessés espagnols a été reçu à l'Hôtel-Dieu de Toulouse, où les soins les plus touchans leur ont été prodigués.

— Une grande députation de la ville de Dublin s'est rendue chez le vice-roi pour lui exprimer l'horreur qu'avoit inspirée l'attentat commis contre sa personne. Le cortége se composoit de quarante-deux voitures.

— M. Von Voss a été nommé, par le roi de Prusse, président du ministère, en remplacement de feu M. le prince de Hardemberg.

— Le roi de Prusse vient de révoquer l'édit de 1812, d'après lequel tous les Juifs considérés comme Prussiens, étoient admissibles aux emplois académiques selon leurs talens.

Nous avons, il y a quelque temps, remarqué qu'il se faisoit, à Bâle, une réunion de tous les professeurs et écrivains libéraux expulsés d'Allemagne, et que le canton et l'Université de Bâle paroissoient désirer de devenir le foyer des doctrines révolutionnaires. Cette tendance n'est même pas particulière à Bâle, et le même système cherche à s'enraciner dans d'autres parties de la Suisse. A Lausanne, on a accueilli M. Comte; cet ancien rédacteur du *Censeur*, à Paris, a été condamné par les tribunaux pour ses écrits. On a donné à cette intéressante victime la chaire de droit naturel : ainsi, M. Comte pourra étaler tout à son aise ses doctrines. A Genève, le même parti compte d'ardens défenseurs; les *Annales de législation et d'économie politique* sont rédigées dans ce sens, et ont débuté par un article violent sur l'enseignement de l'Eglise par rapport au mariage. Cet enseignement est même, en ce moment, attaqué d'une autre manière : on vient de composer à Berne un projet de Code civil tout rempli de dispositions qui paroissent avoir pour objet de contrarier les catholiques. Par une bizarrerie étrange, on forceroit les mariages mixtes, et on déclareroit que le changement de religion d'un des conjoints est une cause de divorce. Une femme ne seroit pas obligée de suivre son mari hors du canton; et si celui-ci renonçoit à son droit de cité, elle pourroit demander le divorce; on croit que cet article a été fait exprès pour molester un homme célèbre. Le consistoire de Berne prononceroit sur toutes les questions de mariage, même pour la partie catholique du canton; ce qui paroît contraire à l'acte de réunion de l'évêché de Bâle. Il seroit à désirer que les hommes les plus sages et les plus modérés se réunissent pour réclamer contre ces dispositions, et contre quelques autres qui tendroient à inquiéter des consciences.

Almanach des muses chrétiennes, ou Choix de poésies religieuses et morales pour 1823 (1).

L'éditeur de ce recueil se propose d'en faire paroître tous les ans un semblable, et de réunir ainsi les morceaux de poésie qui peuvent charmer les loisirs des amis de la religion. Dans

(1) 1 vol. in-18; prix, 3 fr. et 3 fr. 50 c. franc de port. A Paris, chez l'éditeur, rue Philippeaux, n°. 15, et chez Adrien Le Clere, au bureau de ce journal.

le volume qui paroît en ce moment, il y a une cinquantaine de pièces différentes; quelques-unes sont anciennes, et sont tirées de Racine, de Rousseau, de Gilbert, etc.; mais la plupart sont d'auteurs modernes, tels que MM. Asselin, Charles Loyson, Mazure, Clovis, Michaux, Mme. Desroches. Il y a aussi quelques fragmens de la tragédie des Machabées, par M. Alexandre Guiraud, et de celle de Saül, par M. Alexandre Soumet. Ces fragmens paroissent fort bien choisis, et les vers que M. Soumet prête à David sont pleins de grâces, de naturel et de vérité. Outre un grand nombre de morceaux qui s'offrent à nous dans ce Recueil, et que nous aurions aimé à citer, nous nous bornerons à donner ici la paraphrase du *Nunc dimittis*, par un poète dont le nom a déjà paru plus d'une fois dans ce journal, M. le comte de Marcellus :

Seigneur, c'en est assez; dispose de ma vie;
Ton peuple voit enfin ta parole accomplie:
  Mes vœux sont satisfaits.
Ouvre mes yeux au jour sans nuit et sans nuages,
Et que ton serviteur goûte, après tant d'orages,
  Les douceurs de la paix.

Ils sont venus les temps prédits par tes oracles;
Nos yeux ont contemplé cet enfant des miracles
  Promis par ton amour.
Il naît; de la Discorde il écrasa la tête,
Et son premier regard, vainqueur de la tempête,
  Nous fait luire un beau jour.

Grand Dieu! de tes conseils l'aimable providence
S'apprêtoit à bénir, dans ce bienfait immense,
  Tous les peuples divers.
L'horizon s'embellit des feux d'un nouvel astre;
Il se lève, et déjà d'un horrible désastre
  Il sauve l'univers.

Nous verrons cet enfant qui vient sécher nos larmes
Consoler les douleurs, dissiper les alarmes
  De la triste Sion.
Sa main victorieuse, en triomphes féconde,
Saura faire éclater, jusqu'aux bornes du monde,
  La gloire de ton nom.

Gloire à toi seul, grand Dieu! dont le bras nous protége!
Qui, confondant l'impie et son vœu sacrilége,
  Sait maintenir ta foi.
Dieu bon! Dieu trois fois saint! Dieu sauveur de la France,
Qui de tes serviteurs couronnes l'espérance,
  La gloire n'est qu'à toi.

Sur la Congrégation de Saint-Sulpice. (Suite du n°. 876).

Sous M. Tronson, de nouveaux établissemens accrurent le bien qu'opéroit déjà le séminaire. M. de La Barmondière, un des directeurs, établit, sous la protection de sainte Anne, une communauté de jeunes gens peu aisés qu'il logeoit dans une maison de la cure, laquelle fut détruite lorsqu'on jeta les fondemens du grand portail. Antoine Brenier, autre directeur au séminaire, fut quelque temps à la tête de cette communauté. Celui-ci commença, en 1685, l'établissement du petit séminaire, rue Férou; on y recevoit alors ceux qui n'avoient pas fait leur philosophie, et on y réunit, quelques années après, la communauté de M. de La Barmondière. Peu après, un autre prêtre du séminaire, M. Robert, établit dans le cul-de-sac Férou une nouvelle communauté pour des jeunes gens qui ne pouvoient payer une forte pension; c'est ce qu'on appela la *Communauté des Robertins*, du nom de son fondateur. Par la suite on en établit encore une autre pour ceux qui étoient en philosophie; d'où lui vint le nom de *Communauté des Philosophes*. Ces trois maisons communiquoient avec le grand séminaire, à l'entour duquel elles étoient placées; elles existoient encore au moment de la révolution, et étoient toujours dirigées par MM. de Saint-Sulpice. En outre, vers l'époque où nous sommes, M. François Traullé, prêtre de la communauté, établit une maison d'étudians, rue du Cherche-Midi; on l'appeloit la *Communauté de Saint-Paul*, et elle subsistoit encore en 1715 (1).

A la mort de M. de Poussé, Claude Bottu de La Barmondière fut nommé à la cure de Saint-Sulpice. Il étoit né à Villefranche, et étoit entré au séminaire en 1655; il en devint directeur, et établit, comme nous l'avons vu, une com-

(1) On établit encore à Paris, en 1675, deux autres communautés de pauvres étudians que l'on formoit à l'état ecclésiastique; l'une étoit rue Saint-Jacques, près la Visitation, et l'autre rue des Maçons, près la Sorbonne.

munauté de jeunes clercs. Ce fut lui qui procura à sa paroisse les Frères des Ecoles chrétiennes; il les établit d'abord rue Princesse, et ils ouvrirent dans la suite d'autres écoles. Ce fut aussi sous lui que Marie-Elisabeth Périchon, veuve Picart, trésorière de l'assemblée des pauvres, établit, rue des Fossoyeurs, une maison pour l'instruction gratuite des pauvres filles; cette communauté ne put obtenir de lettres-patentes, et fut dissoute en 1698. Une autre, formée dans le même but, rue Neuve-Guillemain, par Mlle. Séguier, ne survécut pas beaucoup à la précédente. L'institution des Sœurs des Ecoles chrétiennes et charitables, dites de l'*Enfant-Jésus*, fut plus heureuse; elle avoit pris naissance à Rouen, en 1666, par les soins du Père Barré, Minime, et elle s'établit sur la paroisse Saint-Sulpice, où elle ouvrit successivement plusieurs écoles. M. de La Barmondière ne favorisa pas moins un établissement d'un autre genre, savoir, la communauté du Bon-Pasteur, formée par Mme. de Combé pour servir d'asile aux filles repenties. L'abbé Traullé, dont nous avons déjà parlé, fut un des principaux promoteurs de cette bonne œuvre, qui s'étendit par la suite (1). En 1686, M. de La Barmondière établit ce qu'on appela la *petite paroisse*, c'est-à-dire, une messe et une instruction, à huit heures du matin, les dimanches et fêtes, pour les pauvres qui n'y payoient point leurs places. Il y avoit en outre une messe et une instruction pour les élèves des Frères des Ecoles chrétiennes, et une autre pour les écoliers des pensions. M. de La Barmondière se démit de la cure en 1689, et continua de demeurer avec les prêtres de la communauté, et de les aider dans leurs fonctions. Il ne se distinguoit des autres que par sa régularité et son assiduité aux exercices de la maison. Etant tombé malade, au commencement de 1694, il se fit transporter à l'infirmerie du grand séminaire, comme c'étoit alors l'usage parmi les prêtres de la communauté; et il y mourut, le 18 septembre 1694, à l'âge de 63 ans. On trouve son éloge, ainsi que celui de M. de Poussé, à la fin des *Remarques historiques sur la paroisse Saint-Sulpice*.

---

(1) Une autre maison de refuge avoit commencé en 1668, au bout de la rue de Grenelle, par les soins du Père Daure, Dominicain; l'église fut achevée en 1706. Cette maison portoit le nom de *Sainte-Valère*.

Son successeur, Henri Baudrand, né à Paris en 1637, étoit fils de M. Baudrand de La Combe, sieur de Montréal; il avoit été chanoine de Reims, puis directeur au séminaire, et avoit déjà rendu des services à la paroisse, lorsqu'il en fut nommé curé, en 1689. Il y fit donner, en 1690, une mission qui produisit d'heureux résultats. Nous avons sous les yeux un état imprimé des établissemens de piété et de charité qui existoient sur la paroisse en 1691; cet état montre à quel point le zèle pour toute espèce de bonnes œuvres étoit alors fécond. On comptoit sur la paroisse plus de trois cents ecclésiastiques, savoir, quatre-vingts à la communauté des prêtres, soixante-douze au grand séminaire, soixante-dix-sept au petit, trente-quatre à la communauté de M. de La Barmondière, plusieurs docteurs et autres agrégés au clergé de Saint-Sulpice, les jeunes clercs que l'abbé Chanciergue venoit d'établir dans la maison de M. de Farinvilliers, et qui donnèrent, peu après, naissance au séminaire Saint-Louis. Il y avoit en outre sept couvens d'hommes, quinze de religieuses, trois hôpitaux, deux maisons de refuge, des communautés qui se formoient pour l'instruction gratuite des filles, des écoles pour les garçons, trois congrégations d'hommes... Ces derniers établissemens méritent quelques détails. M. Brenier, prêtre du séminaire dont nous avons déjà parlé, avoit réuni d'anciens militaires, des gentilshommes et des jeunes gens qui désiroient vivre dans la piété. Il les forma en communauté, et leur donna des réglemens. La plupart étoient riches, et tous payoient une pension. Ils partageoient leur temps entre la prière et les bonnes œuvres, visitant les hôpitaux et les prisons, et s'employant, sous les ordres du curé de la paroisse, au soulagement des pauvres et des familles que des malheurs avoient réduites à l'indigence. Ils portoient des secours aux malades, pansoient les blessés, et couroient partout où il y avoit du bien à faire. Ils se choisissoient entre eux un supérieur qui conduisoit la maison sous la direction de l'abbé Brenier, et des autres prêtres du séminaire auxquels ils se confessoient. Ils achetèrent d'abord, dans la rue Pot-de-Fer, la maison où est aujourd'hui le séminaire, puis l'hôtel de l'Enfant-Jésus, hors la barrière de Sèvres; puis ils revinrent dans la rue Pot-de-Fer. Un supérieur de cette communauté, M. de Raphælix, se fit prêtre, et donna, au nom de ses confrères, en 1720, 30,000 liv. à M. Languet pour contribuer au bâtiment de l'église. En

1696, il y avoit deux autres communautés semblables de pieux laïcs; l'une, rue de Sèvres, qui avoit M. d'Aubusson pour supérieur; l'autre, rue de Vaugirard, formée par M. François-Eloi Le Doyen; le Père Guilloré, Jésuite, en étoit confesseur, et en avoit dressé les réglemens. M. Le Doyen mourut en 1700; il paroîtroit que sa communauté s'unit dans la suite à celle de M. Brenier. Le dernier supérieur fut le président Annillon; la communauté se sépara. Le comte de Clerbourg, mort le 24 avril 1766, après avoir laissé à la paroisse une somme d'argent pour commencer un hôpital pour les pauvres femmes, sur le modèle de celui de la Charité pour les hommes, avoit été de cette société, et fit tous ses efforts pour la rétablir.

M. Baudrand ayant essuyé une attaque de paralysie en 1696, et voulant vivre dans la retraite, permuta sa cure pour le prieuré de Saint-Côme-l'Ile-lès-Tours, que possédoit M. de La Chétardie. Il se donna tout entier aux exercices de piété et à des travaux utiles, et mourut le 18 octobre 1699, dans une terre qui lui appartenoit à Beaune en Gatinois. Il étoit alors âgé de 70 ans. Ce fut sous lui que la paroisse de Saint-Sulpice adopta, en 1692, les usages de Paris; on s'y étoit jusqu'alors servi du romain. Joachim Trotti de La Chétardie, né, en 1636, au château de la Chétardie, diocèse de Limoges, devint curé de Saint-Sulpice par la permutation dont nous venons de parler. Il étoit entré au séminaire en 1657, n'étant encore que laïc; il s'attacha à la congrégation de Saint-Sulpice, et fut supérieur des séminaires du Puy et de Bourges. Du moment qu'il fut curé, il mit ses revenus dans la masse des aumônes, pour servir au soulagement des pauvres et à l'entretien des écoles et des communautés; il ne se réservoit que ce qui étoit absolument nécessaire pour son entretien, sa pension à la communauté et les gages de son domestique. Dans l'hiver de 1709, il fit des sacrifices extraordinaires, ainsi que les prêtres de sa communauté, vendit ses meubles, et trouva aussi des secours dans la charité des prêtres du séminaire, qui contribuèrent, soit à la visite des malades, soit au soulagement des pauvres. Il avoit choisi pour distributeur de ses aumônes l'abbé Le Fer, de la communauté des prêtres. M. de La Chétardie protégea l'abbé de La Salle contre ceux qui vouloient traverser son œuvre des écoles, et il l'aida, en 1698, à former un noviciat, rue de Vaugirard.

Nous voyons qu'il y avoit cette année sur la paroisse quatorze classes de garçons tenues par les Frères en différens quartiers, et autant de classes de filles, tenues par différentes communautés, comme les Filles du Père Barré, celles de Saint-Thomas de Villeneuve, celles de Sainte-Thècle et de l'Annonciation (ces deux dernières communautés n'ont pas subsisté).

M. de La Chétardie fut nommé, en 1702, à l'évêché de Poitiers; mais il refusa cette dignité. Une belle figure, une taille avantageuse, des manières aimables, relevoient en lui les qualités de l'esprit et du cœur. Il étoit aimé des riches et des pauvres, et se livroit tout entier aux devoirs de sa place. C'est principalement par ses libéralités que sa communauté subsista dans des temps fâcheux. Il succéda au Père Proust comme supérieur des Filles de Saint-Thomas de Villeneuve. Il entreprit d'employer les Frères des Ecoles à donner des leçons aux jeunes gens et aux apprentis de divers métiers; mais cet établissement, qui eût été fort utile pour répandre parmi ces jeunes gens l'amour de la religion et le soin des bonnes mœurs, ne subsista pas. En 1700, un prêtre de la communauté, M. Deschamps, neveu de M. Baudrand, forma une congrégation de marchands et d'artisans qui se rassembloient à certains jours; elle étoit sous la protection de la sainte Vierge, et compta bientôt jusqu'à trois cents membres; elle fut très-utile, et ramena ou soutint beaucoup d'hommes dans les sentiers de la vertu. L'abbé Deschamps forma une congrégation semblable pour les filles, et elle ne fut ni moins nombreuse ni moins heureuse dans ses résultats. La piété y étoit en honneur, et de grands exemples de vertu et de zèle y étoient un encouragement pour les autres. M. de La Chétardie mourut le 29 juin 1714; il avoit donné, dix jours auparavant, sa démission en faveur de M. Languet, son vicaire. On a de lui des *Homélies*, le *Catéchisme de Bourges*, des *Entretiens ecclésiastiques*, une *Explication de l'Apocalypse*, une *Retraite*, etc. Il reçut de Clément XI des brefs flatteurs au sujet de ses ouvrages.

L'ordre des temps nous ramène aux successeurs de M. Tronson dans la place de supérieur du séminaire, et de toute la congrégation ou compagnie de Saint-Sulpice. Le premier fut M. François Leschassier, de Paris; il étoit entré laïc au séminaire, en 1660, et à la communauté de la paroisse en 1682;

il en fut même supérieur, et M. de La Barmondière lui résigna sa cure; mais il ne voulut point accepter ce fardeau, et retourna au séminaire, où il fut choisi, en 1700, pour remplacer M. Tronson. C'étoit un homme plein de modestie, de mesure et de prudence; il sut préserver sa congrégation de toute nouveauté dans un temps où l'église de France étoit agitée par les plus vives disputes. Il établit les séminaires d'Avignon en 1705, et d'Orléans en 1707. Sa sœur, Mlle. Leschassier, étoit vouée aux bonnes œuvres, et rendit de grands services à la paroisse; elle soutint par ses libéralités et son zèle la maison des orphelines et celle de l'instruction chrétienne. M. Leschassier mourut le 19 août 1725, âgé de 84 ans; il étoit doyen de la Faculté de théologie de Paris.

Charles-Maurice Le Pelletier fut choisi en sa place; il étoit fils du contrôleur général des finances, et frère du premier président du parlement, de l'évêque d'Angers, et du jeune Le Pelletier de Souzi, mort en réputation de sainteté, et dont l'abbé Proyart a écrit la Vie. Le Roi lui donna le prieuré de la Vallette, et, en 1689, l'abbaye de Saint-Aubin; ce qui lui fit prendre le nom d'abbé de Saint-Aubin. Il suivit l'évêque d'Angers dans son diocèse, et fut supérieur de son séminaire. Il refusa plusieurs fois l'épiscopat, et vécut dans la retraite, occupé à former de dignes ministres de l'Eglise. Ce fut lui qui établit le séminaire de Nantes, en 1725. Zélé pour la discipline, il consacroit ses revenus à encourager les vocations de sujets peu riches. Il mourut le 7 septembre 1731, à 65 ans. On trouve quelques détails sur cet homme respectable à la suite de la Vie de son frère, le pieux Souzi, par Proyart.

Jean Couturier, docteur de Sorbonne et abbé de Saint-Pierre de Chaume, fut le sixième supérieur; il étoit né à Châteauroux en 1688, entra clerc au petit séminaire en 1708, et s'attacha à la congrégation de Saint-Sulpice. On le nomma supérieur de la communauté des philosophes, lorsqu'elle ne faisoit que commencer. Doué de pénétration, de sagesse et de capacité, il gagna la confiance du cardinal de Fleury, qui le chargea de lui présenter les sujets pour les bénéfices. Ce ministre venoit souvent à Issy passer quelques jours à la maison de campagne du séminaire. M. Couturier ne se servit de son crédit que pour le bien de l'Eglise. Il procura à sa congrégation un nouveau séminaire à Paris; c'est la communauté de Laon qui s'établit depuis dans le local de l'ancien collége de

Lisieux; d'où vient qu'on lui en donnoit quelquefois le nom. Ce séminaire assistoit aux offices de Saint-Etienne-du-Mont, et y faisoit les catéchismes. M. Parisis, auteur de la *Philosophie de Toul*, en fut supérieur jusqu'en 1780. La communauté de Laon étoit la cinquième maison de MM. de Saint-Sulpice à Paris. M. Couturier mourut dans son séminaire, le 30 mars 1770, et défendit toute pompe à son enterrement. Il étoit aussi aimé pour ses heureuses qualités qu'estimé pour sa sagesse. Sous lui la congrégation de Saint-Sulpice s'accrut encore d'une communauté formée à Toulouse par l'abbé de Calvet, ecclésiastique distingué par sa naissance, son mérite et sa piété. Il avoit établi un séminaire qui fut réuni à Saint-Sulpice, et qui continua à être dirigé par M. de Calvet, comme membre de la congrégation.

M. Couturier fut remplacé dans les fonctions de supérieur du séminaire et de la compagnie par Claude Bourachot, docteur de Sorbonne, abbé de Néaufle-le-Vieux, né au diocèse d'Autun en 1697. M. Bourachot étoit entré au petit séminaire en 1715, n'étant encore que laïc, et fut deux fois supérieur de cette maison. Doué d'un caractère doux et égal, sévère pour lui seul, plein de modestie et de candeur, il suivit les traces de ses prédécesseurs, et maintint l'esprit de sa congrégation, qui le perdit le 2 juillet 1777, lorsqu'il avoit 80 ans. Le huitième supérieur, Pierre Le Gallic, né au diocèse de Quimper, avoit été supérieur du séminaire de Clermont; il se démit de sa place le 10 septembre 1782, et se retira à la maison de campagne d'Issy, d'où il fut obligé de sortir lorsqu'elle eut été vendue par suite des lois de la révolution. Il revint alors à Paris, où il mourut, le 15 octobre 1796. On lui avoit donné pour successeur, le jour même où il se démit, Jacques-André Emery, du diocèse de Genève, homme aussi distingué par ses talens pour le gouvernement que par sa piété et son zèle. Sous lui, sa congrégation s'établit au séminaire de Reims, et, au commencement de la révolution, elle en forma un à Baltimore. Nous ne nous étendrons point ici sur cet homme estimable, dont nous avons célébré ailleurs les vertus, les talens et les services.

(Nous espérions donner aujourd'hui la fin de cette Notice historique; mais l'abondance des nouvelles nous force à renvoyer à un autre numéro cette fin, qui comprendra des détails sur les curés de Saint-Sulpice, sur la communauté des

prêtres de la paroisse, sur les écrivains de la congrégation, et surtout sur les victimes qu'elle a fournies dans les temps de persécution).

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Un journal quotidien a parlé d'une promotion de cardinaux qu'il annonce pour le mois de février prochain, mais il mêle à cette conjecture des détails très-hasardés. Il confond d'ailleurs deux promotions qui sont ordinairement séparées, la promotion pour les charges et les places romaines, et la promotion des couronnes; il n'est pas probable que ces promotions aient lieu à la fois. La promotion des couronnes sera peut-être encore retardée par l'état général des affaires. Quant à la promotion des charges, il n'y en a pas eu de considérable depuis 1816, où le souverain Pontife nomma vingt-un cardinaux dans un seul consistoire. La promotion future pourroit être aussi nombreuse, si elle est proportionnée aux pertes qu'a faites le sacré collége. Il y a long-temps qu'il n'avoit été réduit à un si petit nombre.

— Mme. la duchesse d'Angoulême avoit, en septembre 1820, donné une somme de 300 fr. pour restaurer l'intérieur des églises de Menneville et Saint-Martin, arrondissement de Boulogne, diocèse d'Arras : S. A. R. vient encore de donner 200 fr. à la paroisse de Desvres, même arrondissement, pour l'aider à meubler une maison où on a établi deux Sœurs de la Providence pour instruire les jeunes filles. Ces bienfaits de la Princesse contribueront à faire bénir son nom dans ce pays. S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême a daigné accorder un secours de 500 fr., pour être employé aux réparations urgentes et indispensables qu'exige l'église de Fresnières, arrondissement de Compiègne.

— Le dimanche, veille de l'Epiphanie, M. l'archevêque a ordonné deux prêtres *extra tempora*. Ils n'avoient pu l'un et l'autre, pour des raisons particulières, se trouver à l'ordination des derniers Quatre-Temps.

— La neuvaine de sainte Geneviève continue d'attirer la foule, et la dévotion à la sainte patronne de la capitale paroît s'être renouvelée d'une manière consolante. On a vu, avec plaisir, le corps des charbonniers donner un exemple bien remarquable chez des hommes de cette classe, qui ont un métier pénible, et qui ne sont pas riches. La croix dont ils ont

fait présent à l'église est une grande croix de procession, toute en argent : on s'en est servi le jour même. L'ornement donné par les dames est aussi d'un très-bel effet : c'est un ornement blanc complet. Ce présent est d'autant plus précieux que l'église de Sainte-Geneviève manque de tout. Il seroit à désirer que le gouvernement ou la ville de Paris pussent contribuer à décorer l'église et à meubler la sacristie. Le garde-meuble de la couronne et la manufacture des Gobelins ont donné différens objets, mais pour la neuvaine seulement. Le 3, la coupole a été illuminée. Chaque jour un prélat a officié, comme nous l'avons vu. Dimanche, jour où M. l'évêque du Mans officioit, l'affluence a surtout été fort considérable; il y a eu un grand nombre de communions le matin. Le soir, les missionnaires font les instructions.

— Le 12 janvier, les missionnaires commenceront, dans l'église de Bonne-Nouvelle, une neuvaine qui durera jusqu'au 20, et qui aura pour objet de demander à Dieu l'augmentation de la foi en France. Tous les matins, à sept heures, après la prière par M. le curé, il y aura une lecture ou méditation. Le soir, à cinq heures et demie, on chantera le *Magnificat*, le *Miserere*, les Litanies de la sainte Vierge, etc., qui seront suivies du sermon et du salut. Outre les deux dimanches, il y aura des jours plus solennels, comme le lundi, le jeudi, le vendredi et le samedi. Le dimanche 19, se fera la communion générale. M. l'archevêque présidera les exercices de l'Association de prières en l'honneur du saint Sacrement. Les deux jours suivans, la messe sera célébrée pour les associés de Paris et des provinces. On invite les fidèles à réciter trois fois par jour le Symbole des Apôtres en même temps que l'*Angelus*. Tous les jours il y aura la consécration à la sainte Vierge. Le missionnaire qui dirigera cette retraite est le même qui a donné les retraites de Saint-Leu et de Sainte-Elisabeth, et qui est auteur du livre de l'*Association de prières*, dont nous avons rendu compte dans notre numéro 861.

— C'est par erreur que nous avons dit, dans l'avant-dernier numéro, que Mme. la duchesse de Duras avoit succédé à Mme. la marquise de Croisy dans la direction de l'œuvre des Sœurs de Saint-André : c'est Mme. la marquise de Vibraye qui est trésorière de cette œuvre; Mme. la duchesse de Duras, douairière, l'est de l'association de Saint-Joseph.

— M. l'archevêque de Sens, qui est depuis à peine un an

dans son diocèse, vient d'avoir la satisfaction d'y faire une ordination assez nombreuse; il y avoit trente sujets de tous les ordres. L'ordination s'est faite dans l'église métropolitaine, et les ordinands se sont rendus processionnellement du grand séminaire à l'église, accompagnés des élèves du séminaire. Ce spectacle, qui avoit attiré la ville, n'étoit pas seulement imposant par lui-même; il offroit encore la perspective consolante de voir ce diocèse réparer, peu à peu, les pertes multipliées qu'il a faites et qu'il fait encore tous les jours. C'est vers ce but que tendent tous les soins du prélat éclairé et actif que la Providence a donné à une église si longtemps abandonnée.

— Le dimanche 29 décembre, il y a eu, dans la cathédrale de Périgueux, une cérémonie pieuse à laquelle tous les bons fidèles ont pris part. Le 20e. régiment d'infanterie de ligne étoit arrivé dans cette ville, il y a environ deux mois, venant de Lyon, où il avoit donné des preuves de son excellent esprit. Il a depuis peu pour aumônier un jeune prêtre plein de zèle, M. l'abbé Chatel, qui s'est appliqué à instruire des militaires, lesquels n'avoient pas encore fait leur première communion. Il s'en est trouvé dix-huit dans ce cas; après qu'ils ont été suffisamment préparés, M. l'évêque de Périgueux a souhaité présider lui-même à la cérémonie de la première communion. Le prélat a célébré la messe militaire, où étoient le régiment et toutes les troupes de la garnison en grande tenue. M. l'aumônier a prononcé d'abord un discours fort touchant. Avant et après la communion, Monseigneur a adressé aux militaires des exhortations pleines d'onction; dans la première, il leur a montré par des exemples pris dans l'histoire de l'Eglise et dans celle du royaume, qu'ils pouvoient observer la religion dans leur état; dans la seconde, il les a vivement animés à la persévérance, et leur a peint leurs principaux devoirs et la satisfaction qu'ils auroient à les remplir. La voix du pontife a fait une forte impression sur les militaires, qui, pendant tout ce temps, se sont montrés très-recueillis. La musique, la présence d'un grand nombre de fidèles, la bonne tenue des militaires, tout concouroit à rendre ce spectacle imposant. Le soir, on a fait le renouvellement des vœux du baptême. M. l'aumônier a recueilli en ce jour le prix de ses soins; tous les chefs l'ont félicité de son zèle, et M. l'évêque lui a exprimé combien il avoit été touché de la cérémonie.

La ville et le diocèse recueillent chaque jour le fruit des vertus d'un prélat dont l'arrivée dans ce pays a été un véritable triomphe pour tous les gens de bien.

— Nous avons la satisfaction d'apprendre que le conventionnel Monnel a reconnu ses erreurs avant sa mort, et qu'il en a témoigné du repentir. Simon-E. Monnel, curé de Valdelancourt, diocèse de Langres, avoit embrassé avec ardeur les principes de la révolution; il devint membre de la convention, et y vota la mort du Roi. Depuis il avoit occupé des places dans les administrations. Obligé de sortir de France par la loi contre les régicides, il s'étoit retiré à Constance, où il est mort. C'est-là que, touché de la grâce, il a signé, le 29 octobre dernier, une déclaration portant, « qu'il rétracte tout ce qu'il peut avoir fait et manifesté publiquement et en particulier de contraire à la religion catholique, dans le sein de laquelle il veut mourir; priant surtout ses anciens paroissiens de lui pardonner les scandales dont il peut s'être rendu coupable; qu'il témoigne en outre la plus vive douleur et le plus sincère repentir d'avoir voté la mort de son Roi; qu'il prie humblement le Dieu de bonté de le traiter, non selon sa justice, mais selon ses miséricordes, qui sont infinies, et en qui il met toute sa confiance ». Cette rétractation a été remise entre les mains de M. l'abbé F. X. Wichl, préfet du collége de Constance, qui certifie que Monnel l'a signée en sa présence, *librement, volontairement et sans objection aucune*. Cette déclaration a été envoyée dans le diocèse de Langres, et y a consolé ceux qui avoient gémi des égaremens de Monnel.

— Il faut ajouter de nouvelles victimes de la révolution espagnole à celles que nous avions citées dans notre dernier n°. Le père Cyrille Alameda, général de l'ordre des Franciscains et prédicateur du roi, est arrivé à Bayonne le 30 décembre. Ce religieux avoit, comme général de son ordre, le titre de grand d'Espagne, et étoit décoré de la Toison-d'Or; c'étoit un des hommes les plus distingués du clergé d'Espagne. L'abbé de Ripoll est réfugié dans l'arrondissement de Prades, ainsi que plusieurs dignitaires, chanoines, pasteurs et religieux. A Ceret, des religieux se sont réunis en communauté dans une maison qui leur a été cédée par un particulier généreux. M. l'archevêque de Tarragone est arrivé, le 31 décembre, de Perpignan à Toulouse. M. l'évêque de Solsone a fait arrêter un logement à Corolet, près Prades.

M. l'évêque d'Urgel a officié le jour de Noël à Ax. Nous annonçons avec plaisir qu'une souscription a été ouverte, à Paris, chez un notaire, M. Agasse, en faveur des Espagnols bannis et réfugiés en France. Déjà des personnes de marques se sont fait inscrire pour des offrandes plus ou moins considérables. Nous ne doutons pas que cet exemple ne soit imité par des ames pieuses.

— Il n'est plus aujourd'hui de paradoxe qu'on n'imagine et qu'on ne soutienne. Un prédicateur protestant vient de découvrir que l'empereur Constantin avoit absolument les sentimens d'un protestant : cette découverte paroît une plaisanterie ; elle est cependant présentée d'une manière sérieuse et même d'un air de triomphe par M. Zimmermann, prédicateur de la cour à Darmstadt. Il s'appuie sur une lettre de Constantin, qui est adressée à Alexandre, patriarche d'Alexandrie, et à Arius, et dans laquelle il est dit qu'étant d'accord sur ce point, que J. C. est le Fils unique de Dieu, ils ne doivent point disputer sur des accessoires moins importans. On pourroit d'abord mettre en question si cette lettre est bien de Constantin ; Baronius paroît douter de son authenticité ; et il est assez probable en effet que la lettre qu'Eusèbe rapporte dans son histoire est de ce prélat lui-même, qui favorisoit Arius, et qui vouloit faire regarder ces disputes comme de pures subtilités. Ce qui confirme ce soupçon, c'est que Constantin écrivit depuis deux lettres dans un sens tout contraire : l'une à Arius, où il témoigne son éloignement pour les erreurs de cet homme, et l'autre aux évêques et aux fidèles. Ces deux lettres donnent le démenti au protestantisme de Constantin, qui d'ailleurs n'est pas honoré comme saint, ainsi que M. Zimmermann veut le faire croire. La lettre seroit de l'empereur, qu'elle prouveroit tout au plus que l'on étoit parvenu à tromper ce prince sur l'état de la question ; ce qui n'étoit pas difficile. Dans tous les siècles de l'Eglise il y a eu des erreurs, et ces erreurs ont été soutenues ou favorisées par des hommes prévenus ou trompés ; vouloir pour cela les transformer en protestans, c'est une prétention absurde, et qui ne montre que le besoin de trouver quelque appui.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Le jour de l'Epiphanie, S. M. environnée des Princes et Princesses de sa famille et du sang, a célébré, selon l'usage, la fête

des Rois. La fève est échue à Mgr. le duc de Chartres, qui a choisi S. A. R. MADAME pour Reine. S. M. a porté plusieurs fois la santé du Roi et à la Reine du banquet; les convives se sont beaucoup amusés.

— S. A. R. MONSIEUR vient d'accorder un secours de 300 francs à un jeune homme qui ne pouvoit, par ses propres ressources, fournir un remplaçant sur le recrutement de 1821.

— Une députation de la société académique royale des sciences a eu l'honneur de présenter, le 3, ses hommages au Roi et aux Princes.

— Par une ordonnance du 2 janvier, M. le vicomte Dubouchage, préfet du département de la Drôme, a été admis à la retraite, et nommé conseiller d'Etat en service extraordinaire.

Une autre ordonnance du même jour a nommé M. le marquis de Foresta, préfet actuel des Pyrénées-Orientales, à la préfecture du Finistère; M. de Cotton, préfet actuel de Vaucluse, à la préfecture de la Drôme; M. de Nugent, préfet actuel de la Sarthe, à la préfecture de la Charente-Inférieure; M. le vicomte Tassin de Nonneville, préfet actuel de la Loire, à la préfecture d'Indre et Loire; M. le comte de Waters, préfet actuel d'Indre et Loire, à la préfecture du Jura; M. Seguier, préfet actuel de la Côte-d'Or, à la préfecture de l'Orne; M. le marquis de La Morélie, préfet actuel de l'Orne, à la préfecture de l'Allier; M. le baron de Chaulieu, préfet actuel du Finistère, à la préfecture de la Loire; M. le marquis d'Arbaud-Jouques, ancien préfet, à la préfecture de la Côte-d'Or; M. le marquis de Villeneuve, ancien préfet, à la préfecture de la Creuse; M. le baron de Montureux, ancien préfet, à la préfecture de l'Ardèche; M. André d'Arbelles, ancien préfet, à la préfecture de la Sarthe; M. Leroy de Chavigny, sous-préfet actuel de Saint-Denis, à la préfecture des Pyrénées-Orientales; M. Jules de Calvière, membre de la chambre des députés, à la préfecture de Vaucluse; M. le marquis de Marnière de Guer, ancien préfet, à la préfecture de la Charente.

Au nombre des préfets qui sont révoqués, se trouvent MM. Auguste de Talleyrand, Pepin de Bellisle, Moreau, le baron Finot, Garnier et Paulze d'Yvoye.

— M. le marquis d'Allon, maître des requêtes, est nommé sous-préfet de Saint-Denis.

— Par ordonnance du Roi, du 30 décembre, M. Maussion, ancien recteur de l'Université d'Amiens, et préfet en 1815, est nommé membre du conseil royal de l'Instruction publique en remplacement de M. de Sacy, démissionnaire.

M. Clausel de Coussergues, vicaire-général d'Amiens, est nommé membre du même conseil, en remplacement de M. l'abbé Eliçagaray, décédé. Il sera chargé des facultés de théologie catholiques, des aumôniers des colléges, des établissemens des Frères des écoles chrétiennes, et des relations avec le gouvernement pour ce qui concerne les écoles secondaires ecclésiastiques.

M. Poisson, membre du conseil royal chargé de la comptabilité des colléges royaux, exercera les fonctions de trésorier. M. Delvincourt,

membre du conseil royal et doyen de l'Ecole de Droit, aura le troisième arrondissement académique.

— M. Chollet, conseiller à la cour royale de Paris, vient de mourir.

— M. le baron Pailhou remplace M. Rohaut de Fleury dans les fonctions de sous-gouverneur de l'Ecole Polytechnique.

— La cour de cassation a rejeté le pourvoi formé par le sieur Guy contre le jugement de la cour royale de Toulouse, qui avoit refusé d'admettre les demandes qu'il faisoit contre les habitans de la ville d'Agde.

— Le tribunal de police correctionnelle s'est occupé, le 3, de l'affaire du *Régulateur*. MM. Dentu et Sarran sont accusés d'avoir fait paroître deux numéros de ce journal, sans avoir obtenu l'autorisation du gouvernement. La cause a été continuée à huitaine.

— *Le Constitutionnel*, jugeant des principes et de la bonté d'ame des habitans de la ville de Prades (Pyrénées-Orientales), d'après ceux que tout le monde connoît à ce bon journal, avoit annoncé que les réfugiés espagnols avoient été mal reçus dans cette ville. Le maire de Prades vient de donner un démenti formel à cette odieuse imputation, et assure que par les soins prévoyans de l'autorité, et l'excellent esprit des habitans, les réfugiés espagnols ont trouvé dans cette ville les traitemens hospitaliers dus à l'infortune, et à un dévoûment digne d'un meilleur sort.

— Le Roi vient d'accorder une augmentation de solde aux compagnies de sous-officiers, de fusiliers et de canoniers sédentaires.

— M. le comte d'Espagne, qui avoit été à Véronne chargé des intérêts de la régence d'Espagne, vient d'arriver à Paris.

— La police de Pau a fait arrêter deux jeunes Piémontois, Bartholomé Gayzolo et Joseph Cessa, se livrant à la mendicité. Ces deux individus parcouroient la ligne des Pyrénées. On a trouvé sur eux 193 fr. en pièces d'or, et de plus quatre mèches en coton soufrées, et cachées dans la coiffe du chapeau de Gayzolo. Ce dernier avoit en outre dans sa poche un morceau d'amadou, et a déclaré avoir perdu dans la matinée un briquet. On s'occupe de l'instruction de cette affaire.

— Parmi les médailles accordées à divers établissemens d'éducation par le conseil de l'Académie royale de Caen, une médaille en argent a été accordée aux Frères de l'école chrétienne établie à Lisieux, et une autre aux Frères de l'école chrétienne établie à Alençon.

— Un vaisseau du Roi a mis à la voile le 23 décembre, du port de Toulon, pour poursuivre et amener un corsaire espagnol armé de 12 pièces de canon, qui inquiétoit le commerce françois dans les parages de Marseille, en se permettant de visiter nos bâtimens.

— M. le lieutenant-général Tirlet, commandant l'artillerie, est parti de Bayonne pour Paris.

— Quatre cents hommes de l'armée de la Foi viennent d'être dirigés des frontières de l'Arriège, sur le département du Tarn : 200 d'entre eux étoient attendu à Albi le 31 décembre.

— Deux convois de l'armée de Mina sont tombés au pouvoir des royalistes : Joseph Marto, chef royaliste, à la tête de 900 hommes, s'est emparé, le 28 décembre, de Balaguer, qui étoit occupé par les

constitutionnels, et gardé par 14 pièces d'artillerie, dont le vainqueur s'est rendu maître. Ces succès et ceux qu'a obtenus Romagosa dans ses dernières sorties de la Seo, ont beaucoup relevé les espérances des royalistes.

— Le patriote Romero Alpuente, qui avoit été exilé par le ministère actuel, a obtenu la permission de rester à Madrid, à condition qu'il ne reparoîtra pas au club Landaburien. Les deux rédacteurs du *Zurriago*, Pizarro et Jouanna, n'ont pas été envoyés en exil, comme on l'avoit dit d'abord. Mina, qui étoit maréchal de camp, vient d'être créé lieutenant-général. Les élections des membres de la municipalité de Madrid, qui ont eu lieu le 26 décembre, sont tombées sur des *communeros* très-exaltés.

— Lord Francis Cunningham vient d'être nommé sous-ministre d'Etat au ministère des affaires étrangères de Londres.

— On croit que les deux princes, fils du roi de Prusse, qui sont à Rome depuis la mi-décembre, passeront l'hiver dans cette capitale. Ils ont assisté, le 22, à un dîner qui leur a été donné par le cardinal Consalvi, et auquel le corps diplomatique et les personnages les plus distingués de l'Etat ont assisté.

— Le roi de Prusse et l'empereur de Russie, qui se rendent chacun dans leurs Etats, sont arrivés à Inspruck, le premier, le 24 décembre, et le second, le jour de Noël.

— Les étudians prussiens condamnés à une détention de plusieurs années, pour avoir pris part à des associations secrètes, ont obtenu remise du reste de leur peine, à l'occasion de la célébration du vingt-cinquième anniversaire de l'avénement au trône du roi de Prusse. En même temps on leur a permis d'entrer dans les fonctions publiques dont ils avoient été exclus par le jugement.

— La tête du favori Halet-Effendi a été plantée à Constantinople sur la porte du Sérail. Soutenu par 40 amis, il s'est défendu jusqu'au dernier soupir contre les officiers qui avoient été lui demander sa tête.

— Le président des Etats-Unis a fait, le 6 décembre, un long rapport au congrès. Il y examine la position de la république, et celle des différens Etats de l'Europe. Il annonce que les difficultés élevées entre la France et les Etats-Unis sont applanies, et que les relations commerciales entre ces deux pays sont parfaitement rétablies.

Traité de l'Obéissance, par M. Tronson (1).

L'obéissance a toujours été regardée comme l'ame des communautés, et il n'y a rien que les chefs d'ordre et les fondateurs de congrégations aient recommandé avec plus de soin à leurs disciples. Saint Ignace, saint François de Sales, tous les maîtres de la vie spirituelle, regardent cette vertu

(1) 1 vol. in-12; prix, 2 fr. 50 c. et 3 fr. 25 c. franc de port. A Paris, chez Rusand, rue de l'Abbaye, et chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

comme la base la plus solide et le lien le plus nécessaire de toute association religieuse, et en même temps comme le moyen le plus sûr pour les particuliers d'arriver à la perfection. Digne héritier de l'esprit et de la sagesse de ces excellens guides, M. Tronson montre quelle est l'importance et quels sont les avantages de l'obéissance. Son Traité est divisé en trois parties; la première est sur l'obéissance aux supérieurs en général, sur ses différens degrés, sur sa nécessité, et sur les prétextes qu'on y oppose; la deuxième partie a pour objet la soumission due au directeur; et la troisième, l'obéissance au réglement. L'auteur s'attache à prouver que la fidélité aux plus petites choses est une source de grâces, et que la parfaite obéissance préfère la soumission aux exemptions et aux dispenses.

Nous n'avons pas besoin de dire que M. Tronson traite son sujet avec toute la solidité d'un directeur si expérimenté; nous ajouterons cependant que son livre est écrit avec facilité et abondance, et que son style est heureusement nourri, soit des pensées de l'Ecriture, soit de celles des Pères et des meilleurs écrivains de la vie spirituelle. On peut dire que ce Traité répond parfaitement à la réputation de sagesse et de goût qu'avoit M. Tronson.

Nous ne nous étendrons point sur l'éloge de ce sage supérieur, ayant eu dernièrement occasion de parler de lui; nous nous contenterons de dire quelque chose de ses ouvrages. Il n'y en avoit encore que trois d'imprimés : 1°. *Selectæ Conciliorum et Patrum sententiæ de sacratissimo clericorum ordine*, 1664, in-8°.; 2°. les *Examens particuliers*, réimprimés plusieurs fois, et qui sont usités dans beaucoup de séminaires; 3°. le *Forma Cleri*, ou recueil de passages des Pères et des Conciles, sur la vie et les mœurs des ecclésiastiques. L'ouvrage étoit d'abord en trois volumes in-12, et a été ensuite publié in-4°., en 1724. M. Tronson a laissé aussi plusieurs manuscrits dont le plus important est un recueil de ses lettres, qu'on dit être fort considérable et fort intéressant. Il seroit à désirer que l'on en publiât au moins un choix, et que l'on y joignît la vie d'un des plus pieux et des plus sages ecclésiastiques de ce temps-là. M. Tronson jouissoit d'une grande considération dans le clergé, et étoit souvent consulté, soit pour les matières de la vie spirituelle, soit pour les affaires de l'Eglise.

Discours de M. l'évêque de Troyes dans l'église Sainte-Geneviève.

La restauration d'une église usurpée naguère par l'impiété est un évènement heureux et rare fait pour combler de joie le chrétien fidèle, en même temps que pour exciter l'attention de l'observateur et de l'historien. Une humble bergère rentrant dans le temple d'où on l'avoit chassée, et expulsant à son tour les prétendus grands hommes auxquels on avoit décerné un culte païen; l'autel et le sacrifice de la religion remplaçant des cérémonies froides ou hideuses, la croix se relevant avec éclat sur cet édifice souillé par des noms flétris, les cantiques saints retentissant sous ces voûtes muettes ou profanées; ce grand triomphe console la piété, et ranime notre espérance, à nous chrétiens pusillanimes qui nous laissons quelquefois abattre par les traverses passagères de l'Eglise. Ce mémorable changement étoit digne d'être célébré par l'éloquence; un tel sujet convenoit surtout au talent d'un orateur aussi vigoureux que brillant, habile à présenter des contrastes et à en tirer de grandes leçons, et pour qui les révolutions, les crimes, les erreurs et les travers de son siècle, sont une source de hautes inspirations, d'imposantes images, des vue profondes, de conseils salutaires. M. l'évêque de Troyes, en traitant la restauration de Sainte-Geneviève, a su puiser dans les souvenirs du passé, mêlés au spectacle du présent, des rapprochemens inattendus, des pensées fortes, des vérités frappantes. Quelques morceaux de ce beau discours le feront mieux connoître qu'une analyse qui ôteroit au style sa couleur et son énergie, et le lecteur demande sans doute de nous que nous parlions ici le moins possible, et que nous consacrions toute la place dont

nous pouvons disposer à des extraits qui puissent donner une l'idée de l'impression qu'a faite ce Discours. Nous citerons d'abord le morceau par lequel l'orateur a commencé :

« A la vue de cette sainte et auguste solennité, quels sentimens divers s'emparent tour à tour de mon ame! Que de grands et touchans souvenirs viennent en foule se réveiller dans mon esprit, et tour à tour ou m'élever ou m'attendrir! cet immense concours de fidèles de tout âge, de tout sexe et de toute condition, rivalisant d'empressement, et disputant à qui rendra à l'illustre patronne et plus d'hommages et plus d'encens; cette cérémonie pompeuse, où le sentiment de la piété s'augmente par celui de la joie, et où le sentiment de la joie s'accroît par celui de la piété; tous ces accords harmonieux, ces saints cantiques de Sion, heureux prélude du chœur des anges, dont retentissent ces voûtes majestueuses, et de là s'élevant jusqu'aux cieux; ce magnifique monument, élevé en l'honneur d'une pauvre bergère, immortel chef-d'œuvre de l'art, dont la cime imposante domine tous les palais des grands, et devant lequel semblent s'incliner tous les autres monumens de la capitale; ces reliques sacrées autour desquelles sont appendues et les guirlandes de la piété et les offrandes de la reconnoissance, et devenues d'autant plus chères et plus précieuses, qu'elles rappellent tout ce que nous avons perdu, et tout ce que dans leur fureur impie nous ont ravi ces hommes qui, plus barbares que les barbares mêmes, outrageoient à la fois, la cendre de leurs pères et la cendre des saints; tout ce cortège vénérable d'hommes apostoliques, d'athlètes intrépides de la sainte parole, dévoués à la fois au service de cet autel, comme à la conversion des ames, et revêtus de la double mission de cultiver la vigne du Seigneur et de garder son temple; ces jeunes Samuels, élevés à l'ombre du sanctuaire, comme ces jeunes palmiers dont parle le Prophète, pour donner du fruit dans son temps, et qui sont venus retremper aux pieds de cet autel les armes de leur foi, et respirer la bonne odeur de la vertu : et au milieu de son troupeau chéri, ce pontife sacré dont la piété ranime le courage, dont le courage fait briller la piété, et qui prêche à la fois la vérité par ses discours et la charité par ses exemples;.... quel lieu et quel moment pour un ministre de la pa-

role! Ici tout parle aux yeux, ici tout parle au cœur; et combien donc nous regrettons, et le temps qui nous a manqué et les forces que nous n'avons plus, pour célébrer dignement cette vierge immortelle, qui sans science éclaira les docteurs, qui sans richesses nourrit les villes et les provinces, qui sans armes disperse et met en fuite les barbares, et sait, sous l'humble chaume qui la couvre, se faire respecter et des payens et des fidèles, et des pontifes et des rois; et par la conversion du grand Clovis, ouvrage de son zèle comme de sa piété, prépare d'un seul coup la chute des idoles, la grandeur de l'empire françois et le bonheur des générations futures ».

La manière énergique avec laquelle l'orateur a parlé du Panthéon françois a paru faire une grande sensation sur l'auditoire :

« Nous l'avons donc vu tomber et disparoître ce Panthéon françois d'exécrable mémoire, plus vil et plus immonde encore que celui de l'ancienne Rome, où régnoit Jupiter : dédié, non aux grands hommes, mais aux dieux infernaux de la révolution; *non par la patrie reconnoissante*, mais par la patrie délirante : et tout nous dit que bientôt ils disparoîtront jusqu'au dernier vestige ces emblêmes profanes et ces trophées sacriléges qui souillent encore ces murs sacrés, et attristent les regards des gens de bien; ainsi que les restes impurs de ces écrivains trop coupables, qui tout cachés, qu'ils pourroient être dans les plus obscurs souterrains, n'en souilleroient pas moins l'autel de la pureté virginale et la maison du Saint des saints ».

M. l'évêque de Troyes montre dans son discours que presque toujours la religion gagne d'un côté ce qu'elle perd de l'autre, et qu'ainsi, sous quelques rapports, elle brille aujourd'hui d'un aussi vif éclat qu'autrefois; et, parmi les raisons qu'il en donne, on a remarqué celle-ci :

« Autrefois on pouvoit pratiquer la religion par intervalle, par vanité, par ambition, par politique; on pouvoit croire à l'hypocrisie et au besoin de contrefaire le chrétien et d'emprunter le masque d'une piété réelle : aujourd'hui on ne peut plus servir Dieu que pour lui-même; tous les hommages qu'on

lui rend sont sincères et purs; et on peut dire qu'aujourd'hui il n'y a presque plus d'hypocrites, à moins peut-être qu'on ne parle des hypocrites de la liberté, à laquelle ils ne croient pas; des hypocrites de l'égalité, dont leur orgueil ne veut pas; des hypocrites de la fraternité, qui n'ont de frères que leurs complices; des hypocrites de l'humanité, qui ne vit que dans leurs écrits; des hypocrites de la bienfaisance, qui ne brille que sur leurs lèvres; des hypocrites de la modération, qu'ils défendent avec fureur, et des hypocrites de la tolérance, dont ils ne veulent que pour eux ».

A propos de la croix que l'on place sur le dôme de la basilique de Sainte-Geneviève, l'orateur s'exprime ainsi :

« C'est surtout en ce jour que doivent se ranimer notre foi et nos espérances; c'est surtout dans cette inauguration solennelle de cette croix auguste et glorieuse, de cet arbre de vie qui vient d'être arboré là où naguère étoit planté l'arbre de la mort; c'est surtout au moment où nous voyons flotter l'étendard du salut là où flottoit la bannière du sacrilége et le drapeau de la malédiction! Quel spectacle plus beau, plus instructif, plus fait pour élever les ames! C'est de ce dôme majestueux que cette croix nouvelle nous fait entendre ces paroles du Sauveur : *Ayez confiance, car j'ai vaincu le monde; et, quand je serai élevé de terre, j'attirerai toutes choses à moi.* C'est de là qu'elle écartera la foudre, qu'elle fera descendre une rosée vivifiante, qu'elle s'interposera entre la terre et le ciel, qu'elle couvrira de son égide tutélaire l'héritage de saint Louis, qu'elle sera le boulevard du trône des Bourbons, le rempart de la cité, et deviendra le signal d'encouragement pour aller planter d'autres croix et élever d'autres Calvaires sur la terre des lis....

« ..... Oui, ministres saints, intrépides soldats de la vérité, c'est du haut de ce pinacle du temple confié à vos soins que la croix vous appelle; c'est de là qu'elle vous donne la mission et vous intime l'ordre de partir, et de voler, comme ces anges dont parle le Prophète, vers une nation qui se perd, se dissout elle-même, et se déchire de ses propres mains. *Ite, angeli veloces, ad gentem convulsam et dilaceratam.* Partez avec autant de promptitude que de confiance; *c'est dans ce signe que vous vaincrez.* Partez sous les auspices de Gene-

viève, qui fut aussi un missionnaire, et que la France a toujours regardée comme un de ses premiers apôtres. Si on vous chasse d'un pays, secouez la poussière de vos pieds, et allez dans un autre; rendez-vous dignes de plus en plus de la haine des méchans, qui seule suffit à votre gloire; et de plus en plus montrez-leur que rien ne pourra vous rebuter, tant qu'il y aura du bien à faire, des malheureux à consoler, des ignorans à instruire, des pauvres à évangéliser, des philosophes à confondre et des ames à sauver.

» Et vous aussi, chrétiens, qui que vous soyez, cette croix vous appelle. C'est de là qu'elle vous dit d'accourir sur cette nouvelle montagne, où l'on respire un air si pur; sur ce nouveau Calvaire, pour y apprendre à porter votre croix et à mourir au monde; et auprès de l'autel de notre illustre Vierge, pour y puiser le goût de ces grandes vertus dont il rappelle le souvenir, dont il inspire le sentiment; cet air de chasteté et d'innocence, qui vaut mieux que tous les trésors; cette pauvreté d'esprit, qui est la vraie force d'esprit; cette simplicité de cœur, vrai caractère des grands cœurs; cette sainte enfance, qui en sait plus que les vieillards; cette science de l'amour de Dieu, qui apprend tout dans un seul jour; ce mépris pour la philosophie, qui est la vraie philosophie; ce mépris pour les innovations, qui font la perte des nations; ce respect pour l'antiquité vénérable et les traditions héréditaires, qui seul peut rendre les peuples forts et les Etats durables; enfin, ce renouvellement de zèle et de ferveur pour le culte de Geneviève, pour cette dévotion antique, innée, pour ainsi dire, avec la monarchie, et qui, si chère à nos pieux ancêtres, ne peut que devenir, pour nous et nos derniers neveux, une source abondante de grâces et de bénédictions ».

Nous profitons de cet article pour rappeler à nos lecteurs la belle *Instruction pastorale* de Mgr. l'évêque de Troyes *sur l'excellence et l'utilité des Missions* (1).

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Le 22 décembre, les princes Louis et Charles, fils du roi de Prusse, ont pris congé du saint Père; le soir, ils ont

---

(1) In-8°. prix, 1 fr. 25 c. et 1 fr. 50 c. franc de port. A Paris, chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

dîné chez le cardinal-secrétaire d'Etat, et le lendemain ils ont pris la route de Florence.

— Le 12, M. Joseph della Porta-Rodiani, archevêque de Damas et vice-gérent, a donné le baptême, dans l'église de Sainte-Pudentienne, à trois infidèles, deux Turcs maures et un Juif; les deux premiers ont 18 et 16 ans, et le troisième en a 22. Ils ont eu pour parrains les comtes Esterhazi et Zamboni; et M. l'abbé Pallazzi. M. l'archevêque de Damas leur a adressé une exhortation, et leur a administré également les sacremens de confirmation et d'eucharistie.

— Le 16, M. le duc de Laval est allé en grande pompe dans l'église de Saint-Jean-de-Latran pour assister à la messe solennelle qui se célèbre annuellement pour Henri IV. S. Exc. a été complimentée par le dignitaire du chapitre. Elle a reçu ensuite les cardinaux qui avoient été invités à la cérémonie. La messe a été célébrée par M. Mattei, patriarche d'Antioche.

PARIS. L'état religieux et politique de l'Espagne est fait pour exciter tout l'intérêt des ames pieuses. Des personnes zélées proposent de faire pour ce malheureux pays une quarantaine de prières, qui commencera le 12 janvier prochain, à Paris, et dans les provinces le jour où elle sera connue. On a publié une prière pour demander à Dieu de jeter un regard de miséricorde sur cette contrée; on invoque les saints protecteurs du pays (1). On y joint un *Pater* et un *Ave*, et on recommande de faire un jeûne et une communion pendant la quarantaine.

— Les services que la congrégation des Missions de France rend à la religion sont appréciés par le clergé et par les fidèles. Elle dessert l'église de Sainte-Geneviève avec un zèle que l'affluence inespérée des bons chrétiens soutient et justifie. Chaque jour on y fait des instructions, et on y a formé des associations qui prospèrent et se livrent aux bonnes œuvres. Malgré ces occupations journalières, plus de soixante retraites ont été données depuis dix mois par les missionnaires dans les communautés, colléges et séminaires de Paris. Ils ont reçu la direction spirituelle de la maison du Bon-Pasteur, et ils ont donné naissance à l'association de Saint-Joseph. Récemment ils ont terminé une mission à Saint-Nicolas-des-Champs, et

---

(1) Cette prière se trouve, à Paris, chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal; prix, franc de port, 30 c. la douzaine, et 1 fr. 25 le cent.

M. l'archevêque a eu la consolation de recevoir l'acte de consécration de deux cent cinquante hommes qui se sont réunis pour s'animer à la persévérance. En même temps d'autres missions se sont faites en province, et nous rendons compte plus bas d'une des plus remarquables. La congrégation a fondé à Marseille une maison de Filles repenties, et a ouvert à Nantes une maison de retraite pour tout le diocèse. Toutes ces œuvres inspirent un juste intérêt pour la congrégation et pour la maison chef-lieu. L'association formée pour les missions recommande cet établissement à l'attention publique; cette association vient de faire une perte sensible dans la personne de Mme. la marquise de Croisy, qui avoit mis tant d'ardeur à soutenir une œuvre si importante. Jusque dans ses derniers momens cette dame active et généreuse s'étoit occupée des missions, et elle les recommandoit encore aux personnes qui l'entouroient. Mme. la baronne de Montmorency, qui est trésorière de l'association, reçoit les offrandes pour cet objet. M. l'abbé de Janson est de retour de Cahors à Paris depuis peu de jours; et comme son activité ne lui donne pas un instant de relâche, on dit qu'il va s'occuper de réaliser le projet pour la construction de la nouvelle église du Mont-Valérien. On parle d'une réunion qui auroit lieu prochainement à cet effet.

— La mission militaire, donnée à Vincennes, et dont nous avons annoncé la clôture, a offert constamment beaucoup de bonne volonté dans les militaires qui l'ont suivie. L'exercice principal avoit lieu tous les soirs, pendant deux heures, dans l'ancienne Sainte-Chapelle de Vincennes. L'artillerie à pied est le corps qui a fourni le plus. Plusieurs des chefs ont donné l'exemple. M. le colonel Blanc de La Combe, MM. les chefs de bataillon Doquin, Boistard et d'autres, ont suivi les exercices; leurs femmes ont aussi pris part à la mission. A la communion générale du samedi 27, il y a eu 200 communians, qui, tous, ont été ensuite confirmés par Mgr. le grand-aumônier: il y a de plus trois abjurations, savoir, de deux militaires et d'une femme. M. le marquis de Rivière et Mme. la duchesse de Duras; M. le comte de Beaumont et Mme. sa femme, ont été parrain et marraine. M. l'abbé Guyon doit aller, ce Carême, à Orléans, et y donner une semblable mission au 5e. régiment d'infanterie de la garde qui y est en garnison.

— La ville de Châlons-sur-Marne se félicite de la restauration de son siége antique qui a été illustré par les vertus et

les services de tant de pieux évêques, et tout se dispose pour un rétablissement si désiré. On travaille dans ce moment à reconstruire les deux flèches de la cathédrale; le gouvernement, le département et la ville concourent à cette dépense. M. le préfet, baron de Jessaint, fait réparer aussi l'église de Notre-Dame de l'Epine, et on espère voir rétablir la deuxième flèche du portail de cet édifice, qu'on a imprudemment abattue pour y substituer un télégraphe. On s'occupe aussi avec ardeur de l'embellissement des églises. Dans l'espace d'une année, la paroisse Saint-Alpin s'est enrichie d'un magnifique soleil en vermeil, de bancs et de cinq cloches. Celles-ci ont été bénites le 12 juillet dernier par M. l'abbé Becquey, grand-vicaire du diocèse, qui a prononcé un discours analogue à la circonstance. Le même ecclésiastique a prononcé encore un discours, le 20 novembre dernier, pour la prise de possession de M. l'abbé Brisson, nouveau curé de Notre-Dame de l'Epine. Ces deux discours, qui ont été imprimés, font l'éloge du zèle des pasteurs et des fidèles dans la ville de Châlons.

— La mission qui vient de se terminer à Cahors ne sera pas une des moins remarquables de celles qu'ont données les missionnaires de France : nulle part, peut-être, leurs travaux n'ont été couronnés de succès plus éclatans. Dès les premiers jours, les discours d'ouverture, les processions, la cérémonie faite au cimetière, et la prédication de M. l'abbé de Janson au milieu des tombeaux, avoient donné à toute la ville une vive impulsion, qui ne fit que s'accroître. Le peuple s'attacha aux instructions des missionnaires, et les églises étoient toujours remplies. Le matin, avant le jour, il y avoit presque autant de monde que le soir. Trois communions générales, dans deux et trois églises, ont successivement réuni à la table sainte à peu près la masse entière de la population; à peine se trouve-t-il un petit nombre de personnes qui n'aient point approché des sacremens. M. l'évêque de Cahors, malgré son âge et ses occupations, a voulu assister aux exercices. A la communion générale des hommes il y eut un beau moment : avant de donner la bénédiction du saint Sacrement, M. le supérieur de la mission proposa à cette multitude d'hommes qui remplissoient la cathédrale de prendre, devant le premier pasteur, l'engagement public de renouveler leur communion à Pâque; la réponse fut aussi spontanée qu'unanime. Un nombre considérable d'étrangers venoit prendre part au bien-

fait de la mission; à la plantation de la croix, il y avoit peut-être vingt mille ames. On avoit travaillé au Calvaire, pendant plusieurs semaines, avec une ardeur extraordinaire. A la procession de la croix, huit ou dix bataillons, de près de deux cents hommes chacun, se relayoient pour porter l'instrument du salut. Nous ne parlerons point des restitutions et des réconciliations qui ont eu lieu; mais un résultat éclatant a été de faire cesser un scandale qui affligeoit les amis de la religion. L'église des Ursulines, profanée d'abord par les séances d'un club révolutionnaire, avoit été ensuite changée en salle de spectacle : M. l'abbé de Janson a réuni un nombre suffisant d'actionnaires pour en faire l'acquisition. La nuit de Noël, il a solennellement réconcilié cette église, et il a baptisé un jeune juif, qui a eu pour parrain et marraine M. le comte et Mme. la comtesse de Saint-Luc. Le lendemain, il y a célébré les saints mystères. Les trois associations de la Providence qu'il venoit de former s'y sont réunies pour la consécration à la sainte Vierge, et ont reçu la bénédiction du saint Sacrement des mains de M. l'évêque, qui y étoit venu avec son chapitre. L'heureuse influence de cette mission s'est même communiquée à la plus grande partie de ce vaste diocèse; la retraite sacerdotale qu'a donnée M. de Janson pendant la troisième semaine y a puissamment contribué. Les deux cents prêtres qui ont assisté à cette retraite sont devenus autant de missionnaires. M. l'évêque a été tellement touché de l'empressement de son clergé à se rendre à cette retraite, laquelle ne devoit être d'abord que pour les élèves du grand séminaire, qu'il a promis une retraite pour l'année prochaine. On espère rétablir aussi les conférences ecclésiastiques. Ces heureux résultats n'ont point été troublés par des manœuvres libérales : il arriva seulement qu'un jour, à l'occasion d'un acte émané de l'autorité épiscopale, des malveillans cherchèrent à exciter quelque tumulte dans la cathédrale; mais, à la voix de M. le préfet, de M. le maire, et du supérieur de la mission qui se trouvoit en chaire, le calme fut rétabli; et l'auditoire, frappé des sages remontrances du missionnaire, se prosterna, et témoigna sa douleur d'un mouvement irréfléchi; de sorte que ce qui avoit fait craindre un grand scandale a été un sujet de triomphe pour la religion. Les missionnaires n'ont pu satisfaire à toutes les demandes qui leur ont été faites par différentes villes du diocèse de Cahors. Cepen-

dant M. l'abbé de Janson, accompagné de trois autres missionnaires, est allé donner une retraite de quelques jours à Gourdon. A Figeac, M. l'abbé Caillau et trois autres missionnaires, ont commencé, le jour de Noël, une mission qui doit durer jusqu'à la fin de janvier. Nous apprenons qu'elle a ébranlé toute la ville. Tout le monde s'empresse aux exercices : dès quatre heures du matin, les jeunes gens appellent, par le chant des cantiques, les habitans à l'église.

— Le Père Marie-Joseph, Trapiste, qui portoit dans le monde le nom de baron de Geramb, continue dans le département de la Mayenne la quête dont nous avons parlé, et qui a pour objet de reconstruire l'église de son monastère, au Port-du-Salut. Il vient de terminer sa quête dans la ville de Laval; il alloit de porte en porte pendant des jours entiers pour recueillir les offrandes des personnes de toutes les conditions. Il distribuoit en même temps une prière pour demander à Dieu sa protection et ses grâces sur tous les habitans de la ville. On croit que la quête s'est élevée, dans Laval, à 2500 francs environ.

— La première communion est un acte si important et qui peut avoir tant d'influence sur le reste de la vie, qu'on ne doit rien négliger pour rendre cette influence plus heureuse et plus puissante. C'est dans ce but qu'on a imaginé un moyen qu'on a cru propre à produire sur les enfans une impression plus durable. La veille de la première communion on a écrit sur différentes feuilles de papier les promesses du baptême brièvement commentées; et, après une courte explication de ces promesses, les catéchistes ont proposé aux enfans qui voudroient y être fidèles de venir les signer. Tous y ont consenti dans ce moment de ferveur. Alors le catéchiste leur recommande d'y réfléchir, les prévient qu'un engagement par écrit est une chose sacrée qui oblige autant par honneur que par religion, et leur représente que l'acte qu'ils vont signer les confondra au jugement dernier, s'ils manquoient à leurs promesses. Les actes étant souscrits, on les renferme dans une boîte ou cœur de fer-blanc, sur lequel on a peint ou gravé la date de l'année. Dans la procession du soir aux fonts, on portoit respectueusement ce cœur, et, pendant la cérémonie, on l'a attaché au mur de la chapelle. La vue seule de cet objet dépositaire des promesses, rappelle l'engagement qu'on a pris, et peut servir à détourner du péché. Si ce moyen ne préser-

voit qu'une seule ame du malheur d'être infidèle à Dieu, il ne seroit point à dédaigner. Nous savons qu'on l'a employé, l'année dernière, dans la paroisse Sainte-Croix, à Orléans, par les conseils d'un ecclésiastique respectable, et nous croyons qu'on pourroit s'en servir utilement ailleurs.

— Au milieu des dissensions auxquelles l'Irlande est en proie, une discussion assez vive entre deux prélats, l'un anglican, l'autre catholique, est venue se mêler aux anciens sujets de querelle. L'archevêque protestant de Dublin a publié un mandement (*charge*), où tout en recommandant la tolérance pour les autres communions, il s'est exprimé d'une manière qui a choqué les uns et irrité les autres. *Les catholiques*, a-t-il dit, *ont à la vérité une Eglise, mais ils n'ont pas ce qu'on peut appeler de religion; les non-conformistes protestans ont de la religion, mais n'ont pas ce que nous appelons une Eglise.* Ces jeux d'esprit, où il n'y a pas plus de justesse que de charité, ont été relevés par l'archevêque catholique d'Armagh, le docteur Everard, qui a fait sentir tout ce qu'il y avoit de bizarre, d'arrogant et de déplacé dans ces antithèses du prélat anglican. Celui-ci a été obligé d'adoucir et d'expliquer sa pensée. D'autres écrits sont venus se joindre à ceux-là, et cette nouvelle espèce de guerre sert d'aliment à des ressentimens qu'on désiroit éteindre. Les habitans les plus distingués de Dublin, catholiques et protestans, ont signé une adresse à lord Wellesley, pour lui exprimer leur horreur pour les excès des orangistes.

— Des nouvelles toutes récentes de l'île de Miquelon témoignent la joie qu'y a causé l'arrivée de M. Lairez, missionnaire du séminaire du Saint-Esprit. Les habitans, privés de tout secours religieux, gémissoient de cet abandon. M. Lairez a su gagner leur confiance : il donne des exercices soir et matin ; il montre autant de douceur que de zèle. On ne doute point que ses instructions ne réparent peu à peu le mal qui avoit dû résulter de l'oubli de la religion, et on en trouve un présage dans une lettre que les principaux habitans viennent d'adresser à M. le supérieur du séminaire du Saint-Esprit. Cette lettre, datée du 10 novembre, et signée d'une vingtaine d'entr'eux, exprime leur reconnoissance pour le bienfait qu'ils ont reçu. Ils gémissoient, disent-ils, de se trouver sans pasteur; ils bénissent la Providence qui leur en a envoyé un, et ils font l'éloge de M. Lairez. L'envoi de ce pas-

teur est un des premiers résultats du rétablissement du séminaire du Saint-Esprit. Cette maison a déjà fait passer des pasteurs dans toutes nos colonies, à Cayenne, à l'île Bourbon, au Sénégal, à la Martinique, à la Guadeloupe. Dans cette dernière île, M. l'abbé Gobert, parti l'année dernière, est entré, au mois de juin, en possession de la cure de Basse-Terre, et les obstacles qu'avoit éprouvés d'abord son installation ont été surmontés, à la grande satisfaction des habitans. Cet ecclésiastique, qui a déjà exercé le ministère dans les colonies, est propre, par sa piété et son zèle, à faire aimer la religion, et à lui donner une nouvelle influence pour le bien général et pour l'avantage des fidèles.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Par ordonnance du Roi, du 8 janvier, les cardinaux pairs du royaume prendront rang avec les ducs; et les archevêques et évêques pairs prendront rang avec les comtes, à moins qu'ils ne soient personnellement pourvus d'un titre de pairie supérieur.

— Par une autre ordonnance, du même jour, M. le marquis Forbin des Issarts, membre de la chambre des députés, et M. Bertin de Vaux, sont nommés conseillers d'Etat en service ordinaire. MM. comte d'Hauterive, baron Mounier, comte Ricard, prince de Broglie, baron Hély-d'Oissel, Delavau, préfet de police; marquis de Bouthillier, administrateur des postes; de Vatisménil, secrétaire-général du ministère de la justice, sont nommés conseillers d'Etat en service extraordinaire.

Sont nommés maîtres des requêtes en service ordinaire, MM. Peyféré de Cère, Lebeau, avocat-général à la cour de cassation; Agier, conseiller à la cour royale de Paris; de Rozière, Freslon, Nau de Champlouis, de Renneville (Alphonse).

Sont nommés maîtres des requêtes en service extraordinaire, MM. Lechat, Jauffret, Flaugergues, Feutrier, comte O'Donnell, Forest, de Moydier, de Cursay, préfet de la Vendée; de Murat, préfet du Nord; de Milon, préfet de l'Indre; Courson, administrateur des subsistances de la marine; Vauvilliers, secrétaire-général du ministère de la marine; de Kersaint, capitaine au corps royal du génie; Edouard de Chabrol.

A la suite de ces ordonnances est placé le tableau du conseil d'Etat. Le travail sur les sous-préfets et les secrétaires-généraux des préfectures paroîtra incessamment.

— M. Desbrosses, préfet du Doubs, est nommé préfet du Rhône, en remplacement de M. le comte de Tournon, nommé conseiller d'Etat en service ordinaire: M. le comte de Floirac, préfet de l'Aisne, est nommé préfet du Doubs: M. Hermann, préfet des Landes, est nommé à la préfecture du département de l'Aisne. M de Puységur remplace M. Hermann.

— On dit que le général Pamphile-Lacroix est nommé au commandement de la 10e. division militaire, dont le chef-lieu est à Toulouse, à la place du général Liger-Belair, qui remplace le général Pamphile-Lacroix à Strasbourg, dans le commandement de la 5e. division militaire.

— M. le comte Pozzo-di-Borgo, ambassadeur de Russie, a donné, le 8 de ce mois, un grand dîner diplomatique, auquel ont assisté plusieurs ministres françois et tous les ambassadeurs et ministres plénipotentiaires étrangers, à l'exception de l'ambassadeur d'Espagne.

— La commission intermédiaire établie à Paris, avec l'approbation spéciale du Roi, et sous la protection de S. A. R. Monsieur, pour la souscription relative au tombeau du comte de Précy, général des Lyonnois, a publié, le 8 de ce mois, la cinquième liste des sommes versées à Paris, montant à 1578 fr. 60 cent.

— Un arrêté du ministre des finances, du 7 de ce mois, porte qu'on procédera, le 15 février prochain, à l'adjudication des cinq hôtels occupés par ce ministère, et des travaux nécessaires pour terminer le nouvel hôtel de la rue de Rivoli, qui devra être achevé dans deux années au plus, à partir du jour de l'adjudication.

— M. Méquignon junior a été nommé libraire de la Faculté de théologie de Paris.

— L'honorable M. Kœchlin, député du Haut-Rhin, cité pour la seconde fois devant le tribunal de police correctionnelle, a de nouveau fait défaut. Le sieur Chantpie, impliqué dans la même procédure comme imprimeur de la prétendue *Relation historique des événemens de Colmar*, a seul comparu. M. Bayeux, avocat du Roi, a démontré que la brochure de M. Kœchlin tendoit ouvertement à exciter au mépris et à la haine contre le gouvernement du Roi, et à outrager les fonctionnaires publics, civils et militaires. Quant au sieur Chantpie, imprimeur du *Pilote*, M. l'avocat du Roi l'a signalé comme l'imprimeur banal de tout ce qui peut porter atteinte aux droits du trône. Le tribunal, après avoir entendu le défenseur du prévenu, présent, a condamné le sieur Kœchlin à une année d'emprisonnement, et, par corps, à 5,000 fr. d'amende; et Chantpie, imprimeur, à un mois d'emprisonnement, et, par corps, à 500 fr. d'amende : les deux prévenus sont condamnés aux dépens. Si le sieur Kœchlin forme opposition, ou interjette appel de ce jugement, l'autorisation de la chambre des députés sera nécessaire pour procéder à des poursuites ultérieures.

— Le nommé Joseph Jeanjean, ouvrier, convaincu d'avoir proféré des cris séditieux, a été condamné, par le tribunal de police correctionnelle, à quinze jours de prison.

— On a reçu des pièces officielles du gouvernement de Colombie, desquelles il résulte que les pouvoirs de M. Zéa étoient révoqués avant qu'il se fût agi de la négociation de l'emprunt.

— Le Roi vient d'accorder des lettres de grâces à dix forçats du bagne de Brest, qui, depuis leur condamnation, s'étoient fait remarquer par une conduite irréprochable. Huit d'entre eux, condamnés

à terme, ont obtenu grâce pleine et entière, et les deux autres, qui étoient condamnés aux travaux à perpétuité, ont eu une commutation de peine.

— Le 28 décembre, on a exécuté en effigie, à Toulon, le chef de bataillon Caron et le nommé Spinola, ex-capitaine, tous deux condamnés à mort par contumace par la cour d'assises du Var, comme auteurs et complices d'une conspiration contre le gouvernement du Roi.

— Immédiatement après son arrivée à Saint-Girons, le 1er. janvier, le baron d'Eroles a reçu la visite de M. le sous-préfet, de M. le colonel vicomte de Foulon, et de tous les officiers du 13e. régiment de ligne. Peu d'heures après, la musique de ce corps a joué plusieurs airs françois sous les fenêtres de ce général.

— Le jeune comte Woldemar de Quasin a péri près de Zeitun en Thessalie, en défendant la cause des Grecs.

— Le prince royal de Suède, qui a voyagé pendant plusieurs mois en Allemagne et en Italie, est arrivé le 23 décembre à Stockholm.

— La commission des cortès de Lisbonne, chargée d'examiner l'affaire de la reine, a approuvé les mesures prises par les ministres à son égard.

— M. le lieutenant-général Donzelot, gouverneur de la Martinique, a nommé une commission pour juger les nègres qui ont excité la dernière révolte de cette île, et dont plusieurs ont fait périr leurs maîtres de la manière la plus barbare. La tranquillité est rétablie dans cette colonie.

— Les quatre bâtimens sur lesquels se trouvoient les aventuriers qui avoient échoué dans leur entreprise contre l'île de Porto-Rico, ont été capturés par une frégate espagnole. On a trouvé des munitions, des cocardes et des proclamations signées Ducoudray-Hostein. On dit que cet armement avoit été fait par Jeanet, jadis agent du directoire exécutif à Cayenne.

Les trois monarques réunis à Vérone ont fait adresser, le 14 décembre dernier, à leurs légations près des cours de l'Europe, une circulaire assez étendue, dans laquelle ils expliquent les motifs de leur réunion, et les mesures qui en ont été la suite. L'Italie, la Grèce et l'Espagne ont été successivement l'objet de leurs délibérations. L'Autriche a accédé aux demandes faites par les rois de Naples et de Turin : l'armée d'occupation des deux Siciles sera diminuée de dix-sept mille hommes, et, le 30 septembre prochain, les Autrichiens auront entièrement évacué le Piémont. Le brandon de l'insurrection a été lancé au milieu de l'empire Ottoman, par les révolutionnaires de l'Europe : ils espéroient par là semer la division dans les conseils des puissances, et neutraliser les

forces que de nouveaux dangers pouvoient appeler sur d'autres points. Mais leur espoir a été trompé, et les puissances amies de la Russie se flattent qu'elles feront disparoître, par des démarches communes, les obstacles qui ont pu retarder l'accomplissement définitif de leurs vœux.

La position déplorable de l'Espagne a aussi été l'objet de la sollicitude des souverains. Ne pouvant rapporter la circulaire en son entier, nous citerons du moins quelques passages d'une pièce si importante, et qui montre quels sont les sentimens des souverains à l'égard des funestes doctrines et de leurs propagateurs :

« Le pouvoir légitime enchaîné et servant lui-même d'instrument pour renverser tous les droits et toutes les libertés légales; toutes les classes de la population bouleversées par un mouvement révolutionnaire ; l'arbitraire et l'oppression exercés sous les formes de la loi; un royaume livré à tous les genres de convulsion et de désordre ; de riches colonies justifiant leur émancipation par les mêmes maximes sur lesquelles la mère-patrie a fondé son droit public, et qu'elles tenteront en vain de condamner dans un autre hémisphère ; la guerre civile consumant les dernières ressources de l'Etat ; tel est le tableau que nous présente la situation actuelle de l'Espagne ; tels sont les malheurs qui affligent un peuple loyal et digne d'un meilleur sort, tel est enfin la cause directe des justes inquiétudes que tant d'élémens réunis de troubles et de confusion ont dû inspirer aux pays immédiatement en contact avec la péninsule. Si jamais il s'est élevé au sein de la civilisation une puissance ennemie des principes conservateurs, ennemie surtout de ceux qui font la base de l'alliance européenne, c'est l'Espagne dans sa désorganisation présente.

» Les monarques auroient-ils pu contempler avec indifférence tant de maux accumulés sur un pays, et accompagnés de tant de dangers pour les autres ? N'ayant à consulter dans cette grave question que leur propre jugement et leur propre conscience, ils ont dû se demander si, dans un état de choses que chaque jour menace de rendre plus cruel et plus alarmant, il étoit permis de rester spectateurs tranquilles, de prêter, même par la présence de leurs représentans, la fausse couleur d'une approbation tacite aux actes d'une faction déterminée à tout entreprendre pour conserver son funeste pouvoir. Leur décision n'a pas été douteuse. Leurs missions ont reçu l'ordre de quitter la péninsule.

» Quelles que puissent être les suites de cette démarche, les monarques auront prouvé à l'Europe que rien ne peut les engager à reculer devant une détermination sanctionnée par leur conviction intime. Plus ils vouent d'amitié à S. M. C. et d'intérêt au bien-être d'une nation que tant de vertus et de grandeur ont distinguée dans plus d'une époque de notre histoire, et plus ils ont senti la nécessité de prendre le parti auquel ils se sont arrêtés, et qu'ils sauront soutenir.....

« En faisant part au cabinet près duquel vous êtes accrédité, des notions et des déclarations que renferme la présente pièce, vous aurez soin de rappeler en même temps ce que les monarques regardent comme la condition indispensable de l'accomplissement de leurs vues bienveillantes. Pour assurer à l'Europe, avec la paix dont elle jouit sous l'égide des traités, cet état de calme et de stabilité hors duquel il n'y a point de vrai bonheur pour les nations, ils doivent compter sur l'appui sincère et constant de tous les gouvernemens. C'est au nom de leurs premiers intérêts, c'est au nom de la conservation de l'ordre social et au nom des générations futures, qu'ils le réclament. Qu'ils soient tous pénétrés de cette grande vérité, que le pouvoir remis entre leurs mains est un dépôt sacré, dont ils ont à rendre compte et à leurs peuples et à la postérité, et qu'ils encourent une responsabilité sévère en se livrant à des erreurs, ou en écoutant des conseils qui tôt ou tard les mettroient dans l'impossibilité de sauver leurs sujets des malheurs qu'ils leur auroient préparés eux-mêmes. Les monarques aiment à croire que partout ils trouveront dans ceux qui sont appelés à exercer l'autorité suprême, sous quelque forme que ce soit, de véritables alliés, des alliés ne respectant pas moins l'esprit et les principes que la lettre et les stipulations positives des actes qui forment aujourd'hui la base du système européen, et ils se flattent que leurs paroles seront regardées comme un nouveau gage de leur résolution ferme et invariable de consacrer au salut de l'Europe tous les moyens que la Providence a mis à leur disposition ».

Nous avons reçu de nouvelles lettres pour M. le prince de Hohenlohe. Les personnes qui nous les ont adressées n'ont pas eu connoissance apparemment de l'avis que nous avons inséré à la fin de notre nº. 873; avis que nous avions répété quelques jours après. Nous regrettons de ne pouvoir remplir les intentions de ceux qui vouloient recourir aux prières du prince; mais toutes sortes de raisons nous interdisent de lui envoyer des lettres, après les recommandations qui nous sont venues à cet égard par six ou sept voies différentes. Nous conservons les lettres, que nous renverrons aux personnes intéressées, si elles le désirent. Les dernières lettres que nous avons reçues nous sont adressées de Saint-Junien, de Boulogne-sur-Mer, de Saint-Lô, d'Eu et d'Ambarès.

On vient de mettre en vente l'*Almanach du Clergé de France pour 1823* (1), par M. Châtillon; nous en rendrons compte. Cet ouvrage paroit avoir reçu cette année des augmentations considérables.

---

(1) In-12; prix, 5 fr. et 6 fr. 25 cent. franc de port. A Paris, chez Guyot; et chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

Sur la Congrégation de Saint-Sulpice. (Suite et fin des nos. 876 et 878).

Jean-Baptiste-Joseph Languet de Gergy succéda, comme nous l'avons vu, à M. de La Chétardie. Il étoit né à Dijon, en 1675, du procureur-général au parlement de cette ville, et entra, en 1691, au petit séminaire Saint-Sulpice, avec son frère, depuis archevêque de Sens. Il passa ensuite au grand séminaire, et fut reçu docteur en 1703. S'étant attaché dès-lors à la communauté des prêtres, il fut choisi pour vicaire par M. de La Chétardie. Son zèle et sa charité commencèrent à paroître dans cette place, qu'il occupa environ dix ans. M. de Saint-Vallier, évêque de Québec, l'avoit demandé pour son coadjuteur; mais on crut que l'abbé Languet seroit plus utile en France. En effet, dès qu'il fut curé, il forma des projets vastes et utiles. Le premier fut d'achever son église, qui étoit restée interrompue depuis 1678, à cause des dettes de la fabrique. Il réunit quelques fonds, qui furent bientôt grossis par les dons des personnes pieuses, entr'autres, par les libéralités de Mme. de Cavoye. Le curé fit reprendre les travaux, et eut la satisfaction de parvenir, à force de soins et de zèle, à mettre l'édifice en état d'être consacré. C'est ce qui a fait qu'on lui a quelquefois attribué la construction de la totalité de l'église; mais c'est une erreur; le chœur et les bas côtés, la chapelle de la sainte Vierge, une partie des deux portails latéraux, et le commencement de la nef, existoient déjà. M. Languet attacha son nom à une autre entreprise honorable. Il conçut le projet d'établir une manufacture pour occuper des pauvres, et il obtint dès 1719 des lettres-patentes à cet effet. L'établissement étoit en activité en 1727. M. Languet acheta l'hôtel de l'Enfant-Jésus, près la barrière de Sèvres, et deux fermes à Vaugirard et à Issy. En 1741, il y avoit dans cette maison quatorze cents femmes ou filles auxquelles on fournissoit du travail; les Sœurs de Saint-Thomas de Villeneuve étoient chargées de la diriger. De plus, on élevoit dans la maison trente à trente-cinq demoiselles pauvres, à peu près comme à Saint-Cyr. L'établissement fut autorisé, en

1751, par de nouvelles lettres-patentes, qui font un juste éloge de ce projet et de son auteur.

L'abbé Languet étoit aussi modeste que généreux; il refusa les évêchés de Couserans et de Poitiers. Il distribuoit environ un million d'aumônes chaque année. Dépositaire de legs et de dons, fruit d'une confiance bien méritée, il en faisoit la répartition avec autant d'ordre que de prudence (1). Mme. de Caroye lui ayant fait un legs de plus de 600,000 fr., il n'en prit que 30,000 fr. pour les pauvres, et rendit le reste à la famille. C'est lui qui fit orner la chapelle de la sainte Vierge comme elle est aujourd'hui. Il plaça dans le quartier du Gros-Caillou des religieuses de Saint-Thomas de Villeneuve pour tenir les écoles et visiter les malades. En 1737, on résolut de bâtir une succursale au Gros-Caillou. M. Languet alla bénir le terrain. L'église, qui étoit fort petite, fut achevée en peu de temps, et elle fut bénite le 11 août 1738. On établit pour la desservir un prêtre de la communauté, avec deux autres pour l'aider dans ses fonctions, et le séminaire y envoyoit tous les dimanches faire le catéchisme. En 1746, M. Languet résigna sa cure à M. Dulau d'Allemans, et mourut le 11 octobre 1750, à l'abbaye de Bernay, que le Roi lui avoit donnée lorsqu'il quitta sa cure. C'étoit un homme aussi distingué par la finesse et l'enjouement de son esprit que par ses qualités sacerdotales.

Jean Dulau d'Allemans, né en 1710, au château de La Coste, diocèse de Périgueux, entra dans la congrégation de Saint-Sulpice, et fut directeur au séminaire d'Orléans. Il quitta le séminaire pour entrer, en 1745, à la communauté des prêtres, et fut choisi pour vicaire par M. Languet. Devenu curé, il suivit les erremens de ses prédécesseurs. Il fit bâtir, au Gros-Caillou, un logement pour les écoles, et y plaça des disciples de l'abbé de La Salle. Il acheta aussi, dans le même quartier, un terrain et une maison pour les Sœurs

(1) En 1736, le cardinal de Bissy, évêque de Meaux et abbé de Saint-Germain-des-Prés, donna à la fabrique de la paroisse Saint-Sulpice une somme de 116,305 liv. pour entretenir les Écoles des Frères, et fonder des distributions de secours pour les pauvres. La marquise de Lassay ajouta, depuis, 8000 liv. à cette fondation. Il y avoit eu précédemment une fondation pour les pauvres, faite par M. et Mme. de Farinvilliers.

de la charité, qui remplacèrent, en 1762, les Filles de Saint-Thomas de Villeneuve. Comme la population de ce quartier augmentoit toujours, le curé entreprit, en 1763, d'accroître l'église, qui étoit fort petite : il donna plus de 50,000 fr. pour ces travaux, auxquels les habitans ne contribuèrent que pour peu de chose. Mais, en 1777, la succursale fut érigée en cure. Sous M. Dulau, il s'établit, dans la congrégation des hommes en l'honneur de la sainte Vierge, une association dite d'Assistance mutuelle, qui fut autorisée, en 1772, par l'archevêque de Paris. M. Dulau avoit déjà eu, en 1765, le projet de quitter sa cure en faveur de l'abbé Noguez; mais celui-ci ne fut point agréé par l'archevêque, et, dans le procès qui eut lieu, il fut débouté par le Parlement. Quelques années après, M. Dulau se démit en faveur de M. de Tersac, qui étoit son vicaire. Il se retira à Issy, et, étant allé dans sa province, il y mourut vers 1794.

Jean-Joseph Faydit de Tersac devint curé de Saint-Sulpice en 1777. Il dirigea la formation de l'hospice des Malades, releva la maison des Orphelins, qui dépérissoit, et fit, sur sa paroisse, plusieurs établissemens utiles. Lors de la dernière maladie de Voltaire, il tint la conduite que demandoient de lui sa place et son zèle; mais ses efforts échouèrent contre la mauvaise volonté du mourant, et contre les suggestions de ceux qui entouroient son lit. Devenu infirme, il résigna sa cure à M. de Pancemont, et mourut le 15 octobre 1788.

Antoine-Xavier Mayneaud de Pancemont, le dernier curé avant la révolution, étoit né à Digoing en 1756. Au sortir de sa licence, il fut grand-vicaire de M. de Marbeuf. Il donna des preuves de zèle et de charité pendant l'hiver de 1789, fit une quête générale avec l'abbé de Verclos, et distribua des secours en nature avec abondance. Nous parlerons plus bas de sa conduite pendant la révolution.

La communauté des prêtres avoit continué avec honneur sous les divers curés qui s'étoient succédés. Ses supérieurs, depuis l'abbé Picoté, avoient tous été des hommes recommandables. MM. Dargnies, Leschassier, David, Oursel, d'Entrecolles, de La Sayette, de Vigier, Collet, Dumeage, mériteroient plus de détails que nous ne pouvons leur en donner. Zacharie Chardon de Lugny, qui habita long-temps la communauté, étoit un controversiste éclairé : il étoit né d'une famille protestante, et étoit page à l'époque du mariage de

Louis XIV. Il fut converti par Bossuet, et entra au séminaire Saint-Sulpice, puis à la communauté, où il fut chargé des conférences de controverse. Il jouissoit d'un bénéfice que lui avoit donné le prince de Condé, peut-être à la recommandation de Bossuet. Ce fut lui qui, le 27 février 1725, posa la clef de la calotte de la voûte de la croisée. Il mourut le 25 juin 1733, âgé de quatre-vingt-dix ans, laissant quelques ouvrages de controverse. Joly, depuis évêque d'Agen; de Lescure, depuis évêque de Luçon, avoient aussi appartenu à la communauté. Ignace-François de Joannis de Verclos étoit premier vicaire de Saint-Sulpice, lorsqu'il fut nommé, en 1788, à l'évêché de Mariana, en Corse. Ce prélat, aussi distingué par son mérite que par sa piété, étoit un des ornemens de la communauté.

Le séminaire fournit aussi des hommes distingués. La plupart de ceux que nous venons de nommer y avoient été directeurs avant de passer à la communauté. M. Godet-Desmarais, ensuite évêque de Chartres, et M. Sabathier, depuis évêque d'Amiens, avoient été membres de la congrégation. Laurent-Josse Leclerc, mort en 1736, fut directeur dans plusieurs séminaires, et est connu par des ouvrages de critique et d'érudition. Claude Fyot de Vaugimois, supérieur du séminaire Saint-Irénée, à Lyon, composa des écrits pour l'instruction des ecclésiastiques. (*Voyez* la *France littéraire* de 1756). Claude-Louis Montagne, Louis Le Grand, Claude-François Regnier, ont laissé des ouvrages de théologie, et l'abbé Le Grand, entr'autres, eut part à tout ce qui se fit en Sorbonne de son temps; on lui a consacré un article assez étendu dans la *Biographie universelle*. Nous ne parlons pas ici des diverses productions de M. Emery (1), qui lui assurent un rang distingué

(1) Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en leur rappelant les titres de quelques-uns des écrits publiés par les soins de M. Emery.

La conduite de l'Eglise dans la réception des ministres de la religion qui reviennent de l'hérésie ou du schisme, depuis l'âge de saint Cyprien jusqu'aux derniers siècles: 2e. édition; 1 vol. in-12. Prix, 2 fr 50 c. et 2 fr. 75 c. franc de port.

Opuscules (nouveaux) de l'abbé Fleury, avec les corrections et additions: nouvelle édition, ornée d'un *fac simile*. Paris, 1818; gros vol. in-12. Prix, 3 fr. et 4 fr. franc de port.

Le Christianisme de Fr. Bacon, ou Pensées et sentimens de ce grand homme sur la religion; 2 vol. in-12. Prix, 4 fr. 50 cent. et 6 fr. franc de port.

parmi les écrivains ecclésiastiques des derniers temps. M. l'évêque actuel de Montpellier, et l'orateur célèbre qui, par ses conférences sur la religion, a rendu de si importans services à l'Eglise et à la jeunesse, ont appartenu à la congrégation de Saint-Sulpice. M. l'archevêque de Baltimore, et MM. les évêques du Kentuckey et de la Louisiane, sont aussi d'anciens membres de la même compagnie.

Peu avant la révolution, un nouvel établissement fut ajouté à ceux qui existoient déjà autour de Saint-Sulpice. M. Nagot, directeur du séminaire, de concert avec M. de Tersac et avec M. l'abbé de Bouzonville, réunit en communauté les jeunes clercs de la paroisse dans une maison de la rue Cassette. L'abbé de Savines, directeur au séminaire, en fut fait supérieur, et on lui donna quelques jeunes ecclésiastiques pour le seconder. Cette communauté commença en 1786; on y formoit les jeunes clercs à la piété, en même temps qu'on leur facilitoit les moyens de faire leurs classes. On avoit pensé, avec raison, qu'un tel établissement pourroit servir de pépinière pour les séminaires. On y recevoit les jeunes gens depuis la quatrième jusqu'en philosophie. Peu après, M. Nagot donna même plus d'étendue à ce projet, en formant, à Issy, une maison d'enfans plus jeunes encore, que l'on préparoit dès leur première jeunesse pour l'état ecclésiastique. M. Dubourg, nouvellement ordonné prêtre, et depuis un des directeurs de Saint-Sulpice, fut mis à la tête de cette petite communauté. Ces deux institutions naissantes prospéroient déjà, et promettoient d'être utiles à l'Eglise et surtout au diocèse de Paris.

Mais vint la révolution, cette époque funeste qui devoit être marquée par la destruction de tout ce qui est bon et utile. La congrégation, la communauté des prêtres de la paroisse, les séminaires, tout fut détruit. M. Emery, et tous les directeurs du grand et du petit séminaire et des trois communautés (Robertins, Philosophes et Laon) au nombre de dix-huit, refusèrent le serment de 1791. Tous les membres de la congrégation, au nombre de cent vingt, suivirent cet exemple dans les séminaires de provinces. Ils furent successivement obligés de quitter les pieux asiles où, depuis tant d'années, ils s'appliquoient à former de dignes ministres à l'Eglise. Aucun d'eux n'entra dans le parti du schisme. La communauté de la paroisse ne fut pas moins fidèle; les quarante-trois prêtres qui la composoient refusèrent le serment. M. de Pancemont, surtout, montra beaucoup de courage et de zèle : il fut insulté et menacé le 9 janvier 1791, jour qui avoit été marqué pour la prestation du serment des ecclésiastiques. Une populace ameutée vouloit l'empêcher de descendre de chaire sans avoir prononcé la formule exigée; le tumulte étoit au comble dans l'église ; heureusement des hommes courageux se dévouèrent pour soustraire le curé à la rage des factieux. Depuis, il voulut profiter de la liberté que les lois sembloient promettre, pour louer l'église des Théatins et y exercer ses fonctions, son église paroissiale étant tombée au pouvoir des constitutionnels; mais les révolutionnaires eurent recours à l'insulte et à la violence pour expulser les catholiques de cet asile. M. de Pancemont, particulièrement en butte à leur fureur, se retira pour quelque temps à Bruxelles. Il revint au bout de six mois au milieu de son troupeau, et publia quelques instructions pour tenir lieu des prônes qu'il ne pouvoit plus faire. Une lettre qu'il adressa de Bruxelles, le 10 mai 1791, à ses paroissiens, et huit autres exhortations, pour le Carême de 1792, furent imprimées. Son clergé ne montra pas moins de zèle et de dévoûment.

Aussi les révolutionnaires regardèrent tout ce qui portoit le nom de Saint-Sulpice comme l'objet particulier de leurs vengeances. Plusieurs prêtres du séminaire, MM. Gallet, supérieur de la petite communauté dite des Robertins; Psalmon, supérieur de la communauté de Laon; Hourier et Rousseau, directeurs dans la même maison; de Cussac, supérieur de la communauté des Philosophes; Ploquin, di-

recteur du petit séminaire ; Savines, supérieur des clercs, furent enfermés aux Carmes, et compris dans les massacres du 2 septembre 1792. MM. Goguin, ancien directeur au séminaire de Nantes ; Guerin et de Luzeau, du même séminaire, furent aussi immolés dans le même lieu, ainsi que MM. Boubert et Nézel, l'un diacre, l'autre tonsuré, attachés, le premier à la nouvelle maison formée à Issy, et le second à la nouvelle communauté des clercs de la rue Cassette (1). Dans la communauté des prêtres, MM. Tessier (2), Dubrai, Ponthus, Massin périrent dans la même journée. La congrégation de Saint-Sulpice perdit aussi plusieurs de ses membres à différentes époques dans les provinces. MM. Bravard et Lejeune, tous deux directeurs au séminaire d'Avignon, furent massacrés le 14 juillet 1792, aux Vans, en Languedoc. MM. Segretier, supérieur du petit séminaire de Clermont ; Mercier et Hême, directeurs au séminaire de Bourges, furent mis à mort à Couches, auprès d'Autun, en passant par ce lieu pour obéir à la loi de la déportation. M. Lejeune, directeur au séminaire d'Angers, et frère de celui qui avoit péri aux Vans, fut traîné à Nantes, et compris dans une des noyades, la nuit du 9 au 10 décembre 1793. M. Elias, directeur au même séminaire, périt dans la Vendée. MM. Du Bignon, supérieur du petit séminaire de Bourges, et Bonnefonds, supérieur du petit séminaire d'Autun, furent du nombre des victimes entassées à Rochefort sur les *Deux-Associés*, et trouvèrent la mort sur ce navire ; le premier mourut le 10 août 1794, et le second la nuit du 2 au 3 juin de la même année. Ainsi, la congrégation fournit en tout dix-huit confesseurs de la foi, en n'y comprenant pas le diacre et le tonsuré nommés ci-dessus. C'est par là qu'elle couronna les services qu'elle rendoit à la religion depuis cent cinquante ans. Elle étoit digne, en effet, de mêler le sang de ses prêtres aux

---

(1) L'auteur des *Martyrs de la Foi* a été induit en erreur sur Nézel qu'il assure avoir été prêtre. Nous savons d'un ecclésiastique qui étoit aussi alors à la communauté des clercs que ce jeune homme n'avoit même pas encore reçu les ordres mineurs, et qu'il n'avoit pas l'âge pour les ordres sacrés. M. Nézel étoit de Paris. M. Boubert n'étoit point du Forez, comme le dit M. Guillon, mais d'Abbeville.

(2) L'abbé Tessier étoit un homme de beaucoup de mérite ; il y eut aussi un chantre de Saint-Sulpice, nommé Texier, qui fut enveloppé dans le massacre des Carmes.

ruines de toute l'église de France, et d'être frappée du même coup qui abattoit l'épiscopat, renversoit les autels, et effaçoit en quelque sorte le nom de Dieu dans toute l'étendue du royaume.

Toutefois ce corps respectable n'a point péri tout entier : il s'est relevé, grâces à la sagesse et à l'activité d'un chef habile et zélé. M. Émery en a recueilli les membres dispersés ; et animés du même esprit que leurs devanciers, ils continuent aujourd'hui à remplir le but de leur institution, et méritent encore l'éloge si expressif et si vrai de Fénélon : *Il n'est rien de si apostolique et de si vénérable que Saint-Sulpice.*



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Mgr. Falconieri, camérier secret de S. S., et nommé ablégat pour apporter la barrette à M. le cardinal de Clermont-Tonnerre, est arrivé, le 11, à Paris, et a été conduit le lendemain, par Mgr. le nonce, chez M. le duc de Blacas, premier gentilhomme de la chambre. Le journal de Toulouse annonce que M. le cardinal de Clermont-Tonnerre doit quitter cette ville du 15 au 20 janvier, pour venir recevoir la barrette des mains du Roi, suivant le cérémonial en usage.

— Nous avons annoncé que M. l'archevêque de Paris avoit nommé grand-vicaire M. l'abbé Gallard, chapelain du Roi ; le prélat vient de conférer le même titre à M. l'abbé de Boislève, chanoine et official, et qui étoit déjà membre du conseil. Mgr. a de plus nommé chanoines honoraires de Notre-Dame MM. Mativon, Martin et Quentin, ecclésiastiques résidans à Paris, et qui y remplissent diverses fonctions.

— La neuvaine de sainte Geneviève est terminée. M. l'évêque de Troyes a officié le dernier jour, samedi. Le soir, M. l'abbé Rauzan a fait l'instruction familière. La cérémonie a été terminée par la procession des reliques. Chaque jour de la neuvaine il y a eu une grande affluence de fidèles qui venoient prier devant les reliques de la sainte, et y faire toucher divers objets. Les habitans de la capitale et ceux des environs ont montré à l'envie leur dévotion pour la sainte patronne ; on voit avec plaisir que cette dévotion s'est ranimée parmi nous en dépit de ceux qui vouloient nous en faire perdre la mémoire. On remarquoit que beaucoup de fidèles

alloient prier tour à tour dans les deux églises de Sainte-Geneviève et de Saint-Etienne-du-Mont, où la neuvaine a été aussi célébrée avec pompe. Quelques paroisses se sont rendues dans cette dernière église, comme on l'avoit annoncé.

— Un missionnaire donne en ce moment une retraite dans la prison dite des *Magdelonnettes*, près le Temple. Il y a deux exercices, l'un le matin à huit heures, l'autre l'après-midi à trois heures. Toutes les femmes y assistent, et, dès les premiers jours, le missionnaire a produit une grande impression. Les détenues ont paru surtout fort touchées de l'instruction du jeudi 9, où le missionnaire fit publiquement un acte de contrition, en l'accompagnant de réflexions et de sentimens analogues. Depuis cette époque toutes les femmes veulent se confesser; elles s'entretiennent de choses de piété, et montrent les dispositions les plus chrétiennes. Les plus âgées comme les plus jeunes cèdent à ce mouvement général. Des ecclésiastiques du dehors sont venus aider pour les confessions M. l'abbé de Car, aumônier de la maison. Cette retraite ne devoit d'abord être que de huit jours; mais l'effet qu'elle a produit a fait désirer de la prolonger. Le missionnaire continue les instructions chaque jour : on croit que M. l'archevêque ira dimanche prochain présider à une cérémonie pour la clôture de la retraite.

— Le dimanche 19, on célébrera, dans l'église de Saint-Sulpice, la fête de saint Sulpice, patron de la paroisse. M. l'évêque d'Hermopolis officiera pontificalement tout le jour. M. l'abbé Landrieux prêchera le soir.

— Le jeudi 16, il y aura une assemblée de charité dans l'église des Missions-Etrangères, en faveur des établissemens de la société de la Providence. On sait que cette société soutient un asile pour les vieillards, où l'on élève en même temps des orphelins. Elle fait aussi des distributions de secours. Après la messe, il y aura sermon par un missionnaire. La quête sera faite par Mmes. Hyde de Neuville et de Sinéty.

— Un brave et pieux militaire, dont le zèle pour la religion avoit quelque chose d'héroïque et de sacerdotal, mérite un tribut de regrets et d'éloges dans ce journal. M. Bertaud du Coin, capitaine au second régiment de la garde royale, est mort subitement le 2 janvier dernier. Né à Lyon, d'une famille honorable et vertueuse, il montra dès sa jeunesse le goût de la piété et des bonnes œuvres, et entra dans diverses

associations, où sa ferveur et sa charité le faisoient regarder comme un modèle. Pendant que le Pape actuel étoit détenu à Savone, M. Bertaud du Coin se chargea de lui porter des dépêches secrètes, et remplit cette mission avec autant de courage que de prudence. Toutefois quelques indices le firent soupçonner, et la police de ce temps-là le fit arrêter. La restauration le tira de prison. Son dévoûment pour cette cause parut sensiblement au retour de Buonaparte : il s'enrôla comme volontaire royal, suivit le Roi à Gand, et ne revint qu'avec lui. Il est cité avec honneur dans le nouvel ouvrage de M. Guillemin, *Le Patriotisme des volontaires royaux*. Dans l'organisation de la garde royale, M. Bertaud du Coin fut fait capitaine. Sa piété, qui ne se démentit jamais, lui concilia dans son corps une estime, on pourroit dire un respect général. On en eut un témoignage éclatant dans une circonstance remarquable. Appelé en duel par un officier, il refusa de se battre, et tous ses camarades se déclarèrent pour lui : c'étoit une sorte de cruauté à leurs yeux de provoquer un homme si doux, un chrétien si pieux, un militaire si brave, dont on savoit bien que les principes ne fléchiroient pas devant un faux préjugé. M. Bertaud du Coin conserva dans son régiment, après le refus du combat, toute la considération due à sa conduite soutenue, à sa piété simple et égale, à son caractère loyal. C'étoit, dans l'armée, un véritable missionnaire ; il en fit surtout les fonctions dans la mission militaire qui eut lieu à Versailles en 1820. Ce fut lui qui prépara cette mission, et qui en facilita le succès par ses démarches, ses entretiens, ses insinuations douces, ses exhortations pressantes. Il rassembloit les officiers et les soldats, encourageoit par ses exemples, animoit par ses paroles, et étoit en quelque sorte l'ame de la mission par l'activité de son zèle. Depuis, il forma dans la garde une association pour s'exciter mutuellement à pratiquer la religion sans respect humain. Cette association subsiste, et nous devons espérer qu'elle survivra à M. Bertaud du Coin, et qu'après l'avoir soutenue par son exemple sur la terre, il la protégera dans le ciel. Depuis un an ce digne officier avoit secondé, dans ses travaux, un administrateur avec lequel il étoit lié par une heureuse conformité de principes et de dévoûment. Il étoit allé remplir une mission à Lyon, et c'est là qu'il a été frappé subitement, entre les bras d'une mère digne de lui, et qui a trouvé elle-même, dans sa piété, des motifs

pour soutenir son courage en une si terrible épreuve. Les obsèques de ce brave et généreux chrétien ont été remarquables par le concours des autorités et des fidèles. Tous rendoient hommage à sa mémoire; et à Paris, où M. Bertaud du Coin comptoit de nombreux amis, sa mort prématurée a excité les plus vifs regrets, et est regardée comme une perte pour tant de bonnes œuvres auxquelles il coopéroit avec tant d'ardeur et de sagesse.

— Le clergé catholique anglois poursuit depuis quelques années la restitution de ses biens non vendus en France. M. le vicaire apostolique de Londres est depuis plusieurs mois à Paris pour cet objet, et vient de publier un Mémoire qu'il adresse au gouvernement. Ce Mémoire, court et précis, expose les droits du clergé d'Angleterre sur des biens qui ont été acquis autrefois des deniers de sujets britanniques, et qui ont toujours été administrés par des supérieurs anglois. Le gouvernement françois ne se mêloit point, avant la révolution, de l'administration de ces biens. Ce fut Buonaparte qui imagina de créer une administration dite gratuite, à laquelle il réunit tous les biens des Anglois, des Irlandois et des Ecossois. Les évêques d'Angleterre réclament contre cette confusion. En 1816, S. M. ordonna la séparation des biens, et en rendit l'administration aux supérieurs légitimes. Mais, sous M. Decazes, on obtint une ordonnance qui renouveloit le bureau gratuit, et les supérieurs nationaux furent encore une fois dépossédés, et même expulsés par force. Il ne reste plus aujourd'hui des biens de la mission angloise que la maison du collége anglois à Douai, deux maisons à Paris, dont l'une étoit celle du séminaire anglois, rue des Postes, et une rente d'environ 6000 fr. sur le grand-livre. Le collége de Douai et le séminaire de Paris ont été loués à bail; le premier est une filature de coton, et le second est un pensionnat françois. Le bureau gratuit perçoit les revenus, et n'en donne rien à la mission d'Angleterre. Depuis 1805, environ 170,000 fr. ont été dépensés par le bureau sans aucun fruit pour les catholiques anglois. On accorde des pensions à des jeunes gens destinés à servir comme officiers dans les armées françoises; on donne des traitemens à des membres ou à des agens du bureau; enfin, on fait des revenus un usage entièrement étranger à la destination de ces biens. Telle est la substance du Mémoire de M. l'évêque de Londres, qui est daté du 11 dé-

tembre dernier, et accompagné de faits, de preuves et de calculs. Il faut espérer que cette réclamation sera enfin écoutée, et que les ministres actuels, dont la droiture et les bonnes intentions ne sont pas suspectes, répareront les torts de leurs prédécesseurs. L'honneur et l'équité prescrivent également de faire cesser une usurpation qui contraste d'une manière fâcheuse avec les principes du gouvernement de S. M. Buonaparte s'emparoit du bien d'autrui; cela étoit dans l'ordre. Mais la restauration ne sauroit sanctionner une telle injustice. Le Roi a reçu en Angleterre un accueil généreux; le clergé, la noblesse, tous les amis de la religion et du trône ont joui pendant quinze ou vingt années d'un traitement plus ou moins considérable. Ce seroit mal reconnoître de tels procédés, ce semble, que de ne pas restituer à de pauvres catholiques anglois ce qui leur reste.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Les comités du conseil d'Etat, réunis par ordre de M. le garde des sceaux, ont décidé, le 21 décembre dernier, que les militaires retraités qui ont été condamnés à des peines afflictives ou infamantes ne peuvent être remis en jouissance de leurs pensions qu'après leur réhabilitation légale, à moins qu'ils n'aient obtenu des lettres de grâce pleine et entière avant l'exécution du jugement.

— M. le colonel du génie, baron Rohault de Fleury, ex-sous-gouverneur de l'Ecole polytechnique, vient d'être nommé maréchal de camp du génie.

— M. Hely-d'Oisel, directeur des travaux publics, est remplacé par M. Héricart-Ferrand-de-Thury.

— M. Villot, lieutenant-colonel de la 2e. légion de la garde nationale de Paris, a été nommé colonel de la même légion, en remplacement de M. le comte Pinon, nommé colonel d'Etat-major dans ladite garde.

— D'après l'approbation du ministre de l'intérieur, l'institut royal des Sourds-Muets ouvrira, le 1er. février prochain, une école gratuite spéciale d'externes pour les enfans sourds-muets de la capitale.

— M. le commandant de la place de Paris a distribué, le 12 de ce mois, sur la place Vendôme, à des militaires du 7e. régiment de ligne, dix médailles qui leur ont été décernées par le ministre de l'intérieur, en récompense du zèle et du courage que chacun de ces militaires avoit montré dans un incendie à Cambrai pendant que ce régiment tenoit garnison dans cette ville.

— Le sieur Delalande s'étoit pourvu en cassation contre l'arrêt de la cour royale d'Orléans, qui le renvoie devant la cour d'assises de cette ville, pour y être jugé sur le crime de complicité de complot dans la conspiration de Saumur, et demandoit à être jugé par le tri-

bunal de police correctionnelle. La cour suprême a rejeté le pourvoi de Delalande.

— Les rédacteurs d'une feuille périodique libérale, intitulée: l'*Album*, ont comparu, le 9 de ce mois, devant M. le juge d'instruction.

— Le travail sur la formation de l'ordre des avocats en colonne est terminé. MM. Billecoq et Hennequin ont été conservés; le premier comme bâtonnier, le second comme secrétaire de l'ordre.

— M. Prévost, à qui les arts doivent l'invention des panoramas, est mort, le 9 de ce mois, à Paris.

— M. le maréchal de camp baron Lagarde est mort à Lodève, le 30 décembre dernier.

— M. le général Sabatier est nommé commandant en chef de l'école royale de l'artillerie et du génie à Metz. M. le colonel Prost remplace M. Sabatier dans les fonctions de directeur de l'arsenal et du génie, et M. Nacquart, colonel d'artillerie, est nommé à la place de M. Prost, commandant en second, directeur des études de l'école d'application.

— On dit que M. d'Imbert de Bourdillon, procureur du Roi à Château-Thierry, est nommé procureur-général à Cayenne, en la place de M. Rossée, qui a refusé cette mission.

— M. de Gueullette, procureur du Roi à Senlis, vient d'être nommé président du tribunal de première instance à Strasbourg, en remplacement de M. Zœpffel, décédé.

— M. Atthalin, fils de l'un des présidens de la cour royale de Colmar, a été nommé conseiller auditeur près cette cour.

— M. Pougnet, substitut du procureur du Roi à Colmar, a été nommé procureur du Roi à Althkirch.

— On a célébré, le 7 de ce mois, avec beaucoup de pompe, l'inauguration du portrait du Roi dans la salle du tribunal civil de Bordeaux. M. l'archevêque, le préfet et le maire de cette ville, les personnes distinguées de l'ordre ecclésiastique, civil et militaire, et un concours immense d'habitans assistoient à cette cérémonie. M. le procureur du Roi, le président du tribunal et le bâtonnier de l'ordre des avocats, ont successivement prononcé des discours, où l'on remarque les sentimens les plus purs pour le souverain qui nous gouverne, et pour son auguste famille.

— Le tribunal de police correctionnelle de Lille a condamné, le 8 de ce mois, le sieur Leleux, éditeur responsable de l'*Echo du Nord*, à quarante jours de prison et 300 fr. d'amende, pour avoir inséré dans cette feuille un article sur les élections.

— Huit officiers et un chef de bataillon du 60e. régiment de ligne, stationné dans le département des Pyrénées-Orientales, viennent d'être renvoyés du corps avec un traitement de réforme. On leur a donné l'ordre de quitter Perpignan dans les vingt-quatre heures.

— Dans la nuit du 29 décembre dernier, une colonne armée de deux cents constitutionnels espagnols a traversé, sur un espace d'environ trois lieues, le territoire françois pour aller massacrer des soldats blessés de l'armée de la foi, qui s'étoient retirés sur un terrain neu-

tre et indivis qui existe encore entre la France et l'Espagne, dans les environs du village des Aldules. Ces barbares ont également violé le territoire françois en rentrant en Espagne après ce massacre. M. le préfet des Basses-Pyrénées, informé que des guides ont été donnés à ce détachement par l'adjoint du maire des Aldules, a provisoirement suspendu ledit adjoint de ses fonctions, et a ordonné une enquête pour constater les faits qui ont eu lieu le 29 décembre

— Le courrier porteur de la note du président des ministres à l'ambassadeur de France à Madrid est arrivé, le 4, dans cette capitale. Elle a été communiquée immédiatement au ministre des affaires étrangères. Le 5, la note a paru traduite dans l'*Universal*. Le public n'avoit montré jusqu'alors aucun symptôme d'effervescence. Les légations d'Autriche, de Russie et de Prusse ont présenté leurs notes le 6. Le public n'en connoissoit pas encore le texte au départ du dernier courrier. Ce même jour, 6 janvier, le club landaburien s'est livré à de violentes déclamations, et on remarquoit dans les esprits une fermentation croissante. Les divers journaux ont commenté la note françoise avec plus ou moins d'aigreur, et proposent déjà les mesures à prendre en cas d'une invasion. La municipalité de Madrid a adressé au roi, le 4 janvier, une pétition pour lui demander la punition des auteurs des troubles du 7 juin.

— Environ quatre cents étudians de l'Université d'Iéna, voyant que l'on faisoit des recherches très-sévères pour découvrir les sociétés secrètes, s'étoient retirés à une petite ville située à trois lieues d'Iéna. Mais bientôt ils sont revenus tranquillement, et ont été fort étonnés que ni les professeurs, ni les habitans, ne leur aient montré la moindre marque de satisfaction sur leur retour. Les cours continuent à être fort tranquilles, et l'enquête se poursuit avec beaucoup d'activité.

— Le grand juri de Dublin, chargé de prononcer contre les personnes qui ont attaqué le vice-roi d'Irlande, a rejeté les bills dirigés contre ces perturbateurs. L'avocat-général, après avoir manifesté toute sa surprise d'une pareille décision, a déclaré qu'il poursuivroit d'office les accusés.

— Dans le dernier désastre de la flotte turque à Ténédos, le vaisseau amiral a eu à peine le temps de couper les cables pour s'éloigner du brûlot grec; mais le vaisseau de ligne qui portoit le trésor n'a pas été si heureux. Il a sauté en l'air, et des seize cents hommes d'équipage qu'il avoit à bord, il s'en est à peine échappé quatre ou cinq cents, qui sont en partie brûlés. L'explosion a été terrible, et s'est fait ressentir jusqu'aux Dardanelles. Le reste de la flotte s'est réfugié en désordre dans le canal. Le capitan-pacha a été remplacé, et nommé gouverneur d'Angera. Il a pour successeur le gouverneur de Trébisonde. Plusieurs officiers de marine, accusés de négligence, ont eu la tête tranchée. Le nouveau grand-visir Abdullah-Pacha a été installé solennellement le 11 novembre dernier.

— Plus de deux mille Chiotes, que les malheurs de l'île avoient éloignés de leur patrie, viennent de rentrer dans leurs foyers, lorsqu'ils ont appris que le fils de M. David étoit vice-consul françois

à Chio. Le pacha, reconnoissant envers M. David à qui l'on doit le retour d'un si grand nombre d'habitans, lui témoigne toutes sortes d'égards.

— Muley Soliman, empereur de Maroc, est mort le 28 novembre; Muley-Abdahman, son neveu et gendre, a été proclamé son successeur.

— Bahia, qui est la seule place occupée par les Portugais dans toute l'étendue du Brésil, est assiégée par des troupes considérables; les négocians étrangers, craignant l'assaut et le pillage, se hâtent de faire transporter leurs effets les plus précieux à bord des vaisseaux européens qui sont en rade. Le gouverneur portugais, qui est un homme de tête, paroît vouloir se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Sa garnison est forte de seize cents Européens.

AU RÉDACTEUR.

Monsieur, les vols sacriléges des églises, et par suite les profanations des saintes Hosties, se multiplient de plus en plus. Dans l'espace de trois jours, deux semblables attentats ont eu lieu dans mon arrondissement; d'autres avoient été commis précédemment dans le département, et les journaux rapportent souvent de tristes exemples de la même nature. Dans les deux occasions récentes dont j'ai parlé, les vases sacrés ont été retrouvés: à Saint-Vincent, on les a découverts cachés dans une paillasse; et à Fronsac, une terreur panique, ou peut-être un remords, les ont fait laisser démontés sur l'autel, avec un commencement d'emballage; mais les Hosties consacrées n'en ont pas moins été profanées, et elles le sont très-fréquemment.

L'insuffisance de la législation concourt avec la dépravation et la cupidité pour favoriser ces criminelles entreprises; de plus, l'isolement de plusieurs églises de campagne, et la perfection des instrumens propres aux effractions, présentent des chances avantageuses aux hommes capables de concevoir ces funestes desseins. Mais, puisque les lois reculent devant l'audace de l'impiété, l'Eglise ne doit-elle pas reculer aussi devant d'horribles profanations? Puisque l'esprit général du siècle n'arrête plus les sacriléges, ne conviendroit-il pas de chercher les moyens de les rendre plus difficiles et plus rares? ne seroit-il pas possible d'ôter l'appât qui pousse la cupidité?

Je ne parle pas des dépenses qu'entraînent les spoliations, dépenses qui sont presque toujours au-dessus des ressources de fabriques pauvres; je n'envisage que le danger probable des profanations, et je crois que ce motif suffit pour engager

l'Eglise à modifier des règles faites dans des temps plus heureux.

Dans les campagnes, ou même dans les villes dont les églises se trouvent isolées, les curés ne pourroient-ils pas garder, dans leur propre domicile, les calices et les soleils qui seroient en argent? Quant aux ciboires, qui ne peuvent être conservés que dans les tabernacles, ne pourroit-on pas, en rejetant l'étain et le cuivre, qui se dégradent à l'humidité, faire des vases convenables à la manufacture de Sèvres? Ces vases, dorés et surmontés d'une croix, ne seroient cependant d'aucun prix pour les voleurs, et ne seroient point susceptibles, par leur forme, de servir à d'autres usages.

La fragilité de ces ciboires seroit peut-être la matière d'une objection : mais quel est le prêtre qui, en les transportant du tabernacle à la table sainte, ne seroit assez attentif pour éviter de les laisser tomber? Il me semble que dès qu'on sauroit que les tabernacles ne renferment plus que des ciboires de cette espèce, on n'auroit plus à redouter des vols aussi fréquens.

Peut-être ces considérations méritent-elles l'attention des évêques de France. Je leur soumets une idée qui n'est inspirée par aucun autre motif que d'empêcher d'affligeantes profanations. J'ai l'honneur d'être....

R. C. de L.

Lib., 20 décembre 1822.

Le Soldat chrétien, ou *Recueil de Prières et d'Instructions à l'usage des Militaires*; par M. l'abbé Monrocq (1).

M. l'abbé Monrocq, qui est aumônier de l'hôpital du Val-de-Grâce, et qui, par la nature de ses fonctions, est en relation journalière avec des militaires, connoît par conséquent le langage qui leur convient. Il a donc rédigé ce Recueil, où se trouvent les prières les plus usuelles et des instructions appropriées aux besoins du soldat. Cette édition porte en tête une approbation de M. l'archevêque de Paris; elle a été encouragée par M. le ministre de la guerre, et S. A. R. Monsieur a bien voulu contribuer aux frais de la réimpression. Ce livre est destiné à être distribué aux militaires à titre de récompense et d'encouragement : ceux qui voudront prendre part à cette bonne œuvre pourront envoyer leur offrande à l'auteur, au Val-de-Grâce.

---

(1) In-24; prix, 75 c. et 1 fr. franc de port. A Paris, chez Adrien Le Clere, au bureau de ce journal.

Association de Prières en l'honneur du saint Sacrement; par un Missionnaire de France (1).

SECOND ARTICLE.

En faisant l'éloge de cet ouvrage, dans notre n°. 861, nous avons promis de justifier par des citations le jugement que nous en avions porté. Nous acquittons notre promesse, et, sans nous étendre davantage sur le mérite du livre, nous en détacherons un ou deux morceaux, qui, nous l'espérons, paroîtront dignes par le style de la grandeur du sujet :

« Hélas! au lieu d'entrer dans les sentimens d'une douleur vive et profonde à la vue des omissions, des négligences, des sacriléges sans nombre que nous avons à nous reprocher envers la divine Eucharistie, nous ne sommes presque pas touchés de l'outrage qu'elles ont fait à Jésus-Christ; et nous, qui ne devrions en rappeler le souvenir sans nous livrer à d'inconsolables gémissemens, nous sommes disposés peut-être à les commettre encore. Mais, s'il en est ainsi, grand Dieu! que deviendrons-nous? Autrefois, en voyant la maladie des hommes que vous aviez formés à votre ressemblance, vous fûtes pénétré de douleur jusqu'au fond de l'ame, jusqu'à vous repentir d'avoir créé l'homme. Eh! Seigneur, si vous ne voyez en nous aucun sentiment de pénitence et d'humiliation, après de si noires ingratitudes et des sacriléges si nombreux, votre cœur adorable ne sera-t-il pas encore livré à une douleur profonde? Ne vous repentirez-vous pas encore, non plus seulement d'avoir fait l'homme sur la terre; mais de vous être fait homme vous même dans le sein de Marie, et d'avoir voulu nous faire *des Dieux*, en nous *engraissant* de votre corps et de *votre divinité?* Du moins, Seigneur, qu'il est à craindre, si du fond de votre tabernacle vous ne

(1) 1 vol. in-12; prix, 2 fr. 50 cent. et 3 fr. 25 cent. franc de port. A Paris, chez Rusand, rue de l'Abbaye; et chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

voyez dans la France que des impies qui blasphèment le mystère de votre amour, et des pécheurs qui le dédaignent ou le déshonorent; qu'il est à craindre que vous ne finissiez par lui enlever, avec le flambeau de la foi, cette *arche d'alliance*, *ce royaume des cieux!* Et alors notre patrie ne deviendroit-elle pas une région de ténèbres, de confusion et d'horreur, une image de l'enfer? et l'église de France, *cette église si renommée dans tous les siècles,* dans quelle triste désolation ne retomberoit-elle pas? O église qui dois nous être si chère, puisque c'est par toi que nous avons été engendrés à Jésus-Christ, que ne pouvons-nous, aux dépens de notre vie, te préserver à jamais d'un si épouvantable malheur! Ah! s'il ne nous est pas donné de faire pour toi cet héroïque sacrifice, nous ferons du moins celui de la tiédeur, de l'indolence, du respect humain; assurés de suppléer à ce qui nous manque du côté du nombre, par une union plus étroite et par une exacte fidélité à des exercices communs, nous formerons une association de fidèles qui, du moins de temps en temps, iront porter ensemble le tribut de leurs gémissemens et de leurs humiliations aux pieds des saints autels, afin de réparer, s'il est possible, les négligences, les scandales et les profanations de leurs frères, leurs négligences, leurs profanations et leurs propres scandales. Qui sait, ô église de France! si, touché de cette sainte harmonie, le Seigneur ne te délivrera pas entièrement de la triste désolation où tu gémis depuis tant d'années? qui sait si tu ne pourras pas bientôt *reprendre tes vêtemens de gloire*, et te livrer à une joie pleine et entière, à la douce espérance d'avoir encore long-temps Jésus-Christ au milieu de toi, de pouvoir encore long-temps déployer envers le sacrement de son amour ton zèle et ta magnificence? ou plutôt qui ne sait que le Seigneur ne *méprise jamais les sentimens d'un cœur contrit et humilié!*

» O vous donc, qui vous flattez d'avoir le cœur françois et chrétien, si vous aimez le pays qui vous a vu naître, si vous aimez l'église particulière qui vous a régénérés en Jésus-Christ, si vous aimez vos enfans, vos neveux, si vous vous aimez vous-mêmes, rentrez donc dans des sentimens de confusion et de douleur à la vue des scandales et des profanations qui déshonorent parmi nous le prodige ineffable de la bonté et de la miséricorde divine; pour rendre vos sentimens et plus efficaces et plus durables, associez-vous donc aux

fidèles qui les partagent avec vous, ou à qui vous pourrez les communiquer par vos exemples et par vos paroles; venez donc vous joindre à nous, et vous prosterner avec nous aux pieds de Jésus-Christ dans l'Eucharistie; venez gémir amèrement de lui avoir si souvent refusé le sacrifice de louange, d'adoration, d'obéissance et d'amour qui lui est dû à tant de titres; venez lui offrir le sacrifice d'un cœur brisé de douleur, d'une ame accablée de honte et de confusion; venez lui faire avec nous une protestation sincère et courageuse, d'être jusqu'à la mort fidèles à tous les devoirs qu'il exige de vous en ce sacrement, de prendre toujours en main les intérêts de sa gloire, de tenir vos ames toujours ouvertes aux effusions de son immense et éternelle charité. Trop heureux, si, réunis dans de si saintes dispositions autour de ce bon maître, de ce père clément et miséricordieux, nous parvenions à le consoler de l'ingratitude, de la trahison et de l'apostasie qu'il a la douleur déplorable de voir parmi nous en un si grand nombre de ses enfans et de ses disciples, et dont nous lui avons nous-mêmes, hélas! offert si souvent le déchirant spectacle! trop heureux, si, en offrant à son cœur des consolations si justes et si légitimes, nous pouvions le déterminer à *demeurer* toujours *avec nous* sur les saints autels, et à faire une alliance éternelle avec l'église de France, notre mère dans la vie de la grâce, et notre maîtresse dans la doctrine de la vérité et dans la science du salut »!....

Nous avions noté l'endroit où l'auteur célèbre la grandeur de la maison royale de France, et la piété de nos Princes; mais nous aimons mieux renvoyer à l'ouvrage. Ce passage se trouve à la page 108, et est plein de verve et de sentiment. Un autre morceau du même genre, page 94, sera lu avec intérêt; il renferme les vœux les plus tendres pour Mgr. le duc de Bordeaux.

Resserré par la place, nous nous bornerons à la citation suivante:

« Pour travailler à notre salut et à notre perfection, avec autant de persévérance que de succès, nous avons besoin de lumières, de consolations et de secours; nous avons besoin de lumières vives qui dissipent les préjugés de nos sens et de nos

passions, nous découvrent la fausseté des maximes du monde; qui tracent devant nous la carrière, où nous devons entrer, et nous aident par des motifs puissans à la parcourir jusqu'à la fin de notre vie; qui nous ouvrent les yeux sur les piéges nombreux tendus à notre foiblesse par l'ennemi du genre humain, et sur les mesures à prendre pour échapper à ses embûches, et nous mettre à couvert de ses surprises. Nous avons besoin de consolations et de délices pures, qui remplacent les plaisirs sensuels et coupables, que nous sommes obligés de nous interdire, qui nous défendent contre les impressions dangereuses que ces plaisirs injustes pourroient opérer sur nos cœurs, et qui, en pénétrant nos ames d'une onction céleste et vraiment divine, d'une joie toute pure et toute innocente, de la paix la plus abondante et la plus sensible, nous fassent dévorer avec une sainte ardeur les amertumes de la piété chrétienne, et marcher à grands pas dans la voie des renoncemens et des privations. Nous avons besoin de secours abondans qui puissent fortifier notre foiblesse et assurer notre persévérance. Hélas! que n'avons-nous pas à craindre des attaques si violentes et si terribles que le démon et la nature corrompue livrent si souvent à notre innocence? Les dérisions insensées du monde envers les gens de bien, la malignité de ses jugemens, quelquefois même l'injustice de ses procédés, et presque toujours la tyrannie de ses coutumes et de ses usages; tout cela ne nous offre-t-il point une occasion éternelle de combats, et ne prouve-t-il pas le besoin continuel que nous avons des secours les plus forts et les plus abondans, pour nous maintenir dans la pratique des vertus et la fidélité de nos devoirs?

» Or, où les puiserons-nous ces lumières vives, ces consolations saintes, ces secours abondans, sinon dans l'auguste sacrement de nos autels? Et d'abord nous sommes assurés d'y puiser les lumières, qui nous sont si nécessaires, tandis que nous sommes réduits à vivre dans cette région de ténèbres. Nous trouvons en effet dans cet auguste sacrement la sagesse éternelle, et la raison souveraine qui, étant invisible par la nécessité de sa nature, a voulu, dans la plénitude des temps, se manifester parmi nous, afin de pouvoir nous instruire par ses paroles et par ses exemples. Ah! que de vérités sublimes et touchantes ne doit-on pas apprendre à l'école de ce divin maître! Qui pourroit ne pas être environné de lu-

mières, quand il approche de celui qui est la source de lumières, et la lumière même? Les ténèbres les plus profondes pourroient-elles tenir contre l'abondance des clartés divines qui jaillissent de ce divin mystère? Le langage si éloquent d'un Dieu victime, nourriture et breuvage, n'auroit-il pas plus de force pour éclairer nos esprits, que le langage des sens et des passions n'en a pour les tromper et pour les séduire? De toutes les maximes du monde, en est-il une seule qui ne trouve sa condamnation dans ce mystère, et qui n'y soit frappé du plus terrible anathême? Jésus, anéanti dans ce sacrement, n'est-il pas le modèle de toutes les vertus, et ces vertus, dont il nous donne les plus beaux exemples, n'ont-elles pas pour nous le double avantage de nous montrer la voie que nous devons suivre, et de nous en découvrir les obstacles et les difficultés? Qui pourroit enfin se former une juste idée de tout ce qu'une ame intérieure apprend, dans la méditation de ce mystère, sur la grandeur de Dieu et la dignité de notre ame, sur la noblesse de notre destinée et l'excellence du bonheur qui nous est préparé; sur les piéges nombreux et invisibles qui nous sont tendus de tous côtés, et sur les précautions à prendre pour en faire des moyens de salut et des occasions de mérite? Aussi les saints de tous les siècles ont regardé Jésus-Christ dans le sacrement de nos autels comme le livre des élus, un livre tout divin, le livre par excellence. Allons donc étudier Jésus dans cet auguste sacrement, et son état d'abjection et d'anéantissement tout seul nous en dira mille fois plus que tous les livres ensemble; allons à Jésus, et du fond des tabernacles saints il répandra sur nous, pour ainsi dire, des torrens de lumières qui, en éclairant nos esprits sur des vérités aussi touchantes que sublimes, rempliront nos cœurs des consolations les plus sensibles et les plus abondantes.

Il seroit à désirer que cet ouvrage se répandît dans les maisons d'éducation. Une association de prières en l'honneur du saint sacrement, dit l'auteur, convient à un âge qui n'a pas de plus puissans motifs de fidélité à ses devoirs et de ferveur dans ses exercices de piété que la douce et imposante perspective ou le délicieux souvenir de la première communion.

Nous ajouterons que ce livre, par l'heureuse facilité du style, nous a paru propre à former le goût des jeunes gens; ils y trouveront un choix d'expressions qui ne peut que donner plus d'attraits aux sentimens pieux répandus dans l'ouvrage. On remarquera peut-être surtout l'art avec lequel l'auteur s'enrichit des pensées tirées de nos plus célèbres écrivains.

Depuis l'impression de l'*Association de Prières*, on a publié un supplément qui renferme quelques additions que l'auteur a jugées utiles; savoir, l'*Abrégé de la Doctrine chrétienne*, par l'abbé de La Hogue; quelques Avis, les Paraphrases de quatre psaumes par Massilon, des prières du matin et du soir et pour la messe; le Chemin de la Croix, un Recueil d'indulgences. Ces accessoires ajoutent un nouveau prix à ce volume. Puisse-t-il répondre au but de l'auteur, et répandre parmi les ames l'esprit de piété, la reconnoissance pour le grand bienfait de l'Eucharistie, et un désir plus ardent de voir la foi s'affermir parmi nous!

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. Enfin l'église de France va avoir aussi sa restauration. Nous allons sortir d'un trop long provisoire, et le corps épiscopal va être complet. Un autre esprit préside à nos destinées. Il y a cinq ans, le Concordat avorta par la seule faute d'un ministère imprudent, pusillanime et maladroit; car je veux bien ne pas lui supposer de torts plus graves. On seroit étonné aujourd'hui des obstacles devant lesquels on fit reculer l'autorité, et ce ne fut pas un des moindres triomphes de la faction qui vouloit à la fois paralyser la religion et affoiblir la monarchie. On est revenu enfin à un système plus conforme à nos intérêts, à nos besoins et à nos vœux. Le Concordat de 1817 va être exécuté, sinon dans sa totalité, au moins dans ce qu'il avoit de plus essentiel. Quatre-vingts siéges vont donner à l'église de France, non pas sans doute son ancienne splendeur, du moins ce qui lui est le plus nécessaire pour le bien des peuples et pour la perpétuité du sacerdoce. Il pa-

roît certain que les siéges promis vont être prochainement occupés; on espère que les évêques pourront être envoyés en possession ce printemps, et l'on doit pourvoir dans le prochain budget aux dépenses de leur établissement. En attendant, deux ordonnances du Roi, datées du 13 de ce mois, ont nommé aux différens siéges à établir. Ces ordonnances seront accueillies avec d'autant plus d'empressement dans les provinces, qu'on y reconnoîtra aisément la sagesse et le discernement qui ont présidé aux choix. Des hommes distingués par leur zèle, leur piété et leurs lumières, sont appelés à l'épiscopat; d'autres ont, dit-on, refusé un honneur dont ils connoissoient toutes les obligations et le poids. Nous n'osons blâmer leur humilité; mais on nous permettra d'être plus touchés du dévoûment de ceux qui se consacrent aux travaux d'un ministère difficile et nécessaire, et qui vont concourir à restaurer et à consoler l'église de France après ces longs jours de détresse et de deuil.

— En 1817, S. M. avoit nommé aux siéges vacans qu'on se proposoit d'établir. Parmi ces nominations, les suivantes n'ont pas été changées : à l'archevêché d'Albi, M. Charles Brault, évêque de Bayeux; à l'évêché de Rodez, M. Charles-Louis-François Ramond de La Lande, curé de Saint-Thomas-d'Aquin, à Paris; à l'évêché de Fréjus, M. Charles-Alexandre de Richery, ancien grand-vicaire de Senez; à l'évêché de Moulins, M. Antoine de Pons, grand-vicaire de Clermont; à l'évêché de Perpignan, M. Jean-François de Saunhac, curé de Saint-Antonin, au diocèse de Cahors; à l'évêché de Tarbes, M. Antoine-Xavier de Neyrac, grand-vicaire de Cahors; et à l'évêché de Viviers, M. André Molins, grand-vicaire de Clermont. Ces destinations subsistent, et les prélats que nous avons nommés vont occuper les siéges ci-dessus. Quelques autres passent à d'autres siéges : ainsi, M. de Morlhon, nommé, en 1817, à l'évêché de Carcassonne, est transféré à l'archevêché d'Auch, sur le refus de M. de La Porte, évêque de Carcassonne, qui a demandé à rester dans son siége. M. Jean Brumauld de Beauregard, nommé à Montauban en 1817, passe à l'évêché d'Orléans. M. Charles-François Du Perrier, nommé à Tulles, il y a cinq ans, est nommé aujourd'hui à Bayeux. M. Claude-Joseph-Judith-François-Xavier de Sagey, nommé à Saint-Claude en 1817, est nommé à Tulles.

— Les autres nominations nouvelles sont : à Aire, M. de

Trévern, ancien grand-vicaire de Langres, qui avoit été nommé à Vannes en 1817, et qui refusa; à Beauvais, M. Claude-Louis de Lesquen, chanoine de Saint-Brieux, ancien grand-vicaire de Rennes, sur la démission de M. l'abbé de La Châtre; à Belley, M. Alexandre-Raymond Devie, grand-vicaire de Valence; à Blois, M. l'abbé de Sauzin, ancien grand-vicaire de Lisieux, demeurant à Orange; à Châlons-sur-Marne, M. Philippe Desjardins, grand-vicaire de Paris; à Saint-Diez, M. Felix-Paul-Laurent de Moussac, grand-vicaire de Poitiers; à Gap, M. François-Antoine Arbaud, grand-vicaire de Digne; à Langres, M. Jean-Marie-Dominique-Jacques de Poulpiquet, grand-vicaire de Quimper; à Marseille, M. de Mazenod, ancien grand-vicaire d'Aix, en remplacement de M. Besson, curé de Saint-Nizier de Lyon, qui a refusé (M. de Mazenod avoit déjà été destiné pour ce siége en 1817); à Montauban, M. Jean Cheverus, évêque de Boston (ce prélat est François, et né dans le diocèse du Mans; nous en avons parlé dans plusieurs de nos articles sur les Etats Unis); à Nevers, M. Jean-François Millaux, grand-vicaire de Rennes; à Pamiers, M. Latour-Landorthe, grand-vicaire de Toulouse; au Puy, M. Louis-Jacques-Maurice de Bonald, grand-vicaire de Chartres, aumônier de MONSIEUR; à Saint-Claude, M. Antoine-Jacques de Chamon, grand-vicaire de Carcassonne; et à Verdun, M. Etienne-Marie-Bruno d'Arbout, grand-vicaire de Toulouse. Ces quinze nominations sont faites en remplacement de celles qui avoient eu lieu en 1817, et qui sont annullées, deux par mort (celle de M. le cardinal de La Luzerne, nommé à Langres, et celle de M. Villeneuve, nommé à Gap), deux par démission ou refus (celles de Beauvais et de Marseille), et toutes les autres par translation à d'autres siéges.

— La situation des royalistes espagnols et des ecclésiastiques fidèles du même pays, que la révolution actuelle chasse et dépouille de tout, excite tout l'intérêt des ames sensibles et particulièrement du clergé, qui trouve ici à la fois l'occasion de satisfaire un sentiment généreux, de soulager des confrères malheureux et de payer une dette sacrée. Nous avons vu qu'une souscription avoit été ouverte chez un notaire à Paris, en faveur de ces victimes d'une faction ennemie. Un prélat illustre veut bien favoriser cette œuvre: Mgr. le grand-aumônier a consenti à présider à la distribution des secours. Le nom et les vertus de S. A., le rang qu'elle tient dans l'Eglise

et dans l'Etat, tout est propre à exciter la confiance des souscripteurs sur l'emploi de leurs dons, et à donner une nouvelle impulsion à une œuvre si intéressante aux yeux de la religion et de l'humanité. L'application des secours sera faite d'après le témoignage des hommes les plus respectables pris parmi le clergé d'Espagne. On continue à souscrire et à verser les fonds chez M. Agasse, notaire, place Dauphine, à Paris, qui a été agréé par Mgr. le grand-aumônier. Déjà des dons importans ont été reçus; M. le marquis de Montmorency, entr'autres, a envoyé 200 fr.

— Le dimanche 19 janvier, on célébrera dans l'église Saint-Roch la fête du triomphe de la foi, dons nous avons rapporté l'origine. M. l'évêque de Troyes officiera pontificalement tout le jour; à une heure, M. l'abbé du Thozet prêchera.

— Dans le nécrologe qui est à la fin du Bref de Paris, on a omis le nom de M. l'abbé Finck-Dubois, chanoine honoraire de la métropole, décédé le 17 mars dernier, à l'âge de 75 ans. Sa qualité de chanoine, les bonnes œuvres qu'il avoit faites pendant sa vie, et les legs qu'il a laissés en mourant aux Frères des Ecoles chrétiennes et aux Sœurs de la Charité Notre-Dame, sont autant de titres qui font espérer qu'il ne sera pas privé néanmoins du secours des prières de ses collègues.

— M. l'évêque de Baïeux a, le 2 décembre dernier, adressé à son clergé une Lettre sur l'établissement de missionnaires formé dans son diocèse. Le prélat leur rappelle l'utilité d'un pareil établissement, et les premiers fruits qui en ont résulté. Les missions données par les nouveaux ouvriers évangéliques ont été accompagnées de tant d'heureux effets qu'elles doivent inspirer le désir d'encourager et d'étendre une institution si précieuse. Déjà, dit M. l'évêque, aidé par les libéralités d'un prêtre zélé (M. l'abbé Delaunay, aumônier d'artillerie), nous avons fait élever une maison propre à recevoir les missionnaires; cette maison sera près la chapelle de la Délivrande, pélerinage très-fréquenté sur le bord de la mer, et où le ministère des missionnaires pourra être fort utile. Mais cette maison exige encore des dépenses avant d'être habitable. Le prélat n'a point voulu cependant ordonner de quête publique pour ne pas diminuer les ressources des pauvres; il s'adresse à ses seuls coopérateurs, dont il connoît la position et les besoins, mais dont il a éprouvé aussi le zèle et le dévoûment,

L'an dernier, dans une circonstance pareille, M. l'évêque de Rennes proposa aux membres de son clergé de souscrire pour 100 fr., et tout le clergé répondit à cette invitation. M. l'évêque de Baïeux propose une offrande de 30 fr., ou plutôt il laisse chacun juge du sacrifice qu'il peut faire. Le prélat a souscrit personnellement pour 1000 fr. On dit que le clergé a répondu dignement à l'appel et à l'exemple du premier pasteur.

— La ville de Cuers, dans le Var, a joui récemment de l'avantage d'une mission, qui étoit désirée et sollicitée depuis long-temps par le respectable curé de cette paroisse. Cette mission, commencée le 10 novembre dernier, n'a fini que le 23 décembre, et a été donnée par les missionnaires de France. Rien n'a résisté à leur zèle et à leurs exemples. Tous les notables habitans se sont fait un devoir d'assister aux exercices tant du matin que du soir. Dès trois heures du matin, les portes de l'église étoient assiégées par la foule; et il a fallu bientôt donner des exercices séparés pour les hommes et pour les femmes. Les diverses cérémonies se sont passées de la manière la plus édifiante. M. Paraudier, supérieur de la mission, et M. Guérin, faisoient tous les jours des instructions; M. Marius Aubert étoit chargé des gloses en provençal. De nombreuses conversions ont eu lieu. La communion générale présentoit une réunion de deux mille quatre cents personnes, à la tête desquelles étoient tous les membres des autorités, sans exception. La plantation de la croix fut très-brillante par l'affluence, la pompe et la musique. Les heureux fruits de la mission continuent; le chant des cantiques a succédé aux juremens et aux chansons profanes. Les églises continuent à être visitées; enfin, la ville n'est plus reconnoissable. Un trouble salutaire est entré dans des consciences endormies; des injustices ont été réparées, des passions domptées, des haines éteintes. Ces heureux effets réjouissent également le pasteur et les fidèles.

— Le jour de l'Epiphanie, un protestant de la secte des arminiens ou remontrans, qui ont été si fameux dans l'histoire de la Hollande, a fait abjuration à Verdun; c'est M. Démazières, officier dans le 56e. régiment de ligne. Ayant été reçu à l'hôpital militaire, il fut si touché des soins et des exemples des Sœurs hospitalières de Saint-Charles, qui desservent cet hôpital, que ces premières impressions le disposèrent à faire

des réflexions sur les points qui nous divisent. Il a été instruit par M. Tyet, curé de Saint-Sauveur, qui a eu la satisfaction de le ramener dans le sein de l'Eglise. M. Démazières a été baptisé sous condition. Le corps des officiers et plusieurs personnes de distinction ont assisté à cette cérémonie.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Un incendie avoit détruit la chaumière de deux fidèles et braves Vendéens, Cyprien Lesage et son frère. Le Roi, MONSIEUR et Mme. la duchesse de Berri, ont contribué par leurs bienfaits à relever cette demeure. Mgr. le duc d'Angoulême vient d'accorder pour le même objet une somme de 200 fr.

— Mgr. le duc d'Orléans a envoyé à M. le curé de Joinville une somme de 300 francs pour être distribuée aux pauvres de cette paroisse.

— Les dépêches adressées par les ministres des trois monarques réunis à Vérone, à leurs ambassadeurs à Madrid, viennent de paroître. La dépêche d'Autriche est du 14 décembre; celle de la Prusse, du 22, et celle de la Russie, du 14-26 novembre. On voit par conséquent que ces notes sont antérieures à l'*ultimatum* des monarques, parti de Paris le 24 décembre, et remis au ministre des affaires étrangères d'Espagne le 6 de ce mois. Les souverains, intimement unis par les mêmes principes et les mêmes vœux, désapprouvent l'insurrection militaire qui a imposé au roi et à la nation le joug sous lequel ils gémissent. Ils demandent que le roi et son auguste famille ne soient plus prisonniers dans la capitale, et menacés par une faction audacieuse; que la religion, qui a été dépouillée de son patrimoine, rentre dans ses droits, et que tous les pouvoirs ne soient plus cumulés et confondus dans une assemblée unique.

— Le Roi a approuvé, le 8 de ce mois, une décision du ministre de la marine, qui a pour objet l'encouragement de la pêche de la baleine par les marins françois.

— M. Dumas, proviseur du collége royal de Charlemagne, a versé au bureau de charité du 9e. arrondissement, au nom de son collége, une somme de 779 fr. 80 cent. pour le soulagement des pauvres.

— Le tribunal de police correctionnelle a appelé, le 14 de ce mois, la cause du roi d'Espagne contre les sieurs Ouvrard et Rougemont de Lowenberg, banquiers, qui ont ouvert un emprunt pour la régence d'Espagne. L'avocat de S. M. C. a prétendu que cet emprunt constituoit le délit d'offenses envers la personne d'un souverain étranger, délit prévu par l'article 12 de la loi du 17 mai 1819, et a conclu à ce que les mots *régence d'Espagne établie à Urgel*, fussent supprimés du *Prospectus* d'emprunt. Le président, vu l'heure avancée de l'audience, a remis la cause à quinzaine, c'est-à-dire, au 28 janvier. On dit que les défenseurs des accusés se proposent de décliner la compétence du tribunal, attendu que la décision de la

contestation élevée dépend uniquement du caractère politique de la régence d'Urgel aux yeux du gouvernement françois. En conséquence, ils demanderont que le duc de San-Lorenzo soit renvoyé à se pourvoir ainsi qu'il avisera auprès du Roi de France.

— Le tribunal de police correctionnelle a condamné à un mois d'emprisonnement et à 150 fr. d'amende, le sieur Lebons, débitant de tabac, qui avoit vendu des tabatières portant différens emblêmes séditieux. Le sieur Seurot, tabletier fabricant, convaincu d'avoir fait des tabatières du même genre, a été condamné à quinze jours d'emprisonnement et à 100 fr. d'amende.

— Le nommé Clerc, ancien militaire, convaincu d'avoir proféré des cris séditieux, a été condamné, le 15, par le tribunal de police correctionnelle, à six semaines d'emprisonnement.

— M. Hyde de Neuville, nommé ambassadeur à Constantinople, doit, dit-on, se rendre prochainement à son poste.

— Le général Bertrand a fait insérer une lettre dans les journaux pour affirmer que, malgré les assertions de quelques libraires, il est entièrement étranger aux ouvrages concernant la personne de Buonaparte pendant sa captivité ou depuis sa mort.

— M. Alexandre de Kentzinger est nommé secrétaire-général de la préfecture de la Haute-Saône.

— M. Hatte de Chevilly, conseiller de préfecture de la Meurthe, est nommé secrétaire-général de la même préfecture.

— M. le vicomte de Lastic est mort, le 4 de ce mois, à Lectoure, dont il étoit sous-préfet depuis deux ans.

— Les officiers du 13e. régiment de ligne, en garnison à Saint-Girons, ont donné, le jour de la fête des Rois, un repas de corps au baron d'Eroles et à ses compagnons d'armes.

— Dans la séance du 29 décembre, les cortès de Madrid ont voté une nouvelle levée d'hommes : on voit par les discours des orateurs que la crainte de la guerre étrangère a fait adopter cette mesure. Le général O'Donnel est arrivé à Bayonne le 8 janvier. Romagosa, qui défend la citadelle d'Urgel, a été nommé par la régence lieutenant-général de la Catalogne. Le général royaliste Mosen Anton a surpris, le 26 du mois dernier, à cinq lieues de Barcelonne, le corps d'armée de Rotten, qui a été battu, et a perdu plus de deux cents hommes.

— Les notes envoyées à Madrid par les cabinets de France, de Russie, d'Autriche et de Prusse, ont été mal reçues à Madrid par le ministère et les cortès; et les chargés d'affaires de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse, ont demandé leurs passe-ports. Le ministre des affaires étrangères, San-Miguel, s'est transporté, le 9, aux cortès, et a fait lecture des dépêches qui lui avoient été transmises par les chargés d'affaires, et des réponses du ministère. Le gouvernement regarde ces dépêches comme ne contenant qu'un tissu de fausses suppositions, d'invectives et de calomnies. Plusieurs députés sont montés à la tribune, et ont fait de violentes déclamations pour le maintien absolu de la constitution. Le président a déclaré, au nom de l'assemblée, qu'il n'y seroit apporté aucune modification. Les spectateurs des galeries, et les cortès eux-mêmes, ont fait en-

tendre les cris de *vive l'Espagne libre! vive la souveraineté du peuple! mort aux tyrans!*

— On dit que le consul d'Espagne résidant à Ancône a été rappelé à Madrid, par suite du refus qu'a fait Sa Sainteté de recevoir M. de Villanueva.

— L'archevêque de Patras, Germanos, et le fils de Pietro, bey de Maïna, sont arrivés de la Morée à Ancône, le 27 décembre. Il ne leur a pas été permis de continuer leur voyage. Le comte Metaxa, député du sénat de la Morée, n'a pas quitté cette ville. Les ministres plénipotentiaires réunis à Vérone n'ont pas répondu à ses lettres, dans lesquelles il imploroit les secours du congrès en faveur des Grecs.

— L'empereur et l'impératrice d'Autriche, et le roi de Naples, sont arrivés à Vienne le 4 janvier. On pense que le roi de Naples prolongera son séjour à Vienne jusqu'au mois de mars, et qu'à cette époque il retournera à Naples avec son fils le prince de Salerne et l'archiduchesse sa belle-fille.

— Le roi de Prusse est arrivé à Berlin le 3 de ce mois. Les princes ses fils sont encore dans le nord de l'Italie.

— Les propriétaires des bons de l'emprunt de feu M. Zéa se sont réunis, le 11 de ce mois, dans une taverne de Londres. Quelques honorables radicaux ont tâché de les consoler en leur assurant que l'emprunt étoit valable. Ces discours philantropiques ont adouci les regrets des contractans, qui ont tous été de l'avis des orateurs.

— Le courrier porteur de la ratification des conventions matrimoniales pour le prince royal de Suède a été expédié, le 30 décembre, pour Munich. Un journal politique de Stockholm, fatigué de voir ses articles fréquemment supprimés par ordre du gouvernement, a annoncé qu'il cesseroit de paroître. Il publiera dans un ouvrage les articles sur les finances qui avoient déplu, et dans lesquels il prouve que l'état financier de la Suède a empiré depuis la révolution militaire contre le roi Gustave IV.

— Les nègres révoltés de la Martinique ont subi leur jugement le 19 novembre. Toute la troupe de ligne et la garde nationale étoient sous les armes. Sept des plus coupables ont été décapités, après avoir eu le poing coupé, et quatorze ont été pendus. Dix ont subi la peine du fouet et de la marque, et sont condamnés aux galères à perpétuité; six au fouet, et huit à être présens à l'exécution seulement. Il y en avoit déjà eu deux de fusillés, deux de tués dans les poursuites, et un qui s'étoit pendu volontairement; ce qui en porte la totalité à cinquante. Vingt-cinq ont été acquittés.

— Le Canada est divisé en deux provinces, qui diffèrent entre elles par l'origine, les mœurs et le langage des habitans. Ces deux provinces ont chacune leur parlement. Les habitans du Bas-Canada, qui sont d'origine françoise, se servent de la langue de leurs ancêtres dans la vie privée et dans les actes publics. Le Haut-Canada, jaloux des avantages de l'autre province, a adressé une pétition au roi d'Angleterre pour demander que les deux parlemens provinciaux soient réunis en une seule assemblée.

La révolution et la philosophie viennent de faire une perte dans la personne de M. de Pommereul, ancien directeur de la librairie, mort dans un âge avancé. François-René-Jean de Pommereul, né à Fougères le 12 décembre 1745, entra de bonne heure dans le corps d'artillerie, et y acquit le grade de capitaine. Il publia avant la révolution une histoire de l'île de Corse, 1779; des *Recherches sur l'origine de l'esclavage religieux et politique du peuple en France*, 1781; le *Manuel d'Epictète*, 1783; des *Réflexions sur l'Histoire des Russes*, et des *Etrennes au Clergé de France*, ou *Explication d'un des plus grands mystères de l'Eglise*, 1786. Ce pamphlet, satyrique et irréligieux, répondoit aux opinions que professoit M. de Pommereul. Il affichoit le mépris de la religion, et se montra partisan de la révolution, où cependant il ne joua point de rôle. En 1800, il quitta le service militaire, et fut nommé préfet de Tours. Son plus grand soin dans cette place fut peut-être de contrarier et de molester le clergé. Non-seulement il ne faisoit aucun acte de religion, il bravoit même toutes les convenances. Lors d'une procession de la Fête-Dieu, l'hôtel de la préfecture se trouva la seule maison qui ne fût pas tendue. M. de Pommereul acheva la destruction de l'église de Saint-Martin, malgré les réclamations des habitans, qui offroient de la réparer à leurs frais. En 1803, il fit publier un *Annuaire du département d'Indre et Loire*, dans lequel, sous prétexte *de mettre de côté tout préjugé de secte et de parti*, on avoit supprimé tous les saints, les fêtes, et généralement tout ce qui avoit rapport à la religion; on avoit mis pour chaque jour le nom de quelques grands hommes. Jésus-Christ s'y trouvoit à côté d'Agesilas, saint Vincent de Paul auprès de Popilius, Fénélon après Bocace, etc. Charlemagne et saint Louis étoient exclus pour faire place à Théodoric et à Vercingetorix. Après avoir donné aux jeunes garçons pour patrons, Epicure et Helvétius, Alcibiade et Mirabeau, Horace et Voltaire, Rabelais, Machiavel, Chaulieu, l'auteur offroit aux jeunes filles les prénoms de *Laïs*, de *Mignone*, de *Volage*, de *Millefleurs*, de *Tricolore*, de *Douce et Belle*. Telles étoient les patronnes qu'on offroit à la jeunesse, et le préfet vouloit forcer les curés à admettre les enfans au baptême sous de tels noms. Le

clergé réclama, et le ministre répondit que l'*Annuaire* de Tours n'avoit rien de commun avec le baptême, et qu'on ne devoit employer pour un pareil acte que des noms pris dans le Calendrier religieux.

En 1804, M. de Pommereul défendit, par une circulaire, de planter des croix dans les chemins ou à l'extérieur; *ces actes d'une piété peu réfléchie pouvoient*, disoit-il, *exposer les signes de la religion au mépris des personnes qui ne partagent pas la même croyance, et il étoit du devoir de l'administration de prévenir les scandales et les troubles que cette sorte de prostitution pourroit occasionner*. Cet excès de zèle du préfet de Tours parut une dérision, où, sous prétexte de respecter la liberté de conscience, on l'entravoit réellement. Une autre affaire n'eut pas moins d'éclat. Lalande inscrivit M. le cardinal de Boisgelin dans son *Supplément au Dictionnaire des athées*, et s'appuya du témoignage de M. de Pommereul; ce qui donna lieu à une lettre de M. de Barral, du 30 novembre 1805; cette lettre, qui fut insérée dans le *Moniteur*, étoit une réclamation mesurée, mais bien faite, contre l'assertion de Lalande et de son garant.

Les plaintes qui s'élevoient de toutes parts contre M. de Pommereul le firent transférer à la préfecture du Nord, d'où il fut appelé, en 1810, au conseil d'État. M. Portalis, directeur-général de la librairie, ayant été disgrâcié en janvier 1811, M. de Pommereul fut nommé pour le remplacer; on n'avoit pas à craindre de lui un excès de dévotion, et c'étoit, disoit-il lui-même, une nomination *ab irato*. La conduite de M. de Pommereul dans cette place justifia la confiance de Buonaparte; ce partisan de la liberté et de la philosophie se montra intolérant et illibéral à l'excès. Il imaginoit chaque jour des vexations nouvelles contre les livres, les libraires et les auteurs, et la dureté des formes étoit en parfaite harmonie avec la sévérité du système. Il empêcha de réimprimer la théologie de Bailly. Il vouloit même arrêter l'impression du Bref du diocèse. Son despotisme, son ton, ses manières, désoloient toute la librairie comme le clergé. On dit même que Buonaparte trouva que le directeur-général alloit fort loin, et qu'il lui fit dire d'être moins sévère.

En mars 1814, M. de Pommereul s'enfuit de Paris, et se retira en Bretagne; il ne reparut qu'après le 20 mars 1815, et voulut rentrer dans les fonctions de directeur-général de

la librairie. Mais la place fut supprimée, et M. de Pommereul resta simple conseiller d'Etat. C'est en cette qualité qu'il signa la fameuse délibération du 25 mars. Après le second retour du Roi, il fut compris dans l'ordonnance du 24 juillet, et se réfugia dans les Pays-Bas; en août 1816, il fut arrêté par ordre du roi de ce pays, et eut ordre de s'éloigner de Bruxelles. Il rentra en France quand M. de Cazes ouvrit les portes du royaume à tous les bannis. Il publia, en 1818, un recueil de lettres inédites de Voltaire; la plupart sont écrites à M. d'Argenson. Il prépara une nouvelle édition de son *Manuel d'Epictète*, qui vient de paroître chez Didot, accompagnée de notices, où on peut croire que l'auteur a semé à pleines mains ses opinions irréligieuses.

M. de Pommereul est mort le 5 janvier 1823; le *Constitutionnel* annonce qu'il est mort *comme un sage*, c'est-à-dire, sans doute, qu'il ne s'est pas confessé; ce qui ne surprendra point ceux qui savent jusqu'à quel point le défunt portoit son zèle philosophique. Quant à la *modération* du défunt que le journaliste vante, on peut s'en rapporter aux gens de lettres et aux libraires, dont il fut le fléau pendant son administration. Tous savent quelles étoient la dureté et l'intolérance pratique de cet homme, qui se faisoit honneur d'être athée. On peut dire que son humeur étoit digne de cette désolante doctrine.

Le Libéralisme dévoilé, chant antiphilosophique (1).

Cette pièce de vers ne sera certainement pas louée dans les *feuilles* libérales; c'est une fiction où leur parti est assez mal traité. L'auteur déclare une guerre à mort au libéralisme; je ne lui reproche point son énergie, qui ne fera mourir personne; j'applaudis même à son zèle contre les erreurs et les factions; ce zèle peut se concilier avec la charité pour les individus, et je le crois d'autant mieux de l'auteur, qu'il ne se montre pas moins ennemi de l'impiété que de la révolution et de l'anarchie, et qu'il parle en bon chrétien, non moins qu'en bon François. Seulement sa poésie est par fois un peu négligée; dans la dernière strophe, par exemple, l'auteur fait rimer *découverte* avec *reste* : il faut croire que c'est une distraction.

---

(1) Brochure in-8°.; prix, 1 fr. 25 c. et 1 fr. 50 c. franc de port. A Paris, chez Pichard, quai Conti, n°. 5; et chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

Explication historique, dogmatique et morale de toute la doctrine chrétienne et catholique contenue dans l'ancien Catéchisme du diocèse de Genève; par M. l'abbé Duclot (1).

Joseph-François Duclot, prêtre du diocèse de Genève, étoit né à Vius en 1745; il fut d'abord destiné à se rendre, comme missionnaire, dans le Canada, dans un temps où le gouvernement anglois ne vouloit pas permettre aux prêtres françois de passer dans cette colonie, mais cherchoit des prêtres catholiques étrangers à la France pour aller exercer leur ministère dans le même pays. Ce projet n'ayant pas été mis à exécution, M. Duclot devint chanoine de Lautrec, dans le diocèse de Castres, puis curé de Colonges, près de Genève, et enfin de Vius en Savoie. Il est mort en 1821. On a de lui deux grands ouvrages, l'*Explication historique*, que nous annonçons, et la *Sainte Bible vengée des attaques de l'incrédulité*, Lyon, 1816, 6 vol. in-8°. Ce dernier ouvrage, qui a été réimprimé en 1821, a pour but de justifier la Bible de tout reproche de contradiction avec la raison, l'histoire, les sciences et l'histoire naturelle. L'auteur se propose de réunir les réponses faites avant lui aux difficultés des incrédules, et il proclame lui-même dans sa Préface les obligations qu'il a aux travaux de Bullet, Guénée, Bergier, Clémence, et autres savans. Il n'ambitionnoit, dit-il, que la gloire de réunir leurs réponses et

(1) 7 vol. in-8°. prix, 35 fr. A Paris, chez Rusand, rue de l'Abbaye, et chez Adrien Le Clere, au bureau de ce journal.

de rassembler leurs preuves. Il commence par des observations préliminaires sur les livres de Moïse, et il en offre également sur les prophéties et sur les livres du nouveau Testament. Il examine ensuite toutes les difficultés des incrédules modernes sur les divers passages des livres saints; ce travail est étendu, et présente plus de quinze cents objections résolues et difficultés éclaircies.

L'*Explication historique, dogmatique et morale de la doctrine catholique* parut d'abord en 1796, et fut dédiée à la reine de Sardaigne, Marie-Clotilde de France, cette princesse si célèbre par sa piété, ses malheurs et sa patience. On vient de réimprimer cet ouvrage, qui est en 7 vol. in-8°.; c'est dire assez que l'auteur y a traité la matière avec les développemens les plus nécessaires. Il a suivi le Catéchisme donné au diocèse de Genève par M. Biord, qui en devint évêque en 1764, et il y a fait quelques additions d'après les ordres de M. Paget, successeur de M. Biord. M. Duclot reconnoît qu'il a consulté les meilleurs auteurs qui ont écrit sur chaque sujet; Joseph Lambert sur le symbole; Badoire, Cochin, Le Brun, sur les cérémonies de la messe; Schefmaker, sur différens points de controverse; les *Conférences* d'Angers et de Paris, etc. Il y a joint quelques morceaux sur des objets sur lesquels il étoit plus nécessaire d'insister après l'exemple de la révolution; par exemple, sur la fidélité aux souverains, la juridiction, le divorce, le célibat des prêtres, etc.

Dans le Ier. volume on trouve d'abord le texte du Catéchisme de Genève, puis dix-huit Discours sur l'étude de la religion, sur le symbole, sur les principaux mystères et sur l'histoire générale de la religion. Chacun de ces Discours peut former un sujet de lecture pour chaque jour. Le IIe. volume contient dix-huit Discours, qui traitent de Jésus-Christ, de ses mystères, de sa vie mortelle, de l'Eglise et des quatre fins de

l'homme. L'auteur y a joint une Dissertation sur Mahomet et l'islamisme. Dans le IIIe. volume il y a quarante Discours, qui ont pour objet les péchés capitaux, les vertus, les commandemens de Dieu. Les trente-six Discours du IVe. volume expliquent la suite des commandemens de Dieu, ceux de l'Eglise, et commencent l'explication des sacremens. Le Ve. volume, qui renferme quarante-deux Discours, est consacré tout entier à ce qui regarde l'Eucharistie et à l'explication de la messe. Le VIe. volume termine les sacremens, et explique, entr'autres, tout ce qui touche la confession; il traite aussi de la prière, et commente l'Oraison Dominicale; il y a dans ce volume trente-six Discours. Enfin, le VIIe. et dernier volume renferme des Instructions sur différentes pratiques de piété, et sur les fêtes de l'Eglise.

Sur tous ces points l'auteur n'a point suivi la forme des interrogations et des réponses; il a cru qu'un Discours lié et suivi étoit plus favorable aux développemens, et plus propre à toucher. Chaque Discours correspond à un chapitre du Catéchisme de Genève, et il y a en tout deux cent trente-trois Discours. L'ouvrage peut s'appliquer d'ailleurs aux Catéchismes des autres diocèses; car ces Catéchismes ne diffèrent entre eux que pour la disposition des matières et par la rédaction. Il suffiroit de changer l'ordre des Discours, qui tous commencent par un texte, et sont au fond des prônes, mais qui offrent un cours complet de la religion, et une explication de tout ce qui a rapport au dogme, à l'histoire et à la morale du christianisme.

Nous ne chercherons point à comparer cet ouvrage avec les autres du même genre; cependant nous avouerons que, pour notre goût, nous le préférerions au *Catéchisme* de Montpellier, dont la forme est sèche et monotone. Nous savons que plusieurs pasteurs se servent avec fruit de l'*Explication* de M. Duclot, et cette

nouvelle édition qu'on annonce comme augmentée, et qui est imprimée avec soin, paroît devoir obtenir l'estime et les suffrages du clergé.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. Le service anniversaire pour Louis XVI a été célébré dans toutes les églises. Il n'y a point eu de Mandement à Paris, le service ayant été indiqué dans le *Bref du diocèse*, avec les prières expiatoires, et la lecture du Testament. Dans l'église de Saint-Denis et à Notre-Dame, le service a été célébré avec plus de pompe. Dans les paroisses on a remarqué un plus grand nombre de fidèles aux messes qui se sont dites pendant la matinée. S. M. a écrit à tous les évêques relativement au service.

— Le lundi 20, Mme. la duchesse de Berri a présidé, au nom de Mademoiselle, une réunion d'enfans qui, sous la protection de S. A. R. commencent, dès leur jeune âge, l'exercice des bonnes œuvres, et s'occupent surtout de soulager les orphelins, et de soutenir les écoles des Sœurs de Saint-André. Ils s'assemblent tous les trois mois pour offrir le tribut des économies qu'ils font sur leurs menus-plaisirs. La réunion de lundi a été plus nombreuse que de coutume. Elle a été ouverte par un discours plein de grâce et d'intérêt qu'a prononcé M. l'abbé de Salinis, aumônier du collége de Henri IV. Mme. la duchesse de Berri a ensuite examiné les comptes des jeunes trésoriers.

— La retraite commencée aux Magdelonnettes a été terminée, dimanche, de la manière la plus édifiante. Les détenues s'étoient préparées pendant toute la semaine, et toujours avec le même zèle. On a vu réellement en elles des exemples touchans de repentir, et le désir sincère de se donner à Dieu. Le dimanche matin, M. l'archevêque vint célébrer la messe, assisté de MM. les archidiacres. Avant la communion, le prélat adressa, à tous ceux qui alloient s'approcher de la sainte table, une exhortation excellente et pleine d'onction; il leur suggéra les actes et les sentimens qui devoient les occuper en cet heureux moment. Environ cent quatre-vingts personnes approchèrent de la sainte table; dans le nombre, étoient cent cinquante femmes, le concierge, des gardiens. Les dames

qui visitent cette prison, et plusieurs personnes pieuses du dehors, communièrent aussi. Parmi les détenues, il y en avoit quinze qui faisoient leur première communion; deux avoient été baptisés la veille. Monseigneur administra ensuite la confirmation à une quarantaine de personnes, et donna des avis pleins de sagesse sur la persévérance. Il y eut une messe d'actions de grâces, à laquelle tous les communians assistèrent. Une quête fut faite pour les détenues. Des personnes en place, des membres du conseil des prisons, des inspecteurs, ont été témoins de la cérémonie, qni a été on ne peut plus consolante pour les ecclésiastiques qui s'étoient voués à cette bonne œuvre, et qui ne se sont point donné de relâche, pendant quinze jours, pour préparer les femmes. Le missionnaire, surtout, M. l'abbé Gondin, a montré pendant tout ce temps un zèle, une activité, une charité, un courage qui ne se sont pas démentis, instruisant en public et en particulier les détenues, les animant, les fortifiant dans leurs résolutions, et ne quittant point la maison, qui avoit réellement pris, pendant tout ce temps, un aspect nouveau. D'autres femmes, qui n'ont pu être préparées, se disposent pour une semblable cérémonie le mois prochain.

— La retraite donnée dans l'église de Bonne-Nouvelle, par un missionnaire de France, a été fort suivie. Chaque jour, à sept heures du matin, malgré le froid, les fidèles se portoient à l'église. Le soir, il y avoit plus de monde encore. Le dimanche s'est faite la communion générale, qui a été nombreuse et édifiante. M. l'archevêque est venu, le soir, prendre part à la joie de cette pieuse réunion. M. l'abbé Rauzan a prononcé le discours. L'association de prières en l'honneur du saint Sacrement se propage. Cette association a pour but, comme nous l'avons dit, de demander la conservation de la foi en France. Les personnes de province qui voudroient entrer dans cette association n'auront qu'à envoyer leurs noms à Mme. la baronne de Villefray, rue de Cléry, n°. 25. M. l'abbé Hilaire Aubert est parti pour Beauvais, où il va donner une semblable retraite, et où il doit établir aussi l'association.

— Le séminaire des Missions-Etrangères a coutume d'élire, tous les trois ans, son supérieur : il a fait cette élection le 14 de ce mois, en remplacement de M. Antoine Breluque, qui est devenu grand-vicaire de Chartres, et qui se trouve d'ailleurs, depuis quelques mois, dans un état de santé lequel ne lui permet pas d'exercer ses fonctions. Le supérieur élu est

M. Langlois, prêtre du diocèse de Rennes; et l'assistant, M. de La Bissachère; l'un et l'autre sont d'anciens missionnaires du Tong-king. C'est à eux qu'il faut s'adresser pour toutes les affaires qui regardent le séminaire des Missions-Etrangères.

— Le mercredi 29 janvier, M. l'abbé Pisseau, chanoine de Saint-Denis, prononcera à deux heures, dans l'église Saint-Sulpice, un discours pour l'œuvre des petits séminaires. M. l'archevêque de Paris donnera la bénédiction. La quête sera faite par Mmes. les comtesses de La Châtre et de Senft-Pilsach. On espère que les fidèles prouveront, par leur présence et leurs dons, l'intérêt qu'ils mettent à une œuvre si importante pour la religion. Le jour de la réunion est celui où l'Eglise célèbre la fête de saint François de Sales; et ce saint évêque, un des restaurateurs du clergé de son temps, bénira sans doute, du haut du ciel, les efforts de la piété pour la perpétuité du sacerdoce. Le même jour, 29 janvier, M. l'archevêque officiera le matin dans l'église des religieuses de la Visitation, rue Neuve-Saint-Etienne, n°. 6, où l'on célébrera la fête du saint fondateur de l'ordre. Le saint Sacrement sera exposé toute la journée; le soir, il y aura sermon par M. l'abbé Boudot, chanoine théologal.

— Le jeudi 23, il sera célébré, dans l'église de Sainte-Geneviève, un service solennel, à onze heures du matin, pour le repos de l'ame de Mme. la marquise de Croisy. Ce service sera célébré au nom des missionnaires et des dames attachées aux cinq œuvres de feu M. l'abbé Duval, œuvres dont Mme. de Croisy fut si long-temps le conseil, l'ame et le soutien. Nous avons payé un tribut à la mémoire de cette dame charitable et zélée; nous n'avons que le regret de n'en avoir point dit assez sur elle : mais il étoit difficile de peindre en quelques lignes cette ame généreuse, qui avoit en quelque sorte la passion du bien. Mme. de Croisy avoit été une des dames les plus empressées, dans le temps de la persécution, à rassembler des fonds pour le Pape et pour les cardinaux exilés, emprisonnés et dépouillés de tout.

— M. Asseline, évêque de Boulogne, fut un des prélats les plus distingués des derniers temps. Long-temps professeur en Sorbonne, grand-vicaire de Paris, puis évêque, il montra dans chacune de ces carrières le talent uni à la piété, et la sagesse jointe au zèle. Sa modestie et son désintéressement relevoient encore ses lumières. M. Asseline fut en plusieurs

occasions importantes le conseil et l'organe de ses collègues; il composa plusieurs écrits pour la défense des droits de l'Eglise; il en rédigea d'autres pour l'instruction de ses diocésains, et depuis son émigration il faisoit passer de temps en temps à Boulogne des traités, des discours et des prières convenables pour les circonstances où l'on se trouvoit. Le prélat reçut dans ses dernières années une marque signalée de confiance et d'estime; le Roi actuel le choisit pour son confesseur, et M. Asseline alla en conséquence résider auprès d'Hartwel. C'est là qu'il est mort le 10 avril 1813, dans sa soixante-onzième année. Ses papiers ont passé après sa mort à M. l'abbé du Bréau, son ami, et après la mort de celui-ci, à M. l'abbé Prémord, chanoine honoraire de Paris, qui se propose de publier les *OEuvres choisies* du prélat. S. M. a bien voulu agréer la dédicace de cette édition. L'ouvrage formera 6 vol. in-12, et paroîtra en deux livraisons, chacune de 3 volumes. Le prix de la souscription est de 20 fr. qu'on payera par moitié en recevant chaque livraison. La vente se fera au profit des prêtres espagnols réfugiés. Une si louable destination, le nom de M. l'évêque de Boulogne, la réputation de sagesse et de doctrine qu'il a laissée, la gravité des circonstances où il a vécu, l'intérêt des matières qu'il a eu à traiter, tout sert à rendre un choix de ses OEuvres digne de l'attention du public et surtout du clergé.

— La paroisse de Vignacour, au diocèse d'Amiens, étoit, depuis six ans, privée de son église, dont le clocher, en s'écroulant, avoit entraîné dans sa chute tout le haut de la nef; on en étoit réduit à célébrer l'office dans une maison particulière. Les habitans votèrent spontanément une contribution de 55,000 fr. pour réparer leur église; le conseil général du département et le gouvernement accordèrent des fonds pour concourir à l'entreprise. L'église a été relevée et bénite le 17 décembre dernier, par M. l'évêque d'Amiens, assisté de M. l'abbé Clausel de Coussergues, son grand-vicaire. Le prélat a béni aussi trois nouvelles cloches, qui ont été achetées par les soins des habitans de Vignacour. Il les a félicités de leur zèle généreux, et les a exhortés à persévérer dans leur attachement à la religion. D. Germain, abbé des Trapistes du Gard, assistoit à la cérémonie, ainsi que plusieurs curés des environs.

— L'église de Saint-Jean-les-Marville, annexe de Petit-

Failly, dans le diocèse de Metz, avoit été détruite pendant le règne de l'impiété; M. Bertin, pasteur de ce lieu, a entrepris de la relever. Aidé des libéralités de MADAME, duchesse d'Angoulême et des dons de plusieurs personnes pieuses, il a exécuté son dessein. Le 10 décembre dernier, la consécration de la nouvelle église s'est faite au milieu d'un grand concours, et le lendemain une messe d'actions de grâces a été célébrée à l'intention de MADAME. A Saint-Vincent (Gironde) on a arrêté de célébrer tous les ans une messe anniversaire, le 6 janvier, en mémoire d'un don qui est arrivé ce jour-là de la part de la même Princesse. Instruite que des voleurs avoient enlevé les vases sacrés de l'église de Saint-Vincent, S. A. R. a donné 300 fr. pour les remplacer.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. LL. AA. RR. MADAME et Mgr. le duc d'Angoulême, et S. A. S. le duc d'Orléans, ont bien voulu honorer de leur souscription la séance donnée au collége royal de Saint-Louis, par M. Dejernon, professeur d'écriture, au bénéfice de ses anciens élèves aveugles.

— S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême a accordé une somme de 200 francs à un malheureux cultivateur de la commune de l'Union (Haute-Garonne), pour lui aider à reconstruire son habitation, détruite par un incendie.

— Un habitant de Haguenau, dont la maison avoit été incendiée, a reçu une somme de 150 francs de S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême. Ce Prince, informé que le nommé Belin, pêcheur à Abbeville, avoit perdu son bateau et ses instrumens de pêche, et se trouvoit dans un dénuement absolu, lui a fait remettre une somme de 100 francs.

— Par ordonnance du Roi, du 15 janvier, le collége électoral du département de l'Aisne, et les colléges électoraux du 4e. arrondissement d'Ille et Vilaine, et du 1er. arrondissement de la Somme, sont convoqués pour le 6 mars prochain, pour élire leurs députés, en remplacement de MM. d'Esterno, Jousselin de Lahaye et d'Hardiviliers, décédés. Ces colléges se réuniront, le premier à Laon, le second à Redon, et le troisième à Abbeville. Les listes des membres de ces colléges seront affichées le 29 janvier, et closes le 2 mars. Les réclamations seront admises jusqu'au 28 février.

— Le Roi vient d'autoriser la transmission de la pairie de M. le duc de Noailles à M. le duc d'Ayen, neveu du noble duc.

— M. le marquis de Mortemart, pair de France, est mort, le 16 de ce mois.

— M. le marquis de Graves, pair de France, lieutenant-général, et chevalier d'honneur de S. A. S. Mme. la duchesse d'Orléans, est mort le 16 de ce mois.

— M. le maréchal de camp Rafelis, marquis de Roquesante, vient de mourir à l'âge de 66 ans.

— On dit que M. le baron de Lignini, colonel directeur de l'Ecole de Rennes, prend le commandement du régiment d'artillerie à pied de la garde royale, en remplacement de M. le baron de Paillou, nommé sous-gouverneur de l'Ecole polytechnique.

— M. le colonel Cotty, chef de bureau de l'artillerie au ministère de la guerre, et le baron de Salle, viennent d'être promus au grade de maréchaux de camp.

— Les opérations pour le tirage des jeunes gens de la classe de 1822 ont été terminées à Paris le 18. Le conseil de révision s'assemblera sous peu de jours, et les jeunes gens désignés par le sort partiront incessamment.

— Un violent incendie s'est manifesté, le 15, à quatre heures du matin, chez un grainetier de la rue de la Féronnerie. Les pompiers se sont de suite transportés sur les lieux, et ont montré beaucoup de courage et de dévoûment. Mais la maison a été tout entière dévorée par les flammes, et ce n'est qu'en s'exposant à de grands dangers qu'on est parvenu à faire sortir les locataires logés dans les étages supérieurs. Le Roi, ayant appris à son lever cet incendie, a envoyé plusieurs fois sur les lieux pour avoir des nouvelles. On est parvenu à se rendre maitre du feu vers les dix heures du matin. M. le préfet de police, le commandant de la place, et le commandant de la gendarmerie, se sont transportés sur les lieux, et ont pris toutes les mesures nécessaires en cette circonstance. Une souscription a été ouverte chez un notaire en faveur des victimes de l'incendie. Les marchandises du grainetier étoient assurées.

— Le tribunal de police correctionnelle a ordonné, le 18 de ce mois, la dissolution d'une loge maçonnique du rit de Misraïm, et a condamné solidairement chacun des membres de cette société à 16 fr. d'amende et aux dépens.

— M. le comte Auguste de Larochejaquelein est nommé au commandement du département de la Vendée, en remplacement de M. le général Papin, appelé au commandement des départemens de Lot et de Lot-et-Garonne.

— M. Hippolyte Jordan, ancien conseiller de préfecture à Lyon, destitué en 1817, vient d'être nommé sous-préfet de Bayonne. M. Dessoles, préfet des Basses-Pyrénées, a reçu l'ordre de se rendre dans cette ville jusqu'à l'arrivée de M. Jordan.

— M. Auger de Crémien vient d'être nommé sous-préfet à Montmorillon.

— Vingt-cinq maires des arrondissemens de Béfort et d'Altkirch viennent d'être révoqués.

— La douane de La Rochelle a saisi, le 12 de ce mois, à bord d'un bâtiment entré dans ce port, une malle d'un individu venant du Port-au-Prince, dans laquelle se trouvoient huit paquets contenant chacun un grand nombre d'exemplaires du *Propagateur haïtien*, ouvrage périodique. Ces paquets étoient adressés à MM. Manuel, Benjamin Constant, au marquis de La Fayette, au comte

Abrial, à MM. Jay, Saint-Aignan; c'est à M. Colombel, secrétaire particulier du président de la république d'Haïti, que ces messieurs sont redevables de cet aimable envoi.

— Le consul d'Espagne à Perpignan avoit adressé, le 11 décembre dernier, une lettre à M. le préfet du département pour l'inviter à donner connoissance aux *factieux* espagnols retirés sur le territoire françois, de l'amnistie qui leur étoit accordée par leur gouvernement. Dans sa réponse, M. le préfet des Pyrénées-Orientales repousse cette dénomination de *factieux* donnée, dit-il, à des malheureux dont il honore la fidélité, et dont il respecte l'infortune.

— M. Berger, maréchal de camp du corps royal d'artillerie, chargé du commandement de l'artillerie de l'armée d'observation des Pyrénées-Orientales, est arrivé le 5 à Perpignan.

— Quelques escadrons de cavalerie ont passé, le 15, à Montauban, pour se rendre au corps d'observation.

— Une centaine de miliciens espagnols ayant osé, dans la nuit du 8 au 9 janvier, violer le territoire françois dans la commune des Alcules, un détachement du 28e. régiment de ligne les a forcés de mettre bas les armes. Six soldats de l'armée de la foi qui avoient été faits prisonniers par les miliciens ont été aussitôt mis en liberté. Ces derniers sont détenus en attendant des ordres supérieurs. Postérieurement à cette date, les troupes du corps d'observation ont encore désarmé une autre centaine de soldats constitutionnels espagnols qui ont eu la témérité de violer, pour la troisième fois, le territoire françois.

— On dit que M. Ravez est très-malade d'un accès de goutte, et qu'il ne pourra pas se rendre à Paris pour l'ouverture des chambres.

— Une corvette et deux gabarres, destinées à porter à Cayenne une compagnie d'ouvriers en tout genre, pour la nouvelle colonie de la Mana, avec des approvisionnemens de toute espèce, doivent partir de Rochefort à la fin de ce mois.

— Une quantité considérable de neige tombée les premiers jours de ce mois du côté de Perpignan a causé beaucoup d'accidens et de dégâts. Les vignes et les oliviers ont beaucoup souffert, et la chute d'une avalanche sur le village de Fontpedrousse a fait écrouler plusieurs maisons, et tué huit personnes.

— On vient d'acheter à Perpignan une grande quantité de sabres, de fusils, etc., destinés à l'armée de la foi, qui espère rentrer bientôt dans sa patrie. Tout est en mouvement dans cette ville. On travaille plus que jamais à l'arsenal, et on fait journellement une quantité très-considérable de cartouches.

— Les cortès d'Espagne ont voté, le 11 de ce mois, un projet d'adresse au roi en réponse aux notes des cabinets de Paris, Vienne, Berlin et Saint-Pétersbourg, qui sont, disent-ils, injurieuses en elles-mêmes pour la nation espagnole, ses cortès et son gouvernement. Ils terminent en déclarant qu'ils sont prêts à faire toutes sortes de sacrifices pour le maintien absolu de la constitution. Plusieurs députés sont ensuite montés à la tribune, et ont prononcé de violens discours. Riego a été nommé président de la députation chargée de

porter le message au roi. Au sortir de la séance, le député Arguelles a été porté en triomphe dans la voiture du président des cortès. La population de Madrid les a reconduits jusqu'à leur logement au bruit d'une musique entremêlée d'acclamations. La ville a été illuminée. Les trois ambassadeurs de Prusse, d'Autriche et de Russie sont parti. de Madrid le 13. Un journal de cette capitale déverse le mépris et l'injure sur l'empereur Alexandre.

— Les cortès de Lisbonne, croyant leurs institutions politiques menacées par les puissances continentales, avoient réclamé contre toute agression la protection de l'Angleterre. Le cabinet de Saint-James vient de répondre qu'il s'oblige à prêter au Portugal tous les secours dont il aura besoin, toutes les fois que, d'une manière quelconque, son indépendance seroit menacée par quelque autre puissance. Cette réponse a été lue dans la séance des cortès du 31 décembre.

— L'établissement d'un nouvel impôt sur la mouture des grains a occasionné quelques troubles en Belgique. Des rassemblemens ont eu lieu dans quelques villages du grand-duché de Luxembourg : des employés des douanes et des contributions y ont été maltraités. On dit que plusieurs familles des environs d'Arlon et de Virton sont venues chercher un asile dans les villages du département de la Moselle, limitrophes des Pays-Bas.

— Le gouvernement central de la Grèce a autorisé, dans les premiers jours de décembre, un emprunt de 150,000 florins d'Augsbourg. Le remboursement de ladite somme commencera après cinq années révolues.

Almanach du Clergé de France, pour 1823, par M. Châtillon (1).

Dans cet Almanach, la circonscription des diocèses se trouve marquée telle qu'elle a été fixée par la Bulle *Paternæ caritatis* (2), du 6 octobre dernier. Ainsi, on a séparé les nouveaux diocèses de ceux auxquels ils étoient unis, en indiquant toutefois sous quelle juridiction ils restoient encore. Les nominations des évêques, qui ont été publiées il y a quelques jours, n'ont pu être connues de l'éditeur et entrer dans son travail; cependant il me semble qu'il auroit pu indiquer les nominations faites en 1817, et qui n'avoient pas été changées. A l'article Rodez, par exemple, il eût pu mettre M. de La

---

(1) In-12; prix, 5 fr. et 6 fr. 25 cent. franc de port. A Paris, chez Guyot; et chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

(2) Cette Bulle, avec l'Ordonnance du Roi, contient 24 pages, grand in-4°, prix, 1 fr. 50 c. franc de port, au bureau de ce journal.

Lande, curé de Saint-Thomas-d'Aquin, d'autant mieux que ce respectable pasteur avoit été véritablement institué pour Rodez dès le consistoire du 1er. octobre 1817. M. de La Lande est désiré depuis long-temps à Rodez, et la restauration de ce siége est une de celles qui sont le plus impatiemment attendues. M. l'évêque de Bayeux est dans le même cas, et avoit été préconisé pour Albi dans ce consistoire. Ainsi, ces deux prélats n'auront pas besoin de nouvelles Bulles; les leurs sont depuis long-temps à Paris, et pourront leur être remises immédiatement. Les autres Bulles délivrées dans le même consistoire sont annulées par démission ou translation. Il restoit encore M. l'abbé de La Châtre, nommé à Beauvais, et institué aussi le 1er. octobre; mais il a récemment donné sa démission, et S. M. a nommé à sa place dans la dernière liste que nous avons présentée.

M. Châtillon donne l'état de l'administration et des chapitres dans les six nouveaux diocèses établis il y a un an. Nous avons fait connoître successivement, à ce qu'il nous semble, les choix des prélats à Reims, à Sens, à Chartres, à Luçon et à Périgueux. Il n'y a que Nîmes dont nous n'avons point indiqué les grands-vicaires et les chanoines. Les grands-vicaires sont MM. Liron-d'Ayrolles, Talbert de Nancray, Bonhomme, Ferrand et Lami. Les deux premiers sont reconnus comme tels par le gouvernement, et ont de plus le titre de grands archidiacres. MM. Bonhomme et Ferrand sont curés à Nîmes même. Les chanoines de la cathédrale sont MM. Joannis, Mitier, Eusebi, Robin, Laresche, Lami, Baissié, et M. Ferrand, archiprêtre; la cure de Notre-Dame étant réunie au chapitre, ainsi qu'on l'a fait à Paris et ailleurs.

Dans les diocèses qui vont être établis, l'éditeur a marqué les séminaires déjà anciennement créés. Ces séminaires vont former la plus précieuse ressource des nouveaux évêques. Ainsi, à Albi, à Ausch, à Aire, à Langres, à Viviers, il existe des séminaires florissans. M. Châtillon a omis de mentionner celui de Viviers, quoique cet établissement subsiste depuis long-temps. L'ancien bâtiment du séminaire a été racheté par un ecclésiastique zélé, et rendu de suite à sa destination. Il a déjà fourni beaucoup de sujets au diocèse.

Nous ne ferons point d'observations sur le personnel des diocèses tel qu'il est porté dans l'Almanach : on doit croire l'éditeur bien instruit. Il est à portée, par sa place, de con-

noître les mouvemens qui ont lieu dans les différentes fonctions du ministère.

Comme les années précédentes, il donne le tableau des congrégations, des établissemens, des missions nationales et étrangères. Cette partie pourroit, ce semble, être rendue plus complète encore.

Le tableau des dons et legs faits en faveur d'établissemens ecclésiastiques s'est monté, en 1822, à 2,332,927 fr. Il y a sept cent cinquante-cinq articles de dons. Paris a la plus forte part; ce diocèse seul y est compris pour 301,441 fr. Les diocèses les mieux partagés après Paris sont, Evreux, Nanci, Bayeux, Bayonne, etc. Un relevé général de tous les dons faits aux établissemens ecclésiastiques depuis 1802, se monte, en total, à 13 millions. Bien des gens vont se récrier peut-être ici, et croiront que le clergé va bientôt être trop riche. Il est aisé de dissiper leurs alarmes : cette somme de 13 millions n'est qu'une évaluation approximative du capital, dont une partie ne porte pas d'intérêt. Ainsi, des vases sacrés, des ornemens, des sommes données pour la construction, réparation ou embellissement d'églises, tout cela n'offre aucun revenu réel. De plus, il est des fondations qui sont accompagnées de charges. De sorte que le revenu annuel ne va pas, selon le calcul de M. Châtillon, à la somme de 450,000 fr. Cette somme, en supposant qu'elle fût répartie également entre les trois mille huit cent cinquante établissemens auxquels des legs ont été faits, donneroit pour chacun 120 fr. de rente, ce qui n'augmentera pas beaucoup leur opulence. En réunissant les fabriques, les séminaires, les évêchés, les chapitres, les congrégations religieuses, on peut, dit M. Châtillon, compter environ trente mille établissemens ecclésiastiques aptes à recevoir des donations; sur ce nombre, trois mille huit cent cinquante seulement ont reçu des donations ou des legs : il y en a par conséquent vingt-six mille dont les ressources n'ont point été augmentées par des libéralités particulières; et quand on connoît l'esprit du siècle, on peut être fort rassuré contre la crainte de voir le clergé trop riche.

L'éditeur donne un tableau sommaire de la législation sur les matières ecclésiastiques, principalement depuis 1789. Ce tableau pourroit être fort utile; mais il nous semble qu'il auroit demandé à être un peu étendu; la plupart des indications sont trop abrégées; quelques détails de plus éviteroient

aux ecclésiastiques des recherches embarrassantes. M. Châtillon s'est arrêté plus longuement sur les lois et ordonnances rendues, en 1822, sur les mêmes matières. Il y a, dans le nombre, des décisions qui n'ont rapport qu'à des particuliers, pour des bourses, pour des autorisations de chapelles, etc.

En revanche, il y a des faits que nous ne nous rappelons pas avoir vus ailleurs, et qui méritoient d'être recueillis; des dons des Princes, des avis du conseil d'Etat, des cessions de bâtimens, etc. Le 30 janvier de l'année dernière, S. M. accorda un secours de 3000 fr. aux deux établissemens de refuge et de travail fondés par M. l'abbé de Villers, pour les femmes de la prison de Saint-Lazare. Le 20 février, le Roi approuva l'acquisition, faite par M. l'archevêque de Sens, de la manufacture Leuba, pour y établir son séminaire. Le prix de la maison (40,000 fr.) fut imputé sur les fonds généraux du clergé. Le 6 mars, S. M. autorisa l'exécution des ordonnances rendues par M. l'archevêque de Bordeaux, relativement à l'ancien couvent des Célestins de Verdelais. Ce lieu est, comme on sait, un pélerinage fréquenté. M. l'archevêque a racheté le couvent, pour y établir une maison de retraite en faveur des prêtres âgés et infirmes, et il a pris des mesures pour soutenir cet établissement; le sixième du produit des chaises dans les églises doit être employé à cette destination. A Avignon, l'ancienne métropole de Notre-Dame des Dons a été mise à la disposition de M. l'archevêque pour être rendue à sa destination. A Nîmes, le préfet du Gard a été autorisé à acquérir, au nom du département, la maison Rivet, pour y transférer la préfecture; le prix d'acquisition sera payé sur les 135,000 fr. votés par le conseil général et par le conseil municipal de Nîmes, et l'évêché, qui est occupé par la préfecture, sera rendu à sa destination. Depuis, le même préfet a encore été autorisé à acquérir une maison pour le séminaire, et des souscriptions volontaires ont été réalisées pour concourir aux dépenses relatives au rétablissement du siége de Nîmes. M. Laborie a donné plus de sept mille volumes pour former la bibliothèque de l'évêché. La maison de Sainte-Claire, à Valence, a été achetée pour être jointe au couvent des Cordeliers, et servir l'une et l'autre à l'établissement du grand séminaire de cette ville. Par ordonnance du 24 juillet, l'église de Saint-Benoît de Marmande a été rendue à l'exercice de la religion, à titre de chapelle de secours. M. l'arche-

vêque de Bourges a été autorisé à acquérir une maison attenante à l'ancien couvent des Ursulines, qui est aujourd'hui le séminaire. Cette maison sera employée à agrandir cet établissement. Les bâtimens de l'abbaye de Saint-Denis, à Reims, sont affectés à l'établissement du séminaire du diocèse.

Telles sont les principales mesures d'administration que rapporte M. Châtillon, et qu'il nous a paru utile de reproduire ici pour donner une idée de son travail, et aussi pour montrer ce qui s'est fait l'année dernière en faveur de divers diocèses. Nous aurions pu citer aussi des dons faits aux petits séminaires de Bazas et de Marseille. M. Châtillon rapporte aussi en entier l'ordonnance relative au Mont-Valérien, et qui affecte ce lieu et les bâtimens aux missionnaires pour soixante ans. Enfin, il donne aussi la nouvelle Bulle du mois d'octobre, sur la circonscription des diocèses.

Ces extraits suffisent pour faire juger quel peut être l'intérêt de ce recueil, qui s'améliore chaque année, et qui offre au clergé le tableau de tout ce qui le concerne.

A Clermont, le 7 janvier 1823.

Je suis informé, Monsieur, qu'un nommé M. Heyrand, donat de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, qui est de mon diocèse, répand un Prospectus par lequel il annonce un établissement qu'il veut faire d'une congrégation de Sœurs, qui élèveroient de pauvres filles du peuple, leur apprendroient à lire et à écrire, les instruiroient sur le Catéchisme et les vérités de la religion, les formeroient à la piété et à la vertu, et leur apprendroient à travailler selon leur état.

Depuis long-temps, il me demandoit une approbation de cet établissement. Comme je ne lui connoissois aucun moyen par lui-même, pour faire cet établissement, ou que ceux qu'il me présentoit n'étoient que des moyens vagues, appuyés sur des preuves invraisemblables, j'avois toujours refusé l'approbation d'une chose qui n'existoit pas.

Cependant, comme c'est un homme religieux, édifié de la constance de son zèle, je m'étois déterminé à lui accorder un certificat, par lequel j'approuvois son projet; mais j'ai été infiniment étonné, et en même temps infiniment mécontent, en lisant dans le Prospectus qu'il avoit inséré dans mon certificat ces mots: « *Avec lequel M. Heyrand* poursuit le projet de faire un établissement d'une communauté de Sœurs, *où on adorera les sacrés cœurs de Jésus et de Marie*. Comment ose-t-on faire dire à un évêque qu'on *adorera le cœur de Marie* »?

Je déclare que je n'ai pas usé de cette expression, qui est bien déplacée; je crois même que je n'avois rien dit du Sacré-Cœur, et que je

n'avois parlé que d'un établissement en général. Je déclare que c'est une addition qui vient d'un zèle inconsidéré de M. Heyrand, que je désavoue bien, si par impossible cela m'étoit échappé.

J'ai l'honneur d'être avec une respectueuse considération,

Monsieur,

Votre très-humble serviteur,

† C. A. H. *évêque de Clermont.*

On vient de publier les deux premières livraisons d'un *Album religieux ou Description des églises du diocèse de Paris, représentant le monument et l'image de son patron;* ces livraisons sont dans le format grand in-4°. La première offre d'abord une vie abrégée de la sainte Vierge, son image avec celle du Sauveur qu'elle porte dans ses bras, une description sommaire de l'église Notre-Dame, et une vue du portail de cet édifice. Le texte est rédigé par M. le chevalier de Sainte-Lorette. Les planches qui sont lithographiées sont sur les dessins de MM. Fragonard, Arnout, Collin, Renou, etc. M. Francisque Noël est l'éditeur.

La seconde livraison comprend une vie de sainte Geneviève, une description de l'église de ce nom, une image de la sainte et la vue du portail de Sainte-Geneviève. Tout cela paroit bien exécuté. Les gravures sont faites avec soin, et répondent à la beauté des édifices. La description de l'église est intéressante dans sa brièveté.

Cette collection paroit faite pour plaire aux amis de la religion et des arts; elle nous retrace des monumens précieux, et en explique l'origine et les beautés. L'éditeur a été admis à présenter ses livraisons à S. M. qui a applaudi à son entreprise.

AVIS.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 12 février sont priés de le renouveler de suite, afin de ne point éprouver de retard dans l'envoi du Journal. *Cela est d'autant plus urgent pour ceux qui en font la collection, qu'ils pourroient, par un plus long retard, nous mettre dans l'impossibilité de leur donner les premiers numéros du réabonnement.*

Ils voudront bien joindre à toutes les réclamations, changement d'adresse, réabonnement, la dernière adresse imprimée, que l'on reçoit avec chaque numéro. Cela évite des recherches, et empêche des erreurs.

Ce Journal paroît les mercredi et samedi de chaque semaine; prix pour la France 8 francs pour trois mois, 15 francs pour six mois, et 28 francs pour l'année, franc de port : POUR LES PAYS ETRANGERS, la Suisse exceptée, 9 francs 50 cent. pour trois mois, 18 francs pour six mois et 33 francs pour l'année. Chaque trimestre formant un volume, on ne peut souscrire que des 12 février, 12 mai, 12 août et 12 novembre, époques où commence chaque volume. Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis et adressés à M. Ad. LE CLERE au bureau de ce journal.

Etat de l'église catholique en Hollande.

Beaucoup de personnes parmi nous croient que la Hollande ne renferme presque point de catholiques, et que ce pays, livré depuis long-temps à la diversité des sectes, a perdu presque entièrement la foi ancienne. Il est vrai que la grande défection du 16e. siècle fut fatale à l'église catholique en Hollande; elle n'y fut cependant pas universelle. Dans plusieurs villes un certain nombre d'habitans restèrent constamment attachés à l'église romaine, et Amsterdam ne se rendit au prince d'Orange, en 1587, qu'à condition que les catholiques ne seroient pas inquiétés. Cette condition fut mal observée; toutefois, malgré les mesures sévères prises contre les catholiques, malgré les décrets d'expulsion contre les prêtres et l'interdiction du culte public, on dit qu'il resta environ vingt mille catholiques à Amsterdam, et ils y avoient quatorze églises dans le dernier siècle.

On ne comptoit précédemment dans tout le pays qu'un siége épiscopal, celui d'Utrecht, qui fut érigé en métropole en 1559, et auquel on donna cinq suffragans, Harlem, Lewaerde, Deventer, Groningue et Middelbourg. Mais la révolution politique arrivée peu après dispersa les évêques, et anéantit les siéges. Les papes conférèrent le soin des catholiques à des vicaires apostoliques qui avoient un titre d'évêché *in part.* Un des plus connus dans le 17e. siècle fut Jean de Neercassel, évêque de Castorie, mort en 1686. Son successeur, Pierre Codde, archevêque de Sébaste, se lia étroitement avec les jansénistes; il fut dénoncé à Rome, et déclaré suspens de ses fonctions par le Pape. Celui qui fut nommé vicaire en sa place ne put obtenir d'exercer son ministère; on obtint un ordre des Etats qui lui défendoit de faire les fonctions de vicaire. Le nonce de Cologne fut chargé de veiller sur la mission de Hollande; il y envoya, en 1707, un nouveau vicaire apostolique (Damen), sous le titre d'évêque d'Hadrianople; mais les partisans de l'archevêque de Sébaste eurent encore le crédit de faire exclure M. Damen, ainsi qu'un autre vicaire (Byleveldt) qui fut nommé peu après. Dans la suite l'in-

ternonce à Bruxelles fut chargé du gouvernement spirituel de la mission.

Cette absence d'un chef favorisa les amis de l'erreur et du trouble. Quesnel, échappé de Malines, s'étoit retiré à Amsterdam en 1703, et y avoit publié de nombreux écrits pour le soutien de sa cause. Il y mourut en 1719. Petitpied, Fouillou, et autres appelans l'y suivirent, et l'y secondèrent dans son zèle. Alors il s'établit des relations étroites entre les jansénistes de France et ceux de Hollande. Un diacre françois, nommé Boullenois, étant venu en Hollande en 1716, se prit d'un vif intérêt pour les opposans. Il sollicita et obtint des consultations de théologiens en leur faveur; il les peignit comme des victimes de la cour de Rome; il amena en France plusieurs jeunes ecclésiastiques qui furent ordonnés par surprise ou par complaisance, sans la signature du formulaire; il encouragea les chanoines d'Utrecht dans leur résistance. Un autre François contribua encore plus directement à établir le schisme (1). Dominique Varlet, évêque de Babylone, ayant été déclaré suspens de ses fonctions, se retira en Hollande, s'attacha au parti du chapitre, et y exerça les fonc-

(1) On trouve dans les *Nouvelles Ecclésiastiques* de longs détails sur la naissance et les progrès du parti schismatique en Hollande. Le gazetier y donne de grands éloges à ce parti; mais il ne peut dissimuler néanmoins que le clergé soumis au saint Siége étoit beaucoup plus nombreux. Il déplore, feuille du 25 avril 1769, la défection de deux pasteurs qui, l'année précédente, avoient abandonné l'archevêque d'Utrecht, et, s'étant rendus à Bruxelles auprès du nonce, s'étoient réconciliés avec l'Eglise, avoient signé le formulaire, adhéré à la bulle *Unigenitus*, et avoient été renvoyés à leurs fonctions, après une retraite de quinze jours. Il applaudit à des placards des Etats qui excluoient les Jésuites, et même tous les religieux en général, de l'exercice du ministère. Mais ce qui montre à découvert sa partialité, c'est la manière dont il parle d'un procès qui eut lieu, en 1786, entre une paroisse catholique et les schismatiques du pays. Ce n'est point ici le lieu de raconter ce procès, qui n'intéresseroit point le lecteur; mais il est plaisant de voir le journaliste s'applaudir, comme d'une grande victoire, de ce que des juges protestans avoient donné gain de cause à son parti. *C'est la première fois*, dit-il, feuille du 25 décembre 1786, *que cette cause a été discutée légalement devant un tribunal régulier*. Ainsi des gens condamnés par le Pape trouvoient une consolation dans la sentence des échevins de Haarlem, et ils appeloient cela un *tribunal régulier!* plaisans catholiques!

tions épiscopales malgré la suspense. Les chanoines d'Utrecht profitèrent de sa bonne volonté, et, après avoir élu archevêque un d'eux, Corneille Steenoven, ils le firent sacrer par Varlet, en 1724. Steenoven étant mort, l'année suivante, sa place fut successivement remplie, dans le dernier siècle, par des ecclésiastiques élus de la même manière, Barchman, Van der Kroon, Meindartz, Van Nieuwen-Huisen et Van Rhyn, malgré les censures portées par les différens papes. Le saint Siége n'a pas manqué en effet, à chaque élection, de protester contre le schisme, et d'avertir les catholiques de l'intrusion des pasteurs élus. Récemment encore, quand l'archevêque actuel d'Utrecht, Willibrod Van Oss, fut élu, le 10 février 1814, Pie VII s'éleva contre son élection et sa consécration. Gilbert de Jong, prétendu évêque de Deventer, a été de même élu et excommunié en 1805. Mais le parti n'en a pas moins élu, il y a deux ans, un évêque à Haarlem. Ils ont donc un archevêque et deux évêques. L'archevêque n'a guère sous lui que vingt-quatre cures, et environ deux mille cinq cent vingt personnes de tout âge. Son premier suffragant, l'évêque de Haarlem, qui est en même temps curé dans cette ville, a aussi sous lui vingt-quatre cures et deux mille quatre cent trente-huit adhérens. L'évêque de Deventer n'a ni prêtre ni laïc dans son diocèse; il réside à Roterdam comme curé.

Il y a long-temps que ce parti se seroit éteint, s'il n'avoit été soutenu par le crédit et la bourse des jansénistes françois. Ils y envoyèrent successivement des renforts en hommes et en argent. Le Gros, les frères Desessarts, d'Etémare, Dupac de Bellegarde, et beaucoup d'autres appelans moins connus, se fixèrent en Hollande, et établirent un séminaire à Amersfort, près Utrecht. On faisoit en France des collectes pour cette petite église, et nous savons nous-mêmes, d'un laïc qui habite Paris, qu'il envoie des secours aux jansénistes d'Utrecht. Cette église comptoit, en 1807, trente-sept ecclésiastiques, y compris les trois évêques, et environ cinq mille laïcs. L'immense majorité des catholiques hollandois ne reconnoît donc que la juridiction des prêtres soumis au saint Siége, et ceux-ci étoient infiniment plus nombreux que les autres. Les lois portées contre eux sont peu à peu tombées en désuétude. Vers le milieu du dernier siècle, il y eut encore des placards des Etats pour interdire l'exercice du ministère à tout Jésuite, et

même à tout religieux en général; mais ces défenses ne sont plus exécutées, et, quoique la tolérance soit loin d'être entière, la liberté cependant est bien plus grande que par le passé. Un placard des Etats de Fri-e, du 16 mars 1776, déclaroit valides tous les legs et donations, soit en cas de mort, soit entre vifs, en faveur des églises catholiques ou des maisons des pauvres; on statuoit aussi que les biens-fonds appartenant à des paroisses catholiques ne seroient plus possédés sous des noms empruntés, mais inscrits sous le nom même des églises. Depuis, plusieurs autres lois gênantes ou oppressives contre les catholiques ont été rapportées ou laissées en oubli.

Dans l'été de 1792, M. le prélat Brancadoro, aujourd'hui cardinal, alors archevêque de Nisibe, et supérieur des missions de Hollande, fit un voyage en ce pays. De Liége, où il faisoit sa résidence, il se rendit à La Haye, et y donna la confirmation dans la chapelle de l'ambassadeur d'Espagne, qui sert de paroisse aux catholiques. A Amsterdam, il exerça son ministère avec le plus grand éclat, et administra la confirmation plusieurs jours de suite dans la plupart des églises. Le peuple s'y portoit en foule, et témoignoit son respect pour l'envoyé du saint Siége. M. Brancadoro alla aussi à Utrecht, et y confirma les fidèles; on pense bien qu'il n'eut aucun rapport avec l'archevêque, qui étoit alors Gautier-Michel Van Nieuwen-Huisen. Sa visite réjouit beaucoup les catholiques hollandois, et parut un triomphe pour la religion dans un pays où toute relation avec le saint Siége avoit été regardée si long-temps comme un crime.

Celui qui gouverne actuellement la mission de Hollande est M. Louis Ciamberlani, prélat qui a le titre de vice-supérieur. Il réside habituellement à Munster, et de là confère tous les pouvoirs et envoie les dispenses. Comme il n'est point évêque, il profita du zèle de M. Jean-Baptiste-Robert Van Velde de Melroy, évêque de Ruremonde, qui a rendu beaucoup de services aux catholiques de ce pays. Ce prélat, dont le diocèse s'étendoit en Hollande, résidoit depuis la révolution à Emmerick, sous la domination du roi de Prusse, et de là conféroit les ordres ou le sacrement de confirmation, et bénissoit les saintes huiles. Lorsqu'il donna sa démission de son siége, en 1801, il conserva la juridiction sur la partie de son diocèse soumise à la Hollande. Cette partie renferme cinquante-trois paroisses,

où l'on compte cinquante mille catholiques. Le prélat se fixa dans la ville de Grave, et obtint du gouvernement batave toute autorisation pour l'exercice des fonctions épiscopales. En 1803, il donna la confirmation dans le vicariat de Bois-le-Duc, et, en 1804, dans les provinces de Hollande et d'Utrecht; il officia dans les grandes villes avec beaucoup de pompe, conféra les ordres, bénit les églises, et fut reçu partout avec honneur (1).

Louis Buonaparte ayant été proclamé roi de Hollande, en 1806, le parti de l'archevêque d'Utrecht essaya vainement de le mettre dans ses intérêts. Louis appela auprès de lui l'évêque de Ruremonde, et le nomma son grand-aumônier. Il lui donna à La Haye une ancienne église contiguë au château, pour lui et pour l'usage des catholiques, et l'évêque y officia souvent en présence du nouveau roi. Depuis 1802 jusqu'en 1811, il ne cessa de se rendre utile à cette mission, et de conférer les ordres et la confirmation. Louis ayant abdiqué en 1810, et Buonaparte ayant réuni la Hollande à l'empire, l'évêque de Ruremonde fut sollicité par le duc de Plaisance, qui résidoit à Amsterdam, de prêter son ministère pour le sacre d'un évêque qu'on vouloit établir à Bois-le-Duc. M. Van Velde le refusa et fut mandé à Paris en 1811. Il paroît qu'il s'y trouvoit lors du concile; mais il n'y fut point appelé, et, au bout de quelques mois, on lui permit de retourner dans sa patrie, à condition qu'il n'iroit point dans son diocèse. Il se retira, en décembre 1811, à Bruxelles, où il vit encore.

M. Ciamberlani, qui avoit prié M. l'évêque de Ruremonde de le seconder dans le soin de la mission, ne fut point lui-même inquiété sous Buonaparte. Il fut protégé sous Louis, qui lui assigna un traitement, et le duc de Plaisance lui prêta main-forte toutes les fois que le prélat le requit. Le vice-supérieur est venu plusieurs fois en Hollande visiter la mission. Il y éprouva, il y a quelques années, un traitement

---

(1) Nous tirons ces détails et quelques autres d'un ouvrage savant et plein de recherches qui a paru dernièrement dans le royaume des Pays-Bas, sous le titre de *Synopsis Monumentorum Collectionis proximè edendæ Conciliorum omnium archiepiscopatûs Mechliniensis*; auctore J. F. Van de Velde, Gand, 1821, 3 vol. in-8°. Nous donnerons un aperçu de cet ouvrage vraiment précieux pour l'histoire ecclésiastique des Pays-Bas, et qui offre beaucoup de rapports avec la nôtre, surtout pour les derniers temps.

aussi désagréable qu'inattendu. Le 19 janvier 1815, on l'arrêta à Malines, et on le fit conduire par la maréchaussée hors du territoire des Pays-Bas. Cette mesure excita de vives réclamations de la part des catholiques, et parut peu adroite dans un commencement de règne, et dans un pays tout catholique. Aussi le roi des Pays-Bas a paru depuis suivre une marche plus mesurée. En 1817, on avoit suscité un procès à l'archiprêtre d'Amsterdam, M. Cramer, pour avoir entretenu une correspondance avec M. Ciamberlani; mais un Mémoire adressé au gouvernement sur cette affaire fit cesser les poursuites. On prouva que M. Ciamberlani avoit toujours dirigé la mission, et que l'exercice de ses fonctions étoit autorisé, tant par le décret de Buonaparte du 18 octobre 1810, que par la loi fondamentale du nouveau royaume des Pays-Bas (nº. 359). M. Ciamberlani a visité lui-même cette année, et a béni la chapelle et le séminaire de Warmond; nous avons parlé de cette cérémonie.

Il y a sept archiprêtres qui, sous la direction de M. Ciamberlani, sont chargés de veiller sur les différentes provinces. Ces archiprêtres sont, pour la Hollande et la Zéelande, M. Cramer, qui réside à Amsterdam; pour la province d'Utrecht, M. Van Nooy; pour la Gueldre, M. Geressen; pour la Frise, M. de Haan; pour Groningue, M. Medens, et deux pour la province d'Over-Yssel, savoir, M. Grawert pour Twente, et M. Mulet pour Saland. Il seroit difficile d'apprécier d'une manière exacte le nombre des catholiques de ces provinces. On assure seulement que dans tout le royaume des Pays-Bas la population catholique s'élève à quatre millions, et que les non-catholiques, protestans de toutes les dénominations, juifs, etc., ne forment qu'à peu près un million. Ainsi le roi des Pays-Bas auroit un grand intérêt à ménager les catholiques, et la religion des quatre cinquièmes de la population auroit apparemment plus de faveur à espérer que celle d'une si petite minorité.

Outre les sept Provinces-Unies, la domination hollandoise s'étendoit encore sur des territoires voisins dont les Hollandois s'étoient emparés à différentes époques. Nimègue et Cuick sont sous la juridiction de M. l'évêque de Ruremonde, qui continue à gouverner cette partie.

Le territoire de Bois-le-Duc est le pays qui offre le plus de catholiques. Cet évêché avoit été créé par Pie IV, en 1561, et

eut, successivement sept évêques. En 1629, les Hollandois mirent le siége devant Bois-le-Duc, qui se rendit à eux le 14 septembre; l'évêque, Michel Ophoven, signa la capitulation. Obligé de sortir de la ville, il resta au moins dans le diocèse, et résida principalement à Geldorp. Aussitôt après la prise de la ville, les Etats de Hollande publièrent des édits pour ordonner aux prêtres catholiques de quitter sans délai le territoire, de fermer les églises et de s'abstenir de toute fonction. Ces édits furent renouvelés en 1631 et en 1634, et emportoient des peines et des amendes. Par l'article 2 de la capitulation, le clergé séculier et régulier avoit la permission d'emporter le mobilier et les ornemens des églises. Par la paix de Munster, en 1648, tout le territoire de Bois-le-Duc fut donné aux Hollandois, à l'exception du doyenné de Ghel, qui resta à la maison d'Autriche. La succession des évêques de Bois-le-Duc cessa, et le chapitre nomma un grand-vicaire. Le chapitre s'étant ensuite éteint, le Pape nomma des vicaires apostoliques pour gouverner le diocèse; il y en a eu successivement dix depuis 1666. Le plus célèbre est Martin Steyaert, docteur de Louvain et théologien distingué, qui fut vicaire apostolique depuis 1691 jusqu'en 1701. Le vicaire apostolique actuel est M. Antoine Van Alphen, né à Boxtel en 1748, théologien de Louvain, et d'abord curé de Schyndel. Il exerce les fonctions de vicaire apostolique depuis 1790. C'est lui qui, après la destruction de l'Université de Louvain, sentit la nécessité de créer, pour son vicariat, une école de théologie. Plusieurs professeurs de Louvain, chassés de cette ville par les François, s'étoient réfugiés dans le territoire de Bois-le-Duc : M. Van Alphen les accueillit, et réclama leurs soins. En 1798, il ouvrit son séminaire à Bois-le-Duc, et le transporta, l'année suivante, à Alder. Les catholiques contribuèrent avec joie à cet établissement. Ils sont, dans cette partie, en grande majorité, et six fois plus nombreux que les protestans. L'église cathédrale de Saint-Jean est une des plus belles des Pays-Bas. Il y a aussi un petit séminaire, depuis 1817, à Boocvliet, près le grand.

M. Van Alphen est connu par le traitement que lui a fait subir Buonaparte. Celui-ci, après s'être emparé de la Hollande en 1810, imagina de rétablir l'évêché de Bois-le-Duc, non pas tel qu'il étoit, mais suivant les limites du département des Bouches-du-Rhin, qu'il avoit créé. Ce nouveau

siége auroit été formé des débris des évêchés de Bois-le-Duc, d'Anvers et de Ruremonde, et d'une partie de la province ancienne d'Utrecht. Le 14 avril 1810, M. Van Alphen fut arrêté inopinément à Schyndel, et amené à Vincennes. Son crime étoit d'avoir refusé de faire chanter un *Te Deum* pour l'occupation de la Hollande. Pendant qu'il étoit détenu, Buonaparte nomma, le 21 octobre, M. Van Camp, curé d'Anvers, à l'évêché de Bois-le-Duc. Le 21 décembre suivant, on fit sortir M. Van Alphen de Vincennes, et on le fit partir pour Malines, puis pour Anvers. On le pressa de donner sa démission ou de transmettre ses pouvoirs à M. Van Camp; mais il refusa l'un et l'autre. Il eut ordre alors de revenir à Paris, où il resta en exil jusqu'en 1814. Pendant son absence, son clergé ne cessa de lui donner des preuves de son dévoûment. M. Van Gils, supérieur du séminaire de Bois-le-Duc, vint à Paris pour chercher à adoucir le sort du vicaire apostolique. Ce fut à lui que M. Van Alphen donna des pouvoirs en son absence; mais, dans la suite, M. Van Gils fut aussi exilé, et il résida, pendant dix-huit mois, à Dijon, avec M. Moors, autre prêtre zélé. Nous avons déjà présenté quelques détails sur cette affaire, tome Ier., page 168. En 1812, l'église paroissiale de Schyndel fut rendue aux catholiques, et ornée convenablement.

On a récemment établi un autre vicaire apostolique à Breda, autre ville du Brabant hollandois, et qui appartient aux Hollandois depuis 1637. Cette ville, ainsi que celle de Berg-op-Zoom, dépendoient autrefois de l'évêché d'Anvers; mais ce siége ayant été supprimé en 1801, Pie VII a, le 22 mars 1803, érigé Breda et Berg-op-Zoom, et leur territoire, en un vicariat particulier. Le premier vicaire est M. A. Van Dongen, qui réside à Breda. C'est chez lui qu'est mort, en 1804, le cardinal de Frankemberg, archevêque de Malines. Il a établi, à Hoeven, près Breda, un séminaire où il y a environ trente sujets.

Il a fallu former, en Hollande, plusieurs établissemens pour la perpétuité du sacerdoce. Autrefois, les jeunes ecclésiastiques alloient presque tous étudier à Louvain; depuis la suppression de cette école célèbre, on a établi des séminaires particuliers. Pendant quelque temps, des prêtres françois déportés à Munster y avoient érigé un collége, qui a fourni à l'église de Hollande plusieurs sujets distingués. Aujourd'hui,

Il se trouve, dans l'ancien territoire hollandois, quatre grands séminaires et trois petits. L'un des grands séminaires est situé à S'Heerenberg, dans la Gueldre, près Emmerick. Cette maison, où il y a environ quarante sujets, sert pour les six archiprêtrés d'Utrecht, de Gueldre, d'Over-Yssel, de Frise et de Groningue. Il y a aussi à Cuilenburg, près Utrecht, un petit séminaire, qui est une succursale de celui de S'Heerenberg. Le séminaire de Warmond, près Leyde, a été commencé en 1819; le bâtiment que l'on vient de terminer a coûté 100,000 florins, tous provenant de donations. Le clergé et les fidèles ont également contribué à la dépense. Le bâtiment est commode et convenable; la chapelle surtout est bien fournie, le roi ayant donné tous les ornemens et les vases sacrés de la chapelle du roi Louis. Le supérieur de ce séminaire est M. Chedeville, prêtre du diocèse de Malines. M. l'abbé baron de Wykerslooth est professeur et en même temps président du petit séminaire. Cet ecclésiastique, issu d'une famille noble et constamment catholique, a déjà été fort utile à la religion par son zèle et par le crédit de ses parens. Il y a, dans ce séminaire, trente-quatre sujets, et cinquante dans le petit, qui est placé à Hageweld, à une lieue de Haarlem. Ces deux établissemens servent pour les provinces de Hollande et de Zéelande, où l'on compte environ cent cinquante paroisses, tant grandes que petites. A ces séminaires, il faut joindre ceux de Bois-le-Duc et de Breda, cités plus haut. Quant à l'archevêque d'Utrecht, il a son séminaire à Amersfort, près Utrecht. Cette maison fut formée sous l'archevêque Barchman, principalement par le crédit et les soins des réfugiés françois; Van Espen et Le Gros y ont résidé. L'archevêque Van Oss dirige aujourd'hui cet établissement.

Dernièrement, les catholiques ont réclamé la restitution des biens dont leurs églises avoient été dépouillées lors de la révolution de 1572. Louis Buonaparte avoit ordonné, pendant sa courte domination, que les protestans partageroient ces biens avec les catholiques, en raison de leur nombre dans chaque communauté : mais ce décret n'a point été exécuté, les protestans y ayant mis opposition. Les catholiques de Delden, dans l'Over-Yssel, ont fait dernièrement une demande en justice; mais le tribunal d'Almeno n'a point fait droit à leurs plaintes. Il y a eu, sur ce sujet, un mémoire intéressant de deux jurisconsultes hollandois, M. Schoomvel et Van Hogendorp.

Le clergé catholique de Hollande a fait, cette année, une perte sensible par la mort de M. François Raynal, aumônier de la légation d'Espagne à La Haye, et curé catholique de la ville. M. Raynal étoit un prêtre françois du diocèse de Cahors, que la révolution conduisit en Hollande, et qui s'y fixa. Il a rendu les plus grands services aux catholiques de La Haye, et n'étoit pas moins considéré pour son mérite et ses talens que pour son zèle et sa piété. Le bien qu'il faisoit dans ce pays l'engagea même, après le Concordat, à y rester. Il est mort le 6 juillet dernier, à l'âge de soixante-dix ans, dont il avoit passé environ vingt à La Haye. Depuis sa mort, on a béni une nouvelle église catholique à La Haye. Cette cérémonie a eu lieu le 27 novembre dernier.

Il seroit à désirer, sans doute, qu'un système de protection ouverte fût adopté en faveur des catholiques de Hollande, et qu'un Concordat entre le saint Siége et le gouvernement leur accordât des évêques et une forme de gouvernement stable et approprié à leurs besoins. On avoit, il y a quelques années, parlé de ce Concordat; aujourd'hui, rien n'annonce qu'on s'en occupe. Il y a, dans le royaume, quatre millions de catholiques; mais le roi et son ministère sont protestans, et ils croient devoir favoriser spécialement les protestans; politique dont le temps nous apprendra les résultats, mais qui, en attendant, ne nous paroît ni juste, ni généreuse, ni même adroite et prudente.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. Le service anniversaire pour Louis XVI a été célébré avec la pompe accoutumée. Les Princes sont allés à Saint-Denis, où M. l'archevêque de Rouen a officié; M. l'archevêque de Besançon a lu le Testament. Madame occupoit seule sa tribune ordinaire. Le corps diplomatique, les grands-officiers de la maison du Roi et des Princes, les députations des cours, beaucoup de pairs et d'officiers-généraux ont assisté au service, qui a fini à une heure moins un quart. A Notre-Dame, M. l'archevêque a officié, et M. l'abbé Lecoq, chanoine, a lu le Testament; M. le préfet de police et les autorités de la ville et du département assistoient au service. S. M. a entendu une messe des morts dans ses appartemens. Mme. la duchesse de Berri, qui est indisposée, a fait célébrer

aussi la messe au pavillon Marsan. Dans la chapelle du château, M. l'archevêque d'Arles a officié, et M. l'évêque de Troyes a lu le Testament; la maison du Roi et plusieurs personnes de la cour assistoient à ce service. Dans les différentes paroisses, les maires et des détachemens de la garde nationale étoient présens à la cérémonie.

— M. l'archevêque de Paris publie un Mandement pour l'ouverture des chambres. Ce Mandement, court, contient néanmoins des réflexions sages et profondes sur les véritables sources de la force et de la prospérité des Etats. Le lundi 27, il sera chanté, à Notre-Dame, une messe solennelle du Saint-Esprit. Elle sera précédée du *Veni, Creator*, et suivie de l'*Exaudiat*. Le dimanche 2 février, la grand'messe de paroisse sera précédée et suivie des mêmes prières dans toutes les églises, et on y dira les oraisons du Saint-Esprit et celles pour le Roi, malgré la fête qui tombe ce jour-là. Le mardi 28 janvier, et les deux jours suivans, on fera, à la métropole, les prières des Quarante-Heures. Le dimanche 9 février, et les deux jours suivans, dans les églises où les prières des Quarante-Heures ont lieu ordinairement à cette époque, on ajoutera le psaume *Deus, misereatur nostri;* et avant la bénédiction, on chantera trois fois *Cor Jesu sacratissimum, miserere nobis*. Tous les dimanches, pendant la session, on chantera l'*Exaudiat* après la grand'messe, et les prêtres diront aux messes privées, jusqu'au 9 février, l'oraison du sacré Cœur et celle pour les chambres. Telles sont les dispositions du Mandement que M. l'archevêque a donné en conséquence d'une Lettre du Roi aux évêques pour demander des prières.

— Nous revenons encore sur la souscription en faveur du clergé et des autres proscrits de l'Espagne. Un tel objet est si important en lui-même, qu'il est digne d'exciter tout l'intérêt des ames généreuses. C'est dans de telles circonstances qu'il convient aux ministres d'une religion toute de charité de montrer l'esprit qui les anime. Quand, il y a quelques années, le Pape et les cardinaux étoient dépouillés de tout, des dames pieuses, excitées par un prêtre vertueux, firent des quêtes en leur faveur, et cette œuvre se soutint pendant toute la persécution. L'abbé Legris-Duval n'est plus, et ce zélé promoteur de tout ce qui étoit juste, noble et honorable, a été enlevé au milieu d'une carrière remplie par tant d'exemples de dévoûment : mais il laisse sans doute des héritiers de son esprit de charité. Déjà un prélat illustre a bien voulu encourager la

souscription de son nom ; annoncer qu'il présidera à la distribution des secours, c'est donner une garantie de l'emploi des fonds. Nous avons vu M. l'évêque de Carcassonne prendre une mesure à peu près semblable pour son diocèse. Nous ne doutons point que le clergé, même dans l'état de détresse où il est réduit, ne se distingue par des sacrifices. Outre les motifs généraux de compassion pour l'infortune, et pour une infortune non méritée, se joint ici un sentiment de justice et d'honneur, et l'obligation de rendre ce que nous avons reçu. Notre clergé, nos proscrits, ont été généreusement accueillis dans les pays étrangers. En Angleterre, dans les Pays-Bas, en Suisse, en Allemagne, en Italie, en Espagne, nos bannis trouvèrent des cœurs sensibles et des hôtes généreux. Les évêques espagnols, entr'autres, les monastères de ce pays, les chanoines et les dignitaires, offrirent un asile à plusieurs de nos prêtres. L'archevêque de Tolède, l'évêque d'Orensé, se signalèrent par leur empressement à accueillir le clergé françois. Nos prélats et nos prêtres ne sont pas, sans doute, dans une position aussi favorable que celle du clergé espagnol; ils n'ont pas de gros revenus, et un traitement plus ou moins modique forme leur seule ressource. Toutefois, dans cet état précaire, ils ont prouvé, en plus d'une rencontre, qu'ils savoient être généreux : dans le Midi, de pauvres curés ont partagé récemment leur modeste retraite avec quelque prêtre espagnol proscrit. Un simple particulier a recueilli des religieux fugitifs dans un ancien couvent qu'il a mis à leur disposition. On raconte d'autres traits qui honorent le caractère national. La rigueur de la saison vient encore ajouter aux malheurs de la position des Espagnols bannis, et sollicite de plus en leur faveur les effusions de cette charité qui ennoblit les sentimens de l'humanité, et leur prête une nouvelle efficacité.

— Une pieuse réunion a eu lieu le vendredi 24 chez Mme. la comtesse de Villèle, femme du ministre. Elle avoit pour objet la construction projetée de l'église du Calvaire sur le Mont-Valérien. On sait que S. M. ayant affecté cette montagne à la congrégation des missionnaires de France, ils ont formé le projet d'y élever une église qui puisse au moins recevoir les pèlerins. M. l'abbé de Janson a proposé une souscription pour cet objet, et plusieurs personnes pieuses y ont concouru avec empressement. Dans la réunion d'hier, il a exposé son plan, et a répondu aux objections qu'on pourroit faire. Quelques-uns ont craint que cette œuvre ne nuisît à d'autres; mais là

construction d'une nouvelle église attirera au contraire des bénédictions abondantes sur les efforts de la charité. Ce qu'on fait pour Dieu tourne au profit des pauvres, et les dons de la piété en provoqueront de nouveaux en faveur des malheureux. Une notice que l'on distribue en ce moment expose le plan et les moyens. S. M. a agréé le tableau qui lui en a été présenté, et S. A. R. MADAME a bien voulu accepter le titre de protectrice de l'œuvre. On ne doute point que les Princes, dont la piété est connue, ne concourent à cette noble entreprise, et beaucoup de dames d'un rang distingué s'y associent. Il y en avoit hier un très-grand nombre à l'hôtel du ministre, et toutes ont entendu avec intérêt le compte que M. l'abbé de Janson a rendu de ses vues. On se propose de mettre incessamment la main à l'ouvrage. L'église sera digne de ce célèbre pélerinage, les stations seront refaites à neuf, les bâtimens existans seront terminés, et le rez de chaussée disposé de manière à offrir de grandes salles pour la commodité des pélerins. Les souscriptions sont depuis 1 fr. jusqu'à 1000 francs. On souscrit chez les missionnaires et chez différens notaires de la capitale. Ceux qui souscriront pour 100 fr. seront admis à une des premières retraites qui se donneront sur la montagne.

— Le service pour Mme. la marquise de Croisy, née Billard de Lorière, a eu lieu jeudi à Sainte-Geneviève. Le froid n'a pas empêché que la réunion ne fut très-nombreuse. M. le supérieur des missions a officié; tous les missionnaires étoient présens. Beaucoup d'ecclésiastiques du dehors, des séminaristes, les dames attachées aux différentes œuvres de l'abbé Duval, une députation des Sœurs de Saint-André, étoient venus unir leurs prières pour la femme généreuse qui s'étoit vouée aux bonnes œuvres avec tant de zèle et de charité. Mme. de Croisy a laissé encore dans son testament de nouvelles preuves de l'intérêt qu'elle portoit aux œuvres de piété. Elle laisse 1400 fr. de rente pour l'éducation entière de deux jeunes gens au séminaire, 2000 fr. de rente aux missions de France, et le reste du patrimoine de son mari aux Sœurs de Saint-André.

— L'association paternelle des chevaliers de Saint-Louis fera célébrer, le samedi 25, à Saint-Roch, le service anniversaire qu'elle a fondé pour Louis XVI. La messe sera célébrée par un chevalier de Saint-Louis, et la quête sera faite par des femmes d'officiers décorés. De nombreuses invitations ont été adressées aux membres de l'ordre de Saint-Louis et des autres ordres de France et des pays étrangers.

— Il paroît qu'on s'étoit abstenu, par des motifs que nous respectons, de nous adresser la relation d'une mission qui a eu lieu à Séez, au mois d'octobre dernier; quelques détails que nous avons reçus, quoiqu'un peu tardifs, n'en seront pas moins édifians. Cette mission est due aux soins de M. Saussol, évêque de Séez; c'est le prélat qui l'a demandée, qui a pourvu aux principales dépenses, et qui a favorisé le succès par sa présence et son assiduité aux exercices. Dans les premiers jours il s'est trouvé un incrédule qui, après avoir suivi quelques exercices avec l'apparence du respect et de l'intérêt, s'est permis de chansonner les missionnaires et leurs pratiques, et le chant des cantiques; mais le mépris public a fait justice de sa chanson, d'ailleurs assez plate, et le nouvel Elimas a été obligé de quitter la ville, et d'aller cacher sa honte dans quelque solitude. Les exercices de la mission ont été constamment suivis; la vaste étendue de l'église cathédrale n'a pas suffi à l'affluence qui s'y portoit. Il a fallu établir simultanément des exercices dans l'église Saint-Pierre. Dans l'une et dans l'autre les tribunaux de la réconciliation ont été très-fréquentés, et il y a eu deux communions générales, à l'une desquelles M. l'évêque de Séez a été occupé pendant plusieurs heures à distribuer le pain eucharistique, quoiqu'il fût aidé dans cette fonction par deux ecclésiastiques. Nous ne parlerons pas des cérémonies ordinaires, ni même de la plantation de la croix, quoiqu'elle ait été imposante par la pompe, et surtout par l'enthousiasme des fidèles. Ce qu'il y a de plus consolant, c'est que cette ferveur se soutient; de nouvelles conversions s'ajoutent encore aux précédentes; des fruits dont les premiers rayons du soleil de justice n'avoient que préparé la maturité, se détachent successivement de l'arbre. Les missionnaires de Laval, à qui on est redevable de ces heureux succès, ont pris tous les moyens de les obtenir; leur zèle, leur charité et leur prudence ne se sont pas démentis un instant. Comme les apôtres, ils retournent visiter leurs conquêtes; une mission qu'ils ouvriront au commencement du Carême dans la ville d'Alençon, laquelle n'est distante de Séez que de cinq lieues, leur donnera le moyen de confirmer leurs frères.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. A l'occasion du triste anniversaire du 21 janvier, S. A. R. Madame, duchesse d'Angoulême, a fait faire une distribution de bois

aux pauvres de la capitale, comme les années précédentes. Un administrateur de charité a été chargé de cette distribution extraordinaire.

— M. le prince de Castelcicala, ambassadeur de Naples, a donné, le 22 de ce mois, un grand dîner diplomatique auquel n'a point assisté M. le duc de San-Lorenzo, ambassadeur d'Espagne.

— Les bruits d'une guerre prochaine avec l'Espagne prennent de jour en jour plus de consistance. On fait circuler à ce sujet des nouvelles plus ou moins vraisemblables. La rente a baissée considérablement depuis quelques jours. Le 23, elle s'est fermée à 78 francs 30 centimes.

— Des marchés ont été passés avec différens fournisseurs pour les approvisionnemens de subsistances des vivres de l'armée.

— Le 25 de ce mois, il y aura réunion générale des députés au palais de la chambre des députés, à l'effet de tirer au sort la grande députation pour la séance royale.

— Le gouvernement françois a eu connoissance que des capitaines navigant dans les mers du Levant, et sur les côtes de l'Egypte et de la Barbarie, achetoient des individus des deux sexes tombés par le sort de la guerre au pouvoir des belligérans, et les traitoient comme esclaves. En conséquence il a été rendu, le 18 de ce mois, une ordonnance royale qui prohibe cet odieux trafic. Tout capitaine qui contreviendra à cette ordonnance sera interdit pour toujours de la faculté de commander aucun navire françois, sans préjudice des poursuites qui pourroient être dirigées contre lui. Les officiers de la marine royale ont ordre d'arrêter les navires des délinquans, et de faire rendre à la liberté les esclaves qui s'y trouveroient.

— M. le colonel de Salle, commandant le 3e. régiment à pied du corps royal d'artillerie, a été nommé maréchal de camp le 8 de ce mois.

— M. Schoulter, colonel d'artillerie à la résidence de Valenciennes, vient d'être appelé aux fonctions de directeur-général des manufactures d'armes à la résidence de Paris.

— M. le baron Pasquier est de retour à Paris de son voyage en Italie.

— M. le baron Millius, gouverneur de Cayenne, a emmené pour la colonie cinquante jeunes garçons et six filles pris à l'hôpital de Brest. On n'a pu voir sans attendrissement les adieux que se sont faits ces pauvres enfans et les Sœurs qui, après leur avoir servi de mères, n'ont pu les voir partir sans verser d'abondantes larmes, et sans avoir le cœur déchiré par cette cruelle séparation.

— M. d'Ozouville est nommé sous-préfet de Château-Gontier (Mayenne).

— M. le lieutenant-colonel Monserrat, Espagnol, qui résidoit à Toulouse, a reçu l'ordre de quitter la ville dans les vingt-quatre heures, et de se retirer à Périgueux ou de rentrer dans sa patrie. Il est parti pour la Catalogne.

— Le général Brenier vient d'être rappelé de son commandement de l'île de Corse, et remplacé par M. le lieutenant-général vicomte de Montélégier, premier aide-de-camp de feu Mgr. le duc de Berri.

— M. le comte Capo d'Istria, qui, peu de temps après son arrivée à Genève, étoit tombé sérieusement malade, est maintenant tout-à-fait rétabli.

— M. le comte de Serre, ministre plénipotentiaire de France près le roi des Deux-Siciles, qui s'étoit rendu à Vérone, est de retour à Naples depuis le 2 de ce mois.

— Des troupes autrichiennes qui tenoient garnison en Sicile ont été dirigées sur les Calabres, et remplacées, le mois dernier, par quatorze cents hommes du régiment de Bourbon.

— Des conférences importantes ont eu lieu, le 2 de ce mois, à Munich entre le prince de Metternich et le comte de Rechberg, ministre des affaires étrangères de Bavière. Il paroit que le résultat de ces conférences a été l'entière adhésion de la Bavière au système politique de la Sainte-Alliance.

— La ville et la citadelle de Mouson, dans le Haut-Aragon, entre Méquinensa et Lérida, sont tombées au pouvoir des royalistes.

— Le ministre des affaires étrangères à Madrid a répondu, le 11 de ce mois, aux notes qui lui avoient été adressées par les ambassadeurs d'Autriche, de Prusse et de Russie, et aux demandes des passe-ports. Le ministre susdit annonce au chargé d'affaires d'Autriche qu'il est indifférent au gouvernement espagnol de maintenir ou non des relations avec la cour de Vienne. La réponse à l'ambassadeur de Russie est tout-à-fait insultante. « Je me bornerai, dit le ministre, à vous déclarer, pour toute réponse, que vous avez abusé scandaleusement (peut-être par ignorance) du droit des gens. Je vous remets les passe-ports, en espérant que vous voudrez bien quitter cette capitale dans le plus bref délai possible ». L'ambassadeur de Russie est parti le 14, celui de Prusse le 15, et celui d'Autriche le 16. Le ministre russe est arrivé à Bayonne le 17. Les deux autres ministres étoient attendus dans cette ville d'un moment à l'autre.

Nouvelles Lettres édifiantes des Missions de la Chine et des Indes-Orientales. Tomes VII et VIII.

Ces deux volumes terminent le Recueil, qui va jusqu'à ces dernières années, et qui donne par conséquent le tableau le plus récent et le plus complet de l'état des missions de l'Orient. On se rappelle que les cinq premiers volumes renferment ce qui regarde la Chine. Le VIe. traite du Tong-king; les deux suivans, ceux qui paroissent aujourd'hui, sont remplis alternativement par les nouvelles du Tong-king et de la Cochinchine. Nous en rendrons compte avec plus de détail; tout ce qui concerne les missions a droit d'intéresser nos lecteurs.

Le prix des huit volumes in-12, composant ce Recueil, est de 24 fr. et 33 fr. franc de port; mais en faveur des souscripteurs à cet ouvrage, et des abonnés à l'*Ami de la Religion et du Roi*, il sera de 20 fr. et 29 fr. franc de port.

Les souscripteurs sont priés de faire retirer les tomes VII et VIII, qui viennent de paroître, dont le prix est de 5 fr. et 7 fr. franc de port. A Paris, chez Adrien Le Clere, au bureau de ce journal.

De l'Influence de la réformation de Luther; par M. Robelot (1).

Le Concordat de 1801 venoit d'être conclu, les proscriptions avoient cessé, les prêtres sortoient de prison ou revenoient d'exil, un légat du Pape étoit arrivé à Paris, des lois plus favorables se préparoient, la religion catholique, si long-temps frappée de décrets terribles et encore teinte du sang de ses enfans et de ses ministres immolés par milliers, alloit être reconnue, et son culte autorisé; cet important résultat dérangeoit les vues des plus ardens fauteurs de l'incrédulité. Ils voyoient avec douleur se perdre le fruit de tant d'efforts faits depuis dix ans, et ils déploroient comme une humiliation et une défaite cette proclamation solennelle du retour de la religion parmi nous. On chercha par tous les moyens à prévenir cette défaite. Les philosophes firent des représentations à Buonaparte; feu Volney, entr'autres, essaya de le détourner d'un projet de concordat. Mais le consul, quelle que fût son opinion au fond, sentoit assez quel étoit l'intérêt et le vœu de la majorité des François. Il suivit son plan, et laissa crier les esprits forts, qui se croyoient humiliés d'une semblable mesure.

A cette même époque, le jour même où Portalis prononçoit au corps législatif son discours en faveur du Concordat, le 5 avril 1802, l'Institut proposoit cette question : *Quelle a été l'influence de la réformation de Luther sur la situation politique des différens*

(1) 1 vol. in-8°.; prix, 6 fr. et 7 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, chez Rusand, rue de l'Abbaye, et chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

États de l'Europe, et sur les progrès des lumières ? L'Institut, en offrant ce sujet aux méditations des gens de lettres, avoit-il prévu ou cherché ce qui est arrivé ? C'est ce que nous n'osons décider; toutefois, on peut se rappeler que la classe *des Sciences morales et politiques*, qui avoit proposé ce prix, avoit été formée au milieu des orages de la révolution, et comptoit au nombre de ses membres d'ardens conventionnels et de zélés propagateurs des doctrines irréligieuses. Volney, Ginguené, Cabanis, Deleyre, Lebreton, Naigeon, Lakanal, Mercier, Réveillère-Lépaux, Garan de Coulon, MM. Syeyes, Rœderer, Garat, Grégoire, Daunou, etc., tels étoient les hommes qui dominoient dans cette classe, et dont l'esprit n'étoit pas équivoque. A la vérité, l'Institut subit dans l'intervalle de grands changemens. On supprima les trois classes créées en 1796, et on forma, en 1803, quatre classes nouvelles qui remplacèrent les quatre anciennes académies. Dans cette distribution, la classe d'Histoire et de Littérature ancienne fut appelée à distribuer le prix proposé, et elle le décerna, le 23 mars 1804, à un Mémoire envoyé par M. Villers. Les commissaires qui portèrent ce jugement étoient au nombre de sept, dont deux s'abstentèrent. Des cinq restans, trois furent pour M. Villers; parmi ces trois étoient Ginguené, rédacteur de la *Décade*, et bien connu pour ses opinions, et Dupuys, plus fameux encore par son livre *de l'Origine de tous les Cultes*. Ce furent là les juges qui donnèrent la victoire à l'avocat des protestans. Il semble que des hommes qui s'étoient affichés à ce point auroient dû se récuser, comme dans les tribunaux un magistrat s'abstient de juger dans une affaire où il a précédemment émis une opinion, et où il peut paroître intéressé. Mais les libéraux et les philosophes n'ont point de tels scrupules. On ne voulut point laisser passer l'occasion de remporter ce qu'on regardoit comme

une victoire. Le jugement des trois commissaires fut proclamé comme celui de l'Institut, et le prix décerné à M. Villers parût un trophée élevé en haine de la religion catholique.

Toute l'Allemagne protestante en poussa un long cri de joie, et les journaux de ce pays retentirent de l'éloge de M. Villers et de celui de son ouvrage. M. Charles Villers étoit un François né catholique, qui, ayant servi en Allemagne pendant la révolution, s'étoit marié à une protestante de Gœttingue, et s'étoit épris de la littérature et de la philosophie nouvelle de l'Allemagne. Il est mort à Gœttingue le 27 février 1814. Il avoit donné, en 1801, un Abrégé de la *Philosophie de Kant*, dans lequel il prétendoit expliquer tout le système de ce chef d'école. Admirateur des Allemands, il se fit l'apologiste de la réformation née en Allemagne; et entreprit de montrer qu'elle n'étoit que le prélude et l'aurore de la philosophie, et que celle-ci complétoit les bienfaits de la première. Ainsi l'auteur n'est dans son *Essai*, ni catholique, ni protestant; c'est au déisme qu'il veut en venir, et il prétend même que Luther tendoit au même but; ce qui est contraire à tout ce que nous savons de cet hérésiarque. Exalter sans cesse Luther et l'Allemagne, et déprécier la religion et les institutions de son propre pays, voilà ce qu'a fait constamment Villers. Si un tel homme devoit être couronné, c'étoit apparemment plutôt à Wittemberg ou à Gœttingue. L'auteur se ressent même sous plus d'un rapport de l'influence d'un climat étranger; à force d'habiter en Allemagne, il a un peu oublié la langue de son pays, et son style incorrect et plein de néologismes a quelque chose de rude et de désagréable pour une oreille exercée.

L'ouvrage de Villers, dont la troisième édition parut en 1808, in-8°. de 425 pages, a pour titre *Essai sur l'esprit et l'influence de la réformation de Luther*.

Dans une Préface de xxiv pages, l'auteur rend compte de son plan. Il avoue qu'il a été assisté de plusieurs écrivains allemands, Eichhorn, Heeren, Schlœtzer, Paulus, et qu'il a puisé les notions historiques dans les ouvrages de Thym et de Spittler. *Des critiques impartiaux, et quelques-uns meme dont j'estime les lumières*, dit-il, *m'ont reproché d'avoir été trop favorable à la réformation, et d'en avoir peint trop en beau les résultats*. Il répond assez mal à ce reproche, et prétend que l'*Histoire des variations des églises protestantes*, par Bossuet, a contribué à accréditer parmi nous de funestes préventions; qu'*on a eu beau répondre à ce livre de la manière la plus solide*, que le public françois ne s'en est point inquiété, et que l'opinion défavorable aux protestans s'est établie sans examen comme sans retour. Il est possible que ces assertions aient trouvé quelque créance au loin; mais de près nous devons dire qu'on les a trouvées passablement ridicules. La controverse du protestantisme a été débattue parmi nous de la manière la plus solennelle, et si la victoire est restée à Bossuet, c'est qu'on ne lui a pas répondu, et que ses raisonnemens sont restés sans réplique, comme son style est resté sans modèle.

L'*Essai* de Villers est divisé en deux parties, dont l'une n'offre que des considérations générales sur les réformations en général, et sur celle de Luther en particulier. L'imagination et l'esprit romanesques de l'auteur jouent un grand rôle dans ce tableau. Loin de ployer son système à l'histoire, il asservit, au contraire, les faits à son système; il les altère, il ne les présente que sous le côté qui lui est favorable. Il met sur la même ligne les réformations de Moïse, de Mahomet et de Jésus-Christ. Moïse, *sortant d'Egypte à la tête d'une troupe d'esclaves mutins, superstitieux et sensuels*, n'est considéré par lui que comme un chef

adroit. Il en dit à peu près autant de Mahomet. Quant à la réformation de Jésus-Christ, *un esprit vraiment divin, c'est-à-dire, éminemment humain en étoit l'ame;* mais cet esprit avoit été altéré par l'église romaine. Ici l'auteur trace le tableau le plus sombre de la politique des papes, et, tout en protestant qu'il ne veut pas insulter au clergé actuel, il accumule contre les papes les reproches les plus minutieux et les plus aigres. Il a, par exemple, une note de trois pages contre le refus qu'a fait longtemps la cour de Rome de donner le titre de roi au roi de Prusse, comme si cette question de politique avoit rapport à l'influence de la réformation. Dans cette même note, il est dit que c'est en 1807 qu'on a cessé, pour la première fois, de publier à Rome la bulle *in Cœna Domini*, tandis qu'il est notoire que c'est Clément XIV qui a supprimé la publication de cette bulle. L'auteur semble ne connoître l'histoire de l'Eglise ou celle de France et d'Italie que d'après ses auteurs allemands.

La seconde partie de son *Essai* est divisée en deux sections, l'une sur la situation politique des Etats de l'Europe, l'autre sur le progrès des lumières. L'un et l'autre tableau ont toujours deux faces, comme la nuée des Israélites dans le désert, une face sombre et une lumineuse; sombre pour les Etats catholiques, et lumineuse pour les pays protestans. Vous ne trouverez jamais du côté des catholiques qu'erreur, ignorance, vices, abjection, désordres; du côté des protestans, au contraire, se trouvent la raison, les lumières, les vertus, la modération, la sagesse. La réforme a suscité de longues guerres; l'histoire l'en accuse; Villers l'en absout. Ce n'est pas, selon lui, la faute des protestans de France, par exemple, s'ils ont levé l'étendard de la révolte parmi nous, et s'ils ont porté dès l'origine le ravage dans nos provinces; c'est, au contraire, la

faute de leurs adversaires, qui devoient apparemment changer de religion au gré de Calvin ou de Bèze. *Ce sont eux seuls*, déclare l'auteur, *qui sont coupables de tous les maux* qui suivirent. Il regrette que François Ier. ne se soit pas fait protestant; tout eût été fini par là, et la France se seroit trouvée protestante sans secousse. Mais qui répond à l'auteur que tout le royaume eût suivi à l'aveugle un si grand changement, et l'Angleterre, où le prince avoit donné un tel exemple, n'a-t-elle pas été déchirée par de longues agitations?

Une esquisse de l'histoire de l'Eglise, qui termine l'*Essai*, eût été plus susceptible encore d'observations et de critiques. L'auteur n'y envisage le christianisme que comme un système humain, une théorie de gouvernement. Les papes, les évêques, le clergé, y sont présentés comme d'adroits ambitieux qui arrangent la religion au gré de leurs caprices. La croyance, le salut éternel, la vérité, tout cela n'est rien pour M. Villers; un si grand esprit se rit de ces idées étroites.

Son *Essai*, malgré tant de défauts, a eu la plus grande vogue dans les pays protestans; il a été traduit en hollandois, par Ewick; en anglois, par Lambert et Mill; en allemand, par Plieth, Stampeel et Cramer. D'autres ouvrages sur la même question parurent à la même époque. Il fut envoyé à l'Institut sept Mémoires, dont six en françois et un en allemand: quatre furent imprimés; savoir, ceux de M. Maleville, Leuliette, Ponce et Descôtes. Les trois derniers avoient aussi donné gain de cause au protestantisme; Descôtes étoit ministre; un seul, M. Maleville, se déclara pour la thèse contraire. On ne lui accorda qu'une mention honorable. Son Mémoire parut sous le titre de *Discours sur l'influence de la réformation de Luther*; on en trouve un examen dans les *Annales littéraires et morales*, 1805, tome III, pages 228. Nous y renvoyons le lecteur; on trouve aussi dans le même ouvrage,

tome II, page 441, de fort bonnes observations sur l'*Essai* de Villers. Il parut encore à Paris, en 1804, une Lettre à M. Villers par M. de Lavame.

Tel est l'historique d'un ouvrage dont la faveur momentanée fut évidemment une affaire de parti. Cet ouvrage a beaucoup perdu aujourd'hui de son crédit, et il est à croire qu'il en perdra encore bien davantage par la publication du livre de M. l'abbé Robelot. Cet ecclésiastique a entrepris de traiter de nouveau la question si mal décidée par le réfugié françois. Ayant séjourné lui-même en Allemagne, connoissant bien les auteurs, les faits et les monumens, il les a interrogés avec d'autres yeux que M. Villers, et en a obtenu d'autres résultats. Son travail embrasse un vaste cadre; il suppose de grandes recherches; il est plein de considérations importantes. Le dogme, le raisonnement et l'histoire s'y prêtent un mutuel appui. Ce livre mérite donc un examen plus étendu que celui que nous pouvons accorder ordinairement aux ouvrages nouveaux, et il est probable que l'intérêt du sujet nous engagera à y consacrer plus d'un article. Celui-ci n'est que comme un prélude dans lequel nous avons cru devoir faire connoître ce qui avoit donné lieu à cette controverse.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. La messe du Saint-Esprit pour l'ouverture des chambres a été célébrée, le 27 à midi précis, dans l'église Notre-Dame. MONSIEUR, Mgr. le duc d'Angoulême et M. le duc d'Orléans, ont été reçus à l'entrée de l'église par M. l'archevêque, à la tête du chapitre. Les Princes étant arrivés aux places qui leur avoient été préparées, M. l'archevêque a commencé la messe, assisté de MM. les archidiacres. Plusieurs archevêques et évêques se trouvoient à la cérémonie, ainsi qu'un grand nombre de pairs, de députés et de personnes de distinction. La messe a fini à une heure et demie; les Princes ont été reconduits comme à leur arrivée.

— M. le cardinal de Clermont-Tonnerre, qui étoit parti de Toulouse le 16, avec M. l'abbé Savy, vicaire-général, et M. l'abbé Lamelue, secrétaire de l'archevêché, est arrivé à Paris le vendredi 24. S. Em. a eu une audience du Roi, et doit recevoir très-prochainement la barrette des mains de S. M.

— Il paroît certain que M. l'abbé Desjardins, grand-vicaire de Paris, qui avoit été nommé récemment par le Roi à l'évêché de Châlons, a refusé l'épiscopat, et a écrit à Mgr. le grand-aumônier, pour faire agréer les motifs de son refus. Si le diocèse de Châlons a des regrets à former d'être privé des soins d'un administrateur aussi distingué par ses qualités et par ses talens, le diocèse de Paris, d'un autre côté, se félicitera de conserver un ecclésiastique cher à ses nombreux amis, environné de l'estime et de la confiance publique, et qui a rendu d'importans services à la religion dans les différentes places qui lui ont été confiées. M. l'abbé Desjardins avoit déjà refusé l'évêché d'Orléans en 1817. Le plus heureux caractère relève en lui le mérite et la piété. On sait que M. le cardinal de Périgord se l'étoit attaché dès qu'il fut chargé de l'administration du diocèse de Paris, et M. l'archevêque actuel l'a continué dans ses fonctions, et paroît lui témoigner la même affection et la même confiance. M. l'abbé Desjardins habite à l'Archevêché. On craint que d'autres ecclésiastiques nommés à des évêchés dans la dernière promotion ne refusent, soit pour raison de santé, soit pour quelque autre cause.

— Mme. la baronne de Montboissier, née Lamoignon de Malesherbes, trésorière des dons pour la terre sainte, vient d'adresser un nouveau *Prospectus* aux dames qui ont bien voulu se charger de recueillir des offrandes pour cette bonne œuvre. Elle leur rappelle les principaux motifs qui doivent les animer à secourir des établissemens si précieux à la religion. Cet appel, fait à la charité des fidèles, sera sans doute entendu d'un grand nombre. La souscription est autorisée par le Roi, et porte en tête les noms de S. M. et des Princes. On a imprimé, à la suite, les noms des dames qui doivent recevoir les dons de la piété pour la terre sainte. Ces noms forment, on peut le dire, l'élite de la société; on y voit des dames de toutes les classes, distinguées les unes par leur naissance et leur rang, les autres par leur fortune, et la plupart déjà connues par leur zèle pour l'exercice des bonnes œuvres. On peut

adresser son offrande à Mme. la baronne de Montboissier, trésorière générale, rue de la Ville-l'Evêque, n°. 33.

— Le canton d'Esternay (Marne), composé de vingt-trois paroisses, étoit privé depuis long-temps, dans sa majeure partie, des secours de la religion, puisqu'il ne s'y trouvoit plus que trois pasteurs en tout. Des ames pieuses sollicitoient une mission pour ce pays abandonné : M. l'archevêque de Reims s'est rendu à leurs désirs; M. l'abbé Jaisson, supérieur des missionnaires du diocèse, s'est rendu à Esternay, accompagné de trois autres missionnaires. Le 1er. dimanche de l'Avent, ils y ont ouvert une mission, assistés de M. le curé d'Esternay, doyen de Sézanne, qui leur préparoit la voie depuis quelques années. Quelques préventions, qui paroissoient fortement enracinées, ont cédé aux instructions et à la charité des missionnaires. Des personnes de trente à quarante ans, et même d'un âge plus avancé, sont revenues à Dieu; des mariages ont été bénis, des premières communions ont été faites; enfin, un retour marqué vers la religion a été le fruit des exercices. La communion générale a offert à la sainte table la réunion de la grande majorité des habitans de la paroisse, et un grand nombre des paroisses environnantes; il y avoit particulièrement beaucoup d'hommes de tout âge et de toute classe. Le premier jour de l'an, la plantation de la croix s'est faite pour la clôture de la mission. Une seconde mission s'est ouverte immédiatement à Courgivaux, paroisse du même canton; elle a donné les mêmes consolations qu'à Esternay. Les habitans, qui étoient privés de pasteurs, et chez qui cette situation avoit produit son effet ordinaire, ont senti se réveiller en eux des sentimens qui n'étoient qu'assoupis. De grands exemples ont ajouté à cette impulsion : des personnes distinguées ont pris part à la mission. Les habitans, craignant de se retrouver dans l'abandon, ont acheté un presbytère; et M. l'archevêque de Reims, sensible à leur zèle, leur a donné un curé, qui continuera le bien opéré par les missionnaires.

— On sait que le pélerinage de la Sainte-Baume fut de tout temps en grande vénération en Provence. Une ancienne et pieuse tradition rapporte que sainte Madelaine ayant abordé à Marseille avec Lazare et d'autres disciples du Seigneur, avoit choisi ce lieu pour y vivre dans la pénitence. Il ne s'agit point ici de discuter les preuves de cette opinion; nous ne rendons compte que des faits, et nous raisonnons d'après la pieuse

croyance qui s'est établie, et dont on trouve des vestiges dans de fort anciens monumens. On peut voir, à ce sujet, les recherches de M. de Villeneuve-Bargemont dans la *Ruche provençale*. Les Cassianites, les Bénédictins, les Dominicains, furent chargés successivement de la garde de la grotte, qui se trouve, comme on sait, sur un énorme rocher, au milieu d'une chaîne de montagnes et d'une forêt. Les papes accordèrent à ce lieu des indulgences, les souverains et les seigneurs y laissèrent des présens, les peuples y affluoient pendant la belle saison. Saint Louis visita la Sainte-Baume en 1254. Louis XI, François Ier., Charles IX, accompagné du duc d'Anjou et du roi de Navarre (depuis Henri IV), firent ce pélerinage. Louis XIII y alla en 1622, et Louis XIV en 1660. Anne d'Autriche y fit faire des neuvaines; ainsi qu'à Notre-Dame de Grâce de Cotignac, pour demander à Dieu un fils. C'est surtout aux deux fêtes principales, le lundi de la Pentecôte et le 22 juillet, que les fidèles s'y portent en plus grand nombre. Cette chapelle avoit échappé aux fureurs de la révolution, tant les habitans des environs mettoient de prix à la conservation de ce monument. Ce ne fut qu'en 1815 qu'une troupe de misérables se détournèrent de la grande route pour aller dévaster la Sainte-Baume. Tout fut brisé, détruit et bouleversé; le rocher seul résista. M. Chevalier, préfet actuel du Var, conçut l'idée de rétablir une chapelle chère à tous les Provençaux. Des fonds ont été alloués pour sa restauration. Ce qui restoit des constructions du quinzième siècle a été réuni et employé avec goût; les bâtimens qui servoient d'asile aux voyageurs ont été relevés. Des stations ont été placées de distance en distance, sur le chemin qui monte en rampe au travers de la forêt. En vertu de deux ordonnances royales du 20 janvier et 14 mars 1821, l'église de Sainte-Baume a été érigée en chapelle, à laquelle S. M. a bien voulu accorder récemment le titre de chapelle royale. Le 27 mai de l'année dernière, M. l'archevêque d'Aix, entouré d'un clergé nombreux, bénit de nouveau la grotte; c'étoit le lundi même de la Pentecôte, un des plus grands jours de pélerinage. Des milliers d'habitans s'y étoient rendus de toutes les parties de la Provence. Le prélat, dans un discours inspiré par le cœur, se félicita d'avoir vu rétablir un lieu consacré par la dévotion des fidèles. Il exprima sa reconnoissance pour M. le préfet qui étoit présent. Il porta processionnellement le saint Sacrement

au bord de la terrasse, et bénit la foule immense répandue sur la terrasse et dans la forêt. Les confréries de pénitens, les associations de jeunes personnes et tout le peuple furent admis dans la grotte successivement et sans confusion. Nous tirons ces renseignemens d'une Notice intéressante sur la Sainte-Baume, rédigée par M. l'abbé de Villeneuve-Esclapon, ancien grand-vicaire d'Auch. Une autre Notice, accompagnée de planches qui représentent plusieurs vues pittoresques de la Sainte-Baume, dessinées par M. le vicomte de Sénones, se trouve chez Engelman, marchand d'estampes.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême a fait remettre une somme de 200 fr. à M. le curé d'Aubigny, diocèse d'Arras, pour contribuer à la construction d'un presbytère pour cette paroisse.

— Le tirage au sort des gardes du corps du Roi et de Monsieur a eu lieu le 27. Les secondes divisions de chaque escadron des gardes du corps du Roi, et la première division du deuxième escadron des gardes de Monsieur ont été désignées pour le départ. M. d'Oudenarde commandera les gardes du corps qui accompagneront S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême, dont le départ est, dit-on, fixé au 14 février.

— Les généraux Canuel et Donadieu sont partis, la nuit du 26, pour l'armée d'Espagne. On dit que M. le marquis de Lauriston doit partir le 30.

— On publiera dans quelques jours la liste de tous les officiers généraux qui doivent se rendre à l'armée d'observation. On dit que M. le général Bordesoult doit commander toute la cavalerie de la garde. Il aura sous ses ordres le général Edmond Périgord, commandant la brigade de cavalerie légère, et le général Latour-Foissac, commandant la brigade de grosse cavalerie. Le lieutenant général comte de Bourmont doit commander l'infanterie de la garde; il aura sous ses ordres le général comte de Béthisy.

— On a tiré au sort, le 23, quels seroient les régimens de cavalerie de la garde royale qui partiroient pour l'Espagne; le sort a désigné les deux régimens de cuirassiers, celui des dragons et celui des chasseurs. Les régimens d'infanterie qui doivent partir seront incessamment désignés. Les régimens de cavalerie de la garde royale désignés pour la même destination sont commandés par MM. de Lauriston, de Rabusson et de Castelbajac.

— Les cinq régimens de ligne qui composent la garnison de Paris doivent partir, dans les premiers jours de février, pour l'armée d'observation; ils seront remplacés par des régimens tirés des places du Nord.

— Les troisièmes bataillons de chaque régiment de la garde royale seront portés à mille hommes, et formeront quatre régimens. Les co-

lonels qui doivent les commander ont été désignés par le sort. Ce sont MM. de Montferré, colonel du troisième; M. de Lapotherie, colonel au quatrième; M. Druault, colonel du deuxième; et M. de Courten, colonel du deuxième régiment suisse.

— La formation des différens corps de la garde royale qui doivent se rendre à l'armée d'observation se poursuit rapidement, et fournit à nos soldats l'occasion de montrer leur bravoure et leur fidélité. Ils se pressent en foule chez leurs officiers pour demander d'aller combattre sous le drapeau blanc, et ceux qui étoient sur le point d'obtenir le congé qu'ils avoient sollicité, offrent de se rengager, si l'on veut les désigner au nombre de ceux qui doivent marcher à la frontière.

— Il s'opère depuis quelques jours un mouvement général dans les troupes : un grand nombre de régimens se rendent à l'armée des Pyrénées. Le général Quesada a eu, le 23 de ce mois, une longue conférence avec M. le comte de Villèle.

— L'armée d'observation va être portée à cent mille hommes sous un bref délai.

— M. Le comte Auguste de Larochejaquelein doit se rendre sous peu dans le département de la Vendée, d'où il ira commander une brigade de cuirassiers à l'armée d'observation.

— M. le comte de Bulgari, ambassadeur de l'empereur de Russie près le roi d'Espagne, est arrivé le 25 au soir à Paris; il s'est rendu de suite chez M. le comte Pozzo di Borgo, ambassadeur de Russie près le Roi de France. L'ambassadeur d'Autriche près la cour de Madrid est arrivé également à Paris.

— M. le garde des sceaux a adressé, le 25 de ce mois, à MM. les procureurs généraux, une circulaire relative aux incendies des maisons assurées. Déjà plusieurs propriétaires de bâtimens assurés avoient mis le feu auxdits bâtimens pour profiter du prix de l'assurance, et avoient trouvé l'impunité de leurs crimes devant les cours d'assises. Mais le 21 novembre dernier, la cour de cassation a décidé que la peine contre les incendiaires étoit applicable même à ceux qui brûloient leurs propriétés, et portoient ainsi préjudice à des tiers. Désormais donc, dans les cas de cette espèce, on posera au juri la question de savoir si l'incendie a été commis volontairement, dans l'intention de porter préjudice à un tiers. Ainsi la justice ne laissera pas impunis des crimes qui compromettent essentiellement l'ordre public.

— Les sieurs Perint et Pillet ont comparu le 25 devant la police correctionnelle, le premier comme auteur, le second comme imprimeur d'une cantate sur la mort de Buonaparte. Le tribunal a ordonné la destruction de l'ouvrage, et condamné le sieur Pillet à 3000 fr. d'amende pour contravention aux lois sur la librairie.

— Les éditeurs responsables du *Constitutionnel* et du *Courrier* ont été condamnés par le tribunal de police correctionnelle à 100 fr. d'amende, et 500 fr. de dommages et intérêts envers le sieur Barthélemy, éditeur d'une *Biographie*, pour s'être refusés à insérer une réponse de ce dernier.

— Par lettres de grâce, du 15 de ce mois, le Roi a fait remise au sieur Faucillon des trois condamnations à l'emprisonnement qui

avoient été prononcées contre lui en sa qualité d'éditeur responsable du *Journal du Commerce*. M. Faucillon a renoncé aux périlleuses fonctions d'éditeur dudit journal.

— Le comte Jules de Resseguier vient d'être attaché à la commission du sceau des titres, en remplacement du marquis d'Allons, nommé sous-préfet de Saint-Denis.

— M. le comte de Floirac reste à la préfecture de l'Aisne, M. le comte de Milon passe à celle du Doubs, et M. Hermann remplace, à Châteauroux (Indre), M. le comte de Milon.

— M. Frayssinous, sous-préfet de Barbesieux et parent de M. l'évêque d'Hermopolis, vient d'être nommé sous-préfet de Commercy, en remplacement de M. Hussenot.

— M. Humbert, sous-préfet de Montmédy, a été destitué.

— M. Simon, fils, graveur du Roi, professeur de gravure sur pierres fines à l'institution royale des Sourds-Muets, vient d'être chargé de graver, en relief, sur onix, le portrait de Sa Sainteté.

— M. le chevalier de Guernon-Rauville, président du tribunal de première instance de Bayeux, vient d'être nommé avocat-général près la cour royale de Colmar.

— Le concours ouvert devant la faculté de droit de Paris, a été terminé le 25. MM. Bugnet, Delzers et Moiroux ont obtenu la majorité des suffrages pour les trois suppléances vacantes.

— L'arrondissement de Joigny n'est pas heureux. L'année dernière, il a fait une perte incalculable dans la personne de M. Comte, ex-avoué ; il lui restoit encore M. Barnabé, juge de paix du canton de Saint-Julien-de-Sault ; et ce brave homme vient de perdre sa place. Son libéral protecteur, *le Constitutionnel*, prend le ton élégiaque pour nous annoncer cette terrible nouvelle.

— M. de Montalivet, ancien ministre de l'intérieur sous Buonaparte, est mort, le 22 janvier, dans le département du Cher.

— M. Hérouit de Hottot, député du Calvados, et membre du côté droit, vient de mourir.

— L'Académie, la Faculté de théologie et le collége royal de Lyon, ont versé, le 11 janvier, une somme de 954 fr. 25 cent. dans la caisse du bureau de charité de cette ville.

— Le 21 janvier, l'école militaire de Saint-Cyr a fait une abondante distribution d'aumônes aux pauvres de la paroisse.

— Dans la nuit du 19 au 20 de ce mois, il a été commis un vol dans l'église de Saint-Josse, à Bruxelles. Les voleurs, après s'être introduits par la fenêtre dans l'église, ont enlevé deux couronnes et un sceptre en argent qui ornoient la sainte Vierge et l'enfant Jésus, ainsi que l'argent qui se trouvoit dans le tronc des pauvres. Ils avoient commencé à fracturer le tabernacle ; mais on présume que quelque motif de frayeur les aura forcés à fuir, et à abandonner leur criminelle entreprise.

— M. Canning vient d'élever deux de ses amis à des postes importans. M. Robinson, président du bureau du commerce, est nommé

chancelier de l'échiquier, en remplacement de M. Vansittart. Ce dernier sera chancelier du duché de Lancastre, en remplacement de M. Charles Bathurst, et sera élevé à la pairie. M. Huskisson, membre distingué de la chambre des communes, est nommé président du bureau du commerce.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 25 de ce mois, MM. les députés se sont réunis au nombre de cent cinquante, dans la salle ordinaire des séances. M. de Lacroix-Frainville, doyen d'âge, étoit président. On a donné lecture du message envoyé par M. le marquis de Dreux-Brézé, grand-maître des cérémonies de France, relatif au cérémonial, tant pour la messe du Saint-Esprit que pour la séance royale d'ouverture des chambres. Les secrétaires provisoires étant pris parmi les députés les moins âgés, sont MM. de Marchangy, Colomb, Durand d'Elecourt, Destutt de Tracy.

Le sort a ensuite désigné les 25 députés pour la grande députation qui doit aller au-devant du Roi, le jour de la séance d'ouverture.

Le 28, la séance royale a eu lieu pour l'ouverture des chambres; S. M. a prononcé le discours suivant:

« Messieurs, la durée des deux dernières sessions, le peu de temps qu'elles vous ont laissé de libre, m'auroient fait désirer de pouvoir retarder l'ouverture de celle-ci; mais le vote régulier des dépenses de l'État est un bien dont vous avez senti tout le prix, et j'ai dû compter, pour le conserver, sur le même dévoûment qui m'avoit été nécessaire pour l'obtenir.

» La situation intérieure du royaume s'est améliorée : l'action de la justice, loyalement exercée par les jurés, sagement et courageusement dirigée par les magistrats, a mis fin aux complots et aux tentatives de révolte, qu'enhardissoit l'espoir de l'impunité.

» J'ai terminé avec le saint Siége les conventions nécessaires pour la circonscription des nouveaux diocèses dont la loi autorisoit l'établissement. Toutes les églises vont être pourvues de leurs pasteurs; et le clergé de France, complètement organisé, contribuera à appeler sur nous les bienfaits de la Providence.

» J'ai pourvu, par des ordonnances, à ce qu'exigeoient l'économie dans les dépenses et l'ordre dans la comptabilité. Mes ministres soumettront à la sanction de la loi le compte des dépenses de 1821. Ils vous fourniront l'état des recettes et des dépenses effectuées en 1822, et celui des besoins et des ressources présumés pour 1824. Il résulte de ces documens que toutes dépenses antérieures soldées, même celles que les préparatifs militaires ont nécessité jusqu'ici, nous entrons dans l'exercice de 1823 avec 40 millions d'excédant sur les crédits pour cette année, et que le budget de 1824 peut offrir la balance des recettes avec les dépenses, sans exiger l'emploi de cette réserve.

» La France devoit à l'Europe l'exemple d'une prospérité que les peuples ne peuvent obtenir que du retour à la religion, à la légiti-

mité, à l'ordre, à la vraie liberté : ce salutaire exemple, elle le donne aujourd'hui.

» Mais la justice divine permet qu'après avoir long-temps fait éprouver aux autres nations les terribles effets de nos discordes, nous soyons nous-mêmes exposés aux dangers qu'amènent des calamités semblables chez un peuple voisin.

» J'ai tout tenté pour garantir la sécurité de mes peuples, et préserver l'Espagne elle-même des derniers malheurs. L'aveuglement avec lequel ont été repoussées les représentations faites à Madrid, laisse peu d'espoir de conserver la paix.

» J'ai ordonné le rappel de mon ministre : cent mille Français, commandés par un Prince de ma famille, par celui que mon cœur se plaît à nommer mon fils, sont prêts à marcher, en invoquant le Dieu de saint Louis, pour conserver le trône d'Espagne à un petit-fils d'Henri IV, préserver ce beau royaume de sa ruine, et le réconcilier avec l'Europe.

» Nos stations vont être renforcées dans les lieux où notre commerce maritime a besoin de cette protection. Des croisières seront établies partout où nos arrivages pourroient être inquiétés.

» Si la guerre est inévitable, je mettrai tous mes soins à en resserrer le cercle, à en borner la durée. Elle ne sera entreprise que pour conquérir la paix, que l'état de l'Espagne rendroit impossible. Que Ferdinand VII soit libre de donner à ses peuples les institutions qu'ils ne peuvent tenir que de lui, et qui, en assurant leur repos dissiperoient les justes inquiétudes de la France : dès ce moment les hostilités cesseront ; j'en prends devant vous, Messieurs, le solennel engagement.

» J'ai dû mettre sous vos yeux l'état de nos affaires du dehors. C'étoit à moi de délibérer : je l'ai fait avec maturité. J'ai consulté la dignité de ma couronne, l'honneur et la sûreté de la France : nous sommes François, Messieurs : nous serons toujours d'accord pour défendre de tels intérêts ».

AU RÉDACTEUR.

Paris, le janvier 1823.

Monsieur, on lit dans un ouvrage en deux volumes, intitulé : *Le prétendu Mystère de l'Usure dévoilé*, par M. l'abbé Baronnat (1), tome II, page 85, ces paroles : « J'ai appris, de la bouche de plusieurs prêtres françois qui ont travaillé long-temps dans les Indes-Orientales, que, dans le royaume de Cochinchine, en Chine, etc., ils se gardent bien de blâmer l'usage où sont les chrétiens de faire valoir l'argent au taux fixé par l'empereur ou par le commerce ».

---

(1) Le compte que nous nous proposions de rendre de cet ouvrage a été retardé par d'autres travaux ; il paroîtra très-prochainement. (*Note du Rédacteur*).

Nous avons été missionnaires, l'un environ dix-huit ans, les deux autres près de quinze ans, dans la Chine, ou dans le Tong-king et la Cochinchine. Nous regardons comme un devoir indispensable pour nous de réclamer contre cette assertion, et d'attester que tous les missionnaires qui travaillent en Chine, au Tong-king et en Cochinchine, ne permettent point aux chrétiens de placer leur argent à intérêt, et que tant dans la pratique que dans l'enseignement sur cette matière, ils suivent fidèlement la doctrine reçue dans l'Eglise, telle qu'elle est exposée dans les bulles des papes, et spécialement dans la lettre encyclique de Benoît XIV, du 1er. novembre 1745, adressée à tous les évêques d'Italie, et dans un grand nombre de décisions des congrégations du Saint-Office et de la Propagande, interprétées dans leur sens naturel, et non dans le sens forcé et chimérique que leur donne l'auteur.

« J'ai appris des mêmes missionnaires, ajoute-t-il, qu'en Chine l'argent est marchandise, et qu'il se vend au marché, comme on vend à Paris les papiers royaux, sans que les casuistes s'en mêlent, et que souvent, le même jour, le cours du marché varie pour l'or ou l'argent, comme nous le voyons varier en France pour les effets publics à la Bourse de Paris et des autres villes de France, et que les confesseurs ne s'en inquiètent pas plus que du prix des denrées ». Tout cela est vrai, mais ne prouve rien faveur du sentiment que soutient M. B.... L'argent, en Chine, est marchandise; mais il n'y est point monnoie : il n'y a dans cet empire, aussi bien qu'au Tong-king et en Cochinchine, que de la monnoie de cuivre. L'argent employé dans le commerce est en lingots ou barres; il s'y vend au poids; l'on a aussi égard au degré de fin de l'argent, à son abondance ou à sa rareté (1). Il est marchandise en Chine, comme le sont à Paris les pièces d'or ou d'argent étrangères. Il n'est donc pas étonnant que le prix de l'or ou de l'argent varie en Chine d'un jour à l'autre; cela a lieu dans tous les changes; mais cela ne fait rien à la question sur le placement de l'argent à intérêt.

Nous vous prions de vouloir bien insérer cette lettre dans votre feuille, et de recevoir l'assurance de la haute considération avec laquelle nous avons l'honneur d'être, Monsieur, vos très-humbles et très-obéissans serviteurs,

C. Langlois, *ancien missionnaire du Tong-king et de Cochinchine, et supérieur du séminaire des Missions-Etrangères.*

P.-J. de La Bissachère, *assistant, ancien missionnaire du Tong-king et de Cochinchine.*

J.-F. Richenet, *prêtre de la congrégation de la Mission, ancien missionnaire de Chine, et procureur de la mission françoise de Péking.*

---

(1) *Voyez* les *Mémoires sur la Chine*, tome XI, page 371.

Beautés de l'Histoire ecclésiastique, ou *Précis des Evénemens les plus mémorables qu'elle offre à l'intéret des nations*; ouvrage destiné à l'instruction de la jeunesse; par M. Nougaret. 1822, 2 vol. in-12.

Nous avions déjà prévenu nos lecteurs de se tenir en garde contre une production où nous avions remarqué au premier coup d'œil beaucoup de choses incohérentes et déplacées; un examen plus attentif n'a fait que confirmer notre premier jugement. Il est peu d'ouvrages rédigés avec moins de choix et de goût. Une triste expérience nous a depuis long-temps appris à nous défier de ces compilations précipitées, de ces abrégés insipides, et de toutes ces spéculations, fruits de l'ignorance et de la cupidité, et qui se sont si fort multipliées dans notre siècle. Le titre seul de *Beautés* nous paroissoit suspect, et cette enseigne de charlatanisme étoit d'un mauvais augure à nos yeux. Enfin, nous savions que la plume de M. Nougaret s'étoit exercée sur toute sorte de genre; qu'il avoit fait des romans, des pièces de théâtre, des hymnes pour les fêtes nationales; nous avions ouï parler, entr'autres, de *Réflexions sur le Culte exclusif et sur les Prêtres*, saupoudrées d'impiété, et il nous paroissoit un peu étrange de voir le même homme célébrer ensuite les *beautés et merveilles du christianisme*, et les *beautés de l'histoire ecclésiastique*. Toutefois ce changement pouvoit encore s'expliquer. M. Nougaret, que l'on dit avoir plus de 80 ans, pouvoit avoir été ramené par l'âge à des pensées plus sérieuses; peut-être se proposoit-il d'expier les torts de sa jeunesse, et de faire oublier par des productions graves et utiles les écarts d'une plume frivole ou même licencieuse. Nous voudrions pouvoir assurer que telles sont les dispositions de l'auteur; mais son livre ne nous offre à cet égard aucune garantie.

M. Nougaret n'a certainement pas songé à faire aimer la religion, ou à la peindre sous des traits honorables; il entasse les faits sans ordre; il ne sait point discerner ceux qui offriroient plus d'intérêt, et qui justifieroient son titre de *Beautés*. Il compile, il abrège, il copie; armé de son ciseau, il em-

prunte çà et là aux historiens. Nulle liaison, nulle vue, pas une de ces réflexions qui annoncent un chrétien animé des pensées de la foi, se réjouissant de ses conquêtes ou s'affligeant de ses pertes; partout une froideur et une sécheresse rebutantes. L'auteur se montre étranger au langage des vrais enfans de l'Eglise; en vain il veut imiter l'accent des fidèles, il se trahit par son ton seul. Qui croiroit cependant que M. Nougaret a la prétention d'avoir fait un *livre de piété* (tome II, page 350)? d'où je conclus qu'apparemment il ne sait pas même ce que c'est que la piété : si du moins il étoit historien exact et abbréviateur judicieux, son travail pourroit encore avoir quelque mérite; de courtes observations vont nous mettre en état d'asseoir notre opinion à cet égard.

Dans son *Introduction*, qui ne mérite guère ce nom, et qui n'a pas trois pages, M. Nougaret dit qu'il est *encouragé par l'espoir d'être utile à cette jeunesse brillante et studieuse qui s'élève actuellement comme une belle et magnifique plante, qu'un jour on verra couvrir de son tronc et de ses branches le sol où elle est née;* j'ai de la peine à croire que cette petite flatterie libérale séduise la jeunesse. La portion de cet âge intéressant qui est chrétienne rejetera certainement un livre où l'histoire ecclésiastique est défigurée, et les jeunes libéraux ne trouveront pas dans M. Nougaret les attraits du style qui puissent leur faire oublier le sérieux de la matière. Ils seront bientôt rebutés d'une lecture sèche et glaçante. En vain l'auteur a quelquefois appelé à son secours le *savant* M. Dulaure; un historien ecclésiastique qui marche sur les pas d'un tel guide ne peut être qu'un ennemi déguisé ou un ami bien mal adroit. En vain encore a-t-on cherché à donner à cette édition le relief de quelques gravures; outre qu'elles sont misérables sous le rapport de l'art, les sujets sont également mal choisis, et l'artiste paroît avoir été aussi peu favorablement inspiré que l'historien.

On trouve, par exemple, dans le Ier. volume une gravure représentant quatre évêques autour du lit d'un mourant auquel on a passé une corde au cou, et que l'on tire ainsi de son lit. L'action en elle-même a, au premier aspect, quelque chose de barbare, et la figure des évêques est dure et sévère. Le choix d'un tel sujet n'a pas été dicté par une bienveillance pour le clergé. Quant au fait en lui-même, Fleury rapporte, il est vrai, que Henri III, fils

de Henri II, roi d'Angleterre, qui avoit porté les armes contre son père, pria les évêques, au lit de la mort, de le mettre sur la cendre, et que, s'étant passé lui-même une corde autour du cou, il les exhorta à le tirer hors du lit. Il est possible que les évêques aient cédé à ses désirs; mais assurément ils ne s'y seront pas pris comme dans la gravure, où on leur a donné l'air de bourreaux impitoyables qui ordonnent un supplice.

Les deux derniers siècles de l'Eglise sont surtout défigurés dans le récit de M. Nougaret. Il confond perpétuellement les époques; ce qui vient de ce qu'empruntant des lambeaux à différens historiens, il ne s'est pas mis en peine de les coordonner entre eux. Ainsi il raconte l'attaque faite par les gardes Corses à Rome, en 1662, au milieu de la querelle sur les franchises, qui éclata vingt-cinq ans plus tard. Sur les protestans, sur les Jésuites, sur les jansénistes, les faits sont intervertis; rien ne les amène, rien n'en montre la liaison. On passe à chaque instant d'une matière à une autre, d'une époque à une époque antérieure. Des méprises grossières, des omissions impardonnables, des anecdotes fausses, des réflexions déplacées, fatiguent le lecteur tant soit peu instruit. A peine y a-t-il une ligne sur saint Vincent de Paul; mais, en revanche, il y a huit pages sur Arnauld; l'auteur n'a eu que la peine de les copier. Là vous saurez que les Filles de la Charité furent mises par Mme. Le Gras *sous la conduite de saint François de Paul, instituteur de la mission*. L'auteur dira sans doute que c'est une faute d'impression; il y en a beaucoup de cette espèce. C'est aussi apparemment l'imprimeur qui aura mis que le petit cimetière Saint-Médard fut fermé en 1752, au lieu de 1732. Des méprises plus importantes ne sauroient admettre cette excuse bannale.

Ainsi on lit, t. II, p. 423, que, lors de la révocation de l'édit de Nantes, Louis XIV *voulut expulser du royaume les calvinistes, et bannit plus de cent mille familles*. Si M. Nougaret le croit ainsi, c'est une grande ignorance; loin d'expulser les protestans du royaume, Louis XIV fit tout ce qui étoit en lui pour empêcher les émigrations; quant au nombre de cent mille familles qui furent bannies alors, c'est une exagération qui n'a pas le sens commun; on peut voir ce que dit M. le cardinal de Bausset, dans son *Histoire de Bossuet*, sur le

nombre des protestans qui sortirent de France à cette époque. A la page 443, l'auteur assure que les religieuses de Port-Royal éprouvèrent les plus vives persécutions pour avoir refusé de se soumettre à la bulle *Unigenitus*; tout le monde sait que Port-Royal fut détruit plusieurs années avant la bulle *Unigenitus*. Celle-ci ne parut qu'en 1713; la ruine de Port-Royal avoit été consommée en 1709. Il est dit, page 450, que *la plupart des évêques de France furent persécutés et tourmentés de mille manières* pour leur opposition à la bulle *Unigenitus*; où a-t-on pu prendre une assertion aussi fausse? La plupart des évêques de France, au contraire, adhérèrent à la même bulle, et ne purent par conséquent être inquiétés pour leur opposition. L'auteur a emprunté à M. Dulaure un tableau des convulsions, où le vrai est mêlé avec le faux, et où, par une inconséquence digne de l'un et de l'autre, on blâme à la fois le fanatisme des convulsionnaires, et les mesures prises pour réprimer ce fanatisme; nous ne releverons toutefois dans ce tableau que le passage où l'auteur prétend que les convulsions *cessèrent* en 1762, *avec la persécution dont les Jésuites étoient auteurs*. M. Dulaure et son copiste se trompent, s'ils ne trompent pas. Les convulsions ont survécu aux Jésuites, comme il est constant par des faits nombreux, entr'autres, par la controverse qui eut lieu en 1785, entre l'abbé Reynaud, curé de Vaux, et les autres jansénistes partisans des *secours*. Cette controverse fut très-vive, enfanta beaucoup d'écrits, dont nous pourrons parler quelque jour dans une Notice que nous avons préparée sur l'abbé Reynaud. Nous ajouterons ici que les convulsions ne cessèrent même pas à la révolution, et on a vu le Père Lambert les préconiser encore en 1806. . . . .

S'il falloit relever tous les traits d'impéritie et de mauvaise foi de l'auteur, il y auroit tour à tour de quoi amuser et indigner le lecteur. Le récit des derniers malheurs de l'Eglise est plein également de bévues; M. Nougaret, qui ne sait point marcher seul, a pris ici pour guide M. de Beauchamp, dans son *Histoire des Malheurs et de la Captivité de Pie VII*; ouvrage incomplet et inexact. Nous avons indiqué ailleurs les défauts de cette *Histoire*; il seroit inutile de signaler toutes les méprises du copiste; il nous suffira de dire que les *Beautés de l'Histoire ecclésiastique* offrent le titre le plus trompeur, et qu'il est peu d'ouvrages aussi tristes, aussi

informes, aussi dépourvus de talent et d'intérêt. Le courage dont nous nous sommes armés pour le parcourir ne pouvoit être soutenu que par le désir d'épargner le même désagrément à nos lecteurs.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. L'assemblée de charité pour les petits séminaires s'est tenue mercredi à Saint-Sulpice. M. l'abbé Pisseau a prêché sur le sacerdoce, et en a montré les avantages et les bienfaits, tant pour la société en général que pour le bonheur des individus. L'orateur a mêlé à son sujet des considérations morales d'un ordre très-élevé, et des exemples plus frappans encore. M. l'archevêque assistoit à ce discours, accompagné de MM. les archidiacres. Le prélat a donné ensuite le salut.

— On dit que c'est le 1er. février que M. le cardinal de Clermont-Tonnerre doit recevoir la barrette des mains de S. M.

— La réunion que Mme. la duchesse de Berri a présidée, le 20, dans ses appartemens, a été aussi nombreuse qu'intéressante par son objet; environ quatre cents personnes s'y trouvoient rassemblées. M. l'évêque d'Hermopolis, plusieurs officiers de la maison des Princesses, des dames de distinction s'y trouvoient avec une centaine d'enfans. Le discours de M. l'abbé de Salinis a été remarquable par la grâce et l'à-propos. L'orateur a su intéresser son jeune auditoire par un langage plein d'une élégante simplicité. Il leur a montré les bonnes œuvres comme le moyen le plus sûr de plaire à Dieu et de mériter ses bontés. Il a peint Mgr. le duc de Bordeaux au milieu de cette jeunesse comme autrefois Henri IV enfant au milieu des Béarnois de son âge. Il s'est félicité de voir le jeune Prince apprenant de bonne heure à pourvoir aux besoins des malheureux. Des pensées heureuses, des sentimens touchans, des complimens naturels, ont jeté beaucoup d'intérêt dans ce discours, qui n'a pas duré plus d'un quart d'heure. Mme. la duchesse de Berri a ensuite examiné les comptes, et reçu les offrandes, qui se sont élevées pour ce quartier à une somme plus considérable que pour les précédens. On sait que le produit des souscriptions est destiné au soutien des Sœurs de Saint-André, qui tiennent des écoles dans les campagnes. Des députations de plusieurs pensions et

des enfans de familles distinguées forment le fond de cette réunion.

— Dans le Mandement que M. l'archevêque de Rouen a donné à l'occasion du 21 janvier, le prélat félicite ses diocésains *de l'empressement tout religieux et de la noble générosité avec laquelle ils ont tous, riches et pauvres, concouru* à la restauration de son église métropolitaine; grâces au zèle et à l'activité avec laquelle se poursuivent les travaux, le prélat espère pouvoir y rétablir bientôt la pompe du culte divin.

— La veille de son départ de son diocèse, M. le cardinal-archevêque de Toulouse a publié son Mandement pour le Carême. Le prélat rappelle d'abord les lois de l'Eglise, les anciens usages, et la nécessité de la pénitence. S. Em. parle ensuite, par occasion, de l'état du diocèse, où cent quarante paroisses se trouvent sans pasteurs. A la vérité, le clergé et les fidèles montrent un égal désir de combler ce déficit; plusieurs curés réunissent des enfans qu'ils élèvent pour le sanctuaire, et le diocèse compte près de huit cents jeunes gens qui se destinent au ministère. Mais, dans ce nombre, il en est, sans doute, plusieurs qui changeront de vue. M. le cardinal recommande aussi à la charité des fidèles l'établissement qu'il a formé pour les filles repenties, et qui a été autorisé par le Roi et déclaré apte à recevoir des legs. Il regrette enfin de n'avoir pu terminer le Calvaire, qu'il regarde comme un monument protecteur pour la ville et pour les campagnes. Dans le dispositif du Mandement, il est dit que l'uniformité de l'observance du Carême exigeant qu'elle fût la même dans tout le diocèse pour l'abstinence du samedi, cette abstinence sera observée nonobstant les coutumes contraires suivies dans l'ancien diocèse de Rieux ou ailleurs.

— M. de Pins, évêque de Limoges, est arrivé, le 11 janvier, dans sa ville épiscopale, où il a été reçu avec les honneurs dus à son caractère. Le préfet du département est allé le complimenter, et le prélat lui a répondu en protestant de son attachement pour le troupeau qu'il est appelé à gouverner. Le 12, l'installation de M. l'évêque a eu lieu dans l'église cathédrale. Toutes les autorités étoient réunies pour cette cérémonie, qui a été terminée par le *Te Deum*. Le prélat a publié, à l'occasion de sa prise de possession, un Mandement où il parle des devoirs de l'épiscopat, de l'enseignement de l'Eglise, de sa constitution éternelle, et de ses propres travaux

pour l'avenir. Il se félicite de trouver un clergé si uni, un chapitre si vénérable, un séminaire dirigé avec tant de sagesse et de zèle par MM. de Saint-Sulpice, et des établissemens précieux pour l'éducation de la jeunesse ecclésiastique, et qui promettent au diocèse des ministres instruits et fidèles. Le Mandement du prélat, et ses premiers soins dans l'administration du diocèse, sont d'un heureux augure pour le succès de son ministère.

—Les ennemis de la religion la poursuivent jusque dans les asiles où elle espéroit échapper à leur censure. Ils se moquent des prêtres qu'ils rencontrent dans le monde, et les accusent de mener une vie douce et commode; et ils vont dans la solitude des pieux monastères pour y critiquer les austérités des pénitens. La Trappe même n'est point à l'abri de leurs recherches, et ils profitent de l'hospitalité qu'on y donne pour y aller prendre des traits ou des sujets de risée dont ils puissent se servir au besoin contre ces religieux charitables. C'est ainsi que ces détracteurs officieux reconnoissent l'accueil généreux que font à tous les voyageurs ces bons solitaires : nous laissons à juger si ce procédé est bien loyal et bien délicat. On vient de publier une *Promenade au monastère de la Trappe :* c'est un petit volume in-12, écrit, sans doute, par un homme accoutumé à regarder les pratiques de la piété comme une superstition, celles de la pénitence comme une folie, les vœux de religion comme un joug insupportable. La vue des solitaires ne paroît point l'avoir guéri de ses préjugés : leur calme, leur air de contentement au milieu des privations qu'ils s'imposent, leur union, leur ferveur, leur obéissance, leur simplicité, rien n'a pu désarmer le censeur. Il en fait des homicides, qui abrègent leur existence par les moyens les plus violens; il raconte des traits de cruauté qu'il invente ou qu'il exagère; enfin, il voit partout des victimes, de la barbarie et du fanatisme. Tels sont les jugemens d'un monde aveugle : endurer des privations pour sa fortune ou pour arriver à la gloire, c'est un courage honorable; mais se priver, pour Dieu, des agrémens d'une vie douce et commode, dompter ses passions, s'imposer des sacrifices rigoureux, être enfin à Dieu sans partage, paroît une folie à un siècle enfoncé dans l'amour des choses temporelles. On ne veut point croire à ces vocations extraordinaires, à ce détachement entier, à cet amour pour les croix qui sont le par-

lage de quelques ames généreuses, et l'on blasphême ce que l'on ignore. Nous ne prétendons pas établir ici, avec l'auteur de la *Promenade*, une discussion en règle; il faudroit probablement commencer par en faire un chrétien; mais, en vérité, chrétien ou non, on devroit être las et honteux de ces déclamations usées sur les moines, sur le fanatisme, sur le malheur des victimes cloîtrées, etc. Ce langage grossier et révolutionnaire fut mis à la mode, il y a trente ans, dans des romans et sur le théâtre, par des gens qui avoient besoin d'échauffer les esprits. On a persifflé les religieux et les religieuses, en attendant qu'on les traînât au supplice, et ceux qui avoient applaudi aux *Victimes cloîtrées* ont vu, peu après, bien d'autres chaînes et d'autres *victimes*, la liberté opprimée et le sang ruisselant de toutes parts, tout en parlant de liberté et d'humanité. Il seroit temps d'abjurer un langage également indigne de gens bien élevés et d'hommes religieux. Un journal a cité avec honneur la *Promenade de la Trape*; il puise, dans cette brochure, le vrai et le faux, le probable et l'absurde, et il a l'air de dénoncer un monastère où la pénitence et la piété sont en honneur, et où se maintiennent encore des pratiques qui devroient confondre notre lâcheté. Il rapporte des discussions sur lesquelles nous nous permettrons de récuser son témoignage. Il n'y a pas d'apparence que M. l'évêque de Séez ou l'abbé de la Trappe aient confié leurs secrets à l'auteur de la *Promenade* ou au *Journal de Paris*. Le monde, encore une fois, ne devroit-il pas oublier des gens qui l'oublient, et faudra-t-il envier à la religion jusqu'aux déserts où va se cacher l'amour de la pénitence? N'y a-t-il pas de la cruauté à poursuivre ces pieux solitaires jusque dans les secrets asiles où ils espéroient échapper à tous les regards?

— La ville de Beaucaire a été récemment affligée de la perte de son respectable curé, M. Alexis Gautier, qui occupoit cette place depuis environ cinquante-trois ans. Né à Saint-Mitre en Provence, le 23 octobre 1743, il obtint cette cure, par résignation, à l'âge de 26 ans. Obligé de s'éloigner pendant les troubles de la révolution, il passa les temps fâcheux en Espagne, et revint auprès de son troupeau dès que la tempête fut un peu calmée. Il avoit vu pendant un demi-siècle se renouveler toute la génération de sa paroisse, et il avoit baptisé, instruit et vu croître successivement tous les

habitans de Beauchire. Il ne passoit pas un seul jour sans s'occuper du bien de ses ouailles; elles l'ont vu, quelques mois même avant sa mort, leur donner l'exemple du zèle et de l'assiduité dans les diverses fonctions du saint ministère. Depuis son retour d'Espagne il n'avoit pas quitté un seul instant sa paroisse. Cet homme estimable est mort le 17 novembre 1822, laissant le souvenir de ses vertus et le regret de sa perte.

— On vient de publier, à Aix-la-Chapelle, un ouvrage remarquable; c'est un *Appel à la réunion, adressé à toutes les églises d'Occident qui diffèrent dans leur croyance*, 1822. Ce livre peut être regardé comme le pendant du *Système théologique* de Leibnitz, qui a paru à Paris en 1819. La tendance de ces deux écrits est presque la même, et leurs auteurs, tous deux protestans et contemporains, ont rendu à l'Eglise catholique un témoignage d'autant plus honorable qu'ils étoient plus instruits et animés de vues plus droites. L'*Appel* parut pour la première fois à Amsterdam, en 1685, sous le titre de *Tuba pacis ad universas dissidentes in Occidente ecclesias, seu Discursus theologicus de unione ecclesiarum*. L'auteur est Matthieu Prætorius, docteur luthérien de Memel, en Prusse, et, pendant vingt ans, ministre à Nibhudz. Il envoya son livre à la faculté de théologie de Kœnigsberg, et plusieurs protestans le refusèrent. Mais le docteur réalisa bientôt après, par une démarche éclatante, les conseils de paix qu'il avoit donnés : il rentra dans le sein de l'Eglise catholique, reçut le sacerdoce, et fut curé à Strasbourg, puis évêque de Weicherstadt en Poméranie. Il mourut en 1707, aussi estimé pour ses vertus que recommandable par ses connoissances. On a de lui quelques autres ouvrages, entr'autres, *Orbis Gothicus*, Oliva, in-fol., 1688; et *Mars Gothicus*, 1691. Il avoit été, pendant quelque temps, secrétaire intime de Jean III, roi de Pologne. La *Tuba pacis* fut réimprimée à Cologne en 1711. La traduction qui vient d'en paroître en allemand, sous le titre d'*Appel à la réunion*, a pour auteur M. Binterim, curé catholique à Bilk, près Dusseldorf, qui y a joint une préface et des notes pleines d'érudition. Cette édition est un service rendu aux protestans qui cherchent de bonne foi la vérité. L'ouvrage de Prætorius est divisé en quinze chapitres, et donne le moyen de terminer les controverses entre les églises chrétiennes. Le *Catholique* du

Mayence en fait l'analyse et l'éloge. Le même M. Binterim a publié, l'année dernière, à Dusseldorf, six *Discours* de M. Wolf *sur la vérité, l'unité et la divinité de la foi catholique*.

— L'abbaye royale de Saint-Maurice en Valais a fait récemment une grande perte dans la personne de son vénérable abbé, M. le comte Etienne Pierraz, chevalier grand'croix des ordres des Saints Maurice et Lazare. Il avoit été élu abbé en 1808, et préconisé par le Pape régnant, le 11 juillet de cette année. Son zèle pour la religion, sa charité pour les pauvres, la loyauté de son caractère lui avoient concilié l'estime et l'attachement tant au dedans qu'au dehors de son abbaye. Il occupa pendant quinze ans le siége abbatial, et est mort le 4 septembre dernier, à l'âge de 51 ans, après une maladie de quinze jours. Des regrets unanimes honorent sa mémoire. Le vénérable chapitre vient de réparer cette perte par l'élection de M. le chanoine de Rivaz, qui méritoit cette distinction par ses talens et ses vertus. M. le comte de Rivaz est âgé de 35 ans, et occupoit depuis 1810 une chaire de rhétorique. Ce choix a été généralement approuvé.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. A. R. MADAME a daigné faire remettre à M. Hyde de Neuville une somme de 300 fr. pour les incendiés du village de la Vilaine, situé dans l'arrondissement qui a nommé cet honorable député.

— S. A. R. MADAME, informée qu'un grenadier de la garde royale, nommé Brousseclou, s'imposoit toutes sortes de privations pour nourrir sa mère pauvre et âgée, a daigné faire une pension à la mère de ce militaire.

— S. A. R. Mgr. le duc d'Agoulême a accordé, le 14 janvier dernier, une somme de 250 francs à la paroisse d'Autricourt, arrondissement de Châtillon-sur-Seine, pour consolider l'établissement de deux Sœurs de la Providence, chargées d'instruire les jeunes filles de cette paroisse.

— On assure que le Roi passera sous peu de jours la revue des régimens de sa garde qui doivent partir pour l'armée.

— Le Roi a désigné, le 29 janvier, les officiers généraux dont les noms suivent, pour être employés à l'armée d'Espagne. *Lieutenans-généraux :* MM. le baron Canuel, le comte Molitor, le prince de Hohenlohe, le comte Curial, le vicomte Roussel d'Hurbal, le vicomte Tirlet, le comte Guilleminot, le comte Bourck, le vicomte Castex, le vicomte Domon, le comte d'Autichamp, le baron Dode de la Bremerie, le baron de Damas, le vicomte Donnadieu, le vicomte Pam-

phile-Lacroix, le baron de Conchy, le vicomte Obert. *Maréchaux de camp* : MM. le vicomte Corsin, le comte de la Roche-Aymon, le baron Bruny, le baron Bonnemains, le comte Grundler, le baron Gressot, le vicomte Vallin, le vicomte Toussaint, le vicomte Pelleport, le vicomte Jamin, le vicomte Vasserot, le baron Berge, le baron Ordonneau, le comte de Meynadier, le baron Vincent, Schaeffer, le baron Huber, le vicomte Vionet de Maringoué, le comte Quinsonas, le comte de Rastignac, le comte de Vittré, le baron d'Albignac, le comte Armand de Laloyère, le comte de Saint-Chamans, le vicomte Bertier de Sauvigny, le comte de Vence, le vicomte de Saint-Mars, le comte de Potier, le comte de la Rochejaquelein, le comte de Mellet, le marquis de Marguerye, le baron Dukermon, Gougeon, le vicomte Saint-Hilaire, le baron Brincart, le comte d'Arbaudjouques, le vicomte Picot de Peccaduc, le baron Faverot, le baron Rehault de Fleury, le baron Deschamps.

— On dit que M. de Coëtlosquet va être fait sous-secrétaire d'Etat, et qu'il tiendra le porte-feuille de la guerre pendant l'absence de M. le duc de Bellune.

— On assure que l'armée françoise qui doit entrer en Espagne sera divisée en trois corps. Celle qui porte le nom d'armée des Pyrénées-Orientales ou de Catalogne, sera mise sous les ordres de M. le maréchal duc de Raguse; M. le maréchal Oudinot, duc de Reggio, commandera l'armée du centre ou d'Aragon; enfin, l'armée des Pyrénées-Occidentales ou de Navarre, sera commandée par M. le lieutenant-général comte de Lauriston. Mgr. le duc d'Angoulême aura le commandement suprême de ces trois corps d'armée, et M. le ministre de la guerre remplira, sous le Prince, les fonctions de major-général.

— Par ordonnance du 22 janvier, M. le marquis de Causans, lieutenant-général et membre de la chambre des députés, a été nommé gouverneur de la 14e. division militaire, dont le chef-lieu est Caën.

— Un journal avoit parlé de la retraite donnée au colonel Derivaux, et avoit cherché à tromper l'opinion publique sur le dévoûment de ce loyal militaire. Ce colonel, qui a été replacé à la tête du 1er. régiment de dragons, vient de repousser ces odieuses insinuations, et, après s'être loué de la bienveillance que lui ont témoignée LL. AA. RR. MONSIEUR et Mgr. le duc d'Angoulême, il proteste de son dévoûment pour l'auguste maison des Bourbons.

— M. le maréchal duc de Bellune doit donner, le 1er. février, un grand dîner aux généraux et officiers supérieurs qui doivent partir pour l'armée d'Espagne.

— M. le duc de San-Lorenzo, ex-ministre d'Espagne, n'a pas assisté à la séance royale pour l'ouverture des chambres, parce qu'il avoit déjà reçu ses passe-ports. Il est parti pour Londres le 31 janvier. Plusieurs autres Espagnols, actuellement à Paris, se disposent à se rendre en Angleterre.

— On a ouvert une souscription pour élever un monument à la mémoire du général Georges Cadoudal. Le duc et le prince de Polignac, le marquis de Rivière et le général de Sol, font partie de la com-

mission chargée de l'exécution du monument. M. le vicomte de Châteaubriand a désiré que son nom figurât parmi les souscripteurs.

— La cour royale de Paris, réunie en audience solennelle, a prononcé, le 30 janvier, sur trois causes relatives à des délits de la presse. Elle a réduit à 25 fr. d'amende, sans emprisonnement, la peine de cinq jours de prison et de 100 fr. d'amende, prononcée par le tribunal correctionnel contre le sieur Michelot, éditeur du *Miroir*, pour un article contre les censeurs dramatiques. Un défaut de forme dans la procédure et les poursuites avoit fait renvoyer de la plainte devant la police correctionnelle, le sieur Alexis Lagarde, étudiant en droit, et auteur d'une brochure intitulée : *Epître à mon Curé*. La cour a infirmé la sentence des premiers juges, et renvoyé la cause en première instance. Le sieur Niogret, éditeur du *Système social du baron d'Holbach*, condamné à trois mois d'emprisonnement et 500 fr. d'amende, a été, sur l'appel *à minimâ* interjeté par le ministère public, condamné, par défaut, au même temps d'emprisonnement, et l'amende a été portée à 4000 fr.

— La cause du roi d'Espagne et de MM. Ouvrard et Rougemont, banquiers, a été appelée de nouveau, le 28 janvier, au tribunal de police correctionnelle. D'après les conclusions du ministère public, et la lettre écrite par M. le garde des sceaux à M. le procureur du Roi, que le duc de San-Lorenzo a cessé d'être accrédité auprès du Roi de France comme ambassadeur du roi d'Espagne, le tribunal a ordonné la radiation de la cause.

— MM. Jay et Jouy, auteurs, et M. Babeuf, éditeur, de la *Biographie des Contemporains*, ont comparu, le 29 janvier, devant le tribunal de police correctionnelle. M. Jay, auteur de l'article *Boyer-Fonfrède*, étoit accusé d'avoir attaqué l'inviolabilité royale en rendant compte du vote du régicide Boyer. M. Jouy, auteur de l'article des *frères Faucher*, avoit qualifié d'héroïque leur défense contre les autorités du gouvernement du Roi, au mois de septembre 1815; et, en parlant de leur exécution, avoit établi une comparaison entre la terreur de 1793 et le gouvernement du Roi, comparaison qui est toute au désavantage de ce dernier. Le tribunal a renvoyé les sieurs Jay et Babœuf de la plainte, et a condamné le sieur Jouy à un mois d'emprisonnement et à 150 francs d'amende : l'article des *frères Faucher* sera supprimé de la *Biographie des Contemporains*.

— L'éditeur responsable de l'*Abeille de la Moselle* vient d'être condamné, par le tribunal de police correctionnelle de Metz, à un mois de prison et à 500 fr. d'amende, pour avoir publié les passages incriminés d'une brochure sur la trahison, par M. Dardonville.

— On a arrêté à Bordeaux, dans la nuit du 21 au 22 janvier, un individu accusé, dit-on, d'avoir enlevé des dépôts à la police de Paris, où il étoit employé. D'après les ordres reçus, il doit être ramené dans la capitale par la gendarmerie.

— La gendarmerie de Toulouse a arrêté un individu qui est accusé d'avoir voulu enrôler plusieurs soldats de notre armée sous les drapeaux de Mina, en leur montrant une lettre de ce général. Nos soldats ont repoussé ces propositions déshonorantes.

— Un officier constitutionnel d'Espagne, qui s'étoit rendu dans un village du département des Pyrénées-Orientales, a été arrêté, le 18 janvier, par le chef de bataillon du 18e. de ligne, qui s'y trouve en cantonnement. On instruit une enquête sur le compte de cet Espagnol.

— C'est par erreur que l'on a annoncé la destitution du sous-préfet de Montmédi.

— L'ambassadeur de Danemarck à Madrid est arrivé à Bayonne.

— M. de Lagarde a dû quitter Madrid le 24 janvier. Aussitôt qu'il sera arrivé à la frontière, il fera savoir, par estafette, sa sortie d'Espagne.

— On dit que le général royaliste Misas, à la tête d'une division forte de deux mille hommes, a attaqué à l'improviste Olot, occupé par Milans, et que ce dernier, après un combat très-meurtrier, où il auroit perdu trois cents hommes, a été forcé de fuir.

— Le système de l'Angleterre à l'égard de la Grèce paroit avoir totalement changé depuis l'entrée de M. Canning au ministère. Sous le marquis de Londondery, l'Angleterre, loin de garder la neutralité entre les deux nations ennemies, fournissoit à la Porte des ingénieurs, des matelots et des munitions de guerre. Aujourd'hui le ministère se montre favorable aux Grecs, et médite, dit-on, un nouveau plan pour leur obtenir un territoire indépendant, et pour soutenir en même temps l'intégrité du reste de l'empire ottoman.

— Le comte Metaka, député du sénat de la Morée auprès du congrès de Vérone, mais qui n'y a pas été admis, a publié à Ancône, dans les premiers jours de ce mois, une adresse du gouvernement grec aux monarques chrétiens réunis au congrès de Vérone, portant la date d'Argos, le 29 août 1822.

— Le nouveau consul russe de Moldavie et de Valachie est chargé par son gouvernement de conseiller aux boyards émigrés de ces deux principautés de rentrer dans leur patrie, attendu qu'ils n'auroient jamais rien à espérer de la part de la Russie.

— Le roi de Naples, qui passe l'hiver à Vienne, a reçu, le 16 janvier, une visite solennelle du corps diplomatique. Don Carneros, envoyé des cortès, n'a pas été reçu chez ce monarque, et a demandé une explication à ce sujet. On prévoit facilement de quelle nature elle sera.

— Un corps considérable de jannissaires doit se rendre sous peu en Grèce, et vers les frontières de la Perse. Cette mesure augmentera la tranquillité dont jouit Constantinople. Un fléau terrible, connu sous le nom de *cholera-morbus*, a fait de grands ravages dans les armées turque et persane, a traversé une grande partie de l'Asie, et s'est avancé jusques vers la Syrie.

CHAMBRE DES PAIRS.

Le 29 janvier, la chambre a nommé les secrétaires pour la formation du bureau. Il a été ensuite nommé une commission spéciale

de cinq membres pour la rédaction du projet d'adresse en réponse au discours du Roi. Cette commission se compose de MM. le marquis de Pastoret, le duc de Doudeauville, l'évêque d'Hermopolis, le prince de Polignac et le duc de Lévis. La chambre a vérifié et déclaré réguliers les titres de MM. les comtes Tascher et d'Escars, appelés à succéder à la pairie, dont leurs pères étoient revêtus.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 28 janvier, à dix heures et demie, les portes de la salle du Louvre ont été ouvertes au public. A midi, sont arrivés MM. les pairs de France et les députés des départemens. Les premiers, en habit de cérémonie, ont occupé les banquettes à droite du trône : celles à gauche ont été remplies par les seconds. Le Roi est arrivé à une heure et demie. Une députation des deux chambres, conduite par le grand-maître des cérémonies, est allée recevoir S. M. Le Roi, en grand uniforme de maréchal de France, avoit à sa droite MONSIEUR et Mgr. le duc d'Orléans; à sa gauche, Mgr. le duc d'Angoulême. Les Princes étoient en habit de pair. En avant du trône se présentoient une suite de gradins où étoient rangés les grands dignitaires de la couronne, les ministres d'Etat, les maréchaux de France et le conseil d'Etat; au fond de la salle, en face du trône, s'élevoit la tribune du corps diplomatique. LL. AA. RR. MADAME, Mme. la duchesse de Berri, Mme. la duchesse d'Orléans et Mlle. d'Orléans, se sont placées dans une tribune à gauche. Le Roi, après avoir salué l'assemblée, a prononcé, au milieu d'un silence religieux, son discours, que nous avons rapporté, et qui a été suivi d'un redoublement d'acclamations.

MM. les prélats nouvellement élevés à la dignité de pairs, et les députés récemment élus, ont ensuite prêté serment. Les pairs ecclésiastiques qui ont prêté serment sont : MM. les archevêques de Sens, de Reims et de Paris, et MM. les évêques de Troyes, de Chartres, de Strasbourg et d'Hermopolis; tous ces prélats ont le titre de comte, à l'exception de M. l'évêque de Strasbourg, qui conserve le titre de prince de Croï. M. le chancelier a déclaré que la session annuelle des deux chambres étoit ouverte. Le Roi et son auguste famille se sont retirés au milieu des acclamations.

Le 29 janvier, M. Delacroix-Frainville, président d'âge, appelle les membres les plus jeunes pour la formation du bureau provisoire. M. le duc de Reggio, commandant de la garde nationale, offre à l'assemblée une garde d'honneur, qui sera chaque jour à sa disposition. Le général Partouneaux écrit à M. le président, qu'étant malade, il ne pourra se rendre de quelque temps aux séances de la chambre. On procède, par la voie du sort, à la formation des neuf bureaux, qui se composent chacun de quarante-sept membres.

Le 30 janvier, les rapporteurs des différens bureaux ont eu successivement la parole sur la vérification des pouvoirs. La chambre a con-

firmé toutes les nouvelles élections, à l'exception de celles de MM. Kératry, Meaudre et Marchangy. M. Kératry n'a pas produit un extrait des rôles constatant la quotité de ses contributions. MM. d'Ambrujeac, rapporteur, et Dudon demandent l'ajournement de M. Kératry jusqu'à ce qu'il ait justifié de sa qualité d'éligible. MM. de Girardin et Méchin proposent l'admission, parce que la chambre agit comme juri dans la vérification des pouvoirs, et que leur collègue a prouvé d'une manière indirecte la quotité légale de ses contributions. L'ajournement de M. Kératry est prononcé à une forte majorité.

M. Borel de Bretizel, rapporteur des élections du département du Nord, dit que le certificat constatant les contributions de M. de Marchangy est ambigu; il s'en rapporte à la décision de la chambre. M. de Girardin prétend que M. de Marchangy n'est propriétaire d'une maison à Paris que depuis le 30 mars 1822; qu'avant cette époque il n'étoit pas éligible. M. Casimir Perrier demande le renvoi de M. de Marchangy, d'après les faits rapportés par M. de Girardin. M. de Vaublanc soutient que l'élection est valable, parce que M. de Marchangy avoit acheté des propriétés pour être éligible lors des élections qui auroient dû avoir lieu en 1823, et non en 1822, si dans cette dernière année il n'y avoit eu, par extraordinaire, deux convocations des colléges électoraux. Il appuie son opinion sur un rapport de M. Lainé, lors de la loi des élections. M. de Marchangy monte à la tribune, et développe la pensée de M. de Vaublanc. La chambre renvoie au sixième bureau l'examen de la question relative à M. de Marchangy. Ce dernier annonce que, ses espérances s'étant évanouies, il se retire. La chambre persiste dans le renvoi au sixième bureau. M. de Labourdonnaye, rapporteur du troisième bureau, annonce que la nomination de M. de Meaudre sera l'objet d'un rapport particulier.

MM. de Lafayette et Manuel, qui n'avoient pas assisté à la séance royale, prêtent serment.

Cour d'assises d'Orléans.

Conformément au renvoi de la cour de cassation, la cour d'assises d'Orléans, présidée par M. de Champvallins, s'est occupée, le 27 janvier, de l'affaire des complices de Berton. Baudrillet, de Lalande, Duret, Grandménil, Rousseau, Fournier, Poulain et Por, sont accusés, les uns d'avoir formé le complot de s'emparer de la ville et du château de Saumur, de changer et détruire le gouvernement du Roi, d'avoir organisé des réunions séditieuses où la résolution d'agir a été arrêtée entre eux et le général Berton; d'autres sont accusés d'avoir fait des propositions non agréées. Baudrillet, de Lalande et Duret sont présens; tous les autres sont contumaces. Dans la première séance, M. l'avocat-général Russeau, et M. Boscheron-Desportes, premier substitut, ont développé les charges qui résultent de l'instruction. Trente-un témoins ont répondu à l'appel. M. le président a ensuite interrogé les trois accusés séparément. Le lieu-

tenant Woelfel a été le seul témoin entendu dans cette première séance.

M. l'abbé Thorel, ancien curé d'Anonville, au diocèse de Rouen, et depuis déporté, vient de publier le IIIe. et dernier vol. de son ouvrage *de l'Origine des Sociétés*, in-8°. Tout ce vol. traite de la liberté; *on y verra*, dit le titre, *tout ce qu'il faut pour être vraiment libre, la balance des volontés, l'équilibre des gouvernemens, le concert des deux autorités, le concours de la nature et de la grâce, et quelle est la plus libre de toutes les constitutions*. Nous copions cet énoncé, parce qu'il fait connoître en abrégé la matière de ce volume. L'auteur envisage tour à tour son objet sous les rapports religieux, philosophiques, moraux et politiques. Nous ne rappellerons point ici ses principes, que nous avons fait connoître en rendant compte de ses premiers volumes. M. Thorel combat avec persévérance les nouveaux systèmes sur la souveraineté du peuple; il poursuit l'esprit révolutionnaire; il montre les abus de cette liberté exagérée qui s'est annoncée par de si désastreux effets. Enfin, puisqu'il faut le dire, il est partisan de la monarchie pure, sans cependant se permettre de blâmer les concessions faites par le souverain. A la fin du volume est une espèce de résumé de l'ouvrage, sous le titre de *Principes fondamentaux des Sociétés*. Ce sommaire peut donner une idée de la théorie de l'auteur, et des considérations par lesquelles elle s'enchaîne et s'appuie. L'auteur n'a cru rien devoir négliger pour inculquer dans tous les esprits des doctrines dont l'oubli lui paroît une des grandes calamités de notre âge.

Nous n'avons pu encore faire usage des lettres qui nous ont été adressées de Nanci, sur l'enseignement de la théologie, et de Besançon, sur la méthode à suivre pour l'enseignement du latin dans les petits séminaires; nous espérons pouvoir employer prochainement ces deux pièces, au moins dans ce qu'elles ont de plus important.

On continue, malgré les avis que nous avons donnés à plusieurs reprises, à nous envoyer des lettres pour le prince de Hohenlohe. Nous ne pouvons les lui faire passer, puisque nous avons été formellement prévenu que ces lettres resteroient sans réponse. Celles qui nous ont été adressées dernièrement, venoient de Nantes, de Mons et de Gerbeviller; nous prévenons les personnes intéressées qu'elles ne sont point parties.

Le prétendu mystère de l'Usure dévoilé, ou le Placement d'argent connu sous le nom de prêt à intérêt *démontré légitime par l'autorité civile et par l'autorité ecclésiastique;* par M. l'abbé Baronnat. 1822, 2 vol. in-8°.

Cet ouvrage fait en ce moment quelque bruit; il est blâmé par les uns, et a déjà, dit-on, attiré à l'auteur quelques contradictions et quelques reproches; d'un autre côté, il vient d'être loué dans un journal politique, où on approuve sa doctrine, et où on parle avec beaucoup d'estime du talent de M. Baronnat, de son *érudition*, de son *zèle*, de son *style*, de sa *dialectique*. Un recueil périodique a dit aussi que l'ouvrage étoit *savant* et *attendu avec empressement*, et a *félicité* l'auteur de *ses nobles efforts*. Dans ce conflict d'opinions, on attend peut-être de nous, non pas que nous donnions notre jugement sur le fond de la question, nous n'en avons pas sans doute le droit, mais que nous fassions au moins connoître un livre qui excite l'attention du clergé, et que nous exposions, et la doctrine qui y est énoncée, et les principales raisons dont on l'appuie, et la forme générale de l'ouvrage. C'est ce que nous allons faire dans cette analyse, où nous mettrons toute la réserve et l'impartialité qui sont surtout un devoir pour nous dans une discussion aussi grave.

M. Baronnat a dédié son livre aux évêques. Son Epître dédicatoire, datée du 18 octobre dernier, est peut-être un peu longue; mais l'auteur a voulu y exposer de suite la matière qu'il avoit à traiter, et le jour sous lequel il vouloit la considérer. Il défère aux prélats trois écrits contraires au prêt; savoir, 1°. l'*Exa-*

men de la Dissertation sur l'Usure, de M. Baradère, curé de Pau, par M. Burgué, supérieur du séminaire de Bayonne; 2°. le *Traité des Contrats*, publié au Mans en 1819, par M. Bouvier, aujourd'hui grand-vicaire du diocèse, et 3°. la *Dissertation sur le Prêt*, de M. Pagès. Nous avons parlé de ces deux derniers écrits, et nous avons dit franchement notre avis sur le dernier, qui ne nous a pas paru rédigé avec assez de mesure. Toutefois il nous semble qu'il eût été plus convenable de ne pas *déférer* ainsi d'une manière expresse et solennelle des livres approuvés par des évêques. L'*Examen* de M. Burgué, et le *Traité* de M. Bouvier, ont été publiés l'un et l'autre avec l'approbation des ordinaires, les précédens évêques de Bayonne et du Mans. La *Dissertation* de M. Pagès est revêtue de l'approbation de sept évêques; il paroît un peu singulier de *déférer* à l'église gallicane un ouvrage approuvé ainsi par plusieurs prélats, et on eût pu combattre leur doctrine sans recourir à une délation qui a quelque chose de dur et de désobligeant.

Quoi qu'il en soit, c'est surtout à la *Dissertation* de M. Pagès qu'en veut M. l'abbé Baronnat. Il regarde cet écrit comme exagéré, faux et funeste; comme inquiétant les consciences, et produisant des divisions. Il croit que les premiers pasteurs ne peuvent se dispenser d'interposer leur autorité dans une querelle qui devient chaque jour plus animée, et qui produit les résultats les plus fâcheux. Il presse donc les évêques de décider; il leur soumet son livre, et proteste de son acquiescement entier à leur décision. Il souhaiteroit même que son ouvrage fût envoyé au Pape, comme le fut, en 1804, le *Traité* de l'abbé Rossignol sur la même matière. Il termine cette Epître dédicatoire en disant aux évêques qu'il regardera *leur silence, sinon comme une approbation formelle* de son sentiment, *au moins comme une démonstration publique de la liberté que*

laisse l'Eglise à cet égard. C'est à cette phrase que nous fîmes allusion dans la courte annonce du livre que nous insérâmes à la fin de notre n°. 669.

A cette Epître dédicatoire, qui a 22 pages, succède une Introduction, qui en a 26, et qui n'étoit peut-être pas très-nécessaire, puisque l'auteur venoit d'exposer l'occasion et le but de son ouvrage. Il revient sur les inconvéniens de la doctrine de M. Pagès; il prétend qu'elle éloigne les fidèles du tribunal de la pénitence; enfin, il va jusqu'à dire qu'*en publiant son écrit, M. Pagès est entré, sans le vouloir, dans la conspiration ourdie depuis long-temps par les impies contre la religion catholique*. Qu'est-ce que cela signifie? est-ce que le sentiment de M. Pagès a quelques rapports avec les systèmes des *impies*, ou les théologiens qui proscrivent le prêt à intérêt sont-ils complices, même *sans le vouloir*, de la conjuration antichrétienne de nos jours? M. Baronnat ne le pense certainement pas, et c'est *sans le vouloir* qu'il a émis une accusation dont il n'a pas apparemment senti la portée. Malheureusement il lui échappe de temps en temps de ces sortes de phrases qui annoncent, ou la précipitation du travail, ou cette vivacité et cette chaleur à laquelle on cède souvent, malgré soi, dans une discussion prolongée.

Après ces préliminaires, nous arrivons à l'ouvrage même, où l'auteur rend compte de son plan. L'école, dit-il, a toujours enseigné qu'on ne peut, sans un titre légitime et étranger au prêt, indépendant du prêt (*mutuum*), tirer un profit quelconque du service qu'on rend à quelqu'un par le prêt d'argent; ou bien, en d'autres termes, l'école a toujours enseigné la nécessité d'un titre pour légitimer dans le for de la conscience l'intérêt de l'argent placé. Or, je reconnois avec elle, continue-t-il, la nécessité d'un titre réel, et je condamne avec elle, comme injuste et usuraire,

tout profit tiré du prêt, en vertu du prêt, à cause du seul prêt, eu égard seulement au service rendu par le prêt, *vi mutui*...; mais j'entreprends de prouver que la stipulation de l'intérêt permise par nos lois est un titre au moyen duquel on peut, en sûreté de conscience, recevoir l'intérêt librement consenti par tout homme riche ou aisé qu'on n'est pas obligé de secourir par le prêt évangélique. C'est ainsi que M. Baronnat expose son sentiment; son livre est divisé en deux parties; dans la première, il veut montrer que l'autorité civile approuve la stipulation des intérêts pour placement d'argent, et qu'elle a droit de l'approuver. C'est là l'objet du Ier. volume, qui est divisé en huit chapitres.

L'auteur cite le décret du 3 octobre 1789, et l'article 1905 du Code civil, qui portent que l'on pourra stipuler des intérêts pour simple prêt d'argent ou de denrées. Il regarde ces lois, non comme tolérant simplement, mais comme autorisant expressément le prêt. Il cite le témoignage de quelques législateurs et jurisconsultes, et les motifs de la loi, tels qu'ils ont été exposés par des orateurs en des occasions solennelles, et il répond aux objections que l'on pourroit tirer, soit des lois romaines, soit des anciennes lois françoises. Il soutient ensuite que l'autorité civile a le droit d'approuver la stipulation des intérêts; et c'est ici où il se trouve en opposition plus directe avec ses adversaires, suivant lesquels les lois humaines qui autorisent l'usure ne sauroient la rendre licite. Les partisans du prêt prétendent le justifier en disant que le prince a un haut domaine sur les biens de ses sujets, et qu'il peut transporter de l'emprunteur au prêteur le domaine de l'intérêt légal; les autres décident que le prince ne peut rien contre le droit naturel et divin, lesquels, disent-ils, proscrivent tout prêt. Le prince, selon M. Baronnat, peut avoir des raisons très-légitimes

pour permettre la stipulation des intérêts; par là il ferme la porte à une infinité de procès; il favorise les emprunts, sans lesquels le commerce ne peut fleurir; il procure des ressources à ceux qui ne peuvent faire valoir leurs capitaux par eux-mêmes (les mineurs, les veuves, les hôpitaux, les églises); il tranquillise les consciences.

Tels sont les motifs que fait valoir M. Baronnat. Il prétend que les principes des adversaires du prêt nous mèneroient à l'anarchie; qu'ils sont opposés aux droits les plus légitimes des souverains, et que M. Pagès, entr'autres, parle fort légèrement de l'autorité du prince. Il regarde les stipulations des intérêts comme une chose nécessaire dans l'état actuel du commerce et de la société. Il s'appuie sur la distinction des deux puissances, et sur les principes constitutifs de l'une et de l'autre autorité, et ici il cite de longs extraits des ouvrages de M. de Pompignan et de l'abbé Pey. Nous n'oserions assurer que toutes ces citations fussent bien nécessaires, et aillent bien directement au but. Enfin, il rapporte sur cette matière l'opinion des jurisconsultes, et les variations de ceux qu'il appelle *rigoristes*. Telle est la substance du Ier. volume.

Le IIe. est exclusivement consacré à examiner ce qui concerne l'autorité ecclésiastique. L'auteur établit deux propositions principales, l'une que l'autorité ecclésiastique ne condamne pas la stipulation de l'intérêt légal pour placement d'argent, l'autre que la même autorité approuve cette stipulation, hors le cas du prêt évangélique, qui doit toujours être gratuit. Sur le premier point, M. Baronnat se contente de discuter les témoignages allégués par M. Pagès; savoir, les lettres de M. l'archevêque de Bordeaux, des grands-vicaires de Poitiers, et de quelques autres ecclésiastiques, au Pape, et les réponses envoyées de Rome. M. Pagès avoit présenté ces réponses comme

décisives pour sa cause; M. Baronnat vient, qui les explique en sens contraire. Mais il faut convenir que, si les inductions de M. Pagès ne sont pas toujours justes, les explications de M. Baronnat sont souvent forcées. Nous ne pourrons surtout nous empêcher de remarquer la manière plus que légère dont il parle de quelques graves personnages.

Sur la seconde proposition de cette partie, savoir, que l'autorité ecclésiastique approuve la stipulation de l'intérêt légal, l'auteur appelle tour à tour en preuves des passages de l'Ecriture, les décrets et la conduite des papes. Parmi ces décrets, l'Encyclique de Benoît XIV, du 1er. novembre 1745, tient un rang distingué. M. Baronnat la cite toute entière, et en donne même la traduction; puis il discute le sens que M. Pagès donne à ce rescrit pontifical, et il propose sa propre explication, laquelle, il faut l'avouer, n'est pas toujours claire, précise et naturelle. On ne peut se dissimuler que l'auteur se met parfois à côté de la question, et se perd dans des discussions incidentes et dans des raisonnemens étrangers à son objet.

Après avoir analysé, quoique d'une manière très-sommaire, l'ouvrage de M. Baronnat, il nous reste à présenter les observations critiques que nous a suggérées la lecture de ce livre; mais, comme ces observations ne laissent pas d'être nombreuses, elles nécessiteront un autre article, où nous dirons notre avis avec franchise, mais cependant avec toute la mesure convenable. En réclamant des égards pour des hommes respectables, nous ne voulons pas en manquer nous-mêmes pour un écrivain dont nous respectons les intentions.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Le lundi 3, M. le cardinal de Clermont-Tonnerre a reçu solennellement la barrette des mains de S. M. La messe

a été célébrée dans la Salle du Trône; les Princes et Princesses y assistoient, ainsi que Mgr. le nonce, les grands officiers de service et la famille de M. le cardinal. Mgr. le grand-aumônier étoit auprès de S. M. Après la messe, S. Em. est arrivée, conduite par M. l'introducteur des ambassadeurs; deux voitures de la cour étoient allé chercher Son Em. à son hôtel. Elle a reçu un bref de S. S. qui lui a été remis par M. l'ablegat, et est allée se mettre à genoux devant S. M. S. Em. étoit en soutane violette. M. l'ablegat ayant apporté la barrette à S. M. le Monarque l'a mise sur la tête du nouveau cardinal. Le Roi s'est rendu ensuite dans le Salon de la Paix, et a reçu les personnes qui étoient venues lui faire leur cour. S. M. a passé de là dans la Salle du Conseil, où M. le cardinal de Clermont-Tonnerre est arrivé revêtu de la soutane rouge, en rochet et en camail. S. Em. a adressé au Roi un discours de remercîment; S. M. lui a répondu : « Je suis sensible aux sentimens que vous m'exprimez; je vous connoissois depuis longtemps, et c'est parce que je vous connoissois que je vous ai présenté pour le chapeau. Je ne vous aurois pas connu que j'aurois vu votre nom écrit à toutes les pages de l'histoire ». S. Em. a été ensuite présentée aux Princes et Princesses avec le cérémonial accoutumé, et a été reconduite à son hôtel dans les voitures de la cour.

— Plusieurs des nouveaux évêques sont arrivés à Paris, entr'autres, M. l'évêque de Bayeux, nommé à l'archevêché d'Albi; M. Du Perrier, nommé à Bayeux; M. de Beauregard, nommé à Orléans. On assure que M. l'abbé de Moussac, nommé à Saint-Diez, et M. l'abbé de Sausin, nommé à Blois, ont écrit à Mgr. le grand-aumônier pour décliner le fardeau de l'épiscopat. On parle de quelques autres refus.

— Dimanche dernier, jour de la fête de la Présentation de la sainte Vierge, M. l'archevêque de Paris est allé dire la messe dans la chapelle d'une pieuse association. Le prélat a adressé des paroles d'édification aux associés, et a commenté d'une manière très-touchante l'Evangile du jour. La communion a été très-nombreuse, et l'exercice n'a fini qu'à dix heures et demie.

— Le mercredi 29 janvier, M. le grand-aumônier s'est rendu, le matin, à la maison royale d'éducation de la rue Barbette. Ce prélat étoit accompagné de M. l'abbé de la Mennais, son grand-vicaire, et de M. l'abbé Sauthier, son au-

mônier. M. l'abbé d'Espinassous, chanoine de Saint-Denis, a prononcé le discours, et Mgr. a reçu les vœux de dix novices, et a donné la confirmation à plusieurs élèves de la maison. La cérémonie a été terminée par le *Te Deum* et par le salut. S. A. a visité ensuite la maison en détail, et a exhorté les élèves à répondre aux soins de la supérieure, Mme. de Léseau, et des religieuses, qui se dévouent avec zèle à des fonctions difficiles.

— On aime à voir se relever quelques églises dans un siècle qui en a tant abattues, et nous nous plaisons à consigner dans ce journal les effets du zèle des pasteurs et des fidèles à cet égard. Nous avions parlé précédemment des efforts des Trappistes du Gard pour reconstruire l'église de leur abbaye, démolie pendant la révolution. La première pierre du nouvel édifice avoit été posée par M. de Bombelles, évêque d'Amiens; son successeur a béni l'église. Le 8 janvier dernier, M. de Chabons s'est rendu à l'abbaye, et a fait la cérémonie. Le prélat a béni ensuite la cloche, dont il a bien voulu être parrain; on l'a nommée Marie-Charlotte, et on y a mis cette inscription : *Marie, nom de l'auguste patronne de l'ordre de Cîteaux; Charlotte, nom d'une veuve d'un prince malheureux*. La rigueur de la saison n'avoit point empêché un grand concours de fidèles d'Amiens et des environs de se rendre à la cérémonie; les autorités des campagnes environnantes y assistoient. Les religieux du Gard rendent des services dans les lieux privés de pasteurs, et instruisent en outre de jeunes enfans. Le Roi a fait présent d'un tableau à leur église.

— M. Joseph-François Chaudet, prêtre du diocèse du Mans, vient de mourir à Château-Gontier, à l'âge de cinquante-huit ans. Il avoit autrefois prêté le serment à la constitution civile du clergé, et peu de temps après il abandonna entièrement son état, et se mit à exercer la profession de ses parens (celle de tanneur), qu'il a continué d'exercer jusqu'à sa dernière maladie. Il ne s'étoit point marié, et n'avoit point donné de scandale sous le rapport des mœurs; mais son éloignement de toutes les pratiques de la religion, et son dévoûment entier au parti libéral n'étoient que trop connus. L'approche de la mort a réveillé en lui une foi endormie : devenu malade, M. Chaudet désira voir un prêtre. On appella M. Brcheret, desservant de Saint-Remi de Château-Gontier. Ce charitable ecclésiastique se rendit promptement auprès du ma-

lade, qui parut dans les meilleures dispositions. Il fit publiquement, autant qu'il étoit possible, la rétractation de son serment schismatique, et répara, par un désaveu formel, les scandales qu'il avoit pu donner. On manda des témoins, entr'autres, M. le procureur du Roi et un notaire. C'est devant eux, en versant des larmes et en donnant tous les signes extérieurs d'un repentir sincère, que le mourant fit la déclaration qu'on lui demandoit. Il se confessa, fut administré, et ayant fait approcher les témoins, il les remercia du service qu'ils avoient bien voulu lui rendre. Le lendemain, le malade rappela encore son confesseur, et, après s'être entretenu avec lui sur les affaires de sa conscience, il lui dit que, dans d'autres temps, il avoit annoncé aux autres la miséricorde de Dieu, qu'il y recouroit maintenant pour lui-même, et que, s'il échappoit à la maladie, il iroit se jeter aux pieds de M. l'évêque, et le prier de l'admettre dans le clergé. La Providence en a disposé autrement, et M. Chandet est mort le lendemain de ce dernier jour, mais dans les sentimens les plus consolans pour ceux qui s'intéressoient à lui.

— On lit, dans un journal quotidien, que M. Mabille, chanoine de Cambrai, étant dangereusement malade, a rétracté publiquement le serment de 1791, et que M. l'évêque de Cambrai, qui a voulu administrer lui-même ce chanoine, lui a accordé l'absolution des censures en vertu des pouvoirs qu'il a reçus à cet effet du saint Siége. Le journaliste auroit-il voulu faire une plaisanterie? Cela est peu croyable; d'un autre côté, la démarche qu'on fait faire au prélat dans ce récit paroît difficile à concilier avec quelques antécédens. Tout le monde sait que M. l'évêque de Cambrai a été évêque constitutionnel de l'Aude.

— Le *Manuel de piété à l'usage des hommes de couleur et des noirs*, in-12, que M. Grégoire avoit publié en 1818, et qu'il a fait réimprimer l'année dernière, renferme des litanies à l'usage des noirs, et l'abrégé de la vie des saints ou des personnes pieuses de cette couleur. Dans le nombre, il y a saint Elesbaan, roi des Ethiopiens axumites, qui fit, en 523, une croisade contre Dunaan, roi juif des Homerites et persécuteur des chrétiens. Elesbaan le força de rappeler les émigrés, et de leur rendre les biens. On est un peu étonné que M. Grégoire rappelle un exemple si dangereux; les lois de la Convention étoient formelles contre le retour des émigrés, et citer avec

honneur la restitution de leurs biens est un scandale qui pourroit brouiller M. Grégoire avec les libéraux. Une chose fort bizarre du *Manuel*, c'est une gravure où un évêque est représenté la mitre en tête et donnant la communion. M. Grégoire ne se donne donc pas la peine de voir même les gravures qu'il fait mettre à la tête de ses livres; car il est impossible qu'il ignore qu'on ne donne pas la communion la mitre sur la tête. Au fond, cet ouvrage est moins étrange que celui *De la Littérature des nègres*, que M. Grégoire a publié en 1808, in-8°.; ce dont il est moins question dans celui-ci, c'est de littérature. On y cite très-peu d'ouvrages des nègres; mais on prouve très-bien que, si les nègres ne font pas de livres, c'est la faute des blancs. Des déclamations, des exagérations, une attention constante à peindre les nègres en beau et à enfler le mérite de leurs travaux; d'un autre côté, une pente continuelle à accuser les blancs; tel est le fonds et l'esprit de cet ouvrage. *L'usage des bourreaux fut toujours de calomnier les victimes*, dit M. Grégoire : cela est vrai; mais l'avocat des noirs devroit se rappeler que, depuis les deux ou trois massacres de Saint-Domingue, ce sont les nègres qui sont les *bourreaux*, et que l'on pourroit regarder comme des *calomnies* tout ce qu'ils ont dit des blancs, leurs *victimes*. Telle est même la partialité de l'auteur, qu'en rendant compte, page 61, d'améliorations faites au sort des nègres de la Jamaïque, il insinue que ces déterminations récentes ne sont peut-être autre chose *qu'une dérision législative pour fermer la bouche aux réclamations des philosophes*. C'est pousser loin la charité pour les blancs. Mais l'auteur, comme tous les gens passionnés, ne voit qu'un côté des objets. Toutes les anecdotes qu'il cite sur les nègres, les beaux traits qu'il raconte d'eux, leurs vertus sur lesquelles il s'extasie, leurs talens qu'il enfle un peu, tout cela annonce la préoccupation d'un homme plein de son idée, et y sacrifiant tout. On ne sert pas plus l'humanité qu'on ne trouve la vérité par ces déclamations emphatiques.

— Un journal annonce que la Bulle du 16 juillet 1821, relative au Concordat entre le saint Siège et la Prusse, va enfin être mise à exécution. Divers obstacles qui s'étoient présentés avoient été l'objet de négociations dont étoit chargé M. de Niebuhr, ministre prussien à Rome. On dit que la cour de Berlin refusoit de consentir à des mesures que le souverain

Pontife regardoit comme indispensables pour le bien de la religion. Des conférences ont eu lieu sur ce point à Vérone, entre M. le cardinal Spina et le ministre prussien comte de Bernstorff. On dit que les difficultés ont été applanies dans ces conférences, et on espère que le Concordat sera enfin exécuté. L'état où sont les églises catholiques dans les pays soumis aujourd'hui à la Prusse font souhaiter ardemment la conclusion de cette affaire.

— Le 23 janvier, un des ministres du roi d'Espagne a fait aux cortès un rapport sur le refus qu'a fait le souverain Pontife de recevoir le docteur Villanueva. Don Joachim-Laurent Villanueva, a-t-il dit, est aussi connu par ses talens que par ses vertus; il fut retenu à Turin par un avis qui lui parvint, qu'il ne seroit pas reçu à Rome. Le gouvernement Espagnol insista, mais le secrétaire d'Etat répondit que les opinions émises par le docteur dans l'assemblée des cortès et dans plusieurs de ses ouvrages, notamment dans celui qui a pour titre: *Lettres de dom Roch Leal*, avoient déterminé S. S. à prendre cette mesure. Par réciprocité les ministres ont résolu de renvoyer le nonce de Madrid, et il a reçu ordre de quitter l'Espagne. Le ministre a lu plusieurs documens qui alléguoient différens griefs contre le ministre de S. S. qui, dit-on, étoit opposé aux r[illegible]es nouvelles. Ce prélat est comme on sait, M. Jacques [illegible]stiniani, archevêque de Tyr, qui est âgé de 54 ans, et qui n'est pas moins distingué par sa prudence et son habileté que par sa piété et son zèle. On a publié en même temps une circulaire du ministre de l'intérieur, du 15 jauvier, pour supprimer le décret de l'*Index*, du 26 août dernier, dont nous avons parlé. Il est dit dans la circulaire que *la cour de Rome s'arroge un droit qui n'a jamais été toléré en Espagne*; comme si de tout temps le saint Siége n'avoit pas censuré des livres. Au surplus, le départ du nonce paroît avoir produit un mauvais effet, et cette rupture déclarée ne contribuera pas à rassurer les fidèles attachés à leur religion sur l'esprit qui guide aujourd'hui les cortès. M. l'évêque de Vich est toujours enfermé dans la citadelle de Barcelonne.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le Roi a daigné recevoir, le 3 au matin, le général Quésada, et lui a adressé des paroles très-flatteuses. Ce brave officier

étoit en grand uniforme d'officier-général de l'armée royale d'Espagne.

— Les officiers de la garde royale qui sont partis le 3 pour l'armée ont eu l'honneur d'être admis, la veille, à prendre congé du Roi, et des Princes et Princesses de la famille royale.

— M. le duc d'Angoulême a accordé, le 14 janvier dernier, un secours de 250 francs à la paroisse d'Autricourt, arrondissement de Châtillon-sur-Seine, pour consolider l'établissement de deux Sœurs de la Providence chargées d'instruire les jeunes filles de cette paroisse. Ce Prince a également fait parvenir à la paroisse de Loupiac (Gironde) une somme de 200 fr. pour les pauvres qui ont souffert de la grêle et de la gelée.

— S. A. R. Mme. la duchesse de Berri a ajouté une somme de 200 fr. au don que S. A. R. MADAME a daigné faire aux incendiés du village de Lavilaile, arrondissement de Clamecy.

— Une ordonnance royale, du 2 février, détermine la nouvelle organisation de la Faculté de médecine de Paris. Cette ordonnance est divisée en quatre titres. Le 1er. est relatif aux professeurs et aux aggrégés qui leur seront adjoints; le nombre des professeurs sera de vingt-trois; il y aura trente-six aggrégés. Le IIe. est relatif à la distribution des cours parmi les professeurs. Le titre IIIe. est relatif à l'admission des élèves, leurs inscriptions, examens et réceptions. Dans le titre IV sont contenues les dispositions générales.

Par une autre ordonnance, du même jour, sont nommés professeur de la Faculté de médecine de Paris : MM. Beclard, Duméril, Orfila, Pelletan fils, Clarion, Guilbert, Bertin, Marjolin, Roux, Fouquier, Fizeau, Richerand, Alibert, Royer-Collard, Désormeaux, Récamier, Laennec, Landré-Beauvais, Cayol, Adelon, Dupuytren, Bougon, Deneux. Sont nommés professeurs honoraires : MM. de Jussieu, Vauquelin, Dubois, Pelletan père, Deyeux, Pinel, Desgenettes, Chaussier, Lallemant, Le Roux et Moreau.

— Les dons faits en faveur des victimes de l'incendie qui éclata, le 14 janvier, dans la rue de la Ferronerie, s'élèvent à 10,503 fr. 30 cent.; ainsi les incendiés se trouvent presque totalement indemnisés de leurs pertes. C'est surtout à la population des halles qu'on est redevable de ces offrandes.

— Plusieurs volontaires royaux qui faisoient partie, en 1815, de l'armée royale de l'Est, se sont réunis, et ont résolu de prier le ministre de la guerre de leur permettre de former un nouveau corps de volontaires sous les ordres de leur ancien commandant, le comte de La Rochefoucault, pour aller défendre le trône d'Espagne.

— Dans la séance du 13 janvier, l'assemblée générale des actionnaires de la Banque de France a réélu censeur, pour trois ans, M. le chevalier Martin d'André, et régens pour cinq ans MM. le baron Delessert, le baron Hottinguer et le chevalier Ollivier.

— M. Pradier, sculpteur, vient de terminer sa statue pédestre de S. A. R. Mgr. le duc de Berri, représenté mourant dans les bras de la religion. Ce monument, en marbre, doit être érigé dans l'église cathédrale de Saint-Louis à Versailles.

— Une ordonnance du Roi, du 29 janvier, porte que l'exposition publique des produits de l'industrie françoise aura lieu cette année le 25 août, dans les salles du Louvre. On voit dans la même ordonnance quelles sont les formalités à observer pour faire admettre les produits à cette exposition.

— L'ambassadeur de Danemarck à Madrid vient d'arriver à Paris.

— M. Guillemin, avocat à la cour royale de Paris, a été nommé avocat au conseil du Roi et à la cour de cassation, en remplacement de M. Loiseau, décédé.

— Le gouvernement vient de retirer le brevet de libraire à la résidence de Paris au sieur Kleffer, condamné par la cour royale, comme éditeur des *Etudes Législatives*, ouvrage contenant de graves outrages à la religion.

— Le ministère public a fait saisir, le 1er. février, une livraison de l'*Album*. Le réquisitoire porte que l'article intitulé : *Une Scène de la Bourse*, excitoit au mépris et à la haine du gouvernement du Roi, et outrageoit, à raison de leurs fonctions, plusieurs des lieutenans-généraux et maréchaux de camp désignés pour commander l'armée d'Espagne. M. Magalon, rédacteur en chef et éditeur responsable de l'*Album*, a été arrêté, le 3 au matin, et conduit à la Force. M. Dumesnil, collaborateur de ce journal, est assigné pour le 8 de ce mois à la police correctionnelle, comme prévenu d'outrages envers des fonctionnaires publics et des ministres de la religion, en raison de leurs fonctions.

— M. Guma, chirurgien en chef de l'hôpital militaire d'instruction de Strasbourg, est, dit-on, nommé chirurgien en chef de l'armée des Pyrénées.

— M. Sicard est nommé intendant-général de l'armée des Pyrénées. Les employés des subsistances sont aussi désignés, et doivent être rendus à Bayonne le 10 de ce mois.

— On travaille à Toulouse et à Narbonne à la construction de deux parcs d'artillerie de campagne ; l'un est destiné à l'armée des Pyrénées-Occidentales, et l'autre à l'armée des Pyrénées-Orientales.

— M. de Chevannes, maréchal de camp, est mort à l'Orme, département de la Nièvre, le 27 janvier dernier, à l'âge de 86 ans.

— L'Ecole des Arts d'Angers a déposé entre les mains du curé de la paroisse une somme de 300 fr. pour le soulagement de la classe indigente.

— M. le préfet de la Loire-Inférieure a fait parvenir aux frères Cyprien et Guillaume Lesage le montant de la souscription ouverte pour relever leur chaumière, détruite par un incendie. Cette somme se monte à 1784 fr. Le Roi et les Princes et Princesses de la famille royale sont à la tête des souscripteurs.

— La régence d'Espagne a dû quitter Toulouse le 22 janvier, et rentrer en Espagne par le Lampourdan, province de Catalogne, afin de continuer les travaux entrepris pour la défense de l'autel et du trône.

— L'individu qui a été livré à l'autorité par les soldats du 39e. régiment qu'il cherchoit à embaucher, se nomme Prochet, et est natif de Lavelanet, petite paroisse de l'Arriège.

— Les vaisseaux nationaux et étrangers qui se trouvoient dans nos ports le 21 janvier, hissèrent leur pavillon à mi-mât, en signe de deuil, dans ce jour funeste. Un bâtiment espagnol, qui occupoit une place très-apparente dans le port de Marseille, étoit orné d'emblêmes constitutionnels. Les autorités l'invitèrent à ne pas se distinguer ainsi des autres bâtimens. Mais cette invitation fut accueillie avec mépris. Alors un attroupement considérable de peuple donna des marques non équivoques de dispositions violentes contre le bâtiment. L'autorité fit couper les amarres qui tenoient ce navire attaché, afin de le soustraire à l'indignation générale. On lui fit prendre une autre place, et enfin il arbora le pavillon à mi-mât. Il a reçu l'ordre de partir promptement.

— Le ministère de la marine fait armer en guerre les vaisseaux et les frégates qui se trouvent dans le port de Brest. On dit que des levées de marins sont déjà ordonnées.

— Le sous-préfet de Mirande a été révoqué de ses fonctions.

— Le célèbre docteur Jenner, à qui le monde doit la découverte de la vaccine, est mort, le 26 janvier, à Berkeley, comté de Glocester, après une courte maladie, et dans la 74e. année de son âge.

— La ville du Port-au-Prince (île de Saint-Domingue) a été presqu'entièrement réduite en cendre par un incendie. Plus de mille maisons ont été la proie des flammes. On évalue à plus de cinq millions de piastres la perte causée par ce désastre. A la faveur du désordre inséparable d'une pareille catastrophe, les nègres ont pillé une partie des effets sauvés de l'incendie.

— Laserna, vice-roi du Pérou, s'est déclaré indépendant de l'Espagne. Son armée a déjà remporté des avantages sur celle de San-Martin, et on croit qu'il se rendra maître de cet empire.

CHAMBRE DES PAIRS.

Le 3 février, la chambre a procédé à la formation et à l'organisation de ses bureaux. Les trois archevêques nouvellement créés pairs ont été nommés présidens de leurs bureaux. M. le duc de Lévis a ensuite présenté le projet d'adresse en réponse au discours du Roi. Après l'examen dans les bureaux, un amendement, proposé par quelques membres, et combattu par MM. de Villèle et de Châteaubriand, a été écarté à la majorité de 90 voix contre 53. Le projet d'adresse a été ensuite adopté à la majorité de 99 voix contre 28. Le sort a désigné les vingt membres formant la grande députation chargée de présenter l'adresse au Roi. La chambre a prononcé l'admission, à titre d'hérédité, de M. le comte de Tascher et de M. le comte d'Escars.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 31 janvier, M. de Nicolaï est nommé secrétaire provisoire, en remplacement de M. de Marchangy. M. Borel de Bretizel, rapporteur du sixième bureau, a la parole. Le bureau pense que les pièces produites par M. de Marchangy sont insuffisantes pour constater son éligibilité, et qu'il doit lui être accordé un ajournement pour pourvoir

justifier de quelques parties d'impôts par lui payées dans plusieurs départemens. M. de Girardin s'oppose à l'avis du bureau, et soutient que M. de Marchangy n'est propriétaire que de deux maisons. On a voulu, dit-il, induire la chambre en erreur pour obtenir l'admission combattue. M. Pardessus est d'avis que l'on accorde à M. de Marchangy un délai que l'on n'a refusé à aucun autre membre. M. Casimir Perrier prétend que, par toutes ces longueurs, on veut gagner du temps, et empêcher le gouvernement de convoquer les colléges du Nord et de la Nièvre avant l'époque où M. de Marchangy se trouvera en régle par l'écoulement d'une année de possession. (Murmures et interruption.) La chambre prononce l'ajournement de M. de Marchangy à quinzaine.

On procède ensuite au scrutin pour la désignation des cinq candidats à la présidence. Le nombre des votans se trouve de 245; majorité absolue, 123. Au premier tour, MM. Ravez et de Bonald réunissent seuls la majorité absolue. Le premier a obtenu 166 voix, et le second 154. Ils sont proclamés candidats à la présidence.

Le 1er. février, M. le préfet de la Seine fait distribuer à MM. les députés des exemplaires du budget de la ville de Paris pour l'exercice de 1822. M. Delphin, député du Rhône, prête serment. On renvoie à M. le ministre de l'intérieur une lettre de M. Manuel, qui déclare opter pour l'élection des Sables-d'Olonne. On continue de procéder au scrutin pour la nomination des candidats à la présidence. M. Kergorlay (Florian) obtient 151 voix, M. de Causans 148, M. de Martignac, 143. Ces députés sont proclamés candidats.

M. de la Bouillerie fait, au nom du quatrième bureau, un rapport sur la nomination de M. Méaudre par le collége de Roanne. Trente-neuf électeurs de cet arrondissement ont protesté contre cette nomination, prétendant que le secret des votes n'a pas été conservé; qu'une décision du conseil de préfecture de la Loire est vicieuse; que quatre noms ont été inscrits illégalement sur la liste électorale; qu'on a refusé d'inscrire sur la liste des personnes qui en avoient le droit. La commission est d'avis que ces réclamations ne sont pas de nature à infirmer l'élection; que cependant l'inscription de quelques personnes sur la liste électorale n'étant pas suffisamment motivée, on doit ordonner le renvoi de la protestation et des procès-verbaux au ministre de l'intérieur. Le bureau conclut à ce que l'élection de M. Méaudre soit reconnue valable, mais son admission ajournée jusqu'à la production des pièces constatant les conditions d'éligibilité.

Le général Foy attaque la conduite du préfet de la Loire; d'après l'orateur, ce fonctionnaire auroit agi, non d'après les lois, mais d'après son bon plaisir. Du reste, ajoute-t-il, je ne conclus pas que ce choix soit annulé; que m'importe à moi une élection isolée, quand il n'y a plus en France ni élection, ni liberté. De violentes interruptions, des cris à l'ordre, se font entendre de toutes parts. Le président rappelle l'orateur à la question. Les cris à l'ordre redoublent. M. Dudon monte à la tribune, et est forcé d'en descendre, parce qu'il n'a pas son costume. M. Benoist trouve l'assertion du général Foy outrageante pour l'assemblée, injurieuse pour l'ordre social; c'est une insulte faite à la législation en général. M. le président auroit dû ré-

primer un tel scandale par une mesure plus sévère qu'un simple rappel à la question. M. Sébastiani appuie le dire du général Foy.

M. le président met aux voix les conclusions du rapporteur. La validité de l'élection de M. Méaudre est reconnue à une immense majorité; l'ajournement de l'admission est ensuite prononcé sans réclamation, et le renvoi des pièces au ministre de l'intérieur ordonné à l'unanimité,

La chambre nomme au scrutin les quatre vices-présidens. Nombre des votans 207; majorité absolue, 104. Les vices-présidens sont : M. de Martignac, qui a obtenu 139 voix; M. de Kergorlay (Florian), 124; M. de Bonald, 119; M. de Causans, 115.

Le 3, M. le président donne communication à la chambre de l'ordonnance du Roi qui nomme M. Ravez président de la chambre. On prononce l'admission de MM. le comte de Cheffontaines, de la Villemarqué, Descordes, de Montbel et de Louvigny. Les députés n'étant pas en nombre suffisant, on n'a procédé qu'après quatre heures à la nomination des quatre secrétaires. Nombre des votans, 259; majorité absolue, 130. M. de Cour arvel, ayant seul obtenu la majorité absolue (154 voix) est proclamé secrétaire.

Cour d'assises d'Orléans.

La cour d'assises d'Orléans a entendu, le 28 janvier, les dépositions des témoins à charge, et ensuite celles des témoins à décharge. Elles ne présentent que des faits que nous avons fait connoître lors des débats de Poitiers. Le 29, M. l'avocat-général Russeau a soutenu les faits de l'accusation. Les défenseurs de Baudrillet et de Lalande ont rempli le reste de la séance. Le 30, la matinée a été consacrée au défenseur de Duret. M. le président a ensuite présenté le résumé de l'affaire. MM. les jurés, entrés à huit heures moins un quart du soir dans la salle des délibérations, en sont sortis à dix heures et demie. Baudrillet a été reconnu, à l'unanimité, coupable de complicité dans le complot tendant à s'emparer du château de Saumur. Lalande a été déclaré, à la majorité, non coupable du même fait, et, à la majorité absolue, coupable de non-révélation. Duret est déclaré, à l'unanimité, coupable d'avoir cherché à enrôler plusieurs individus contre le pouvoir légitime. La cour, après avoir délibéré, a rendu son arrêt à onze heures et demie du soir. Baudrillet et Duret sont condamnés à la peine de mort. L'exécution aura lieu sur la place de Saumur. Lalande est condamné à trois années d'emprisonnement, comme non révélateur. Baudrillet et Duret se sont pourvus en cassation. Lalande ne s'est pas pourvu.

Calendrier paroissial à l'usage de Paris pour 1823 (1).

On y trouve les offices des différentes églises de la capitale, les fêtes d'obligation et de dévotion, les indulgences, confréries, sermons, retraites, en un mot, l'indication de toutes les cérémonies qui peuvent intéresser la piété des fidèles.

(1) In-24; prix, 50 cent. À Paris, chez Beaucé-Rusand; et chez Adrien Le Clere, au bureau de ce journal.

Coup d'œil sur le passé, espérances pour l'avenir.

Cette entreprise existe depuis près de neuf ans; depuis près de neuf ans nous nous occupons sans relâche à rassembler dans ce recueil tout ce qui peut intéresser les amis de la religion. Nous fûmes les premiers à profiter du bienfait de la restauration; le Roi n'avoit pas encore mis le pied sur le sol françois, nous n'avions encore recouvré qu'une portion d'une famille auguste et chère, que déjà nous étions entrés dans la carrière pour soutenir, autant qu'il étoit en nous, une cause honorable et sacrée. Ce fut le 20 avril que nous commençâmes ce journal, et nous ne l'avons interrompu que pendant l'époque sinistre où la conscience et l'honneur ne nous permettoient plus de parler. Le dernier numéro de notre journal, le n°. 95, qui avoit paru le 18 mars 1815, fut même arrêté sur toute la route de Lyon; il est vrai qu'il ne devoit pas plaire aux partisans de l'usurpation. Il commençoit par ces mots: *Nolumus hunc regnare super nos*, et le reste de l'article répondoit à ce texte.

Le Roi étant rentré le 8 juillet suivant, nous reprîmes nos travaux avec la même ardeur, et nous recommençâmes le 12 la publication périodique de nos feuilles, publication qui n'a point été interrompue depuis. Combien, depuis huit ans, d'évènemens divers nous ont occupés tour à tour! d'un côté, les variations de la politique, les progrès croissans d'un parti timide d'abord, puis devenu si hardi et si menaçant, ses complots ouverts ou cachés, ses pamphlets, ses journaux, méritoient d'attirer toute notre attention. Nous voyions une foule d'écrivains vanter encore la révolution et ses principes, prêcher encore la philosophie et ses systèmes, et saper de nouveau avec un incurable aveuglement les fondemens de l'ordre et du repos public. Nous entendions des professeurs déclamer avec une étonnante impunité contre la monarchie et la légitimité, et jeter parmi une jeunesse ardente et inconsidérée des semences de mécontentement et de révolte. Le résultat de cette tactique, inspirée par l'esprit de faction et tolérée par la foiblesse, fut aussi terrible que prompt. Un crime at-

freux ensanglanta les marches du trône, et au dehors des insurrections populaires ébranlèrent de vieilles monarchies. Les révolutionnaires de tous les pays poussèrent de longs cris de joie, et les amis de la légitimité gémissoient de voir toutes leurs craintes se réaliser, quand un évènement presque miraculeux vint ranimer leurs espérances. La naissance inespérée d'un enfant changea tout à coup notre situation; les rois ouvrirent les yeux, l'Italie fut soustraite aux complots des *carbonari*, les gouvernemens adoptèrent une marche moins incertaine, et l'Europe put entrevoir un avenir moins sombre. Telles ont été pendant plusieurs années les phases de notre situation politique, et nous les avons suivies et observées avec tout l'intérêt qu'elles méritoient.

En religion, des objets non moins graves nous ont offert une ample matière. De nombreux écrits se sont succédé, tantôt solides et excellens, tantôt médiocres, tantôt dangereux et même détestables; nous en avons analysé beaucoup, et nous en avons fait connoître le mérite, ou les défauts, ou le danger. Nous avons suivi le zèle et la piété dans leurs efforts pour le bien; nous avons vu s'élever des établissemens utiles. Des congrégations respectables sont sorties de leurs ruines, les séminaires se sont multipliés, les bonnes œuvres ont été encouragées, les hôpitaux visités, les pauvres secourus, les enfans instruits, les prisons consolées, le repentir accueilli; la jeunesse même a souvent envié ces soins touchans au sexe le plus pieux; et du sein de la corruption sont sortis des exemples des plus nobles et des plus pures vertus. Le Concordat, et tout ce qui l'a précédé et suivi, devoit surtout avoir une place dans notre recueil, et nous croyons n'avoir rien omis de ce qui concernoit cette importante affaire. Tous les évènemens enfin qui se rapportoient à la religion, tous les traits édifians, les travaux des missionnaires au dedans et au dehors, les attaques des incrédules, celles des protestans, les sectes nouvelles, les actes de l'autorité épiscopale, les rescrits du saint Siége, ont été consignés, autant que nous l'avons pu, dans nos numéros.

Notre devise constante a été : Orthodoxie et respect pour l'autorité. Soin dans la rédaction, exactitude dans les faits, modération dans les jugemens, intérêt et variété dans le choix des matières, tels sont les avantages que nous nous sommes proposé de réunir. La variété, entr'autres, nous a paru un

mérite essentiel dans un pareil recueil. Ainsi, aux jugemens sur les ouvrages nouveaux nous avons entremêlé plus d'une fois des éclaircissemens sur quelques points d'histoire, des notices sur différens personnages, des récits, des discussions, des articles de théologie, de critique ou de littérature grave. Nous avons cherché à varier, non-seulement les sujets, mais aussi le ton de notre journal. Il est tel objet qui ne peut être traité que d'une manière sérieuse; il est telle opinion qu'on ne peut mieux combattre que par le ridicule. Mais cette dernière arme ne doit être employée qu'avec ménagement; et nos principes, comme notre goût, nous interdisoient également tout ce qui est offensant et amer. On veut, avec raison, que le critique conserve des égards pour les personnes, même lorsqu'il a plus de raisons de s'élever contre les opinions perverses. *Diligite homines, interficite errores*, disoit saint Augustin, et telle doit être la devise du chrétien qui est appelé à écrire l'histoire, ou à juger des ouvrages.

Il a pu arriver que dans nos recherches et dans nos jugemens nous nous soyons quelquefois mépris, soit sur les personnes, soit sur les faits. En ce cas nous n'avons jamais éprouvé la moindre répugnance à rétracter notre erreur, quand elle nous étoit démontrée. Nous avons assez souvent accueilli des réclamations qui nous étoient adressées; nous en avons même inséré qui n'étoient peut-être pas toujours incontestables; mais nous avons voulu éviter tout reproche de partialité et d'attachement à notre sens, et il nous a paru que nous devions mettre le lecteur en état de connoître lui-même les pièces du procès, et de juger par lui-même qui avoit tort ou raison.

Nous sera-t-il permis de dire qu'on a paru nous tenir compte de nos intentions et de nos efforts; que des hommes distingués dans le clergé nous ont encouragés, et qu'il nous est arrivé des provinces, et même des pays étrangers, des témoignages flatteurs d'approbation et de confiance? Nous savons que la médiocrité et la vanité peuvent supposer de pareils avantages, et les exemples n'en manquent pas. Il est aussi commun que facile de feindre des succès qu'on n'a pas, et de se parer de suffrages imaginaires. Nous espérons qu'on voudra bien ne pas nous prêter un si misérable artifice, et nous l'espérons d'autant mieux que nous comptons dans tous les diocèses des lecteurs pleins de bienveillance qui nous ont trans-

mis plus d'une fois des marques d'encouragement et même d'affection, quoique nous n'eussions pas l'honneur de les connoître personnellement. Qu'ils en reçoivent ici nos remercîmens, et qu'ils veulent bien regarder la continuation de nos efforts comme l'acquit de notre dette envers eux. Puissions-nous ainsi travailler jusqu'à la fin pour la gloire de l'Eglise et pour la satisfaction de nos frères, et puisse une vie assez laborieuse nous mériter, sinon une vaine estime dont nous nous enflerions peut-être, du moins un secours plus solide, une part dans leurs prières, dans leurs sacrifices, dans leurs bonnes œuvres! ce seroit sans doute le prix le plus flatteur de nos travaux.

Dans cette espérance nous continuerons la tâche que nous nous sommes imposée, et nous redoublerons même de zèle pour la remplir. Nous nous efforcerons de seconder le mouvement des bons esprits en faveur de la religion; nous joindrons notre foible voix à celle de tant d'hommes distingués par leurs principes et leurs talens; nous défendrons les saines doctrines; nous recueillerons tout ce qui est édifiant et honorable pour l'Eglise. Une correspondance assez étendue au dedans et au dehors nous donne peut-être plus de facilités pour tenir nos lecteurs au courant de ce qui se passe de plus important sur les matières ecclésiastiques. Ainsi nous avons plus d'une fois enrichi nos numéros de détails sur les églises d'Allemagne, sur les catholiques d'Angleterre, sur les missions d'Orient ou des Etats-Unis, etc. Nous donnerons sous peu une espèce de tableau de la situation de l'église d'Espagne, qui semble en ce moment à la veille d'une grande crise. Cet article est déjà rédigé, et n'a pu encore trouver place au milieu de matières qui sembloient plus pressées. Nous avons également d'autres articles prêts sur divers autres sujets, sur la philosophie de Kant, si peu connue en France, et qui a fait tant de ravages en Allemagne; sur les confesseurs de la foi immolés en Angleterre par les protestans, sur l'histoire d'une congrégation respectable, sur les prêtres françois déportés dans le pays de Munster, sur des écrivains récens, et, entr'autres, sur les membres d'un corps célèbre; sur des ouvrages qui se rattachent à l'histoire de la philosophie au 18e. siècle, etc. Depuis plus de vingt ans que nous étudions l'histoire ecclésiastique, surtout dans les deux derniers siècles, nous avons fait une ample provision de matériaux

qui trouvent naturellement leur place quand nous traitons des sujets analogues. Rappeler ainsi des noms honorables, des écrits négligés, des évènemens dont la trace se perd, est peut-être plus utile que de faire des phrases à perte de vue sur la politique. Le lecteur veut du positif plutôt que des conjectures; il aime qu'on lui apprenne quelque chose plutôt que de l'étourdir par du babil. Or, l'étude de l'Histoire ecclésiastique nous offre pour notre objet les secours les plus précieux; elle nous sert à éclaircir bien des points, à juger des ouvrages, à lier le présent au passé, à connoître l'origine de beaucoup d'établissemens que nous voyons subsister ou se reformer, à éviter bien des méprises, etc. Nous avons lu, il y a quelque temps, dans un journal que les Chartreux de Lyon furent fondés par Henri IV, en 1584; or, Henri IV à cette époque n'étoit point roi de France. Il ne le devint que cinq ans après; de plus, il étoit protestant, et on savoit mieux dans ce parti piller ou détruire des monastères qu'en fonder. Une pareille méprise est peu importante, si l'on veut; mais l'ignorance de l'histoire en fait connoître de plus graves, et les exemples ne manqueroient pas au besoin.

Les circonstances nouvelles où la France semble placée nous donnent, ce semble, l'espoir fondé de trouver, avec plus d'abondance encore que par le passé, une moisson de matières propres à exciter la curiosité ou l'intérêt. Un ministère d'une couleur plus franche a succédé à des administrations douteuses; une marche plus décidée est adoptée par le gouvernement; des choix honorables ont été faits; les royalistes ne sont plus réputés incapables pour les places. On a droit d'espérer que la religion sera aussi protégée plus efficacement : les promesses faites l'année dernière sont sur le point de se réaliser; une Bulle définitive règle la circonscription des diocèses, vingt-quatre nouveaux siéges vont être établis, ceux qui étoient vacans viennent d'être pourvus, des ecclésiastiques distingués ont été appelés à la plus honorable mission; le corps épiscopal va recouvrer le nombre, l'attitude, la dignité et la fixité qui lui conviennent; les nouveaux pasteurs vont se répandre dans leurs diocèses, et donner une nouvelle vie au sacerdoce; les séminaires se multiplieront; une administration active et plus rapprochée des fidèles va pourvoir à des besoins qui s'étoient accrus sous un régime provisoire et précaire : enfin, des jours plus heureux vont

luire pour la religion et le clergé, et l'église de France, relevant son front humilié, s'occupera avec moins d'obstacles du salut de ses enfans, et triomphera de ses ennemis par ses vertus, son zèle et sa patience.

Un choix important vient encore d'augmenter la confiance pour notre avenir. L'état de l'instruction publique étoit, en beaucoup de lieux, un sujet d'affliction et d'alarmes: un prélat illustre s'occupe de donner une nouvelle direction à l'enseignement; des communications franches auront lieu entre les évêques et le grand-maître; un désir égal du bien, un zèle égal pour la religion et les bonnes mœurs, des vues et des intérêts semblables, feront place à des défiances réciproques; la bonne harmonie entre les deux autorités facilitera le succès des maîtres. Les petits séminaires, les écoles chrétiennes, les établissemens favorables à la religion, n'auront plus à craindre ni opposition directe, ni contradictions sourdes et cachées. On n'entendra plus des professeurs prêcher ou insinuer l'incrédulité, et donner à la jeunesse des leçons ou des exemples également pernicieux pour elle. Des hommes religieux entreront avec moins de répugnance dans un corps où ils n'auront plus à lutter contre de fâcheuses influences, et les pères de famille se réconcilieront peu à peu avec une institution qui leur offrira des garanties plus sûres pour l'éducation de leurs enfans.

Nous saluons avec joie cette aurore d'un meilleur avenir, et nous embrassons les motifs de consolation et d'espérance que nous offre notre situation. S'il y a partout une funeste tendance vers le mal, partout aussi il y a une heureuse impulsion vers le bien. Une grande lutte est établie : d'un côté, l'esprit de parti ou d'erreur, la philosophie, toutes les passions s'agitent pour troubler et pour séduire; on cherche à égarer la jeunesse, à fausser les idées, à maintenir une effervescence dangereuse; d'un autre côté, le zèle et la charité se signalent par des efforts en sens contraire; de bons écrits, de beaux exemples, des traits de dévoûment et de générosité, une noble ardeur à réparer les maux de la religion, à relever des établissemens utiles, à soulager tous les genres d'infortune; non-seulement le clergé, mais les fidèles, honorant leur foi par des vertus pratiques et par de grands services rendus au prochain; les évêques, les pasteurs ordinaires, des sociétés de missionnaires, de pieux laïcs, des femmes charitables, tra-

vaillant tous de concert, et chacun selon sa mesure, à étendre la gloire de Dieu et à procurer le salut des ames; des associations respectables, des asiles de paix et de piété, de belles fondations, rappelant à l'Eglise les jours de la ferveur ancienne; enfin, dans toutes les classes, depuis le rang le plus auguste jusqu'aux plus humbles conditions, une louable émulation pour les bonnes œuvres : voilà ce qu'offre encore notre époque au milieu des progrès de la corruption; voilà ce que nous accorde la Providence pour combattre le génie du mal. Le spectacle de cette lutte ne peut être indifférent à des cœurs chrétiens; tous les amis de la religion doivent désirer de suivre et d'observer les variations de cette guerre, où leurs intérêts les plus chers se trouvent compromis. Ils auront peut-être à gémir quelquefois, car c'est pour tous les siècles qu'il a été dit : *pressuram habebitis* : ils seront quelquefois en alarmes; mais ils auront sans doute aussi des sujets de consolation et des momens de joie. Ils lèveront, comme Moïse, les mains au ciel pour ceux qui sont engagés dans la mêlée; ils varieront leurs prières suivant les besoins de l'Eglise; ils se fortifieront en voyant le courage de leurs frères, et en apprenant ce qu'on fait ailleurs pour la gloire de la religion; l'annonce de quelque heureuse nouvelle, de quelque bonne œuvre, de quelque établissement utile, leur fera naître la pensée de quelque chose de semblable. Ainsi, nous savons que nos récits ont produit cet effet en différentes circonstances, et nous nous estimons heureux d'avoir pu contribuer, quoique pour une bien petite part, à donner une idée dont il est résulté quelque bien.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Le Mandement de Mgr. l'archevêque de Paris pour le Carême paroît en ce moment (1). Le prélat y paraphrase éloquemment les paroles que l'Eglise nous rappelle à l'entrée de ce saint temps : *Memento quia pulvis es, et in pulverem reverteris*. Ne pouvant citer le Mandement en entier, nous en donnerons du moins quelques passages :

« Rien n'est plus capable de réduire à la soumission et au silence notre orgueilleuse raison, de nous affranchir de la crainte des juge-

(1) Se trouve au bureau de ce journal; prix, 75 c. franc de port.

mens humains, de ranimer notre ardeur dans les voies du salut, de dissiper enfin les innombrables illusions d'une conscience molle et relâchée, que la pensée fréquente de la mort : *Pulvis es, et in pulverem reverteris.*

» *Vous êtes poussière*, et encore cette poussière est-elle tirée du néant; car c'est de rien que le Seigneur a créé toutes choses; *et rien de ce qui a été fait n'existe sans lui.* D'où viennent donc ces raisonnemens indiscrets, ces téméraires murmures *de l'argile qui s'élève contre celui qui la façonne*, qui ose lui *demander pourquoi il l'assujetit à tel usage*, et qui affecte de ne pas reconnoître dans sa fragilité seule le principe de sa dépendance et les motifs de sa soumission? N'est-ce pas en écoutant ces insinuations perfides, ces séditieuses questions du père de l'orgueil, comme du mensonge, que nos premiers parens furent brisés par la main même de leur Créateur, méritèrent de perdre l'immortalité, et furent condamnés à retourner dans la poussière d'où ils étoient sortis? *In pulverem reverteris.*

» *Vous êtes poussière, et vous retournerez en poussière.* Sentence qui, en nous rappelant à tous notre commune origine, et nous montrant le terme égal auquel nous devons tous arriver, nous élève au-dessus des jugemens des hommes, nous apprend à ne craindre ni leurs frivoles opinions, ni leurs censures, ni leurs menaces, lorsqu'il s'agit d'obéir à la volonté du Maître souverain, devant qui *notre substance est comme un atome*, et dont les ordres suprêmes ne doivent point fléchir devant la multitude des prévaricateurs.

» *Vous êtes poussière, et vous retournerez en poussière.* Pensée de la mort, pensée solide et efficace, il n'est point de vertu qu'elle n'inspire et qu'elle ne perfectionne; pensée lumineuse; il n'est point d'illusion qu'elle ne dissipe et dont elle ne désabuse; pensée féconde, il n'est point de travaux qu'elle ne fasse entreprendre, point de bonnes œuvres dont elle ne soit la source; pensée toute-puissante, il n'est point de vice qu'elle ne déracine, point de penchans qu'elle ne vienne à bout de redresser; enfin, N. T. C. F., pensée fixe, simple, unique, dont vous n'avez qu'à vous pénétrer pendant le carême; et nous n'aurons pas besoin de vous dire ni comment vous devez en garder le double précepte, ni, ce qui est encore plus important, comment vous devez en observer l'esprit. Voulez-vous ne pas vous tromper sur les adoucissemens que vous vous permettez ordinairement, sur les facilités que vous vous croyez autorisés à donner à ceux qui vous sont soumis, sur les occasions prochaines de transgressions que vous offrez sans scrupule à ceux qui sont admis à vos tables, sur ces précautions de recherche et de sensualité qui vous dédommagent de l'abstinence et du jeûne? voulez-vous être tranquilles et délivrés de ces inquiétudes perpétuelles qui vous restent, même après les dispenses que vous nous demandez? voulez-vous connoître quels sont les fruits que vous devez retirer de la sainte quarantaine, quelles sont les salutaires réformes que vous devez vous imposer pendant ce temps, quelles sont les aumônes proportionnées, les prières plus assidues, quels sont les exercices de religion qui doivent être le supplément de votre pénitence, ou qui doivent entrer en compensation de ce que votre santé,

vos forces ou votre fortune ne vous laissent pas le moyen d'acquitter? prenez conseil de la mort; demandez-vous ce que vous voudriez avoir fait, si vous étiez sûr de mourir bientôt. Interrogez la mort, puisque aussi bien il vous faudra, peut-être avant peu, entendre sa voix malgré vous; puisque déjà peut-être vous avez reçu d'elle, depuis quelque temps, une réponse de mort. Hélas! combien d'entre vous, N. T. C. F., ne verront pas la fin de ce Carême!... Ne craignez donc point la décision de la mort, elle sera toujours sûre et fidèle. Elle vous paroîtra d'abord, je l'avoue, effrayante et pleine de terreur; mais à la vue des heureux effets dont elle sera pour vous la cause et le principe, vous vous féliciterez de n'avoir pas attendu le dernier moment pour prêter l'oreille à sa parole éloquente et féconde, et vous vous écrierez, avec le prédicateur d'Israël : O mort, que ton jugement est bon et utile! *O mors, bonum est judicium tuum!*

M. l'archevêque permet l'usage des œufs jusqu'au mercredi-saint, et autorise les curés à accorder des dispenses plus étendues, suivant les besoins. Les fidèles sont exhortés à assister aux instructions, et à écouter avec plus de zèle la parole de Dieu. Le prélat recommande, à ceux qui demanderont quelque dispense, de joindre, suivant leurs facultés, l'aumône à la prière, et de songer aux besoins des séminaires, à la situation des prêtres infirmes, au grand nombre des pauvres, enfin, aux diverses œuvres de charité qui ont pour objet la gloire de Dieu et le salut des ames, et qui, ne se soutenant que par des offrandes volontaires, sollicitent le concours de toutes les ames pieuses.

— La visite pastorale, qui avoit été interrompue pendant les rigueurs de l'hiver, va reprendre dans les deuxième et quatrième arrondissemens. Elle se fera dans les deux églises de Saint-Roch et de Saint-Germain-l'Auxerrois. Quatre missionnaires seront attachés à chacune des églises. Le mercredi des Cendres, au soir, M. l'archevêque doit se rendre à Saint-Roch. Après le *Veni, Creator*, le prélat montera en chaire, et donnera la mission aux ecclésiastiques chargés de diriger les exercices. Mgr. se rendra de même à Saint-Germain-l'Auxerrois le dimanche 16, et y ouvrira la visite pastorale par un discours.

— M. l'abbé Pisseau, supérieur de la communauté des clercs de Saint-Denis, et chanoine honoraire du chapitre, a été nommé, par M. l'archevêque, à la cure de Saint-Denis, du Marais, vacante par la mort de M. de La Rue. M. l'abbé Pisseau allioit avec zèle le ministère de la prédication aux fonc-

tions de sa place, et a paru avec honneur, depuis plusieurs années, dans les chaires de la capitale, soit pour prononcer des discours détachés, soit pour remplir des stations entières. Cet ecclésiastique a exercé aussi le ministère pastoral, et a été curé de la ville de Meung, dans le diocèse d'Orléans.

— M. de Bernis, archevêque de Rouen, a succombé, le mardi 4, à une courte maladie. François de Pierre de Bernis étoit né à Nîmes, le 29 novembre 1752, et étoit neveu du célèbre cardinal de ce nom, qui l'attira auprès de lui à Rome. Etant entré dans l'état ecclésiastique, il fut fait évêque d'Apollonie *in part. infid.*, et Pie VI voulut lui donner la consécration épiscopale, ce qui eut lieu le 30 décembre 1781. Trois ans après, le prélat fut fait coadjuteur d'Albi, sous le titre d'archevêque de Damas. Il gouverna le diocèse en l'absence du cardinal, que ses fonctions d'ambassadeur retenoient à Rome. Son Em. étant morte le 2 novembre 1794, le coadjuteur d'Albi devint archevêque en titre, et continua à gouverner le diocèse de loin. Il donna sa démission en 1801, et se tint à l'écart. Depuis le retour du Roi, il avoit été désigné, en 1817, pour administrer le diocèse de Lyon à la place du titulaire, à qui un Bref particulier interdisoit l'exercice de sa juridiction : mais l'exécution de cette mesure souffrit beaucoup de difficultés, et M. de Bernis fut transféré sur le siége de Rouen après la mort du cardinal Cambacérès. Il en prit possession sur la fin de 1819, et n'a gouverné ce diocèse qu'un peu plus de trois ans. La douceur et la bonté formoient le fond du caractère de ce prélat. Il fut nommé pair par le Roi, et on prétend même qu'il avoit été question de l'élever au cardinalat. Le prélat avoit officié à Saint-Denis le 21 janvier, quoiqu'il fut déjà mal portant. On craint que le froid et la longueur de l'office n'aient contribué à augmenter son rhume.

— L'assemblée annuelle de charité pour l'œuvre des petits Savoyards s'est tenue, le mardi 4, dans l'église des Missions-Etrangères. M. l'abbé de La Bourdonnaye a prononcé le discours, qui a roulé sur l'œuvre même. Il a peint ces pauvres enfans abandonnés, égarés au milieu de la capitale, mais recueillis par la religion, qui pourvoit à tous leurs besoins. De généreux chrétiens ne sont point rebutés par l'aspect de la misère, par des vêtemens grossiers, par des visages noircis; ils découvrent la ressemblance de Dieu sous ces formes repous-

santes, et se dévouent à soulager et à instruire ces infortunés. L'orateur a fait l'historique de l'œuvre, qui remonte, comme nous l'avons dit, au règne de Louis XIV. On voit, à cette époque, comme dans la nôtre, de pieux jeunes gens se livrer à ces soins touchans. L'abbé Joly, un jeune magistrat, nommé de Villers; un autre magistrat, Claude Hélyot, dont on a la vie, avoient préludé à l'abbé de Pontbriand et à l'abbé de Fénelon. M. l'abbé de La Bourdonnaye a fini par recommander les jeunes Savoyards aux personnes charitables qui l'écoutoient. Dans un moment, a-t-il dit, où vos parens et vos amis vont courir les hasards de la guerre, offrez vos aumônes à Dieu pour attirer ses bénédictions sur ce qui vous touche; priez-le de préserver ceux qui vous intéressent des dangers des combats et des fléaux ennemis. *à dæmonio meridiano*. Ce discours, qui a duré environ trois quarts-d'heure, a paru plein d'onction et de naturel. L'auditoire étoit nombreux et choisi; M. l'évêque d'Hermopolis étoit présent, ainsi que plusieurs personnes de distinction. Le salut et la quête ont suivi le discours.

— Nous avons reçu plusieurs Mandemens pour le Carême : nous sommes obligés d'en renvoyer l'analyse au n°. prochain.

— On continue à recevoir des souscriptions pour les Espagnols réfugiés en France. M. l'archevêque de Reims, qui a trouvé long-temps un asile dans ce royaume, s'est empressé de reconnoître généreusement l'hospitalité qu'il a reçue : le prélat a envoyé 600 fr., et a promis la même somme pour le mois d'avril. M. de Pierres, curé de Saint-Sulpice, a souscrit pour 200 fr.; un ecclésiastique de Rouen, pour 50 fr.; M. de Rochery, curé des Ayes, pour la même somme; M. l'abbé Morin, pour 20 fr. Plusieurs autres ecclésiastiques, qui ont aussi passé la révolution en Espagne, ont envoyé leur offrande. M. F. V. D. S., de Gand, nous fait passer 100 fr. pour les prêtres espagnols réfugiés.

— Nous pouvons, Dieu merci, être tranquilles sur la santé du docteur Llorente, de cet Espagnol que l'on a prié poliment de passer la frontière et de s'en retourner. Les libéraux nous ont donné son itinéraire avec la plus touchante attention; ils nous ont appris qu'à Irun D. Llorente avoit été reçu avec joie par les patriotes, qui lui avoient offert à dîner. Il paroît qu'à Madrid, où il est arrivé le 7 janvier, tout le monde s'est mis aux fenêtres pour le voir; on ne pouvoit pas faire

un moindre accueil à un homme qui sert la révolution de tout son pouvoir. D. Llorente est une acquisition très-précieuse pour le parti qui court au schisme; il donnera de vigoureux conseils contre Rome, pour laquelle il a une forte antipathie. Il nous a laissé pour adieu en partant un dernier ouvrage de lui, dans lequel les papes sont fort maltraités. Cet ouvrage est intitulé : *Portrait politique des Papes*, 2 volumes in-8°. C'est une histoire des souverains Pontifes, où ils sont tous attaqués et calomniés, tous, depuis saint Pierre jusqu'à Pie VII. Il est impossible de pousser plus loin la haine, la perfidie et la mauvaise foi. Les saints honorés par l'Eglise ne sont pas plus épargnés par l'auteur que les papes non canonisés. Nous rendrons compte de cet écrit, où l'auteur a mis toute l'aigreur et la partialité d'un ennemi déclaré. Cet homme, qui affiche la modération et la tolérance, montre constamment pour le saint Siége une intolérance, une dureté et une hauteur qui laissent bien loin derrière lui les écrivains protestans. Nous en citerons des exemples qui révolteront toutes les ames honnêtes.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. M. le chancelier, à la tête de la grande députation de la chambre des pairs, a présenté, le 4, au Roi l'adresse de cette chambre, qui exprime à peu près les mêmes idées que le discours du Roi. S. M. a répondu : « Je reçois avec un grand plaisir l'adresse de la chambre des pairs. Ce concours de sentimens et de volontés dont vous me donnez l'assurance peut seul garantir la sûreté de la France et sa fidélité ».

— LL. AA. RR. MADAME et Mme. la duchesse de Berri viennent d'envoyer aux incendiés de la commune de Lormes (Nièvre), une somme de 500 fr. Ce bienfait doit être distribué le 4 février.

— S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême a fait remettre une forte somme d'argent à une veuve infirme de la commune de Lez (Haute-Garonne), dont le mari a été assassiné dans la vallée d'Aran.

— M. le ministre des finances présentera, le 8, à la chambre des députés, les lois des finances qui sont les comptes définitifs de 1821, l'aperçu des recettes et dépenses de 1822 et le budjet de 1824.

— M. le lieutenant-général commandant la 1re. division militaire a ordonné que MM. les officiers, sous-officiers et soldats en congé de semestre ou autres dans cette division, se présentent dans les vingt-quatre heures devant l'autorité militaire, à l'effet de recevoir le *visa* nécessaire pour rejoindre sur-le-champ leurs corps.

— L'Académie des Sciences a nommé, le 3 de ce mois, M. Darcet

pour succéder à M. Berthollet dans la section de chimie. M. Mathieu a été nommé candidat à la chaire d'astronomie, vacante au collége de France par la mort de M. Delambre.

— Mme. la marquise de Foresta, sous-gouvernante des enfans de France, est morte le 4 de ce mois, à l'âge de 38 ans.

— M. Gois, sculpteur, et membre de l'Institut, est mort à Paris.

— Le baron d'Eroles est arrivé à Paris le 6 de ce mois; il doit assister, avec le général Quésada, à une brillante réunion que donne, le 8, M. le ministre des affaires étrangères.

— Lors de la discussion du projet d'adresse de la chambre des pairs, le 3 de ce mois, le parti de l'opposition a présenté, par l'organe de M. de Barente, un amendement qui exprimoit des vœux pour le maintien de la paix. Cet amendement a été modifié par un sous-amendement de M. le comte de Ségur; ce dernier a été soutenu par M. le comte Daru, qui a fait l'apologie de la révolution espagnole. MM. de Villèle et de Châteaubriand ont combattu avec force ces amendemens, dont la chambre a fait justice en les repoussant, et en fermant la discussion avant que tous les orateurs aient été entendus. MM. le prince de Talleyrand, les ducs de Broglie et de La Rochefoucault, devoient appuyer l'amendement.

— Les journaux espagnols et les journaux françois libéraux cherchoient à égarer l'opinion publique, et à inspirer des alarmes par une ridicule exagération des forces militaires de l'Espagne. Vingt-trois mille hommes d'infanterie, cinq à six régimens de cavalerie réduits aux deux tiers, des corps d'artillerie et de génie peu nombreux, presque pas de matériel de guerre complet et organisé, six vaisseaux de ligne et sept frégates hors d'état de tenir la mer, telles sont les forces réelles que possède le gouvernement pour résister à une puissance étrangère.

— M. Kœchlin, député du Haut-Rhin, a formé opposition, le 5 de ce mois, au greffe de la police correctionnelle, contre le jugement qui l'a condamné à six mois d'emprisonnement et 2,000 francs d'amende, pour la publication de sa brochure sur les évènemens de Colmar.

— La cause de M. Benjamin Constant avoit attiré, le 6, à l'audience de la cour royale, un grand nombre de pairs et de députés du côté gauche. Après le rapport de M. le conseiller Sylvestre de Chanteloup, Me. Mollot, avocat du prévenu, a pris la parole; et a pensé que sa qualité d'ex-député rendoit son client très-recommandable. M. Benjamin Constant a ensuite rappelé les moyens qu'il avoit développés en première instance, et a prétendu qu'il n'avoit publié son écrit que pour sa défense légitime, et pour répondre à un homme qui vouoit sa mémoire à l'exécration de la postérité. M. de Broé, avocat général, a soutenu l'accusation par une plaidoirie remarquable et entièrement improvisée. La cour, adoptant les motifs des premiers juges sur la culpabilité du prévenu, a condamné, pour toute peine, le sieur Benjamin Constant, à 1000 fr. d'amende et aux frais.

— M. le duc de San-Lorenzo a reçu, le 4, un courrier parti le 29 janvier de Madrid, qui lui ordonne de quitter Paris dans les vingt-quatre heures. S. Exc. doit partir le 8.

— M. le comte de Lagarde, ambassadeur de France à Madrid, est arrivé à Bayonne le 3 février, à huit heures du matin. Quoiqu'il eût demandé ses passeports le 26 janvier, et qu'il eût fait de vives instances pour partir promptement, le gouvernement de Madrid a usé d'une lenteur inconcevable, et ce n'est que le 30, à cinq heures du soir, qu'il a obtenu le permis pour les chevaux de poste. A six heures il étoit en voiture. Partout sur son passage l'Espagne présentoit le spectacle d'un Etat livré à l'anarchie et à la guerre civile.

— Les sieurs Pourria et Ollivier, que le ministère public avoit fait arrêter comme prévenus de complicité dans la conspiration de Vallée, ont été condamnés, le 24 janvier dernier, par le tribunal correctionnel de Marseille, à six mois d'emprisonnement et à 1,000 francs d'amende, comme coupables d'avoir distribué des écrits séditieux qui renfermoient des outrages à la morale publique et religieuse, et des injures envers des magistrats et des jurés.

— Le tribunal correctionnel de Colmar a condamné, le 15 janvier dernier, à six jours d'emprisonnement, le nommé Bailly qui avoit fait entendre des cris séditieux dans la salle de la mairie de Belfort, où les jeunes gens étoient réunis pour les opérations du recrutement.

— Le nommé Mettey, qui a déjà subi plusieurs condamnations pour cris séditieux, a été arrêté le 18 janvier dernier, dans une auberge de Belfort, où il venoit de se livrer à son péché d'habitude.

— M. le comte César de Choiseul, qui étoit aide-de-camp de Mgr. le duc de Berri, est mort à Nice.

— L'indisposition du roi d'Angleterre ne lui a pas permis de faire, le 4 de ce mois, l'ouverture des deux chambres du parlement. Le discours de la couronne a été prononcé par le chancelier. Le roi a refusé de prendre part, à Vérone, à aucune mesure qui pût être considérée comme une intervention dans les affaires intérieures de l'Espagne, de la part des puissances étrangères, et depuis, S. M. emploie ses efforts les plus pressans, ainsi que ses bons offices, pour calmer *l'irritation malheureusement existante* entre les gouvernemens françois et espagnol, et pour détourner, s'il est possible, la calamité d'une guerre entre la France et l'Espagne. S. M. se flatte que la paix sera conservée dans l'est de l'Europe, et elle continue de recevoir de ses alliés les assurances d'une disposition inaltérable à cultiver ces relations amicales, que S. M. a également pour objet de maintenir de son côté. Telle est la substance de ce discours si impatiemment attendu.

— Le roi d'Angleterre vient de faire présent à la nation de la bibliothèque particulière du roi Georges III, son père. Cette superbe collection se compose de cent vingt mille volumes.

— La force de l'armée prussienne, y compris la garde royale, est

de 118,000 hommes; et en cas de guerre l'Etat pourroit porter ses forces à 518,000 hommes.

— Nous avions voulu douter de la division qui s'est manifestée entre les royalistes espagnols; mais des pièces authentiques ne prouvent que trop qu'il existe une rupture entre la régence et les généraux qui commandent les divisions royalistes. On doit espérer que le salut public réunira de nouveau des hommes qui défendent également l'autel et le trône.

— Le général royaliste Bessières, après s'être porté sur Sarragosse, Siguenza, Guadalaxara, est arrivé jusque dans les environs de Madrid, et a jeté l'alarme dans cette capitale. Le général constitutionnel Odaly a été repoussé avec perte. Mais il paroît que le comte de l'Abisbal a remporté quelque avantage sur les troupes insurgées. Il s'est de nouveau replié sur Madrid pour couvrir cette capitale. On ignore les projets ultérieurs de Bessières. Une commission spéciale a fait, le 22 janvier, un long rapport aux cortès sur les causes qui ont produit les évènemens de juillet dernier. La conduite du ministère d'alors, du conseil d'Etat, du général Morillo et du chef politique de Madrid, est vivement censurée dans ce rapport, et la majorité de la commission a proposé la mise en jugement de tous ces fonctionnaires; mais la minorité a restreint cette mesure au chef politique seul.

— Une insurrection vient d'éclater en Portugal parmi les troupes de l'expédition destinée pour Bahia. Les soldats, au nombre de 2500, ont refusé de passer en Amérique.

— Le mauvais état de la santé de la reine de Portugal ne lui permettra pas de quitter, d'ici à quelque temps, le château de Ramalao, à cinq lieues de Lisbonne. On ne sait pas encore si cette princesse se retirera en France, à Naples, ou à Lucques, auprès de son auguste sœur.

— Napoli de Romanie est tombée au pouvoir des Grecs le 12 décembre dernier. Tout ce qui portoit les armes a été passé au fil de l'épée. Le pacha, les beys et les agas, sont au nombre des prisonniers. Le siége du gouvernement grec a été immédiatement transféré dans cette importante place.

— L'île de la Martinique, qui avoit éprouvé au mois d'octobre la révolte de quelques noirs, a essuyé, le 19 décembre, une horrible tempête. Seize bâtimens françois, six de la colonie, et dix étrangers ont été perdus à Saint-Pierre. Cependant ce désastre n'a coûté la vie à personne. La campagne a beaucoup souffert; mais les sucres de l'intérieur de l'île ont éprouvé peu de dégâts.

— Le général San-Martin a annoncé par une proclamation qu'il donnoit sa démission de protecteur du Pérou.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 4 février, un message de la chambre des pairs annonce l'organisation définitive de cette chambre. M. le marquis de Cordoue, député de la Drôme, écrit à M. le président que l'état de sa santé ne lui permet pas de se rendre encore à son poste. La séance reste long-temps suspendue jusqu'à ce qu'un nombre suffisant de députés arrive pour la nomination des trois secrétaires. Vers quatre heures, le nombre des votans est de 214 : majorité absolue, 108. M. Henri de Longuève obtient 145 voix ; M. de Salaberry, 135 ; M. Potteau d'Hancarderie, 125. Ils sont proclamés secrétaires. M. Ravez prend possession du fauteuil, et prononce un petit discours dans lequel il témoigne la reconnoissance dont il est pénétré pour les bontés du Roi et les suffrages que la chambre lui a accordés. On ordonne qu'il sera donné connoissance de la constitution définitive de la chambre par un message au Roi et à la chambre des pairs. La chambre vote des remercimens à M. le président d'âge et à MM. les membres du bureau provisoire. On procède au scrutin pour la nomination des trois candidats à la place vacante de questeur. Nombre des votans, 235 : majorité absolue, 118. M. Lemarchand de Gomicourt ayant seul obtenu au premier tour de scrutin la majorité absolue (183 suffrages), est proclamé premier candidat.

Le 5 février, M. Ledissez de Pennanrun, élu par les deux arrondissemens de Châteaulin et de Morlaix, déclare opter pour Châteaulin. On procède à un second tour de scrutin pour la nomination de deux candidats à la questure. Nombre des votans, 227 : majorité absolue, 114. M. Ladreyt de la Charrière, ayant seul obtenu la majorité absolue (155 voix), est proclamé candidat à un scrutin de ballotage entre M. Garnier-Dufougeray et M. Barthe-Labastide ; le premier ayant obtenu 118 voix, est proclamé troisième candidat. La chambre se retire dans les bureaux pour nommer les commissions de l'adresse, des pétitions et de comptabilité. Sont nommés commissaires de l'adresse, MM. Lainé, de Puyvallée, Josse Beauvoir, Cardonnel, Pardessus, d'Harcourt, le baron Dudon, le comte de Salaberry, Hyde de Neuville. Cette commission s'est réunie le 3 et le 4, sous la présidence de M. Ravez.

FIN DU TRENTE-QUATRIÈME VOLUME.



